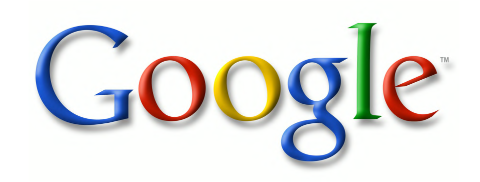
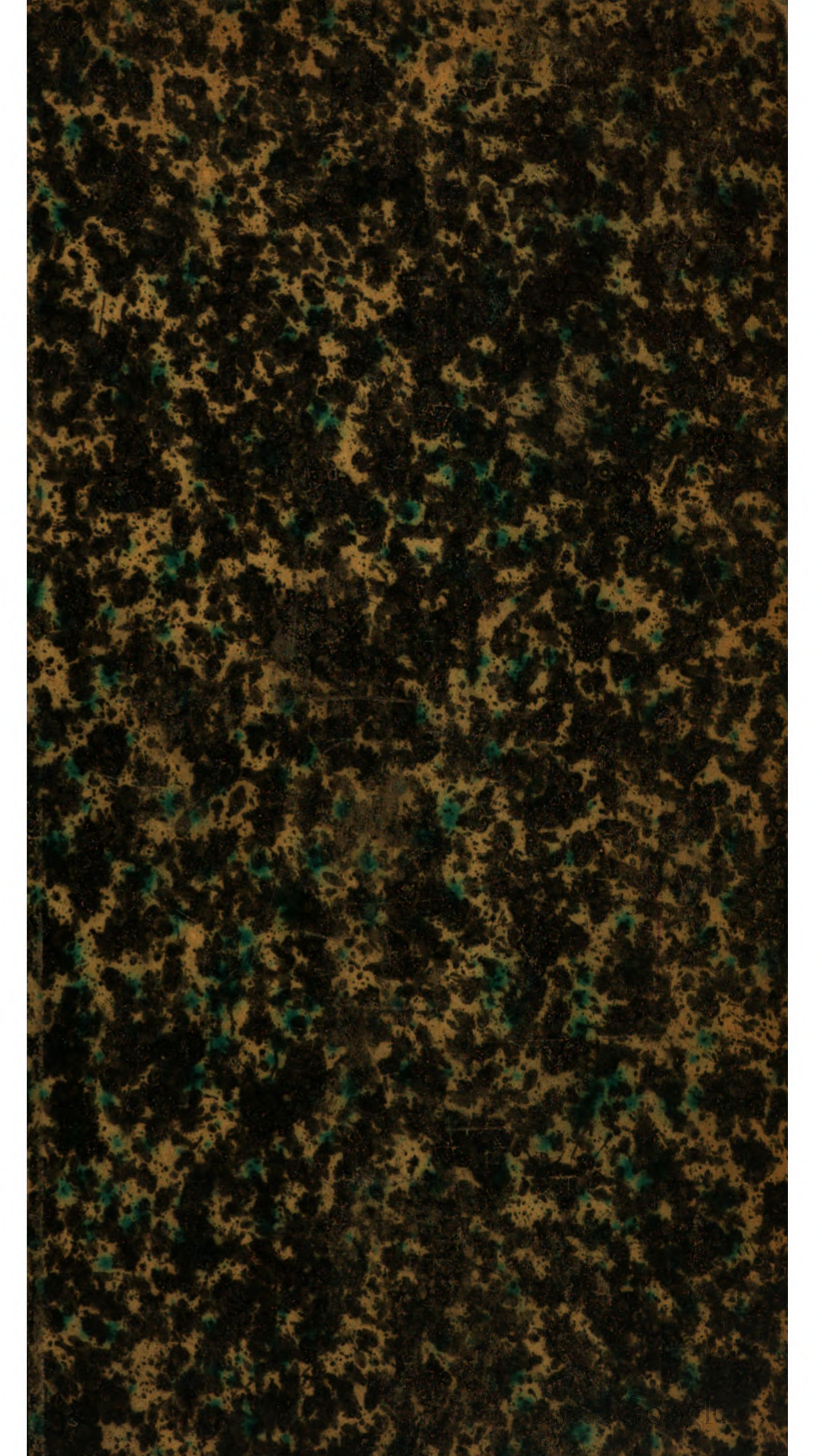





Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1899. — 53e Volume.

(3e DE LA 4me SÉRIE.)



AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain.

A. CLAUDIN, Libraire, 16, rue Dauphine.

1900

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1899. — 53e Volume.

(3e DE LA 4me SÉRIE.)



AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain. | A. CLAUDIN, Libraire, 16, rue Dauphine.

1900

AVIS A MM. LES MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. les membres correspondants sont prévenus qu'ils peuvent recevoir le Bulletin de la Société en payant une cotisation annuelle de 6 francs.

AVIS DIVERS

Tous les ouvrages imprimés adressés au Secrétariat de la Société des Sciences de l'Yonne prennent place dans la bibliothèque de la Compagnie. Ils pourront être analysés dans les procès-verbaux, à moins que leur sujet ne soit absolument étranger aux travaux de la Société.

MM. les membres de la Société qui changeraient de domicile sont instamment priés d'en informer le Secrétariat le plus tôt possible. Les exemplaires du Bulletin qui seraient égarés, par suite du retard que mettraient les intéressés à faire connaître leur nouvelle adresse, ne pourraient être remplacés.

L'archiviste rappelle à MM. les membres de la Compagnie qui désirent prendre en communication des livres et documents, qu'ils doivent se faire inscrire à la fin de chaque séance. En outre, ils peuvent se présenter tous les jeudis, de 2 à 4 heures, au local de la Bibliothèque de la Société. Les ouvrages empruntés ne peuvent être gardés plus d'un mois.

Les envois d'argent doivent être adressés à M. Dehertogh, trésorier de la Société, rue de l'Egalité, à Auxerre.

Les manuscrits destinés à l'impression doivent être remis à M. le 1er Secrétaire; ils doivent être écrits très lisiblement, sous peine d'être refusés par l'imprimeur, qui ne doit accepter que des copies bien nettes. Chaque auteur d'un mémoire inséré dans le Bulletin peut demander un tirage à part en sus des quarante auxquels il a droit. Les conditions de ce tirage doivent être adressées à M. le 1er Secrétaire en déposant le manuscrit. Le tarif ci-joint servira de base pour le calcul des sommes dues à l'imprimeur par les auteurs:

§ I — *Tirage sans remaniements.*

La feuille sur papier du Bulletin, pliée, sans changement aucun, sans réimposition ou changement de folios, sans titre spécial, sans couverture, en enlevant toutefois ce qui reste de l'article précédent et de celui qui suit:

De 1 à 25 exemplaires	1 fr 85	De 1 à 100 exemplaires	4 fr 75
De 1 à 50 —	2 75	De 1 à 150 —	6 75

De 1 à 200 exemplaires, 10 fr. 75.

§ II. — *Tirage avec remaniements.*

La feuille sur papier du Bulletin, pliée, foliotage, réimposition, frontispice, titre et faux-titre comptés comme faisant partie de la feuille, et papier compris:

De 1 à 25 exemplaires	7 fr 25	De 1 à 100 exemplaires	10 fr 50
De 1 à 50 —	8 25	De 1 à 150 —	12 50

De 1 à 200, exemplaires, 14 fr. 50.

Et 4 fr. par cent après le deuxième cent.

Lorsque le tirage à part dépassera cinq feuilles, les prix seront les suivants:

De 1 à 50 ex., 5 fr. — De 1 à 100 ex., 8 fr. — De 1 à 200 ex., 13 fr.

Et 4 fr. par cent après le deuxième.

§ III. — *Tirage à part avec remaniements et papier fort.*

La feuille sur raisin papier fort, pliée avec titre et faux-titre, foliotage, réimposition, comptés comme faisant partie de la feuille, et papier compris:

De 1 à 25 exemplaires	8 fr 60	De 1 à 100 exemplaires	14 fr 50
De 1 à 50 —	10 50	De 1 à 150 —	18 50

De 1 à 200 exemplaires, 22 fr. 50.

§ IV. — *Interlignage.*

L'interlignage sera compté à raison de 6 fr. par feuille en sus des prix ci-dessus.

§ V. — *Tirages in-4o.*

Pour les tirages in-4o, les prix ci-dessus s'appliquent à chaque feuille in-4o, et il y aura une augmentation de 2 fr. par feuille sur les prix ci-dessus pour réimposition.

§ VI. — *Couvertures.*

Le prix en est fixé à 1 fr. le cent et au-dessous. Celles imprimées sur raisin de couleur, fort, seront payées 3 fr. 50 de 1 à 25, — 4 fr. de 1 à 50, — 6 fr. de 1 à 100.

Et un tiers en plus pour les in-4o.

§ VII. — *Piquage.*

1 à 2 feuilles et au-dessous, 1 fr. le cent; au-dessus de 2 feuilles, 2 fr. le cent.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 55 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, laisse aux auteurs toute liberté au sujet des opinions et assertions émises par eux, mais elle n'en partage en aucune façon la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

Année 1899. — 53e Volume.

3e DE LA 4e SÉRIE.



AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS

G. MASSON, 120, Boulevard Saint-Germain. | A. CLAUDIN, 16, rue Dauphine, 16.

MDCCC XCIX

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1899

I

SCIENCES HISTORIQUES

AMYOT TRADUCTEUR

Par M. C. Moiset

A plusieurs reprises, dans notre région, on s'est occupé d'Amyot. Des divers écrits publiés à son sujet est sortie une assez grande quantité de renseignements pour recomposer en son ensemble la figure de l'ancien évêque Auxerrois. Il est un des traits toutefois, et non le moins expressif, qui me paraît avoir été laissé trop dans l'ombre et que je voudrais essayer d'en faire sortir : c'est l'action du traducteur d'œuvres grecques, notamment de Plutarque, sur la langue française et sur les esprits de son siècle.

Tandis que, fort jeune encore, il enseignait le grec et le latin à l'Université de Bourges, Amyot fit une version française d'un roman grec que l'on attribue généralement à Héliodore, évêque de Tricca, en Thessalie, vers la fin du ɪᴠᵉ siècle.

Ce roman a pour titre « les *Ethiopiques, ou Amours de Théagène et de Chariclée*. Pendant longtemps perdu de vue, il fut trouvé par hasard à Bude, en 1528, par un soldat qui pillait la bibliothèque du roi de Hongrie, Mathias Corvin. C'était donc fruit nouveau pour l'époque et d'autant plus tentant pour un traducteur qu'on était alors affamé des œuvres de l'antiquité. Amyot n'eut garde de ne pas tirer parti d'une occasion aussi propice. Vite il se mit à l'œuvre. Malgré la hâte qu'il apporta cependant, il fut devancé par un évêque d'Angoulême, Octavien de Saint-Gelais ; mais celui-ci s'était borné à mettre en vers les passages qui l'avaient le plus frappé. En fait, Amyot arriva premier, puisqu'il présentait une traduction complète. Il eut pu même gagner du temps s'il eût

eu la conscience littéraire moins délicate, car, après avoir achevé une première version, ayant découvert un manuscrit moins fautif que celui sur lequel il avait travaillé, il n'hésita pas à la refondre entièrement. La traduction définitive fut imprimée à Paris, en 1549.

Indépendamment de sa primeur relative, ce roman d'Héliodore était par lui-même de nature à attirer un traducteur de goût. Il est bien agencé, très mouvementé, parsemé d'épisodes intéressants qui, loin d'alanguir le récit, l'accélèrent en éclairant le fond de la trame et préparant le dénouement. Il contient, en outre, des détails instructifs sur plusieurs coutumes de la Grèce, ainsi que sur la situation et les mœurs de l'Egypte. Tout cela ne veut pas dire néanmoins qu'il soit sans défauts; on y rencontre souvent des longueurs, de l'afféterie, des ratiocinations psychologiques hors de place. Mais il ne faut pas oublier que le roman, en Grèce, n'a pris naissance que dans la période de la décadence littéraire et conséquemment on ne peut pas exiger de lui cette simplicité d'allures, ce naturel dans les sentiments et dans les idées qui étaient l'apanage des temps de la grande floraison.

Ce que l'on serait surtout fondé à reprocher au roman grec, c'est un laisser-aller dans la tenue qui dégénère parfois en allures licencieuses. Mais ce reproche ne saurait être adressé à la fantaisie d'Héliodore. Sauf un épisode où l'auteur dépeint, et avec une grande sobriété de tons, une passion semblable à celle que Racine a mise sur la scène dans *Phèdre*, le livre est d'une pureté irréprochable. On n'en a pas moins prétendu qu'au concile de Constantinople (381). Héliodore fut mis en demeure de renier son œuvre ou de renoncer à son évêché; mais rien ne vient à l'appui de cette assertion. On incline volontiers à croire d'ailleurs que les *Ethiopiques* furent composés par l'auteur dans sa jeunesse. Quant au traducteur, son travail fut doublement récompensé : d'une part, il commença sa réputation littéraire ; d'autre part, il lui valut, de Henri II, l'Abbaye de Bellosanne (aujourd'hui Seine-Inférieure).

II.

Encouragé par cet heureux début, Amyot entreprit aussitôt une autre traduction. Il s'attaqua, cette fois, à un roman d'un caractère autrement équivoque que celui d'Héliodore, le *Daphnis et Chloé*, de Longus, écrivain grec du IVe ou Ve siècle. Ce roman, très artistement charpenté, est une pastorale pleine de fraîcheur et de grâce, mais empreinte parfois, sous couleur d'ingénuité, d'un naturalisme qui dépouille le voile. On s'étonnera sans doute

qu'Amyot qui, sans exercer alors le ministère, était cependant dans les ordres, ait fait choix d'un tel sujet. La réponse la plus plausible qu'on puisse faire est que si le dilettante littéraire ne résista pas aux séductions du petit chef-d'œuvre grec, le traducteur en revanche prit soin de jeter une gaze sur les passages qui s'y prêtaient et de passer outre à ceux dont la nudité ne pouvait être couverte. Aussi bien, certificat, en quelque sorte, lui en fut donné par Paul Louis Courier qui, en 1813, a retouché et complété le travail d'Amyot. Ce second traducteur ne laissa pas non plus de rendre justice au premier. S'il a remanié, fait-il entendre, la traduction d'Amyot, c'est qu'il a découvert, vers 1810, à la bibliothèque Saint-Laurent, de Florence, un manuscrit de la pastorale bien plus complet que celui qu'avait eu son prédécesseur. Pendant longtemps, en effet, l'œuvre de Longus n'avait été connue que mutilée ou défigurée. Il semble, au reste, qu'il était écrit que ce malheureux romancier grec ne parviendrait jamais à présenter en son intégrité sa composition à la postérité. De notre temps, même, n'a-t-elle pas subi une avarie ? N'est-ce pas sur ce manuscrit de Florence que Courier laissa tomber cette goutte d'encre qui en fit répandre des torrents ? — Mais Amyot n'a rien à faire dans ce procès de pâté. Laissons Bridoison débrouiller, s'il le peut, et revenons à notre vieux traducteur.

III.

Après ces préludes qui n'étaient que des essais pour ce puissant travailleur, Amyot fit une entreprise que, sans hyperbole, on peut qualifier de colossale : la traduction des œuvres complètes de Plutarque. La tâche parut tellement dépasser les forces humaines qu'on ne manqua pas plus tard de chercher à l'amoindrir en lançant des rumeurs de différentes sortes. On commença par dire qu'Amyot n'avait pas fait seul le travail; qu'il avait eu pour collaborateur un grand et savant personnage qu'il avait tiré de la Conciergerie du Palais de Paris où il était prisonnier, et que, la traduction terminée, il s'en était attribué exclusivement tout l'honneur. Au début, on resta dans le vague et ne dit rien du nom du prétendu personnage. Mais, au bout d'un temps, on s'aventura à indiquer un nommé Jean de Maumont. Par malheur, on n'avait pas réfléchi que Maumont n'était mort que depuis la publication de la traduction et qu'il pourrait paraître étrange que le collaborateur eût été assez magnanime pour ne pas réclamer une part dans l'œuvre qui obtint un si grand succès.

D'autres Zoïles ont insinué que la version française était sans

base sérieuse, qu'elle avait été faite sur une vieille traduction italienne, laquelle même n'avait eu pour source qu'une version latine antérieure.

Ces diverses allégations n'ayant pas obtenu crédit, on se rabattit sur la valeur intrinsèque de la traduction. Après avoir longuement fouillé, un fureteur prétendit qu'elle contenait plus de deux mille fautes; un autre porta généreusement le nombre à huit mille.... Mais ces affirmations, hâtons-nous de le dire, n'étaient que médisances. Elles ont été réduites à néant par des contradicteurs dont l'autorité s'impose. En première ligne on peut citer l'helléniste Herman Cruserius, d'autant plus compétent dans cette question spéciale qu'il a, lui-même, traduit Plutarque en latin. « Le savoir et l'exactitude de cet habile homme, a-t-il déclaré au sujet de la version d'Amyot, ont jeté de la lumière sur bien des endroits difficiles, et je puis lui rendre ce témoignage que personne ne donnera une si belle traduction de Plutarque en latin que celle qu'il en a donnée en français. » — Et le savant Huet dit, de son côté : « Jacques Amyot surpassait, à mon sens, en exactitude tous ceux qui l'avaient précédé dans cette carrière. Sa traduction joint à tous les agréments du style tant de fidélité et d'exactitude qu'il n'y a que peu de fautes, si vous exceptez ce qu'il a emprunté d'ailleurs pour éclaircir son auteur. Il peut donc en toute sûreté dédaigner les plaintes de ceux qui l'accusent d'avoir mêlé une infinité de méprises à ce qu'il peut y avoir de bon. »

Toutes ces attaques gratuites dirigées contre Amyot écartées, attachons-nous à examiner sa version de Plutarque au double point de vue, comme on l'a dit en commençant, du perfectionnement de notre langue et de son influence sur les caractères et sur les esprits.

IV.

Au commencement du XVIe siècle, la langue française n'était guère encore que dans les langes. Le moyen-âge, vers sa fin surtout, avait bien fait des efforts pour sortir de cet amalgame de dialectes divers qu'on appelait la *langue romane*, mais il n'avait pas réussi à créer un idiôme vraiment national. C'est à la Renaissance que ce succès était réservé. On étonnerait à coup sûr bien des gens en disant que le véritable promoteur de cette évolution dans le langage fut, en ce qui concerne la prose, un novateur qui tendait à un tout autre genre de réforme : ce fut Jean Calvin. — Calvin qui, selon l'usage du temps, avait écrit d'abord en latin son livre de *l'Institution chrétienne*, sentit que pour gagner les masses à ses idées, il fallait parler leur langage et leur rendre accessible l'ex-



posé de sa doctrine. Il se mit alors à traduire en langage populaire le livre qui n'était qu'à la portée de la classe cultivée.

Sa version française fut une œuvre remarquable de clarté, de précision, de vivacité et d'énergie. Par lui la langue broussailleuse du passé fut dégagée de ses périodes embarrassées, de cette surcharge d'incises qui alourdissait sa marche et était une cause d'obscurité. A sa suite vinrent d'autres ouvriers qui continuèrent brillamment la tâche commencée. Parmi eux se signala avec éclat Amyot.

Amyot, à qui les deux langues grecque et latine étaient aussi familières que sa langue maternelle, eut le tact de savoir se garder d'un engouement aveugle à leur égard et de ne leur emprunter que celles de leurs formes qui pouvaient s'adapter à la nature propre de l'esprit français. Avec une habilete géniale il ne fit d'alliages que ceux qui porteraient encore notre effigie. Dans ses traductions se retrouvent toutes les qualités qui sont la caractéristique de notre tempérament intellectuel : précision, naturel, aisance d'allures, à l'occasion hardiesse, mais hardiesse contenue par le goût. Son talent d'écrivain ne tarda pas d'ailleurs à être consacré par un concert d'éloges sans réserves. Au XVII[e] siècle, les grands tuteurs de notre langue, les Vaugelas, les Huet, pour ne citer que ceux-là, portèrent à son sujet des jugements qui devaient rester sans appel. « Il joignait, dit Huet, à beaucoup de science et de pénétration un style si beau, si élevé et si poli qu'il semble avoir été le premier qui ait montré à quel point de perfection la langue française peut atteindre. » — « Quelle obligation, écrit à son tour Vaugelas, ne lui a point notre langue, n'y ayant jamais eu personne qui en ait mieux su le génie et le caractère que lui, ni qui ait usé de mots ni de phrases si naturellement françaises, sans aucun mélange des façons de parler des provinces, qui corrompent tous les jours la pureté du vrai langage français! Tous les magasins et tous les trésors sont dans les œuvres de ce grand homme. Et encore aujourd'hui nous n'avons guère de façons de parler nobles et magnifiques qu'il ne nous ait laissées; et quoique nous ayons retranché la moitié de ses mots et de ses phrases, nous ne laissons pas de trouver dans l'autre moitié presque toutes les richesses dont nous nous vantons. » Et dès la fin même du XVI[e] siècle, pindarisant sans doute pour être plus sûr que son éloge ne serait pas surpassé, sainte Marthe s'est écriée : « qu'en portant la langue au plus haut point de pureté dont elle semblait capable, Amyot n'avait guère moins acquis de gloire par cette voie que s'il avait conquis de nouvelles provinces par l'épée et étendu les limites du royaume ».

V.

Mais la traduction de Plutarque, d'Amyot, n'a pas eu pour effet que de faire sortir notre langue du berceau, elle a eu cet autre résultat, non moins appréciable, d'importer chez nous des idées nouvelles et d'ouvrir ainsi un plus large horizon aux esprits. Jusque là point d'autre champ ne s'offrait à la pensée et à l'imagination que les enseignements de la scholastique et les *Chansons de geste*. Non que les ouvrages de l'antiquité fissent proprement défaut, mais ils étaient disséminés dans des monastères qu'habitait souvent l'ignorance, et y demeuraient ou délaissés ou imparfaitement consultés. Le grec notamment était tellement négligé que, quand un Maître des grandes écoles se heurtait dans ses citations à un texte de cette langue, il disait dédaigneusement : « *Græcum est, non légitur* », et passait. Ce n'est qu'au réveil auquel on a donné le nom de *Renaissance*, que le trésor antique fut véritablement mis au jour, augmenté d'ailleurs de nouvelles richesses venues d'Orient en Europe à la suite de l'invasion musulmane. Alors se produisit comme une sorte de fascination qui, commencée en Italie, s'étendit à tout l'Occident. On se jeta avidemment sur toutes les œuvres où sommeillait le génie antique, et ce ne fut pas l'un des moindres mérites d'Amyot d'avoir fait choix de Plutarque pour le révéler à ses contemporains.

L'œuvre de Plutarque, aussi bien, considérée dans son ensemble, est à elle seule toute une encyclopédie. Toutes les matières relevant du domaine de l'esprit s'y rencontrent : biographies de grands hommes, systèmes philosophiques et religieux, histoire, mœurs, que ne pas dire encore ? Aucun répertoire ne fut jamais la source de tant d'excitations pour la pensée, le *magasin*, pour reprendre le mot de Vaugelas, de semences plus fécondes pour les caractères. Aussi n'y eut-il qu'une voix pour célébrer les services qu'avait rendus Amyot en faisant, selon l'expression de Montaigne, Plutarque *français*. « Je sçais bon gré à Amyot, dit l'auteur des *Essais*, d'avoir sceu trier et choisir un livre si digne et si à propos, pour en faire présent à son païs. Nous aultres ignorants estions perdus, si ce livre ne nous eust relevés du bourbier ; sa mercy, nous osons à cett'heure et parler et écrire ; les dames en régentent les maistres d'eschole ; c'est notre bréviaire, Je ne le puis si raconter que je n'en tire cuisse ou aile ». — A cet hommage rendu par Montaigne à Plutarque, Henri IV a ajouté le sien dans cette lettre à la Reine qui s'était adonnée à la lecture de l'auteur grec : « M'amie, j'attendois d'heure à une autre une lettre. Je l'ay baisée en la lisant. Je



vous responds en mer, où j'ay voulu courre une bordée par le doux temps. Vive Dieu! vous ne m'auriés sceu rien mander qui me fust plus agréable que la nouvelle du plaisir de lecture qui vous a prins. Plutarque me soubsrit toujours d'une fresche nouveauté: l'aymer c'est m'aymer, car il a esté longtemps l'instituteur de mon bas âge (1); ma bonne mère, à laquelle je doibs tout et qui avoit une affection si grande de veiller à mes bons déportemens, et ne vouloit pas (ce disoit-elle) voir en son fils un illustre ignorant, me mist ce livre entre les mains, encores que je ne feusse à peine plus un enfant de mamelle. Il m'a esté comme ma conscience, et m'a dicté à l'aureille beaucoup de bonnes honnestetés et maximes excellentes pour ma conduite et pour le gouvernement de mes affaires. A Dieu, mon cœur; je vous baise cent mille fois. — Ce 3e setambre, à Calays ».

Ces appréciations témoignent assez de l'effet prodigieux que produisirent les œuvres de Plutarque quand elles apparurent en leur entier et furent mises par la traduction à la portée du gros des lecteurs. Ces âmes ardentes du XVIe siècle, impatientes de briser l'étroit réseau d'idées qui les enserrait, s'en imprégnèrent avec frénésie. Publicistes et pamphlétaires y puisèrent des armes pour la bataille; la Boëtie leur emprunta une partie de son *Contre un*. Les prédicateurs de la Ligue eux-mêmes en tirèrent plus d'une citation. Et ce n'est pas qu'à cette époque que le rayonnement se manifesta. Dans le siècle dernier encore le Plutarque était un livre de chevet pour les esprits les plus distingués. Jean-Jacques Rousseau le dévora dans sa jeunesse. Les hommes de la Révolution lui demandèrent le *Sursum Corda*, et l'Egérie de la Gironde, Mme Rolland, commerçant sans cesse avec lui, y retrempait sa vaillance.

En outre des trois œuvres dont il a été parlé, Amyot traduisit encore plusieurs livres de Diodore de Sicile et quelques tragédies grecques. C'est à cette série de travaux si fournie que l'ancien domestique des écoliers du Collège de Navarre dut les hautes fonctions qui lui furent successivement conférées. L'envie et la malignité ont cherché à donner le change en forgeant des fables qui en attribuaient la plus grande part au hasard et à la faveur: leurs dents s'y sont vainement usées.

(1) Henri IV avait été nourri de grec.

TRAVAUX DE DÉCORATION

EXÉCUTÉS DANS LA CATHÉDRALE D'AUXERRE PENDANT LE XVIII° SIÈCLE

Par M. Charles Demay.

INTRODUCTION

Lorsque nous nous trouvons en présence d'un monument s'imposant à notre admiration, comme la cathédrale d'Auxerre, autant par la pureté de ses grandes lignes architecturales que par le fini et la richesse de ses sculptures, notre plus ardent désir n'est-il pas d'interroger son passé, de rechercher les noms des habiles ouvriers et des hauts personnages qui ont contribué à sa construction et à son ornementation, enfin de connaître les événements remarquables dont il a pu être le théâtre. Cet ouvrage qui pourrait satisfaire notre légitime curiosité, n'existe pas, la monographie de ce splendide édifice, la gloire de la ville d'Auxerre, qui ne le cède pas en beauté à ce que l'art ogival a produit de plus remarquable, est encore à faire; il n'a malheureusement tenté aucun membre de notre société. En attendant que cette regrettable lacune soit comblée, force nous est de nous contenter des documents épars consignés sur ce monument dans la grande histoire d'Auxerre de l'abbé Lebeuf, ou dans celles moins étendues de MM. Chardon et Leblanc, et des travaux de MM. Challe, Quantin, Chérest, Victor Petit, de Lasteyrie, Molard, notre regretté archiviste, et de l'abbé Bonneau, insérés dans différentes publications locales.

Quant à moi, reconnaissant mon insuffisance pour mener à bien un pareil travail, je me bornerai à apporter ma modeste contribution à celui qui l'entreprendra un jour, en relatant, à l'aide des documents déposés aux archives de l'Yonne, les différents travaux exécutés dans l'église au xviii° siècle, dans le chœur et le sanctuaire dans le but de substituer à une décoration vieille de plu-

sieurs siècles une nouvelle, plus riche, et dans le goût du jour. Depuis le XVIIe siècle le style ogival était tombé dans le plus profond mépris, et celui qui lui succéda dit de la Renaissance ne jouissait pas alors de plus de faveur. Le style moderne appelé quelque fois style des Jésuites, parce qu'ils en furent les promoteurs, régnait en maître et s'imposait aux architectes dans tous les édifices religieux qu'ils construisaient. Ce style se caractérisait, à l'extérieur, par une façade dans laquelle différents ordres d'architecture étaient superposés, comme nous le représente la façade de l'église St-Pierre d'Auxerre ; à l'intérieur par des arcades mas-s ves portées sur des piliers quelque fois décorés de pilastres mettant la nef en communication avec les ailes, et par un seul étage de fenêtres, tantôt cintrées, tantôt carrées surmontant ces arcades. Les rétables des autels étaient devenus de véritables monuments calqués sur les façades avec colonnes et frontons. Souvent un tableau richement encadré en ornait la partie centrale.

Le discrédit dans lequel était tombé le style ogival n'était pas moindre à Auxerre qu'ailleurs. L'ordonnance du chœur et du sanctuaire de la cathédrale, très peu remaniée par Jacques Amyot après les ravages causés à l'église par les Huguenots, en 1567, déplaisait fort au Chapitre. Elle lui paraissait vieillotte, mesquine, et d'un goût barbare. Quelle pauvre figure elle faisait en effet à côté des somptueuses décorations que renfermaient les églises de Paris nouvellement construites. La compagnie ne se trouvait-elle pas en quelque sorte contrainte, pour ne point paraître arriérée et insensible aux beautés d'un art qui faisait fureur, de transformer radicalement la décoration de cette partie de son église, à l'imitation de ce qui avait lieu alors à Notre-Dame de Paris, et à St-Etienne de Sens, sa métropole. Cependant décidés depuis longtemps, les travaux nécessaires pour opérer cette transformation ne furent exécutés qu'en 1743 et 1765. Avant d'aborder l'économie de ces travaux, il importe de jeter un coup d'œil sur l'état de l'église avant leur exécution.

CHAPITRE Ier

ÉTAT DE L'ÉGLISE AVANT LES PREMIERS TRAVAUX

Un spectacle bien étrange attendait autrefois le visiteur, qui faisait son entrée dans la cathédrale d'Auxerre par la porte principale donnant sur la place St-Etienne. A peine avait-il pénétré dans l'intérieur qu'il se trouvait en présence d'une statue gigantesque en pierres de taille, adossée au premier pilier de droite de la nef, représentant saint Christophe, tenant en main un bâton

noueux fait d'un arbre entier, et portant l'enfant Jésus sur ses robustes épaules. Ce n'est pas qu'il n'existât de semblables statues dans d'autres cathédrales, mais aucune n'atteignait les proportions de celle d'Auxerre, elle dépassait celles de Notre-Dame de Paris, considérée comme une des plus grandes (1). La statue seule mesurait 29 pieds de hauteur, et avec son piedestal en forme de voûte, 51 pieds. Le bâton du saint était long de 32 pieds, le peuple l'appelait plaisamment la badine de Saint-Christophe.

Jacques Blonde, chanoine d'Auxerre, qui vivait au dernier siècle (1727-1777) rapporte dans un manuscrit qu'il a laissé, et qui se trouve à la bibliothèque de la ville, que cette statue avait 22 pieds de largeur, non compris le côté du pilier, 8 pieds de jambe des genoux au bas des talons, 6 pieds de tour de mollet, enfin 14 pouces d'ouverture de bouche. Elle ne possédait d'autre mérite que ses proportions colossales, et avait été élevée, en 1539, par un chanoine, porté d'une grande dévotion pour saint Christophe, et sculptée par un nommé Humbert Bléreau originaire d'Autun. Le Chapitre n'avait consenti à son érection que sous la condition que le pilier contre lequel on l'adosserait n'en serait endommagé. Ce chanoine s'appelait Jehan Olivier, et avait été curé de Champlemy au diocèse d'Auxerre. Il mourut le 4 novembre 1540, laissant son œuvre inachevée. Elle ne fut terminée qu'en 1551 par les soins de Edme Balleure, son neveu, aussi chanoine, et encore sur l'injonction qui lui en fut faite par le Chapitre, à peine de la voir démolir (2).

Sous le piédestal on lisait l'inscription suivante : « Maître Jehan « Olivier, natif de Bar-sur-Seine, curé de Champlemy, et de céans « chanoine, l'an 1540, pour rendre à Dieu hommage du martyr « saint Christophe fit faire cette image; ung an après mourut. Ci jist « en sépulture, vous qui par ci passez voyant sa portraicture, « priez Dieu pour son âme, et pour vous on priera, car comme « vous serez, pour vous on sera. Requiescat in pace (3) ».

(1) Cette statue était également adossée au premier pilier de la nef, du côté droit; elle avait été érigée au xv[e] siècle, par suite d'un vœu d'Antoine des Essarts, frère du surintendant décapité en 1413. Elle ne fut enlevée qu'en 1786. Une statue semblable se voyait aussi dans la cathédrale d'Amiens, près d'une des portes. Ce saint était particulièrement invoqué dans les temps de peste et de famine. Les croyances populaires lui attribuaient aussi le don de préserver de la grêle et de la foudre.

(2) Dominus Balleure cogetur perfici facere imaginem sancti Christophori; alias diruetur. (Conclusion du 30 septembre 1551, Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, preuves, p. 216).

(3) Manuscrit du chanoine Blonde.

C'est miracle qu'elle n'ait pas été renversée par les Huguenots en 1567, mais ils l'endommagèrent tellement à coups de pierres et d'arquebuses, que son aspect n'avait rien qui pût encourager la dévotion des fidèles envers le saint. Depuis longtemps le Chapitre qui ne voyait en cette statue qu'une œuvre de mauvais goût, déparant son église, en souhaitait la disparition, mais il la respectait de crainte de mécontenter le peuple, qui aimait à la voir et à la montrer aux étrangers comme un objet de curiosité. En 1768 il crut trouver l'occasion favorable. Profitant de ce que nombre d'ouvriers étaient occupés à démolir les portes des collatéraux du chœur, élevées à une époque où florissait l'art ogival, il prit une conclusion à la date du 22 avril, par laquelle il fut arrêté que dès le lendemain il serait procédé à son enlèvement, parce que l'on appréhendait que si on laissait s'ébruiter l'arrêt de sa destruction, « des gens de mauvais goût, et qui étaient attachés à cette statue ne cherchassent les moyens d'en empêcher la démolition, et ne fassent faire opposition par l'évêque, ou d'autres ».

En la démolissant on trouva dans les fondations du piédestal l'inscription ci-après :

1539

« Maître Jehan Olivier, prêtre chanoine d'Auxerre, a fait faire
« cette image de saint Christophe Auxerrois en la présente année
« ci-dessus. Il a été fort longtemps imparfait, mais Edme Balleure
« chanoine le fit achever (1) ».

Sous la voûte supportant la statue de saint Christophe existait un bas relief représentant le saint percé de flèches, et sous ce bas-relief un bénitier en jaspe fait en forme de tombeau. Il avait été donné à l'église par François II de Dinteville, qui avait pris soin d'y faire graver au-dessus une inscription modifiée par la suite (2).

L'inscription primitive était ainsi conçue :

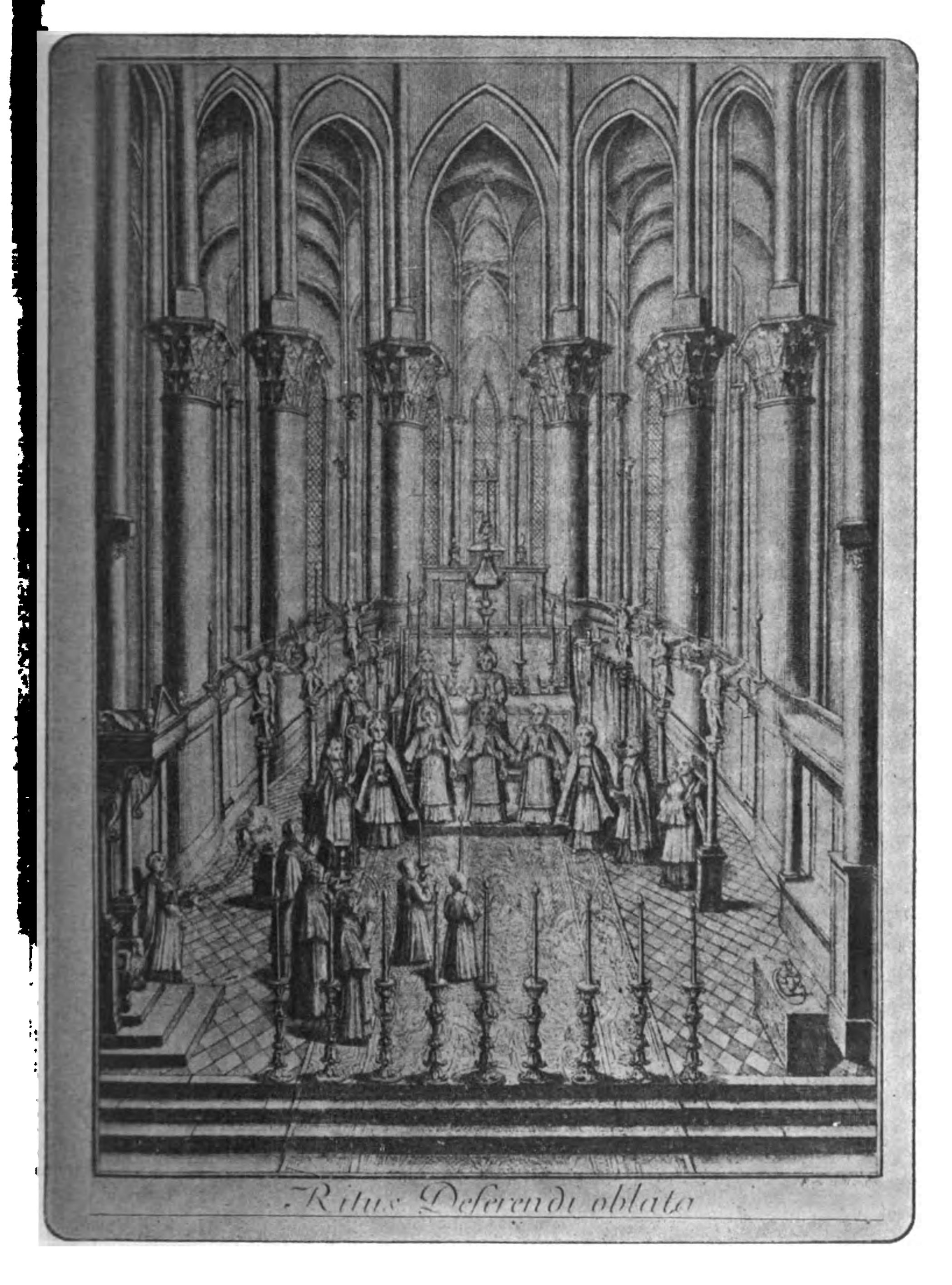
« Franciscus Dinteville Autissiodorensis épiscopus introeunti
« abeunti ve Christiano salutari undà purificato, quem pia mens,
« et adoratio Dei opt. Max., adduxit felicitatem precamur (3) ».

En face la statue de saint Christophe, et suspendu à la première

(1) Manuscrit du chanoine Blonde.

(2) Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, t. 1, p. 588, et *Histoire de la Prise d'Auxerre*, p. 137.

(3) Dom Viole. Mémoires, t. IV, p. 351. Cette inscription pourrait se traduire ainsi : « François de Dinteville, évêque d'Auxerre, souhaite le bonheur au chrétien purifié par l'eau sainte à l'entrée, ou à la sortie de ce lieu, où l'a conduit une pieuse pensée et le désir d'adorer Dieu très bon et très grand ».



VUE DU SANCTUAIRE DE LA CATHÉDRALE D'AUXERRE
AVANT LES PREMIERS TRAVAUX DE DÉCORATION (1738)

arcade du côté gauche de la nef se voyait encore le buffet de l'orgue que François Ier de Dinteville y avait fait construire, du consentement du Chapitre, en 1529. Les tuyaux en avaient été enlevés par les protestants, et il ne restait plus que ce buffet, œuvre de menuiserie très délicate, mais tombant de vétusté. Les nouvelles orgues avaient été établies par Jacques Amyot, sous la première arcade de gauche en entrant dans le chœur.

Si le visiteur dirigeait ses regards du côté du chœur, sa vue était arrêtée par la masse énorme du jubé, présentant de loin l'aspect d'un mur élevé, joignant sans interruption les deux gros piliers du transept, et percé au milieu d'une porte en bois à claire voie, au-dessus de laquelle était un crucifix; de sorte que le chœur et le sanctuaire se trouvaient complètement masqués. François Ier de Dinteville avait fait élever, en 1523, cette lourde construction en place des tribunes ou ambons d'une faible hauteur, qui avaient existé jusqu'alors. Pour en asseoir les fondations il fallut boucher les deux descentes qui conduisaient de chaque côté de la porte à l'église souterraine.

Dans quel style était construit le jubé ? Lebeuf ne nous en dit rien, ce devait être, à n'en pas douter, dans le style de la Renaissance, qui commençait à cette époque à prendre un rapide essor. L'éminent historien d'Auxerre rapporte seulement qu'il était orné de riches sculptures, que l'on y voyait un grand bas-relief représentant la vie de Jésus-Christ; qu'au milieu de gracieuses colonnettes supportant l'entablement, l'on remarquait dans des niches les figures des six principaux évêques d'Auxerre; enfin qu'il y existait deux autels adossés, un de chaque côté de la porte. Les Huguenots firent subir au jubé de terribles ravages, ils en abattirent une partie considérable, et ne pouvant le renverser entièrement, jettèrent à terre le crucifix élevé au-dessus de la porte. Un de ceux qui se montrèrent le plus acharnés à sa destruction, fut, au dire de certains mémoires, — c'est Lebeuf qui parle, — Etienne Armand prieur de Saint-Eusèbe, qui avait apostasié; il s'évertuait à briser les statues et les fines sculptures à coups d'arquebuse. « On voit, ajoute-il encore, des marques de balles de plomb à l'une des colonnes à gauche en entrant » (1). En 1576 et 1577 le Chapitre fit réparer le jubé tant bien que mal, à l'exception des autels qui ne furent refaits qu'en 1666, par les soins et aux frais de Pierre Le Venier, chanoine pénitencier. Ce généreux donateur fit aussi placer dans leurs niches de nouvelles statues des évêques d'Auxerre, pour remplacer celles qui avaient été mutilées.

(1) Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre*.

Un mur en marelle d'une hauteur un peu moindre que le jubé régnait des deux côtés du chœur. Ce mur était nu à l'extérieur, mais, à l'intérieur, une boiserie le revêtait jusqu'à la corniche, qui faisait très peu de saillie. Les jours de grandes solennités on tendait sur ces boiseries de belles tapisseries et notamment celle qui avait été donnée au Chapitre, vers l'an 1500, par l'évêque Jean Baillet. Elle représentait l'histoire de saint Etienne. Les deux portes collatérales du chœur à claire voie et de peu de développement s'ouvraient dans un massif de maçonnerie joignant les deux piliers. Ce mur était surchargé d'images de saints, et de figures en bas-relief encadrées dans de délicats motifs de sculpture de la dernière période du style ogival. La plus grande partie de cette riche ornementation était due à la générosité de François II de Dinteville, mais elle avait grandement souffert des ravages des Huguenots. Le portique de gauche était dit de la Visitation, parce que cette scène de l'évangile y était représentée. Le sanctuaire était également fermé de murs revêtus de boiseries. Jacques Amyot les avait fait construire pour remplacer des grilles de fer que les protestants avaient détruites. Le mausolé de Ferric de Cassinel, évêque d'Auxerre, mort en 1390, fut, lors de la construction de ce mur, à moitié détruit. Six colonnettes de bronze portant chacune un petit ange de même métal, lequel tenait un flambeau à la main, étaient disposées devant le grand autel, en forme de fer à cheval, et des rideaux faits d'étoffes précieuses glissant sur des tringles joignant chacune de ses colonnettes et se réunissant derrière l'autel à une septième terminée en forme de crosse pour soutenir la suspense, permettaient, en se développant, de dérober le célébrant aux regards du public à certains moments de la messe. Au temps de l'épiscopat de Guy de Mello, cette ornementation du sanctuaire existait déjà, car, par son testament daté de l'année 1260, il disposa que 100 livres de cire de revenu à prendre sur l'église St-Pélerin d'Auxerre seraient affectées à l'entretien du luminaire de ces angelots. Ces angelots furent enlevés par les huguenots, et ceux que l'on voit représentés sur la gravure ci-jointe, tirée du nouveau missel donné par M. de Caylus en 1738, furent fondus aux frais de Jacques Amyot en 1571; ils portent bien, du reste, l'empreinte de la Renaissance. La chaire épiscopale que l'on voit à gauche contrairement à l'usage général, était due aussi à la libéralité de Jacques Amyot, qui la fit élever la même année pour remplacer l'ancien trône en pierre que les Huguenots avaient cependant respecté. L'autel auquel on reprochait des proportions trop restreintes était d'une simplicité qui faisait contraste avec la beauté du sanctuaire, dont il aurait dû être le principal ornement. Il consistait en une ta-



ble de marbre noir que Jacques Amyot avait fait lever sur la tombe de Bernard de Sully. Cette table reposait sur un coffre en bois masqué par une tapisserie. Une autre tapisserie formait le rétable. Toutes les stalles du chœur avaient été brûlées par les protestants. Jacques Amyot les fit refaire, en fournissant le bois nécessaire, qui fut tiré d'une forêt dépendant de son abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. Elles existent encore sans avoir eu trop à souffrir de la Révolution. Le dallage du chœur de la nef était alors tel que nous le voyons aujourd'hui. Il avait été exécuté en 1667 et 1685, en supprimant toutes les pierres tombales, que les Huguenots avaient en partie brisées.

Les collatéraux du chœur étaient fermés de chaque côté par un portique percé d'une porte en bois à jour. Ces portiques, d'une élévation égale à celle du jubé, étaient construits dans le style gothique de la dernière époque. De nombreuses statues de saints placées dans des niches artistement sculptées, mais en partie mutilées, et des bustes de bienfaiteurs de l'église posés sur la partie supérieure, imprimaient à ces portiques un cachet d'élégance qui s'harmonisait complètement avec l'édifice. Leur seul défaut résidait dans leurs proportions exagérées dérobant à l'œil la vue du chœur et de ses collatéraux. Enfin, au milieu de l'arcature de la chapelle St-Georges, en regard sur le transept se voyait encore le cadran d'une ancienne horloge dont le mouvement avait été gravement endommagé par les protestants. Aucune réparation n'y ayant été faite depuis, cette horloge était devenue hors d'usage, et sa vue n'évoquait plus que de pénibles souvenirs et d'inutiles regrets (1).

Le chœur, avec son jubé et son enceinte continuée par celle du sanctuaire, formait ainsi une seconde église dans la grande, et les fidèles qui se pressaient dans la nef ne pouvaient être témoins des pompeuses cérémonies qui s'y déroulaient, les chants seuls arrivaient jusqu'à eux. Mais qu'importait aux chanoines; la cathédrale sans titre paroissial n'était-elle pas leur église ? ne s'en considéraient-ils pas comme les maîtres omnipotents, n'y admettant pas même l'ingérence de l'évêque, qui ne pouvait, sans leur agrément, apporter la moindre modification aux décorations intérieures, et encore moins à l'édifice lui-même ? Ce lourd jubé, ces portiques massifs, dont ils réclamaient la destruction, ce n'était donc pas tant pour permettre au peuple de satisfaire plus facilement sa dévotion que pour les remplacer par des constructions plus légères dans le style alors en vogue, auquel fut attachée la qualification de rocaille.

(1) Archives de l'Yonne, G. 1798.



Ils demandaient donc un jubé moins élevé et de proportions élégantes, où des marbres variés, relevés par de riches dorures seraient appelés à rehausser le mérite de tableaux confiés à des maîtres de l'art. Ils voulaient remplacer les vieux portiques en pierre par des portes en fer chargées d'ornements dorés et surmontées de riches frontons.

CHAPITRE II.

TRAVAUX EXÉCUTÉS DE 1743 A 1746.

Après bien des sollicitations en haut lieu, bien des demandes réitérées, le Chapitre finit par obtenir un arrêt du Conseil en date du 26 juin 1742, l'autorisant à faire exécuter les travaux d'ornementation, qui lui tenaient tant à cœur. Cet arrêt fut suivi d'une ordonnance rendue le 11 juillet de la même année, par M. Alexandre de la Faluere, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de l'Isle-de-France, commettant le sieur Herbet, architecte à Paris, pour dresser « l'état des devis et ouvrages de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, marbrerie, sculpture, dorure et peinture pour la construction d'une sacristie, de deux jubés avec ses deux chapelles, pour les trois portes du chœur et sanctuaire : le tout conformément aux plans, dessins et élévations faits pour ces ouvrages, et acceptés par Messieurs du Chapitre ».

Ce devis fut terminé le 4 mai 1743 ; il disposait en substance que l'ancien et massif jubé des Dinteville serait démoli, et que le nouveau formerait deux parties bien distinctes séparées par la porte ou grille du chœur; que ces deux parties seraient exactement semblables dans leurs proportions ainsi que dans leur décoration; même similitude serait observée à l'égard des deux autels adossés aux murs de face, chacun d'un côté. Ces autels seraient faits en marbre, ainsi que les pilastres et contre pilastres, rétables et contre rétables. Les bases de ces pilastres, et leurs chapiteaux exécutés en bronze doré mat, devaient ajouter à la richesse générale produite par la variété des marbres employés. Les frontons enrichis de gloires et de figures de chérubins dorés, devaient seuls être en bois, et peints de couleurs assorties avec celles des marbres voisins. Au-dessus du contre-rétable de chaque autel il serait placé un tableau, qui, selon les désirs du Chapitre, serait commandé à M. Restout, de l'académie royale de peinture. Le sujet de l'un serait un mystère de la Sainte-Vierge, celui de l'autre : saint Pélerin prêchant l'évangile aux idolâtres (1).

(1) Ces autels ont survêcu aux jubés. On peut les voir, l'un dans la première chapelle du côté droit de la nef servant de passage à la sacristie,



La hauteur des jubés ne devrait pas excéder 18 pieds. Les murs de face seraient construits en pierre, ceux en arrière, règnant au-dessus des stalles, en marelle, avec un espace de 6 pieds entr'eux; de sorte que les murs de jonction des deux côtés de la porte du chœur formeraient un véritable vestibule. Dans ces murs latéraux serait ouverte de chaque côté une porte donnant accès à un escalier pour monter à la partie supérieure des jubés. La grande porte ou grille du chœur étant la partie la plus en vue devrait être aussi la plus remarquable par son élégance, la richesse de son ornementation, et son caractère monumental. Elle existe toujours, et nous pouvons juger du mérite de celui qui en a donné le plan. Sa largeur, fixée à 11 pieds, devrait nécessiter la suppression de deux stalles. Cette largeur comprendrait deux pilastres dormant, larges de 18 pouces et hauts de 17 pieds, un de chaque côté, et deux ventaux égaux de 21 pieds de hauteur et de 8 pieds et demi de largeur au total. Le couronnement, non compris la croix, devrait avoir trois pieds et demi de hauteur, et le Christ en plomb repoussé, du grand modèle de M. Girardon, mesurer deux pieds de la tête aux pieds. Les deux portiques latéraux du chœur, avec leurs portes en bois étant démolies, seraient remplacés par deux portes rappelant celle de l'entrée principale du chœur, mais moins grandioses, et portant dans leur couronnement les armes du Chapitre. Enfin les murs de clôture du sanctuaire, rasés également, devraient être remplacés par des grilles hautes de 12 pieds jusqu'aux cintres, et non compris les couronnements pareils à ceux des portes collatérales, mais sans armoiries. Pour ne rien omettre des travaux compris dans le devis, je mentionnerai enfin la construction de tambours aux deux petites portes du grand portail (1).

Le montant total du devis s'élèvait à 52,850 fr. C'était un bien gros chiffre, excédant de beaucoup les ressources du Chapitre, qui provenaient de la coupe de 150 arpents de bois de la réserve de sa forêt de Merry-la-Vallée. L'adjudication en avait été faite le 7 février 1743, à raison de 265 livres l'arpent, soit au total 39,750 liv.

l'autre dans la troisième du même côté; ce dernier encore accompagné des piédestaux des bases de ses pilastres. Les tableaux de Restout sont actuellement placés : celui de la Sainte-Vierge dans la troisième chapelle du côté droit de la nef, et celui représentant saint Pélerin dans la chapelle semblable du côté gauche. Quant aux marbres des pilastres et des rétables, retirés des cryptes, où on les avait déposés pendant la Révolution, ils ont été employés aux chapelles St-Michel et St-Jean pour remplacer les mêmes parties qui avaient été exécutées en bois.

(1) Archives de l'Yonne G. 1824.



Mais comme de cette somme il avait fallu déduire 4,968 l. 15 s. tant pour le dixième dû aux pauvres communautés, que les deniers pour livre dûs au receveur des domaines et bois, il ne restait plus que 34,780 livres pour faire face à ces dépenses extraordinaires. Force était donc au Chapitre de n'engager de dépenses que jusqu'à concurrence de cette somme. A cet effet il adressa une supplique au grand maître des eaux et forêts, le 29 avril 1743, par laquelle il lui demandait de ne mettre en adjudication que les travaux qu'il avait le plus à cœur de voir exécuter, savoir : la sacristie de la nef, les deux jubés avec leurs autels et les trois portes du chœur, en ajournant à une époque ultérieure la mise aux enchères des grilles du sanctuaire. Il le priait en outre de faire insérer cette clause dans le cahier des charges : « Que ceux qui voudront faire des mises sur les dits ouvrages feront preuve de leur capacité par quelqu'ouvrage semblable, faute de quoi leur mise pourra être refusée ». En conséquence, il fut procédé à l'adjudication de ces travaux au palais royal d'Auxerre le 23 juillet 1743, par devant Me Philbert Bogard, conseiller du roi, maître des eaux et forêts des comté et bailliage d'Auxerre, et de Pierre Richer son lieutenant. Une première mise de 45,000 livres fut faite par Sébastien Antoine Slodtz, sculpteur du roi, demeurant à Paris, cour du Louvre ; une seconde de 44,000 par Pierre Dhumier, serrurier du roi, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne ; une troisième de 43,000 par André-Germain Gramain, procureur au siège des eaux et forêts d'Auxerre, pour le compte d'un tiers. Puis les offres se succédent avec vivacité entre les concurrents, jusqu'à l'extinction du premier feu, sur la mise de 35,600 livres faite par Slodtz (1). Les deuxième et troisième feux s'étant éteints sur la mise unique de 35,500 livres faite par le même, Slodtz accepté par le Chapitre fut proclamé adjudicataire.

Ce n'était pas un inconnu que ce sculpteur, mais un personnage en renom dont l'avis faisait autorité dans le monde des artistes de l'époque. Avec ses trois frères Sébastien-René, Paul-Ambroise et René-Michel, ce dernier surnommé Michel Ange à cause de son rare mérite, il avait pris part à tous les grands travaux de décoration, qui avaient été exécutés dans les églises de Paris depuis le commencement du siècle ; et bien que l'on pût leur reprocher de trop sacrifier au goût prétentieux et maniéré du jour, leurs œuvres, traitées avec une grande distinction, étaient très goûtées des

(1) Les mises se produisirent de la manière suivante : Dhumier 41,000 l. Slodtz 39,000 l., André Gramain 38,000 l., Dhumier 37,500 l., Gramain 37,000 l., Dhumier 36,700 l., Gramain 36,600 l., Dhumier 36,500 l., Gramain 36,400 l., Slodtz 36,200 l., Dhumier 36,100 l., Slodtz 35,600 l.



contemporains, et sont encore aujourd'hui fort appréciées. Ils suivaient dignement les traces de leur père Sébastien Slodtz, célèbre sculpteur né à Anvers en 1656, qui vint s'établir en France à la fin du XVII[e] siècle, et contribua aux embellissements des palais de Louis XIV.

Aussi les travaux confiés à Soldtz furent-ils menés avec rapidité et exécutés avec soin. Le 1[er] janvier 1746, date fixée par le cahier des charges, ils étaient terminés, et par ordonnance du 12 du même mois, de M. François du Vaucel, grand maître des eaux et forêts, qui avait succédé à M. de la Faluère, il fut procédé le 4 avril suivant à leur réception par Claude-Louis Daviler, architecte à Paris, commis à cet effet. Les ouvrages de l'adjudicataire furent trouvés de tous points excellents, et les quelques modifications opérées au devis comme très avantageuses; ces modifications consistaient en une plus grande dimension donnée à la sacristie, dans le remplacement des dalles, qui auraient trop chargé la voûte, par des tuiles pour la couverture de cet édifice, et dans la substitution du cuivre au plomb pour le christ placé au-dessus de la grande porte du chœur.

Tous ces travaux donnaient au chœur un aspect bien différent de celui qu'il présentait autrefois; et nos chanoines eussent été pleinement satisfaits si leurs yeux n'eussent été attristés à la vue de l'objet qui devait en être le principal ornement: l'aigle dont la simplicité ne répondait nullement à la magnificence des nouvelles décorations. Il existait autrefois dans l'église deux aigles, l'un placé dans le chœur, l'autre dans la chapelle absidale de St-Alexandre où se chantaient certains offices. Tous deux avaient été donnés en 1397 par Bertrand de Cassinel, chanoine chantre, frère de l'évêque de ce nom (1). Celui du chœur, qui était le plus grand et le plus luxueux, fut enlevé par les Huguenots; l'autre ayant échappé à leur rapacité, prit sa place dans le chœur, où il faisait un très pauvre effet. Les chanoines, qui venaient d'apprécier les talents de Slodtz, le chargèrent, en 1750, de leur en faire fondre un nouveau en ajoutant au métal à provenir de l'ancien, de magnifiques portes de bronze servant à fermer la chapelle de l'évêque, que M. de Caylus leur abandonna. L'aigle nouveau, fondu sous les yeux du comte de Caylus, fut inauguré le jour de la fête de la Toussaint de l'année 1751. Les connaisseurs faisaient beaucoup de cas de cette œuvre. « C'est, dit Courtepée, une des plus belles pièces que l'on puisse voir en ce genre pour le goût et l'exécution » (2). Son

(1) Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, t. 1[er].

(2) Courtepée, *Description historique du duché de Bourgogue*, t. VI.

mérite artistique ne put néanmoins, le sauver du fourneau révolutionnaire (1).

CHAPITRE III.

TRAVAUX EXÉCUTÉS DE 1767 A 1774.

Les travaux qui venaient d'être faits, si importants qu'ils eussent été, n'étaient cependant, comme nous l'avons dit précédemment, qu'un premier pas dans l'exécution d'un vaste plan tendant à moderniser la vieille église. Ainsi le massif jubé de François de Dinteville avait été remplacé par un nouveau moins élevé, divisé en deux parties par la grande porte ou grille du chœur. A chacun de ces jubés avait été adossé un autel en marbre, avec un petit sanctuaire. Les deux portes latérales du chœur avaient aussi été faites. L'établissement de grilles au lieu de mur existant autour du sanctuaire avait été ajourné. Il tardait maintenant au Chapitre de voir exécuter les travaux d'embellissement de ce même sanctuaire pour mettre cette partie en harmonie avec le chœur, et former ainsi un tout uniforme où se déploiraient toutes les richesses du style à la mode. Mais pour donner suite à ces beaux projets un arrêt du Conseil d'Etat était nécessaire. Il était passé le temps ou le Chapitre pouvait, à son gré et selon ses caprices, faire dans l'édifice des travaux quelle qu'en fut l'importance. Cet arrêt, la compagnie l'obtint le 23 août 1763, et le 24 septembre suivant, le Grand maître des eaux et forêts de France rendit une ordonnance « à l'effet de procéder par Claude Charles Ledoux, architecte à Paris, à la visite, reconnaissance, devis estimatif et dessins des ouvrages à faire pour la construction de deux chapelles latérales dans la croisée de l'église cathédrale; la pose de deux grilles des bas côtés ; la construction d'un nouveau maitre autel en marbre, avec son marche-pied, gradin et tabernacle; celui des Féries par derrière, aussi de marbre, ainsi que la figure de saint Etienne ; le pavé du sanctuaire ; les grilles au pourtour ; le banc des célébrants, et la réparation de l'orgue ».

Ledoux, né à Dormans en Champagne, en 1736, était encore bien jeune pour diriger des travaux aussi importants, mais il montrait déjà des talents précoces qu'avait su habillement développer son maître, l'architecte Blondel. Il était plein d'activité, entreprenant, et ne cherchait que l'occasion de se produire. Aussi,

(1) L'aigle que l'on voit dans le Trésor figurait il y a peu d'années dans le chœur, sa véritable place. Cette œuvre, qui ne manque pas de mérite, remonte aux premières années du XVIe siècle. Il aurait appartenu avant la Révolution à l'église de Cravant.



dans l'espoir de mettre ses talents en relief s'empressa-t-il de solliciter du grand maître l'exécution de ces travaux, qui ne furent pas, comme nous le verrons plus loin, sans lui causer quelques déboires (1).

Le premier devis qu'il présenta lui-même au Chapitre ayant été refusé parce qu'il était trop élevé, il en rédigea un second plus modeste, qui fut déposé sur le bureau le 1er septembre 1766. Cependant, pour qu'aucun retard ne fut apporté aux travaux, le Chapitre se mit de suite en rapport avec M. Vassé, sculpteur de mérite, pour l'exécution de la statue de saint Etienne. Ce devis prévoyait les travaux suivants (2) :

Dans le chœur la déposition sera faite de tout le lambrissage garnissant les deux murs latéraux, et leur remplacement par un nouveau plus riche et d'une élévation égale à celle des murs intérieurs des jubés, contre lesquels des lambris n'ont pas été appliqués, comme ils auraient dû l'être d'après le devis de 1743.

Dans le sanctuaire : Le sanctuaire sera toujours délimité par les trois marches de pierre, qui seront refaites sans altération de la forme bombée qui a été donnée en 1744, pour laisser plus de largeur aux portes collatérales.

Le coffre du grand autel sera en marbre bleu Turquin d'Italie du plus beau choix, ainsi que les retours ; ces marbres auront dix pouces d'épaisseur. Le coffre sera en forme de tombeau antique avec socle, consoles et corniches, et portera les ornements en bronze ciselé doré d'or bruni, tels que canneaux sur les consoles, feuilles d'eau, et feuilles de refend. L'arrière-corps, le retour et les gradins seront en marbre blanc veiné bleu d'Italie. La face de derrière l'autel sera de marbre de Flandre de quatre pouces d'épaisseur. Le carrelage de toutes les parties du sanctuaire, ainsi que du petit sanctuaire sera composé de carreaux de pierre de liais à huit pans remplis de petits carreaux de marbre noir.

Le coffre de l'autel des Féries sera en marbre gris argenté de Flandre de 3 pieds 1 pouce de hauteur, surmonté d'un socle, et orné de cadre, consoles et corniche. L'arrière-corps et le gradin

(1) A la même époque le grand maître lui confiait l'exécution des travaux de restauration du chœur de la cathédrale de Sens (1766 à 1770). En 1771, il fut nommé inspecteur des salines de l'Etat. En 1772, il élevait l'hôtel de la comtesse du Barry. En 1773, il entrait à l'Académie royale d'architecture et était nommé architecte du roi, pour lequel il construisit le pavillon de Louveciennes. Les murs et barrières de Paris construits en 1782 le furent d'après ses plans. Il mourut à Paris le 20 novembre 1806.

(2) Archives de l'Yonne, G. 1824.



seront faits de même marbre. L'attique au-dessus du gradin de 4 pieds de hauteur, sera de brêche grise de Flandre. « Il sera fait un bas-relief de 5 pieds de long sur 2 pieds et demi de haut, en marbre blanc, représentant le martyre de saint Etienne, la moulure qui encadrera ce tableau sera en bronze doré, refondu d'ornements ». Derrière le dit autel serait fait un massif en pierre de taille surmonté d'une corniche dentelée dans lequel sera ménagé un endroit voûté pour recevoir les châsses. La porte à deux ventaux qui fermera ce réduit ou armoire sera en bois de chêne doublé à l'intérieur d'une feuille de tôle, fermée d'une serrure, couverte en dehors par une rosace dorée, la clef sera forée en carré (1).

« Sera faite la figure représentant saint Etienne dans sa gloire, en marbre blanc de 7 à 8 pieds de proportion, estimée 12,000 livres. Les nuages qui porteront cette figure seront en stuc blanc». Il sera fait un baldaquin en carton avec rideau au-dessus de la statue, lequel sera soutenu au moyen de deux barres de fer scellées dans les colonnes et suivant le contour des rideaux, que seront censés supporter deux anges de 7 à 8 pieds de grandeur attachés aux colonnes (2).

L'espace entre les deux colonnes du fond du sanctuaire étant fermé par le massif auquel sera adossé l'autel des Féries, et les murs qui joignent chacun des deux grands piliers du sanctuaire à la première colonne, et devant lesquels sont, du côté gauche la chaire épiscopale, et du côté droit le banc des célébrants, étant conservés, il n'y aura à faire que quatre grilles en place des murs qui seront démolis. Ces grilles auront 11 pieds 4 pouces de hauteur.

Les six colonnes du tour du sanctuaire seront chacune de 24 cannelures assez fortes, rondes dans le tiers du bas, et creuses dans les deux tiers supérieurs. Les chapiteaux seront refouillés et les feuilles rendues plus versantes. Des rinceaux d'ornements seront appliqués dans les angles de chaque pan pour donner au sanctuaire un effet s'harmonisant avec les nouvelles décorations.

Afin d'éclairer la statue de saint Etienne et de la faire mieux valoir ainsi que les nouvelles décorations, on remplacera les vitraux de la chapelle absidale dite de St-Alexandre par ceux des fenêtres des

(1) Dans cette armoire étaient renfermés les châsses de saint Pélerin et de saint Germain. Par conclusion du 18 mai 1777, il fut arrêté que la porte en serait ouverte les jours où l'on célébrerait la fête de ces saints, pour donner satisfaction à la piété des fidèles.

(2) Ce baldaquin a été enlevé lors des travaux de restauration du chœur exécutés sous le second empire.

deux côtés les plus proches de la dite chapelle; lesquels étant plus sombres, feront fond à la figure du saint (1).

L'architecte, prévoyant sans doute que la somme dont pouvait disposer le Chapitre serait à peine suffisante pour solder les travaux projetés, se montra très parcimonieux dans la restauration des chapelles St-Michel et St-Jean dans le transept. Le marbre, les ornements en bronze ciselé en étaient exclus, le bois seul y était employé tant pour les coffres des autels, que pour les gradins, rétables et frontons. Un tableau de 5 pieds de large sur 7 et demi de haut serait placé au-dessus du gradin de chaque autel, et représenterait, à celui de St-Michel, cet archange terrassant le dragon, et à l'autel de St-Jean-Baptiste, le précurseur baptisant Jésus-Christ dans le Jourdain. Quant à l'ordonnancement général, il devrait être le même que celui des autels des jubés, et les peintures des différentes parties de couleur en rapport avec les marbres employés à ces autels.

Les portes donnant accès du transept aux collatéraux du chœur étaient encore telles que le moyen-âge les avait laissées. Elles étaient en pierre et de style gothique, surmontées de figures en pied, et de bustes représentant soit d'anciens évêques béatifiés, soit des membres du Chapitre qui s'étaient montrés particulièrement généreux envers l'église. Ces portes devraient être démolies, et pour les remplacer, Ledoux proposait de déposer les portes collatérales du chœur construites à la même époque que celle de l'entrée principale, de les y transférer, et de construire de nouvelles portes collatérales, identiques aux grilles du pourtour du sanctuaire. Un double avantage devait ressortir de cette substitution : d'abord les trois grilles du chœur construites dans le style rocaille, alors abandonné, se présenteraient sur le même plan; ensuite les deux nouvelles portes collatérales, de la même hauteur et dans le même goût que les grilles du pourtour du sanctuaire sembleraient en être la continuation, « ce qui rendra l'œil plus tranquille, et plus content de cette sage uniformité » (2).

Quant à l'orgue, dont la tribune était placée sous la première arcade de la partie gauche du chœur, on se bornerait à y faire des réparations importantes jusqu'à concurrence d'une somme de 3,000 livres; différant à une époque ultérieure la construction

(1) Ces vitraux datant du XVI[e] siècle ont été déposés et descendus dans les cryptes et remplacés par d'autres provenant des fenêtres voisines.

(2) Ces deux belles portes ont été enlevées lors des travaux de consolidation de chœur exécutés en 1866, sous prétexte qu'elles n'étaient pas dans le style de l'église, et viennent d'être récemment vendues à vil prix.

d'une nouvelle tribune, qui recevrait un jeu d'orgue plus complet.

Tous ces travaux étaient estimés s'élever en totalité à la somme de 63,379 livres, composées de 51,757 livres pour le chœur et accessoires, 8,222 l. pour les chapelles St-Michel et St-Jean, 400 l. pour le transport des portes latérales du chœur, et leur pose à l'entrée des collatéraux, et 3,000 l. pour l'orgue. Cette dépense considérable devait être payée au moyen du prix provenant de la vente du quart de la réserve de la forêt du Vezeau appartenant au Chapitre, laquelle avait été faite par l'adjudication du 12 janvier 1764, à Germain Meunier, marchand de bois à Paris.

Le devis, dont nous venons de donner une brève analyse, avait été présenté au Chapitre le 1er septembre 1766. Ce ne fut qu'à la fin d'avril de l'année suivante que la compagnie formula des observations sous forme de requête au grand maître. Nous relèverons à peu près textuellement celles qui nous semblent les plus importantes.

« Suivant le devis, les marches et carreaux du sanctuaire doivent être en pierre, ce qui fera une difformité; le marchepied d'un autel en marbre d'Italie enrichi d'ornements dorés ne doit pas être en pierre commune.

« Les dossiers des stalles doivent être refaits en entier, ce qui ferait une dépense considérable et inutile. Ces derniers peuvent subsister, en les élevant à la hauteur déjà commencée.

« Le devis porte qu'il sera construit deux chapelles dans la croisée de l'église, dont la dépense ferait une augmentation considérable excédant de beaucoup le prix des bois; ce qui fait penser aux suppliants qu'il est à propos de ne pas adjuger pour le présent la construction de ces deux chapelles, sauf à y revenir par une autre adjudication s'il reste des deniers; d'autant plus qu'il leur a paru plus conforme aux intentions de votre Grandeur que l'on exécutât complètement quelques parties des ouvrages que de les entreprendre toutes pour ne les exécuter que très imparfaitement. On pourra ainsi augmenter la dépense de quelques articles du devis, suppléer à ceux qui sont omis, en changer et supprimer quelques autres. Lesquels changements et suppressions ne peuvent se faire sans l'autorité de votre Grandeur, auquel ils auront recours.

« Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise ordonner que l'adjudication des ouvrages à exécuter sera faite sur les devis et dessins qu'a dressés le sieur Ledoux, architecte, pour ce qui concerne seulement les stalles du chœur, le sanctuaire, le grand autel, et celui des Féries, les quatre grilles autour, les deux autres grilles pour les entrées des bas côtés, et les réparations à l'orgue, avec les augmentations et changements qui suivent :



« 1° Les marches et carreaux du sanctuaire seront faits en marbre commun;

« 2° Les dossiers des stalles du chœur seront élevés à la hauteur déjà commencée, et non refaits à neuf comme le porte le devis;

« 3° Seront exécutées non au ciseau, mais seulement en peinture couleur de pierre les cannelures des six colonnes du sanctuaire et les rinceaux au-dessus;

« 4° Seront enlevés les lambris actuellement existant dans le sanctuaire, démolis les murs entre les quatre colonnes, et ceux des entrées des bas-cotés, pour mettre les places en état de recevoir les grilles, qui auront 12 pieds et demi de hauteur;

« 5° Seront fournis en bronze doré d'or moulu, six chandeliers de trois pieds et demi de haut, avec une croix assortie, une suspense de 15 à 20 pouces de hauteur sur 7 à 8 de diamètre. »

Suit ensuite la description d'ornements en bronze doré à appliquer sur les deux autels et sur le rétable de celui des Féries, plus riches et d'un effet plus imposant que ceux portés au devis « lesquels ornements devront être de la plus parfaite matière de bronze ciselé et finis comme en argent ».

Le Grand maître ne pouvait qu'accueillir favorablement ces observations dictées par une ferme volonté de restreindre les dépenses dans les limites des ressources. Par ordonnance du 29 mai 1767, il arrêta que l'adjudication aurait lieu le 22 juin suivant, et que le cahier des charges contiendrait les modifications sollicitées par le Chapitre, lesquelles seraient portées en outre en marge du devis du sieur Ledoux.

L'adjudication eut lieu à la date précitée devant la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Auxerre. Trois enchérisseurs se présentèrent, dont deux représentés par les sieurs Bachelet et Deschamps, procureurs à la maîtrise, et Pierre Dhumier entrepreneur des bâtiments du roi; celui-là même qui, lors de l'adjudication de 1743, avait été évincé par Slodtz. Pierre Dhumier offrit d'abord 69,000 l., ses deux concurrents successivement 68,000 et 67,000 l. Il fit ensuite une mise de 66,500 l., sur laquelle s'éteignit le premier feu. Aucune enchère ne se produisit au second feu. Au troisième il offrit 66,100 l. et sa mise n'ayant pas été couverte par une plus faible, il fut déclaré adjudicataire et signa le procès-verbal.

Les travaux commencèrent aussitôt. Nous verrons plus loin, en nous reportant aux registres capitulaires, la marche qu'ils suivirent et les nombreuses modifications qui furent apportées aux plans primitifs. Terminons ce qui a trait aux adjudications par celle ayant pour objet la réfection des chapelles St-Michel et St-Jean. Cette réfection n'avait été qu'ajournée comme nous l'avons

dit, et le Chapitre était très perplexe sur les moyens de se procurer des fonds. Il hésitait entre un emprunt et une coupe extraordinaire de bois. C'est à ce dernier parti qu'il se résolut, sur les conseils du Grand maître des eaux et forêts fortuitement de passage à Auxerre le 18 novembre 1769. L'arrêt du Conseil, que la compagnie sollicita à cet effet, fut rendu le 30 janvier 1770. Il donnait l'autorisation de couper 80 arpents des réserves de la forêt de Merry-la-Vallée appartenant au Chapitre, et d'en employer le produit à reconstruire l'auditoire de Beauvoir, centre des justices de ses seigneuries, situées dans la vallée d'Aillant, et les deux chapelles en question. Cet arrêt fut suivi d'une ordonnance en conséquence du Grand maître des eaux et forêts, du 2 mars suivant, et d'une autre du Maître particulier du comté d'Auxerre, du 16 juillet de la même année, fixant au 7 septembre 1769, l'adjudication de ces travaux devant les officiers de la maîtrise au palais royal d'Auxerre. On devait suivre les devis très peu modifiés établis par Ledoux en 1765. Le cahier des charges en rapportait les dispositions. Il était dit notamment que les deux chapelles seraient faites dans les mêmes forme et ordre d'architecture que les deux du jubé déjà faites, tours creuses, piédestaux, pilastres, chapiteaux et frontons cintrés, coffres d'autels, gradins, panneaux, cadres et tableaux, dont l'un représenterait le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean, et l'autre saint Michel; que l'entrepreneur serait obligé d'employer le peintre choisi par le Chapitre, et de lui payer le prix dont il serait convenu ; que les deux autels seraient faits en marbre de Flandre, ainsi que les piédestaux et les gradins, mais que toute l'élévation serait en bois de chêne peint couleur de marbre, en observant le ton des marbres des chapelles du jubé, afin que cette concordance fasse un accord général; que les bases et chapiteaux des pilastres seraient dorés, ainsi que les cadres des tableaux, et toutes les parties de sculpture au-dessus et au-dessous de ces tableaux, de même que les cassolettes au-dessus des pilastres (1).

A l'égard des fonts baptismaux à placer dans la chapelle St-Jean, il était disposé qu'ils seraient faits en marbre de Flandre tigré, ainsi que le pied et la tige; que la hauteur du tout serait de 3 pieds; que la cuvette fermée d'un couvercle en cuivre mesurerait 18 pouces de largeur en dedans des bords.

(1) Après la Révolution on remplaça, comme nous l'avons dit précédemment, toutes les parties en bois de ces autels par les mêmes en marbre des autels des jubés qui avaient été démolis; opération que rendit facile la similitude complète des autels St-Michel et St-Jean avec ceux des jubés.



Enfin que tous les travaux seraient terminés le 1er février 1772.

Les seuls changements apportés au plan de Ledoux consistaient donc dans la substitution du marbre au bois pour les autels, et dans l'obligation par l'entrepreneur de payer au peintre le prix des tableaux d'après les conventions à intervenir entre l'artiste et la compagnie. Cette clause présentait un aléa redoutable, et aurait pu faire échouer l'adjudication, si le Chapitre n'avait sagement consenti à en déterminer l'étendue, comme nous allons le voir.

La construction de l'auditoire de Beauvoir, et la réfection des chapelles, travaux de nature toute différente, formant cependant l'objet d'une seule et unique adjudication, il est impossible de se rendre compte de la dépense se référant aux chapelles. On ne peut que se livrer à des conjectures tirées d'une conclusion du 21 août 1769, où l'on voit la construction de l'auditoire de Beauvoir évaluée à 6,000 livres. Cet auditoire devait mesurer 8 toises de longueur sur 6 de profondeur, avec 14 pieds de hauteur jusqu'à l'entablement. Au centre du batiment, la salle d'audience de 31 pieds de long sur 20 de large, devait être accompagnée, d'un côté de deux cabinets, l'un destiné à servir de greffe, l'autre de chambre du conseil; et de l'autre côté de deux chambres pour le logement du geôlier, sous lesquelles serait la prison.

La première offre montant à 25,000 livres fut faite par un sieur Jean-Charles Henry, peintre et architecte demeurant à Auxerre, mais sous la condition acceptée par le Chapitre et insérée dans le procès-verbal d'adjudication qu'il ne serait tenu pour la fourniture des tableaux que jusqu'à concurrence de 1,400 l.; que si le prix excédait ce chiffre, l'excédant serait à la charge du Chapitre, mais que s'il était inférieur la différence en moins serait imputée sur son prix d'adjudication. Pierre-Joseph Deschamps, procureur au siège de la maîtrise, offrit ensuite, pour le compte d'un tiers qu'il se réservait de nommer après l'adjudication, la somme de 24,000 l. Un entrepreneur de bâtiments nommé Jean Albespeyre, demeurant à Auxerre, fit une enchère de 23,500 l. Puis ce fut un autre auxerrois, Pierre Métral, aussi entrepreneur de bâtiments, dont les derniers rejetons se sont éteints il y a peu d'années, qui offrit 23,000 l. Mais son rabais fut de beaucoup dépassé par celui de Joseph Deschamps qui offrit 21,500 l. Le premier feu, ainsi que les deuxième et troisième s'étant éteints sans offre nouvelle, Joseph Deschamps fut proclamé adjudicataire pour son mandant qui n'était autre que Pierre Métral.

Précédemment nous avons rappelé que antérieurement à l'adjudication des travaux en juin 1767, le Chapitre avait traité avec Vassé de l'exécution de la statue de saint Etienne et du bas-relief à

placer au-dessus de l'autel des Féries. La renommée du talent de l'artiste avait seule dicté le choix de la compagnie. En effet Jean Claude Vassé, sculpteur, membre de l'Académie des Inscriptions, âgé alors de 50 ans, et dans toute la puissance de son génie, appartenait à cette pléiade d'artistes, sculpteurs et peintres, dont les talents étaient des plus appréciés par les évêques et les Chapitres pour l'embellissement de leurs églises. Doué d'un talent très souple, Vassé s'adonnait aussi à l'art profane et produisit des œuvres que n'eussent pas désavouées les meilleurs sculpteurs de l'époque. Il était fils d'Antoine Vassé, sculpteur du roi, et élève de Puget. A 19 ans il remporta le prix de Rome et fit le voyage de cette ville. Mais il n'en conserva pas moins le goût de Bouchardon, son maitre, et sa manière de dessiner. Comme lui, il méditait longtemps l'œuvre qu'il allait entreprendre, et après en avoir bien conçu les formes, il l'exécutait rapidement. On cite parmi ses œuvres principales : le tombeau de M. de Brou, garde des sceaux, à St-Médéric; le tombeau du roi Stanislas pour Nancy, et un mausolée destiné à recevoir le cœur de la Reine de France, sa fille; la figure de Diane, en pied, pour le roi de Prusse; la Minerve en pied, au château de Lucienne; Vénus qui dirige les traits de l'Amour; l'Amour un genou en terre, occupé à retenir les colombes de Vénus; le tabernacle de St-Germain l'Auxerrois, et dans la même église le tombeau du comte de Caylus dont il était l'ami (1). En 1765, il exécutait le maitre autel de la cathédrale de Bourges (2).

Ces œuvres remarquables qui lui avaient fait un nom à part

(1) Charles Blanc, ancien directeur des beaux-arts. *Les Trésors de la Curiosité*, t. 1er.

(2) Le chœur de l'église métropolitaine de Bourges présentait anciennement de grands points de ressemblance dans sa décoration avec celui de la cathédrale d'Auxerre, et les changements qui vinrent par la suite en modifier complètement l'ordonnance eurent lieu à peu près aux mêmes époques, et dans les mêmes conditions dans les deux églises. A Bourges, le chœur était séparé du transept par un jubé datant du XIVe siècle. Il était latéralement fermé de murs garnis de boiseries, et hauts de 15 pieds. Six colonnettes de cuivre surmontées d'anges portant les instruments de la passion étaient placées en fer à cheval devant le grand autel, derrière lequel se trouvait l'autel des Féries, ou des Obits. En 1562, les protestants saccagèrent l'église, brisant à coups de marteau ou d'arquebuse toutes les figures en relief du jubé et des portes latérales du chœur. Après le désastre, le Chapitre se contenta de faire réparer au plâtre les statuettes mutilées. En 1756 la compagnie, subissant le mouvement général de réprobation pour tout ce qui portait le cachet du Moyen-Age, décida la transformation complète du chœur par la suppression de tout ce qui y existait :

dans le monde artistique légitimaient bien, on en conviendra, la confiance que le Chapitre lui accordait, et dont il n'eut pas à se repentir. Mais avant d'aller plus loin, nous tenons à signaler ce fait singulier que la compagnie concluait souvent directement des marchés avec des entrepreneurs, comme si l'adjudicataire se fut désisté de ses droits, s'en rapportant pleinement à sa discrétion. C'est ainsi que, dès le début, les 17 août et 7 décembre 1767, elle faisait marché avec un sieur Desmaisons, de Viteaux en Auxois, de la fourniture des marches et du pavage du sanctuaire, en marbre de ce pays. Ce fait nous est révelé par les registres capitulaires, qui, fort heureusement, n'ont pas disparu pour cette période, comme ceux tenus en 1743 et années suivantes, dont l'absence nous a fait le plus grand défaut. Nous allons mettre à profit leurs précieuses indications.

ANNÉES 1767 ET 1768

La première délibération est du 22 juillet 1767. L'adjudication, on se le rappelle, avait eu lieu le 22 juin précédent. Il y est arrêté que le luminaire du grand autel ne serait pas supporté par des anges placés de chaque côté. Deux jours après il est décidé que sur les fonds que le receveur des domaines et bois venait de mettre à la disposition du Chapitre, il serait retenu 3,000 livres et qu'il serait payé à Vassé 5,450 livres échues le 1er novembre 1767 et pareille somme à échoir le 1er novembre 1766 ; au marbrier 2.400 l., à Forti doreur 1,500 l., et à Dhumier, adjudicataire, 2,433. Le len-

tombes, vieux pavage, anciennes stalles, tapisseries et jubé, et la construction de nouvelles stalles avec dessins ornés de dix médaillons sur lesquels étaient figurés en buste les archevêques de Bourges vénérés comme saints. Il fit aussi exécuter un nouveau maître-autel, un autel des Féries, six grilles autour du sanctuaire, deux jubés, une grande porte ou grille du chœur, et deux portes latérales du sanctuaire dans le même genre. René Michel Slodtz dit Michel-Ange, et ses deux frères ; Sébastien Antoine, celui qui avait été adjudicataire des travaux de notre cathédrale en 1743, et Paul-Ambroise dirigèrent ces travaux. Les trois portes du chœur, qui faisaient l'admiration des connaisseurs, excitèrent l'envie du Chapitre d'Amiens qui en fit faire de semblables dans son église. Ces portes furent enlevées par ordre de l'évêque constitutionnel Torné en 1791. Il fit en même temps démolir les jubés. Quant à celles d'Amiens elles ont résisté jusqu'ici aux tentatives d'enlèvements sous prétexte d'anachronisme.

Réunion du congrès des Beaux-arts à la Sorbonne en 1897. Pierre membre de la commission du Musée de Châteaudun.

Décoration du chœur de la cathédrale de Bourges, sous la conduite de Michel Slodtz, 1754-1774.



demain autre Chapitre, où l'on approuve le traité passé par M. Mignot chanoine, avec un facteur pour la réparation de l'orgue, moyennant 3,200 livres. Ces réparations étaient très avancées quand le facteur fit observer à la Compagnie que par suite de l'adjonction de nouveaux jeux le son de l'instrument deviendrait beaucoup plus fort et incommoderait peut-être le chœur, et qu'il fallait se résoudre à le déplacer. Après avoir minutieusement cherché dans l'église une place propre à le recevoir, les chanoines finirent par conclure « que vu le manque de fonds qui ne permet pas de placer l'orgue à sa véritable place au-dessus de la porte principale de leur église, il sera dès à présent placé dans la croisée (transept) du côté du midi, au-dessus de la chapelle St-Georges, à l'endroit où est actuellement un ancien horloge » (concl. du 21 décembre 1767). Ce déplacement était évalué représenter une dépense de 4 à 500 l. La translation fut très rapidement exécutée. Mais ce dont on aurait dû se douter, c'est que du fait de son éloignement les sons de l'orgue devaient perdre de leur ampleur, ce qui força d'augmenter certains jeux (concl. du 8 février 1768). Quand tout fut terminé, il fut arrêté par conclusion du 15 février que le buffet serait mis en couleur à la détrempe avec un verni par dessus. Le marbrier de Viteaux ne donnant pas signe de vie, il fut décidé à la même séance que « Courseron, menuisier à Auxerre, sera envoyé à Viteaux chez le sieur Desmaisons, afin d'examiner ce qui se trouve actuellement fait des ouvrages qu'il a entrepris; de prendre les mesures et dimensions des parties qu'il aurait commencées, et l'engager à se transporter à Auxerre pour commencer la pose du carrelage ».

Cependant les artistes de Paris, qui avaient entrepris le grand autel et celui des Féries n'étaient pas restés inactifs; leur travail avait même marché avec rapidité. Le 11 mars 1768, le Chapitre était prévenu que sur le maître autel il y aurait au milieu du gradin un globe en marbre sur lequel la croix serait placée. Comme elle pouvait causer une gêne pour la pose de l'ostensoir, la compagnie arrêta qu'il serait sursis aux travaux en ce qui concernait la boule.

Séance mémorable le 22 avril. L'arrêt de destruction de la statue de saint Christophe y est irrévocablement prononcé. « Messieurs considérant que les constructions faites après coup dans l'intérieur de leur église y causent une difformité considérable, soit par la place qu'elles y occupent, soit par le mauvais goût de ces ouvrages, ce qui a déterminé en 1774, sur l'avis des connaisseurs de faire abattre le jubé, dont la suppression fait très bon effet, applaudie de tout le monde, qu'actuellement on travaille à la démolition



des deux portiques des bas côtés, qui étaient aussi des constructions postiches (1); au moyen de quoi il ne reste plus qu'une statue colossale de saint Christophe, en partie dégradée et mutilée, dont on désirait depuis longtemps la suppression. Messieurs, après en avoir délibéré, ont conclu que la dite statue serait démolie, et que les ouvriers ayant fini la démolition des dites portes collatérales, travailleront dès aujourd'hui à celle de la statue, afin de ne pas prolonger plus longtemps l'embarras et les incommodités, qui obligent depuis huit jours de célébrer le saint office dans la chapelle des Vertus ». Telle n'était pas cependant la véritable raison, nos malins chanoines se gardaient bien de la consigner sur leur registre. Cette précipitation avait réellement pour cause, ainsi que nous l'avons rappelé précédemment d'après le chanoine Blonde, la crainte de voir des personnes favorables à la conservation de la statue, faire opposition à son enlèvement, entre les mains de l'évêque.

D'après les deux devis dressés par Ledoux, deux pans des murs entourant le sanctuaire, l'un derrière le trône de l'évêque, l'autre derrière les sièges des célébrants devaient rester intacts. Il fut bientôt visible que l'effet général de la décoration du sanctuaire souffrirait de leur conservation, et qu'il était nécessaire de les démolir « Messieurs considérant que les deux pans de murs, qui sont derrière le trône de l'évêque, et les sièges des célébrants causeraient une difformité insupportable avec le reste du sanctuaire, tel qu'il sera décoré, si on les laissait subsister, ont conclu : que les dits murs seront incessamment démolis, et qu'il sera placé de chaque côté une grille en fer conforme à celles qui devront entourer le sanctuaire » (concl. du 26 avril). Par égard pour l'évêque, qui était alors à Paris, il fut décidé qu'on lui écrirait avant de procéder à la démolition du mur étant derrière son trône.

Une question bien plus difficile à résoudre absorbait en ce moment les préoccupations du Chapitre : c'était celle du luminaire du grand autel. Bien qu'il eut été décidé l'année précédente que l'on ne mettrait point d'anges aux côtés de l'autel pour le supporter, parce que, diminuant la largeur du passage, ils pourraient gêner les cérémonies, les partisans de ce mode de décoration ne se rebutaient pas et s'efforçaient toujours de le faire prévaloir. La Compagnie était encore divisée au sujet du globe de marbre des-

(1) Les statues, qui ornaient ces portiques, mutilées par les protestants, furent, par ordre du Chapitre, descendues dans l'église souterraine. Une seule représentant la Vierge de Pitié fut donnée au curé de Vaux, qui l'avait demandée (concl. du 12 août 1768).



tiné à supporter la croix de l'autel (1). Sur ces entrefaites M. Clément, chanoine trésorier, qui résidait à Paris pour activer le travail des ouvriers, fatigué de tous ces tiraillements, pria M. de Cicé, encore dans la capitale, de tenir chez lui une conférence à laquelle seraient appelés MM. Roger et Pelart chanoines, et l'abbé de Monjoye, chanoine de Paris, dont les conseils étaient fort appréciés du Chapitre (2). La Compagnie aquiesça â la conférence mais sous la condition qu'il y serait représenté : « 1° les inconvénients que la boule proposée pour faire le pied de la croix qui doit être sur le maître autel peut occasionner par rapport à l'exposition du Saint-Sacrement; 2° ceux qu'on trouve aussi à des anges de plomb placés aux deux côtés de l'autel, et destinés à porter le luminaire; 3° enfin l'indécence qu'il y a à employer une corne d'abondance entre les mains des anges pour porter le luminaire (concl. du 7 mai). La conférence eut lieu le 11 mai. Le Chapitre en connut le résultat par deux lettres, l'une du trésorier, l'autre de l'évêque. Le prélat les informe que M. le Trésorier lui a présenté un dessin d'anges qui portent le luminaire du grand autel qui se fait actuellement, que les anges lui ont paru convenables en supprimant la corne d'abondance qu'ils ont en mains, et qui est en plomb, et y substituant des faisceaux d'épis de blé en cuivre doré d'or moulu, mêlés de pampres de vigne, dont il a même proposé l'exécution au sieur Vassé, sculpteur, qui a fourni le modèle des anges. Sur quoi, Messieurs, considérant qu'ils n'ont point vu ce dessin ; qu'ils sont bornés par la dépense, ont conclu de s'en tenir aux conclusions de l'an passé à ce sujet (concl. du 30 mai 1768). Cette conclusion adressée au trésorier motiva de sa part une lettre, au sujet de laquelle la Compagnie prit le 10 juin la conclusion suivante : « lecture faite de la lettre de M. Clément dans laquelle il se plaint de la lenteur avec laquelle la Compagnie se décide sur la manière dont on placera le luminaire sur l'autel, ce qui retarde les ouvrages, Messieurs ont conclu de lui répondre que la manière dont on placera le luminaire étant indépendante des ornements auxquels on travaille depuis longtemps, l'accélération de ces ouvrages l'est aussi, et qu'au sujet du luminaire, ils s'en tiennent au sursis conclu l'an passé jusqu'à ce que les dits ornements soient placés ». Cependant le dessin des anges est arrivé, la Compagnie le trouve à son goût et le 17 du même mois il est

(1) Voir aux pièces justificatives le procès-verbal de protestation des chanoines opposants, passé devant notaire le 23 juin suivant, après que cette double question fut irrévocablement décidée.

(2) Guillot de Monjoye avait été reçu chanoine en 1745.

conclu « que les deux anges de plomb, tenant chacun un candélabre, dont le dessin leur a été présenté, ainsi que la boule de marbre, sur laquelle sera posé le crucifix, sont adoptés ». Cette conclusion est confirmée le 20, « mais sous la condition que les dits ouvrages, n'excéderont pas les 4,500 livres, qui y sont destinés, et que le surplus de la dépense, s'il y en a, sera aux frais de M. le Trésorier, comme il s'y est engagé par ses différentes lettres » (1).

La question du luminaire momentanément résolue, car nous verrons plus loin qu'elle fut encore agitée, restait celle du trône épiscopal. M. de Cicé, ayant manifesté le désir de conférer à ce sujet avec un chanoine autorisé par le Chapitre, il fut conclu le 3 juin « que la Compagnie autorise M. le Trésorier, conjointement avec M. Pélart, à présenter à M. l'évêque le dessin de la grille que l'on doit substituer au mur, auquel le trône est adossé, en lui observant que ce trône ne tenant en aucune façon au mur, il pourra rester en place, et dans l'état où il est, et en ce cas être vu comme il l'a été jusqu'à présent lorsque M. l'évêque fait l'office ». Que se passa-t-il à cette conférence ? le registre n'en fait pas mention. On y relate un mémoire de l'évêque au Chapitre, dont il est donné lecture, « duquel il conste que M. l'évêque demande à la Compagnie, 1° que lorsqu'on placera la grille derrière son trône, si son dit trône en est endommagé, le Chapitre s'oblige à le réparer; 2° que toutes les fois qu'il officiera, le Chapitre s'oblige de faire mettre derrière son trône une tenture de tapisserie, qui aille d'un pilier à l'autre, afin de le mettre à l'abri du froid et du vent (2). Le mémoire porte encore qu'il serait à désirer que dans la nouvelle décoration du sanctuaire, on conservât l'usage ancien et immémorial de fermer de rideaux la vue de l'autel dans certains moments de la célébration des saints mystères. Sur quoi Messieurs ont conclu d'accorder à M. l'évêque ses deux demandes au sujet de son trône, et pour ce qui regarde la conservation des rideaux, il est remis à un autre chapitre pour en délibérer. Messieurs ont nommé M. le Fabricien et M. Devilliard, pour examiner l'état actuel

(1) M. Quantin commet donc une erreur, lorsqu'il dit dans son *Histoire anecdotique des rues d'Auxerre*, p. 200 que M. Clément, trésorier, était hostile à l'installation des anges, et signa avec la mention : *approuvé sauf les anges*. Il confond avec M. Huet grand archidiacre, qui, au-dessous de cette délibération, fit suivre son nom de ces mots : « sans approuver la substitution des anges aux chandeliers. »

(2) On peut voir encore dans les deux piliers derrière le trône la trace des clous à crochets servant à attacher la tapisserie.

du trône, et voir les dégradations qui peuvent s'y trouver. Le vœu du prélat, en ce qui concernait la conservation des rideaux ne fut pas exaucé, comme nous le verrons plus loin.

Vassé n'avait pas encore commencé la statue de saint Etienne, qui devait, surmontant l'autel des Féries, servir de tableau au grand autel. La compagnie ne possédait que son dessin, dans lequel il donnait au saint l'attitude d'une personne à genoux, ayant la tête et les yeux levés vers le ciel. C'est ainsi, du reste, que avant lui d'autres artistes, entr'autres Hengel, dont nous aurons à reparler plus loin avaient interprêté le thème donné par Ledoux. Ce projet n'eut pas le don de plaire; il était même l'objet d'une ardente critique de la part d'un certain nombre de chanoines, particulièrement de M. Mignot, chantre en dignité « On peut se demander, dit-il, dans une lettre soi-disant écrite à un de ses confrères, quel est le saint qu'on a voulu représenter en lui donnant l'attitude d'un homme qui monte au ciel et entre dans la gloire; ce qui convient généralement à tous les saints, et l'on dit que si par l'élévation de la tête et des yeux vers le ciel on a prétendu caractériser saint Etienne par le trait de sa vie où il a vu les cieux ouverts, il ne devait pas être à genoux, puisqu'il était debout devant le Conseil des juifs, lorsqu'il a eu cette vision. Si on a voulu le représenter dans le moment où on le lapidait et où il dit : *Domine Jesu suscipe spiritum meum*, il était encore debout, puisque ce n'est qu'après cela qu'il se mit à genoux pour prier pour ses bourreaux; il fallait le représenter les deux genoux à terre, *positus genibus*, lui donner la posture d'un suppliant et un air souffrant, et non un visage serein, radieux et content, tout occupé de la gloire où il va entrer. On conçoit de là que l'ouvrier, en réunissant dans la statue ces traits qui demandent des attitudes toutes différentes, n'avait qu'une idée très imparfaite de l'histoire de saint Etienne, ou qu'il n'a eu d'autre objet que de faire une statue à sa fantaisie. En effet un étranger qui ne saura pas que saint Etienne est patron de notre église ne pourra jamais deviner que c'est ce saint qu'on a voulu représenter (1). Le raisonnement du savant chanoine reposait sur des idées trop justes pour que le Chapitre n'y donnât son plein et entier assentiment, et n'adoptât un autre projet plus conforme à la logique et à la vérité historique. Le saint diacre fut donc représenté, comme nous le voyons aujourd'hui, sur le point d'expirer, à demi renversé sur le sol.

(1) Réponse à la lettre d'un ecclésiastique consulté sur les décorations projetées dans l'église cathédrale d'Auxerre, à Auxerre, le 13 juillet 1768. (Bibliothèque de la ville).



En août on travaille activement à la pose du grand autel et des grilles du sanctuaire, ce qui force le Chapitre à célébrer l'office dans la chapelle Notre-Dame des Vertus. Le 26 septembre, ces travaux étaient à peu près terminés, ainsi que l'atteste une conclusion de ce jour, aux termes de laquelle il est arrêté que certificat sera délivré à Dhumier, adjudicataire, « comme quoi les grilles et les marches sont actuellement en place, et en partie posées, et qu'il lui sera versé la somme de 2,400 livres pour les deux grilles nouvelles ». L'autel en place, il était plus facile de se rendre compte du plus ou moins de gêne que les anges pourraient apporter dans les cérémonies. Les uns y tenaient parce qu'ils les trouvaient d'un grand effet décoratif; les autres, ne voyant que le côté pratique demandaient qu'il n'en fut plus question. Après bien des hésitations, c'est à ce dernier parti que se rangea le Chapitre, comme en témoigne la conclusion suivante, en date du 21 octobre : « Messieurs ayant remarqué que depuis que le grand autel est posé, dont le gradin a 12 pieds de long, que deux anges placés aux deux bouts du dit gradin en embarasseraient le passage nécessaire autour de l'autel, pour les cérémonies, ont prié M. Roger, qui est à Paris, de voir M. Vassé, chargé de fournir les anges, pour l'engager à résilier le marché, et dans le cas qu'il y aurait quelque chose de commencé, pourquoi M. Vassé exigea quelque dédommagement, d'en donner avis à la Compagnie. Et messieurs ont de plus conclu qu'en place des dits anges il sera fait des chandeliers pour porter le luminaire sur le gradin ». Cette conclusion fut confirmée le 28. La mission confiée à M. Roger n'avait rien de bien agréable à remplir. Il en rendit compte au Chapitre dans une lettre qu'il lui écrivit aussitôt. Le registre n'en indique pas le sens. Elle devait très certainement faire connaître à la Compagnie que sa décision était trop tardive, le travail étant trop avancé pour pouvoir être abandonné; ou bien que l'indemnité était trop considérable. Toujours est-il que le 7 novembre fut prise la conclusion suivante : « Lecture faite de la réponse de M. Roger au sujet des décorations, Messieurs, après en avoir délibéré, ont conclu de s'en tenir aux marchés faits avec M. Vassé, tant pour les anges destinés à porter le luminaire que pour les autres décorations, en le priant d'en accélérer l'exécution le plus promptement qu'il lui sera possible; et qu'on écrirait à M. Roger, en lui envoyant copie de la présente conclusion, pour la communiquer à M. Vassé; et ont nommé M. l'Archidiacre de Puisaye et M. Housset pour composer cette lettre ». Toutes ces tergiversations avaient tellement mécontenté Vassé, qu'il avait pris le parti de se borner à l'exécution de la statue de saint Etienne et du bas-relief, abandonnant les mar-



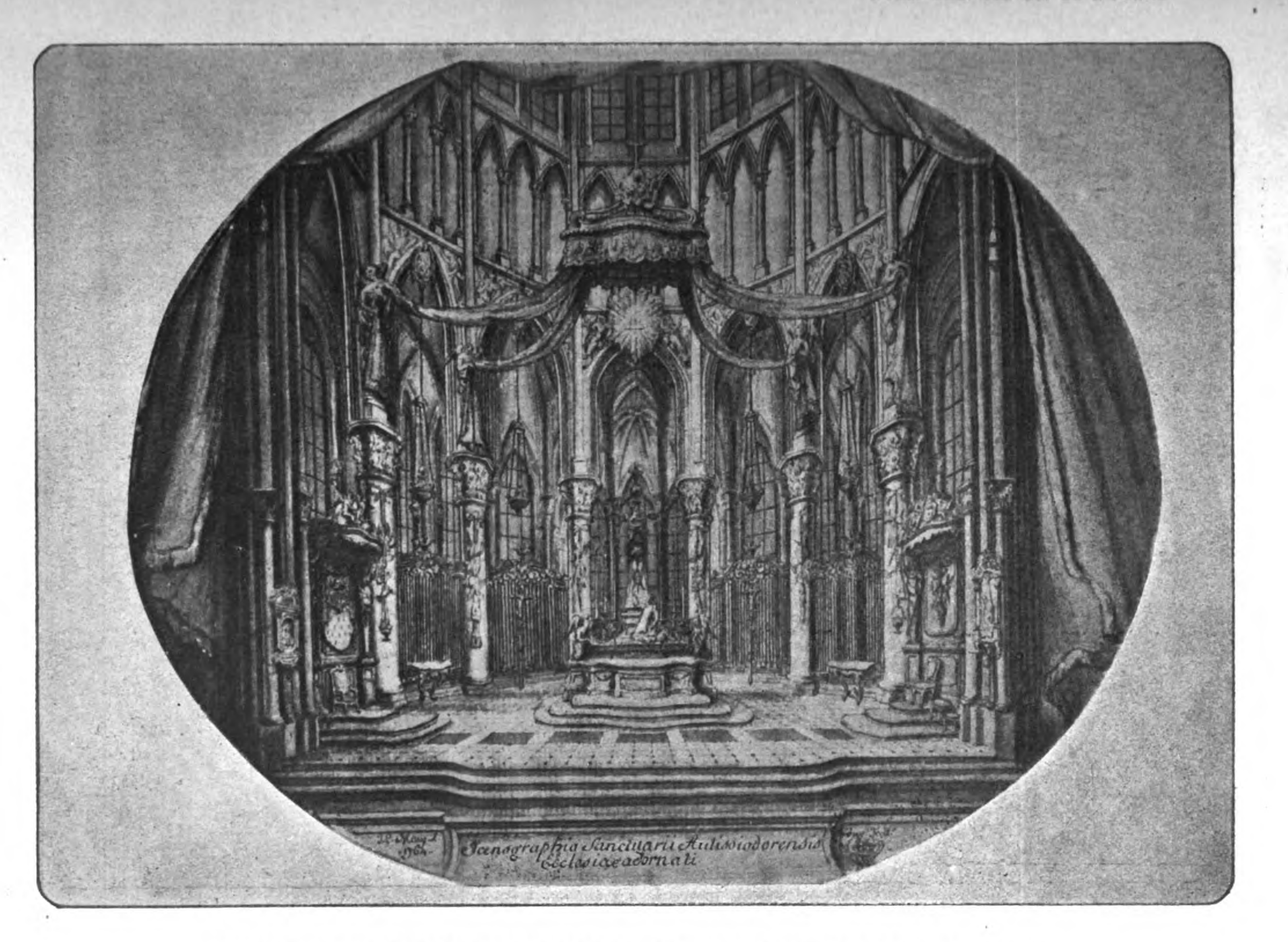
chésqu'il avait conclus avec le Chapitre pour les autres décorations, « 9 Décembre, lecture a été faite d'une lettre de M. Roger adressée à M. Davignon, par laquelle il lui mande qu'il a vu plusieurs fois M. Vassé, pour l'engager à faire les ouvrages et décorations, dont il est chargé par ses marchés, autres que la statue de saint Etienne, mais qu'il persiste toujours dans la résolution par lui prise de les abandonner, à l'exception de la statue; qu'il croit cependant qu'une lettre, qui lui serait écrite par la compagnie pourrait le ramener. Messieurs, après en avoir délibéré, ont conclu d'écrire ladite lettre à M. Vassé ». Le projet de lettre fut approuvé le 10 du même mois. Elle produisit l'effet que le Chapitre en attendait, car les bonnes relations qu'il avait entretenues jusque-là avec Vassé, ne furent plus troublées à l'avenir. L'alerte avait été chaude et la Compagnie n'avait garde de l'oublier.

L'affaire des anges terminée, il en surgit une autre qui mit à une rude épreuve la patience du Chapitre, ce fut celle du dallage du sanctuaire. Desmaisons, l'entrepreneur de ce travail ne répondait même plus aux lettres pressantes qui lui étaient envoyées. Les chanoines Davignon et Pelart, étant alors à Avallon pour affaires de la Compagnie, il fut arrêté, le 9 décembre, qu'on les prierait de pousser jnsqu'à Viteaux pour voir où en étaient les travaux du marbrier. Le 19 du même mois, ils rendaient compte de leur mission, disant « qu'ils s'étaient transportés à Viteaux; que l'ouvrier ne s'y était pas trouvé, et que par les informations qu'ils avaient prises ils constataient qu'il n'y avait presque rien de fait encore. Sur quoi Messieurs se sont réservés de prendre les mesures convenables pour obliger le dit ouvrier à tenir les conditions du marché.

Année 1769.

On ne pouvait refuser à M. Clément, trésorier, d'être d'une humeur un peu vagabonde. De Paris, qu'il avait quitté dans le milieu de l'année 1768, il était allé en Espagne, et en était revenu en janvier 1769. Ne pouvant s'astreindre à la résidence indispensable pour gagner les fruits de sa prébende canoniale, il démissionna de son canonicat le 10 février, pour ne conserver que la trésorerie, à laquelle était attachée une prébende, dont les fruits se gagnaient sans qu'il fut nécessaire de résider. En même temps qu'il obtenait l'honorariat, auquel il avait droit, ayant été plus de 25 ans chanoine, il promettait de s'employer encore aux décorations de l'église. Etant à Paris, en juin 1769, il écrivait à la Compagnie pour la prier de faire droit à la réclamation d'un sieur Danjan, qui avait exécuté pour l'église, à la demande du Grand maître des eaux et forêts, et avant que Ledoux ait été chargé de la direction





PROJET DE DÉCORATION DU SANCTUAIRE NON EXÉCUTÉ (1764)

des travaux, un projet de décoration du sanctuaire, dont le dessin visé par le grand maître, était accompagné d'une ordonnance de soit communiqué au Chapitre. La prétention de l'artiste ne s'élevait pas à moins de 1,500 livres. Elle fut réduite à 1,200 livres par un avis d'architectes consultés à cet effet. Réuni le 5 juin, le Chapitre conclut « que, sous le bon plaisir de M. le Grand maître, en accordant au sieur Danjan 1000 livres, il sera traité favorablement, et très amplement payé ; ce qui fera pour le Chapitre une dépense de 1,200 livres pour ce dessin inutile, attendu qu'il en a déjà coûté 300 livres pour le voyage à Auxerre du sieur Danjan ». La gravure que nous donnons d'après une photographie tirée par notre très obligeant collègue, M. Petit, sur un dessin à la sépia, appartenant au musée d'Auxerre, doit avoir été exécuté dans les mêmes conditions. Ce dessin est signé *J. C. Maugel*, *1764*, *inv. et fecit*, avec cette légende *Iconographia sanctuarii Autissiodorensis ecclesiæ adornati*, vue du sanctuaire de l'église d'Auxerre avec ses embellissements. L'autel est surmonté de chaque côté d'un ange à genoux, en adoration. Un dais immense suspendu à la voûte de l'église par deux chaînes de fer, et duquel s'échappent des draperies portées par quatre anges fixés à quatre colonnes du sanctuaire, donne à l'ensemble de la décoration un caractère de richesse et de grandeur que rehausse encore un Jéhovah dans une gloire, placé à la pointe de l'ogive de l'arcade du fond du sanctuaire. Derrière l'autel est la statue saint Etienne, levant les yeux au ciel, où l'attend la couronne, qu'un ange élevé sur une pyramide tient au-dessus de sa tête. Des ornements et emblèmes religieux sont appliqués aux six colonnes. Enfin, en face le trône épiscopal se voit le siège du chanoine célébrant avec un rehaussement conçu dans le même style que celui de la chaire de l'évêque, et surmonté des armes du Chapitre; trois monceaux de cailloux d'or sur champ d'azur.

Le Chapitre, sans avoir égard au désir manifesté par l'évêque de conserver dans la nouvelle décoration du sanctuaire les colondettes reliées entr'elles par une tringle supportant le rideau que l'on fermait à certains moments de la messe, décida qu'elles seraient vendues, ainsi que les angelots qui les surmontaient, et la suspense en cuivre (1). (Conclus. du 26 juin).

En octobre on commence à enlever les carreaux du sanctuaire. Le comte de Sparre, qui faisait alors construire dans le faubourg St-Gervais l'élégante maison qui existe encore, achète ce vieux carrelage.

(1) On fit en 1776, un ornement vert avec l'étoffe de ces rideaux, l'ancien rétable en tapisserie du grand autel, et l'ornement de M. de Broc.



A la fin du même mois arrivent de Paris les artistes qui doivent travailler dans le sanctuaire. Pour empêcher le peuple de les troubler, il est arrêté que les grilles collatérales du chœur seront fermées, et que le bas chœur entrera provisoirement par la grande porte. (Concl. du 30).

ANNÉE 1770.

Un malentendu existait, parait-il, entre le Chapitre et M. Vassé, car le 9 février M. Clément, trésorier, adressait de Paris une lettre à la Compagnie, par laquelle il l'informait que M. Vassé qui s'était obligé de faire faire le baldaquin, ne s'était point obligé de le dorer, non plus que les ornements qu'il avait faits. En avril se présentait un peintre du nom de Méni, se qualifiant même d'artiste, et originaire de Paris. M. Drouillère, chanoine, après avoir exposé à la Compagnie les propositions qu'il lui avait faites pour dorer les anges et le baldaquin, fut chargé de terminer le marché au meilleur compte possible (1) (concl. du 22 juin).

Le 22 juin, les ouvriers se disposant à peindre dans le sanctuaire et à faire la menuiserie du couronnement des stalles, il est conclu qu'on célébrera l'office dans la nef, à la chapelle de l'Assomption (autel adossé au côté droit du jubé).

Les travaux de carrelage du chœur n'avançant pas, la Compagnie résilie le marché qu'elle avait fait avec Desmaisons. Le 21 septembre, une lettre écrite par le curé de Viteaux, informe le Chapitre qu'une demoiselle Sérac a acheté les marbres que Desmaisons avait préparés pour le sanctuaire. On le prie d'offrir à cette demoiselle 20 sols par carreau de marbre, et 4 livres par pied de marbre pour les marches. La réponse du curé dut faire entrevoir un espoir d'arrangement, car il est conclu le 1er octobre « que Courseron partira incessamment pour Viteaux, avec pleins pouvoirs, pour terminer avec la demoiselle Sérac, au meilleur compte qu'il pourra ». Par conclusion du même jour, il est arrêté qu'on terminera le marché des menuiseries des chapelles St-Michel et St-Jean. A une demande de Vassé de faire recevoir les ouvrages qu'il avait faits, afin d'en toucher le paiement, il est répondu (23 novembre) « que ces ouvrages n'étaient pas achevés à cause du retard de l'entrepreneur du pavage du sanctuaire, et qu'on allait en presser l'exécution.

ANNÉE 1771.

En avril, Meni peint les deux murs latéraux des jubés, formant

(1) Ce baldaquin a été détruit lors des grands travaux entrepris pour la consolidation du chœur de 1866 à 1873, ainsi que nous l'avons dit précédemment.



vestibule à la porte du chœur, et en juin, les stalles. L'office est alors célébré dans la nef.

Les marbres pour les marches et le carrelage du chœur n'étant pas arrivés le 15 mars, ainsi que l'entrepreneur s'y était obligé, il est conclu le 19 avril « qu'il sera menacé d'être poursuivi, s'il retarde davantage ses obligations ». Les marbres arrivent enfin en juillet, mais ils se trouvent défectueux en grande partie, par suite des mesures qui ont été mal prises. On traitera avec les marbriers pour réparer ce défaut. Les poursuites avaient eu lieu effectivement. Une sentence avait été obtenu du bailliage contre l'entrepreneur; et comme le travail n'avançait pas, le Chapitre décide qu'elle sera levée et signifiée, et qu'on demanderait des dommages-intérêts à l'entrepreneur jusqu'à ce qu'il fasse l'ouvrage auquel il s'était engagé (concl. du 6 juillet). Cet acte énergique produisit son effet, car le travail commença aussitôt, ainsi qu'il résulte de la conclusion du 9 août, où il est dit « que pour parer à l'inconvénient de la poussière causée par les ouvriers, qui travaillent dans le sanctuaire, laquelle tombe sur les stalles nouvellement peintes, Messieurs ont conclu que le sanctuaire sera séparé du chœur par une tapisserie, et que les stalles seront couvertes jusqu'à ce que les décorations en marbre soient finies ».

Une réclamation, à laquelle le Chapitre était loin de s'attendre, mais qui, étant complètement injustifiée, ne pouvait lui causer une grande inquiétude, fut celle de Ledoux. Il lui avait été payé 3,600 livres, et il avait reconnu, en les recevant, que cette somme représentait les honoraires auxquels il avait droit pour tous les travaux de décorations, et cependant, pour obtenir un supplément, il avait adressé une requête au Grand maître des eaux et forêts, qui, le 8 juillet, avait rendu une ordonnance de soit communiqué au Chapitre. En face de cette exigence, qui frisait la mauvaise foi, la Compagnie répondit au grand maître dans les termes suivants :

« Les chanoines et Chapitre de l'église d'Auxerre, qui ont pris communication de la requête du sieur Ledoux, et de l'ordonnance de M. le Grand maître des eaux et forêts, sont très surpris que le sieur Ledoux prétende lui être dû par le Chapitre, après en avoir reçu 3,600 livres, et déclaré positivement qu'il était tout disposé à conduire tous les ouvrages concernant ses dessins sans rien demander davantage, étant payé entièrement pour le tout; et comme M. Ledoux fonde sa demande sur le détail de tout ce qu'il a fait, il est facile de voir qu'il ne peut résulter de ce détail aucune prétention ultérieure de sa part.

« On convient que M. Ledoux est venu deux fois à Auxerre; qu'il



y a passé quelques semaines, sur lesquelles il a employé trois ou quatre jours en visites aux travaux, et que pendant son séjour il était logé et nourri chez les chanoines.

« Qu'il a fait les dessins et devis concernant seulement les décorations de l'église, et n'en a donné aucuns pour les constructions extraordinaires et réparations, qui étaient à faire pour lors dans les biens du Chapitre. Mais on ne convient pas que cet architecte a conduit tous les détails des décorations, et procédé à tous les marchés, ainsi qu'il l'avance dans sa requête. C'est l'adjudicataire des décorations qui a fait d'abord tous les marchés avec différents ouvriers de Paris et d'ailleurs, dont les ouvrages qui se trouvent faits on été posés sans que le sieur Ledoux y ait eu aucune part.

« L'adjudicataire a aussi fait faire à Paris, chez les marbriers, des modèles en grand des autels du chœur, sur les dessins de M. Ledoux, mais comme ces modèles ne pouvaient s'exécuter, parce que les mesures avaient été mal prises, il a fallu en faire d'autres, et par une suite nécessaire, changer et augmenter les marchés des marbriers et du fondeur. Le sieur Ledoux a suivi à Paris cette réforme, a présidé aux changements de ces deux marchés. Voila à quoi se réduit cette prétendue conduite des ouvrages et marchés, et cette scrupuleuse vigilance sur les décorations de l'église d'Auxerre. D'ou il s'en suit, que bien loin que le Chapitre se trouve débiteur du sieur Ledoux, ce serait lui qui devrait quelques restitutions sur la somme de 3,600 livres qu'il a reçue; étant convenu lui-même que par cette somme, il était entièrement payé de tout ce qu'il a fait pour l'exécution de ses dessins.

« Dans ces circonstances le Chapitre espère de la justice et équité de M. le Grand maître qu'il n'aura aucun égard à la demande du sieur Ledoux.

« Arrêté en Chapitre ce jourd'hui vendredi 6 septembre 1771. »

Cette argumentation était trop juste pour qu'il n'y fut pas fait droit, et le sieur Ledoux, comme s'exprimait le Chapitre, dut se contenter des 3,600 livres convenues.

Nous nous élevons avec raison contre la routine bureaucratique, contre ces nombreuses formalités qui, imposées à la moindre demande, la compliquent et sont une cause de dépense fort inutile. C'est un legs de l'ancien régime, et il faut convenir que nous marchons bien lentement dans la voie du progrès. A cette époque aucune administration ne donnait, sous ce rapport, plus de prise à la critique que celle des Eaux et Forêts. Elle avait la haute main sur tous les bois appartenant aux paroisses et aux corporations; ordonnait toutes les coupes tant ordinaires qu'extraordinaires, encaissant les produits des ventes, dont elle ne se dessaisissait

qu'à la dernière extrémité. Les cahiers de doléances des paroisses pour les Etats généraux de 1789 sont remplis de plaintes formées par ces communautés, ne pouvant entrer en possession des fonds leur appartenant, déposés dans les caisses de cette administration intéressée. C'est ainsi que le Chapitre ayant à payer ses ouvriers, et ne possédant pas les fonds suffisants, fut contraint de voter un emprunt de 3 à 4,000 livres jusqu'à ce que M. le Grand maitre des eaux et forêts délivre les sommes qui sont dues à la Compagnie (concl. du 2 novembre).

A la fin de cette année, les travaux d'embellissement du chœur étaient terminés. Les stalles exhaussées avaient été peintes, et le dossier au-dessus avait été surélevé et surmonté d'une élégante corniche. Dans les nouvelles boiseries avaient été placés de distance en distance vingt-six médaillons, sur lesquels avaient été représentés les vingt et un évêques d'Auxerre honorés d'un culte public, et les cinq compagnons de la mission de St-Pélerin; les saints Marse prêtre, Corcodôme diacre, Alexandre et Jovinien sous-diacres, et un autre Jovinien, lecteur. C'était un hommage rendu par le Chapitre aux saints du pays, en quelque sorte à des compatriotes, et dans le lieu même où ils avaient dépensé leurs forces à propager la foi et à la conserver intacte. Notons en passant qu'à cette époque le clergé honorait d'un culte tout spécial les saints particuliers au diocèse, préférablement aux saints exotiques. Il en était de même dans les autres diocèses de France. Cette luxueuse ornementation rendait forcément inutiles les belles tapisseries représentant l'histoire de saint Etienne, données par l'évêque Jean Baillet, que l'on avait l'habitude d'y attacher les jours de grandes fêtes. Aussi fut-il décidé, par conclusion prise aux Chapitres généraux de décembre, que « vu les ornements faits aux chœur, on n'y mettra plus les tapisseries aux fêtes solennelles, ni tentures noires aux enterrements ».

Année 1772.

En mars, les doreurs étant annoncés, on décide qu'avant leur arrivée on nettoiera la voûte du sanctuaire, celles de la chapelle St-Alexandre et des bas cotés du chœur.

Dhumier, adjudicataire, a fait subir aux grilles du sanctuaire quelques changements avantageux; il l'a fait sans prévenir la Compagnie, et par suite les ornements ont été aussi changés. Prétendant que, par suite de ces changements, le prix de la dorure doit être augmenté, il demande 960 livres de ce chef. Une commission composée de MM. Potherat, Drouillère et Touvenot minor, nommée pour examiner sa demande, est d'avis de lui refuser tout supplément par ce motif que les changements d'ornements n'ont pas

augmenté la surface à dorer. Le Chapitre adopte cet avis (concl. du 1er avril).

Les travaux des dorures terminés, rien ne s'opposait plus à la reprise de possession par la Compagnie des lieux qu'elle avait été forcée d'abandonner. Elle était maintenant fière des luxueuses décorations, qui avaient si heureusement modifié l'aspect du chœur et du sanctuaire, et avait hâte de les inaugurer. Il fut donc conclu au Chapitre général du jeudi saint, 16 avril, qu'en allant offrir l'office de Pâques à M. l'évêque on lui demanderait de fixer le jour de la consécration des autels du sanctuaire. Il fut décidé, en même temps que le pontifical Auxerrois « n'étant ni assez commun, ni assez connu » on se servirait du pontifical Romain ; que M. Huet, grand archidiacre, et M. Touvenot minor, fabricien, seraient députés pour assister à l'ouverture de la boîte renfermant les reliques ; laquelle avait été déposée dans le trésor le 9 septembre 1768, avant la démolition de l'ancien autel. Cette boîte était en étain, en forme de châsse et carrée. Elle mesurait 6 pouces de longueur sur 2 et demi de largeur, y compris le couvercle orné de deux petites croix. Elle renfermait un certificat signé de Jacques Amyot, constatant qu'il l'avait placée dans le corps de l'autel, le 6 juillet 1576 et qu'elle contenait un fragment du crâne de saint Jacques, le mineur apôtre, qu'il avait tiré de son abbaye des saints Corneille et Cyprien. Le lendemain M. de Cicé fit savoir au Chapitre qu'il consacrerait « le premier autel de la ville et du diocèse », ainsi que l'autel des Féries, ou de la Comtesse, le mardi de Pâques, 21 avril ; que la cérémonie commencerait à 7 heures du matin pour finir à midi ; qu'il accordait une indulgence d'une année à ceux qui assisteraient à la cérémonie, et une de 40 jours à ceux qui visiteraient cet autel le jour anniversaire de sa consécration. La cérémonie eut lieu au jour et à l'heure indiqués, en présence du Chapitre, des magistrats de la ville, du Bailliage et du Corps consulaire, et aussi de M. Etienne-Pierre Housset, médecin des hôpitaux d'Auxerre, et M. Claude François Lesseré, chirurgien, attaché au même établissement. Le bâton cantoral y fut porté, et tous les curés de la ville furent invités. Dans le grand autel dédié à saint Etienne fut déposée la boite d'étain contenant le fragment de la tête de saint Jacques le mineur, et dans celui des Féries, ou de la Comtesse, mis sous l'invocation de saint Pélerin, un fragment de la tête de ce saint provenant d'un don fait au Chapitre par M. de Caylus. Le prélat l'avait rapporté de Bourg quand, en 1716, il y était allé pour faire la reconnaissance des reliques du premier évêque d'Auxerre (1). Le

(1) Archives de l'Yonne, G. 1804, in fine. — Procès-verbal de la con-



concours du peuple, attiré à cette cérémonie par dévotion, et aussi par curiosité fut immense. Il faut noter aussi que c'était un jour de fête. Il y eut, dit une relation du temps, pendant toute la cérémonie un grand bruit, parce que le peuple faisait effort de tous côtés nonobstant les archers et les soldats de ville qu'on avait cependant amenés en grand nombre (1). Aussi le Chapitre prévoyant tout ce tumulte, était d'avis qu'on fit cette cérémonie un jour ouvrier. Mais M. l'évêque dit que le pontifical Romain portait qu'il était plus décent de la faire un jour de dimanche. Cela est vrai, ajoute le chroniqueur, pourvu que les assistants s'y comportent avec respect, mais quand, dans un pareil jour, il arrive du tumulte, il n'y a pas de décence dans la cérémonie, et alors il vaut mieux la faire un jour ouvrier (2).

Le 8 mai, il est donné lecture d'une lettre de Vassé, par laquelle il demande le paiement de la somme qui lui reste dûe. Il est conclu qu'on fera les démarches auprès du Grand maître, pour l'engager à ordonner la réception des ouvrages qu'il a faits.

Si les travaux de décorations du chœur et du sanctuaire étaient enfin terminés, il n'en était pas de même de ceux des chapelles St-Michel et St-Jean, adjugés à Pierre Métral, le 9 septembre 1770, qui auraient dû l'être le 1er février 1772. La même cause qui avait retardé les travaux du sanctuaire avait entravé ceux des chapelles, c'était toujours le défaut de livraison des marbres par le marbrier de Viteaux. Ces marbres étaient enfin arrivés, et il est conclu, le 30 juin, que 2,000 livres seront payés à Courseron menuisier, et 400 livres au marbrier de Viteaux, qui travaillent à la décoration des dites chapelles. Le retard provenait maintenant du peintre à qui les tableaux devant orner les chapelles avaient été demandés depuis longtemps. Quel était-il? le registre des conclusions ne le nomme pas. Il est décidé alors qu'on en choisira un autre. Le peintre choisi pour faire les tableaux de saint Michel et de saint Jean étant trop occupé, Messieurs se sont rapportés pour le choix d'un autre peintre à M... (concl. du 28 août). Le peintre qu'il leur fut conseillé de prendre fut Lagrenée le jeune.

sécration du grand autel de l'église cathédrale d'Auxerre, le 21 avril 1772.

(1) La compagnie des soldats de ville, sorte de guet municipal, se composait de 40 hommes armés de fusils ou de hallebardes, et étaient commandés par un officier ayant le titre de major. Ils étaient préposés au maintien de l'ordre public, et précédaient le Corps de ville dans les cérémonies. Ils ne relevaient d'aucune autorité militaire, et ne recevaient d'ordres que du maire.

(2) Archives de l'Yonne. G. 1804.

Année 1774

Au mois de janvier de cette année, Lagrenée avisa la Compagnie que les tableaux de saint Michel et de saint Jean étaient finis, et qu'il était disposé à les envoyer après paiement d'une partie du prix. On décida donc le 4 janvier qu'il lui serait payé la somme de 900 l. Le complément, soit 1,500 livres lui fut envoyé au mois de mars (1). Ces deux tableaux sont actuellement dans un bon état de conservation. Ils ont été dernièrement restaurés par un habile artiste d'Auxerre, M. Philipart, que la Société des sciences s'honore de compter parmi ses membres.

La réception des travaux faits dans le chœur et dans le sanctuaire eut lieu le 31 octobre, en vertu d'une ordonnance du Grand maître des eaux et forêts, du 18 août, rendue sur la requête à lui présentée par Dhumier. Ce haut fonctionnaire commit pour procéder à cette opération le sieur Buron, architecte à Paris. Du procès-verbal qu'il rédigea, et que l'on peut lire aux pièces justificatives, il ressort que tous les ouvrages furent reconnus bien faits, de bon goût, et conformes au devis de Ledoux, sauf certaines augmentations. L'architecte commis est très bref d'explications, en ce qui regarde le grand autel en marbre bleu Turquin, les anges portant chacun un candélabre à trois branches, et la boule surmontée d'une croix dorée parce que, dit-il, « ces ouvrages ont été exécutés par feu M. Vassé, sculpteur du Roi, dont les talents sont assez connus par ses différentes œuvres pour nous autoriser à ne point faire la description de celles-ci, qui peuvent égaler ce que cet artiste avait fait jusque là ». Il décrit ensuite les autres œuvres de Vassé, telles que le bas-relief en marbre blanc représentant le martyre de saint Etienne, la statue également en marbre blanc du même saint surmontant l'autel des Féries, enfin le baldaquin avec deux anges qui en relèvent les rideaux, suspendus au-dessus de la statue. Il termine son procès-verbal par l'estimation de tous les ouvrages faits dans le chœur et le sanctuaire, qu'il porte à 74,767 livres 1 sol 8 d. De sorte que l'adjudication en ayant eu lieu moyennant 66,100 livres, l'augmentation se trouvait être de 8,467 livres 1 sol 8 d.

Le total des dépenses pour toutes les décorations, y compris celles faites en 1743, s'éleva, d'après le compte fourni par le Péni-

(1) Le tableau de la chapelle St-Jean, placé contre un mur humide exigea des réparations dès 1787. On crut remédier au mal en le nettoyant avec des blancs d'œuf, et en laissant par derrière un espace vide, comme l'avait conseillé Lagrenée, mais le remède fut insuffisant, et il fallut l'envoyer l'année suivante au peintre pour qu'il le réparât. (Concl. du 13 février 1788).





LE SANCTUAIRE DANS SON ÉTAT ACTUEL

tencier au chapitre du 19 décembre 1774, à 160,237 livres. Les recettes provenant des coupes de réserves avaient été de 161,568 l. Le dernier reliquat de 300 l. fut payé en juin 1775 au peintre Meni; on eut la générosité de lui offrir en même temps, une gratification de 60 l., laquelle fut augmentée de 12 livres, M. Meni n'ayant pas paru content. (Concl. des 9 et 10 juin).

Depuis la démolition des murs du sanctuaire, les lambris qui les garnissaient étaient restés sans emploi, le Chapitre les aurait probablement vendus, si un chanoine n'avait eu la malencontreuse idée d'en faire la demande pour les mettre à ses frais dans la chapelle absidale de St-Alexandre, ce qui lui fut accordé avec remerciements (conclusion du 11 novembre 1774). Leur pose entraina la destruction des têtes si originales au nombre de 11 faisant suite à celles placées tout autour des bas côtés du chœur. Cet acte de vandalisme a été réparé par la pose de têtes neuves, lors des travaux entrepris en 1866 pour la restauration du chœur. Les boiseries ont alors été placées dans la chapelle St-Sébastien (la quatrième de la nef du côté gauche à partir de l'entrée).

Vente des tapisseries données par l'évêque Jean Baillet

Les magnifiques tapisseries qui se mettaient au-dessus des stalles des deux côtés du chœur, les jours de fêtes solennelles, étaient devenues inutiles, comme nous l'avons dit plus haut, depuis que de somptueux lambris avaient remplacé les boiseries bien ordinaires, qui existaient avant. Elles avaient été données à l'église par l'évêque Jean Baillet, vers l'an 1500, et se composaient de douze pièces qui sont ainsi décrites dans l'inventaire du trésor de l'église dressé en 1726 :

« Douze pièces de tapisseries, dont il y en a dix, qui sont de laine fine, sur lesquelles sont représentées les histoires de la vie de saint Etienne, premier martyr; lesquelles on met sur les chaires du chœur aux grandes festes. La onzième de laine fine, sur laquelle est représentée la naissance de Notre-Seigneur; aux deux côtés sont représentés MM. Baillet, évêque d'Auxerre, et le Président à mortier, avec leurs armes, qui sont aussi représentées sur les tapisseries ci-dessus; lesquelles onze pièces ont été données à cette église par M. J. Baillet, évêque. La douzième pièce est de laine, sur laquelle est représentée une chasse; laquelle on met au siège de l'officiant diacre et sous-diacre. » (1)

Après avoir hésité longtemps sur ce qu'il devait faire de ces tapisseries; les garder, ou les vendre le Chapitre adopta malheu-

(1) Archives de l'Yonne, G. 1824.



reusement ce dernier parti. « Messieurs ne trouvant aucun endroit où on puisse placer les tapisseries qui représentent l'histoire de saint Etienne, ont conclu de les vendre et d'employer à la confection de nouveaux ornements, l'argent qui en proviendra. (Concl. du 6 août 1776). Sur ces entrefaites le bureau de l'Hôtel-Dieu s'étant montré désireux de les acheter, il fut conclu le 24 mars 1776, que M. Villetard, chanoine, sera autorisé à les lui vendre, à condition d'en tirer au moins 500 livres. Les négociations n'aboutirent pas, comme en témoigne la conclusion suivante prise le 11 août 1777 : « M. Villetard, chanoine, ayant écrit de Paris qu'il croyait pouvoir y vendre les tapisseries de St-Etienne, Messieurs ont chargé M. Bourdeau, chanoine, de lui en porter un pan comme échantillon ». Nouvelle déception de ce côté, dont sut habilement tirer parti le Bureau de l'Hôtel-Dieu, qui, ayant offert 400 livres, les obtint. (Concl. du 22 septembre 1777) (1).

Au début de l'année 1780, un chanoine (le nom n'en est pas resté) fit à la Compagnie un don bien minime par lui-même, mais qui, en raison de son utilité, lui plut infiniment. Ce chanoine, qui devait être un homme de progrès, péniblement attristé de voir aux offices de nuit l'église plongée dans de profondes ténébres que dissipaient à peine, dans la nef une chandelle placée contre le premier pilier de gauche, dont l'entretien avait été fondé en 1737, par M. Regnauldin, chanoine, et dans le chœur les quelques chandelles nécessaires au commis musicien, fit don de deux réverbères, genre d'éclairage dont l'invention était toute récente. « La Compagnie, porte une conclusion du 3 janvier 1780, (2) accepte avec une grande reconnaissance deux réverbères qui ont été donnés par un de Messieurs, et qui devront être entretenus, l'un par le Trésorier, l'autre par le fabricien à la charge du Chapitre ». Ces réverbères furent placés dans la nef. On remarque encore aux deuxième et quatrième piliers les crochets et poulies qui les supportaient. Et comme si il lui eût semblé qu'elle n'avait pas affirmé assez hautement sa reconnaissance envers le donateur elle lui en renouvela de nouveau le témoignage par la conclusion suivante datée

(1) L'Hôtel-Dieu a vendu, en 1883, ces tapisseries au musée de Cluny. Elles ne se composaient plus que de 10 panneaux ; les deux autres avaient été achetées antérieurement par le musée du Louvre d'un médecin de la maison, à qui elles avaient été données.

(2) Ce ne fut que huit années plus tard, le 30 janvier 1788, que les habitants virent apparaître les premiers réverbères. Il en fut placé deux, l'un devant l'Hôtel-de-Ville, l'autre devant la maison du maire, M. Baudesson, sise rue Française, aujourd'hui possédée par les dames de la Providence.



du 23 février. « Il est conclu que M. Bourdeau, chanoine, est chargé de témoigner à celui de Messieurs, qui a fait présent des réverbères de toute la reconnaissance de la Compagnie ». Ces réverbères furent allumés pour la première fois aux matines du dimanche des Rameaux. Appréciant de plus en plus les avantages des réverbères sur les chandelles, la compagnie autorisa, par conclusion du 20 octobre 1782, le fabricien à acheter deux réverbères en fer blanc pour le service des semi-prébendés et des commis musiciens.

CHAPITRE IV

DU SORT DES NOUVELLES DÉCORATIONS PENDANT LA RÉVOLUTION

Le Chapitre ne devait par jouir longtemps des splendides décorations de son église, si laborieusement exécutées, et pour lesquelles il s'était imposé de si grands sacrifices. La Révolution qu'il avait accueillie favorablement comme l'unique moyen de rajeunir la royauté, en lui donnant de nouvelles bases, et comme seule efficace pour supprimer les abus qui rongeaient le corps social, devait lui porter un coup mortel, et, renversant les autels élevés à la divinité, faire de notre cathédrale le théâtre des scènes de la plus révoltante impiété.

En 1794, Marat y eut son culte. La déesse Raison, assise sur un trône érigé au lieu même où avait été la statue de saint Etienne, vit ses adorateurs prosternés à ses pieds. Puis ce fut une montagne qui fut élevée dans le chœur. Enfin, en septembre de la même année, un theâtre y fut construit, où l'on jouait des pièces « propres à perfectionner l'esprit public ».

Le désastre cependant ne fut pas aussi grand qu'on aurait pu le redouter. Le monument n'eut pas à souffrir de dégâts semblables à ceux commis par les protestants en 1567, sauf au grand portail, où les statues des douze apôtres furent renversées (1). Les armes

(1) La délibération suivante du Conseil municipal, qu'il est bon de rappeler à son honneur, atteste bien sa sollicitude pour le monument, dont la charge lui était restée après la suppression du Chapitre. Elle est datée du 27 ventôse an III (17 mars 1795).

« L'architecte de la commune expose que des réparations urgentes sont à faire à la ci-devant cathédrale, aujourd'hui dite le Temple; que la noue laisse passer l'eau qui inonde l'église, et que le moindre retardement causerait la ruine de ce bonnet de voûte, que ces réparations ne dépasseraient pas 75 livres, que des réparations nécessaires à la conservation de ce vaste édifice, l'un des plus beaux gothiques de l'Europe, sont également pressantes, mais s'élèveraient à une somme considérable, vu la

de France furent seulement, pour obéir à la loi, effacées partout où elles se trouvaient. Le jubé fut démoli, ainsi que les clôtures latérales, parce qu'il gênait la vue, et masquait l'intérieur du chœur où se célébraient les fêtes décadaires, et se donnaient les représentations théâtrales. Pour le même motif le buste de Jacques Amyot fut enlevé et déposé dans la salle capitulaire. Mais on laissa intacte la grande porte du chœur qui n'avait plus cependant sa raison d'être, et devait produire un singulier effet dans son isolement. On respecta de même les deux portes des bas côtés du chœur, et les grilles du pourtour du sanctuaire. Par les soins des anciens chanoines, et sans qu'il y fut mis obstacle, les anges portant des candélabres, la statue de saint Etienne, les autels des jubés avec leurs rétables et pilastres en marbre furent descendus dans l'église souterraine. On déposa aussi dans ce lieu les marches, et une partie du dallage du sanctuaire qui avaient été levées pour asseoir les charpentes du théâtre. Quand la tourmente fut passée, et aussitôt que l'église fut rendue au culte, tout fut rétabli dans l'ancien état, sans que l'on eût eu à déplorer la moindre éraflure aux marbres, ni la plus légère dégradation à la statue de saint Etienne et au buste de Jacques Amyot (1); de sorte que l'aspect du sanctuaire ne différait en rien de ce qu'il était avant la Révolution ; en rien c'est trop dire, car il y manquait le trône épiscopal, qui ne fut rétabli qu'en 1804.

La gravure ci-jointe, reproduction d'une très belle photographie qu'à bien voulu faire, à notre prière, M. le docteur Nodot, à qui nous adressons tous nos remerciements, fait parfaitement saisir l'ensemble des décorations ordonnées par Ledoux. On reconnait bien là l'œuvre d'un artiste de talent comme Vassé, qui s'inspirant des conseils de M. de Cicé, a su concilier dans un harmonieux accord deux qualités qui semblent s'exclure : la richesse et

cherté des matériaux et de la main d'œuvre. Le Conseil arrête que les réparations à la noue seront faites de suite, et qu'il sera fait une adresse au Comité d'instruction publique de la Convention, pour mettre sous ses yeux l'état de délabrement d'un monument aussi précieux, et pour l'inviter à solliciter de la Convention les fonds nécessaires à sa réparation.

(Bulletin de la Société des sciences. — Procès-verbaux de l'administration municipale de la ville d'Auxerre pendant la Révolution. Années 1891-1892.)

(1) La mutilation d'une partie des doigts de la main droite de la statue de saint Etienne aurait été causée, il y a quelques années, comme me l'a affirmé un ancien sacristain, par la chute d'une de ces grosses branches de sapin qui, à certaines fêtes, sous prétexte d'ornementation plus pompeuse, sont placées autour de la statue et la masquent entièrement.



la simplicité. Ce remarquable travail serait sans doute mieux à sa place dans une église du XVIIe ou du XVIIIe siècle, mais ce serait se lancer dans une entreprise bien hasardeuse, et aussi fort onéreuse que de vouloir remplacer cet autel, avec les parties décoratives qui le complètent par un autre dans le style de l'édifice. Car, comme le dit fort judicieusement M. de Caumont « quoi que ces autels soient souvent peu en harmonie avec le reste de l'église, nous recommandons instamment de les conserver et de ne pas les faire démolir pour leur substituer des autels gothiques, mal conçus et très laids, comme on en fait un grand nombre depuis quelque temps. On ne prévoit d'ailleurs pas, quand on se laisse entraîner à ce changement, combien on y trouvera de déceptions. » (1)

L'aspect du chœur, au contraire, ne laissait pas que de produire la plus pénible impression. Lorsque les murs latéraux, auxquels les boiseries étaient fixées, avaient été élevés, les constructeurs, pour obtenir une ligne parfaitement horizontale, avaient rasé toutes les colonnettes faisant saillie jusqu'à une certaine hauteur. Ces murs étant démolis, les mutilations infligées aux piliers attristaient d'autant plus la vue que le travail avait été exécuté très grossièrement. Une prompte réparation s'imposait, elle ne fut cependant exécutée qu'en mars 1806, faute de ressources suffisantes (2). On refit en plâtre les dix colonnettes des gros piliers; pour les autres plus grosses, la brique et le bois furent employés à l'intérieur. Le tout fut recouvert d'une couche de peinture jaunâtre pour dissimuler la réparation. Ce travail, confié à un nommé Bernisset, plâtrier, coûta 281 fr. En décembre 1808, un anonyme fit don à la fabrique de la somme de 2700 francs pour faire des grilles dans les six travées du chœur, à condition qu'elles seraient exécutées par un sieur Gendarme, serrurier (3). Ces grilles ne sont pas dignes de la place qu'elles occupent. Enfin, en 1840, furent posées aux deux côtés de la grande porte du chœur les grilles que l'on voit actuellement, en remplacement d'anciennes portes de chapelles provenant de l'église St-Regnobert, qui y avaient été mises après la Révolution.

Quant à la crypte, elle servit dès la fin de 1793 de grand magasin où vinrent s'entasser, réunis par les soins des administrateurs

(1) De Caumont. — Abécédaire de rudiment d'archéologie. — Architecture religieuse p. 788.

(2) La fabrique n'était pas riche. En 1808, les recettes ne dépassaient pas 3,875 fr., et les dépenses montaient à 3,964 fr. (Archives de l'église.)

(3) Archives de l'église.

du département, les dépouilles des églises du diocèse, et tous les objets de valeur provenant des maisons religieuses supprimées. Le palais épiscopal étant devenu depuis 1791 la propriété du département et le lieu où les administrateurs tenaient leurs séances (1), c'était par la porte de l'évêque dans la crypte, donnant dans la cour d'entrée, près de la sacristie, que les objets saisis étaient introduits. Lorsque le culte fut rétabli, M. de la Bergerie, premier préfet de l'Yonne, en conserva l'usage, il y serrait ses récoltes, et ce ne fut qu'une année après qu'il eut cessé ses fonctions, en 1814, que M. Viart, curé de la cathédrale demanda à M. Defermont, son successeur, de rentrer en possession de cette dépendance de l'église. Sa demande fut agréé, et par arrêté du 30 mai 1814, la restitution en fut faite à la fabrique, à condition que l'ancienne porte de l'évêque près de la sacristie serait murée, et que l'autre, par laquelle l'évêque se rendait directement dans la chapelle de la Trinité, qui venait d'être récemment murée serait munie de barreaux de fer dans sa partie supérieure; le tout aux frais de la fabrique. Cette crypte est actuellement sans usage, beaucoup de personnes ignorent même son existence. Espérons qu'un jour, sous ces voûtes silencieuses et abandonnées qu'enveloppe une demie obscurité, et dont l'œil a peine à sonder les mystérieuses profondeurs, les cérémonies du culte seront célébrées comme autrefois à la commune satisfaction des fidèles et des amis de l'art.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

PROCÈS-VERBAL

DE RÉCEPTION DES TRAVAUX FAITS EN 1743.

L'an 1746, en vertu de l'ordonnance du 12 janvier de Messire Louis François du Vaucel, chevalier, maître de l'hôtel du Roy, Conseiller en ses conseils, Grand maître enquesteur et général réformateur des eaux et forests de France, au département de Paris et Isle de France, à l'effet de procéder par nous Claude-Louis Daviler, architecte à Paris, parties présentes, ou duement appelées à la visite, reconoissance et réception des ouvrages faits à l'église cathédrale d'Auxerre par Sébastien-Antoine Slodtz, sculpteur du Roy et adjudicataire des dits ouvrages, portés au devis et dessins arrêtés par le sieur Herbet, architecte, dont l'adjudication a été faite par Messieurs de la Maîtrise des eaux et forêts du dit Auxerre le

(1) Il lui fut adjugé au prix de 24,200 livres, le 27 avril 1791. Aucun adjudicataire ne se présenta. (Archives de l'Yonne).



23 juillet 1743; pour notre procès-verbal déposé au greffe de la dite Maîtrise, et ce sur l'expédition qui en sera rapportée à mon dit seigneur le Grand maître, avec les conclusions de M. le Procureur du Roy, et adressé à qui il appartiendra. Nous sommes partis le 29 mars de la susdite année 1746 pour nous rendre au dit Auxerre, où, après avoir communiqué la dite ordonnance à M. le doyen du Chapitre de la dite église, et à M. Huet archidiacre, nous avons en leurs présences procédé à la visite des ouvrages énoncés et portés aux devis et dessins, et avons trouvé.

Les articles 16, 17, 18 et 19 exécutés à la réserve des cloisons derrière les stalles, qui sont recouvertes de planches, le long des escaliers des jubés, au lieu d'enduit en plâtre fin, ce qui est mieux.

Les articles 21 à 24 exécutés à la réserve du parpin de pierre, sous le patin des escaliers, et qu'il n'y a qu'une marche au bas d'iceux, ce qui suffit.

L'article 28 exécuté à la réserve que les panneaux des tambours des portes collatérales sont d'un pouce d'épaisseur, au lieu d'un pouce et demi, qu'il n'y a pas d'équerre de fer dans les angles, et que les portes sont en toile piquée et attachée sur un chassis, au lieu de portes de chesne, ce qui suffit, eu égard au petit volume des dits tambours, et à la commodité des portes battantes continuellement.

Les articles concernant les marbres des deux chapelles exécutés avec quelques changements de marbres également beaux, et avec augmentation que les tours creuses à côté des deux chapelles sont en marbre au lieu de pierre.

Les articles concernant la sculpture et dorure des dites deux chapelles sont exécutés, à la réserve que les ornements en plomb sont dorés d'or mat, au lieu d'or bruni, ce qui convient.

Les articles concernant la grille entre les dites chapelles sont exécutés avec augmentation de la largeur d'icelle de 11 pieds 8 pouces, au lieu de 11 pieds, ce qui a occasionné des barreaux montants, enroulements, et ornements de plus; le tout d'un très bon goût.

Il y a aussi en augmentation le Christ au-dessus de la dite grille, qui est en cuivre doré au lieu de plomb doré.

Les articles concernant les grilles collatérales sont exécutés avec quelques changements d'enroulements, et des cartouches d'armoiries, qui sont placés dans les couronnements; ce qui est d'un meilleur goût.

Les articles depuis 59 et compris 63 sont exécutés d'un très bon goût, et les articles 64 et 65 sont exécutés avec une augmentation d'une grille de fer de 13 pieds et demi de longueur, sur 3 pieds et demi de haut, au devant de la grille entre les deux chapelles.

Suivant toutes lesquelles observations ci-dessus articulées, j'estime que tous les ouvrages sont recevables, et qu'étant fait plus d'ouvrage qu'il n'en est contenu au devis d'adjudication, ainsi qu'il est expliqué précédemment- il convient de payer à l'adjudicataire ce qui lui reste du prix de son adjudication.

Fait et attesté par moy, architecte sus dit et soussigné, à Auxerre, le 4 avril 1746.

Signé : d'AVILER.

(*Déposé au greffe de la Maîtrise.*)

II

PROTESTATION

DE PLUSIEURS CHANOINES AU SUJET DU PIED DE CROIX DE L'AUTEL EN FORME DE GLOBE, ET DES DEUX ANGES SUPPORTANT LE LUMINAIRE (1).

Par devant les Conseillers du Roi, notaires à Auxerre, soussignés, en la maison de Messire *Jean-André Mignot*, prêtre chantre et chanoine de l'église cathédrale St-Etienne d'Auxerre, y demeurant rue des Lombards, cloître du dit St-Etienne, le 23[me] jour de juin 1768, à l'heure de cinq du soir sont comparus le dit sieur *Mignot*, chantre et chanoine, Messieurs *François-André Potel*; *Robert Viel*, *Edme Moreau*; *Pierre Bosc*; *Toussaint Pillard* et *Siméon Lorieux*, tous prêtres et chanoines de la dite église, qui nous ont dit que nonobstant plusieurs délibérations capitulaires, qui ont conclu à surseoir à tout ce qui peut regarder la place et l'arrangement du luminaire, par rapport à un grand autel de marbre qui se fait actuellement à Paris, jusqu'à ce que le dit autel soit posé, dans le dessein de le placer et arranger de la manière la plus convenable à la situation du lieu, et à la majesté du culte divin, le Chapitre, par délibération du 17 de ce mois, confirmée le 20, à la pluralité de 19 voix contre 12, a conclu d'adopter un dessin, où l'on voit non seulement la place du luminaire fixée, mais encore des additions et changements aux dessins, qui ont été ci-devant présentés à la compagnie, et sur lesquels a été adjugée la construction du dit autel, savoir, un pied de croix en forme de globe élevé et adhérant au gradin, et deux anges au côté du gradin tenant en mains des branches d'où sortent les bassins pour placer les cierges; d'où il s'en suit que le luminaire se trouve sur le gradin, ce qui est contraire à l'usage de leur église et de la plupart des cathédrales, et notamment de celles de la province ecclésiastique, et que ces changements et additions font une décoration qui pourrait se souffrir dans de petites chapelles, et ne peut convenir à la dignité et à la majesté d'un grand autel de cathédrale.

D'ailleurs ils ont de très grands inconvénients : 1° le pied de croix élevé d'environ un pied et demi sur lequel il faudra placer la niche du Saint-Sacrement dont l'ostensoir pèse plus de trente marcs (1) expose à des accidents lorsqu'il faudra le monter ou le descendre.

2° La place des anges embarrassera le passage, qui, suivant les anciens plans, devait être de quatre pieds, et n'en aura plus qu'environ deux et demi; ce qui nuira à la décence des cérémonies pour les grandes fêtes.

3° Ils pourront être aisément gâtés et défigurés étant de plomb peint en blanc, et sous la main.

4° Leur couleur blanche jointe aux extrémités de l'arrière corps, de douze pieds aussi en blanc, fera une longueur d'environ quinze pieds,

(1) Extrait d'un opuscule intitulé : *Réponse à la lettre d'un ecclésiastique consulté sur les décorations projetées dans l'église cathédrale d'Auxerre*. (Bibliothèque de la Ville).

(2) 7 kil. 342 gr.



et l'autel appliqué au milieu n'ayant que dix pieds dans la plus grande longueur, paraîtra plus petit que s'il n'y avait que l'arrière corps.

5° Les branches qui sortent de la main des anges pour porter les cierges étant aussi en plomb n'auront aucune solidité à cause de leur étendue et élévation, sans point d'appui, et seront facilement courbées. D'ailleurs les cierges ne se trouveront avoir qu'environ un pied et demi au-dessus du gradin, ce qui fera un très mauvais effet. (1)

Pourquoi les dits sieurs comparants, qui désirent être en état de prouver qu'ils n'ont aucune part à l'infraction de leurs usages à l'emplacement du luminaire sur l'autel, ni à une décoration peu convenable, peu solide, et très nuisible à la majesté des cérémonies et de se justifier envers leurs successeurs des reproches qu'ils pourront faire d'avoir manqué de zèle pour conserver le rit primitif de leur église, qu'ils ont promis avec serment d'observer et d'attachement pour la vénérable antiquité, ainsi que d'avoir consenti à un si mauvais emploi des deniers du Chapitre, nous ont requis acte de la déclaration qu'ils font, que c'est contre leur gré qu'on a adopté ce qui est dessus expliqué, et qu'ils ne prennent cette voie que parce que la compagnie a refusé d'inscrire leur réclamation dans ses registres; de plus que s'ils ne font pas signifier une opposition et protestation de se pourvoir devant qui il appartiendrait pour empêcher l'exécution de la délibération, c'est par respect pour la Compagnie et pour le bien de la paix. Et pour manifester à la Compagnie leurs dispositions, et les transmettre à leurs successeurs, ils ont requis nous notaires de nous transporter de suite en la maison de M. Davignon, chanoine et agent du Chapitre, pour notifier au dit Chapitre, en sa personne, le contenu aux présentes et en donner copie; dont du tout les dits sieurs comparants ont requis acte à eux octroié par lesdits notaires, et ont signé : Mignot, Potel, Viel, Moreau, Bosc, Pillard, Lorieux, Fromentin, Chardon (ces derniers notaires).

Et de suite nous notaires susdits, et soussignés, sans nous divertir à autre acte, nous nous sommes transportés en la maison de mon dit sieur Davignon, chanoine et agent du Chapitre de l'église cathédrale d'Auxerre, ou étant et parlant à sa personne nous lui avons pour mes dits sieurs du Chapitre, donné copie de l'acte ci-dessus, et des autres parts, ainsi que du présent qui a été fait et passé en la maison de mon dit sieur Davignon, lesdits jour et an, lequel sieur Davignon a signé Davignon, chanoine agent.

Signé : CHARDON et FROMENTIN.

III

PROCÈS-VERBAL

DE RÉCEPTION DES TRAVAUX DE DÉCORATION FAITS DANS LE CHŒUR ET LE SANCTUAIRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'AUXERRE, 1774.

L'an 1774, le 31 octobre, en vertu de l'ordonnance de Messire Louis, François Duvaucel, chevalier, conseiller du Roy, Grand maître général

(1) Le projet de faire ces candélabres en plomb fut promptement abandonné.

des eaux et forests du département de Paris et Isle de France, en date du 18 août dernier, par laquelle il est dit : que par François Buron, architecte à Paris, il sera, parties présentes, ou elles bien et duement appelées, procédé à la reconnaissance et réception des ouvrages faits à la charge du Chapitre d'Auxerre, pour son procès-verbal déposé au greffe de la Maîtrise des eaux et forests d'Auxerre, être, sur l'expédition, qui en sera rapportée, et vu ensemble des conclusions du procureur du roy de ladite ordonnance étant au bas de la requête à lui adressée par le sieur Dhumier, ci-après nommé.

Nous, architecte susdit et soussigné, nous sommes transportés à l'église cathédrale d'Auxerre, où étant, sont comparus M. le grand archidiacre, et plusieurs autres chanoines dudit Chapitre, lesquels ont promis de nous accompagner en notre visite, pour nous faire tels dires et observations qu'ils aviseront, et nous ont remis copie du devis fait par le sieur Ledoux architecte, le 12 mai 1765, ensemble le cahier des charges de ladite adjudication, desquels il résulte que le sieur Pierre Dhumier, entrepreneur des bâtiments du roy, à Paris, s'est rendu adjudicataire desdits ouvrages par devant Messieurs de la Maîtrise particulière d'Auxerre, le 23 juin 1767, moyennant 66,100 livres.

Nous avons ensuite procédé à notre susdite visite et reconnu que la décoration du chœur consiste en un maître autel fait en tombeau, construit en marbre bleu turquin, orné de bronze doré d'or moulu ; un gradin derrière avec piédouche et boule en marbre blanc orné de même de branches dorées ; de même deux anges aux côtés dudit autel portant des candélabres exécutés par feu M. Vassé, sculpteur du roy, dont les talents sont assez connus par ses différentes œuvres pour nous autoriser à ne point faire la description de celles-ci, qui peuvent égaler ce que cet artiste avait fait jusqu'alors.

L'autre autel derrière, dit celui des Féries, est avec gradin et attique, au-dessus duquel est une grande figure en marbre blanc, représentant St-Etienne fait par le même artiste. Les susdits attique et gradin sont en marbre de Flandre, avec différents ornements dorés. Dans le susdit attique est un bas-relief en marbre blanc, aussi fait par M. Vassé, représentant le martyre de saint Etienne,et au-dessus est un grand baldaquin avec deux anges, qui en relèvent les rideaux. Le tout fait en carton peint doré, et modelé par ledit sieur Vassé ; le tout exécuté conformément au dessin, sinon quelques petits changements, qui ont été faits, et que nous estimons devoir être compensés par ce qui devait être exécuté.

Ont été faites huit grandes grilles en fer dans le chœur, ornées de pilastres ioniqnes avec différents ornements dorés, exécutés conformément aux plans et devis, qui nous ont été représentés, sinon qu'il n'en devait être faites que six, et par conséquent, il s'en trouve deux faites par augmentation ; lesquelles ont été faites pour rendre le pourtour du chœur uniforme, et nous estimons qu'il doit en être tenu compte à l'entrepreneur par augmentation.

Les marches et le carreau des deux sanctuaires sont en marbre de Bourgogne ; le dessus des stalles a été surélevé par un lambris formant

attique couronné d'un entablemeet orné de consoles et médaillons sculptés, et représentant différents saints, peints en vernis.

Les colonnes du pourtour du chœur ont été peintes à l'huile, et ornées de cannelures feintes, ombrées et éclairées.

A été fait le transport du buffet d'orgue, et les rétablissements nécessaires pour le mettre en état.

Il résulte de ce que dessus qu'il a été fait différents changements, tant en augmentation qu'en diminution; pourquoi nous avons pris le parti de faire l'examen des ouvrages dans l'état qu'ils sont, et d'en fixer la valeur, à ce que nous estimons d'après les différents renseignements, qui nous ont été donnés, et d'après notre toisé la somme de 74,567 l. 1 s. 8 d.

Les ouvrages à faire ont été adjugés la somme de	66,100 l.
Il s'en suit que les augmentations ont été de . . .	8,467 l. 1 s. 8 d.
Dont l'adjudicataire doit être payé en sus de celle de l'adjudication sur les deniers provenant de la vente des bois déposés chez le Receveur général des domaines et bois, et à défaut de deniers sur le receveur du Chapitre, soit au total	74,567 l. 1 s. 8 d.

Lesquels susdits ouvrages nous ayant paru bien et solidement faits, nous en faisons pleine et entière réception, et estimons que le susdit adjudicataire doit être payé du prix de son adjudication et des augmentations.

Fait et arrêté à Auxerre par nous, architecte juré, expert des bâtiments à Paris, pour servir et valoir ce que de raison.

Signé : Buron.

IV

Réparations nécessitées par la démolition de la cloture du chœur (Archives de l'église)

Mémoire des ouvrages faits par moi, Bernisset, dans l'église St-Etienne, au chœur dans le mois de mars 1806.

	fr.	c.
Refait dix colonnes dans les deux piliers de droite et de gauche du chœur, et employé 6 bichets et demi de plâtre pour leur réparation	39	»
Matière employée dans le plâtre	10	15
Main-d'œuvre	9	»
Deux piliers formant pilastre avec leurs chapiteaux antiques employé 9 bichets et demi de plâtre	57	»
Matière employée dans le plâtre	9	»
Main-d'œuvre, avoir fait les deux pilastres et leurs ornements	18	»
Pour avoir fait les deux colonnes, qui sont supportées par des coquilles, employé 9 bichets et demi de plâtre.	54	»
Matière employée dans le plâtre	9	»
Main-d'œuvre, quatre journées	12	»
Réparation des piliers au nombre de trois, employé 4 bichets de plâtre.	24	»
Main-d'œuvre, 5 journées	15	»

Matière employée dans le plâtre	4 10
Employé 300 briques dans les grosses colonnes, et dans deux piliers deux chevrons dans les deux colonnes.	5 »
Réparé deux chapiteaux antiques à côté des mausolées, pour fourniture et main-d'œuvre	16 »
Au total. . . .	281 25

V

ARRÊTÉ DU PRÉFET

DU 30 MAI 1814 RESTITUANT LA CRYPTE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE A LA FABRIQUE.

Vu la lettre de M. le curé de l'église St-Etienne, autrefois la cathédrale, expositive que le local voûté, ou le souterrain existant sous le chœur, et anciennement consacré à la célébration de certaines cérémonies religieuses, et à la sépulture des chanoines, est et a été de tout temps une dépendance de la dite église;

Qu'en 1793, l'exercice du culte catholique ayant été suspendu, l'administration centrale du département qui avait acquis pour s'y établir les bâtiments dudit évêché, formant aujourd'hui l'hôtel de la préfecture, s'empara de ce souterrain longeant l'évêché dans une partie de son pourtour et en fit un magasin ;

Qu'un nouvel ordre de choses ayant amené en l'an VIII le rétablissement de la religion et le remplacement de l'administration centrale par celle de la préfecture, l'église St-Etienne fut rendue au culte avec toutes ses dépendances;

Que le souterrain dont il s'agit devait en faire partie, mais que l'usage en fut laissé à M. de la Bergerie, alors préfet, à qui il était particulièrement nécessaire pour la récolte de ses propriétés et vignes;

Pourquoi, et attendu que M. de la Bergerie, en cessant l'an dernier ses fonctions de préfet a laissé ce local disponible, M. le curé demande que la propriété et la jouissance en soient rendues à l'église.

Le préfet de l'Yonne, considérant d'après les renseignements qu'il a pris que les faits ci-dessus exposés sont exacts.

Considérant que le local dont il s'agit n'est pas compris dans la vente des bâtiments de l'évêché faite au département, et qu'il n'y a été remis par aucun acte postérieur.

Arrête que :

La fabrique de l'église paroissiale de St-Etienne d'Auxerre peut disposer, comme appartenant à ladite église, du local ou souterrain existant sous le chœur et le sanctuaire, aux conditions suivantes.

1° La porte de ce local donnant sur la cour d'entrée de la préfecture sera condamnée et fermée par un mur plein et d'épaisseur convenable.

2° Des barreaux de fer seront substitués à ceux en bois, qui grillent le dessus de la porte nouvellement murée, côté de la petite cour, ou des archives de la préfecture.

3° Les barreaux de différents jours donnant sur les bâtiments de la préfecture seront réparés et ceux manquant seront remplacés.

4° Toutes les dépenses ci-dessus énoncées seront faites par les soins et aux frais de la fabrique.

5° Il ne pourra être établi, côté des bâtiments de la préfecture, aucune autre servitude, ni aucuns autres jours que ceux actuellement existants.

Le présent sera transcrit sur le registre des délibéralions de la préfecture, et expédition en sera déposée, pour y avoir recours au besoin, au rang des pièces relatives à l'acquisition de l'évêché faite au nom du département.

Copie en sera donnée à la fabrique de St-Etienne, qui constatera sur ses registres la remise à elle faite du souterrain ci-dessus énoncé et faire acte de son acceptation aux conditions précitées, duquel acte copie sera transmise à la préfecture.

Signé : DEFERMONT, Préfet.

AU SUJET DE L'ÉPERON DE LA TOUR DE VILLIERS

A AUXERRE

Par M. Charles Demay

Si les villes dont l'origine remonte à une haute antiquité sont en général dépourvues des agréments que l'on aime à rencontrer dans les cités modernes : rues droites et larges, boulevards spacieux, constructions, sinon élégantes offrant du moins à l'œil un aspect correct, elles sont, par contre fécondes en surprises, qui remuent le cœur de l'archéologue quand des fouilles viennent à y être pratiquées. La ville d'Auxerre peut être rangée parmi ces vieilles cités, et il est rare que d'anciens débris des siècles passés plus ou moins intéressants : monnaies, stèles, et autres pierres sculptées, ne soient mis au jour quand on entr'ouvre son vieux sol.

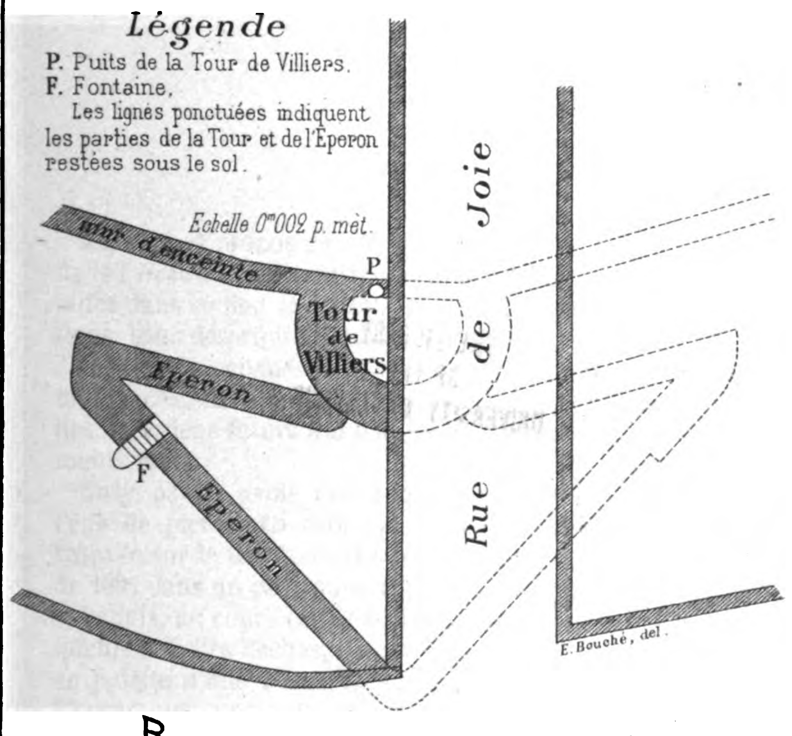
Dernièrement la compagnie de l'électricité faisant exécuter des fouilles importantes dans le jardin de l'usine à gaz, sur l'emplacement même ou furent creusés les fossés enveloppant l'enceinte élevée en 1167 par Guillaume IV comte d'Auxerre, il était à prévoir qu'elles ne seraient pas sans résultat. Nous suivîmes attentivement ces travaux de concert avec MM. Emile Bouché, Petit et Manifacier nos collègues. Comme ces fossés avaient été comblés dans le courant du siècle dernier, on ne pouvait espérer y faire de brillantes découvertes. En effet on n'y trouva que deux pièces reconnues par M. Manifacier pour être: l'une un grand bronze de Lucilla femme de Lucius Verus de 164, l'autre un moyen bronze de Sevère II (Flavius Valerius) césar de l'année 305. Mais ce à quoi on ne s'attendait pas, ce fut la découverte d'un mur, épais de deux mètres, partant du pied de la tour dite de Villiers, décrivant le tracé indiqué par le plan qu'a bien voulu en relever M. Emile Bouché, et qui est reproduit ci-contre. Ce mur est la fondation de l'éperon qui protégeait la tour de Villiers, démolie il y a peu d'années, et dans

laquelle était ouverte anciennement une poterne. On sait qu'on donnait le nom d'éperon à certains contre-forts de maçonneries angulaires, ou en plan, faisant saillie sur la surface extérieure des tours de défense, pour éloigner l'assaillant, et s'opposer à l'effet des béliers, ou au travail des mineurs (1). La date de sa construction nous est révélée par la nature des matériaux employés. On y remarque en effet une grande quantité de fragments de colonnes, et de pierres sculptées dans le style gothique, provenant, à n'en pas douter, d'un édifice religieux, qui aurait été détruit dans le voisinage. Or l'histoire de notre vieille cité nous apprend qu'en 1591 les habitants alors attachés au parti de la Ligue, dans la crainte de se voir assiéger par l'armée royale commandée par Henri IV arrêté devant Sens, détruisirent toutes les constructions situées aux alentours de la ville pouvant nuire à la défense, entr'autres l'église de l'abbaye de Saint-Julien, dont les stalles avaient été préalablement portées dans l'église des Jacobins. Ce serait donc de cette époque que daterait la construction de cet éperon. Aucune des autres tours de la ville n'était munie de ce précieux auxiliaire de défense; c'est ce qui fit que l'on désigna sous le nom de promenade de l'Eperon celle qui fut tracée et plantée sur les glacis de cette partie de l'enceinte en 1757. On le voit encore figuré sur le plan de la ville datant de 1713 appartenant à la bibliothèque municipale.

Cette découverte, qui ne manque pas d'importance méritait, ce nous semble, d'être mentionnée dans le bulletin de la Société.

(1) Viollet-Leduc, dictionnaire archéologique.

PLAN DE L'ÉPERON DE LA TOUR DE VILLIERS 1898



Boulevard Vaulabelle
ci-devant de l'Éperon

NOTE SUR LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES A CUSY (Yonne)

Par M. J. Veulliot

J'ai déjà, à propos de l'étymologie du nom de Cusy, mentionné dans l'*Echo du Tonnerrois* quelques découvertes archéologiques faites dans ce lieu (1); mais ce ne sont que de simples indications, sans description et tout n'a pas été relaté.

Il importe cependant de réunir en un tout compact nos connaissances sur nos pays, cela facilitera singulièrement la tâche des historiens futurs qui pourront baser leurs dires sur des documents vrais.

Cusy paraît avoir été fréquenté dès les premiers temps de l'âge de pierre. La collection de silex taillés que j'ai réunie, trouvée sur le territoire et que j'ai inventoriée au commencement de 1897 dans un petit opuscule (2) le démontre suffisamment.

Depuis, au cours des campagnes de 1897 et de 1898, j'ai trouvé quelques belles flèches, deux coups de poing chelléens, une hache en jadéite d'une conservation parfaite, sans un défaut, pesant 38 grammes, une autre d'une matière rougeâtre, très compacte et très lourde, une troisième en silex dont le tranchant seul est poli, de nombreux fragments de haches, une partie d'objet dont jusqu'ici je ne m'explique pas l'usage; c'est la moitié d'un disque en roche feldspathique, parfaitement poli, ayant 65^{mm} de diamètre, convexe d'un côté et légèrement concave de l'autre, dont le bord a été régulièrement poli de façon à présenter une surface

(1) *Echo du Tonnerrois* des 17 et 19 janvier 1896. — Recherches sur l'origine de Cusy.

(2) Quelques notions sur l'âge de pierre. — Tonnerre, imp. Bailly.

aplatie comme une bande de roue, ayant 12mm de large. L'objet dont s'agit à 20mm dans sa plus grande épaisseur.

J'ai recueilli aussi quelques pointes, des poinçons, des nucles, des percuteurs et surtout des grattoirs de toute forme en assez grande quantité.

Il y a environ vingt-cinq ans M. A. Martenot ouvrit une sablière dans son parc à cent mètres de la route nationale et à peu près à deux cents mètres du lit de l'Armançon.

D'importantes découvertes archéologiques furent faites dans cette fouille.

M. Martenot avait soigneusement collectionné tout ce qui fut trouvé; mais lorsqu'il fit reconstruire son château, quelques-unes des trouvailles furent égarées dans le déménagement opéré alors et ce sont, malheureusement, les pièces paraissant les plus importantes.

Il avait été trouvé plusieurs squelettes portant des anneaux; le fait est certain; il m'a été affirmé par les ouvriers et par plusieurs personnes, notamment par M. Charles Martenot, membre de la Société des Sciences de l'Yonne, frère de M. A. Martenot (1); mais ce sont précisément ces bracelets, soigneusement recueillis cependant, qui sont introuvables aujourd'hui.

M. Charles Martenot dit que ces anneaux étaient en bronze; mais il ne peut se rappeler s'ils étaient fermés ou non; un des ouvriers m'a même assuré qu'un de ces objets était en verre.

En présence de ces faits il est difficile aujourd'hui d'indiquer s'il faut rapporter les squelettes à l'âge du bronze ou simplement à la période mérovingienne pendant laquelle on porta des bracelets et des colliers de verre.

Impossible aussi de savoir si les objets en question entouraient des os de bras ou de jambes et, par suite, la trouvaille, toute importante qu'elle soit à mentionner, ne peut donner aucune preuve de l'habitat de nos pays à l'âge du bronze.

Un des ouvriers employés à l'extraction du sable pendant toute la durée des travaux m'a dit avoir trouvé quelques objets en fer qu'il ne connaissait pas; mais d'après la minutieuse description qu'il m'en a faite, j'ai reconnu que ce devaient être des hipposandales, ce qui confirmerait la supposition de l'occupation de Cusy dès les premiers temps de la période romaine.

Madame veuve Martenot a bien voulu me donner tous les objets qu'elle a pu retrouver provenant des fouilles et ce sont ces objets que je vais vous décrire.

(1) M. A. Martenot est décédé en 1886.



Tout d'abord trois fragments de poterie :

Le premier peut être comparé à un débris d'un de nos pot-au-feu actuels, fond et bord. Il est en terre noire mélangée de grains très fins de quartz et le vase auquel il appartenait ne parait pas avoir été tourné. Ces caractères semblent indiquer ce que les archéologues désignent sous le nom de poterie celtique.

Le second est de facture gallo-romaine; c'est le fond d'un de ces vases en poterie rouge, sans vernis, que l'on rencontre si fréquemment dans les cimetières de cette époque.

Le troisième faisait partie d'un vase de fabrication plus grossière, la terre en est à peine cuite et blanchâtre, de la couleur de la terre argileuse que l'on trouve au lieu dit *sur Cusy*, à l'endroit où l'on extrayait la terre pour la faïencerie.

Il serait difficile d'attribuer une date à ce fragment.

Je puis mentionner aussi de nombreux débris de tuiles dont certains proviennent d'une couverture, mais dont d'autres pourraient bien provenir d'une conduite quelconque.

Puis viennent quatre objets en bronze :

Deux semblent être des agrafes de manteau : l'une représente une tête de Midas avec les oreilles percées pour permettre de coudre au manteau; l'autre, en partie brisée, forme un ornement bizarre qu'il m'a été impossible de déterminer.

Le troisième de ces objets est l'extrémité d'une gaîne de poignard.

Et le quatrième semble être un ornement de têtière de cheval.

Tous ces objets en bronze peuvent être aussi bien de la période romaine que des temps mérovingiens.

Les objets en fer consistent en :

Deux fragments d'épée très oxydés mais sur lesquels on distingue encore très bien la nervure médiane. Puis une lame très mince, sans nervure médiane, avec une sorte de douille en forme de houlette dans laquelle se trouvent encore des parcelles de bois.

Et enfin une espèce de javeline à la pointe cassée.

Quelques auteurs prétendent que la lame ne fut employée ni par les mérovingiens ni par les carlovingiens; d'après cela ces objets seraient d'une époque assez récente, néanmoins cette opinion est discutable.

Les monnaies trouvées sont assez nombreuses; il paraît qu'on en ramasse souvent en remuant le sol. M. Martenot en avait réuni une quarantaine que Madame Martenot m'a remises et j'ai su que beaucoup d'autres avaient été dispersées par les ouvriers qui, jusqu'à présent, n'y attachaient aucune importance.

Toutes ces monnaies sont de bronze et de l'empire romain,

sauf deux; elles sont assez frustes, à l'exception de trois ou quatre.

Voici celles que j'ai pu déterminer: (1)

Tibère, moyen bronze, très mal conservé.

Claude I, grand bronze, bien conservé.

Deux Néron, grand bronze.

Colonie de Nîmes. Têtes accolées d'Auguste et d'Agrippa, grand bronze.

Restitution de Domitien à César, moyen bronze.

Deux Trajan, moyen bronze.

Deux Hadrien, grand bronze.

Deux Faustine, femme d'Antonin le Pieux.

Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle.

Trois Commode, dont un jeune, grand bronze.

Crispine, femme de Commode.

Deux Gallien, petit bronze.

Deux Posthume, père, petit bronze.

Victorin, père, petit bronze.

Trois Tétricus, petits bronzes.

Claude II le Gothique, petit bronze.

Constantin le Grand, petit bronze.

Petit bronze frappé sous Constantin en l'honneur de Constantinople.

Petit bronze personnifiant la ville de Rome avec la Louve allaitant Romulus et Rémus, frappé sous Constantin le Grand.

Constans I, petit bronze.

Deux Valentinien (?) petits bronzes.

Gratien, petit bronze.

Et une vingtaine de petits bronzes tellement frustes qu'il est difficile de les déterminer.

Enfin deux piécettes d'argent de Pépin Ier, roi d'Aquitaine.

J'ajoute, pendant que je suis aux monnaies, que cette année (1898) un moissonneur a trouvé, en ma présence, un grand bronze de Claude Ier, en ma possession, juste sur l'emplacement de l'ancienne voie romaine de Sens à Alise, ce qui viendrait à l'appui de ce que j'ai dit ailleurs, à savoir que cette voie existait au moins dès les premiers temps de la conquête romaine (2).

Toutes les pièces archéologiques ci-dessus sembleraient indi-

(1) J'ai été grandement aidé dans cette détermination par M. A. Dufour, l'érudit conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil.

(2) *Écho du Tonnerrois* des 17 et 19 janvier 1896.

quer qu'au lieu où M. Martenot fit ouvrir une sablière il y avait eu un cimetière antique, lequel n'aurait été abandonné qu'après la période carlovingienne, et cela semble d'autant plus vrai que les ouvriers qui firent ces travaux m'ont rapporté qu'ils trouvaient fréquemment des charbons mélangés à la terre, restes probables d'incinérations de l'époque gallo-romaine.

Il me reste à mentionner une autre découverte archéologique qui, malheureusement aussi, n'a pas été étudiée; elle est assez ancienne et je n'en puis parler que d'après les ouvriers qui la firent. Je les ai soigneusement interrogés, mais j'en ai pu tirer bien peu de chose.

La découverte en question fut faite lors de l'établissement de la ligne P. L. M., à la limite des territoires de Cusy et de Fulvy, au lieu appelé, le *larry Gossot*. En cet endroit la ligne du chemin de fer, sur un espace de 150 à 200 mètres au plus, coupe la base d'un petit coteau, la voie est donc établie en déblai d'un côté et en remblai de l'autre.

Au commencement du déblai, côté de Cusy, on trouva, lors des travaux, une espèce de carrelage, un foyer et des statues, des bras, des jambes, des têtes. Le conducteur des travaux emporta quelques-unes de ces statues ou débris et le surplus fut jeté dans le remblai.

Cette trouvaille ne me paraît avoir jamais été décrite et je n'ai pu connaître le nom du conducteur des travaux, c'est donc jusqu'à présent une perte sèche.

Un vieil employé du P. L. M. m'a cependant assuré qu'il existait le long de la voie, dans le côteau, un foyer encore visible fait avec une sorte de ciment rougeâtre mais il m'a été impossible de le retrouver. L'endroit est sans doute envahi par les herbes et obstrué par les éboulis.

Les champs dans lesquels l'emprise du chemin de fer a eu lieu sont, à l'endroit dont il s'agit, perpendiculaires à la route nationale et aussi au chemin de fer. On y rencontre, du bout de la voie ferrée des quantités de débris de tuiles et d'une poterie rouge, vernissée d'une couverte rouge plus foncé, mais dans le dernier de ces champs, celui qui fait le contour d'autres immeubles, il a été fait une découverte assez curieuse.

Cette propriété appartient à un de mes oncles (1); or chaque fois qu'il labourait, sa charrue accrochait dans le bas de son champ. Il croyait à l'existence d'une roche et un beau jour il se mit en devoir de l'extirper. Quel ne fut pas son étonnement de

(1) M. A. Veulliot, propriétaire à Cusy.

trouver, au lieu de la roche attendue, une pierre de taille d'environ 0 m. 40 de côté sur 0 m. 50 de haut, percée en son milieu d'un trou carré de 0 m. 20 de côté, comme un dé servant au support d'un poteau. En dégageant complètement ce bloc il trouva au-dessous une autre pierre taillée en forme de conduit comme un chéneau de gouttière ayant 0 m. 60 de largeur sur 0 m. 20 d'épaisseur faisant un creux de 0 m. 45 de large sur 0 m. 10 de profondeur au centre.

Au bout de cette pierre il y en avait une autre semblable, en sorte que sur près de 50 mètres, dans le sens de la longueur du champ, mon oncle put relever une espèce de conduit en pierre.

Ce conduit, demi-circulaire, n'était pas recouvert et se trouvait à environ 0 m. 60 de profondeur, rempli d'une terre noirâtre que l'on voyait d'ailleurs tout autour, quelques-unes des pierres avaient jusqu'à 3 mètres de longueur, la taille en était grossière et le piquetage même du creux avait été fait à gros coups.

Le conduit se terminait par un autre dé semblable au premier.

Toutes ces pierres ont été extraites et mon oncle les a employées dans une maison qu'il a fait construire à Cusy; elles ont servi presque seules à faire les ouvertures du bâtiment, on peut cependant en voir actuellement une dans sa forme primitive car elle sert d'auge dans une écurie.

Il est difficile aujourd'hui de déterminer quelle était la destination de ce conduit.

Je crois pouvoir conjecturer de ce qui précède qu'il existait à l'endroit sus indiqué une villa romaine et que des fouilles continuées en ce lieu en feraient retrouver les substructions.

Telles sont aujourd'hui les découvertes archéologiques faites à Cusy parvenues à ma connaissance. Il est supposable que dans des temps antérieurs on en avait fait d'autres, mais que la tradition s'en est perdue. Hâtons-nous donc de noter celles que nous connaissons pendant que nous en avons encore le souvenir.

HISTOIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE, JUSQU'EN 1789

Par M. l'abbé BOUVIER.

« ... Aies le cueur doulx et piteux aux povres et les conforte et aide en ce que tu pourras... »

(Extrait des MÉMOIRES DE JOINVILLE : Instructions de Louis IX à son fils aîné, Philippe le Hardi.)

PRÉFACE

Le 12 mars 1894, la Commission du prix Crochot informait la Société des Sciences de l'Yonne qu'elle mettait au concours le sujet suivant : *Faire l'histoire de l'Assistance publique dans le département de l'Yonne, et notamment d'un ou de plusieurs établissements de bienfaisance jusqu'en 1789, exclusivement.* Elle décidait en même temps qu'un prix unique de quatorze cents francs serait attribué au meilleur travail rédigé sur cette matière. Les manuscrits devaient être déposés à la Préfecture de l'Yonne avant le 15 mars 1895.

Je fus tenté par la beauté de l'entreprise et je me mis résolûment à l'œuvre. Pour la réalisation d'un tel projet, il n'y avait pas trop d'une année.

A la date fixée je remettais mon manuscrit, et, un an après, la Commission, composée de MM. de Luze, préfet; Martin, procureur de la République; Ythier, maire d'Auxerre et Bréard, principal du collège, classait au premier rang mon travail ayant pour épigraphe ces paroles extraites des *Mémoires* de Joinville et faisant partie des instructions de Louis IX à son fils aîné, Philippe-le-

Hardi : « Aies le cueur doulx et piteux aux povres et les conforte et aide en ce que tu pourras. »

Avant de livrer cette étude à l'impression, je m'étais proposé de la compléter; mais, pour plusieurs motifs, il me sembla préférable de la donner au public, telle qu'elle avait été soumise à la Commission du prix Crochot. Si elle est imparfaite, elle a, du moins, le mérite de présenter un résumé, une vue d'ensemble des mesures prises, aux différentes époques du moyen-âge, par les pouvoirs publics dans un but d'assistance charitable.

Pour remplir, autant que possible, les conditions exigées, le travail a été divisé en deux parties. La première comprend tout ce qui a trait à l'assistance publique au point de vue général, et se divise en quatre chapitres : le premier va des temps les plus anciens jusqu'au XIe siècle, le deuxième jusqu'au XVIe, et le troisième jusqu'en 1789. Un quatrième se rapporte spécialement à l'histoire de la lèpre et des maladreries.

La seconde partie renferme une monographie de tous les établissements hospitaliers ayant existé dans les villes, bourgs et villages du département, et dont la mémoire nous a été conservée. La division est faite par arrondissements. Les monographies de chacune des maisons charitables d'Auxerre sont aussi complètes que possible, pour montrer, avec tout son développement, l'organisation de l'assistance publique dans un endroit déterminé. Les autres arrondissements ne possèdent qu'un résumé de l'histoire de chacun de leurs établissements, et parfois que de simples notes, soit que le temps ou les moyens d'investigation aient manqué, soit qu'il ne reste que de rares épaves de leurs archives. On peut affirmer qu'il est un certain nombre de ces créations, surtout dans les bourgs et les villages, dont le temps n'a pas même épargné le souvenir.

En dehors des ouvrages d'intérêt général que j'ai eu à consulter, j'indiquerai, parmi les principales sources auxquelles j'ai puisé et qui se rapportent plus spécialement à notre département : le *Cartulaire général de l'Yonne*; des notes de M. Chardon, dans son *Histoire d'Auxerre*; un *Recueil* publié au siècle dernier par l'abbé Potel ; des notices de MM. Lechat, Leclerc, Challe, Duché, Quantin, Molard, Demay, parues dans *l'Annuaire* et *l'Almanach* de l'Yonne, ainsi que dans le *Bulletin de la Société des Sciences* ; des recherches publiées par M. Baudoin dans le *Bulletin de la Société d'Etudes* d'Avallon; des *Notes* de M. Dornois sur l'hôpital de Tonnerre, et des *Mémoires* de M. Davier, sur les établissements charitables de Joigny; un *Inventaire analytique* des archives d'Avallon, par M. Louis Prot, inspecteur primaire en retraite; un

Inventaire très sommaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Sens; enfin les *Archives départementales*.

La plupart des établissements hospitaliers du département ont conservé leurs archives et quelques-uns en écartaient les curieux avec un soin trop jaloux. Des tendances plus éclairées se manifestent aujourd'hui.

Les archives de l'hôpital d'Auxerre et celles des autres établissements charitables déposées à la Préfecture ont leur inventaire, imprimé depuis un certain nombre d'années. Celui de l'Hôtel-Dieu de Sens est en voie de publication et, malgré les nombreuses études parues sur cette question, les historiens, répondant à une des plus vives et plus nobles préoccupations de notre temps, continuent à diriger leurs recherches vers ce côté.

Je me fais un devoir de signaler la bienveillance libérale avec laquelle la Commission de l'Hospice d'Auxerre m'a donné l'autorisation d'étudier à loisir les archives de cet établissement, pour me permettre d'en recueillir tous les documents intéressants. Au reste, ce travail m'a été facilité par l'inventaire de ce dépôt, rédigé récemment d'une manière complète et très détaillée par M. Drot, employé aux Archives de l'Yonne.

J'adresse également mes vifs remerciements à plusieurs personnes autorisées, notamment à MM. Duché, de Ouanne, et Demay, d'Auxerre, qui m'ont apporté le concours bienveillant de leurs lumières.

En composant cette étude, je me suis appliqué à présenter les faits avec le plus de simplicité et de clarté possible, et dans la pensée que l'impartialité est la première qualité de l'historien. Au milieu de mes recherches, il m'a été donné de voir se dérouler devant mes yeux une des pages les plus poignantes, il est vrai, mais aussi des plus consolantes de l'histoire de l'humanité, en recueillant le souvenir des efforts accomplis jadis, dans notre pays, par les pouvoirs publics, pour conjurer, détruire ou du moins atténuer les ravages produits dans la société par les maladies et la misère.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Des temps les plus anciens jusqu'au XIe siècle.

L'HOSPITALITÉ CHEZ LES GAULOIS, LES FRANCS ET LES GALLO-ROMAINS. — PRINCIPE DE LA CHARITÉ APPORTÉ PAR LE CHRIST ET PRATIQUÉ PAR SES DISCIPLES. — PREMIÈRE ORGANISATION DE L'ASSISTANCE DANS CHAQUE DIOCÈSE. — CANONS DES CONCILES, DÉCRETS DES EMPEREURS. — CAPITULAIRES DE CHARLEMAGNE. — PREMIERS ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS A AUXERRE ET A SENS, ORGANISÉS PAR LE CLERGÉ ET LES MOINES. — L'ASSISTANCE DANS LES CAMPAGNES AU IXe SIÈCLE. — PREMIERS HOPITAUX DANS L'AVALLONNAIS.

Les peuples les plus anciens que l'histoire nous montre établis dans nos contrées sont les Celtes et les Gaulois; un peu plus tard vinrent les Burgondes et les Francs. Chez ces races comme au milieu des autres peuplades d'origine germanique, l'hospitalité était en grand honneur. « Aucune autre nation, dit Tacite en parlant des Germains, n'accueille ses hôtes avec plus de générosité; fermer sa maison à une personne, quelle qu'elle soit, serait un crime. Selon sa fortune, chacun reçoit l'hôte, offre un repas, et lorsque les provisions sont épuisées, celui qui tout à l'heure recevait, indique un autre asile et y conduit. Ils entrent chez ce nouvel hôte sans invitation, et sont accueillis avec une égale bonté: connus, inconnus sont, quant aux droits de l'hospitalité, traités avec les mêmes égards (1) ». En faisant la part de l'exagération dans le tableau tracé par l'historien romain, on peut affirmer toutefois que ces premiers conquérants de la Gaule regardaient l'hospitalité comme un devoir.

A ces époques primitives, l'assistance se bornait à peu près à cette réception libérale des voyageurs et des étrangers de passage. L'espèce de communisme qui régnait parmi les tribus à moitié barbares devait permettre à chaque famille, même de la plus basse condition, de trouver les choses essentielles à la vie, d'autant plus que la population était alors très peu dense, et que les conditions de l'existence et les besoins de ces hommes encore sauvages étaient des plus rudimentaires. Quant au soulagement de la souffrance, sous quelque forme qu'elle se présentât, c'était chose inconnue chez ces êtres durs et farouches pour qui la pitié

(1) Germania, cap. XXI.



eût été faiblesse. Le père avait droit de se débarrasser de son enfant nouveau-né, lorsque pour un motif quelconque il ne lui plaisait pas de le conserver, et le chef de famille ne se gênait pas, au dire de certains auteurs, d'étrangler les vieux parents lorsque l'âge et les infirmités en avaient fait des membres inutiles et encombrants. Devant cette férocité de mœurs, les malheureux, atteints de maladie, ne devaient trouver qu'indifférence et dédain.

L'occupation de la Gaule par les Romains n'amena aucune amélioration sensible dans cet état de choses. La civilisation des conquérants n'était guère supérieure, sous ce rapport, à la barbarie des Gaulois ; et si les mœurs de nos ancêtres s'adoucirent quelque peu et devinrent moins sanguinaires au contact de leurs vainqueurs, ces derniers apportèrent avec eux le régime de l'esclavage qui florissait dans tout l'empire romain. L'esclave était moins une personne qu'une chose; il appartenait à son maître de la même manière qu'un animal domestique. Le maître le nourrissait, et même le soignait, en cas de maladie, mais la plupart du temps plutôt par intérêt que par pitié. Dans les cas bien rares où l'esclave, échappant aux conséquences funestes des fatigues et des mauvais traitements qu'il avait endurés, arrivait à la vieillesse et aux infirmités, le maître, qui avait sur lui droit de vie et de mort, devait éluder bien souvent les charges inutiles, et l'histoire nous rapporte qu'il s'en débarrassait parfois de la façon la plus atroce et la plus cruelle.

Pas plus que les Gaulois, les Romains n'établissaient des maisons de refuge. En campagne, ils avaient des espaces réservés aux hommes et aux chevaux blessés, mais aucun auteur ne signale ni à Rome, ni dans les villes de l'Empire des hôpitaux destinés soit aux soldats, soit aux pauvres malades (1). On mentionne seulement, dans quelques cités anciennes, des salles publiques où les étrangers étaient nourris et logés et où le peuple s'abritait en hiver. Jusqu'à quel point ces pratiques rudimentaires d'assistance furent-elles développées dans les antiques villes d'*Autissiodorum* et d'*Agendicum*, ainsi que dans les autres cités des *pagi* qui se trouvaient dans les limites actuelles de notre département ? Nous l'ignorons; l'histoire et la tradition sont muettes sur ce sujet.

Mais une révolution profonde vient se produire au milieu de l'ancien monde. Le Christ apparaît, qui dit aux hommes : « Aimez-vous les uns les autres, » et résume sa morale dans l'amour de Dieu et l'amour du prochain. « Si vous voulez être parfaits,

(1) Viollet-le-Duc, dict. d'Archit., t. VI.

ajoute-t-il, allez, vendez tout ce que vous possédez et donnez-le aux pauvres (1). » Après sa mort, ses disciples se répandent de tous côtés pour enseigner partout sa doctrine. « Ceux qui croyaient étaient tous unis ensemble et ce qu'ils possédaient était commun entre eux. Ils vendaient leurs terres et leurs autres biens et ils les distribuaient à tous selon leurs besoins (2).

Avec saint Pierre, la religion nouvelle s'établit à Rome et de ce centre de l'Empire partent bientôt des apôtres qui vont porter l'évangile jusque dans les Gaules. Saint Savinien, à Sens, et, un peu plus tard, saint Pélerin, à Auxerre, viennent implanter la foi chrétienne et la sceller de leur sang. Tant que les nouveaux convertis furent en butte aux persécutions, la charité se maintint florissante parmi eux. D'après Tertulien (3), les pauvres étaient réunis chaque jour autour d'une table, et le repas s'appelait αγαπη agapes, c'est-à-dire ***amour***, par la raison que les chrétiens avaient coutume d'y prendre leur nourriture ensemble, les riches avec les pauvres. Ces derniers n'y recevaient pas seulement les aliments nécessaires, mais on leur fournissait encore des vêtements et on pourvoyait à leurs autres besoins. Ces agapes qni eurent lieu d'abord dans l'endroit même consacré au culte, furent transportées plus tard dans un réduit voisin, ordinairement dans la maison de l'évêque.

La conversion de Constantin à l'évangile donna au christianisme une existence officielle et lui permit d'avoir un commencement d'organisation extérieure. C'est alors qu'il fut ordonné par un concile de Rome, en 313, que le quart des revenus des églises et des offrandes serait consacré aux besoins des pauvres. Ce canon est le premier essai connu de règlementation de l'assistance publique. Une lettre de l'empereur Julien (surnommé l'apostat) témoigne de l'effet que produisait, vers le milieu du IVe siècle, la bienfaisance des chrétiens sur les partisans vaincus du paganisme : «..... Tandis qu'aucun des Juifs ne mendie et que ces Galiléens sacrilèges nourrissent leurs pauvres et les nôtres, il est vraiment honteux que nos proches même soient abandonnés par nous qui devrions les secourir (4). »

Comme chaque église était chargée de la nourriture et du soin de ses pauvres, le chef du diocèse, l'évêque, était le souverain dispensateur des aumônes et, d'après le concile de Carthage,

(1) Saint Math., 19-21.
(2) Actes des Apôtres, chap. IV.
(3) Apolog. cap. 39.
(4) Julian. imp. ad Arsacium, pontif. Galatiæ, épist. XLIX.

tenu en 398, il devait user des biens de l'église non comme d'une propriété, mais comme d'un dépôt. Pour se donner tout entier à son ministère, il confiait aux diacres ou à un archidiacre, vrais trésoriers de l'épargne charitable, l'administration de l'assistance au sein des grandes villes. Ceux-ci visitaient les pauvres, s'assuraient discrètement de leurs besoins et contrôlaient ainsi tout à la fois la réalité de l'indigence et l'utile emploi des secours (1).

A côté du diacre il y avait l'économe, clerc ou laïque, qui inscrivait sur un registre (*matricula*) les pauvres qui étaient à l'aumône de la paroisse; de là vint, pour désigner celui qui tenait cette matricule, le nom de *matricularius*, origine du mot *marguiller*. Enfin on adjoignit bientôt à ces dispensateurs de l'aumône publique des directrices ou diaconesses; c'étaient de pieuses veuves, âgées de plus de 40 ans, qui renonçaient aux secondes noces pour se livrer sans réserve à l'exercice de la charité. Comme les diacres, elles recevaient l'imposition des mains. On s'en remettait à elles du soin d'assister les femmes pauvres, infirmes ou prisonnières, d'instruire les jeunes filles, de les former à la vie chrétienne (2).

De tous les côtés commencèrent alors à s'ouvrir des hospices de divers genres : *orphanotrophia*, pour les orphelins; *ptochotrophia*, pour les pauvres; *xenodochia*, pour les voyageurs; *nosocomia*, pour les malades; *gerontocomia*, pour les vieillards; *brephotrophia*, pour les enfants trouvés. L'empereur Constantin, saint Basile, saint Augustin et d'autres personnages encouragèrent la création de ces établissements charitables et ils leur donnèrent leurs premiers règlements. La tradition rapporte à Fabiola, noble dame romaine et petite-fille des Fabius, la fondation du premier hôpital. Elle consacra sa fortune, qui était considérable, à créer, sur les bords du Tibre, un asile où elle recueillit les malades et les infirmes qui demeuraient auparavant étendus sur les places publiques, exposés à toutes les intempéries des saisons.

Un des progrès les plus sensibles apportés par le christianisme dans le sort des déshérités concernait les enfants. On a vu que, dans l'ordre de la civilisation antique, il était permis au père de tuer, de vendre, ou d'exposer ses enfants nouveau-nés; la difformité de leurs membres ou la pauvreté de la famille suffisait pour que cette justice domestique prononçât un arrêt de mort ou d'abandon. La foi nouvelle s'insurgea contre cette coutume barbare. Lactance, précepteur du fils de Constantin, Crispus,

(1) Alex. Monnier, op. cit. p. 169.
(2) Alex. Monnier, ibid. p. 173.

s'exprime (1) ainsi, dans un de ses livres : « Il est impossible d'accorder que l'on ait le droit d'étrangler les enfants nouveau-nés; c'est la plus abominable impiété..... Que dirai-je de ceux qu'un reste de pitié porte à exposer leurs enfants ? Peut-on croire innocent le père qui jette aux chiens ses propres entrailles et qui condamne son fils à une telle mort que la strangulation même serait moins cruelle ? »

Vers la même époque, l'empereur Constantin promulguait un édit qui mettait à la disposition du pouvoir public un moyen puissant pour diminuer le nombre des victimes : « Qu'on publie cette loi par toute l'Italie pour détourner de l'infanticide la main des parents. A quiconque présentera son enfant nouveau-né, en déclarant qu'il n'a pas le moyen de l'élever, qu'on fournisse sans retard les aliments et les vêtements dont il a besoin, car les secours à donner aux enfants qui viennent de naître ne souffrent pas de retard. Le fisc et le trésor particulier y pourvoieront l'un et l'autre (2) ».

Les successeurs de Constantin s'efforcèrent, à son exemple, non seulement d'arracher à la mort l'enfant pauvre ou disgracié de la nature, mais encore de le relever de l'esclavage qui était devenu pour lui le prix de l'existence. Cependant, partagés entre la volonté de briser une coutume condamnée par le progrès des mœurs ainsi que par la religion nouvelle, et le scrupule de livrer à une mort presque certaine des enfants qui jusque là n'avaient guère été recueillis que pour le profit de la servitude, tantôt ils leur ménageaient les moyens de reconquérir un jour la condition de libres, tantôt ils frappaient de peines rigoureuses le père qui avait exposé son fils, jusqu'à ce qu'enfin Justinien déclarât que la liberté de l'enfant était inaliénable et imprescriptible (3).

Les lois impériales n'atteignaient directement que l'Italie, mais il est probable que leur influence heureuse se fit sentir dans toute la Gaule, bien que celle-ci ne fût qu'une colonie de l'empire romain, et à la diffusion du christianisme dans nos contrées durent correspondre un adoucissement dans les mœurs, un plus grand respect pour l'enfance et un commencement de pitié et de commisération à l'égard des souffrants et des malheureux.

Mais voici venir la période des invasions. Le vaste empire romain se dissout par des causes multiples, et les barbares, dans des incursions continuelles, s'en disputent les débris. Au milieu de ces déchirements épouvantables, de ces dévastations et de ce

(1) Divin. Instit. I.
(2) Cod. Théod. lib. XI, tit. XXVII.
(3) Alex. Monnier, op. cit. p. 153.

chaos, les populations gallo-romaines, spoliées, opprimées, plient sous le caprice du vainqueur, et la seule puissance qui lui résiste est l'évêque. Magistrature religieuse, l'épiscopat avait gagné, par l'influence de la parole et la majesté du caractère, une part considérable de l'autorité civile ; il parvient à conserver cette influence sur les barbares et à la grandir encore, en faisant germer dans ces esprits farouches l'idée de la charité chrétienne, du respect des faibles, de l'égalité morale devant Dieu. Dès lors, entre le conquérant barbare et le serf dépouillé, la religion apparait comme un refuge, comme une égide ; elle adoucit le vainqueur et relève le vaincu.

En 506, le concile d'Orléans rappelle aux évêques et précise l'obligation qui leur est imposée de donner la nourriture et le vêtement aux pauvres ou à ceux que les infirmités empêchent de travailler. Il y est également statué qu'une partie des revenus et des rentes appartenant au clergé et aux ordres monastiques doit être attribuée aux établissements de charité. D'autres conciles, à l'imitation de celui de Rome et suivant les prescriptions de Simplicius, de Grégoire-le-Grand et d'autres papes, assignent aux hôpitaux le quart du revenu des églises ; mais ce règlement ne fut jamais parfaitement appliqué.

Le IIe concile de Tours, en 570, posa le principe de l'assistance communaleet de l'interdiction de la mendicité, en réglant « que chaque cité, suivant ses ressources, nourrirait ses pauvres et ses infirmes et que la dépense serait répartie entre les habitants et le clergé, afin d'empêcher les malheureux de vagabonder ».

Trois siècles plus tard, lorsque Charlemagne organisa son vaste empire, il donna une attention particulière aux questions d'assistance publique. Prenant au compte du pouvoir civil les prescriptions des conciles, il codifia dans ses *Capitulaires* tous les règlements de l'Eglise. Il défendit de nourrir les mendiants valides qui refusaient de travailler, fixa la part des pauvres au quart des revenus des diocèses, et porta des peines contre ceux qui refuseraient de donner l'hospitalité. En 805, année de grande disette, le grand empereur prescrivit à chacun de distribuer des secours, selon ses moyens, et de vendre les grains à un prix modéré ; puis il enjoignit, aux seigneurs surtout, de nourrir leurs pauvres sur le revenu de leurs biens et de les empêcher de se livrer au vagabondage. Enfin il recommanda aux juges de ne pas mépriser les réclamations des veuves, des orphelins et des pauvres, mais de prendre connaissance aussitôt de leurs affaires et de leurs procès (1).

(1) Alex. Monnier, p. 209.

Ces différentes lois portées par Charlemagne constituent à peu près toute la législation civile qui réglementa l'assistance publique en France, jusqu'au XIIe siècle, et l'on ignore jusqu'à quel point elles furent observées, au milieu des bouleversements causés, pendant cette période, par les incursions des Normands et les guerres civiles.

Quelles furent, pendant cette première partie du moyen-âge, les œuvres accomplies plus spécialement dans nos contrées par la charité chrétienne ? L'histoire ne nous a conservé que des renseignements assez sommaires sur cette question. A Auxerre, les premiers évêques organisèrent, comme dans les autres églises, le service de l'assistance en le confiant à des diacres qui répartissaient les secours selon les besoins des malades, des pauvres, des veuves et des orphelins. Lorsque le christianisme fut définitivement établi, chaque église fut munie d'un hôpital ou maison-Dieu (comme on disait alors), et dans ces asiles les malades étaient soignés et les pauvres secourus. Un prêtre était désigné par l'évêque pour recevoir les dons destinés à chacune de ces maisons et administrer les biens-fonds dont la libéralité des prélats et la charité des fidèles les avaient enrichies; c'était lui qui faisait les recettes, dirigeait les distributions et réglait les dépenses; considérés comme biens d'église, tous les hôpitaux et établissements charitables étaient régis par des ecclésiastiques (1).

L'Auxerre chrétien ne tarda pas à être doté d'une maison-Dieu. La petite chapelle, auprès de laquelle saint Pélerin rassemblait les néophytes et qui se trouvait au Nord, en dehors de la cité, fut bientôt remplacée par une église, dans l'intérieur, érigée sur le Mont-Atre (Mons Autricum) sous l'invocation de saint Symphorien et placée ensuite sous celle de l'évêque saint Amatre. Là, près de l'église, fut fondé le premier hospice d'Auxerre qui devait prendre au XIIe siècle, une nouvelle extension et devenir le principal établissement de la ville.

La cathédrale, construite dans l'enceinte du castrum romain, eut également un hôpital qui fut doté par l'évêque Haymar, au milieu du VIIIe siècle, des terres de Milly et de Vérilly. Plusieurs évêques auxerrois lui donnèrent d'autres biens (2). Cet établissement était situé devant l'évêché, près de l'église de Notre-Dame-de-la-Cité, adossée autrefois au côté septentrional de la cathédrale.

L'église de Saint-Pierre avait aussi sa maison-Dieu qui paraît

(1) Leclerc, *Annuaire de l'Yonne*, année 1849. — Les établissements de charité dans Auxerre.

(2) Voir plus loin, pour plus de détails.

avoir subsisté jusqu'au xve siècle et était établie dans le cloître du prieuré.

Saint Vigile fonda, au VIIe siècle, près de l'église de Notre-Dame la d'Hors, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Palais de Justice et ses abords, un monastère et un hospice desservi par les moines. Cet hôpital ne porta qu'à partir du xve siècle le nom de Saint-Souvain ou Sylvain.

Deux siècles avant la fondation de saint Vigile, l'abbaye de Saint-Germain possédait déjà son hospice qui jouissait du droit d'asile ; il était double et comprenait une partie réservée aux riches, et l'autre aux pauvres. Il fut, pendant de longs siècles, l'établissement de charité le plus riche et le plus important non seulement de la ville mais encore de toute la contrée (1).

Enfin, dès les premiers temps du christianisme on voit apparaître à Auxerre des diaconesses qui portent le nom de filles-Dieu ; sans appartenir à aucun ordre, elles suivaient une règle imposée par l'évêque ; leur mission consistait principalement à soigner les malades à domicile et à distribuer les aumônes. Elles remplissaient également le service des hôpitaux, car les chroniques nous les montrent chargées de celui de Saint-Pierre et formant ensuite, sur la paroisse de Saint-Pélerin, une maison où elles s'occupaient à différentes œuvres de charité.

Ce court exposé démontre, à défaut d'autres renseignements, que l'assistance publique était organisée à Auxerre aussi bien que pouvait le comporter cette époque encore à demi-barbare, et que, dès lors, il n'y avait guère dans la ville de grande misère ni de grandes souffrances auxquelles ne fût réservé un secours ou une consolation.

L'église de Sens eut-elle alors, comme celle d'Auxerre, ses institutions et ses établissements charitables pour le soulagement des pauvres et des malades ? Bien qu'il y ait tout lieu de le croire, aucun document, nulle tradition ne sont restés pour nous l'attester. Une des rares pièces historiques que nous possédions sur ce sujet est le testament de sainte Théodechilde (VIe siècle), dans lequel elle déclare que les biens qu'elle donne au monastère de Saint-Pierre-le-Vif, sont « pour la nourriture des moines et des pauvres ». A Sens, comme ailleurs, chaque couvent eut bientôt, selon une coutume empruntée aux monastères de l'Orient, un hospice pour les voyageurs et un hôpital, distinct de l'infirmerie des moines, pour les malades indigents. Ces couvents recueillaient

(1) Voir plus loin, pour plus de détails.

également les enfants orphelins ou abandonnés, et ceux-ci, parvenus à l'âge de raison, étaient libres de quitter le monastère. La règle de saint Basile nous révèle la sage ordonnance de cette tutelle et de cette éducation des enfants pauvres au sein des communautés religieuses. Entre autres conseils, saint Basile recommande d'enseigner aux jeunes gens, dès leurs premières années, les arts ou les professions pour lesquels ils montrent de l'aptitude, et même il permet qu'à cet effet ils se placent le jour hors du monastère, sauf à assister aux repas communs et à rentrerla nuit auprès de leurs maîtres et de leurs compagnons.

A Sens, comme dans les autres cités, les monastères bénédictins sont presque tous situés aux portes de la ville, sur le bord des grandes routes d'alors, des cours d'eau ; ils sont comme des hôtelleries où le voyageur et le pauvre trouveront toujours l'aumône nécessaire pour les soutenir. L'un des religieux, chargé du soin de faire la distribution et d'assister les infirmes, reçoit le nom d' « aumonier ». Cette fonction subsistera pendant de longs siècles, mais, vers la fin du moyen-âge, elle ne sera plus qu'un titre honorifique, quand les monastères seront déchus de leur ferveur et de leur grandeur première.

Les religieux ne prêchaient pas seulement d'exemple, mais encore de parole. L'histoire nous a conservé une lettre que Alcuin, chapelain de Charlemagne, écrivit à Magenharius, comte de Sens (1), et dans laquelle il lui donne, entre autres conseils, ceux « d'être un père à l'égard des veuves et des orphelins, les défendant contre toute violence, » puis « de faire que les pauvres se nourrissent chaque jour de son pain, car la consolation des malheureux sera son éternelle récompense. » De pareilles exhortations, si elles n'étaient pas toujours entendues d'une oreille favorable, devaient toujours faire naître dans le cœur des farouches barons de cette époque des sentiments de commisération et de pitié envers les pauvres et les déshérités. Bien souvent, sous les derniers rois de la seconde race et les premiers de la troisième, les évêques et les moines durent se lever, mais en vain, contre les titulaires des grands fiefs qui ne se faisaient aucun scrupule de s'emparer non seulement des biens des églises mais encore des dotations des hôpitaux, pour les attribuer à leurs plaisirs. C'est ainsi que disparurent les propriétés des hospices de Saint-Germain et de la cathédrale d'Auxerre, et une partie de celles de Saint-Pierre-le-Vif de Sens.

(1) Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. II, p. 676. — Biblioth. hist., t. I, p. 197.



Un dernier document concernant le Sénonais est une charte donnée, vers 833, par Aldric, archevêque de Sens, au monastère de Saint-Remy, lors de la translation de cette abbaye à Vareilles, dans la vallée de la Vanne (1). Parmi les biens, manses et redevances qui y sont énoncés, il est parlé de dix-neuf *hospitia*. Ce mot peut avoir deux sens. S'agit-il ici de ces asiles que nous voyons apparaître plus tard dans l'Auxerrois, auxquels étaient attachées des fondations, et qui, dépendant des prieurés et des églises paroissiales, servaient d'abri aux pauvres et aux voyageurs ? Il est permis de le supposer. Mais on ne doit probablement voir dans ces *hospitia* que des « hostises, » sortes d'exploitations rurales dont les tenanciers n'étaient pas attachés au sol. Elles n'avaient pas seulement pour but de peupler les campagnes désertes et de défricher les terres incultes; ce régime, inauguré par les monastères, avait encore pour résultat d'adoucir la condition des serfs et de préparer leur affranchissement.

L'œuvre des asiles était complétée par certains hospices qui étaient bâtis dans les lieux isolés, à l'intention des voyageurs, pour les garantir contre les voleurs qui infestaient les routes; ces refuges étaient souvent fondés par des cénobites et ils demeuraient sous la garde de religieux (2).

En dehors d'Auxerre et de Sens, Avallon et Vézelay sont les seules villes du département sur lesquelles on ait conservé quelques souvenirs se rapportant à des fondations exclusivement charitables, antérieures au XIe siècle. A Avallon, le premier édifice hospitalier, dont l'existence soit certaine, fut établi à côté de l'ancienne église paroissiale de Saint-Julien; les vestiges de ce monument, appartenant à l'art roman, ont été reconnus et constatés lors du nivellement de la place actuelle du marché. Non loin de la ville, sur la voie romaine, existait un prieuré que la reine Brunehaut avait établi dans une de ses villas, et où s'éleva plus tard l'église Saint-Martin d'Avallon. Suivant la fondation de cette reine, une partie des biens de ce prieuré servit pendant plusieurs siècles, comme à Autun et ailleurs, à fournir une distribution quotidienne aux pauvres, qui portait le nom d' « aumône Brunehaut. »

Vers 860, Gérard de Roussillon et Berthe, sa femme, seigneurs d'Avallon, fondèrent à Saint-Père, dans une ville dépendant de Vézelay, un couvent de femmes qui devait être transféré, dix ans plus tard, à Vézelay même et être converti en un monastère

(1) Cart. gén. de l'Yonne, t. I, p. 41.
(2) Viollet-le-Duc, diction. d'Archit.

d'hommes. Le 6 janvier 868, le roi Charles-le-Chauve confirma cette fondation, et, parmi les privilèges qu'il lui accorda, il l'exempta de payer les droits fiscaux « sur les aumônes distribuées aux pauvres dans le couvent et sur les biens à l'usage des religieuses (1). » Deux siècles plus tard, quand les moines de Vézelay bâtirent leur magnifique abbatiale, ils eurent soin de se conformer au pieux usage d'établir aux portes des églises et des couvents des refuges hospitaliers, et ils bâtirent, dans le même style que la basilique, un hôpital considérable dont il reste encore aujourd'hui des ruines majestueuses.

Les rares vestiges dont nous avons pu invoquer le témoignage dans ce chapitre, nous démontrent que, dans la période qui s'étend de l'avènement du christianisme dans notre région jusqu'au XIe siècle, les mœurs se sont adoucies chez nos ancêtres, la commisération a grandi dans les cœurs et l'exercice des œuvres de miséricorde recommandées par l'évangile est devenu en honneur. Des établissements charitables furent fondés de tous les côtés, dans les campagnes comme dans les villes, pour soigner les malades et abriter les voyageurs, et les pauvres furent assurés d'y trouver l'aumône qui servait à les nourrir, eux et leur famille. Sans doute les conditions économiques de la vie, au milieu de cette civilisation naissante, donnent à penser que le soin des malades et l'hospitalité accordée aux malheureux devaient être des plus primitifs, mais ces secours n'en constituaient pas moins un grand soulagement pour les hommes qui les recevaient et chez qui les besoins de la vie étaient réduits à leur plus simple expression. Les grandes idées de la charité fraternelle, du mérite accordé par Dieu à la souffrance courageusement acceptée aussi bien qu'à toute autre bonne œuvre, l'Eglise les faisait entrer dans les esprits en même temps que les dogmes religieux, et non seulement elle arrachait ainsi les provinces de la Gaule à la barbarie dans laquelle les invasions auraient dû la replonger, mais elle les amenait à un état social bien supérieur, au point de vue moral, à ce qu'avaient produit les peuples les plus civilisés et les plus cultivés de l'antiquité païenne.

(1) Recueil des historiens de France, t. VIII, p. 608.



L'ASSISTANCE PUBLIQUE

du XIe siècle jusqu'au XVIe siècle.

DÉVELOPPEMENT DES HOPITAUX COINCIDANT AVEC L'AFFRANCHISSEMENT DES COMMUNES. — FONDATION ET ORGANISATION ADMIRABLE DE L'HOPITAL DE TONNERRE PAR LA COMTESSE MARGUERITE. — HOPITAUX EXISTANT DANS LE DÉPARTEMENT AU XIIe SIÈCLE. — CONFRÉRIES INSTITUÉES PAR SAINT LOUIS. — MISÈRE DU PEUPLE PENDANT LA PREMIERE MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE. — PREMIÈRE ORDONNANCE CONTRE LES MENDIANTS. — DÉVELOPPEMENT DE LA MENDICITÉ. — DIVERSES MESURES DE RÉPRESSION CONTRE LE VAGABONDAGE ET ORGANISATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE PAR FRANÇOIS Ier ET SES SUCCESSEURS. — EDITS DE 1545 ET DE 1561 SUR LES HOPITAUX. — SERVICE MÉDICAL — L'HOSPITALISATION DANS LE DÉPARTEMENT AU XVIe SIÈCLE.

Pendant le XIe, le XIIe et le XIIIe siècle, alors que la civilisation du moyen-âge parvient à son apogée, l'assistance publique participe au progrès général et se développe avec une merveilleuse fécondité. Non seulement des maladreries (ces établissements ont plus loin un chapitre réservé spécialement à leur histoire), mais des hôpitaux s'élèvent de tous les côtés, dans les grandes cités comme dans les humbles villages, et, s'ajoutant à ceux qui subsistaient déjà, apportent à toutes les misères un refuge et une consolation.

Les créations les plus importantes de maisons hospitalières apparaissent alors dans les communes urbaines qui venaient d'être affranchies par leurs seigneurs. Le nouvel état de choses, s'il donnait aux bourgeois des villes le pouvoir de changer de domicile et de disposer en toute liberté de leur personne et de leurs biens, laissait cependant une lacune à combler. La société se partageait auparavant en deux classes distinctes : les serfs et les hommes libres. Les seigneurs, maîtres absolus de leurs vassaux, devaient en revanche les prendre à leur charge, les faire soigner dans leurs maladies, et les assister dans leurs besoins, quand ceux-ci ne pouvaient plus se suffire à eux-mêmes. Mais, après l'affranchissement des communes, les serfs libérés qui se trouvèrent atteints par la pauvreté, par la maladie ou par la vieillesse, n'eurent plus à compter sur la protection plus ou moins aléatoire du seigneur. C'est alors que dans chaque commune affranchie les membres les plus riches et les plus généreux contribuèrent par leurs dons à la fondation d'un hôpital destiné aux pauvres de la ville. Ainsi prirent naissance, dans le courant du

XIIIe siècle, l'hôpital de Montartre ou des Grandes-Charités d'Auxerre et l'Hôtel-Dieu de Sens. Le Chapitre de chacune de ces villes fut chargé de la direction de ces établissements. Il confiait à un ou plusieurs de ses membres le soin de gérer les intérêts de la maison et de diriger les frères et les sœurs auxquels était réparti le soin des malades. Les vestiges, qui ont subsisté jusqu'à notre époque, des bâtiments destinés à ces hôpitaux font croire qu'ils étaient peu considérables et qu'ils ne pouvaient abriter un grand nombre de malades. On doit plutôt les considérer comme de véritables bureaux de bienfaisance, car la plus grande partie de leurs ressources était consacrée à des aumônes et, pour ce motif, celui d'Auxerre portait de préférence et garda longtemps le nom de *Grandes-Charités*.

L'hôpital de Tonnerre fut fondé dans des conditions toutes différentes. Cette ville était demeurée sous la domination de ses comtes. Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre et reine de Sicile, ayant perdu son mari, Charles d'Anjou, résolut de se consacrer à la pratique des bonnes œuvres, et elle fonda, en 1292, avec une munificence vraiment royale, un hôpital qui subsiste encore aujourd'hui en partie. Elle fit construire à côté un logis pour pouvoir surveiller elle-même son établissement, et, lorsqu'elle mourut, en 1308, les bâtiments et leurs dépendances étaient terminés depuis longtemps. Il nous reste, de cet hôpital, la grande salle, dont Viollet-le-Duc a donné la description suivante :

« La grande salle était précédée autrefois d'un porche avec escalier. Elle contenait 40 cellules de boiseries, sortes d'alcôves dans chacune desquelles était placé un lit. Au fond était, au milieu, un autel principal, sous une voûte, et, de chaque côté, deux chapelles également voûtées. Quelques mètres devant le grand autel se trouvait le tombeau de la fondatrice; il se composait d'une figure de bronze couchée sur un sarcophage. Au bas du chœur, un jubé occupait toute la largeur de la salle et mettait en communication deux galeries latérales qui, établissant une circulation continue le long de la muraille, au-dessus des alcôves, permettait d'ouvrir les fenêtres et de surveiller l'intérieur des cellules. On pouvait monter à ces galeries par l'escalier latéral du porche et par un autre escalier qui était mis en communication avec une galerie réunissant le logis de la reine à la grande salle. De ses appartements situés au premier étage de ce logis, cette princesse pouvait ainsi soit descendre dans la salle, soit inspecter les cellules, en se promenant sur la galerie qui les dominait. Cette salle se reliait avec les autres bâtiments de service par une galerie.

« Ce magnifique vaisseau n'avait pas moins de 18 m. 60 de lar-



geur dans œuvre, sur 88 de long. La charpente en chêne, bien conservée, nous donne des bois d'une longueur extraordinaire. Elle est entièrement lambrissée en berceau plein ceintre légèrement surbaissé à l'intérieur. Les fenêtres latérales à meneaux sont disposées pour pouvoir être ouvertes du bas jusqu'à la naissance des tiers-points, et des marches ménagées dans l'appui permettent de tirer les targettes. Ce vaisseau qui existe à peu près intact, sauf le porche, produit un grand effet. C'est un des plus beaux exemples de l'architecture civile du XIIIe siècle (1).

« Le moyen-âge montrait donc dans la composition de ces établissements de bienfaisance l'esprit ingénieux qu'on lui accorde dans la construction des monuments religieux. C'est un singulier préjugé, en effet, de vouloir que ces architectes eussent été si subtils lorsqu'il s'agissait d'élever des églises et en même temps si grossiers lorsqu'il fallait élever des édifices civils. Ce n'est pas leur faute si l'on a détruit, depuis le XVIe siècle, la plupart de ces établissements de bienfaisance divisés à l'infini, mais généralement bien disposés d'ailleurs, pour les remplacer par des hôpitaux dans lesquels au contraire, on a cherché, peut-être à tort, à concentrer le plus grand nombre de malades possible.

« Dans le peu d'hôpitaux du moyen-âge qui nous sont restés nous trouvons un esprit de charité bien entendu et délicat. Ces bâtiments sont d'un aspect monumental, sans être riches; les malades ont de l'espace, de l'air et de la lumière ; ils sont souvent séparés les uns des autres; leur individualité est respectée... Sans prétendre que le système cellulaire appliqué fréquemment dans les hôpitaux à cette époque fut préférable matériellement au système adopté de notre temps, il est certain qu'au point de vue moral il présentait un avantage. Nous tenons à constater qu'il émanait d'un sentiment de charité très noble chez les nombreux fondateurs et constructeurs de nos maisons-Dieu du moyen-âge. »

L'hôpital de Tonnerre n'était pas seulement le plus beau morceau d'architecture hospitalière de toute la région ; la généreuse fondatrice eut soin d'en régler elle-même l'administration qu'elle confia à un prêtre, tandis que le soin des malades incombait à des frères pour les hommes et à des religieuses pour les femmes. Le règlement, très complet, qu'elle leur imposa, est un chef d'œuvre de sagesse et de charité (2); il nous donne une idée à peu

(1) Viollet-le-Duc, Dict. d'archit., au mot *Hôtel-Dieu*. — Il donne, en dessin, le plan par terre de cet édifice et deux vues intérieures, avec les boiseries et les lits.

(2) Voir plus loin, pour plus de détails.

près complète du régime auquel étaient astreints non seulement les malades mais surtout les personnes chargées de les soigner, pour lesquelles la vie religieuse était mêlée intimement à la vie hospitalière. Leur mission se résumait dans les sept œuvres de miséricorde ordonnées par l'évangile : donner à manger à ceux qui ont faim, et à boire à ceux qui ont soif, recevoir et héberger les étrangers et les pèlerins, vêtir ceux qui sont nus, soigner les malades, consoler les prisonniers et ensevelir les morts. Le nombre des frères et des sœurs ne devait pas être supérieur à 20.

Avant la ville de Tonnerre, Avallon avait un hôpital qui semble avoir été fondé grâce aux largesses de ses habitants, mais dans des proportions bien moins considérables. La direction en dépendait, au XIVe siècle, de l'évêque de l'Autun qui plaçait à sa tête un ecclésiastique nommé par lui-même.

Le plus ancien établissement charitable de Joigny, dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, est l'Hôpital-les-Ponts qui ne fut fondé qu'en 1330 par Jeanne, comtesse de Joigny. Elle y établit six frères et six sœurs pour le service de l'intérieur et confia l'administration à un prêtre.

En dehors des maisons hospitalières fondées dans les principales villes du département, les cités de moindre importance et un grand nombre de bourgs possédaient alors ou créaient aussi des maisons de secours, dans des conditions subordonnées à leurs ressources et à la libéralité des bienfaiteurs. Dans une charte de 1208, il est question d'une maison-Dieu située à Saint-Bris (1). Une ordonnance de l'archevêque de Sens, Gilon, donnée le 29 novembre 1247, attribue aux religieuses cisterciennes de Notre-Dame de Nemours l'administration de la maison-Dieu de Mâlay-le-Roy, fondée récemment par Gui Lucrator, pour donner l'hospitalité aux pauvres passants. Il y avait 8 lits (2).

Marguerite de Bourgogne ne se contenta pas d'établir le magnifique hôpital de Tonnerre. En 1296, elle donna aux habitants de Ligny-le-Châtel une place située près des remparts de cette ville pour créer une maison-Dieu, avec une chapelle dédiée à saint Antoine (3).

On possède encore des preuves de l'existence, au XIIIe siècle, du prieuré de Saint-Bernard de Montréal, qui dépendait de la prévôté de Saint-Bernard de Montjoux, et dont les biens ne pou-

(1) Suppl. au Cart. de l'Yonne, n° 66.
(2) Suppl. au cartul. n° 513.
(3) Arch. de l'Yonne, H. 2382.

vaient alors suffire aux nombreuses aumônes qui étaient distribuées aux pauvres (1).

D'après le testament de Guillaume de Courtenay, seigneur de Champignelles (1276, 10 sept.), la Puisaye possédait un bon nombrs de maisons hospitalières. On y trouve les donations suivantes : 20 sous pour la maison-Dieu et autant pour la léproserie de Champignelles, 10 sous pour la léproserie de « Cloye », 5 sous pour chacune des maladreries et maisons-Dieu de Charny, de Saint-Martin, de Villers, de Tannerre et de Villeneuve-les-Genêts ; son lit de l'abbaye de Fontaine-Jean pour les infirmes ; 25 livres parisis pour acheter des bureaux (2) et des souliers pour les pauvres de Champignelles, La Ferté, Cloye et Beilleu (3).

Un autre testament d'un clerc de Tonnerre, du nom de Thomas, témoigne que, dès le milieu du XIII[e] siècle, il existait dans cette ville plusieurs établissements hospitaliers et que les mêmes misères que celles d'aujourd'hui appelaient les mêmes libéralités. Parmi de nombreux legs faits pour des œuvres de piété, on trouve les suivants : ... Item à l'hôpital de Sainte-Marie de Tonnerre, 52 sous, à savoir 12 deniers par semaine, pendant un an, pour la nourriture des pauvres ; item aux pauvres de Saint-Esprit de Tonnerre, 10 sous pour leur nourriture ; item aux prêtres frères de la léproserie de Tonnerre, à chacun 10 sous ; aux écoliers pauvres de Tonnerre, 10 sous en pain ; à la fille orpheline de Jean Quitaut, 20 sous pour la marier et une arche, et à la fille de Ferric Labaicor, 20 sous et aussi une arche ; aux 40 lépreux voisins de Tonnerre, 40 sous ; aux Filles-Dieu, 5 sous (4).. »

Au milieu du magnifique essor de la charité chrétienne, s'il se rencontre encore des seigneurs pour qui leurs serfs, surtout dans les campagnes, sont « taillables et corvéables à merci », il s'en trouve un certain nombre qui, sur la fin de leur vie, cherchent à expier et à faire oublier leurs injustices, leurs exactions et leurs rapines, en fondant des œuvres charitables. D'autres aussi, cédant à leur bon naturel et conformant leurs actes aux prescriptions de la religion, s'intéressent au sort de leurs vassaux et cherchent à adoucir par des aumônes le sort de ceux qui sont dans la misère. Le chapelain, qui est chargé d'ordinaire de faire la distribution des secours, reçoit bientôt le nom d'*aumônier*, qui reste attaché à sa fonction

(1) Arch. de l'Yonne, H. 2336.

(2) Vêtements de laine rousse à longs poils, à l'usage des pauvres gens.

(3) Cart. génér., t. III, nº 690. Une livre de cette époque valait environ 115 francs de notre monnaie.

(4) Cart. gén. de l'Yonne, t. III, nº 475.

par la voix du peuple, et, plus tard, quand le pouvoir royal organisera les hôpitaux et établira ce qu'on appellerait aujourd'hui un ministre de l'assistance publique, c'est le « Grand Aumônier » de la cour qui sera appelé à remplir cette charge.

Parmi les seigneurs charitables dont l'histoire locale nous a gardé la mémoire, citons Adam Choisel, seigneur de Vincelles, qui donne (11 avril 1222) à l'abbaye de Saint-Marien 4 livres auxerroises de rente à prendre sur les tailles de Vincelles, à condition que l'abbé dépensera chaque hiver 60 sous, pour acheter des vêtements et des souliers à l'intention des pauvres (1). Quatre années auparavant, au mois de septembre, le comte de Nevers, Hervé, et sa femme Mathilde, étant à Gênes, en route pour la Terre-Sainte, décidaient, entre autres choses, que 10,000 livres seraient distribuées à leurs hommes et à ceux auxquels ils auraient pu causer du dommage dans leurs seigneuries; (plusieurs de ces seigneuries se trouvaient dans les limites actuelles du département de l'Yonne, en particulier celle de Druyes). Ils règlaient, en outre, que 200 livres seraient données à deux demoiselles qui les avaient accompagnés dans leur voyage, et que 500 livres seraient distribuées par leurs procureurs aux pauvres qui seraient dans le besoin; le tout était concédé « pour le salut de leur âme (2). »

Avec saint Louis, la royauté entra résolument dans la voie des mesures favorables aux humbles et aux petits. S'il avait trop à craindre des seigneurs pour empiéter sur leurs privilèges, le roi tempéra néanmoins par plusieurs lois clémentes les rigueurs de la condition servile. Des édits sévères réprimèrent l'accaparement des denrées dans les villes, ainsi que les marchés à terme, car, disent les règlements, « outre qu'un tel marché n'est ni droit, ni loyal, il nuit encore à l'approvisionnement du pauvre, anéantit la concurrence et laisse le riche revendeur seul maître de fixer le prix. »

Louis IX ne se contentait pas d'enrichir l'Hôtel-Dieu de Paris, de fonder des hôpitaux dans les villes voisines, afin de contenir l'affluence des familles misérables que l'espoir des secours entraînait vers la capitale, et de nourrir un certain nombre de pauvres dans son palais; il établit encore des commissaires *enquesteurs* qui parcouraient les provinces. Dans chaque paroisse, ces délégués dressaient un rôle des laboureurs indigents et infirmes, et le roi s'empressait de pourvoir à la subsistance de ceux qui étaient inscrits sur ce registre de la misère. « Quand aucuns de ses fami-

(1) Cart. gén. de l'Yonne, t. III, p. 121.
(2) D. Martène., Théo. anecdo. t. I, col. 867. — Cart. gén., t. III, p. 76.

liers, dit Joinville, murmuraient de ce qu'il faisait si grands dons et aumosnes, et disoient qu'il y despendoit moult, le bon Roy respondoit qu'il aimait mieulx faire grans despens à aumosnes que en bonbans et vanitez. »

Une autre mesure importante prise par saint Louis fut de soumettre les divers corps d'artisans à des règlements disciplinaires et à une hiérarchie uniforme. Si l'industrie y perdit une partie de son indépendance, elle y trouva une prospérité durable, garantie par de sages règlements que Etienne Boileau, prévôt de Paris, fut chargé de rédiger. Isolé jusqu'alors, sans guide et sans appui, l'ouvrier reprit dans l'association une force et une dignité nouvelles, qui relevèrent sa moralité déchue et firent respecter ses droits.

Cette organisation de l'industrie est un fait considérable dans l'histoire des classes laborieuses (1). Si éloignée qu'elle soit de notre temps, on peut néamoins se rendre compte de ses avantages par l'élan qu'elle imprima au commerce et l'ardeur avec laquelle elle fut réclamée et accueillie de toutes parts. Sans disparaître entièrement, la fraude fut plus rare ; l'industrie, protégée à ses premiers pas contre les égarements d'une liberté absolue qu'elle n'aurait pu affronter encore, eut intérêt à surveiller ses produits, recherchés avec plus de confiance. L'ouvrier lui-même devenu, pour ainsi dire, membre de la famille du maître, assuré d'un salaire dont la concurrence ne menaçait pas incessamment le prix, gagna en bien-être plus qu'on ne paraissait lui ravir en indépendance et ne fut point réduit à chercher une fortune moins rigoureuse au milieu des calamités de la coalition et du chômage.

Les corps de métiers, se groupant par confréries, eurent leurs règlements particuliers, leurs syndics, leurs chambres de discipline, leurs défenseurs, leur uniforme, leurs armes, leur bannière, et, selon la coutume du temps, placèrent leurs privilèges sous le patronage d'un saint. Dans chacune de ces associations, les statuts imposaient le devoir de secourir les membres tombés dans la détresse, de les assister dans leurs maladies, de leur donner la sépulture, de soutenir les veuves, d'élever et même de doter les orphelins. Dans la plupart des villes, comme à Auxerre, ces confréries étaient affiliées à un hôpital, auquel elles faisaient des dons pour leurs membres, et quand elles étaient dissoutes, leurs biens tombaient au pouvoir de cet établissement.

Une dernière et féconde mesure prise par saint Louis fut de

(1) Alex. Monnier, op. cit., p. 280.

mettre un terme à l'altération des monnaies qui était commune alors et fut pratiquée pendant tout le moyen-âge par les rois, les seigneurs, les marchands et même par certains évêques et abbés. Un des plus graves inconvénients de cette altération était de nuire à l'approvisionnement des marchés et à la vente des grains et des denrées de première nécessité, les laboureurs et les commerçants ne consentant à rien livrer qu'en échange d'une monnaie de bon aloi. On peut même considérer ce fait comme une des principales causes de ces disettes qui, au moyen-âge, affligèrent périodiquement le royaume (1).

Le roi entreprit avec fermeté d'établir partout l'unité de la monnaie et défendit aux seigneurs d'en frapper, à moins qu'elle n'eût aucune ressemblance avec la monnaie royale. Celle-ci put seule avoir cours dans toute la France et seule aussi être mentionnée dans les contrats (2). Recherchée aussitôt avec empressement, elle parut si avantageuse et si favorable aux transactions que, sous les règnes suivants, pour étouffer les plaintes, on promit quelquefois de fabriquer les espèces d'or et d'argent comme *au temps de saincte mémoire Mons. saint Loys* (3). Longtemps le peuple reconnaissant garda la mémoire de ce prince *piteux des povres et des souffreteux et très large aumosnier*, comme disait Joinville.

Philippe-le-Bel, épuisé par les guerres qu'il eut à soutenir contre les Anglais et les Flamands, dépassa tous ses précédesseurs dans la fraude des monnaies; par ses édits qui contraignaient à livrer une grande partie des métaux précieux aux monnaies royales, il provoqua la fuite de l'argent à l'étranger. La rareté et la dépréciation toujours croissante du numéraire suspendirent les transactions et nuisirent surtout à l'approvisionnement des marchés. Comme remède, on défendit l'exportation du vin, du blé et des autres comestibles, puis on enjoignit de faire une perquisition de grains, de ne laisser aux propriétaires que ce qui devait suffire à la consommation de leurs familles et de porter de force l'excédant sur les marchés voisins, au fur et à mesure des besoins. Un mandement fixa le taux des denrées et l'on dut s'y soumettre, sous peine de confiscation des biens; mais cette mesure ne produisit pas l'heureux effet qu'on en attendait; son seul résultat fut de rendre la disette plus menaçante et les marchés déserts. Elle fut révoquée au bout d'un mois, et le roi rendit la liberté au commerce des grains.

(1) Alex. Monnier, op. cit. p. 285.

(2) Ordonnance touchant les monnoyes, 1262.

(3) Mandement de Philippe le Bel au bailli de Chaumont, 1303.

Plus tard, vers le milieu du XIVe siècle, dans ces années que le continuateur de Nangis appela « des temps de calamitez et de misere où fut le commun peuple opprimé de très dures exactions, » quand, épuisé par la guerre de Bretagne, à bout de ressources, Philippe de Valois eut institué la gabelle (20 mars 1343), et établi d'autres impôts ruineux, la famine fit de nouveau son apparition. Le roi ordonna alors (1) « que toutes manières de gens qui possédoient du blé le conduisissent incontinent droit au marché; » de plus, il interdit aux bourgeois de s'approvisionner pour plus de quinze jours, ce qui amena *grand cherté de grains et de toutes choses par tout le royaume de France* (2).

En même temps que la guerre et la disette, une horrible épidémie ravagea les provinces pendant deux années entières. La misère s'accrut au milieu de la désolation commune, et peu à peu la mendicité, devenue une condition et comme une étrange industrie, eut presque ses corporations et ses privilèges. Dans les sombres quartiers des villes, une cohue de gens abrutis et effrontés, familière clientèle du désordre et de l'aventure, retranchés derrière une enceinte de masures et de cabanes, pliés à toutes les ruses, passionnés pour le désœuvrement, larrons fainéants dont le nombre favorisait l'impunité et pour qui la discipline du travail était le tourment le plus horrible, s'étudiaient à exploiter la pitié publique, faisaient étalage de plaies simulées et, le jour, importunaient de leurs plaintes les passants qu'ils dévalisaient la nuit (3).

La plus ancienne ordonnance édictée contre ces mendiants valides fut portée par le roi Jean, en février 1350. Le mendiant devait être d'abord jeté en prison, et, s'il y avait récidive, attaché au pilori, puis marqué au front d'un fer rouge et enfin banni. Ce dernier supplice, effacé des lois romaines dès le règne de Constantin, avait été ramené par l'invasion des barbares; mais il était si cruel qu'on ne put sans doute en faire l'application générale et rigoureuse et que, dans la suite, presque sous chaque règne, il fallut ranimer par des édits nouveaux l'existence défaillante des anciens règlements. Il était également défendu aux hôpitaux d'héberger plus d'une nuit ces mendiants, s'ils n'étaient pas malades, et à toutes personnes de donner l'aumône « à tels truans, sains de corps et de membres. »

Le roi Charles V voulut témoigner à son tour de son zèle envers

(1) Edit du 12 septembre 1343.
(2) Alex. Monnier, p. 301.
(3) Ibidem.

les malheureux. Il arrivait souvent que, vu l'énormité des frais de justice, les pauvres étaient empêchés de défendre leurs droits; le prince, ému de cette iniquité, enjoignit aux avocats et procureurs de plaider gratuitement ces causes et d'y mettre souci et diligence (1).

Pendant près de deux siècles, les rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII ne firent que remettre en vigueur les édits portés par leurs prédécesseurs pour atténuer la plaie de plus en plus grandissante de la mendicité. Louis XII surtout mérita de se voir décerner, en 1506, par les Etats-Généraux de Tours, le glorieux titre de *Père du peuple*, pour avoir donné la paix à ses sujets et cherché sans cesse à alléger les impôts. Il fut le premier des rois qui mit le laboureur à couvert de la rapacité des soudards et fit punir de mort les gens d'armes qui rançonnaient le paysan.

François Ier entra plus résolûment dans la voie des réformes et publia sur l'assistance publique plusieurs édits, féconds en résultats heureux. Son attention se porta d'abord sur les pauvres honteux. Trop souvent, en effet, malgré l'activité et la surveillance données aux secours paroissiaux, l'artisan laborieux et probe, atteint dans sa vieillesse par quelque infirmité douloureuse, et tristement fier de sa misère oubliée, s'obstinait à soutenir seul, au milieu des plus rudes privations, un reste de vie qu'il cachait avec soin à la compassion du public. On se souvint alors de ces *commissaires enquesteurs* établis par saint Louis et dont l'institution était tombée en désuétude. Le roi fit publier, en 1536, une ordonnance prescrivant de dresser un rôle des pauvres honteux et de faire des distributions de secours à domicile.

« Ordonnons que les pauvres impuissants qui ont chambre et logement et lieux de retraite seront nourris et entretenus par les paroisses et qu'à ces fins les roolles en seront faits par les curez, vicaires ou marguilliers, chacun en son église et paroisse, pour leur distribuer en leur maison ou en tel lieu commode et qui sera par lesdits curez, vicaires ou marguilliers advisé en chaque paroisse, l'aumosne raisonnable. A ce seront employés les deniers provenant des questes et aumosnes qui se recueilleront par chacun jour, tant ès églises que par les maisons desdites paroisses. Ordonnons pour cet effet que par chacune paroisse seront establis boëtes et troncs qui, par chacun jour de dimanche, seront recommandés par les curez et vicaires dans leurs prosnes et par les prédicateurs en leurs sermons. Les abbayes, priorez, chapitres et collèges qui, d'ancienne fondation, sont tenus faire aumosnes

(1) Ordonnance sur l'administration de la justice, novembre 1364.

publiques, seront aussi tenus de bailler et fournir en deniers à la paroisse où elle est située et assise la valeur d'icelle aumosne. »

Cependant, malgré tous les édits et grâce à la multitude des fondations pieuses, le pauvre sans asile, sûr de trouver au moins un gîte dans les hospices et l'aumône accoutumée à la porte des monastères, se plaisait trop à cette vie errante et désœuvrée pour s'élever par le travail à une existence honorable et moins précaire.

Il est curieux (1) d'étudier, vers ce temps, l'organisation des mendiants dont le nombre toujours accru par les calamités publiques avait fini par former une véritable corporation et menaçait de s'élever à la hauteur d'une institution formidable. Sous la direction de chefs reconnus par eux, ils exploitaient les villes et les bourgs sous les noms les plus bizarres et avec des rôles parfaitement distribués. Ainsi les *orphelins* mendiaient par troupes de trois ou quatre jeunes garçons qui prétendaient n'avoir plus de famille; les *rifodés*, munis d'un faux certificat, sollicitaient la pitié publique en se faisant passer pour de malheureux incendiés; les *malingreux*, faux malades, simulaient les infirmités les plus repoussantes; les *mercandiers* se faisaient passer pour des marchands ruinés par la guerre ou les naufrages; les *piètres* marchaient avec des béquilles ou se traînaient sur les mains; les *francs mitoux* étaient passés maîtres dans toutes les fourberies; les *sabouleux* contrefaisaient les épileptiques en tombant sur les places publiques et en rendant par la bouche de l'écume blanche qu'ils obtenaient en y laissant fondre un morceau de savon; les *hubains* se disaient guéris de la morsure d'un chien enragé par la vertu de saint Hubert; les *coquillards*, faux pèlerins couverts de coquilles et de médailles, racontaient leurs voyages imaginaires à tous les pèlerinages en faveur; les *narquois*, *drilles*, *ou gens de la petite flambe* se faisaient héberger comme de malheureux soldats, sans paye, sans ressources, et menaçaient de leurs armes ceux qui résistaient à leurs instances.

Un auteur du temps représente ces mendiants envahissant les églises et les maisons particulières, encombrant les places et les rues, semblables à ces insectes qui viennent on ne sait d'où et dont le nombre s'accroit d'heure en heure; il les montre importunant les passants avec une audace cynique, prenant quand on ne leur donne pas, assassinant dès que la nuit est venue, remplissant les villes et les campagnes de trouble et de terreur.

Un pareil état de choses dut nécessairement préoccuper les esprits et produire de nombreuses réclamations. Le roi s'en émut

(1) Leclerc.



et, par un édit du 30 août 1536, il imposa aux mendiants valides, en retour de l'aumône, la condition du travail, et, en cas de refus, maintint contre eux les peines portées précédemment. « Est ordonné que ceux qui seront mendicans valides seront contraints labourer et besongner pour gagner leur vie. Et où l'on trouvera lesdicts mendicans estre obstinez, et ne vouloir travailler à gagner leur vie, ils seront punis comme devant. »

Les règlements dont l'administration était armée prescrivaient plutôt comme frein que comme peine l'application du travail forcé au vagabondage et à la mendicité; aucune mesure générale n'avait encore été prise pour ouvrir les ateliers nécessaires et pourvoir à la dépense.

En 1545, des provinces de Picardie et de Champagne que Charles-Quint avait ravagées l'année précédente, une nuée de mendiants valides s'abattit sur Paris, disant qu'ils étaient tombés dans une telle misère qu'ils se voyaient forcés, à défaut d'ouvrage, d'aller mendier de porte en porte. Pour soulager et en même temps occuper tous ces malheureux, François Ier ordonna au prévôt des marchands et aux échevins de Paris de les occuper aux travaux publics, menaça de punitions les officiers de la ville qui montreraient de la nonchalance à ouvrir les ateliers, et prescrivit le châtiment du fouet contre les mendiants, hommes et femmes, qui, après avoir été prévenus à son de trompe, continueraient de demander l'aumône.

Malgré la confirmation que Henri II donna à cet édit, en 1547, l'énorme affluence des indigents que l'appât des secours et l'espoir du travail ou de meilleure aventure attiraient des provinces vers Paris, rendait de jour en jour cette police des pauvres plus difficile et plus laborieuse. La ferveur des aumônes s'étaient attiédie et la charité publique fléchissait à son tour sous le flot montant de la misère. Il fallait donc rompre l'ordre ancien ou recourir à de plus sûrs expédients (1). Déjà François Ier, par lettres patentes du 6 novembre 1544, inaugurant un principe inconnu jusque là dans les lois françaises, avait institué à Paris un bureau général des pauvres, et lui avait donné le droit de lever chaque année une taxe d'aumône sur tous les habitants. Mais la nouveauté compromit d'abord le succès d'une mesure qui, outre l'atteinte qu'elle portait aux privilèges de la noblesse et du clergé, conduisait encore, dans la répartition de la taille, à une véritable et rigoureuse inquisition sur les fortunes. Toutefois, Henri II, fidèle au dessein que son père avait conçu, maintint avec fermeté cette taxe par une

(1) Alex. Monnier, p. 313.

déclaration du 13 février 1551. Telle fut, en France, la première entreprise d'assistance légale. De la capitale elle gagna la province et nous la trouvons, au siècle suivant, en vigueur à Auxerre. Elle avait l'avantage de sauver le précepte de la charité libre et en même temps contraignait l'égoïste à contribuer à cette charge publique en proportion de ses moyens. Les registres contenant les engagements et les refus de souscrire étaient portés au Parlement qui, par lui-même ou par ses délégués, acceptant les offres ou les élevant d'office, fixait la somme hebdomadaire due par chacun, selon les règles de la justice et la diversité des fortunes. Nul ne devait s'y soustraire et les gens de toute condition y étaient indifféremment soumis.

Les édits de 1544 et de 1571 réparaient une grave injustice en mettant à la charge de la société tout entière l'entretien des malheureux. Le roi Charles IX voulut mettre fin à une autre anomalie et il donna, à Moulins, en février 1566, une ordonnance dans laquelle il enjoignait aux pauvres de rester dans le lieu de leur naissance ou de leur domicile, sans aller mendier ailleurs. Les habitants de chaque ville ou village étaient astreints à les nourrir selon leurs moyens, et à la diligence du maire, des échevins, des consuls et des marguilliers des paroisses. Si un pauvre était obligé de se rendre à une ville voisine pour se faire soigner dans quelque hôtel-Dieu, il devait se munir auparavant d'un certificat des officiers publics.

Pendant qu'on s'efforçait, en France, de réprimer la mendicité et de contenir le vagabondage, le régime des établissements hospitaliers, tout en subissant bien des vicissitudes, allait toujours en s'améliorant, depuis le XIIIe siècle. En dehors des déprédations de certains seigneurs qui voulaient reprendre les biens donnés par leurs ancêtres aux œuvres charitables, ou encore arrondir leurs propriétés avec les terres des hôpitaux, à la faveur des troubles qui déchiraient alors si souvent nos contrées, le patrimoine des pauvres eut parfois besoin d'être défendu contre ceux mêmes à qui la garde en avait été confiée. Il arriva en effet que certains clercs, poussés par le relâchement de la discipline et par la cupidité, convertirent l'administration temporelle des hospices qu'ils dirigeaient en titres de bénéfices dont ils jouissaient et dont ils s'attribuaient une partie des revenus.

L'Eglise souffrait de voir un bon nombre de maisons de charité régies d'une manière si peu conforme à leur institution. Pour extirper les abus, le concile de Vienne, en Dauphiné (1312), confia la direction temporelle des biens des hôpitaux à des administrateurs laïques élus par les habitants des lieux où ils étaient

situés (1). Ces administrateurs devaient rendre compte de leur gestion à l'évêque diocésain. Par cette sage décision, l'Eglise se dégageait de toute responsabilité, et si les deniers de la charité étaient encore spoliés, elle voulait que ce crime ne fût plus reproché à des prêtres. Ceux-ci n'étaient pas, du reste, éloignés de l'administration des établissements de bienfaisance; la gestion des deniers seule leur était totalement interdite.

Cette modification importante dans le régime des hôpitaux ne s'accomplit point partout de la même façon ni à la même époque. A Auxerre, où l'hôtel-Dieu était fondé par les habitants de la ville, le corps des échevins parvint à se substituer peu à peu au chapitre cathédral, et il donna, en 1379, la charte qui lui réservait exclusivement l'administration de cet établissement. A Sens, où l'influence du clergé était prépondérante, les chanoines conservèrent intégralement, pendant plusieurs siècles encore, la direction de la maison-Dieu, et ce n'est qu'en 1533 qu'une sentence du bailliage de cette ville arrêtait qu'en plus du maitre administrateur qui continuerait à être présenté par le Chapitre, il y aurait six directeurs, dont trois seraient choisis également parmi le Chapitre et trois autres parmi les habitants. A Tonnerre, bien que les échevins semblent avoir joui de certains droits à l'hôpital, la haute direction de cette maison demeura entre les mains des comtes. A Avallon, le conseil des échevins participait dès le milieu du xve siècle à l'administration de l'hôpital, sous la surveillance de l'évêque d'Autun. A Joigny enfin, ce n'est qu'après l'édit de 1566 que les officiers du corps de ville reçurent la direction de leur maison de charité, fondée par une ancienne comtesse, Jeanne de Mercœur.

Lorsque l'administration des hôpitaux eut passé en d'autres mains, les dilapidations n'en furent nullement diminuées. Aussi, après avoir ordonné, en 1543, la réforme des maladreries, François Ier étendit cette mesure, en 1545, à tous les hôpitaux du royaume. Le désordre était partout si grand, la déprédation des revenus si impudente, que les hôpitaux semblaient passés à l'état de bénéfices, et que, malgré l'exemption de décimes, dons gratuits et emprunts, accordée aux établissements charitables, les secours distribués étaient insignifiants, comparativement aux donations faites et aux sommes dépensées. Dans le préambule de l'édit du 15 janvier 1545, le roi blâmait, en termes sévères, les administrateurs qui étaient accusés de tirer profit de ces dilapidations

(1) Concilium Viennense generale, sessio III.



ainsi que les prélats qui avaient manqué à leur devoir de surveillance (1). Il ordonnait aux juges de se faire rendre compte, chacun dans les limites de sa juridiction, de l'état exact de tout ce qui concernait les hôpitaux, et il chargeait le Parlement de réformer tous les abus.

Le clergé, se prétendant lésé dans ses prérogatives, s'opposa à la publication de cette ordonnance. Les seigneurs, de leur côté, proclamèrent que l'édit préjudiciait et dérogeait à leurs priviléges, tels que patronage, justice et juridiction, sur les hôpitaux établis en leurs terres par eux ou par leurs ancêtres. Mais le Parlement, invoquant tour à tour le droit des pauvres et la décision « des saincts conciles universels, desquels le Roy et ladicte cour souz son authorité estoient conservateurs, » rejeta ces oppositions et se contenta d'ordonner « que les evesques ou abbés, en chacun de leurs destroits ecclésiastiques, et que chaque seigneur en sa terre, pourroient commettre et deputer un ou deux personnages bons et notables pour assister avec les juges royaux, sans toutefois contredire ny empescher que l'intention et bon vouloir du roi ne fussent exécutez. »

Alors se forma sans concert apparent et par le seul nœud d'intérêts (2) simultanément attaqués, une sorte de ligue d'inertie ; les administrateurs, vainement assignés, refusèrent de comparaître, et la commission à qui toute lumière était close, échoua dans ses recherches. Néanmoins François Ier persista avec fermeté dans sa résolution « de donner un bon et vray ordre au faict de la nourriture et entretenement des pauvres malades abondans et afluans en son royaume. » Le 26 février 1546, il publia un nouvel édit par lequel il enjoignit aux baillis, sénéchaux et autres juges d'établir sans délai, dans les hôpitaux de leur ressort, des commissaires administrateurs, et de saisir les revenus, « sur peine de suspension de leurs états et offices. » Mais les fraudes et les malversations avaient de trop profondes racines pour céder sur-le-champ. Le nombre, la qualité, le crédit des personnes intéressées firent reculer les juges, si bien que l'exécution des édits, poursuivie d'abord avec langueur, fut bientôt abandonnée à petit bruit.

En 1553, Henri II reprit la lutte, « se voulant ayder à ses prédécesseurs, disait-il, en ce vertueux désir et intention qu'ils ont envers les pauvres, comme à Roy tres chrestien, dont il portait le tiltre et le nom, il est tres appartenant. » Il confirma d'abord les lettres patentes de François Ier, puis il désigna une commission

(1) Voir texte complet aux Pièces justificatives.

(2) Alex. Monnier, p. 329 et suivantes.

nouvelle au Parlement, pour veiller sans relâche au strict accomplissement des décrets royaux.

C'était peu de mettre un terme aux anciennes dilapidations; pour en prévenir le retour, il voulut soustraire l'emploi du revenu des hôpitaux à la discrétion d'administrateurs n'offrant pas de sérieuses garanties. C'est alors qu'il publia, à Fontainebleau, le 15 avril 1561, le remarquable édit qui commençait en ces termes : « Après avoir été duement informez en notre conseil que les hospitaux et autres lieux pitoyables de nostre royaume ont esté cy devant si mal administrez que plusieurs à qui cette charge a esté commise approprient à eux et appliquent à leur profit la meilleure partie du revenu d'iceux et ont quasi aboly le nom d'hospital et d'hospitalité, souz couleur qu'ils prétendent aucuns desdits lieux pitoyables estre titulaires et bénéfices en tiltre, défraudans les pauvres de leur deue nourriture et contrevenans aux saincts commandemens de Dieu et intention des fondateurs....... » Le roi exposait ensuite sa réforme dans les cinq articles suivants :

1° Tous les hôpitaux, maladreries et autres maisons charitables situés dans le royaume seront administrés ainsi que leur revenu par des gens de bien, honnêtes et solvables; il y aura au moins deux administrateurs pour chaque maison et ils seront élus tous les trois ans par les personnages ecclésiastiques ou laïques à qui les titres donnent le droit de présentation, nomination et provision, et qui les choisiront en dehors de leurs parents et de leurs domestiques ; quant aux maisons qui n'ont pas de patron ou de fondation connue, les administrateurs seront nommés, seulement pour trois ans, par les communautés des villes, bourgades et villages.

2° Les juges taxeront, dans le délai d'un mois, aux titulaires des maisons, de quelque qualité qu'ils soient, une somme pour leur nourriture et leurs vêtements ; cette somme n'excédera en aucun cas le chiffre de cent quarante livres tournois par an (1); ils la recevront des mains des administrateurs, à la charge de faire le service divin et d'administrer les sacrements aux pauvres. Dans le lieu où il y aura des religieux ou des religieuses, on réservera les fondations destinées à leur nourriture et à leurs vêtements, et une somme sera taxée pour leur être remise par les administrateurs.

3° Le surplus du revenu de ces maisons sera employé entièrement à la nourriture et à l'entretien des pauvres, aux réparations des bâtiments et à d'autres nécessités.

(1) Cette somme équivalait à environ 1,540 fr. de la monnaie actuelle.

4° Les administrateurs auront le devoir très expressément déterminé de « recevoir et faire traiter humainement et gracieusement les pauvres malades, tant ceux des villes et des lieux circonvoisins que les passans, et avoir en chacun hospital qui le pourra porter commodément chambres séparées pour retirer les malades de maladies contagieuses et incurables où seront secourus de tous remèdes servant à leur guérison. »

5° Les juges s'informeront du revenu de chaque établissement et en dresseront un état qui sera marqué dans le procès-verbal, ainsi que la taxe qui aura été allouée au titulaire; ce procès-verbal sera envoyé dans le délai de trois mois à la chancellerie de Paris, sous peine de suspension. Les administrateurs rendront leur compte tous les ans; s'ils ont reçu leur nomination de patrons ecclésiastiques ou laïques, ils feront cette reddition devant les juges de ces derniers, assistés d'au moins quatre des principaux habitants de la paroisse; si les administrateurs ont été nommés par une communauté, ils rendront leurs comptes devant le juge royal en présence de l'évêque ou de son vicaire, et devant les échevins, conseillers, capitouls, consuls ou autres qui seront à la tête de la ville ou du village. Si, à la fin des trois ans, les directeurs ont quelque argent de reste, après avoir pourvu à l'entretien du mobilier et des bâtiments, ils emploieront ce reliquat « à œuvres charitables, comme à marier pauvres filles, entretenement d'enfans à mestier et autres semblables, » en se conformant au choix des personnages, indiqués plus haut, qui le porteront de préférence parmi les pauvres du pays. Les administrateurs devront rendre compte des deniers reçus de leurs prédécesseurs et du mobilier dont il sera dressé un inventaire, ainsi que des revenus qu'ils auront administrés; et s'il reste quelque somme, ils devront la rendre au bout des trois ans, sous peine d'emprisonnement; enfin ils n'auront droit, pas plus que les juges, à aucun salaire ni aucune indemnité pour leur gestion.

La faiblesse du pouvoir royal empêcha cet édit de produire les heureux effets qu'on aurait pu en attendre. L'administration des hôpitaux laissait toujours à désirer. Dans une ordonnance rendue à Paris, au moi de mai 1579, sur les plaintes et doléances des Etats-généraux rassemblés à Blois, relativement à la police générale du royaume, et qui contenait 363 articles, le roi Henri III confirma les édits précédents sur les établissements hospitaliers, et apporta une nouvelle disposition qui, du reste, était suivie depuis longtemps à Auxerre et dans d'autres villes. « .... Et ne pourront désormais estre establis commissaires au régime et gouvernement des fruicts et revenus desdites maladreries et hospitaux,

aultres que simples bourgeois, marchands ou laboureurs, et non personnes ecclésiastiques, gentilshommes, archers, officiers publics, leurs serviteurs ou personnes par eux interposées. »

Le clergé, en particulier, s'émut de l'exclusion qui l'atteignait et il présenta des remontrances; mais tout ce qu'il put obtenir, ce fut de garder sous sa surveillance les hôpitaux qu'il soutenait de ses propres ressources. L'initiative de la royauté eut moins de part à la création de ce régime que l'influence de l'esprit municipal. Depuis que les communes jouissaient sans trouble du soin de s'administrer elles-mêmes, les établissements de bienfaisance, fondés ou du moins entretenus par leurs membres, paraissaient relever plus de la police que de la piété, et il semblait que les intérêts matériels de ces maisons seraient mieux placés entre les mains de bourgeois ou de cultivateurs, élus par leurs concitoyens, et soumis à la surveillance et au contrôle des échevins et des officiers de justice.

Au reste, si la gestion des revenus des hôpitaux était enlevée au clergé, le soin des malades, qui était surtout un exercice de charité et de dévouement, continuait à être confié à des personnes ayant embrassé la vie religieuse. Mais là aussi des changements s'étaient produits et les frères avaient disparu de presque tous les hôpitaux, dans le XIVe et le XVe siècle, pour laisser la place à des religieuses; celles-ci appartenaient à des congrégations vouées spécialement aux œuvres de charité et faisaient profession, pour la plupart, de la règle de saint Augustin. « A partir du 31 mai 1622, une bulle du pape Grégoire XV, donnée à la sollicitation du cardinal de La Rochefoucauld et de l'agrément du roi, retira toutes les religieuses hospitalières de la juridiction du Grand Aumônier de France, et les soumit à celle des évêques diocésains.

Le milieu du XVIe siècle vit l'exercice de la médecine commencer à se développer dans les hôpitaux et ailleurs. Jusqu'à cette époque, l'enseignement médical était resté presque exclusivement réservé au clergé, comme les autres branches de l'instruction publique. La traditionnelle horreur de l'Eglise pour l'effusion du sang entravait l'essor de la médecine opératoire et le sentiment religieux, plutôt, il est vrai, que la doctrine du christianisme, faisait considérer les dissections anatomiques comme une profanation du corps humain.

Le premier médecin connu comme ayant exercé à Auxerre fut Michel le Caron. Il était prêtre et avait en bénéfice la léproserie de Saint-Siméon. Il vivait vers la fin du XVe siècle. Auxerre n'avait pas alors de médecin, et lorsqu'une maladie contagieuse venait à se répandre, on en faisait venir de Paris, de Troyes ou de Nevers.



Une épidémie qui se répandit pendant l'été 1490, dans une partie de l'Auxerrois, fit prendre au corps des échevins la résolution d'avoir un médecin à demeure, auquel on allouerait des gages sur les deniers communs. Cette charge fut donnée à Michel le Caron qui avait la réputation d'être un excellent médecin et on lui attribua 50 livres de gages par an. Il remplit cette charge quelques années seulement (1).

A partir du xvi[e] siècle, on voit apparaître dans tous les hôpitaux, comme faisant un service ordinaire, les médecins, les chirurgiens avec les barbiers et les apothicaires. Mais si la chirurgie commençait à se développer avec Ambroise Paré, la médecine devait se borner, pendant longtemps encore, aux données empiriques des médecins grecs et aux rêveries des astrologues, et la plupart des drogues fournies par les « apothicaires » n'avaient guère plus d'efficacité que le fameux médicament illustré par Molière et dont on faisait alors une si grande consommation.

Les distributions d'aumônes, faites aux malheureux de la localité et aux pauvres passants, continuaient à avoir lieu dans les hôpitaux, mais dans des proportions moins considérables, et peu à peu le nombre des lits augmentait, le service hospitalier se développait et les soins donnés aux malades se perfectionnaient. Parmi les pensionnaires des hôpitaux, il est une classe qui commençait alors aussi à grandir, celle des enfants trouvés. A différentes époques du moyen-âge, ces innocentes victimes de la misère ou de la débauche avaient éveillé la sollicitude de l'Eglise. Au xi[e] siècle, Olivier de la Trau instituait à Montpellier l'ordre du Saint-Esprit, dont on trouve plus tard une maison à Tonnerre, et dont le but était de se consacrer au soin des enfants trouvés comme à celui des malades. A Paris, il y eut, à partir du xiv[e] siècle, plusieurs établissements pour les recevoir, et, à cause du vêtement qu'on leur faisait porter pour distinguer les enfants légitimes des autres, ils recevaient le nom d'*enfants bleus* ou *enfants rouges*. Il n'est question des enfants trouvés dans les comptes des anciens hôpitaux du département qu'à partir du xvi[e] siècle. On ne les gardait que les premières années et on les plaçait ensuite chez des gens de la campagne jusqu'à l'âge de 18 ou 20 ans. Il ne paraît pas que l'on traitait les enfants légitimes différemment de ceux qui ne l'étaient pas; aussi la facilité avec laquelle on les recevait fit augmenter rapidement leur nombre, et les pouvoirs publics cherchèrent, par des peines sévères, à entraver ce désordre. Une ordonnance du bailli de Sens portait

(1) Lechat, *Almanach hist. de l'Yonne*, année 1866, p. 7.



défense d'exposer des enfants, sous peine de fouet et de 400 livres d'amende (1).

Un des grands progrès de l'hospitalisation, au XVIe siècle, fut l'établissement, en dehors des villes, de maisons où l'on renfermait, au moment des épidémies, les malheureux atteints de la peste ou d'autres maladies contagieuses. Cette maison s'appelait à Auxerre l'*hôpital Saint-Roch*; à Sens elle portait le nom d'*hospice des pestiférés*. Là où le chiffre de la population n'était pas suffisamment élevé pour construire un refuge spécial, on installait les malades en dehors de la ville et sur un plateau voisin, comme à Tonnerre et à Avallon. La contagion de la maladie était ainsi écartée des habitants de la ville, et la salubrité du grand air permettait aux pestiférés de lutter plus facilement contre la terrible maladie.

Au reste, le danger qu'offrent certaines affections de se transmettre par le contact était connu dès le XIe siècle, comme en témoigne l'établissement de nombreuses léproseries. Une autre maladie contagieuse désolait alors toute l'Europe, c'était le *mal des ardents* ou *feu sacré*. A Auxerre et à Tonnerre on établit un hôpital pour ceux qui en étaient atteints et on lui donna le nom de « Saint-Antoine, » car l'intercession de ce saint était considérée comme efficace pour guérir ce mal. Ces deux hôpitaux subsistaient encore au XVIe siècle.

Mais le moyen-âge n'avait pas seulement établi des refuges pour certaines infirmités particulières et contagieuses. Depuis l'époque des croisades, de nombreux voyageurs de tout rang, de tout sexe et de toute condition sillonnaient la France en tous sens. De plus, de fréquents pélerinages attiraient sans cesse des multitudes de pélerins qui accouraient de tous les côtés, en mendiant leur nourriture sur leur passage. C'était rendre un grand service à tous ces voyageurs que de mettre à leur disposition un gîte et des secours, lorsqu'ils se trouvaient hors d'état de continuer leur route, loin de leurs familles et de toutes personnes qui pussent s'intéresser à leurs misères. A Auxerre, l'hôpital Saint-Michel était réservé aux pélerins se rendant au Mont-Saint-Michel; celui de Saint-Jacques, fondé par une confrérie, était destiné à ceux qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne. L'hôpital Saint-Vigile était pour les pauvres passants, tandis que celui de Sainte-Catherine des Aulx ne semble pas avoir eu de destination spéciale.

(1) Archives de l'Hôtel-Dieu, E. 1.

On ne trouve cette multiplicité de maisons hospitalières qu'à Auxerre. A Sens, en dehors du grand Hôtel-Dieu, il n'y avait, comme hospice, que le petit Hôtel-Dieu. Dans la ville de Joigny, un bourgeois avait fondé, au milieu du xiv[e] siècle, une maison pour donner l'hospitalité aux femmes qui étaient de passage, Enfin à Tonnerre il existait, depuis le xi[e] siècle, un hôtel-Dieu, près de l'église Notre-Dame, « pour les pélerins et les pauvres voyageurs. »

L'histoire qui nous a conservé bon nombre de renseignements sur l'organisation des maisons de charité dans les principales villes, est presque muette en ce qui concerne les gros bourgs et les villages du département. En dehors des hôpitaux de Ligny et Montréal qui existaient dès le xiii[e] siècle, on ne trouve mention, au xvi[e], que de ceux de Seignelay, de Saint-Bris, de Chitry, de Coulanges-la-Vineuse, de Brienon, d'Appoigny, de Saint-Julien-du-Sault, de Saint-Fargeau, de Dixmont, de Bléneau et de Noyers (1).

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

(du xvii[e] siècle jusqu'en 1789)

IMPUISSANCE DU POUVOIR ROYAL A RÉPRIMER LA MENDICITÉ. — RECRUDESCENCE APRÈS LA DISETTE DE 1660. — ORDONNANCE DE LOUIS XIV (1662) PRESCRIVANT LA CRÉATION DES HÔPITAUX GÉNÉRAUX POUR LES MENDIANTS VALIDES. — FAMINES DE LA FIN DU XVII[e] SIÈCLE ET DU COMMENCEMENT DU XVIII[e]. — LEURS RAVAGES. — MESURES PRISES DANS LE DÉPARTEMENT POUR COMBATTRE LE FLÉAU. — NOUVEAUX ÉDITS CONTRÉ LE VAGABONDAGE. — TRANSFORMATION DES HÔPITAUX GÉNÉRAUX EN ORPHELINATS. — NOUVELLE EXTENSION ET PROGRÈS DANS LE SERVICE DES HÔPITAUX. ENFANTS TROUVÉS. — SOLDATS MALADES OU BLESSÉS. — TENDANCES DU POUVOIR CENTRAL A S'EMPARER DES BIENS DES HÔPITAUX.

Le dernier édit concernant les mendiants (que nous avons cité plus haut), avait été publié par Charles IX; il avait pour but de réprimer le vagabondage par l'institution du domicile du secours. Mais il était plus facile alors de proclamer un principe que d'en assurer l'application immédiate. Déjà les conciles d'Orléans et de Tours, au vi[e] siècle, et le capitulaire de Charlemagne (806) avaient proclamé que chaque paroisse devait nourrir ses pauvres; mais, si la suite entière des ordonnances témoigne

(1) Arch. de l'Yonne, H, 2336 et suivants.

de cette résolution permanente d'organiser l'assistance paroissiale, elle fournit en même temps la preuve indirecte de la facilité avec laquelle on échappait aux prescriptions les plus formelles des édits, puisqu'à tout instant il fallait reprendre ce travail, déjouer d'opiniâtres calculs, et renouveler avec éclat, à chaque nouveau règne, des ordres bientôt éludés et méconnus.

L'ordonnance de Charles IX ne fut guère mieux suivie que les précédentes. En effet, dans les campagnes, la surveillance était nulle ; dans les communes, les échevins, élus par les bourgeois, soumis à leur contrôle, amateurs de popularité, fermaient les yeux sur l'édit, afin d'en repousser les charges, et laissaient s'écouler paisiblement vers les villes le flot de la misère (1). Les baillis, complices des échevins par leur négligence ou leur attachement aux anciens abus, favorisaient cette émigration continue dont tout le poids retombait sur les grandes cités, forcées à leur tour de suspendre l'exécution de la loi. Au bout de quelques années, ce règlement, violé presque partout avec impunité, achevait de tomber en désuétude, lorsqu'au milieu des calamités d'une disette générale, en 1586, Henri III s'efforça de le faire revivre ; mais, si l'on en juge par les édits postérieurs, la volonté royale fut de nouveau trahie et le succès ajourné.

Jusqu'alors on avait successivement appliqué à la répression des mendiants valides et à l'extinction du vagabondage une série graduée de châtiments et la contrainte du travail. D'abord on avait usé de peines sévères, si horribles même, que cette barbarie, dépassant toute mesure, ne devait pas moins épouvanter le juge que le condamné ; puis on avait imposé la condition du travail et levé une taxe spéciale pour suffire à l'entretien des œuvres de charité publique. Mais, comme la mendicité, plus forte que la loi, résistait encore, Louis XIII, par un mandement du 27 août 1612, ouvrit à Paris des asiles où les mendiants devaient être enfermés et nourris. Dans l'ordonnance publiée par la régente, on voit poindre, sauf le règlement du travail et la rigueur de la discipline, l'organisation des dépôts de mendicité, tels qu'ils sont institués de nos jours.

Les désordres accomplis par les mendiants reprirent avec plus d'intensité vers le milieu du XVIIe siècle. Après deux années à peine médiocres, pendant l'hiver de 1660, la misère du peuple fut extrême, et presque toute la France en éprouva les rigueurs. Non seulement la gelée du 24 avril n'avait rien laissé dans les vignes, mais la récolte des grains avait été très inférieure aux besoins.

(1) Alex. Monnier, p. 334.



Les maux s'accrurent encore à Auxerre par les soins qu'on prit, à Paris, d'expulser les pauvres qui y étaient accourus, de tous les points du territoire, et qui encombraient la capitale. Tous les malheureux qu'on ne put recevoir à l'hôpital général furent contraints de se répandre dans les provinces où ils n'arrivaient qu'en faisant entendre des cris de désespoir. Auxerre en fut tellement envahi que, suivant une délibération du conseil municipal du 20 janvier, « ils obsédaient les habitants dans les rues et plus encore dans les églises, où il n'était plus possible d'être tranquille un instant ; ce qu'ils obtenaient par leur importunité tournait au détriment des pauvres de la ville, qui, en plus grand nombre que jamais, à cause de la disette de l'année, mourraient de faim. »

Pour remédier à cette calamité, les notables furent assemblés le même jour et arrêtèrent que, « sans contrevenir aux principes de la charité chrétienne, » MM. du bailliage seraient suppliés de faire défense aux habitants de loger plus de deux jours les pauvres étrangers, d'ordonner à ceux-ci de sortir de la ville dans ce délai, *à peine de fouet*; qu'à chacun d'eux il serait donné *un sou marqué et une livre de pain, pour passer chemin*; qu'il serait fait dans chaque paroisse une liste des pauvres à qui, pendant un mois, il serait distribué une livre par chaque enfant et que, pour subvenir à cette dépense, il serait, par le corps municipal, procédé à une imposition spéciale sur les bourgeois les plus aisés.

Toutes ces mesures furent exécutées avec prudence et modération. Les pauvres étrangers se retirèrent; ceux qui arrivèrent après eux furent nourris pendant deux jours, puis partirent avec du pain; ceux de la ville cessèrent d'être aux prises avec la faim. Les bourgeois imposés furent dédommagés de leurs sacrifices par la tranquillité dont jouit la ville. On s'en trouva si bien que, le 22 février, l'hiver sévissant encore avec beaucoup de rigueur, les notables décidèrent que ce régime bienfaisant serait continué pendant un second mois (1).

Mais si, dans les villes comme Auxerre, grâce à un arrêt du Parlement, de 1650, qui, ordonnait l'exécution des anciens règlements, portés par François Ier et Henri II sur la taxe destinée à la nourriture des pauvres, on parvenait à atténuer les conséquences désastreuses du fléau, il n'en était pas de même dans les campagnes, qui étaient livrées presque sans défense aux déprédations des vagabonds, et où les secours en argent étaient plus rares. La

(1) Chardon, op. cit. p. 234.

détresse fut à son comble et au-dessus de la pensée et des forces humaines; des malheureux, qui ne voulaient pas mourir de faim, furent réduits à se nourrir de l'herbe des champs.

Cependant, malgré toutes les mesures prises, l'émigration des mendiants tendait toujours à se diriger sur Paris. C'est alors que Louis XIV, pour éloigner de la capitale ce flot toujours montant, ordonna, par un édit célèbre (1662), *d'établir dans chaque ville et gros bourg du royaume un hospital pour les pauvres malades, invalides et orphelins.*

« Que si Dieu me fait la grâce d'exécuter tout ce que j'ai dans l'esprit, disait Louis XIV, dans une *Instruction pour le Dauphin* (1), je tâcherai de porter la félicité de mon règne jusqu'à faire en sorte, non pas à la vérité qu'il n'y ait plus ni pauvres, ni riches, car la fortune, l'industrie et l'esprit laisseront éternellement cette distinction entre les hommes, mais au moins qu'on ne voie plus, dans tout le royaume, ni indigence, ni mendicité : je veux dire personne, quelque misérable qu'elle puisse être, qui ne soit assurée de sa subsistance ou par son travail ou par un secours ordinaire et réglé. »

Mais de si bonnes intentions n'étaient qu'un beau rêve. L'établissement des hôpitaux généraux rencontra bien des entraves, et ce ne fut qu'en 1672 qu'il obtint sa sanction à Auxerre, grâce au concours dévoué de l'évêque Colbert, frère du ministre de Louis XIV. Les conditions dans lesquelles était constitué l'hôpital général d'Auxerre furent déterminées dans les lettres royales du 15 mars 1675 (2). Le bureau d'administration jouissait de tous les droits de police sur les mendiants de la ville, auxquels il était défendu de demander l'aumône, sous peine de punitions sévères. Afin d'assurer ce contrôle, et pour renfermer dans l'hôpital les mendiants qui ne s'accommodaient pas à une vie sédentaire et laborieuse et se refusaient à un secours dont la liberté était le prix, les administrateurs pouvaient prendre le nombre d'archers et de gardes nécessaires. Il était également défendu, sous certaines peines, de donner aucun secours à ces mendiants.

De nombreux privilèges étaient accordés dans le but de procurer des ressources à cet hospice, entre autres celui de faire fabriquer toutes sortes d'ouvrages manufacturés par les pensionnaires, pour y être vendus à leur profit.

Douze ans plus tard, le lieutenant général d'Auxerre reprit, dans un arrêt de police, une partie des prescriptions de l'ordon-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. I, année 1662, p. 153.
(2) Voir le texte complet aux Pièces justificatives

nance royale (1). Parmi les dix articles composant cet arrêt, le 3e ordonnait à tous les pauvres mendiants de la ville et des faubourgs ne pouvant pas « gaigner pour soustenir leurs vies, » de se retirer dans l'hôpital général « pour y estre instruits, nourris et entretenus. » Le 6e faisait défense, sons certaines peines, d'entraver l'action des archers. Cette prescription n'était pas sans motif, car il était arrivé à plusieurs reprises, à Paris et dans d'autres villes, que les archers avaient été empêchés d'arrêter les vagabonds par la foule qui s'insurgeait contre cette loi ou qui se révoltait contre les brutalités de certains hommes de police à l'égard des mendiants.

Cependant l'établissement des hôpitaux généraux poursuivait jusque dans leurs derniers retranchements les vagabonds, dont la mendicité constituait une véritable profession. Par une nouvelle métamorphose, ces fainéants, traqués de toutes parts, se transformèrent en pèlerins de Saint-Jacques ou de Notre-Dame-de-Lorette, et, sous ce déguisement, ils se livrèrent à de si honteux désordres que la pratique des pèlerinages dut être soumise aux règlements les plus minutieux et les plus sévères (2).

Quant aux soldats vieillis sous les armes, la plupart étaient contraints, pour subsister, d'étaler devant la multitude le spectacle de leur misère et n'attendaient de récompense que de la pitié des passants. Depuis que Charles VII avait établi une armée permanente, la nécessité d'un asile où l'on pût recueillir les invalides de la guerre, n'avait jamais cessé d'être reconnue. Mais différents obstacles faisaient qu'on s'en tenait encore, au XVIe siècle, comme du temps de Philippe-Auguste, à placer dans les services inférieurs des monastères les invalides que l'on désignait alors sous le nom *d'oblats* ou *frères lais*. Quelquefois il arrivait que, d'accord avec les soldats infirmes, les abbayes échangeaient contre une modique pension cette hospitalité imposée comme la rançon de leurs privilèges. Ce fut la source d'un abus qui devint général et déposséda bon nombre d'invalides de cet avantage, grâce à la répugnance des moines, à la complaisance des magistrats, et à la difficulté qu'éprouvaient les vieux soudards à se plier à la vie sédentaire des couvents. Les rois Henri III et Henri IV s'efforcèrent, presque en vain, de porter remède à ce mal. Plus tard, la célèbre ordonnance de 1614, qui touchait à tous les points de la législation, introduisit de grandes réformes dans l'armée, et elle

(1) Voir aux Pièces justificatives.
(2) Edit donné à Fontainebleau, en août 1671.

fixa à cent livres (1) la pension des frères lais, en même temps qu'elle punissait de châtiments sévères les exactions et les rapines que les soldats exerçaient trop souvent sur les populations des villes et surtout des campagnes (2).

Louis XIII résolut d'établir *une communauté, en ordre de chevalerie*, sous le nom de commanderie de Saint-Louis, et d'y admettre tous les soldats blessés ou infirmes. La maison de Bicêtre fut d'abord destinée à former cet asile, que devaient entretenir chacun des monastères et prieurés du royaume, en payant la pension d'un invalide. Mais la mort de Richelieu vint réduire à néant cette tentative généreuse, et les invalides furent répartis, contre leur gré, dans les forteresses de la frontière, où l'on tenta d'utiliser leurs services, jusqu'à ce que Louis XIV eût élevé (1671), sur les dessins de Mansard, l'hôtel des Invalides, auquel il assigna bientôt les revenus nécessaires, tant sur les pensions des oblats que sur ses domaines et le produit spécial des retenues (3). Désormais les soldats eurent le repos de leur vieillesse assuré, et on ne les vit plus errer sur les routes et mendier avec les vagabonds.

Malgré tous les efforts déployés par le pouvoir central pour éteindre la mendicité, une série de famines désastreuses qui vinrent désoler nos contrées, vers la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, maintint cette plaie, vivace et saignante. La première survint en 1677. Le 5 janvier, un froid excessif avait suspendu, depuis plusieurs jours, toute espèce de travail et privé la classe laborieuse de ses moyens d'existence. A Auxerre, les bourgeois se prêtèrent à toutes les mesures prises par l'administration pour secourir les malheureux. Les officiers municipaux s'adressèrent également au Chapitre, administrant le diocèse pendant la vacance du siége épiscopal, et l'invitèrent à provoquer les secours du clergé envers ceux qui manquaient de pain dans la ville et dont le nombre devait se monter à 2000. Le même jour, le Chapitre ayant convoqué à l'évêché tous les prêtres de la ville et des faubourgs, ceux-ci assumèrent, sans hésiter, toutes les obligations contractées par les bourgeois. Le froid extraordinaire, principale cause de cette calamité, dura 31 jours consécutifs (4).

La disette de 1693 exerça ses ravages dans de nombreuses provinces et particulièrement en Bourgogne. D'après une délibération prise par le corps municipal d'Auxerre, le 4 février suivant, cette

(1) Environ 500 fr. de notre monnaie actuelle.
(2) Alex. Monnier, p. 383.
(3) Edit donné à Versailles, en avril 1674.
(4) Chardon, op. cit. p. 307.

année « était, de celles du siècle qui allait finir, celle ou la stérilité était la plus grande, qu'on pouvait la dire universelle dans le royaume par le manque de toutes choses utiles et nécessaires à la vie des hommes, des blés, vins, fruits et légumes de toute espèce. » Le défaut presque complet de la récolte jeta bientôt sur les chemins de nombreux mendiants, ce qui provoqua un arrêt du Parlement, dans les préliminaires duquel il était dit que les vagabonds qui embrassaient cette vie, moins par nécessité que par libertinage et fainéantise, « apportaient beaucoup d'incommodité, surtout dans les campagnes. » Cet arrêt prescrivait aux mendiants de rentrer chacun dans son pays, pour y être secourus au moyen d'une contribution qui serait levée sur les habitants ; il déterminait de plus la manière dont cette contribution devait être perçue dans les « villes murées », ainsi que dans les villes ouvertes, les bourgs et les villages, et indiquait les personnes qui y étaient soumises et les divers moyens de garantir la perception de cet impôt (1).

La disette, qui avait commencé à l'automne de 1693, augmenta encore à l'arrivée de l'hiver, et le peuple tomba dans la plus profonde misère. On fit, à Auxerre, un recensement des personnes sans pain, et leur nombre s'éleva à 2,400. Le clergé s'assembla au palais épiscopal, et, sur le vu de cet épouvantable inventaire, il se chargea d'en nourrir 600, jusqu'à la cessation du fléau; les 1.800 autres furent distribuées entre les familles aisées, proportionnellement à leurs moyens. Chacun de ces malheureux reçut du maire un billet, portant le nom de la personne chargée de pourvoir à ses soins et la ration d'aliments qu'elle lui devait procurer, selon son sexe et son âge (2). A Avallon, on prit les mêmes mesures énergiques contre le fléau ; pour obtenir un bon résultat, les échevins n'eurent qu'à imiter ce qu'avaient fait plusieurs fois leurs prédécesseurs dans des circonstances aussi critiques. Conformément aux ordonnances royales, les familles les plus aisées et les plus généreuses de la ville firent emmagasiner des grains, qui furent distribués, par les soins des échevins, aux artisans et aux autres malheureux. Le fléau n'avait pas encore disparu en 1696, car on dressa en cette année un rôle des indigents, et on détermina la part de grains qui serait délivrée à chaque maison et à chaque particulier (3).

Une des années les plus terribles dont on ait conservé la

(1) Voir texte complet aux Pièces justificatives.
(2) Chardon, op. cit. p. 345.
(3) Archives d'Avallon.

mémoire, est celle de 1709. A partir du 6 janvier, le froid commença à sévir dans notre région avec une intensité inouie ; les ravages qu'il causa furent épouvantables. Chaque jour on trouvait des pauvres, morts de faim et de froid dans les chétives maisons qu'ils habitaient. Le Parlement, se rappelant les heureux effets produits par l'arrêt de 1693, ordonna qu'il serait de nouveau exécuté dans sa forme et teneur. A Auxerre, dès le 5e jour de cette calamité, d'innombrables mendiants parcouraient la ville dans tous les sens, entrant dans les maisons et faisant entendre des cris de désespoir. Aussitôt le corps muncipal prit la mesure déjà employée en 1694. Les curés et les dames de charité des paroisses furent chargés de s'assurer du nombre des indigents à secourir ; tous les habitants, à qui un ou plusieurs pauvres furent adressés avec un billet signé d'un échevin, furent tenus de fournir à chacun de ces pauvres, pendant quinze jours, une ration de cinq quarterons de pain ou sa valeur en argent. 2000 pauvres étaient portés sur les listes.

Indépendamment de la mesure générale qui mettait les indigents à la charge du public, l'évêque d'Auxerre, Mr de Caylus, après avoir vendu toute sa vaisselle et en avoir donné le prix aux malheureux, obtint encore du corps municipal de fournir, sur la caisse commune, un secours extraordinaire de 600 livres, auquel il ajouta une somme égale, tirée de sa bourse. Le Chapitre et les communautés religieuses imitèrent de leur mieux les largesses du prélat. Mais chaque jour augmentait le mal, par le renchérissement graduel de tous les comestibles. Le blé parvint, à la fin de l'hiver, à se vendre 17 livres, c'est-à-dire huit fois sa valeur ordinaire. Il arriva ainsi qu'un grand nombre de ceux qui avaient d'abord contribué à donner des secours finirent par se trouver dans le besoin, et la famine détruisit une partie de la population (1).

Les services rendus, à Auxerre, par les *Dames de Charité*, pendant l'hiver de 1709, démontrèrent l'utilité de cette association qui était composée de dames de la ville : elle avait pour but de secourir surtout les pauvres honteux et les misères qui, se cachant au public, n'en méritaient parfois que plus d'intérêt. Une de ses principales ressources consistait dans les quêtes qui se faisaient dans les églises, à certains jours de fêtes, et dont le produit était distribué aux pauvres. Cette association existait dès le commencement du XVIIe siècle, et elle devint bientôt la dépositaire de dons et legs destinés aux malheureux. L'administration de l'hôtel-Dieu

(1) Chardon, op. cit. p. 386.

tenta de la faire supprimer, et elle prit, le 10 novembre 1658, une délibération arrêtant qu'il serait fait opposition à ce que ces personnes prissent le titre de *Dames de charité des paroisses*, et que des poursuites seraient dirigées contre l'une d'elles, pour revendiquer une somme de 100 livres d'aumônes qui lui avait été confiée, attendu que toutes les aumônes devaient être distribuées aux *Grandes Charités*; c'était le nom que portait encore l'hôpital. Les dames de charité se défendirent, en se prévalant de bulles des papes qui autorisaient leur institution et de la permission de l'évêque. L'administration de l'hôtel-Dieu, par une nouvelle délibération, persista dans ses dires, mais elle dut échouer dans sa tentative, car cette association charitable continua dans la suite de subsister (1).

Les villes d'Avallon et de Joigny possédaient, à cette époque, des sociétés de dames du monde, créées dans le même but généreux. Celle d'Avallon demeura florissante jusqu'à la Révolution. A Joigny, où elle avait été fondée en 1618, elle fut réunie, en 1691, à l'hôpital Notre-Dame. Une association d'hommes, instituée dans le même esprit, sous la présidence du prince de Gondi, général des galères, subsista un certain nombre d'années.

Cependant la famine, qui avait causé tant de ravages en 1709, devait faire, bientôt après, une sinistre réapparition. En 1713, le prix des grains s'éleva au triple de sa valeur, et s'accrut jusqu'au quadruple, pendant l'hiver, augmentant la misère du peuple. Encore épouvanté des maux de 1709, Mr de Caylus s'appliqua à les combattre, et, se conformant aux prescriptions de l'arrêt du Parlement de 1693, il institua l'*Aumône générale*. Une commission, composée de plusieurs chanoines, curés, conseillers et officiers municipaux, fut chargée de prendre des renseignements exacts sur les besoins des pauvres, surtout à l'égard de ceux qui souffraient en secret, de faire des quêtes pour en employer le produit d'abord à soulager ces indigents, honteux de leur infortune, en ménageant leur délicatesse, et de distribuer le surplus aux autres. Ce précieux établissement a duré jusqu'à la Révolution. Les quêtes étaient faites chaque année, à domicile, avant les quatre grandes fêtes, par des délégués du corps municipal (2).

La disette exerça encore ses rigueurs à Auxerre pendant l'hiver de 1716, mais l'expérience acquise dans les maux passés, et l'avertissement que les autorités et les personnes aisées avaient eu du défaut de subsistances, avaient fait prendre des précautions qui

(1) Leclerc, op. cit. p. 199.
(2) Chardon, p. 399.

adoucirent ces souffrances. La juste étendue des besoins était connue; des approvisionnements proportionnés avaient été établis avec d'autant plus de facilité que la déclaration du roi, du 27 avril, avait fait connaître tout ce qui restait de ressources en France. On put ainsi mettre plus d'ordre dans la distribution des secours. Il fallut que, pendant une grande partie de l'hiver, environ 2.000 personnes fussent nourries, comme l'année précédente, par les bourgeois et le clergé. Mais on put se rendre compte des moyens de chacun, aussi n'y eut-il à déplorer aucun des brigandages dont on avait eu à gémir, et, quoique la quantité de blé fût moins grande qu'en 1709, puisque la dernière récolte avait été nulle, le prix du froment tomba d'un onzième. A Paris, le setier baissa de 55 livres à 50 (1).

De ces tristes années, les plus désastreuses pour les campagnes furent celles de 1709 et 1710. Près du dixième de la population mourut de faim et de froid. Les registres de catholicité, tenus par les curés, nous ont conservé quelques notes sur cette sinistre époque (2). A l'année 1709, le curé de Vincelles s'exprime ainsi : « .... Le roi Louis XIV fit faire des recherches sur tous les greniers et il y avait ordre que de laisser bien juste ce qu'il fallait pour chaque maison. Les grandes maisons à Paris, et à leur imitation dans les villes de province, les premiers de chaque lieu fesoient faire un grand feu commun dans le melieu des rues. La rigueur du froid dans le mois de janvier fut si grande, que l'on ne pouvoit mettre le née à l'air sans être saisi; il se trouva une infinité de personnes mortes par les champs.... »

En 1710, il écrit : « .... Le blé valoit cette année en ce païs jusqu'à 20 et 25 francs le bichet. Le pauvre peuple vendait jusqu'à leurs chemises pour se nourir. L'on voyoit les hommes et les femmes, enfans petits et grands, le visage et les mains terreux, râclant la terre avecque leurs ongles, cherchant certaines petites racines qu'ils dévoroient quand ils en avoient trouvé. Les autres, moins industrieux, paissoient l'herbe avec les animaux. Les autres, entièrement abattus, étoient couchés le long des grands chemins et atendoient ainsi la mort. Ceux même qui paroissoient les plus aisés étoient ceux qui souffroient davantage faute de payement. Les rentes de l'Hôtel-de-Ville furent retranchées. Les curés étaient trop heureux de vivre de pain tel quelle. Le vin était ors de prix, les vignes ayant été gelées jusque dans la terre l'année précédente.

(1) Chardon, p. 393.

(2) Quantin. Une excursion dans les anciens registres de catholicité, Rouillé, 1886.

L'on ne vécut que d'orge ou le pauvre ne pouvait atteindre, car il valoit alors 8 et 9 fr. le bichet. L'on ne voioit pas encore de bled, ceux qui en avoit le conservoit pour le seumer, et moy-même je vous avouray que quand j'en voyois cela me fesoit un tel plaisir qu'i sembloit que je n'avois rien vu de si beau. Cependant quand toutes semailles feurent faittes, le grain diminua tout à coup, je veux dire l'orge, et l'on commença un peu à manger du pain, à la vérité fort pauvre, mais à meilleur marché. Mais quel gain pour les pauvres qui avoient tout vendues et n'avoient plus de quoi faire ce peu d'argent! quantité d'âmes charitables suppléèrent à ce deffaut. Je reçus à ma part 20 écus d'aumosnes. Je ne puis passer sous silence ce que j'ay regardé comme un miracle : quoique les pauvres mouroient comme des bestes, jamais l'on n'a moins entendu parler de meurtre, d'assassin ni de volles. Les chemins étoient sures au milieu de cette grande disette. »

Dans le Morvan, la calamité fut encore plus lamentable. D'après le curé d'Asquins, « le froid fut si intense (1709) qu'il désola toute la nature, car outre plusieurs personnes qui en moururent, il périt quantité de bestiaux dans les étables, plus de la moitié des animaux et des oiseaux de la campagne, des poissons dans les rivières et dans les étangs. Tous les noyers, petits et grands, jeunes et vieux, en séchèrent jusqu'à la racine ; les trois quarts des poiriers, pommiers et quantité d'autres arbres dans les forêts, toutes les vignes gelées, et ce qui est plus étrange tous les bleds furent gelés dans la terre et perdus, ce qui causa une famine terrible pendant le reste de l'année 1709, qui jointe aux fléaux de la guerre fit mourir de faim une infinité de personnes. Des paroisses et des villages presque tout entiers ne mangeoient que de l'herbe et des racines des champs, quelque peu de pain fait avec de la racine de fougère ; j'en mangeai moi-même, il était de la couleur ordinaire du pain des paysans, mais d'un mauvais goût. Le blé fut vendu jusqu'à 20 francs le bichet, mesure de Vezelay, pesant 80 livres, encore ne pouvait-on en avoir pour de l'argent.... »

Une pareille famine devait engendrer des maladies. Voici ce que narre à ce sujet le curé de Chéroy : « Il y eut cette année (1710) beaucoup de fièvres putrides et malignes, du pourpre, des rougeoles, pleurésies et autres maladies qu'on disoit être contagieuses, et dont les plus jeunes, les plus forts et les plus commodes mouroient, ce qui fut assez universel. Le Roi envoya en quelques endroits des médecins habiles, comme à Montargis et ailleurs. Il est vrai que cette paroisse (Chéroy) ne fut pas attaquée aussi violemment que beaucoup d'autres, mais il y a eu beaucoup d'endroits où le quart et même le tiers des habitants étoient morts cette année. »



Cette peinture naïve, mais sincère, des malheurs inouis de ces deux années montre que si les moyens recommandés par les arrêts et les ordonnances ne purent être appliqués dans les campagnes à cause de la misère générale et de la difficulté des approvisionnements, la charité s'efforça d'atténuer quelques-uns de ces maux, et que des médecins furent envoyés par le pouvoir royal dans quelques endroits pour apporter, contre l'épidémie, le secours de leurs lumières et de leur dévouement.

Après une période aussi épouvantable, la mendicité devait reprendre, plus forte que jamais. Un édit du 8 janvier 1719 vint y mettre un frein, en ordonnant que tous les vagabonds qui ne garderaient pas leur ban, seraient arrêtés et transportés dans les colonies, pour y servir comme engagés et travailler à la culture des terres ou autres ouvrages, et que les femmes seraient renfermées à l'hôpital général pendant un temps laissé à l'appréciation des juges. Cette législation ne resta pas longtemps en vigueur, car les archers, abusant de leur mandat, arrêtaient des gens qui n'étaient ni mendiants, ni vagabonds et qui, appelant les passants à leur secours, soulevaient de véritables séditions. L'indignation générale força le gouvernement à rapporter cette déclaration, en 1722.

Une instruction de 1720 nous apprend qu'à cette époque les hôpitaux généraux, non seulement servaient de prison aux mendiants valides, arrêtés en contravention, mais recevaient aussi ceux qui s'y présentaient de leur plein gré et qui consentaient à aliéner leur liberté pour toute leur vie. Ils étaient tenus, dans ce cas, de contracter un engagement régulier. Les administrateurs devaient nourrir et habiller les mendiants, qui, de leur côté, étaient obligés d'exécuter, dans l'intérieur de l'hospice, les travaux qui leur étaient assignés.

Ce régime pénitencier, qui succéda à celui d'hospice, n'apporta que très peu de résultats appréciables, et il amena bientôt un changement presque radical dans la destination des hôpitaux généraux. Dans celui de Sens, qui ne fut fondé qu'en 1713, et dans celui d'Auxerre, on ne comptait parmi les pensionnaires, vers le milieu du XVIII[e] siècle, qu'un nombre très restreint de vieillards et d'infirmes. Ces établissements étaient devenus presque exclusivement des orphelinats où l'on apprenait un métier aux jeunes gens. A Auxerre, l'hôpital général recevait de l'hôtel-Dieu les enfants parvenus à l'âge de 7 ans et il les gardait jusqu'à l'âge de 18. La plupart se formaient, dans la manufacture installée à l'hôpital, au tissage des étoffes, et ils s'établissaient plus tard à leur compte (1).

(1) Voir plus loin, pour plus de détails.

L'hôpital général de Sens suivit à peu près les mêmes phases que celui d'Auxerre, mais le nombre de jeunes gens qui s'y formaient au métier de bonnetier était bien moins considérable, et la situation de cette maison fut toujours assez précaire (1).

Après l'édit de 1720, porté contre le vagabondage, il ne reste plus, pour terminer l'histoire de la mendicité jusqu'à la Révolution, qu'à citer les deux ordonnances de 1724 et de 1767. La première, tout en remettant en vigueur les anciennes mesures prises contre ce fléau, inaugurait un nouveau moyen de venir aux secours des malheureux, en leur fournissant du travail ; elle prescrivait d'employer les mendiants valides aux travaux publics et à ceux des ponts et chaussées. Ce procédé d'assistance fut employé maintes fois pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, surtout en l'année 1789, où l'on créa de nombreux ateliers pour procurer de l'occupation et des ressources aux malheureux innombrables que la famine réduisait à la plus extrême misère. Bon nombre de routes de notre département doivent leur origine à des compagnies de travailleurs que l'administration recrutait parmi les pauvres affamés des villes et des campagnes.

La dernière mesure prise par le pouvoir central, et qui introduisait un nouvel élément dans le régime de l'assistance publique, est l'arrêt du Conseil, du 21 septembre 1767, qui établissait des *maisons de correction*. Ces créations tenaient le milieu entre les hospices et les prisons, et relevaient plutôt de la police. Différentes modifications furent apportées dans leur organisation, vers la fin du XVIIIe siècle, mais sans produire les résultats qu'on en attendait.

Pendant que le gouvernement royal cherchait ainsi, en vain, à faire disparaître la mendicité, et que cette plaie incurable, fermée momentanément par des remèdes énergiques, s'ouvrait de nouveau, aussi profonde et aussi douloureuse que jamais, les hôtels-Dieu se développaient de plus en plus et marchaient incessamment dans la voie du progrès. La déclaration de 1698 vint compléter la législation sur les hôpitaux et en déterminer le fonctionnement intérieur. Le bureau d'administration de chaque établissement devait se composer des premières autorités judiciaires et municipales qui, avec le curé, étaient administrateurs perpétuels. Dans les villes comptant plusieurs paroisses, chaque curé, à son tour, faisait partie du bureau. Outre ces directeurs-nés, il devait en être élu plusieurs dans les assemblées générales, suivant l'importance de la population, et le choix se faisait parmi les habitants.

(1) Voir plus loin, pour plus de détails.

Cette ordonnance définissait également les fonctions du receveur ou trésorier, ses attributions et ses charges, ainsi que l'obligation de rendre ses comptes, tous les ans, devant le bureau (1).

Cette déclaration constitue la dernière mesure prise par le gouvernement, jusqu'à la Révolution, pour l'organisation des hôpitaux. Au reste, bien avant la fin du xvii° siècle, la plupart de ces établissements avaient reçu, soit des évêques, soit des corps municipaux, soit de leurs fondateurs, des réglements plus ou moins complets, dont l'économie variait quelque peu suivant le temps, le lieu et les circonstances. Le décret de 1698 laissait à déterminer bien des détails de discipline intérieure, et chaque maison ne manqua pas de le compléter dans la suite, à différentes reprises, selon les besoins. L'hospice de Tonnerre ne modifia que très peu le régime qu'il avait reçu de sa fondatrice et le conserva, sauf de légères modifications, jusqu'en 1789. Celui de Sens ne varia presque pas, à partir du xvi° siècle, non plus que celui d'Avallon. A Joigny quatre fondations différentes se réunirent en un seul établissement, dans le courant du xvi° et du xvii° siècle, et les services rendus par chacun d'eux devinrent plus efficaces et plus étendus, lorsqu'ils furent associés sous une même direction. Enfin l'hôpital d'Auxerre alla en perfectionnant son service intérieur jusqu'au-delà du milieu du xviii° siècle.

La période du plus grand développement des hôpitaux est le xvii° siècle. Les ressources deviennent de plus en plus considérables, soit par les dons qu'ils reçoivent, soit par les quêtes et les offrandes, soit surtout par l'union des petits établissements hospitaliers qui étaient tombés en décadence ou dont les biens avaient été détournés de leur destination primitive. Dans chaque région, toutes les maladreries et les maisons charitables qui avaient été créées pour une destination particulière, dont les revenus étaient devenus insuffisants pour leur fonctionnement normal, furent réunies au principal hôpital qui héritait ainsi des bénéfices comme des charges attachées à ces fondations. Il est vrai d'ajouter que ces réunions n'étaient opérées que par des arrêts royaux, c'est-à-dire par des actes purement administratifs qui ne transféraient nullement la propriété. Si les conditions n'étaient pas remplies, comme il arriva pour plusieurs, les communes intéressées pouvaient toujours se faire autoriser à rentrer dans l'administration et la jouissance de leurs anciennes maisons charitables, au profit de leur bureau de bienfaisance. L'obligation principale imposée à l'hôpital qui bénéficiait des possessions d'un autre hôpital qui

(1) Voir le texte intégral aux Pièces justificatives.



lui était uni, consistait à recevoir et à soigner les malades de la localité où se trouvait cette dernière maison.

Cette centralisation des établissements hospitaliers était nécessitée par le mouvement qui entraînait vers les villes non seulement les pauvres mais encore les infirmes et les malades, avec l'espoir d'y trouver des secours plus efficaces et des soins plus éclairés. Le nombre des malades alla grandissant et, pour les abriter, on construisit presque partout de nouveaux bâtiments, auxquels Viollet-le-Duc reproche d'avoir une disposition défectueuse au point de vue de la salubrité, de l'hygiène et du respect que l'on doit avoir pour les malades pauvres. Le grand architecte oublie peut-être un peu trop que l'on allait alors au plus vite, et que l'insuffisance des ressources, en présence de besoins grandissant dans des proportions démesurées, poussait les administrations des hôpitaux à oublier, dans leurs nouvelles constructions, le point de vue décoratif devant des considérations utilitaires.

Les services rendus par la médecine se développaient, mais fort lentement. Les chirurgiens non gradués continuaient à avoir pour confrères les barbiers qui pratiquaient avec eux non seulement les saignées, mais encore les opérations de petite chirurgie, dite chirurgie ministrante. Cette humiliante confraternité ne cessa qu'après le 23 avril 1743, par une déclaration royale qui séparait les deux professions et relevait la médecine opératoire de son avilissement.

Si le nombre des malades soignés dans les hôpitaux s'accrut tellement au XVIIe siècle et au XVIIIe, cette augmentation venait, en partie, des soldats blessés que ces établissements, et en particulier ceux des villes, étaient obligés de recevoir, et pour lesquels le gouvernement fournissait une pension. On trouve, dans les archives de l'hôpital d'Auxerre, des réglements imposés par l'administration centrale aux hôpitaux non militaires, et indiquant les conditions dans lesquelles devaient être reçus et traités les soldats malades par les hôtels-Dieu, au passage des armées (1).

Les pensionnaires les plus intéressants des hôpitaux étaient les enfants trouvés, dont le nombre grandissait également à cette époque, et dont le sort était bien digne de pitié. Exposés dans les carrefours ou à la porte des églises, ils n'étaient recueillis qu'en petit nombre. Plusieurs mouraient misérablement et d'autres, dont la santé plus robuste résistait aux atteintes du froid, des intempéries ou de la faim, n'étaient guère plus heureux; ils ne

(1) Voir plus loin.

survivaient que pour continuer de souffrir. On en faisait un commerce public; on les vendait aux bateliers, aux magiciens, pour une somme minime. Malgré le progrès de la civilisation, c'était comme un dernier vestige des coutumes païennes et de la loi des Francs qui donnaient l'enfant en esclavage à celui qui se chargeait de le nourrir (1).

L'abandon des enfants par des mères indignes devint fréquent, surtout au XVIII[e] siècle. A Auxerre, on les exposait souvent à la porte de l'hôtel-Dieu, où ils étaient aussitôt reçus; mais, si l'on parvenait à connaître les parents et que ceux-ci ne fussent pas dans l'indigence, on les contraignait à reprendre l'enfant et le tribunal du bailliage les frappait d'une punition (2). Comme ces enfants abandonnés étaient considérés à la manière d'épaves actives et tombaient, d'après la loi féodale, à la charge des seigneurs haut-justiciers, on obtint à Auxerre que le trésor royal paierait la pension de ces enfants jusqu'à l'âge de sept ans, époque à laquelle ils quittaient l'hôtel-Dieu pour entrer à l'hôpital général.

La législation de la fin du XVII[e] siècle avait organisé l'administration des hôpitaux avec une perfection qui n'a guère été dépassée de nos jours. Mais, malgré ce progrès, les rouages de cette machine ne fonctionnèrent pas toujours avec la régularité désirable et la porte demeura ouverte encore à bien des abus. Des rivalités d'influence entre les différents pouvoirs auxquels était soumise la direction des hôpitaux, et des mesures inintelligentes, parfois même funestes, vinrent entraver l'action du bien dans ces établissements et mettre en péril leurs intérêts. Le dommage le plus grave et le plus fréquent vint du mauvais choix des receveurs. Dans plus d'un endroit et, à maintes reprises, les directeurs donnèrent leur confiance à des hommes à la fois infidèles et insolvables; heureux, quand les secours du public venaient réparer les brèches que cette incurie faisait aux ressources des maisons de charité.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle se manifeste, pour la première fois, l'idée de convertir en effets publics les biens des hôpitaux et des communautés. On la trouve dans l'édit de 1749, dû au chancelier d'Aguessau. Elle fut reprise plus tard par Necker, dans l'édit de janvier 1780; mais alors que le chancelier tendait à remettre dans la circulation de nombreux biens immobilisés, le financier génevois n'entrevoyait là qu'un expédient destiné, sous la forme d'un emprunt déguisé, à combler le déficit sans cesse grandissant

(1) Alex. Monnier, p. 390.
(2) Voir plus loin.

du Trésor. Pour estimer les biens des hôpitaux, les généralités réclamèrent alors, à différentes reprises, à ces établissements des états de leurs propriétés ; mais, poussés par la défiance, les administrateurs ne donnaient que des comptes-rendus insuffisants et inexacts. Au reste, dans de nombreux écrits du temps, l'existence des hôpitaux était discutée avec passion, leur utilité et leurs services étaient contestés et, dans cette époque déjà troublée, on voit germer les idées qui allaient marquer les différentes étapes parcourues par les établissements hospitaliers pendant la période révolutionnaire.

ÉDIT SUR LA RÉFORME DES HOPITAUX

(1545)

François, etc. Comme nous sommes deuëment advertis que les hospitaux fondez eu nostre royaume ayant esté mal administrez par cy-devant, et sont encore de pis en pis gouvernez tant par leurs administrateurs que prélats de nostre royaume et autres qui doivent avoir l'œil sur iceux : lesquels se sont efforcez et efforcent chaque jour vouloir appliquer à eux ou leurs serviteurs le revenu desdit hospitaux, et en faire leur patrimoine, souz couleur qu'ils prétendent lesdits hospitaux estre titulez et bénéficiez en titre, en contrevenant aux sainctes constitutions canoniques, intention des fondateurs d'iceux hospitaux, et défraudans les pauvres de nostredit royaume de leur deuë nourriture et sustentation : et qui plus est laissent tomber et ruiner les édifices d'iceux hospitaux et ne se soucient que de prendre le revenu d'iceux, estaindre et abolir le nom d'hospital, pour tousjours dudit revenu disposer à leur plaisir et volonté, dont se sont ensuyvis plusieurs inconvéniens : mesmement que les habitants des villes de nostredict royaume, à la grande foule de nostre peuple, sont contraints de soy cottiser et imposer sur eux les deniers pour la nourriture des pauvres impotens, lesquels doivent estre nourris et alimentez par lesdicts hospitaux et lieux pitoyables, selon le revenu d'iceux et intention des gens de bien leurs fondateurs.

Pour à quoy obvier, voulant l'intention desdits fondateurs estre entretenuë et entièrement suyvie, et les deniers des pauvres estre employez, selon la destination d'iceux.

Avons déclaré et déclarons par ces présentes, voulons et nous plaist, que les gouverneurs et administrateurs d'hospitaux, ou autres lieux pitoyables, soyent contraints par nos prochains juges des lieux, mettre les comptes du revenu et administration desdits hospitaux, à quelque titre qu'ils tiennent lesdits hospitaux, ensemble les lettres et tiltres de leur fondation si aucuns en ont, dedans deux mois après la publication des présentes.

Auxquels respectivement chacun en son destroit et juridiction, nous mandons et expressément enjoignons qu'incontinent après la publication des présentes, ils ayent à visiter lesdits hospitaux et lieux pitoyables, s'en-



quérir du revenu, estat et eparationr des lieux, nombre de licts et des pauvres qu'ils trouveront et du tout faire bon et entier procez verbal, et iceluy ensemble les comptes, lettres et tiltres des fondations qui seront mis par devers eux, ils envoyeront par devers nostre procureur général, dedans deux mois après la publication des présentes : en donnant ou faisant donner certaine et briefve assignation aux détenteurs, gouverneurs ou administrateurs desdits hospitaux, par devant nos amez et féaux les gens tenans nostre parlement, pour répondre aux fins et conclusions que nostredit procureur général voudra prendre contre eux de tout ce que dessus, sans prendre aucun salaire ou profit par lesdits juges pour leurs vacations n'y autrement. Et néantmoins à ce que d'oresnavant lesdits hospitaux et maladreries soyent mieux conduits, et l'hospitalité mieux gardée et entretenue, mandons et expressément enjoignons à nosdits gens tenans nostredit parlement, qu'ils ayent à procéder à la correction et réformation des malversations et désordres qu'ils trouveront avoir esté faits esdites administrations, par privation et suspension desdits administrateurs, ou autrement selon l'exigence des cas.

Et quant à ceux qui se diront et prétendront titulaires desdicts hospitaux et lieux pitoyables, voulons que s'il leur appert promptement de leurs titres suffisans pour y avoir bénéfice estably conformément à la constitution canonique, ordonnée par le concile de Vienne, qu'ils ayent à leur taxer ledit revenu, selon la charge du service divin qu'ils seront tenus de faire auxdits hospitaux, et que le résidu soit entièrement baillé et distribué aux pauvres et entretenement d'iceux.

Et quant à ceux dont il n'apparoistra promptement du titre suffisant, comme dessus, pendant la discussion et plus ample cognoissance des causes, s'il y a tiltre de bénéfice ou non, ils facent régir et gouverner lesdits hospitaux, comme simples administrations, jusques à ce qu'il soit apparu qu'il y ait tiltre ou bénéfices, et que sur ce en soit par eux ordonné.

Auquel cas il leur soit pareillement prefix et taxé comme certaine pour le service divin, dont ils se trouveront chargez, ou qu'il sera raisonnable estre faict ou célébré auxdits hospitaux et le résidu entièrement employé et aumosné aux pauvres desdits hospitaux, et lieux pitoyables, à quoy servir et souffrir soyent contraints toutes personnes de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soyent, etc.

Si donnons, etc. Par le roi en son conseil.

ORDONNANCE

DU LIEUTENANT GÉNÉRAL D'AUXERRE, CONTRE LES MENDIANTS

(1687)

De par le Roy. De l'ordonnance de nous, André Marie, chevalier baron d'Avigneau, conseiller du Roy, lieutenant général et commissaire examinateur au bailliage et siége présidial d'Auxerre : Sur la requeste à nous verballement faite par le procureur du Roi, et en exécutant les lettres patentes accordées par sa Majesté pour l'établissement de l'hospital géné-



ral en cette ville, données au mois de mars 1675, vérifiées au Parlement de Paris le 9 mars 1678, registrées et publiées audit bailliage les 5 et 12 novembre 1680.

Nous avons fait et faisons très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes de tout sexe, lieux et aage, et de quelques qualité et naissance et de quelque etat qu'ils puissent estre, vallides ou invalides, malades ou convalescens, curables ou incurables, de mandier dans la ville et faubourgs d'Auxerre, ny dans les eglises ny aux portes d'icelles, aux portes des maisons, ny dans les rues et ailleurs, publiquement ou en secret, de jour ou de nuit sans aucune exception, et festes solennelles, pardons ou jubilés, ni d'assemblées, foires ou marchés, ny pour quelques autres causes ou prétexte que ce soit, à peine du fouët contre les contrevenans pour la première fois, et pour la seconde fois des galleres contre les hommes et garçons et du bannissement contre les femmes et filles si aucunes allaient mandier dans les maisons.

II

Enjoignons à tous pauvres estrangers et à ceux qui ce sont refugiés depuis deux ans en cette ville et fauxbourgs de vuider et se retirer sous les mesmes peines.

III

Ordonnons que tous les pauvres mandians de ladite ville et fauxbourgs qui ne peuvent gaigner pour soustenir leurs vies, se retireront dans l'hospital général pour y estre instruits, nourris et entretenus.

IV

Nous permettons et très expressement ordonnons aux propriétaires, locataires ou leurs domestiques et autres de retenir lesdits mandians jusques à ce que les sieurs directeurs ou administrateurs dudit hopital ou les officiers en soient avertis, pour leur imposer les peines cy-dessus, suivant l'exigence des cas.

V

Faisons deffences à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de donner l'aumosne manuellement aux pauvres mandians, dans les rues et lieux cy-dessus nonobstant tout motif de compassion, nécessité pressante ou autre pretexte que ce soit ou puisse estre, à peine de quatre livres d'amande applicable au profit dudit hopital, au payement de laquelle ils seront contraints et sans deport en vertu de nostre ordonnance, sur le rapport des archers et des gardes.

VI

Faisons pareilles deffenses d'empescher l'exercice desdits archers et gardes en la capture des pauvres, sur la mesme peine et de plus grande s'il y echet.

VII

Deffendons pareillement aux propriétaires et locataires des maisons et à tous autres, de loger et retenir chez eux après la publication de nostre presente ordonnance, les pauvres qui sont ou seroient mandians, à peine

de cent livres d'amande pour la première fois, de trois cens livres pour la seconde, et de plus grande en cas de récidive, le tout applicable au proffit des pauvres dudit Hopital général, pour raison de quoy les propriétaires, locataires et autres seront contraints par saisies de leurs biens, et emprisonnement de leurs personnes, tant en vertu desdites lettres patentes que de nostre presente ordonnance.

VIII

Enjoignons aux archers et gardes du Bureau et à tous autres officiers de justice de saisir, mesme de l'ordonnance desdits sieurs directeurs et administrateurs, les lits, matellas, couvertures et pailliasses dans lesquelles auront couché lesdits pauvres, chez les particuliers qui leur auront donné retraite, au préjudice desdites lettres patentes et de nostre presente ordonnance, ordonnons que le tout soit enlevé et appliqué au profit des pauvres dudit hopital, sans esperance de repetition.

IX

Deffendons aux bourgeois et habitants de ladite ville et fauxbourgs et à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de mollester, injurier ou maltraiter les officiers ny autres de ceux qui seront envoyés pour prendre ou conduire, renvoyer, chasser ou accompagner les pauvres et empescher l'execution du reglement général ou des ordonnances particulières desdits sieurs directeurs ou administrateurs, a peine d'estre emprisonnés sur le champ, et proceddé criminellement contre eux a requeste desdits sieurs directeurs et administrateurs et aux pauvres de faire resistance sur peine d'estre punis ainsi que les sieurs directeurs et administrateurs adviseront.

X

Enjoignons au sieur prevost des mareschaux, archers et sergens de prester main-forte aux archers, gardes et autres officiers des pauvres pour l'execution tant desdites lettres patentes, nostre presente ordonnance, du reglement general, que des ordonnances particulières desdits sieurs directeurs et administrateurs, pour raison dudit hopital, s'ils en ont besoin, soit pour la capture des pauvres ou celles d'autres personnes qui se trouveront contrevenir aux articles precedens, soit pour les saisies, executions que autres; a peine d'en répondre par les refusans ou dillayans en leurs propres et privés noms saisie de leurs gages et d'amande arbitraire.

Sera nostre presente ordonnance leue, publiée aux prosnes des paroisses de cette ville et fauxbourgs, publiée a son de trompe et affichée aux carrefours de cette dite ville, affin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Auxerre ce dixtème jour de decembre mil six cens quatre-vingt sept, ainsi signé : Marie, lieutenant general et Regnauldin, procureur du roy, avec paraphe (1).

(1) Archives de l'Yonne, H, 2346 — Imprimé.



ARRÊT DU PARLEMENT

RENDU AU SUJET DES PAUVRES MENDIANTS

(1693)

Tous les pauvres mendiants qui ne sont point en état présentement de gagner leur vie, seront tenus de se retirer dans la paroisse dont ils sont natifs, un mois après la publication du présent arrêt.

Leur fait défenses de vaguer et de demander l'aumône après ledit temps passé, à peine d'être tant les hommes que les femmes enfermés durant huit jours dans les prisons les plus prochaines et attachés au carcan, sur le procès-verbal des officiers qui les auront arrêtés ; et en cas de récidive, des galères pendant trois ans pour les hommes valides et les garçons au-dessus de seize ans, et du fouet et du carcan à différents jours de marchés contre les estropiés et les femmes qui ne seront point grosses, et du fouet en cas de récidive contre les garçons au-dessus de douze ans, qui seront en état de faire quelque travail. Fait très expresses défenses à toutes personnes de leur donner retraite plus d'une seule nuit, à peine de dix livres d'amende, même de plus grande s'il y échoit.

Ordonne que ceux qui se trouveront estropiés ou attaqués de maladies qui paraîtraient incurables, seront conduits dans les hôpitaux généraux les plus prochains. Enjoint aux administrateurs de les y faire recevoir sur les certificats des curés et des juges et procureurs fiscaux desdites paroisses et de les faire nourrir et traiter comme les autres pauvres.

Que dans les villes murées où il y a plusieurs paroisses, les curés, les marguilliers en charge, les anciens et les plus notables habitants de chacune desdites paroisses s'assembleront le premier dimanche après la publication du présent arrêt, pour pourvoir, ainsi qu'ils le jugeront le plus à propos, à la subsistance de tous ceux de la paroisse qu'ils jugeront en avoir besoin, depuis le 20 novembre prochain jusqu'au 20 juin de l'année prochaine 1694, et à cet effet qu'ils en feront un rôle, ensemble de la somme qui sera necessaire pour la subsistance desdits pauvres, sauf à augmenter ou diminuer selon le prix du pain, et de ce que chacun des autres habitants de la paroisse y devra y contribuer selon ses facultés, en cas que par sa bonne volonté il ne fasse pas des offres raisonnables dans ladite assemblée.

Que dans les autres villes où il n'y a qu'une paroisse et dans les bourgs et villages, les juges feront en présence du curé, du procureur fiscal, du syndic et de deux habitants qui seront nommés par les autres à la sortie de la grande messe le premier dimanche après la réception du présent arrêt, feront un rôle de ceux qui ont besoin d'assistance, à cause de leur âge, de leurs infirmités et du trop grand nombre d'enfants dont ils sont chargés, lesquels rôles pourront être augmentés dans la suite en cas de mort et de maladie des pères de famille et d'autres accidents ; et de la somme à laquelle pourra monter le pain ou autre secours qui sera jugé absolument nécessaire pour leur subsistance, depuis ledit jour vingtième juin 1694 inclusivement.

Que par provision et sans tirer à conséquence, toutes personnes tant ecclésiastiques que séculières, tous corps et communautés séculières et régulières, ayant du bien dans lesdites paroisses, à la réserve des hôpitaux où l'hospitalité est actuellement exercée, et des curés qui reçoivent la portion congrue, contribueront au paiement de ladite somme, scavoir, ceux qui ne payent point de taille au sol la livre des deux tiers de ce qu'ils possèdent de bien affermé dans lesdites paroisses. Et pour ce qui est des biens qui ne sont pas affermés, suivant la même cottité des deux tiers des baux expirés depuis trois ans; et s'il ne s'en trouve point, suivant l'estimation qui en sera faite par les sus-nommés le plus équitablement qu'il leur sera possible. Et à l'égard de ceux qui sont imposés à la taille, autre que ceux qui y sont employés comme pauvres, par la proportion la plus équitable qu'il se pourra de tous leurs biens et des sommes pour lesquelles ils sont cottisés dans les rôles des tailles.

Que tous ceux qui seront compris dans les rôles qui seront faits pour la subsistance des pauvres, leurs fermiers, même les fermiers judiciaires pour les terres saisies, seront tenus de payer leurs cottes de quinze jours en quinze jours et par avance, entre les mains de celui qui aura été nommé par ceux qui auront fait les rôles, et les quittances qui seront apportées des paiements seront allouées aux fermiers sur le prix de leurs fermes, même à l'égard des fermiers judiciaires, les commissaires aux saisies réelles tenus d'en recevoir les quittances qui leur seront allouées. dans la dépense de leurs comptes.

Et à faute par ceux qui auront été ainsi taxés de payer précisement et dans ledit temps, qu'ils y seront contraints en vertu desdits rôles et même au payement du double dans la quinzaine suivante.

Les rôles signés par le juge seront exécutoires sans aucune formalité pa le premier sergent de la justice, qui sera tenu de faire toutes les exécutions dont il sera chargé par le receveur établi, à peine d'interdiction.

Dans toutes lesdites villes et autres lieux, ceux qui auront fait les rôles s'assembleront tous les dimanches à l'issue de vêpres durant ledit temps, pour adjuger au moins disant la fourniture du pain qui sera donné et pourvoir à tout ce qui regardera la subsistance des pauvres et l'exécution desdits rôles

S'il y a quelques plaintes des cottisations, elles seront portées au lieutenant-général du siège royal principal de la province, après néanmoins que la somme à laquelle montera la cottisation pendant six semaines aura été payée entre les mains du receveur et en rapportant sa quittance.

Ledit lieutenant-général y pourvoira par une simple ordonnance qui sera rendue sur les conclusions du substitut du procureur du roi dans la huitaine après que la requête lui aura été signifié, ou au procureur fiscal de la paroisse où la cottisation aura été faite, lequel envoiera audit substitut du procureur général du roi du siège principal l'instruction qui sera jugée nécessaire par ceux qui auront fait ladite cotte pour y defendre.

Et en cas qu'il soit interjetté appel en la cour, de l'ordonnance du juge qui aura confirmé la cotte, l'appel n'y pourra être reçu qu'après que l'appelant aura payé six mois de ladite taxe, dont il rapportera la quit-

tance, et le substitut du procureur lui envoira les mémoires qui lui auront été adressés en première instance pour défendre sur l'appel.

Enjoint à tous pauvres valides de travailler toutes les fois qu'il se présentera occasion de le faire. Fait très expresses défenses de leur donner aucune subsistance lorsqu'il y aura des ouvrages sur les lieux auxquels ils pourront gagner suffisamment de quoi vivre.

Ordonne qu'autant qu'il sera possible, il sera donné dans chaque lieu aux femmes et enfans le moyen de travailler, à la charge de rendre sur le provenu de leur travail le prix des filasses et autres choses qu'on leur aura fournies pour cet effet.

Enjoint à tous les officiers de justice de faire chacun en droit de soi tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution du présent arrêt, sans frais, et à tous les substituts du procureur général du roi dans les bailliages et sénéchaussées du ressort, de les faire publier, afficher et registrer partout où besoin sera, même d'envoyer des copies dans toutes les juridictions et justices de leurs dépendances et de certifier incessamment la cour des diligences qu'ils y ont faites. Fait en Parlement, le 20 octobre 1693.

RÉGLEMENT GÉNÉRAL

SUR L'ADMINISTRATION DES HÔPITAUX

(12 décembre 1698)

Pour ces causes, etc, ordonnons... que chacun des hôpitaux, maladreries, léproseries et autres lieux pieux, désunis de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, dans lesquels l'hospitalité a été établie ou rétablie en exécution desdits édit et déclaration des mois de mars et août 1693, et des arrêts et lettres patentes expédiées en conséquence, sera régi et gouverné, et administré ainsi qu'il ensuit :

I. — Il y aura en chacun desdits hôpitaux un bureau ordinaire de direction, composé du premier officier de la justice du lieu, et en son absence de celui qui le représente, du procureur pour nous aux sieges, ou du seigneur, du maire, de l'un des échevins, consuls ou autres ayant pareille fonction, et du curé ; et s'il y a plusieurs paroisses dans le lieu, les curés y entreront chacun pendant une année, et tour à tour, à commencer par le plus ancien.

II. — Outre ces directeurs nés, il en sera choisi de trois ans en trois ans dans les assemblées générales qui seront tenues, ainsi qu'il sera dit ci-après, tel nombre qui sera jugé à propos dans chaque lieu d'entre les principaux bourgeois et habitants, pour avoir entrée, séance après les directeurs nés, et voix délibérative dans le bureau de direction pendant ledit temps de trois ans, sauf à l'assemblée générale à les continuer tous, ou seulement quelques-uns, si bon lui semble.

III. — Le bureau ordinaire de direction s'assemblera une fois la semaine, ou tous les quinze jours au moins, dans l'hôpital au jour et heure qui sera marquée, et plus souvent si les affaires le requièrent.

IV. — Il sera tenu des assemblées générales dans chacun hôpital une ou deux fois par chacune année aux temps qui seront marqués.

V. — Les assemblées générales seront composées, outre le bureau ordinaire, de ceux qui auront été directeurs de l'hôpital et des autres habitants qui ont droit de se trouver aux assemblées de la communauté de ce lieu.

VI. — Les délibérations qui auront été prises dans les assemblées générales et dans le bureau de direction, seront écrites sur un registre paraphé par le premier officier de justice, et signées : savoir, celles du bureau de direction par tous ceux qui y auront assisté, et celles des assemblées générales par les principaux et plus notables du lieu.

VII. — Il sera nommé tous les trois ans, par le bureau de direction, un trésorier ou receveur, pour faire les recettes de revenus de l'hôpital, et les employer à l'acquit des charges, à la subsistance et entretien des pauvres et autres dépenses utiles et nécessaires.

VIII. — Il sera nommé dans le bureau de direction, au commencement de chaque année, et plus souvent s'il est jugé à propos, deux des directeurs nés ou élus pour expédier les mandements des sommes qui devront être payées par le trésorier ou receveur, et il ne lui en pourra être alloué aucune en dépense, qu'en rapportant les mandemens signés desdits deux directeurs.

IX. — Le trésorier ou receveur aura entrée dans toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires, sans voix délibérative.

X. — Les archevêques et évêques auront, conformément à l'article 29 de l'édit du mois d'avril 1695, la première séance et présideront tant dans le bureau ordinaire que dans les assemblées générales qui se tiendront pour l'administration des hôpitaux de leurs diocèses, lorsqu'ils y voudront assister, et les ordonnances et règlements qu'ils y feront pour la conduite spirituelle et célébration du service divin, seront exécutés nonobstant toutes oppositions et appellations simples et comme d'abus, et sans y préjudicier.

XI. — En l'absence des archevêques et évêques, leurs vicaires généraux pourront assister auxdits bureaux ordinaires et assemblées générales, y auront voix délibérative et prendront place après celui qui présidera.

XII. — Les baux à ferme des biens et revenus desdits hôpitaux ne pourront être faits que dans le bureau de direction, après les publications nécessaires, et après avoir reçu les enchères.

XIII. — Il ne sera fait aucuns voyages ni réparations, ni accordé aucune diminution aux fermiers, que par délibération du bureau de direction.

XIV. — Il ne pourra être entrepris aucun bâtiment ni ouvrage nouveau, intenté ni soutenu aucun procès, fait aucun emprunt ni acquisition sans une délibération préalable prise dans l'assemblée générale.

XV. — Le trésorier ou receveur sera tenu de présenter au premier bureau de direction qui sera tenu en chacun mois, de l'état de sa recette et dépense du mois précédent, qui sera arrêté et signé par ceux qui y auront assisté.



XVI. — Le trésorier ou receveur sera tenu de présenter au bureau de la direction dans les trois premiers mois de chaque année, le compte de la recette et dépense par lui faite dans l'année précédente, et d'y joindre les états arrêtés par chacun mois, avec les autres pièces justificatives, pour être ledit compte arrêté dans le bureau et signé par tous ceux qui y auront assisté.

XVII. — A faute par ledit trésorier de présenter son compte dans le temps porté par l'article précédent, il pourra être destitué et il en sera, en ce cas, nommé un autre en sa place, sans préjudice des poursuites qui seront faites contre celui qui n'aura rendu compte pour l'obliger à le rendre.

XVIII. — Le comptable se chargera en recette du reliquat du compte, si aucun y a, et des reprises.

XIX. — Les pièces justificatives seront paraphées par celui qui rendra le compte, et par celui qui présidera à l'examen et clôture.

XX. — Le compte, clos et arrêté dans le bureau de direction, sera représenté et lu dans la première assemblée générale qui sera tenue ensuite, et en ce cas qu'il y soit reconnu quelque abus, il y sera pourvu par l'assemblée ainsi qu'elle jugera à propos.

XXI. — Il sera fait choix d'un lieu commode dans l'hôpital, où seront mis par ordre les titres et papiers concernant les biens de l'hôpital en une ou plusieurs armoires fermantes à deux ou trois clefs, dont chacune sera gardée par ceux qui seront nommés à cet effet.

XXII. — Il sera aussi fait un inventaire desdits titres et papiers qui y sera joint, et sur lequel seront ajoutés les comptes qui seront rendus à l'avenir, et les actes nouveaux concernant les affaires de l'hôpital, à mesure qu'il s'en passera, et seront lesdits actes et comptes avec les pièces justificatives remis aux archives de l'hôpital.

XXIII. — Il sera pourvu par le bureau ordinaire de direction au surplus de tout ce qui pourra regarder l'économie et l'administration du temporel de chacun hôpital, selon qu'il sera jugé à propos pour le bien et le soulagement des pauvres.

Et quant aux hôpitaux, maladreries, léproseries et autres lieux pieux et biens en dépendans, désunis de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et unis en exécution desdits édit et déclaration des mois de mars et août 1693, arrêts et lettres patentes expédiées en conséquence, à d'autres hôpitaux établis avant le mois de mars 1693, nous ordonnons que lesdits biens seront régis dans la même forme et manière, et suivant les mêmes règlemens que les anciens biens et revenus des hôpitaux auxquels l'union a été faite. Et en cas que les hôpitaux n'aient point de règlemens, voulons que le présent règlement y soit gardé et observé, tant pour les biens dont ils jouissaient avant lesdites unions, que pour ceux qui ont été nouvellement unis par lesdits arrêts et lettres patentes. Si donnons, etc.

(*A suivre.*)

RECUEIL DE DOCUMENTS

TIRÉS DES ANCIENNES MINUTES DE NOTAIRES DÉPOSÉES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'YONNE (1).

Par M. Eugène Drot.

INTRODUCTION

Le travail dont nous donnons aujourd'hui le premier chapitre, quoique devant être assez considérable, n'a pas la prétention d'être une œuvre savante. Il n'est en réalité, ainsi que son titre l'indique, qu'un recueil de documents. Mais ces documents intéressent tant de sujets, de localités, de familles, qu'ils peuvent fournir

(1) Pour éviter de répéter à chaque document, la source : « Archives de l'Yonne, minutes de... notaire à..., nous croyons devoir indiquer ici en bloc, que ces minutes se composent : de celles mentionnées à l'inventaire départemental sous les cotes E 368 à 510, et remontant à 1481, de celles numérotées par M. Quantin, E 648 à 763, quoique non inventoriées, provenant des notaires de Tonnerre, Petitjehan, Levuyt, Jazu et Bouldrey (1543-1646); de 19 liasses de minutes des notaires du comté de Chastellux, déposées en 1883 aux archives de l'Yonne par M. Chevillotte, notaire à Quarré-les-Tombes et conseiller général de ce canton (xvie-xviie siècles); et enfin de 15 articles des minutes de notaires du Tonnerrois, des xve-xviiie siècles, réintégrés en 1894 par les archives de la Côte-d'Or à celles de l'Yonne; au total 291 registres ou liasses.

Les articles non numérotés seront indiqués sous les initiales N. N, après l'indication de leur fonds.

En outre, pour ne pas surcharger inutilement un travail déjà très long, nous avons pensé que, sans altérer l'authencité du texte, nous pouvions sans inconvénient négliger, quand ils ne sont pas indispensables, les préambules et fins d'actes, même formule pour tous, les interminables *item*, *pour ce*, *prisé*, etc.; et convertir en chiffres arabes les dates ou nombres en toutes lettres, ou en chiffres romains.

des éléments à quantité de travailleurs (1). C'est du reste, le seul mobile qui nous a amené à les publier.

Ce travail nous a coûté plusieurs années de recherches, et s'il est susceptible de pouvoir rendre de réels services, son étendue ne sera plus un défaut.

Ce recueil sera divisé en onze chapitres qui auront pour titres : Chapitre Ier, *Inventaires après décès*. — Chap. II, *Marchés de travaux de construction*. — Chap. III, *Travaux d'art et artistes*. — Chap. IV, *Clergé*, affaires générales, baux d'amodiation de cures, liste de prêtres de paroisses, antérieurs aux registres d'état-civil. — Chap. V, *Biens*, mutations, baux avec obligation de construire et autres, baux à cheptel, marchés de culture à façon. — Chap. VI, *Contrats divers* (apprentissage, mariage, entre patrons et ouvriers ou domestiques); *Donations*, *partages*, *testaments*. — Chap. VII, *Industrie et Commerce*; *Moulins et usines*; *Navigation* (fabrication et réparations de bateaux, marchés de transports, associations, etc.); *fabrication d'objets mobiliers*, *vente de produits divers*. — Chap. VIII, *Communautés d'habitans et Instruction publique*. — Chap. IX, *Mœurs et usages*, procédures, transactions, etc. — Chap. X. *Liste de nobles et personnages marquants*, *signatures et marques*. — Chap. XI, *Varia*.

Chacun de ces chapitres sera précédé d'un avant-propos qui lui sera particulier et qui en réalité formera un travail distinct.

En adoptant la division par matières, nous avons pensé que la consultation en serait rendue plus facile, et qu'en second lieu les documents publiés par parties pourraient être plus tôt utilisés que s'ils étaient compris dans un travail d'ensemble qu'on ne pourrait mettre à contribution qu'après sa publication achevée.

Cet important fonds des archives de notre département a déjà fourni les éléments des articles suivants : De l'intérêt historique des anciens dépots d'actes notariés (2). — Histoire du Tiers-Etat à Tonnerre (3). — A propos du contrat de mariage d'un vigneron auxerrois en 1483 (4). — Scènes de mœurs au XVIe siècle (5). —

(1) Nous pouvons déjà en citer un exemple qui nous fait le plus grand honneur. M. Levasseur, de l'Académie des Sciences morales et politiques, à la recherche de nouveaux matériaux pour la réédition de son important ouvrage, l'*Histoire des classes ouvrières en France*, n'a pas dédaigné, lors de son passage à Auxerre, de prendre des notes dans les contrats entre patrons et ouvriers, que nous avons recueillis.

(2) Quantin, *Bulletin de la Société des Sciences de l Yonne*. Année 1848.

(3) Id. ibid. 1886.

(4) Drot, *Annuaire de l'Yonne*, 1894.

(5) Id. *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, supplément au tome 50 (1897).



Un épisode inconnu de l'histoire de Tonnerre (1). — Marché de construction de divers bâtiments au château fort de Montigny le Roi (Haute-Marne (1550) (2).

Il ne nous reste plus, pour terminer, qu'à dire comment nous avons été incité à préparer ce recueil. La lecture des articles du savant M. Quantin nous parut si intéressante, que, nous reportant aux documents eux-mêmes, nous acquîmes la certitude qu'il n'en avait tiré que les éléments indispensables à la justification de son commentaire et que la récolte du champ était loin d'être faite. Heureusement qu'où les moissonneurs ont passé trop vite il reste de nombreux et beaux épis à glaner. Ce sont eux que nous avons ramassés pour que d'autres s'en nourrissent.

CHAPITRE Ier

Inventaires après décès.

AVANT-PROPOS.

Aucuns documents ne peuvent mieux que ceux dont il est question ici, initier à la vie sociale de nos ancêtres. Par la promenade qu'ils font faire de la cave au grenier, par la description qu'ils donnent des objets contenus dans chaque pièce, ils sont une véritable photographie sur laquelle il suffit de jeter les yeux pour en saisir l'ensemble.

Habitation, mobilier, costume, linge, vaisselle d'argenterie, d'étain ou de terre, armes, bijoux, objets rares ou curieux, intérieurs de boutiques, matériel et outillage professionnels, enfin tout ce qui constitue l'existence d'autrefois, s'y trouve représenté.

Le sujet n'est pas complètement inédit, c'est vrai; mais il est vrai aussi que les historiens et économistes tels que MM. Quicherat, Havard, Clément, Leber, Labarte, Rambaud, d'Avenel, etc., ne s'en sont occupés qu'au point de vue général et presque toujours en s'appuyant sur des inventaires de maisons princières ou tout au moins de grandes familles.

Pour fortifier ce qu'il convient d'appeler plutôt une observation qu'une critique, nous avons relevé les inventaires se rapportant, dans la mesure du possible, un peu à toutes les fractions du tiers-état.

Malheureusement les plus nombreux intéressent surtout la

(1) Drot, *Bulletin de la Société des Sciences* (1898).

(2) id. Bulletin archéologique de 1898 du comité des travaux historiques.

bourgeoisie et les négociants, dont les successions importantes ou les marchandises en magasin, mettent les héritiers ou les enfants dans la nécessité d'en faire dresser. L'inventaire après décès n'était, semble-t-il, pas plus obligatoire autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui. De là une lacune regrettable pour nombre de corps d'états modestes.

Mais tous confirment ce que disent les historiens, qu'antérieurement à Louis XIV les appartements et le mobilier étaient encore très sommaires. Dans les meilleures maisons d'Auxerre, on voit bien la trace « *d'une salle,* » parodiant les splendides galeries de ces immenses châteaux dans lesquels il ne restait souvent pour coucher que d'affreux galetas. Une cheminée monumentale avec ses hauts chenets à pomme de cuivre, un buffet, un bahut, une table « *qui se tire* » quelques « caquetoires » et chaises, des tapisseries et des tableaux à dimensions colossales pour cacher les murs, un chandelier à plusieurs branches constituent l'ameublement de cette pièce où avaient lieu les grandes manifestations de la vie mondaine et de famille.

Ceci dit, nous allons, si le voulez bien, examiner ensemble succinctement, ce qu'on y trouve et aussi ce... qu'on n'y trouve que peu ou pas du tout.

Dans ce qu'on y trouve, on remarque tout particulièrement une grande quantité de bijoux (1) et de linge tant ordinaire « qu'ouvré de Venise, » même après le sac d'Auxerre par les huguenots en 1567; de riches étoffes malgré les édits somptuaires successifs; on y décrit le matériel industriel et l'outillage de boucher (1505), boulanger (1507), menuisier (1551), apothicaire (1559 — et 1694

(1) Au moyen-âge, les banques n'existant pas (la première a été crée à Lyon sous François Ier) les bijoux et pierreries étaient un capital que l'on pouvait engager dans un moment pressant. Une partie des économies, d'un placement difficile à cette époque, étaient converties en joyaux faciles à dissimuler en cas de danger.

Cependant un joyau réellement de luxe pour les femmes du peuple, était le demi-ceint d'argent. M. Quicherat, dans son *Histoire du costume* le décrit ainsi à l'époque de Richelieu : « Une large tresse de soie, « décorée sur la moitié de son pourtour de plaques d'orfèvrerie ciselées « ou émaillées. De simples chambrières ne reculaient pas à mettre « trente et quarante écus à leur demi-ceint, sans préjudice de la chaîne, « aussi d'argent, qui était pour tenir suspendu au flanc tout l'équipement « d'une bonne ménagère : des clés, des ciseaux, un couteau, une « bourse, etc. »

Il se rencontre en effet dans des inventaires de gens de modeste condition.



pour rapprochement de produits pharmaceutiques), pelletier (1562), tonnelier (1571), vinaigrier (1572), chirurgien-barbier (1580), voiturier par eau (1586-1603-1612), cordonnier (1583), marchand mercier (1586) (1), peintre-verrier (1586) (2), pâtissier (1586) orfèvre (1611), relevés de livres de commerçants (1570 (3) et 1586).

Tapisseries : une tapisserie où il y a deux licornes ; deux chaises tapissées ; l'une des trois cerfs en écusson, l'autre de l'histoire de Salomon (1571), ciel de tapisserie figurant trois rois (1572), tapisserie de haute lisse représentant les sibylles Agrippa et Tibur (1572), une tapisserie de haute lisse sans mention de sujet (1585), dix pièces de tapisserie de haute lisse : neuf représentant l'histoire de l'enfant prodigue et la dixième celle de Persée, une vieille tapisserie ou sont figurées les sibylles (1615).

(1) M. Levasseur dans son *Histoire des classes ouvrières en France*, t. Ier, p. 332, dit que : « les merciers étaient à peu près à cette époque « (XIIIe et XIVe siècles), ce que sont aujourd'hui nos marchands de nouveautés. Ils vendaient toute espèce d'étoffes, d'articles de toilette et « d'ameublement, sans rien fabriquer par eux-mêmes. Dans un fabliau « du moyen-âge, un mercier énumère ses diverses marchandises ; il suffit « d'en citer quelques vers pour faire connaître la nature d'un commerce « alors fort répandu et fort riche :

« J'ai les mignotes ceinturières,
« J'ai beaux ganz a demoiselètes,
« J'ai ganz fourez, doubles et sangles,
« J'ai de bonnes boucles à cengles,
« J'ai chainetes de fer bèles,
« J'ai bonnes cordes à vièles,
« J'ai les guinples ensafranées,
« J'ai aiguilles encharnelées,
« J'ai escrins à mettre joiax,
« J'ai bourse de cuir à noiax. »

A la fin du XVIe siècle, non seulement le genre de commerce n'avait pas changé, mais il s'était peut être encore plus étendu, car dans cet inventaire de 1586, figurent des articles de librairie, chapellerie, coutellerie, armurerie, etc. Il est surtout curieux par l'origine de fabrication des produits.

(2) C'est celui de Jean Cornouaille, fils de Guillaume qui fit à la cathédrale d'Auxerre des vitraux qui existent encore. (Voir note sur cette famille au chapitre des artistes).

(3) Dans le préambule de cet inventaire, il est dit qu'au nombre des obligations citées, une partie provient de « plusieurs souldars depuis la reprinse de la ville d'Aucerre en l'an Ve soixante-huit. » (Voir note en bas de page de la copie de ce document).

Armoiries : celles de noble Nicolas Tribolé (1) se trouvent sur un grand bassin d'argent, sur les deux chenets et au milieu d'une grande couverture (1615); celles des familles Housset et du Broc (2) figurées sur un tapis de table, d'une grande richesse (1632).

Portraits de famille : Deux « tableaux » des père et mère de Marie Bouvier, veuve de Pierre Crethé, receveur des décimes pour

(1) Les armes de cette famille ne figurent pas dans l'armorial de l'Yonne publié par M. Dey.

L'inventaire après décès de Nicolas Tribolé dont il est question ici, est celui du fougueux ligueur auxerrois. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Il s'appelle Nicolas et est avocat au bailliage d'Auxerre, comme le prénomment et le qualifient, l'abbé Lebeuf dans ses Mémoires et M. Challe dans son histoire du Calvinisme et de la Ligue; il a de la literie et des objets mobiliers à Perrigny dont les Tribolé étaient seigneurs en partie, il habitait la rue Saint-Regnobert où le fait demeurer M. Quantin dans son Histoire anecdotique des rues d'Auxerre, ainsi qu'on peut le voir dans l'inventaire après décès de Germaine Fauleau, sa femme (1619).

On en trouve encore une forte présomption sinon une preuve dans la présence à l'inventaire après décès de sa femme (1619) du portrait de « *feu M. de Guise* » le seul exemplaire rencontré dans les nombreux inventaires consultés. Il est vrai que Nicolas Tribolé devait à l'influence de la maison de Guise, sa *nomination* de maire d'Auxerre en 1594, que M. Chardon dans son Histoire d'Auxerre rapporte ainsi : « On soumit « au jeune duc de Guise, alors à Auxerre, le différend survenu à propos « de l'élection du maire, il l'annula et fit procéder en sa présence à une « nouvelle élection qui donna le résultat qu'il désirait, ce fut l'avocat « Tribolé qui fut nommé en remplacement de Henri Leclerc. »

L'abbé Lebeuf dans ses Mémoires donne à entendre que Tribolé devint ardent pour la Ligue, uniquement parce qu'il « n'avait point été « agréé du roi pour l'office de lieutenant général. »

Ce Nicolas Tribolé eut neuf enfants ; huit filles mariées à divers et qui toutes se présentent et signent à l'acte de partage des meubles de leur père (1616) et un garçon qui n'assista pas au partage mais qui, d'après la liste des officiers du bailliage d'Auxerre, publiée par M. Molard dans l'Annuaire de 1891, fait l'objet de la notice qui suit :

« 1620 Lieutenant criminel, Nicolas Tribolé, seigneur de Perrigny Il était fils de Nicolas, *avocat* et de *Germaine Fouleau* [Fauleau]. Il était « substitut du procureur général au Parlement de Paris le 20 novem- « bre 1616, et maitre des requêtes de la Reine-mère le 3 avril 1644. Il « eut deux femmes : Perret Jeanne et Lelièvre Charlotte. »

Ce dernier fut lui-même remplacé en 1657 comme lieutenant criminel par son fils Nicolas, époux de Françoise de Villiers, de Coulanges-sur-Yonne.

(2) Ces armes ne figurent pas non plus dans l'armorial de l'Yonne, publié par M. Dey.

le roi au diocèse d'Auxerre et un plâtre représentant le dit Crethé (1591); deux portraits sur toile de Nicolas Tribolé et de Germaine Fauleau, sa femme (1619); trois portraits : l'un de « *feu M. lesleu Chrestien* », le second de « *Madame lesleue Chrestien* », le troisième du sieur Thierriat « *père de la dite deffuncte* » (1629). Tableaux divers figurant : Marcus Crassus (1561); une Lucrèce (1570); un paysage (1572); l'Histoire de Théophile (1572); celle de Tobie (1586); plusieurs petits personnages (1612); un paysage, un des jugements de Salomon, la Charité Romaine, la mémoire de la passion et création de l'homme (1615); « feu M. de Guise » (1619); un tableau à deux visages, un duc et une duchesse de Bourgogne (1629), les quatre saisons, une nudité, Eve, Jules César, Auguste (1662) (1).

Armes et armures : Une armure à écailles (2) (1572); une masse d'armes, une giberne de velours, un pistolet, un arc de fer, une épée, une cotte de mailles, une dague à fourreau de velours (1573); un corps de cuirasse, une bourguignotte (3), une hache d'armes (1573), une épée et une dague façon de Verdun (4) (1573), une épée dont la garde est « *ouvraigée* » et vernie (1580); une arquebuse façon de Milan (1580).

Livres divers 1568, 1570, 1572, 1580, 1586, 1610. (Dans l'inventaire de 1586, il s'agit d'un livre d'heures en parchemin, avec enluminures, couvert de velours, les coins et fermoirs en argent).

Céramique : Une grande quantité de vases et ustensiles de ménage en terre de Nevers et Cosne (1595); un plat et deux salières de terre de Beauvais (1612); de la vaisselle de « *Fagence* » et de Nevers (1615).

Objets divers rarement signalés : Deux pots de chambre (1559); trois bassins « ouvrez de cuivre à estaler à lhuis » d'un apothicaire (1559); une douzaine de serviettes ouvrées « à mettre sur lespaule » (1568); fers pour prisonniers (2 paires à mettre aux pieds, trois paires de menottes et trois cadenas) (1568); robes et coiffes d'épousées (1569, 1571); un grand plat de cuivre

(1) Nous ne donnons pas ici l'énumération des nombreux tableaux représentant des saints à l'exception de deux que voici : la Vierge, tableau de l'école flamande (1615), un tableau à l'huile de la Vierge Jésus et plusieurs personnages dans un cadre de 8 à 10 pieds de hauteur. On trouvera les autres dans les documents.

(2) Espèce de cuirasse à lames obéissant aux mouvements du corps.

(3) Coiffure garnie de larges oreillons.

(4) Arme en forme de carrelet... qui a donné naissance à son tour au fleuret (Quicherat, *Histoire du Costume*).

où figurent deux hommes portant un raisin (1570) ; un lange de drap rouge (1573) ; une robe de chambre d'homme (1585) ; habillements et literie d'enfants (1585) ; une horloge, une horloge réveille-matin (1585) ; tambourins (1585) ; robe et cape de deuil (1585) ; toilettes et coiffures de lit pour femme malade ou accouchée (1585, 1586) ; toilette et coiffure de nuit (1586) ; un chandelier « de salle à six branches verny en rouge » (1586) ; jeux de tarots, de cartes (1586) ; une cuillère en argent pour nettoyer la langue (1610) ; un petit bassin en argent pour cracher (1615) ; une cassette « peinturée » de Flandre (1615) ; un cure-dents en or (1615).

Dans ce qu'on trouve peu, il faut signaler : 1° les chemises, par comparaison à la grande quantité de linge. Ainsi dans l'inventaire après décès de 1551, Defrance père et fils menuisiers à Auxerre, où l'on constate 18 draps de lit, un grand drap de 12 aunes (14 m. 40), une nappe à œuvre de Venise, dix nappes unies, 36 serviettes à œuvre de Venise et 72 unies, il n'y a pas une chemise. Il en est de même dans l'inventaire de 1559 (Ducrot apothicaire). Cependant il s'y trouve 25 grands draps de lit et cinq petits, une nappe à mettre sur l'autel, trois touailles (serviettes) à œuvre de Venise dont une pour porter le pain bénit, 12 nappes unies, huit serviettes « banquetières » dont deux de soie, deux ouvrées et quatre unies, 60 serviettes ouvrées et 24 unies, 8 tabliers (nappes) à œuvre de Venise. Comme on pourrait objecter que les chemises ont pu être omises, voici ce que contient l'inventaire (1585) de Claude Petitfou, contrôleur pour le roi à Auxerre : 39 draps, 4 grands tabliers (nappes) ouvrés, 26 nappes, 5 serviettes banquetières ouvrées, 3 « cuissynières de toile de gros lin », 48 serviettes ouvrées, 276 unies, 36 serviettes de cuisine, et seulement ***sept chemises*** du défunt, qui sont délaissées au tuteur pour l'usage d'un garçon mineur, plus 4 petites chemises à usage de fille. Donc si au XIV° siècle, comme le prétend M. Rambaud (1) « l'usage de la « chemise est tellement répandu que les valets de ferme en por- « tent » on est forcé d'avouer que l'usage ne s'en était pas maintenu avec autant de vogue. Si elle s'était tant propagée au XIV° siècle, il n'y faut voir qu'une affaire de mode qui a seulement perdu un peu de son intensité, car cette mode dure encore malgré la question d'hygiène qui en rend aujourd'hui l'usage constant.

M. Quicherat (2) nous apprend, page 331, que sous Charles VIII et Louis XII « les élégants à bourse plate font apparaître à la fente

(1) *Histoire de la civilisation française* t. I, page 446.
(2) *Histoire du Costume.*



« de leur pourpoint, un fin mouchoir que l'on prend pour leur « chemise, mais dit Coquillart :

« Mais la chemise elle est souvent
« Grosse comme un sac de moulin. »

page 389, parlant des chemises de femme, « qu'on laissa voir, au « dégagement de la robe, une encolure de chemise délicatement « brodée. La chemise apparut encore aux manches de la cotte » ; page 343 « que les Bayards, c'est-à-dire ceux qui mettaient de « l'affectation dans cette partie du vêtement (le haut de chausses) « laissaient sortir la chemise entre le haut de chausses et le pour- « point »; page 387, que sous Henri II et François II, les fils de familles patriciennes montraient par un large col rabattu, leur chemise brodée d'or; page 448, que Henri IV, en 1598, n'avait qu'une douzaine de chemises « dont plusieurs étaient trouées »... page 456, que vers 1620, « les taillades de pourpoint furent moins « nombreuses. Elles servirent à mettre en montre, non plus la « doublure, mais la fine chemise » etc. Est-ce que les chemises à jabot de l'ancien régime n'étaient pas plutôt une question de mode que de propreté ? N'en est-il pas de même de nos chemises brodées, à petits plis, de la chemise du dimanche de l'ouvrier ou du cultivateur, amidonnée jusqu'à offrir la résistance d'une plaque de métal, et qu'il fait voir avec tant d'affectation ?

2° Les mouchoirs. — Malgré nos recherches les plus consciencieuses nous n'en avons trouvé qu'un en 1570, encore est-il ouvré et au point coupé. Il est prisé 20 sous, au moins 10 fr. de notre monnaie. Ce n'est évidemment pas ce que nous appelons un mouchoir de poche, mais bien un linge de luxe pour s'essuyer le visage ; le suaire des anciens. Nous savons par le savant ouvrage de M. Quicherat (1) que sous Charles IX encore, il se mettait dans l'escarcelle avec l'argent, les gants et les papiers et que Henri IV, en 1598, n'en possédait que cinq. Cependant au XVIe siècle il était destiné au même emploi qu'aujourd'hui puisque Rabelais l'appelle *mouschenez*. Son absence amène à croire que l'usage n'en était pas très répandu et que nos ancêtres se servaient volontiers du mouchoir du père Adam. N'avons-nous pas tous pu nous convaincre *de visu*, que cette mode primitive n'est pas encore complètement tombée en désuétude. En 1870 les soldats allemands et même les officiers n'en employaient guère d'autres. Même au cas ou cet article aurait été négligé aux inventaires, il n'en faudrait pas

(1) *Histoire du Costume.*

moins conclure ou qu'il n'existait pas ou qu'il n'existait qu'en nombre insuffisant pour qu'il en soit tenu compte.

3° Fourchettes. — A cette époque c'était encore le père Adam qui fournissait la fourchette de table, malgré M. Rambaud (1) qui avance que l'usage de cet ustensile devint général au XVIe siècle.

M. le baron de Saint-Venant, Inspecteur des forêts à Nevers qui nous a fait l'honneur d'assister aux fêtes du cinquantenaire de notre société, et à enrichi notre bulletin de sa si spirituelle et si humoristique étude sur « *la cuillère à travers les âges et son inséparable sœur la fourchette* » (2) détruit cette opinion. En effet, après l'exposé de recherches consciencieuses sur l'origine de cette dernière, qui n'était utilisée au moyen-âge que pour prendre des fruits, compotes, épices, *succades*, etc., il conclut ainsi : « On peut « avancer que l'usage de la fourchette de table ne se répandit « dans les *hautes classes que pendant la deuxième moitié du* « *XVIIe siècle*, grâce à l'influence de l'honnête et délicat duc de « Montausier, et Rœderer, dans son *Histoire de la Société polie*, « se félicite d'avoir fait adopter des grands couverts, mode qui fut « lente à pénétrer en province. »

Nos inventaires donnent pleinement raison à ce dernier. Nous avons eu la curiosité de compter les cuillères et fourchettes d'argent qui s'y trouvent et nous sommes arrivé à ce résultat : 93 cuillères et seulement deux fourchettes. L'une est dans l'inventaire de Jean de Montempuis (1610) pour 21 cuillères, l'autre chez Nicolas Tribolé (1615) pour 12 cuillères. Pourtant chez ce dernier il y a le splendide service d'argenterie suivant : un grand bassin à ses armes, deux aiguières, un vase, un coquemard, quatre salières, trois coupes, quatre chandeliers, une écuelle à oreilles, une assiette, douze cuillères, un vinaigrier, une gondole et un petit bassin à cracher.

Or, il semble incontestable que si l'usage de la fourchette avait été aussi général au XVIe siècle que l'avance M. Rambaud, il s'en fut trouvé plus d'une dans le service précédent, qui date du XVIIe siècle.

Encore convient-il d'ajouter que ces fourchettes ne servaient que pour le service et non pour manger.

(1) *Histoire de la civilisation française*, t. Ier, p. 448.

(2) *Bulletin de la Société des Sciences*, supplément au tome 50 (1897).

12 Juillet 1505. — Inventaire de meubles après décès de Etienne Lebrun, boucher, et de sa femme Jeanne Rogeot, appartenant à Jean Lebrun leur fils mineur (1).

Premièrement :

Troys lictz garniz de coetes cuissins, une couverture blanche, une autre perse telle et quelle, et une de sarge roge.

Ung ciel de lict et une courtine blanche.

Quatre orilliers de plume et ung lodier.

Vingt draps de lictz, deux de troys toilles et les aultres de deux toilles et demye dont il en y a demy douzenne de neufz et les aultres telz et quelz.

Quinze serviettes de plain, six neufves et les aultres my uséez.

Demy douzaine de naperons à laver mains dont il y en a deux qui tiennent ensemble.

Quinze nappes destourpes (d'étoupe), dix neufves et les aultres my uséez.

Ung grand tablier contenant cinq aulnes.

Cinq toielles ouvrés à louvrage de Venize.

Une pièce de toille tant plain que estoppés, contenant vingt-deux aulnes.

Cinq chemises à usage de hommes.

Deux surpelis à usage de femme telz et quelz.

Neuf covrechefz, deux neuf et les aultres my usez.

Deux aulnes et demye de gros plain.

Unze pinte, une tierce, une quarte, deux chopines, une grande et une petite qui a ung pertuys au melieu; ung chopineau, deux sallières une à pié et une petite sans cloiquues (?) ung benoistier, neuf escuelles neuf saulcières, dont il en y a deux grande, une à oreille et les aultres communes, une chopine de mort estain à mesuré seel et une grande mappe (?) destain et troys platz dont il en y a ung qui est fondu au bot.

Troys chandeliers de cuivre.

Une grant chaudière à deux ances tenant cinq seillées ou environ.

Une aultre tenant troys seillées.

Une aultre tenant environ deux seillées.

Une aultre tenant une seillée.

Ung aultre tenant une aultre seillée.

Une aultre tenant une seillée.

Une aultre contenant une demy seillée.

Une grant pesle darin à queue contenant quatre seillées ou environ.

(1) Malgré le défaut de prisée des meubles et objets, cet inventaire, le plus ancien de nos archives, a été donné in extenso, quant au mobilier, le chapitre des titres n'offrant aucun intérêt.

Une aultre pesle tenant une seillée.

Une aultre tenant demy seillée.

Deux petitz paslons.

Deux cuillers de fert.

Deux cuillers darin dont lune est à queue et lautre nen a point.

Deux crochets à tirer la cher.

Deux potz de cuivre lun tenant quatre pintes et lautre tenant trois chopines.

Une leschefrite darin telle et quelle.

Ung lavoir à laver mains et ung bassin de cuivre avec ung trepier à mettre dessoubz le dit bassin de fert.

Deux chenetz de fert, une haste, ung treppier, ung crochet à tirer fien, ung gris, troys verges de fert à courtines.

Troys seellées.

Ung soflet tel et quel.

Troys plateaulx de boys lun grant et les deux aultres moyens telz et quelz.

Troys sebilles.

Quatre barris lun tenant deux pintes, lautre troys pintes, lautre une pinte et lautre une pinte.

Une estrille.

Deux douzenes de tranchoez.

Ung botillon (panier rond) dozieres blanches avec ung chrique (cric) dessus.

Ung bressoer.

Deux faictz à passer farine.

Demy dayene (douzaine) de escabelles.

Une livre et demye de fillet tant plain que lain.

Cinq livres et demye destoppes.

Demye livre de chambre (chanvre) à filler.

Troys courtines de toille noire telles et quelles.

Deux faictz à mectre blé.

Deux demye aulnes de drap gris.

Troys aulnes de langes.

Une robe noire fourrée dagneaux noirs à usage de homme.

Une aultre robe de tanne telle et quelle.

Ung ocqueton de drap noir sans marche (manche) tel et quel.

Une jacquette de drap tanné telle et quelle.

Ung propoint de drapt noir tel et quel.

Ung manteau de tanne tel et quel.

Une robe noire à usage de femme, musne (munie de) sangle.

Une autre robe noire au dit usage doublé de drap telle et quelle.

Une autre robe de pers (1) doublé de drap telle et quelle.

Ung cotton de drapt noir doublé de drapt tel et quel.

Ung autre cotton de pers doublé de drapt tel et quel.

Deux viel chapperons vielz à usage de femme telz et quelz.

Une paire de chausses noires a usage de homme.

Une chemise de blanchet.

Deux paire de verge à nestoyer robes.

En ung couffre neuf ouvré a esté trouvé une robe de gris gonin (?) à usage de homme fourrée daigneaulx crespé.

Une autre robe noire a usage de femme fourrée de panne grise, estant au dit coffre.

Une autre robe au dit usage de drap morée fourrée de menu vers, estant au dit coffre.

Ung cotton de drap roge fourré d'aigneaulx crespé, estant au dit coffre.

Une aulne de drap noire.

Une paire de chausses de drap gris à usage de homme.

Ung chapperon descarlate et ung autre chapperon noir à usage à la dite deffunct.

Ung autre chapperon noir.

Une pièce de drapt tanné brun contenant cinq aulnes.

Deux aulnes de drapt noir en deux pièces lune plus bonne que lautre.

Dix aulnes de drap noir.

Ung drap de lictz en quoy sont envelopées les dites robes.

Six covrechefz, deux neufz et les autres demy uséz.

Quatre autres couvrechefz en une pièce de toille estant aux dits covrechez.

Une sainture large ferré dargent avec le tissus noir.

Une autre petite sainture ferré dargent avec le tissus noir.

Une autre petite sainture ferré dargent avec le tissus noir.

Une verge ronde dargent doré, ung fremillet, ung geillet (?) dargent et une petite verge dor à chesne (chaine) avec une bourse de soye dedans laquelle le dit argent est, et le tout estant au dit couffre.

Ung autre grant coffre de noyer non ouvré fermant de clef.

Ung buffet neuf ouvré, à deux guichets et deux layettes fermant à chef (clef) auquel a esté trouvé une serviette neufve à lœuvre de Venize.

Ung couvreché de lain estant au dit buffet.

Dix devantiers (tabliers) à usage de femme, estant au dit buffet.

Une paire de patenostres de getz, estant au dit buffet.

(1) Pers, étoffe couleur bleue (Havard. — Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration, au mot Pers, t. IV, p. 248.

Une croix dargent deux botons dargent et une en chassure à mettre ung coral, dargent, estant au dit buffet.

En argent six escuz au soleil, ung escu vielz, demy escu au soleil, trante ung solz, huit deniers, trouver au devantier de la boucherie, seize livres tournois, troys sols, six deniers tournois (la poche de ce tablier servait sans doute de caisse).

Quarente quatre livres dix solz tournois provenant de la vente des moutons qui estoient au jour du trespas du dit deffunct.

Soixante solz tournois du foyn, dix solz tournois pour les noys, vingt deux livres, neuf solz, quatre deniers dargent que le dit Estienne Rogeot a receu de plusieurs personnes, tant pour vente et délivrance de blé, foyn, lard et autres choses du mestier du dit deffunct, qui se pouvoient dépérir, lesquelles parties montrantes à la somme de cent XI l. 6 s. 8 d. t. que le dit Rogeot a pour ce confessé avoir eu et reçeu en ses mains et promis et rendu le compte et reliqua toutes et quantes foys que mestier sera.

Ung coffre de chesne fermant à clefz, de six piedz de long.

Ung autre grant coffre de noyer de six piedz de long, trouvez au dit hostel.

Deux chalictz de grand lictz.

Mosles de boys, chacun mosle 20 d. vallant 3 s. 4 d t.

Troys muys de vin vielz prisez chacun muy 10 s. vallant 30 s. t., venduz cest assavoir les deux au dit Estienne Rogeot et lautre à Didier Loys.

Une pane de gris qui estoit commune entre les héritiers de la vefve Gillet Le Brun, mère du dit deffunct, et laquelle a esté vendue au dit Didier Loys 55 s. t., dont ils sont cinq héritiers dicelle vefve, qui est pour la part du dit myneur 11 s. t.

(Suit l'énumération des papiers, titres, lettres d'obligations, etc., ne relatant rien d'intéressant).

(E 375).

Inventaire des meubles et effets après décès de Jean Tribert, boulanger à Auxerre (*in-extenso*).

(3 Décembre 1507).

Inventoyre des biens du désès de feu Jehan Tribert en son vivent boulanger demorent à Aucerre et prisés par Jehan de Serre priseux juré de la ville le III[e] jour de dessanbre lan mil V[c] et sept.

Une robe de tanne basané doblé de frize perce prizé	100 s. t.
Une jaquette de gris à lusage du dit deffunct	20 s. t.
Ung prepoint à lusage du dit defunt ensamble une perre de chausses de blanchet	25 s. t.

3 chemizes à lusage du dit deffunct	6 s. t.
6 servietes ouvrés	6 s. t.
Ung tablier ouvré de lin, contenent environ 5 aulnes, prizé tant en chanble, questopes (fil ou filet)	20 s. t.
Une nappe destopes de 3 aulnes ou environ	5 s. t.
Une nappe telle et quelle contenant environ 4 aulnes	3 s. 4 d. t.
Deulx dras destoppes contenant chacun 6 aulnes, prizé ensanble	6 s. 8 d. t.
5 aulnes telle destoppes	6 s. 8 d. t.
En estain 17 l. prizé 6 bl. 3 d. la livre	2 s. 9 d. t.
Un pot de cuivre contenent de 4 a 5 pintes	12 s. t.
Une lyviere (?) quourte (courte) de fer	4 s. t.
Une perre chenes (paire chenets) de funte	10 s. t.
Ung cuvesqulx de foux de fer (couvercle de four, de fer)	4 s. t.
Ung petit mortier de fer de funte	5 s. t.
Une cramillère de fer	2 s. t.
Ung banc à dolx, une table en quorme, deulx treteaux et une forme, tout prizé	20 s. t.
Ung viel quoffre à quatre piés	5 s. t.
Ung petite escrin de bois tel et quel	4 s. t.
Une chaudière darain, deulx petites pelles ronde et ung pallon (poēlon), le tout prizé ensanble	20 s. t.
3 molles de bois	7 s. 6 d. t.
Une truye	30 s. t.
Ung muyd de vin	6 fr. (sic)
Une robe de gris brun, doblé de frize vert (vendue 3 fr.)	3 fr.
Ung hoquetond dranoir (*sic*) fourré de pane blanche	2 fr.
2 perres de vielle chausse et ung meschant prepoint, tout prizé ensanble (vendues 12 blancs)	5 s. t.
6 aulnes telle destoppes	6 s. 8 d. t.
Une nappe destoppe contenent 3 aulnes et demy	5 s. t.
Une vielle nappe de plain et estoppes	4 s. t.
Ung drap de 12 aulnes	20 s. t.
Ung drap destoppes tel et quel (vendu 3 s. 4 d. t.)	2 s. 6 d. t.
6 servietes ouvrés	6 s. 3 d. t.
Ung gris, ung crible, ung piot desmanché, ung feullet, tout prizé ensanble	4 s. t.
En fillet,	6 s. 3 d. t.
Une pelle de fer et une hate et ung hanot, tout prizé ensanble	7 s. 6 d. t.
Une grant pelle (poêle) ronde contenent de deulx à 3 selles (seilles), et ung bassin à barbier, et quatre meschant	

chandeliers ronpus, et une culler de fer, et une culler dairain, et ung trepier de fer, tout prizé ensanble 30 s. t.

(vendu le trépied de fer 3 s. 4 d. t.)

En estain 17 l. prizé la livre 6 bl. 3 d. (vendu 7 blancs la livre).

Ung quoflre à soubassement et fermé à clé, et ung petit guichet 35 s. t.

Ung scribator ? (escriptoir ?) 10 s. t.

Une quve (cuve) tenent de 6 à 7 muis 2 fr. 1/2 (sic)

Ung muy de vin cleret 6 fr.

Il a esté pryzé par les charpantier et massons, la part et porcyon de la maisson du bour Saint-husybe (Saint-Eusèbe) séant en la grant rue tenant etc. 90 l. t.

La part et porcyon de Saint-husybe 40 l. t.

Item baillé au priseux (priseur-juré) 6 s. t.

Item ung quartier de vigne séant en Piédaloup, et part et porcyon de vigne et terre séant au Portuis au borne, et une porcyon de quorty (courtil) auprès de Saint-Amatre, et une part de 20 s. t. de rante, tout 36 l. t.

Somme toute 166 l. t.

Baillé a seulx qui ont prizés les biens à Saint-Morize et pour les despans, la somme de 25 s. t.

(E 375).

Vers 1550. — Inventaire après décès de Thiénon Ythéron, voiturier par eau à Auxerre, dans lequel on remarque :

Objets divers. — Ung verjussier contenant environ troys septiers, prizé avec le verjus y estant 5 s. t.

Une demie picque ferrée au bout, ung grand costeau et six traictz d'arbaleste, prizés le tout 5 s. t.

Une tasse dargent (1) 8 l. t.

Ung goé (2) et ung viel brequins (villebrequin) 10 s. t.

Quarante-cinq grands cloux neufs à bateau 10 s. t.

Une corde à avaller (descendre) vin 10 s. t.

Un trubleau neuf à pescher 7 s. t. 6 d. t.

Une botte ferrée à mettre poisson 10 s. t.

Un charriot à cordes 20 s. t.

En lestable une vache 6 l. t.

(E 386).

(1) Une tasse pour goûter le vin, encore en usage aujourd'hui.

(2) Mot encore employé dans l'Auxerrois, son orthographe est *gouet*. Lacurne l'indique goé, avec les variantes : goil, goiz, goy.

Inventaire après décès de Jean Defrance et Germain Defrance père et fils, menuisiers, à la requête des tuteur et curateur de Jeannin, fils du dit Germain et de Germaine Ancelot. Les objets ont été prisés par Pierre Clopet *courratier* de vins et Michel Mocquot, menuisier (*in-extenso*).

(8 et 10 Mars 1551).

8 Mars 1551. — Premièrement :

En la cave de la maison des dictz deffunctz a esté trouvé 37 muydz de vin viel, prizé chacun muyd	60 s. t.
Une cuve tenant environ 12 muydz de vendange	100 s. t.
2 tynes et 2 coloers, ung grand pot et ung petit, le tout prizé ensemble	6 s. 6 d. t.
En louvroir de la d. maison a esté trouvé 8 muydz de vin nouveau, prizé chacun muyd 4 l. 10 s. t., pour ce	36 l. t.
5 feuillettes de vin nouveau, prizée chacune 2 l. 5 d.	11 l. 5 d. t.
1 cuat (petite cuve) tenant environ 4 muydz	4 l. t.
En la chambre basse ou est décédé le dit deffunct Jehan Defrance, a esté trouvé deux chenetz de fonte, une pelle, une cramillère, le tout de fer	30 s. t.
Ung chaslit faict à paneaux, avec ung lict garny de coéte, cuissin, couverture, ciel, doulzciel et custodes	12 l. t.
Ung buffet à deux guichez	6 l. 8 s. t.
Ung coffre de noyer taillé par le devant, non ferré	4 l. 12 s. t.
Ung aultre petit coffre de boys	20 s. t.
Une monstre dargent et une cuiller dargent pesant,	» »
Une petite chaize carrée à seoir à table	7 s. 6 d. t.
Une petite couchette de boys garnie de lict, couverture de sarge et son cuissin, le tout prizé	60 s. t.
Une table, ung banc et deux treteaux	30 s. t.
Ung banc à doulzciel	50 s. t.
Ung tour à tourner avec deux popées	20 s. t.
Une cochette fourée alentour	20 s. t.
Deux establis de chaisne	25 s. t.
Deux blauchairs (1) à doler	20 s. t.
Plusieurs utilz du mestier de menuisier comme rabotz, herminettes, davidz, baches, varlets, sciriaux, (ciseaux) cousteaux, formoez, molures et autres utilz, prisez ensemble	4 l. 12 s. t.
Deux couvrechez de lain et troys couvrechez de chamble	6 s. t.
18 draps de lict telz quelz, prisez lung pourtant laultre 10 l. 16 s., qui est pour chacun 12 s.	10 s. 16 s. t.

(1) Espèce de billot sur lequel retombait la doloire. On appelle encore dans l'Auxerrois blochet, un morceau de bois assez épais sur lequel les vignerons aiguisent les échalas.

Troys douzaines de serviettes ouvrées à euvre de Venise, prisée chacune douzaine 40 s.	6 l. t.
6 douzaines de lain plaines (unies), prisée chacune douzaine lune pourtant laultre 40 s.	12 l. t.
6 douzaines de serviettes de plain, prizées chacune 40 s.	12 l. t.
Une longère (1) euvrée à euvre de Venise	40 s. t.
Ung grand drap de lain, de 12 aulnes	60 s. t.
6 nappes, 4 de lain et 2 de plain, prisées lune pourtant laultre 40 s.	12 l. t.
4 nappes telles quelles, prisées chacune 5 s.	20 s. t.
4 orilliers	12 s. t.
En la cuisine de la dite maison a esté trouvé une grande pesle ronde de cuyvre	30 s. t.
Ung bassin à laver mains avec lesguière, le tout de cuyvre	20 s. t.
5 chandeliers de cuyvre, tels quelz, prisés ensemble	25 s. t.
1 chandelier avec la lumière (lampe)	5 s. t.
2 chauldières avec une poesle, telle quelle	18 s. t.
Une chauldière tenant environ (blanc à l'original), avec une petite poesle	12 s. t.
2 potz de cuyvre telz quelz	10 s. t.
2 chaufferettes telles quelles	10 s. t.
Une chauldière, une petite poesle ronde et une petite lavoere (baignoire) à enffens	5 s. t.
2 chappeletz et ung petit aubenoistier de cuivre	8 s. t.
3 poeslons telz quelz et une petite lumière (lampe)	5 s. t.
Une poesle, ung poeslon et une cuiller, le tout de fer	6 s. t.
Ung pot de fer, une petite marmite et une petite leschefroys (lèchefrite), et une haste (2) de fer	14 s. t.
Ung coquemard de cuyvre	8 s. t.
Estain : sept vingts six livres (146) et demye destain en 5 quartes, 2 tierces, 4 pintes, 4 esguières, 1 flascon, 4 sallières, 2 garde nappes, une douzaine de tranchoez, 1 moutardier, 28 escuelles, 10 saulcières, 11 platz et aultre vesselle destain, revenant au prix dessus dit.	
En la chambre haulte en laquelle le dit Germain Defrance est allé de vie à trespas, a esté trouvé deux chenetz à chaufferette, une crémaillière et une pelle de fer	40 s. t.
Ung chaslit à 2 pilliers et garny de lict, coete, cuissin, ciel, doulzciel, custodes, couverture de serge, non prisé	» »

(1) Longère, nappe (Lacurne de Sainte-Pallaye, glossaire).
(2) Haste, broche (Glossaire, Lacurne de Sainte-Pallaye).

Ung coffre de chaisne, non ferré	35 s. t.
Ung viel banc à doulzciel	50 s. t.
Ung bahu de cuyr	15 s. t.
Ung buffet à ung guichet, ferré	6 l. 15 s. t.
Une chaise dantique, de boys de chaisne	4 l. t.
Une table, 2 treteaux, ung banc à seoir à table et 4 scabelles	8 l. t.
En la chambre de derrière a esté trouvé 22 pièces de boys tant noyer que chaisne	50 s. t.
Ung buffet imparfaict (1)	6 l. t.
En une place située et assise au bourg sainct Père d'Aucerre a esté trouvé des pièces de boys de chaisne, prisé chacun cent 46 s. t.	13 l. 8 s. t.
80 pièces de boys de membrures	6 l. 15 s. t.
17 pièces de grande membrures de boys de chaisne, avec 12 poulteaux	8 l. 5 s. t.
22 pièces de boys darable	4 l. t.

Du 10e jour du dit moys de mars 1551 ont esté les meubles cy après, inventoriez et prisez par Jehan Baron, cousturier demourant à Aucerre, pris et esleu du consentement des parties, et en presence de Germain Tangy et Thomas Le Tourneur, peintre (2), demourant à Aucerre.

Un casaquin (3) de drap noir doublé de petit drap rouge, bordé de velours	100 s. t.
Une cappe de drap noir, bordée de velours	7 l. t.
Une robbe de drap noir sans manche, à us d'homme	6 l. t.
Ung pourpoint de satin, doublé de drap rouge	100 s. t.
Une robbe noire, doublée de taffetas; à us d'homme	15 l. t.
Ung pourpoint de demye ostade (4), doublé de rouge	30 s. t.
Ung pourpoint de taffetas, doublé de futaine	20 s. t.
Une paire de chausses de drap noir, doublée de taffetas, bandée de velours	50 s. t.

(1) Ce buffet non terminé, le tour à tourner et les outils qui sont mentionnés plus haut, indiquent suffisamment la profession de tourneur-menuisier, que l'on appelait encore à cette époque *chambrilleur*. Nous avons trouvé dans nos actes le même individu qualifié indistinctement de menuisier ou de chambrilleur. Cette dernière désignation disparait complètement dans les 20 premières années du XVIe siècle (1517).

(2) Ce Thomas Le Tourneur était un peintre verrier.

(3) Casaquin, sorte de petite casaque (manteau à larges manches) à l'usage des hommes (Lacurne, Glossaire).

(4) Mi-ostade, serge de fabrication hollandaise (Quicherat, Histoire du costume).

Ung casaquin de drap noir, bandé de velours à grandes bandes large, doublé de frize d'Angleterre	10 l. t.
Ung aultre casaquin de tanne garance, doublé de frize grise	46 s. t.
Une robbe à us de femme, doublée de demye ostande, les manches doublées de satin	8 l. t.
Une cotte noire à us de femme, doublée de rouge par le bas	60 s. t.
Une robbe de drap de viconte, à us de femme	70 s. t.
Une cotte de migraine (1), doublée de noir	6 l. t.
Une robbe de drap noir sanglé, à us de femme	12 l. t.
Plusieurs pièces descarlate	40 s. t.
Une paire de mancherons de satin cramoisy, une aultre paire, de migraine	60 s. t.
Ung bonnet noir à us du d. deffunct	10 s. t.
Une paire de manchettes de blanchet	20 s. t.
Une robbe de drap noir, fourrée de pane noire, à us de femme	28 l. t.
Une cotte de drap noir, doublée de rouge	6 l. t.
Plusieurs pièces de pane noire	20 s. t.
Une verge dor en laquelle y a ung diamant, prisez ensemble	12l. 16s. t.
Ung synct dor, une verge dor en laquelle y a une jarcynte, une verge appellée molinet, une verge appellée doublet, une verge ronde et une aultre verge tortillée, le tout prisé ensemble	17l. 2s. t.
Ung demy seint (2) dargent pourtant sa chesne, avec un anus dei (agnus dei) et une bague à mettre à ung bonnet, prisez ensemble	15 l. t.

(E 386).

Inventaire après décès de Jean Ducrot apothicaire à Auxerre (*in extenso*).
(6 Mars 1559).

Inventaire faict par moy Pierre Armant notaire à Aucerre, des biens délaissez par le décès et trespas de deffunct honorable homme Jehan Ducrot, en son vivant marchant apoticaire, demeurant à Aucerre. Pour et à la requeste de honorables hommes Nicollas Dumont, Grand Bourdin, marchants demeurant au dit Aucerre, tuteurs et curateurs de Jehan et Nicollas Ducrotz, enffans myneurs d'ans du dit deffunct et de Jehanne

(1) Etoffe teinte en écarlate (Lacurne, Glossaire).
(2) Sorte de ceinture pour dame. (Voir sa description à l'avant-propos).

Le Conte sa vefve. Et aussi de honorables hommes Jehan de Chaulne à cause de Marye Ducrot sa femme, Jehan de Coiffy à cause de Jehanne sa femme, et Claude de Tournay à cause de Anne Ducrot, tous enffans et héritiers du d. deffunct Jehan Ducrot. Le d. inventaire fait en la présence de Jehanne Le Conte vefve du d. deffunct Jehan Ducrot, et encoures de Françoys Rémond et Nicollas Guillaume, apoticaires de ceste ville d'Aucerre, nommez et accordez par les dessus d. héritiers et vefve, pour le regard de la prisée des meubles qui se trouveront en la bouticle du d. deffunct et ailleurs, concernant leur estat dappoticaire seulement. Et pour ce faire ont fait le serment solennel par devant Monsieur le prévost d'Aucerre ainsi quilz ont dict. Et aussi de Philippes Chasneau priseur-juré du dit Aucerre, pour le regard des aultres meubles trouvez en la d. maison et ailleurs, non concernant le faict de la bouticle, et encoures en la présence de Simon Théveneau, Droin Nigot, marchants d'Aucerre, appelez pour tesmoings.

Premièrement : du sixiesme jour de mars cinq cens cinquante neuf.

En la cave de la maison soubz la boticle où est décédé le d. deffunct, a esté trouvé ce qui sensuit :

Une monstre de sentiers telz	20 s. t.
Ou caveron attenant à la d. cave a esté trouvé ce qui s'ensuit :	
Deux pots de terre dans lezquels y a environ six livres de miel	5 s. t.
Ung pot de terre dans lequel y a environ cinq livres de tac (1)	7 s. 6 d. t.
Troys potz de terres à mettre huilles, dans lesquelz n'a esté aucune chose trouvé, avec une boete de boys	3 s. t.
Une quesse ferrée dans laquelle na aulcune chose esté trouvé	5 s. t.
Troys aultres quesses de boys de chaisne telles quelles, dans lesquelles na semblablement aulcune chose esté trouvé	12 s. t.
En la fenestre du dit caveron a esté trouvé ung pot de terre dans lequel y a du sain (saindoux) de porc, avec ung pot de terre à mettre huilles, dans lequel na aulcune chose esté trouvé. Remis en la d. fenestre	4 s. t.
Ung lardier non fermant à clef	10 s. t.
dans lequel a esté trouvé quantité de quartiers de lard	6 l. t.
En une petite fenestre dans la d. cave a esté trouvé deux potz de terre dans lesquelz y a environ troys livres gras-	

(1) Talk, terre savonneuse.

sées dhuilles, avec ung pot de terre dans lequel y a environ une livre de sain de porc. Le tout remis en la d. fenestre	7 s. 6 d. t.
Un broc de boys ferré, tel quel	2 s. t.
Une pierre ronde en forme de tenau (tonneau), tenant environ ung muid	70 s. t.
Ung toneau en forme de demy muid	3 s. t.
dans lequel a esté trouvé six livres de suif	10 s. t.
Ung lardier sans couvesqle tel quel	3 s. t.
En aultre petite cave soubz le derrière de la cuysine a esté trouvé : troys tenaulx à faire lecive, ung grand et deux petitz	24 s. t.
Ung cuvyer en forme de tenau avec son couvescle non fermant à clef	7 s. 6 d. t.
dans lequel a esté trouvé environ cinquante livres dhuilles dollives	6 l. t.
Ung aultre cuvier avec son couvesqle	5 s. t.
dans lequel a esté trouvé environ huit pinctes dhuilles de noye	29 s. t.
Sur la d. petite cave a esté trouvé cinq membreuses de boys de poerier avec un aseau, deux trappans de boys de poerier	13 s. t.
Une macienne de lians	3 s. t.
Vingt coupples de lians	8 l. t.
En la boticle de la maison du dit deffunct ont esté trouvez les meubles qui sensuivent :	
Une quesse	20 d. t.
dans laquelle a esté trouvé cinq livres troys quartz de cyre blanche	10 l. 2 s. t.
41 chevrettes (1) blanc prisé 20 d. la pièce	68 s. 3 d. t.
11 aultres chevrettes blanches façon de Paris prisé 4 s. la pièce	44 s. t.
10 chevrettes façon de Vallance prisé chacune 7 s. 6 d.	3 l. 15 s. t.
3 aultres chevrettes façon de Paris prisé pièce 5 s.	15 s. t.
34 potz de terre façon de Paris prisé pièce 3 s. 6 d. t.	5 l. 19 s. t.
16 boettes en forme de boissaux, prisé 20 d. t. pièce	26 s. 7 d. t.
100 boettes prisé 2 s. t. pièce	10 l. t.
34 coffretz telz quelz prizé 20 d. t. pièce	53 s. 7 d. t.
57 petites boettes prisé pièce 6 d. t.	28 s. 6 d. t.
18 potz de terre à hongantz prisé pièce 10 d. t.	15 s. t.
2 livres en plastre pro matrice (2)	20 s. t.

(1) Chappa, receptatulum, (Ducange) — récipient.
(2) Emplâtre oxycroceum (contre les duretés de la matrice.)

1/2 livre emplastre pro stomaquo (1)	5 s. t.
3 quarterons emplastre de melillot	6 s. t.
1 livre 6 onces plastrum divinum (2)	4 s. 6 d. t.
1/2 livre emplastrum ozecrocum (3)	7 s. 6 d. t.
6 onces cirotum sandalinum (4) prisé à raison de 12 s. 6 d. t. pour livre	4 s. 6 d. t.
6 onces en plastre de mucy lumgibus (5) prisé à raison de 8 s. t. la livre	3 s. t.
3 quarterons emplastrum ceronium (6) prisé à raison de 16 s. t. la livre	12 s. t.
1 livre, 4 onces emplastrum de Janina (7) prisé à raison de 5 s. t. la livre	(sic) 3 s. 9 d. t.
Emplastrum gratia Dei (8) 1 livre	5 s. t.
1 livre 1/2 diambre (ambre (?) blanc, prisé à raison de 3 s. t. la livre	4 s. 6 d. t.
Une petite boette dans laquelle a esté trouvé du vif argent (mercure) pesant 1/2 livre	12 s. 6 d. t.
1 livre, 6 onces emplastrum de bazis loris (9) prisé à raison de 4 s. t. la livre	5 s. 6 d. t.

Dans tontes lesquelles boettes cy dessus déclarée a esté trouvé ce qui sensuit :

Premièrement :

3 quarterons de seme temstroy (?) à raison de 3 s. t. la livre	2 s. 3 d. t.
1/2 Livre semen carvi (10) prizé à raison de 4 s. t. la livre	2 s. t.
3 quarterons balaustre (11)	2 s. 3 d. t.
1/2 livre colophone	10 d. t.
1/2 livre noys de cyprès	21 d. t.
3 livres 3/4 de toelle gaulthier (12) prisé 2 s. 6 d. t. la livre	9 s. 6 d. t.

(1) Emplâtre stomachique.
(2) Emplâtre divin (emplâtre d'acétate de cuivre).
(3) Emplâtre oxycroceum (emplâtre de Gallam safrané).
(4) Sirop de Santal.
(5) Emplâtre de mucilage.
(6) Emplastrum ceroneum (emplâtre de ceroène).
(7) Emplâtre de Janin.
(8) Ce doit être l'emplâtre qu'on appelait au XVIIIe siècle l'emplâtre de l'abbé de Grâce (Bauné).
(9) Emplâtre de baies de laurier.
(10) Semence de Carvi.
(11) Grenade (du mot balaustier, grenadier).
(12) Toile Gauthier (sparadrap).

1 livre 1/2 de lupains (1)	3 s. t.
1 livre 1/4 de jancienne	3 s. t.
1 livre 1/2 environ semence de lain	10 d. t.
3 livres 1/4 darment (armoise ?)	4 s. 10 d. t.
3 onces de thutie (2)	7 s. 6 d. t.
1/2 livre custre (?)	5 s. t.
3/4 de gomme	9 s. 9 d. t.
3 onces moches cantaliques (3)	2 s. 6 d. t.
5 onces ecados scitrim (?) avec 1/2 livre secados a rabic (?)	3 s. 3 d. t.
2 onces lapis daicy (?)	2 s. 5 d. t.
1 once lapis agaphis (4)	12 d. t.
1/2 once saphis (5)	3 s. t.
2 onces 1/2 aymant	12 d. t.
2 onces grenatz	5 s. t.
1/2 livre cristal (6)	3 s. t.
1 once lapis limis (?)	3 d. t.
1/2 once margarite (7)	5 s. t.
2 onces pouldre de yere (8)	5 s. t.
3 onces 1/2 pouldre de yarodon (9)	10 s. 6 d. t.
1/2 once aromaticum rosatum (10)	4 s. t.
Pouldre de diaisy ?	6 d. t.
3 trezeaux de pouldre rose novelle (11)	18 d. t.
1 once pouldre diadiagrant (12)	2 s. t.
4 trezeaux dia camerium (?)	2 s. t.
2 trezeaux dia corali (13)	12 d. t.
1/2 once dia yris salomonie (14)	15 d. t.
1 once dia margaritum frigidum (perle froide)	8 s. t.
3 trezeaux tria seandalli (?) en pouldre	2 s. t.

(1) Lupin (lupinius albus).
(2) Tuthie (oxyde de zinc).
(3) Mouches cantharides.
(4) Agathe.
(5) Saphir.
(6) Cristal de roche.
(7) Perles.
(8) Lierre (?)
(9) Poudre de diarrhodon.
(10) Poudre aromatique rosat.
(11) Poudre de feuilles de roses nouvelles.
(12) Poudre de gomadugathe (?)
(13) Corail.
(14) Seean de Salomas.

2 onces trocis albiracis (1)	4 s. t.
1 once trauxis alippele (?) muscate	7 s. 6 d. t.
5 trezeaux troxis alque quamque (?)	12 d. t.
2 trezeaux trocis de terra sigillata (2)	12 d. t.
2 trezeaux trocis de quam fora (3)	12 d t.
1/2 once trocis quorum de mira (myrrhe)	15 d. t.
1/2 once trocis quorum de rebabraro (4)	4 s. t.
3 trezeaux trocis quorum de spodio (?)	12 d. t.
6 trezeaux trocis quorum dia ani (?)	10 d. t.
6 trezeaux trocis quorum de carabe (5)	3 s. t.
1 once 1/2 trocis quorum de caparis (6)	7 s. 6 d. t.
6 trezeaux trocis corum diacodum (7)	4 s, t.
1/2 livre 3 onces a catia (?)	15 d. t.
1 once de cuberbue (cubèbe)	2 s. t.
2 livres, 11 onces vert de terre	10 s. t.
1 once 1/2 laque ronde	3 s. t.
3 onces 1/2 vert de vesye	2 s. 6 d. t.
6 onces semen agni casti (8)	18 d. t.
5 onces carable (karabé)	2 s. 6 d. t.
1 once 1/2 de coraline (9)	9 d. t.
1 livre 1/2 commun (?) (sic)	3 s. t.
6 onces dallangat (?)	7 s. 6 d. t.
5 onces juyeubes (jujube)	20 d. t.
6 trezeaux macie (10)	3 s. t.
1 once 1/2 gomy elenny (11)	12 d. t.
4 onces gomy lacca	4 s. t.
4 onces gome armoniac (12)	4 s. t.
4 onces gomme serapam (13)	4 s. t.
1/2 once oppoponat (opoponax)	12 d. t.
2 onces assa fetida	2 s. t.

(1) Trochisque blaros de Rhazis.
(2) Trochisque de terre sigillée.
(3) Camphre.
(4) Rhubarbe.
(5) Ambre jaune (Karabé).
(6) Câprier.
(7) Pavot.
(8) Agnus Castus.
(9) Coraline blanche.
(10) Macis.
(11) Gomme élemy.
(12) Gomme ammoniaque.
(13) Gomme séraphique (sagapenum).

5 onces eusforbe (euphorbe)	5 s. t.
7 livres scandarac (sandaraque)	35 s. t.
7 onces olibam (1)	21 d. t.
14 onces elebore·	3 s. t.
6 onces coral (corail) rouge	3 s. t.
3 quarterons coral blanc	6 s. t.
1 livre calamue aromatique (2)	4 s. t.
1 once spica celletica (3)	20 d. t.
2 trezeaux spica nardy (4)	2 s. 3 d. t.
4 onces boys distoye (?)	2 s. t.
2 onces lapdanum (labdanum)	2 s. t.
1 livre 4 onces séné delvant (du Levant)	10 s. t.
2 trezeaux carpo balsami (5)	6 d. t.
Couriaidre crue (?)	4 s. t.
1/2 livre blanc de plomb (6)	18 d. t.
Environ 1 livre de stie de grain (7)	3 s. t.
Environ 1/2 livre de massiquot (massicot)	20 d. t.
6 onces huide ou hinde (?)	3 s. t.
6 onces fleurée (?)	3 s. t.
Environ 5 livres myne	12 s. 6 d. t.
2 livres orpain (8)	8 s. t.
1 once pirêtre	6 d. t.
5 onces semen contra	5 s. t.
3 quarterons yreaux (?)	3 s. 9 d. t.
1 livre, 3 quarterons de pierre callaume (9) avec 6 onces de la dite pierre callaume	4 s. t.
1 livre amidon	2 s. 6 d. t.
1 livre siclamen (cyclamen)	4 s. t.
3 onces beem album (10)	18 d. t.
2 onces porthicum tamarroy (?)	18 d. t.
1 livre mirthilles (myrthille)	6 s. t.
1/2 livre pierre senguines (sanguine)	2 s. t.

(1) Oliban, encens.
(2) Calamus aromaticus.
(3) Nard celtigo.
(4) Nard indien (spicanard).
(5) Carpobalsamum (fruit de Baumée).
(6) Carbonate de plomb.
(7) Stil de grain.
(8) Orpiment.
(9) Pierre calamine (carbonate de zinc).
(10) Behen blanc (centaurea behen).

1/2 livre ciperum (1)	15 d. t.
2 livres poix chiches	2 s. t.
5 quarterons aspaltum (asphalte)	5 s. t.
3 quarterons ypoquistidos (2)	17 s. 6 d. t.
2 onces momye (3)	3 s. 4 d. t.
3 quarterons semences froides	3 s. t.
5 quarterons mirabolant esblic (4)	31 s. 3 d. t.
1/2 once mirabolant indie (5)	15 s. t.
3 onces mirabolant quebus (6)	3 s. t.
1 livre, 4 onces mirabolant celeris (7)	18 s. t.
1 once agaric	18 d. t.
1 livre 1/2 staphisagre (8)	4 s. 6 d. t.
1 quarteron de drayée (dragée) commune	3 s. t.
1 livre 4 onces semen quardi benedicti (9)	5 s. t.
6 onces cents de dragon (10)	5 s. t.
2 onces succus requilice (11)	12 d. t.
5 quarterons calamus aromatiqua (aromaticus)	3 s. t.
3 quarterons tournesol en drappeau	6 s. t.
4 livres grenes de lozier (?)	4 s. t.
1 livre, 1 quarteron de racines de toirmentilles (tormentille)	3 s. 9 d. t.
2 onces colloquintes	9 d. t.
3 onces alloy (aloès)	3 s. 6 d. t.
Semen de terre	2 s. t.
1 livre letarge en pouldre	3 s. t.
4 onces semen amers	12 d. t.
1 once 1/2 semen protulasse (12)	8 d. t.
9 onces de semen rappé	2 s. 2 d. t.
6 onces semen s. p. (silly ?)	2 s. t.
5 onces semen Rulhc (?)	15 d. t.
4 onces semen erdinier (?)	12 d. t.

(1) Cyprès (noix de).
(2) Suc d'hyopociste.
(3) Poudre de momie.
(4) Myrabolans emblices.
(5) Myrabolans indien.
(6) Myrabolans chébules.
(7) Myrabolans citrius.
(8) Staphisaigre (Delphineum staphisagria).
(9) Grain de charbon bénit.
(10) Sangdragon.
(11) Suc de réglisse.
(12) Semence de pourpier (portulaca).

4 onces semen plantagnus (1)	12 d. t.
4 onces sumain (Cumin ?)	18 d. t.
3 onces semen a panees nigri (2)	9 d. t.
1 once 1/2 spouldre(?)	18 d. t.
2 onces radicie diphtanu (3)	5 d. t.
5 onces semen aphi (?)	15 d. t.
11 onces 1/2 semen miliisolys (?)	3 s. t.
3 onces radix tormentille (4)	8 d. t.
15 douzaines estain de toutes colleurs, baptu	25 s. t.
1 once 1/2 rubarbe	15 s. t.

Du septiesme jour du dit moys au dit an en la présence des dessus d. en la d. boticle :

1/2 livre conserve acoris (5)	5 s. t.
3 onces cyrot de cychorée (6)	5 s. t.
4 onces diamicum (?)	2 s. t.
4 onces cyrot	12 d. t.
4 onces cyrot de coings	2 s. t.
1/2 livre cyrot magistral	4 s. t.
1/2 livre cyrot de mirthilles	8 s. t.
4 onces sthorax liquid (7)	5 s. t.
1/2 livre concerve emollé (8)	2 s. 6 d. t.
2 onces confectu Hamel (9)	4 s. t.
2 onces diafinicum (10)	4 s. t.
4 onces diaponnis simple (11)	4 s. t.
6 onces yere (?)	5 s. t.
1 livre catholiqum (12)	20 s. t.
4 onces diaponnis laxati (13)	5 s. t.
4 onces metondal (?)	2 s. t.
1 livre conserve de rose	8 s. t.

(1) Semence de plantain.
(2) Semence de panais.
(3) Racine de dictame.
(4) Racine de tormentille.
(5) Conserve d'acore.
(6) Sirop de chicorée.
(7) Storax liquide.
(8) Conserve émolliente.
(9) Confection Harnich.
(10) Electuaire diaphanix.
(11) Electuaire diapruni ?
(12) Electuaire catholicon.
(13) Electuaire diaphenix.

2 onces lantz sanum (?)	12 d. t.
2 livres cirot de berberie (1)	12 s. t.
1/2 livre cirot de fumeterre	4 s. t.
1/2 livre simple cirot de endive (2)	4 s. t.
3 quarterons cyrot de bug lausat (3)	6 s. t.
1/2 livre sirot depistoriont (4)	4 s. t.
1 livre 1/2 sirot de rose verte	15 s. t.
1 livre sirot Viollat	12 s. t.
2 onces conserve de scolopandre	6 d. t.
1/2 livre trifera magna	3 s. t.
1/2 livre noix conficte	3 s. t.
1 livre escorces de citrons confictz	10 s. t.
4 onces sirot de liqulicis (réglisse)	2 s. 6 d. t.
3 livres niel despume (5)	3 s. t.
4 onces niel rosa	12 d. t.
1 livre occimel dieuritic (6)	2 s. 6 d. t.
1/2 livre huille mastic	2 s. t.
4 onces huille caparene (?)	20 d. t.
2 onces huille de spire (spir)	2 s. t.
1/2 livre terebentine	6 d. t.
1/2 livre huille danthos (?)	2 s. t.
4 onces huille de lumbris (7)	12 d. t.
4 onces huille ypericum (8)	12 d, t.
1/2 livre huille de rue	2 s. t.
4 onces huille de melilot	12 d. t.
4 onces aulium nardinum (huile de nard?)	20 d. t.
1 livre huille dabcinte	4 s. t.
3 quarterons huille de euphorbe	4 s. t.
4 onces huille de scorpium (scorpion)	2 s. t.
4 onces huille de mante (menthe)	12 d. t.
4 onces huille de pavot	12 d. t.
1/2 livre huille de sangbœuf	2 s. t.
4 onces oleye geneste (genêt)	12 d. t.
1 livre oley reyry (?)	3 s. t.

(1) Sirop de Berberis.
(2) Sirop d'endive.
(3) Sirop de buglose.
(4) Sirop de pistaches ?
(5) Miel despumé.
(6) Oxymel scillitigra.
(7) Huile de lombrics.
(8) Huile d'hypericum.

2 onces huille amendes doulces	12 d. t.
1/2 livre huille amendes amères	4 s. t.
1 livre huille viollat	4 s. t.
1 livre huille de lye (lys)	4 s. t.
1 livre huille danect (d'Aneth)	4 s. f.
1/2 livre blanc de feulle	3 s. t.
1/2 livre apostolorum (?)	4 s. t.
1/2 livre barolicum (?)	2 s. t.
1 livre Pouphiligos (?)	8 s. t.
1/2 livre de ciculis rouge (?)	2 s. t.
1 livre ongantumnea politanum (?)	7 s. 6 d. t.
1 once trocis dagaric	18 d. t.
1 trezeau trocis dalandat	6 d. t.
1 once 1/2 pilleures (pillures) de rubarbe	9 s. t.
3 onces 1/2 pilleures amées (amères ?)	7 s. t.
1 once 1/2 pilleures assageret (?)	3 s. t.
1 once 1/2 pilleures impérialles	4 s. 6 d. t.
1 once pilleures dagaric	3 s. t.
6 trezeaux pilleures couchée	2 s. t.
6 trezeaux pilleures de fumeterre	2 s. t.
1 livre 1/2 gingembre bellodic (?)	21 s. t.
8 livres 1/2 or scendre dazeul (?) nectz en 4 sacqs (1)	48 s. t.
Ung mourtier de métal servant à lestat dapoticaire pesant quatre vingts unze livres prisé à raison de quatre solz tournois la livre	18 l. 4 s. t.
Ung aultre grand mourtier de métal pesant neuf vingts huit livres (188 l.) prisé à raison de quatre solz la livre.	37 l. 12 s. t.
Ung petit mourtier de métal pesant quatre livres	15 s. t.
Ung aultre petit mourtier de fert	2 s. t.
Deux pillons de fert servant aux mourtiers cy dessus	10 s. t.
Une espinette de cuyvre telle quelle	4 s. t.
Demye livre éponges grosses	4 s. t.

(1) Nous devons à l'obligeance de notre savant collègue, M. Henri Monceaux, pharmacien à Auxerre, l'identification des produits pharmaceutiques qui font l'objet de notes. Malheureusement, ainsi qu'on a pu le remarquer, il lui a été impossible de les déterminer tous. Néanmoins, nous nous faisons un devoir ici, de lui offrir tous nos remerciements.

A propos d'identification de mots peu familiers aux notaires ou clercs, rédacteurs d'actes de cette nature, nous pensons que souvent on doit se trouver en face d'une orthographe faussée au point de dénaturer les noms des objets. Ainsi, dans cet inventaire de produits pharmaceutiques notamment, *on sent* que le rédacteur, à défaut d'indication écrite lui donnant le nom exact, écrivait comme il avait entendu ou cru entendre.

Une grande paire de balances telles quelles 10 s. t.

Une aultre paire de balances de cuyvre 7 s. 6 d. t.

Quatre paires de balances tant grand que petites telles quelles 20 s. t.

Ung pot à cristaire (clystère) avec une seringue destain garnye de son estuy 15 s. t.

Troys livres et demye de succre blanc 35 s. t.

Deux livres et demye ris (riz) 3 s. t.

Un pain doings 3 s. t.

Ung pot et demy de beurre pesant quarente cinq livres nect 4 l. 10 s. t.

Ung marc à peser ou il y a deffaut quelques grains 3 s. t.

Une pierre en façon de marbre 7 s. 6 d. t.

En une bouticle haulte sur la boticle de la rue a esté trouvé ce qui sensuit ;

Une livre huille ypericum 4 s. t.

Deux livres huilles viollat 8 s. t.

Quarente cinq botailles de verres avec les eaues estans dedans, telles quelles 40 s. t.

Quatre douzaines de petites botailles de verre 6 s. 8 d. t.

Troys livres coriande crue 2 s. 6 d. t.

Deux centz boettes plattes d'Auvergnes à mectre confictures tant grand que petites 25 s. t.

Deux grands thamictz couvertz à passer de la pouldre 12 s. c d. t.

Quatre flasques de fert blanc à mettre huilles 7 s. t.

Ung interbastouer tel quel 5 s. t.

Une quesse de boys de foul sans couvesqle 2 s. 6 d. t.
dans laquelle a esté trouvé :

Vingt troys peaulx de parchemin tant grand que petit, tel quel 25 s. t.

(Remis dans la d. quesse).

Ung chappiteau de plomb à faire eaues, garny de son fond 25 s. t.

(Le tout délaissé dans la d. bouticle haulte).

En la d. boticle dembas :

Ung fléau de fert avec son crochet, deux bacins garniz de leurs cordes 60 s. t.

Cent soixante treize livres de poix de fert assavoir : deux poix chacun de cinquante livres, deux chacun de vingt cinq, ung de douze et aultre de six, le tout 100 s. t.

En la chambre ou est décédé le d. deffunct a esté trouvé ce qui s'ensuit :

Une cramillière de fert à chesne 3 s. 6 d. t.

Ung gris a sept brochées 3 s. 3 d. t.

Deux chenetz de fert portant leurs chauferettes 40 s. t.

Deux barres de fert, une pelle, telle quelle 10 s. t.

Ung banc de boys de chesne à deux guichetz, l'un fermant à clef et laultre non, avec une table, deux treteaux et marchepier 20 s. t.

(dans lequel na aulcune chose a esté trouvé).

Une chaize a doulciel fermant à clef, de boys de chesne 30 s. t. dans laquelle a esté trouvé largenterie qui a esté pesée et prisée en la présence des dessus d. vefve, héritiers et tesmoings, par Pierre Sappin dict Mathieu marchant dAucerre, ainsi qui sensuit :

Deux grandes tasses dargent a pied doré, marquée de deux poinssons, pesant six marcs troys onces et demye

Deux esguières dargent dorré, marquée à deux poinssons, pesant troys marcs six onces et demye.

Deux sallières dargent dorré par les bords, ung gobelet dargent garny de son couvesqle avec une petite cuillier dargent trouvée dedans le d. godet, sept cuilliers dargent à fresre (1).

Le tout pesant troys marcs troys onces et demye. Prizé chacun marc à raison de seize livres tournoys

Le tout remis dans la d. chaize).

Ung chaslit de boys de chesne 20 s. t.

sur lequel a esté trouvé ung lict garny de coete, cuissin, deux draps, lodier, couverture 7 l. 10 s. t.

Ung ciel garny de franges vert et rouges, troys courtines de serges, troys verges de fert, le tout tel et quel 50 s. t.

Deux chaises à asseoir à table, de boys dairable 20 s. t.

Troys scabelles de boys de chesne telles quelles 7 s. 6 d. t.

Deux petites scabelles de boys de chesne telles quelles 3 s. 4 d. t.

Ung banc à doulciel où il y a coffre à coucher, de boys de chaisne 60 s. t.

dans lequel na esté aulcune chose trouvé.

Une couchette de boys de chaisne, à pommes, garnie de son doulciel 40 s. t.

sur laquelle a esté trouvé ung lict garny de coete et cuyssin, deux draps, une couverture de laine rouge, telle quelle 100 s. t.

Ung buffet de boys de chaisne à ung guichet et une laiette fermant à clef 60 s. t.

dans lequel a esté trouvé :

(1) Sans doute une ornementation, peut-être fraisées.

Une petite laiette de boys de fol non prisée pour la petite valleur dicelle,
en laquelle a esté trouvé demy cent dor fin 10 s. t.

Ung cent et demy argent et demy quarteron drobel (?) prisé le tout ensemble et remis dans la d. laiette 6 s. t.

Dans ung sacq de toille a esté trouvé ung escu, ung lion, une demye impérialle de quarente solz, six deniers et vingt solz de monnaye, remis dans le d. buffet 8 l. 8 s. t.

Du VIIIe jour du dit moys du dit an.

En la chambre haulte, sur la chambre où est déceddé le d. deffunct a esté trouvé :

Ung banc à ung guichet fermant à clef avec une laiette, garny de sa perche, une table, deux treteaux, le tout de boys de noyer 40 s. t.

Une presse à presser chaperons 5 s. t.

Ung petit coffre de boys de chaisne, de deux pieds et demy dans lequel na esté aulcune chose trouvé 12 s. 6 d. t.

Ung chaslit à pilliers, ouvré, portant ung chosiot (1) dessoubz 40 s. t.
sur lequel a esté trouvé ung lict garny de coete, lodier, couverture de laine rouge telle quelle 8 l. t.

Ung ciel de toille garny de ses franges tel et quel 20 s. t.

Ung coffre de boys de fol fermant à clef 10 s. t.
dans lequel a esté trouvé :

Ung carraquin bordé de pane de leurre et doublé de de frize noire 25 s. t.

Une robbe longue à us dhomme, fourrée 4 l. t.

Diver aultres habitz appartenant à la chambrière de la d. vefve, le tout remis dans ledit coffre.

Ung grand coffre de boys de chaisne tout plain, fermant à clef 50 s. t.
dans lequel a esté trouvé ce qui sensuit :

Une robbe longue à us dhomme, de drap noir ès paremens de taffetas fort dun bort et demy gect de vellours allentour 11 l. t.

Aultre robbe à usage d'homme, drap noir, paremens de taffetas 6 l. t.

Une aultre robbe de drap noir à us dhomme, simple 7 l. 10 s. t.

Ung aultre coffre de boys de chaisne fermant à clef, à

(1) Charriot à coucher les enfants. (Voir l'inventaire du 29 mars 1562 où se trouve la description.)

pilliers, ouvré et à paneaux 4 l. t.
dans lequel a esté trouvé ce qui sensuit :

4 draps de toelle de plain a my usez prisez chacun diceulx 15 s. t. 60 s. t.

Ung aultre drap de toelle de lain 50 s. t.

Ung petit drap de lain de deux toelles 30 s. t.

19 draps de toelle destouppe neufz, prisé chacun drap 15 s. t. 14 l. 5 d. t.

5 aultres petitz draps de toelle destouppe my usez, prisé pièce 7 s. 6 d. t. 37 s. 6 d. t.

3 livres 1/2 de lain prisée chacune livre 10 s. t. 35 s. t.

2 livres 1/2 de fil de plain prisée chacune livre 5 s. t. 12 s. 6 d. t.

1 livre 1/2 destoppes prisée la livre 3 s. t. 4 s. 6 d. t.

Le tout remis dans ledit coffre :

Ung coffre de boys de noyer ouvré, fermant à clef 100 s. t.
dans lequel a esté trouvé une monstre de noix, environ ung muyd 60 s. t.

Ung buffet à ung guichet et une laiette fermant à clef 30 s. t.
dans lequel a esté trouvé deux escheveaux de fillet, 2 s. t.
remis au d. buffet.

Ung coffre de boys de chaisne plain, sans ouvrage, fermant à clef 20 s. t.
dans lequel a esté trouvé :

Ung ceris (1) 7 s. 6 d. t.

15 livres de lain prisé chacune livre 3 s. t. 45 s. t.

2 chandelliers de cuyvre à branches, pesant 9 livres 1/2 chacune livre prisé 5 s. t. 47 l. t.

Sept vingts quatorze livres (154) destain, chacune livre prisée 5 s. t. 30 l. 15 s. t.

Le tout remis dans le d. coffre.

Ung coffre de boys de chaisne faict à paneaux, de longueur de troys pieds, fermant à clef 20 s. t.

En la chambre haulte sur la cuysine :

Deux chenetz de fert 15 s. t.

Ung mantellet de tapisserie tel quel 4 s. t.

Ung chaslit faict à paneaux, de boys de chaisne 30 s. t.
sur lequel a esté trouvé :

Ung lict garny de coete, deux cuyssins, lodier, couverture de laine blanche 100 s. t.

(1) Ceris, serpe ou faucille. « Deux sarpes et un ceris pour couper espines » Faut-il voir là un dérivé du bas latin *verra*, faucille ? (Glossaire Lacurne de Sainte-Pallaye).

Ung ciel de tapisserie, garny de franges rouges et vert, tel et quel 10 s. t.

Une table ronde à chaize 10 s. t.

Ung coffre de boys de noyer ouvré fermant à clef, 6 l. t. dans lequel a esté trouvé :

Troys quarreaux de tapisserie faicte à leguille 60 s. t.

Troys courtines de serge rouge 30 s. t.

Une couverture de lict de tapisserie 7 l. t.

Une aultre couverture de couchette de tapis serge 4 l. 10 s. t.

Une aultre couverture de lict, aussy de tapisserye 6 l. t.

Ung tappis de tapisserie 50 s. t.

Ung tappis faict à lesguille pour mettre à une chaise 60 s. t.

Le tout remis dans le dit coffre.

Une chaize persée, de boys de chaisne 5 s. t. sur laquelle a esté trouvé ung livre contenant la bible en françois (*sic*) 15 s. t.

En la chambre devant les Cordelliers (chambre dont les ouvertures donnent du côté du couvent des Cordeliers d'Auxerre). a esté trouvé ung coffre bahut fermant à clef 4 l. 10 s. t. dans lequel a esté trouvé ce qui s'ensuit :

8 tabliers ouvrez à ouvrage de Venise, my usez, prisez lun portant laultre 4 livres 32 l. t.

Une thoaille à porter pain benist à ouvrage de Venise 30 s. t.

Une aultre thoaille à porter pain benist à ouvrage du desise (Venise) 10 l. 5 d. t. (1)

3 nappes de plain 6 l. t.

Deux aultres nappes de fil de plain 30 s. t.

5 nappes neufves prisée chacune dicelles 12 s. t. 60 s. t.

Une nappe à mettre sur l'autel 10 s. t.

2 aultres nappes prisée chacune 7 s. 6 d. t. 15 s. t.

2 serviettes de soyes, bancquetières 30 s. t.

Une serviette bancquetière de plain 20 s. t.

Une thoaille à porter pain benist, ouvrée à ouvrage de Venise 20 s. t.

5 dozaines (douzaines) de serviettes ouvrées, prisez à raison de 40 s. t. la dozaine lune pourtant laultre 10 l. t.

2 douzaines de serviettes de plain à demy usez, prisé à raison de 2 s. 6 d. t. pièce 60 s. t.

5 serviettes bancquetières, deux ouvrées et troys aultres de plain 20 s. t.

(1) Environ 105 fr. de notre monnaie, d'après Leber (Appréciation de la fortune privée au moyen-âge).

5 cravechers (couvrechef) de toelle de plain	8 s. 4 d. t.
11 scabelles de boys de chaisne, prisé pièce 2 s. 6 d. t. lune portant laultre	27 s. 6. t.
Au grenier sur les d. chambres a esté trouvé ce qui s'ensuit :	
20 mosles douzières	30 s. t.
Une petite chappelle de cuyvre, le chapiteau de plomb, à faire des eaues	25 s. t.
9 serviettes salles (*sic*)	9 s. t.
Ung boisseau ferré	4 s. t.
Grande quantité de bastons de trochées (1)	12 s. t.
Au grenier sur la maison du corps de devant esté trouvé une grand poesle de franc cuyvre	40 s. t.
Une monstse de foing	40 s. t.
Une monstre de chevilles montant environdouze milliers	30 s. t.
Une poele à mettre cendres	5 s. t.
Du IXe jour dudit moys ou dit an, en présence des dessus dictz.	
En la court a esté trouvé ce qui sensuit :	
Une chauldière darin tenant ung seau ou environ	15 s. t.
Une table de franc cuyvre pesant 14 livres, prisée chacune livre 4 s. 6 d. t.	63 s. 6 d. t.
2 petites chauldières darin	10 s. t.
Une aultre chauldière darin, telle quelle	5 s. t.
Une aultre chauldière darin	5 s. t.
Une aultre petite chauldière darin	3 s. t.
Ung bacin à barbier	8 s. t.
Une meschant casse (2) rompue, telle quelle, avec une cuiller, le tout darin, garny dune queue de fert	2 s. 6 d. t.
3 poeslons darin telz quelz	12 s. t.
2 chandelliers portant leurs lumières rondes	12 s. t.
3 chandelliers telz quelz	10 s. t.
2 lechefroyes (léchefrites)	10 s. t.
2 potz de fert avec leur couvesqle, telz quelz	8 s. t.
Une haste de fert	2 s. 6 d. t.
En la cuysine a esté trouvé :	
Une cramillère à chaisne	3 s. t.
Deux chenetz de fert avec un treppier	15 s. t.
Ung chaslit de couchette, de boys de chaisne	15 d. t.
sur lequel a esté trouvé ung ciel de drappeau, tel et quel	7 s. 6 d. t.

(1) Ensemble, bouquet (Lacurne) Trochète, Trochet, fleurs ou fruits qui croissent par bouquets (Larousse).

(2) Casse, sorte de poëlon à longue queue servant à puiser de l'eau (Lacurne). On en trouve encore dans l'Auxerrois; on lui a laissé le même nom.

Ung buffet à six guichetz, tel quel	15 s. t.
Une fontaine tenant environ troys seaulx, garnye de son couvesqle, le tout darin	4 l. t.
Une grande chauldière darin, à boucle de fert	50 s. t.
3 poeslons sortye, tant grand que petites, darin	70 s. t.
5 chauldières que grand que petites, le tout darin	60 s. t.
2 collouères darin	8 s. t.
2 potz de chambres telz quelz	5 s. t.
4 chaulferettes de cuyvre, telles quelles	30 s. t.
2 potz de cuyvre	20 s. t.
Ung coquemard de fonte tenant environ troys choppines	30 s. t.
Ung ouygnier de cuyvre avec son couvesqle	15 s. t.
3 grands chandelliers	45 s. t.
2 aultres chandelliers de cuyvre, moyens	20 s. t.
2 lavemains de cuyvre	40 s. t.
2 potz de fert	10 s. t.
Ung bacin à laver mains, de cuyvre	16 s. t.
3 bacins ouvrez, de cuyvre, à étaller à lhuys	30 s. t.
2 aultres vielz bacins darin	15 s. t.
En la viné près le poncellot a esté trouvé :	
Une cuve tenant environ 15 muyds	8 l. t.
Une aultre petite queve moyenne, tenant environ de 9 à 10 muyds	100 s. t.
Ung petit cuvat	45 s. t.
Ung grand antonnouer et quatre tinnes	7 s. 6 d. t
17 muyds huidance (vides) et 7 feuillettes huidances	50 s. t.
En la vinée de derrière à esté trouvé ce qui sensuit :	
15 muyds de vin clairet, marqué à la marque du marchant, lesquelz ont esté vanduz par la vefve du dit deffunct à 8 livres 10 solz, ainsi que lont déclaré les dits héritiers et vefve, 6 muydz, deux feullettes de vin clairet de ceste année, non prisée.	»»
20 scentiers (chantiers de cave) de boys de chesne	40 s. t.
2 antonnoers à cebilles	3 s. t.

(Suit l'inventaire des titres et papiers).

(E 409).

24 Juillet 1561. — Dans l'inventaire après décès de Toussaint Béry, voiturier par eau à Auxerre, on remarque :

Ung grand tableau où est en figure Marcus Cressus, enchassé de boys	20 s.

(E. 409).

29 Mars 1562. — Extrait de l'inventaire après décès de Germain Bergeron, marchant pelletier à Auxerre :

MATÉRIEL PROFESSIONNEL. — Une paire de forces servant à lestat de pelletier 5 s. t.

Ung quarreau de fert collé de fonte, sur lequel est une petite ance de fert battu 2 s. 6 d. t.

Ung grand poesle darin tenant environ troys seaulx 4 l. t.

7 chauldières darin tant grandes que petites 105 s. t.

Ung grand estably avec deux grands treteaux de boys de chesne 15 s. t.

Ung comptoer de boys de chesne, tel quel 7 s. 6 d. t.

Ung tournoer de boys de noyer 3 s. t.

Une folloêre à foller les peaux 3 l. t.

Ung covallot où est attachée une harpe dun costé et ung fert à corrégé (corroyer) peaulx 15 s. t.

MOBILIER. — Ung chaslict de boys de chesne faict à drapperye, auquel y a ung chariot dessoulz à coucher enffans, avec deux verges de fert pour porter les cortines (rideaux) 3 l. t.

Ung buffet de boys de chaisne à deux guichetz et deux laiettes, portant ung verrier de menuzerie dessus 4 l. t.

Ung tappictz de poil à mettre sur la table, à fleurs de lys 20 s. t.

(E 409).

2 Juin 1568. — Inventaire après décès de Guillaume Delorme, marchand voiturier par eau, à Auxerre *(in extenso)*.

Premièrement :

En la chambre de la maison sur la rue ou soulloyt demourer le d. deffunct, a esté trouvé :

Deux chenetz de fert à chauferette 4 l. t.

Une chèze à doulciel, de boys de noyer, ouvrée 8 l. t.

Ung chaslict de boys de noyer ouvré 15 l. t. (1)

sur lequel a esté trouvé ung lict garny de coete, cuissin, lodier, couverture de mante (2) vert, custodes de serges vert et rouge, avec ung sciel de tapisserye garny de ses franges 35 l. t. (1)

Ung buffet de boys de noyer, à deux guichetz et deux laiettes, ouvré 12 l. 10 s. t.

(1) D'après les tableaux publiés par Leber, le chalit (15 l.) et le lit (35 l.), au total 50 l., équivalaient en 1847 à 515 fr. 63.

(2) De la fabrication de Mantes.

Une couchette à pomme, de boys de noyer ouvré 8 l. t.
sur laquelle a esté trouvé ung lict garny de lodier, couverte (1) de mante vert 10 l. t.

Deux chaises de boys de noyer, à pilliers quarrés 30 s. t.

Une table de boys de noyer, *qui se tire*, faict à ouvrage de gouldron (2) 15 s. t.

Deux caquetoires (3) faicte à doulciel, couverte de tapisserye 12 s. t.

Ung banc de boys de noyer 20 s. t.

Deux verges de courtines de fert 6 s. t.

Ung bahut de cuyr bolly, couvert de fert blanc, fermant à deux serrures 12 l. 10 s. t.
dans lequel a esté trouvé du linge qui sera cy après inventorié.

Un hault de chausses de couleur de propre (?), garny de troys bandes de velours, à us du d. deffunct, avec ung bas de mesme coleur 8 l. t

Ung manteau de serge descot (Escaut), fourré, à us dud. deffunct 3 l. t.

Ung bacin à laver main, deux vazes, deux sallières et deux esguières, le tout destain 4 l. 10 s. t.

En la chambre de derrière de la maison a esté trouvé :

Deux chenetz de fert portant leurs chauferettes 10 l. t.

Deux pelles de fert, lune grande et laultre petite, ung garde pot et une cramillère, le tout de fert 20 s. t.

Ung chaslict de boys de noyer, à pilliers, tournez 6 l. t.
sur lequel a esté trouvé ung lict garny de coete, cuissin, lodier, une couverture de serge rouge, avec un sciel de thoille, garny de ses franges 20 l. t.

Une table enfonsée de boys de chesne 40 s. t.

7 escarbelles de boys tant de chesne que de noyer, avec une aultre petite escabelle, prisée la pièce 6 solz 48 s. t.

Une harquebuse de quatre piedz et demy de canon, à rouet 10 l. 10 s. t.

Ung grand bacin dairin 35 s. t.

Une poesle ronde de cuyvre 15 s. t.

Une aultre poesle ronde 12 s. t.

Une bacynoere dairin 36 s. t.

Ung grand pot dairin 30 s. t.

(1) Couverte, abréviation de couverture.

(2) Godron, ornements taillés sur des moulures (Lacurne).

(3) Caquetoire, siège auquel on donne aujourd'hui le nom de *causeuse* (Lacurne).

Ung coquemard de cuyvre	30 s. t.
Une grande chauldière dairin, tenant ung seau	12 s. t.
Une petite chauldière	7 s. 6 d. t.
Quatre poeslons darin, à queue	25 s. t.
Ung grand pot de fert	20 s. t.
Une léchefroye de fert	20 s. t.
Une colloère dairin, à queue	8 s. t.
Troys chauferettes de cuyvre	45 s. t.
Ung honnier (oignier) de cuyvre	40 s. t.
5 chandelliers de cuyvre, tant grand que petit	55 s. t.
4 poesles de fert, tant grand que petites, avec leurs queues	20 s. t.
Deux léchefroyes de fert	15 s. t.
Troys cuillers de fert	7 s. 6 d. t.
Une marmytte de fert, garnye de son couvescle	12 s. t.
Deux grand hastes de fert	10 s. t.
3 aultres hastes de fert, petites	10 s. t.
3 potz de fert, ung grand et deux moyens, garnys de leurs couvescles	20 s. t.
Une chauldière de fonte	12 s. t.
Une grande chauldière de fonte, tenant environ 2 seaulx	25 s. t.
3 chandelliers de cuyvre, lun à lumière	25 s. t.
Plus en estain a esté trouvé huit vingt quatre livres et demye (164 1/2) prisé chacune livre 4 s. 6 d. t.	(37 l. 3 d. t.)
Ung flasque (1) de corne, ferré	30 s. t.
En la cave de la dite maison a esté trouvé :	
12 muidz et demy de vin clairet, prisé chacun muid 100 s. t.	(62 l. 10 s. t.)
4 chantiers et 6 pièces de boys	40 s. t.
12 muidz vuidances prisé la pièce 10 s. t.	6 l. t.
3 feullettes et ung dizain	12 s. t.
Une monstre dhais et trappans	40 s. t.
Ung grand anthonnoer, ung petit à platteau, 4 tisnes, ung tenau (tonneau) à faire lecyve, avec ung lardier	50 s. t.
Une mect de boys de fol (2) avec une farynoere et deux hottes	30 s. t.
En une place près de la d. maison a esté trouvé :	
Une cuve contenant environ 15 muyds	10 l. t.
Une monstre de pièces de boys	20 s. t.

Sensuit le linge et ce qui a esté trouvé dans le bahut de cuyr bolly, en la dite chambre sur la rue :

(1) Flasque, Flasquet, poire à poudre (Lacurne, Glossaire).
(2) Foul, bois de hêtre.

Une grand couverture de haulte lisse	10 l. t.
Ung tappis de tapisserye	4 l. t.
Une couverture de laine rouge	10 l. t.
Ung saye de drap noir à manches, bandé de velours, à us du d. deffunct	100 s. t.
Ung saye de satin sans manche, à troys bandes de velours	7 l. t.
Une robbe de drap noir bandé de velours et doublé de satin, à us du d. deffunct	35 s. t.
Une juppe de camelot de Teurquie, bandé de velours	4 l. t.
Ung callemard (1) couvert de cuyr bolly	12 s. t.
Deux grands draps de lain, de 7 aulnes	12 l. t.
Ung grand tablier ouvré	7 l. t.
Deux aultres petitz draps de lin	50 s. t.
1 serviette bancquetière de soye, ouvrée	4 l. t.
2 serviettes bancquetières de lain plaine	40 s. t.
6 nappes neufves de thoille de plain, de 4 aulnes au lé de Paris	9 l. t.
5 nappes de plain, de 4 aulnes, au lé de Paris	6 l. 6 s. t.
4 nappes de plain, my usée	3 l. t.
7 nappes de plain et estouppes neufves, de 4 aulnes, au lé de Paris	7 l. t.
7 draps de plain, neufz, de 7 aulnes, au lé de Paris	14 l. t.
2 taiz de lict destouppe de plain	40 s. t.
5 courtines de lin, 3 grandes et 2 petites	3 l. t.
9 grands draps de lain et estouppe, au ley commun, de 7 aulnes	13 l. 10 s. t.
4 grands vieulx draps destouppes, demy usez	50 s. t.
4 grands draps destouppe, au ley de la ville	4 l. t.
6 grands draps de plain, au ley de Paris	4 l. 10 s. t.
2 draps neufz de couchette, destouppe	40 s. t.
10 draps de couchette, de thoille destouppe, telz quelz	100 s. t.
2 nappes destouppe, my usée, au lay de Paris	40 s. t.
Ung serviette bancquetière, ouvrée	30 s. t.
Une aultre bancquetière, ouvrée	15 s. t.
Une douzaine de serviettes ouvrées à mettre sur lespaulle	100 s. t.
Une douzaine de serviettes de plain	4 l. 10 s. t.
4 douzaines de serviettes de plain, my uséez, prisée chacune douzaine 30 s. t.	6 l. t.
3 serviettes bancquetières, ouvrée	20 s. t.
2 serviettes ouvrée, telles quelles	7 s. t.
2 scielz de thoille de plain, garnys de leurs franges	100 s. t.

(1) Calmar. Etui à plumes pour écrire.

4 chemises à us d'homme, de thoille de plain, neufves	4 l. t.
2 chemises de lain à us dhomme	20 s. t.
Ung mantellet de tapisserie faict à lesguille	50 s. t.
Ung saye de taffetas noir bandé de velours, à us du d. deffunct	100 s. t.
Ung pourpoinct de satin noir, tel quel	40 s. t.
8 livres de fillet destouppes	24 s. t.
2 couvertures de Mante, blanche	4 l. t.
En la chambre haulte a esté trouvé :	
2 manteras (*sic*) (1)	4 l. 10 s. t.
Ung grand lict de plume, une couchette et 3 orilliers	20 l. t.
Une couverture de couchette, de serge rouge, telle quelle	15 s. t.
Une chaize de boys de chesne	50 s. t.
Une douzaine de serviettes, de plain et une nappe de plain	3 l. 10 s. t.
Une table de boys dairable avec ses treteaux, et ung banc de boys de chesne	3 l. 10 s. t.
Ung lodier servant à couchette	20 s. t.
Au grenier de la maison a esté trouvé ;	
Ung buffet de boys de chesne, à deux guichetz et deux laiettes	6 l. t.
Une cramillière, ung gris, deux petitz chenetz, une grand et petite poesle à chastaigne, quatre bandes de fert, sept chevilles servant à batteau, avec quelque ferruze, estant en ung monseau	100 l. t.
3 quarreaux faictz à lesguille	6 l. t.
Ung bourdon couvert de cuyr tanné, dans lequel y a une espée	50 s. t.
Une espée garnie de son forreau de cuyr noir	50 s. t.
Une paire de chenetz sans chauferette	50 s. t.
4 bichetz de noix, prisé chacun bichet 12 s. t.	48 s. t.
2 muidz vuidances	15 s. t.
Une paire de tenaille, une pelle de fert et une grande cheville de fert servant à batteau	20 s. t.
Ung chaslict de boys de chesne, faict à pilliers	6 l. t.
Ung boisseau ferré et ung crible	20 s. t.
3 caquetoères de boys de chesne	20 s. t.
Une chaize persée, de boys de chesne	20 s. t.
Une paire de balanses darin, garnie du poix de 2 livres, de plomb	8 s. t.
Une couverture de serge rouge	20 s. t.
Ung chaslict de boys dairable	6 l. t.

(1) Matelas.

4 avirons servant à batteau	15 s. t.
Ung coffre de boys de chesne, fermant à clef	30 s. t.
Ung chaslict de boys de chesne avec ung aultre coffre aussi de boys de chesne, fermant à clef	10 l. t.
Ung manteau de chemynée	30 s. t.
Une couverture telle quelle	7 s. 6 d. t.
Deux boutz de corde	20 s. t.
Une corbeille douzière, ung damier et ung feullet	30 s. t.
Une couverture de laine blanche, telle quelle	5 s. t.

En ung aultre grenier a esté trouvé :

Sept cents de quarreau et ung cent de bricque	40 s. t.

Tous lesquelz biens cy dessus ont esté délaissez, avec les dits tiltres, à la garde et charge de la dite vefve qui sen est chargée.

La dite vefve a déclaré avoir en ung port appartenant à Jehan Selan

19 muyds de vin prizez chacun	100 s. t.
Ung bahu de cuyr bolly, fermant à clef	50 s. t.
Ung coffre de boys de chesne fermant à clef	4 l. t.
Deux maigles et ung pic servant à lestat de vigneron	10 s. t.

La d. vefve a déclaré avoir une vache en sa maison, soubz poil rouge.

Une petite thourre (taure) soubz semblable poil, qui est tenue à chestel par ung homme de Gurgy dont il ny a contract passé.

(Suit l'inventaire des titres et obligations) (1).

(E. 409.)

10 Juillet 1568. — Extrait de l'inventaire après décès de Germain Creux, marchand voiturier par eau à Auxerre, à la requête de honorable homme Jacques Creux (2), tuteur et curateur des enfants mineurs dudit Germain. La veuve Thiennette Duclou, renonce « à la communauté des meubles et conquestz » mais entend bénéficier de son contrat de mariage. Cet inventaire ne mentionne pas la prisée des objets.

Ung chaslict de boys de noyer à ouvrage de goudron.

(1) Le total de la prisée du mobilier, des effets d'habillement et du linge seulement, donne le chiffre de 604 l. 18 s. 9 d. valant en 1847, d'après les tableaux de Leber, 6,200 fr. environ. Encore convient-il de remarquer que dans cet inventaire ne figurent ni l'argenterie, ni les bijoux que l'on rencontre ordinairement dans un acte de cette importance. Il ne faut pas oublier que ce document est du 2 juin 1568 et que la ville d'Auxerre ne fut reprise sur les Huguenots qui l'occupaient depuis septembre 1587, qu'en avril 1568. Rien d'étonnant à ce que ces objets aient été vendus, donnés en paiement ou pris par les réformés.

(2) Ce Jacques Creux, dit Brusquet, d'une famille de mariniers, concierge

Ung grand coffre de boys de noyer fermant à clef, faict à *ouvrage.*

Une table de boys de noyer qui se tire, sur quatre pilliers, avec une fronce à seoir à table, de semblable boys.

Ung petit coffre de boys de chesne fermant à clef, faict à ouvrage, dans lequel a esté trouvé :

3 carreaux scavoir : deux de tapisserie neufz et ung de trippe de velours.

Ung sciel de tapisserie garny de ses franges.

Ung mantellet de chemynée de tapisserye garny de ses franges.

Ung pourpoinct de satin rouge cramoisi picqué, à us du d. deffunct.

Ung collet de taffetas à us du d. deffunct, bordé de velours de couppe.

Une paire de chausse destamect viollet, bandé de velours.

Deux robbes de surbonin à us de la d. vefve.

. . . .

Une robbe de drap noir doublée de taffetas, qui a ung gect de velours.

Une thoille ouvrée à mettre sur un buffet.

. . . .

Ung petit poeslon de fer à faire bolie (bouillie) aux enffans.

. . . .

Ung eschené *(sic)* à faire lecyve.

Deux paires de fertz à mettre aux piedz pour enforger des prisonniers.

Troys paires de menottes de fert à mettre aux bras des prisonniers.

Troys cadenatz de fert telz quelz, deux ampastrez de fert (1).

Ung pourpoinct picqué de *fil blanc d'huilletz* (?), tel quel.

Ung riste (2) de drap noir doublé de blanc à us du d. deffunct, avec ung pourpoinct de taffetas noir bordé de velours.

Ung hault de chausse de drap viollet.

Ung bonet de serge Florence, doublé de taffetas.

des prisons du roi à Auxerre et capitaine de la milice bourgeoise, contribua pour une grande part à la reprise d'Auxerre sur les Huguenots. Il opéra ensuite, sous le nom de capitaine Brusquet, aux environs, notamment à Régennes qu'il reprit, et à Vézelay.

(1) La présence de pareils objets donne d'autant plus à croire que Germain Creux était chargé du transport par eau des prisonniers, que Jacques Creux, tuteur de ses enfants et probablement leur oncle, était, avant la prise d'Auxerre par les Huguenots, concierge des prisons d'Auxerre. (Voir plus haut note sur ce personnage.)

(2) Riste, collet de linge posé par dessus le pourpoint comme en portaient les reîtres (Larousse).

Ung saye de drap noir arrière poincte à us du d. deffunct.

Deux chemises de thoille de chamble neufves et deux autres viéilles.

Vaisselle. — 17 escuelles plattes destain, 3 platz, 3 escuelles à ourailles (oreilles) creuses, 16 assiettes rondes, 3 broucs (brocs), une tierce (1), 2 esguières, ung choppigneau, ung bercher (2), 2 moutardiers, 6 sallières et une petite coquetière.

. . . .

20 conollée (3) de chamble non serisé (4).

Livres. — Une bible en latin en grand volume, couverte de peau noyre.

Ung livre intitulé linstitution de la relligion chrestienne, couvert de veau rouge.

Outillage. — Ung ancre de fert servant à lestat de marinier.

Troys perches servant au d. estat, ferrées.

Deux avirons telz quelz.

20 blochetz (5) servant à mettre des batteaux en santier.

Ung cuvat dessamblé (6) que la d. vefve a déclaré tenir environ 7 ou 8 muids.

(E. 409).

11 Octobre 1568. — Inventaire après décès de Perrette Mouret, femme de Guillaume François, d'Auxerre.

(Extrait.)

Parmi les personnes « requises pour la prisée des meubles et objets », on remarque une femme et Michel Costereau, faiseur de « foretz ou de toretz » (7), puis les objets suivants :

Un lit où il y a « ung sciel de tapisserye faict à point dongrie ».

Ung tableau ou est pinct ung crucifix 12 s. t.

(1) Tiercière, mesure pour les liquides (Lacurne).

(2) Lacurne ne donne pas ce mot. Il est cependant encore usité dans les classes pauvres de nos régions pour désigner une cruche de terre.

(3) Connoille, quenouille (Lacurne, glossaire).

(4) Dérivé de ceris, faucille, serpe (Lacurne). (20 *quenouillées* de chanvre non *teillé.)*

(5) Pièce de bois. Ce nom est encore usité. (Voir inventaire du 8-10 mars 1551.)

(6) Désassemblé, disjoint.

(7) On peut aussi bien lire foretz que toretz. Ces deux mots sont usités dans nos pays vignobles. Le foret est un petit instrument de fer avec lequel on perce une futaille pour en déguster le contenu. Le toret est la clef d'une cannelle ; on l'appelle encore ainsi dans l'Auxerrois.

Une ymage nostre Dame, enchassée en du boys 3 s. t.
Une robbe de drap de surbonin 3 l. t.
Une robbe de drap noir à us de la d. deffuncte, doublée de taffetas à la queue, ung gect de velours a lentour, avec les poignetz de satin 20 l. t.
Ung tapis damiens 5 s. t.

(E. 392).

13 Février 1569. — Extrait de l'inventaire après décès de Jeanne Pocques, femme de honorable homme Yves Dechousse, marchand bourgeois d'Auxerre.

1° Effets d'habillement de femme :

Une coeffe despourée (d'épousée) telle quelle, dor faulx avec huit passes tant de velours que satin, garnies denrichisseures de cuyvre, le tout tel quel, et six paires de chesnes de cuyvre, troys paires de mancherons de satin, troys paires de patenostres dembre, le tout servant à espousée 50 s. t.

Unze colletz de thoille de plain, deux paires de faulce manche, quatre coeffes, le tout à us de la d. deffuncte 12 s. t.

Ung devantier de demye ostade 7 s. 6 d. t.

Une testière de chapperon et ung bonnet, le tout servant à porter le dueil 2 s. 6 d. t.

Une robbe de drap noir à us de la d. deffuncte, fourrée de pane de Lombardie à la queue et aux manches, avec deux gectz de pane servant à la d. robbe 20 l. t.

Une robbe corte de drap noir sans corps, à us de la d. deffuncte 100 s. t.

Une robbe de drap noir à us de la d. deffuncte, doublée de camelot de Turquie 10 l. t.

Une aultre robbe de drap noir à us de la d. deffuncte, doublée de taffetas, ayant ung gect de velours à lentour 20 l. t.

Une robbe descarlatte sanglé, avec les poignets de velours noir, la d. robbe garnie de sa pièce 10 l. t.

Une cotte de drap noir à us de la d. deffuncte, ayant ung gect de velours à lentour 100 s. t.

Une cotte descarlatte à us de la d. deffuncte 10 l. t.

Une robbe de serge d'Arras à us de la d. deffuncte 60 s. t.

Deux chapperons de drap noir à us de la d. deffuncte 6 l. t.

Il a été trouvé dans un bahut : Une robbe servant à espousée, garny de sa pièce de drap rouge, garnie de leurs poignetz de velours usez, ung chemisot (1) de drap rouge,

(1) Camisot, camise, camisole, chemise, chemisot, petite chemise (Lacurne).

une robbe de surbonin, le tout tel quel, à us de la d. deffuncte 8 l. t.

Ung manteau de serge drappée, fourré 100 s. t.

Ung chapperon et ung corps de drap noir, telz quelz 25 s. t.

Une douzaine de covrechers neufz, de thoille de plain 50 s. t.

7 covrechers de thoille de chamble my usez 14 s. t.

5 tabliers ouvrez à ouvrage de Venise 10 l. t.

Ung mantellet de trippe de velours vert, garny de ses franges 12 s. t.

Ung mantellet de tapisserie faict à lesguille, à petit poinct, garny de ses franges 4 l. t.

Une robbe de drap noir à us de la d. deffuncte 7 l. 10 s. t.

Ung manteau de serge d'Orléans fourré, à us de la d. deffuncte 12 l. t.

Une robbe servant à habiller les espousée, de drap rouge, de la demy ostade à la queue, avec sa pièce, garny de deux poignetz de velours (1) 100 s. t.

2° Bijoux :

Plus (le mari) a exhibé et monstré ung demy seings dargent garny de chesnes, quil dict avoir dégaigé pour la somme de 30 l. t. de Noël Vathaire, marchand, demourant à Champ Cornaille 30 l. t.

16 bouttons dargent servant à mettre à une bourse, pesant ensemble une once 40 s. t.

Dix marques dor servants à patenostre avec, les fers de garniture dune scinture, le tout dor pesant deux onces et ung trézeau 20 l. t.

Délivré au d. Dechousse, suyvant la quictance de son préciput :

Une monstre dargent pesant 3 onces 6 trézeaus et demy, prisé à raison de 40 s. t. lonce.

Deux verges dor à mettre au doigs, pesant deux trézeaus et demy, prisé 20 l. t. lonce.

Unze cuilliers dargent esquelles y a une petite freze dorée au bout, pesant ensemble 10 onces, 6 trézeaus, prisé à raison de 40 s. t. lonce.

Plus une cuillier dargent.

3° Valeurs monnayées :

Plus en monnaye blanche a exhibé et monstré la somme de 33 l. 8 s. t.

(1) Cet inventaire est aussi riche en linge qu'en effets d'habillement, et cependant il n'y figure pas une chemise.

En or, deux portugoises (portugaises) vaillant chacune 28 l. t., pour ce	56 l. t.
9 angellotz et demy vaillant ensemble	40 l. 17 s. t.
3 nobles à la rose vaillant ensemble	21 l. t.
13 escuz dor soleil vaillant 53 s. t. pièce, pour ce	34 l. 9 s. t.
9 escuz pistolletz vaillant pièce 51 s. t., pour ce	22 l. 19 s. t.
2 ducatz à la petite croix et 2 aultres ducatz à potance vaillant ensemble	11 l. t.
5 doubles ducatz vaillant ensemble	30 l. t.
9 doubles ducaz et demy Hanry vaillant ensemble	53 l. 2 s. t.
Total des valeurs (1)..........	302 l. 15 s. t.

(E. 409).

19 Décembre 1569. — Extrait de l'inventaire après décès de Guy Bourg, voiturier par eau à Auxerre.

En la cave de la d. maison a esté trouvé : quatre avirons neuf, quatre parche garnies de leur fert chacune, deux bastons de querra (2), deux estaiz telz quelz, deux morsures, ung thourel (3) avec deux hobans, deux garres (4) et ung tournant (5) et la fermure du d. batteau de la longueur dune esloigne (6) 6 l. t.

(E. 409).

20 Mars 1570. — Extrait de l'inventaire après décès de Germain de Charmoy, marchand à Auxerre, dans le préambule duquel on remarque que 3 femmes ont été choisies par les parties pour faire l'estimation et prisée du linge et « qui pour ce leur ont donné leur advis et oppynion. »

1° Armes :

Deux espées garnies de leur forreaux 60 s. t.

(1) Cette somme aurait fait en 1847, d'après Leber, environ 3,100 francs.

(2) *Querra,* bâton de chêne (quercus).

(3) *Thourel,* probablement un *treuil d'avant.*

(4) *Garre,* cordage qu'aujourd'hui encore on appelle *gard.* Il sert à attacher et suspendre le gouvernail à l'arrière du bateau.

(5) *Tournant,* cordage appelé aujourd'hui *collier.* Il sert à fixer le gouvernail dans les deux demi-lunes pratiquées à la souche et au jeancul du bateau.

(6) *Esloigne,* comme il s'agit d'une fermure, c'est assurément la *corde d'avant,* qui varie suivant les dimensions du bateau.

Nous devons ces intéressantes identifications à la bienveillance de M. Auguste Jossier, agent général à Auxerre de la Compagnie Havre-Paris-Marseille, dont la compétence en cette matière n'est pas contestable. Il s'est mis à notre disposition avec tant de bonne volonté, que nous serons peut-être tenté d'en abuser lors de la publication du chapitre dans lequel entreront les actes relatifs à la marine.

Une harbaleste à la Gelfe (Guelfe), garnie de son bandange, de traiz et dun estuict à les mettre 50 s. t.

Ung morion 30 s. t.

Une herquebuse à mèche garnie de son flasque de corne, avec sept charges de fert blanc 7 l. 10 s. t.

Une dague dacier avec sa garniture et houppe 4 l. 10 s. t.

2° Livres :

En lune des laiettes duquel (buffet) a esté trouvé les livres qui sensuivent, scavoir :

Le téaltre du monde, couvert en parchemain.

Baptiste, platine de lonneste volupté, couvert en veau noir.

Petit habrégé de cronicque des Roys de France, couvert de rouge.

Les triomphes de Pétrarque, couvert de noir.

Les offices de Cycero en francoys, couvert de noir.

Marguerite de la Marguerite des princesses, reyne de Navarre, couvert de rouge.

La fleur des commandemens de Dieu, couvert en noir.

Le grand herbier en francoys, couvert de parchemain, tel quel.

Lexposition de loraison domminicalle, couvert en parchemyn.

Le parangon de vertu, couvert de rouge.

Les œuvres de Clysandre, couvert de rouge.

Le grand Olympe, couvert de noir.

Lesquels livres ensemble lung pourtant laultre ont esté prisez 30 s. t.

3° Objets divers :

Une petite tapisserye où y a deux licornes 70 s. t.

5 chemises à homme 4 l. t.

Ung mouchoer (1) ouvré au poinct couppé 20 s. t.

Ung chemisot de petit drap rouge servant à lusage du d. deffunct 70 s. t.

Ung tableau de verre cassé par le millieu, où y a une lucresse 8 s. 6 d. t.

Ung grand plat de cuyvre où y a deulx hommes portantz ung raisin 20 s. t.

Ung petit tableau rond où y a une anniverçarium divinis 7 s. 6 d. t.

Ung fouet de la façon de Cottereau, avec une mouchette 8 s. t.

Ung bacin à barbier, de cuyvre 7 s. 6 d. t.

Une bouteille de verre blanc, couverte dausière 8 s. t.

Une paire de gaufriers de fonte 17 s. 6 d. t.

Une robbe à us de femme, de demy ostade, la queue doublée de damas 18 l. t.

(1) Voir l'avant-propos.

Une petite monstre de boys à mettre du drap devant lhuys (1) 5 s. t.

4° Marchandises de la boutique :

En la bouticle du d. deffunct a esté trouvé une paire daulmoires (armoires) à mettre draps 110 s. t.

Dans lesquelles a esté trouvé les draps qui sensuivent, c'est assavoir :

Deux aulnes ung quart et demy de drap blanchet, prisée chacune aulne 27 s. 6 d. t.

Une aultre pièce de drap blanchet contenant neuf aulnes ung tiers, prisée chacune aulne 37 s. 6 d. t.

Une aulne quart et demy de drap noir, prisée à raison de laulne 57 s. 6 d. t.

Une pièce de drap noir conteuant huit aulnes et demy juste, prisée à raison de laulne 60 s. t.

Une aulne quart et demy de drap bureau, prisée laulne 25 s. t.

Cinq aulnes deux tiers de drap bureau, prisée chacune aulne 30 s. t.

Un petit copon de drap canellé, prisé l'aulne 65 s. t.

Deux aulnes et demyes, demy quart de drap noir, prisée chacune aulne 35 s. t.

Demye aulne ung saizin (2) de drap jaulne, prisée à raison de laulne 27 s. 6 d. t.

Trois quartiers et demy et ung saisin de drap bleue teurlin (3), prisée laulne 50 s. t.

Sept aulnes troys quarts de drap rouge, prisée chacune aulne pour aultant quil cest trouvé fort dommagé 40 s. t.

Quatre aulnes et demyes destamet noir, prisée chacune aulne 65 s. t.

Troys aulnes quart et demy destamet noir, prisée chacune aulne et le reste à la d. raison 77 s. 6 d. t.

Une aulne ung tiers destamet jaulne, prisée à raison de chacune aulne 40 s. t.

Troys aulnes ung quart de drap jaulne fort dommagé, prisée attandu le dommage à raison laulne 35 s. t.

Troys aulnes deux tiers escarlatin gris, prisée chacune aulne 45 s. t.

Une aulne destamet teurlin 45 s. t.

Une aulne destamet noir en deux coppons 60 s. t.

(1) Matériel pour faire l'étalage devant la maison.

(2) Seizième.

(3) Turquin, bleu turquin, foncé et mat (Larousse).

Deux aulnes demy quart de drap canellé, prisée laulne	57 s. 6 d. t.
Quatre aulnes et demyes de drap vert en deux couppons, prisée laulne	36 s. 3 d. t.
Une aulne de drap bureau	20 s. t.
Deux aulnes demy quart juste, de drap blanché, laulne prisée	20 s. t.
Une aulne ung tiers de drap blanchet, prisée l'aulne	32 s. 6 d. t.
Quatre aulnes ung saizin destamet vert, prisée laulne à raison de	50 s. t.
Huit aulnes de drap blangis tanné, prisée laulne	16 s. t.
Troys aulnes troys quartz estamect tanné, prisée laulne	57 s. 6 d. t.
Troys aulnes troys quartz canellé cramoysy, prisée laulne	67 s. 6 d. t.
Quarente quatre aulnes de doubleures tant noir, vert, rouge que bleue, prisée à raison chacune aulne	6 s. 6 d. t.
Deux aulnes descarlatin rouge en deux coupons, prisée chacune aulne	60 s. t.
Ung tiers (d'aune) de drap bleue	10 s. t.

Tous les d. draps remis dans les d. aulmoères.

(E. 409).

2 Juin 1570. — Inventaire des obligations, lectres, tiltres et enseignemens trouvez en la possession de honorable homme Guillaume Delorme, marchand, demourant à Aucerre, quil a dict avoir recouvertes tant en la maison de Françoys Delorme, que retirées de plusieurs souldars depuis la reprinse de la ville dauxerre qui fut en lan V° soixante huit (1568), le d. inventaire faict à la requeste de honorable femme Maxime Michel, vefve de feu M° Baptiste Ramonet, tutrice légitime des enffans myneurs dans du d. deffunct Delorme (François) et de feue Anne Ramonet, sa première femme, etc., etc. (1).

29 janvier 1565. — Bardot reconnaît devoir à Delorme (2) 40 s. t. pour prest faict.

29 janvier 1563. — Dallendat, 80 l. t. pour prest à luy faict.

27 mars 1555. — Bussière, tonnelier, 100 s. t. pour une feuillette de vin.

(1) Cet inventaire est plutôt un livre de commerçant. Il nous a paru intéressant de relever les obligations consenties pour un motif déterminé, afin de faire voir à quelles opérations multiples se livrait un marchand non spécialiste, à une époque où la banque ne fonctionnait pas encore dans les petites villes (la première a été créée à Lyon, par les soins du cardinal de Tournon sous François Ier). Ces extraits sont donnés dans l'ordre qu'ils occupent au document.

(2) Les mots « reconnaît devoir à Delorme » étant communs à tous les articles, ne seront pas répétés pour chacun d'eux.

13 novembre 1561. — Tiercelin, 105 s. t. pour 5 quartiers de drap tanné et une paire de chaulces à us de femme.

12 août 1566. — Thomas Damoé, 6 l. t. pour 6 muyds neufz.

Id. — Pierre Gauthier, 9 l. t. pour 9 muyds neufz.

9 décembre 1566. — Michel Guespier, 22 l. t. pour un manteau de drap noir.

11 octobre 1563. — Joseph Dallendat, 268 l. 10 s. t. avec la quantité de 20 mosles de bois, pour 22 muydz de vin clairet.

27 février 1565. — Pelerin Guéneau, 17 l. t. pour ung barry de haran.

14 août 1565. — Marmagne, 18 l. t. pour une juppe de satin.

4 avril 1567. — Germain Desbordes, 21 l. 12 s. 6 d. t. pour drap et argent presté.

24 mai 1560. — Jean Chullier, 107 s. 3 d. t. pour cinq quartiers destamect violet.

4 décembre 1566. — Ancelot, 16 l. 10 s. t. pour ung manteau de drap noir.

26 décembre 1566. — Jean Bertrand vend à François Delorme 100 muydz neufz pour 60 l. t. (1).

2 février 1561. — Guillaume Thuault doit à Delorme 26 l. t. pour ung muyd de vin.

21 novembre 1561. — Nicolas Grenerat, 18 l. 10 s. t. pour 3 aulnes de drap et 10 bichetz de bled.

10 décembre 1566. — Jean Mirault, 50 s. t. pour une aulne de drap.

24 février 1559. — Jean Bogault, 7 l. 14 s. t. pour 14 bichetz daveine.

4 juin 1561. — Etienne Chaffot, 45 s. t. pour 2 bichetz de froment.

17 juillet 1562. — Gastron, 18 s. t. pour une aulne et demye de dobleure.

9 novembre 1558. — Jean Maison, 10 l. t. pour prest à luy faict.

3 juin 1557. — Jean Martin, 47 s. t. pour prest à luy faict.

9 décembre 1556. — Jean Martin, 7 l. 10 s. t. pour prest à luy faict.

27 juillet 1566. — Adrien Duru, 22 l. 10 s. t. pour drap et vesseaux.

30 mars 1557. — Jean Morin, 70 s. t. pour 6 bichetz dorge.

25 février 1565. — Claude Vigner, 6 l. 5 d. t. pour drap et bled.

25 juillet 1567. — Marceau Chartier, 53 s. t. et ung bichet de bled pour prest à luy faict.

21 septembre 1567. — Jean Maçon, 12 l. t. pour muydz neufz.

(1) Il ne s'agit pas là d'un paiement en nature comme cela devait se faire souvent à défaut d'argent et de banquier, mais bien d'une spéculation, car s'il achète 60 l. t. ces 100 muids, nous le voyons plus haut en vendre à 1 l. t. la pièce.

6 avril 1565. — Nicolas Dubiez, 20 l. t. pour ung barry de haran et mollue (morue).

14 avril 1567. — Thévenin Abort, 16 l. 15 s. t. pour lappréciation de 10 bichetz de bled froment.

30 novembre 1564. — Mathurin Séguin doit quatre tombelerées de fien (fumier) pour les causes contenues en son obligation.

1er décembre 1566. — Colas Guénier, 6 tombelerées de fien pour les causes contenues en son obligation.

14 décembre 1566. — Isaac Boizot, 14 l. t. pour drap et bled.

25 mars 1563. — Claude Régnier donne décharge à Delorme pour une robbe qu'il a retirée de chez luy (1).

1er mars 1560. — Antoine Lardery, 18 l. t. pour 18 bichetz de bled froment.

12 avril 1562. — Jean Jullien, curé de Leugny, 65 s. t. et 2 bichets de blé pour fourniture de drap.

6 juin 1561. — Simon Marmagne, 63 s. t. pour 3 bichetz et demy de bled froment.

22 octobre 1560. — id. 13 l. 10 s. t. pour drap.

29 juillet 1561. — id. 6 l. t. pour ung quart de merrein à vin.

23 janvier 1560.— id. 8 l. t. pour 8 bichetz de bled froment.

25 février 1568. — Fernier, 6 l. t. pour 2 aulnes de drap blanc.

2 mars 1568. — Alexandre Malleteste, 6 l. t. pour ung bichet de bled froment, ung mosle de boys et « aultre marchandise ».

25 février 1568. — Veuve Proullot, 55 s. t. pour 3 quartiers de drap noir.

11 février 1568. — Philippe Laurent, 20 l. t. pour prest à luy faict.

15 septembre 1564. — Nicolas Delacroix, 14 l. 10 s. pour 8 aulnes de drap gris et blanc.

14 août 1564. — Germain Martin, 6 l. 6 s. pour 7 muydz neufz.

21 juillet 1563.— id. 11 l. 7 s. 6 d. t. pour 12 muydz neufz et drap.

28 février 1562. — id. 9 l. t. pour 4 bichetz de bled froment et drap.

21 novembre 1567. — Claude Henry, 4 l. 10 s. t. pour 2 aulnes de drap blanchet.

6 mai 1561. — Antoine Martin vend à Delorme 100 muydz neufz pour 50 l. t.

(1) Le compte ne fait pas connaître si c'est une garantie pour objets vendus ou un prêt sur valeurs comme nos monts de piété actuels. Mais la conséquence est la même.



17 août 1566. — Guillaume Renté doit à Delorme 6 l. 8 s. t. pour 8 muydz neufz et 1/2 aulne de petit drap.

20 juillet 1558. — Edmond Guyot cède à Edme Delapierre, couturier, 700 fallordes flottées pour fourniture dun manteau de drap.

8 août 1568 *(sic)*. — Le dit Delapierre fait à Delorme un transport des 700 falourdes ci-dessus (1).

(E. 409).

1571. — Inventaire après décès de Jeanne Mourreau, femme de Pierre Cochon, marchand d'Auxerre, dans lequel on remarque :

Une chaire (chaise) de tapisserie en laquelle il y a troys cers (cerfs) en escusson	30 s. t.
Une chaire de boys de noyer ouvrée avec sa tapisserie où il y a lhistoire de Salomon	10 l. t.
Une Samaritaine painte en toille	12 s. t
Ung tableau où il y a une Magdelene	25 s. t.
Ung chandelier de cuyvre à six branches	100 s. t.
Ung grand bassin de cuyvre où il y a au millieu ung Sainct Georges	18 s. t.

(E. 495).

15 Septembre 1571. — Inventaire après décès de Edme Mathieu dit Sapin, marchand à Auxerre.

Du chapitre de la boutique ont été extraits les articles suivants, en observant l'ordre de leur inscription :

En la bouticque de la d. maison a esté trouvé premièrement ung comptouer de boys se levant à ung couvescle, et une liette dans lequel a esté trouvé :	35 s. t.
Deux peaulx de lièvre et une peau de regnardeau	40 s. t.
Troys chemises, lune garnye de coullet à ouvrage blanc, laultre à ouvrage rouge et la troysiesme à ouvrage noir	30 s. t.
Une bource de marchant, à poignée	5 s. t.
Troys peaulx de maroquin	40 s. t.
Deulx petites peaulx de mouton	6 s. t.
Sept escarcelles telles quelles	16 s. t.
Une douzaine de bources de cuyr	3 s. t.
Deulx grandz peaulx blanches	10 s. t.
Deulx chappeaulx, lung picqué de soye, laultre chappeau	

(1) L'article ne donnant pas le prix du transport, on est presque admis à supposer que Delorme aurait fourni le drap au couturier qui, dans ce cas, aurait perdu le prix de la façon du manteau.

de feutre passementé	25 s. t.
Une grosse esguillette de peau	3 s. t.
5 bources à quarré de velours	15 s. t.
14 paires de brasseletz de soye	20 s. t.
8 paires de brasseletz de cappitan (1)	5 s. t.
Deulx petites paires dheures, lune couverte de velours vert et laultre violet	10 s. t.
Une petite boeste couverte de cuyr noir, fermant à clef, dans laquelle a esté trouvé :	
3 oppes (houppes) d'or fin	25 s. t.
3 oppes garnies de perles de verre	30 s. t.
3 petites (houppes) qui ont esté pourtées à	20 s. t.
2 oppes, lune couverte dor et laultre dargent	10 s. t.
Une cordelière dor	4 l. 10 s. t.
Une boubine dargent pesant une once	50 s. t.
Deulx demyes boubines dor	50 s. t.
Sept pièces cordons de soye à enfisler des pastenostres	14 s. t.
Une ceinture de soye garnye dor	15 s. t.
3 onces passements dor et dargent	7 l. 10 s. t.
Ung rolleau dargent faulx	10 s. t.
3 onces de fine soye	30 s. t.
Une coyllière de gay (jais) garnie dargent par les boutz	50 s. t.
Une autre boeste couverte de cuyr noir, fermant à clef, dans laquelle a esté trouvé (notamment) :	20 s. t.
2 colletz de toile garnys dor	30 s. t.
Six doubleures de colletz, de toille blanche	40 s. t.
Ung collet garny dor	10 s. t.
Deulx colletz de chemise	10 s. t.
Deulx plis dargent	12 s. t.
Une guimpe dor	20 s. t.
Une coiffe de satin rouge brodée d'or, semée de grenats et perles, avec des estoilles et grains dor, pour une espousée	8 l. 5 s. t.
16 onces 1/2 dor en coiffes	17 l. 10 s. t.
Ung banc à doulcier, façon de chaire non fermant à clef dans lequel a esté trouvé (notamment) :	25 s. t.
3 douzaines de petitz sacz de toille à mettre papiers	18 s. t.
2 morillons (morions) gravés	100 s. t.
Une bourguynotte (2) et ung morion non gravé	30 s. t.
2 paires de ganteletz	15 s. t.
2 cuyrasses telles quelles	4 s. t.

(1) Capiton, bourre de soie (Larousse).
(2) Bourguignotte, armure de tête, heaume (Lacurne).

2 aultres cuyrasses, lune à coquille ; 2 paires de brassars et 2 paires cuissartz, et encores ung aultre corsellet dalement (d'allemand)	7 l. t.
Une espée à deulx mains	30 s. t.
(Trouvé en ladite boutique) :	
5 paires dheures à lusaige de Jean Lecoq	13 s. t.
2 aultres paires dheures nommées Deulx Picardz	20 s. t.
Ung bréviaire à usaige de Rome	3 s. 6 d. t.
2 chappeaulx de velours	24 s. t.
3 quartiers trippe de velours	18 s. t.
Une douzaine et demye de cartes fines	18 s. t.
10 plumes	8 s. t.
3 aultres plumes	5 s. t.
2 dagues	24 s. t.
4 escarcelles de cuyr	5 s. t.
Une corde de patenostres destrain	35 s. t.
2 bonnetz de taffetas picqué	12 s. t.
14 pièces de patenostres	40 s. t.
6 cordes de patenostres blanches	5 s. t.
30 patenostres destrin	10 s. t.
Une chemise de laine à femme	10 s. t.
4 bourserons de velours	4 s. t.
Une bourse de velours bordée dor et le bourseron de mesmes	15 s. t.
2 demy ceinct de velours avec une ceincture de pendantz, et ung bauldrier ferré destain, le tout de velours	15 s. t.
5 rames de papier fin (16 s. t. la rame)	4 l. t.
2 tocques de velours blanc	20 s. t.
2 coiffes de soye à usaige de femme	45 s. t.
14 bonnetz de soye	14 l. t.
2 bonnetz de velours pour petitz enfans	20 s. t.
2 bonnetz rouges, troys petitz bonnetz blancs à enfant, et ung bonnet gris, avec ung meschant chappeau de velours	20 s. t.
1/2 douzaine escarcelles de velours	30 s. t.
8 oppes de soye noire et verte	8 s. t.
8 bonnetz de prestre	55 s. t.
2 grosses de cordons de chemises	10 s. t.
Ung petit crucifix dallebastre	20 s. t.
3 cordelières de soye rouge, verte et noire	20 s. t.
Une cordelière de soye cramoysy faicte dor	55 s. t.
5 quarterons de poivre	31 s. 4 d. t.
Une douzaine et demye de bourses blanches	10 s. t.
3 quartiers futaine Augsbourg	5 s. t.

3 grosses de boutons	15 s. t.
6 paires de gans	12 s. t.
5 paires de gans	10 s. t.
Une aulne deulx tiers et demy satin à 50 s. t. laulne	4 l. 11 s. 8 d. t.
Une aulne troys quartz damars (damas) gris, façon nouvelle	5 l. 5 s. t.
17 aulnes sarge dArras	12 l. t.
4 aulnes 1/4 sarge à drapper en estroict	3 l. 3 s. t.
7 aulnes futaine Augsbourg blanche	3 l. 10 s. t.
5 aulnes futaine noire Augsbourg	50 s. t.
Une aulne 1/2 sarge d'Orléans, large	3 l. t.
— — petite	21 s. t.
10 aulnes toille rayé en blanc, jaulne et rouge	4 l. t.
2 pièces de futaine de Pimont (Piémont)	8 l. t.
Une coiffe despousée de fil dor pesant 4 onces	3 l. t.
4 aulnes moins ung seiziesme, taffetas à huict filz (à 60 s. t. l'aune)	11 l. 16 s. 4 d. t.
9 aulnes taffetas à quatre filz (à 25 s. t. l'aune)	11 l. 5 s. t.
Une aulne 1/2 taffetas à six filz	3 l. 5 s. t.
Ung devantier de taffetas	20 s. t.
2 aulnes 3/4 ruban à faire ceintures dhommes, à 5 s. t. laulne, avec ung petit escheveau de soye	15 s. t.
Une livre 4 onces de soye de coulleurs	10 l. t.
Une livre fleuret (1)	4 l. t.
11 trézeaulx soye cramoysie	27 s. 5 d. t.
4 rames de fin papier	3 l. 4 s. t.
2 aulnes 1/2 bonbazin (2) de crénone (Crémone)	40 s. t.
Une pièce futaine de Crénone	5 l. 10 s. t.
2 bourses de velours, lune violete et laultre verte	20 s. t.
1/2 grosse esguillettes de fil blanc	4 s. t.
10 douzaines 1/2 desguillettes de capitton de couleurs	8 s. 4 d. t.
Une bource de marchant, à poygnée	8 s. t.
5 quartiers de futaine à grains dorge	22 s. 6 d. t.
4 aulnes futaine de Milan	50 s. t.
3 aulnes 2/3 camelot de lisle (Lille) en deulx coppons (à 8 s. t. l'aune)	28 s. 8 d. t.
4 douzaines flusteaulx (3)	2 s. t.

(1) Fil fait de la partie la plus grossière de la soie.

(2) Basin, étoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton (Larousse).

(3) Diminutif de flûte, fluteau, locution populaire encore employée aujourd'hui dans l'Auxerrois pour désigner un sifflet.

16 paires de gans de fil, picqués de soye (à 40 s. t. la douzaine) 53 s. 4 d. t.
34 peaulx de parchemin, à 30 s. t. la douzaine 4 l. 5 s. t.
1 aulne velours à bande, tanné 4 l. t.
6 onces capitton 18 s. t.
6 aulnes passements à jour 10 s. t.
Une boutte fiscelle pesant une livre 1/2 3 s. t.
2 rames grand papier 20 s. t.
6 peignes dyvoire 6 s. t.
38 aulnes canevas (3 s. t. l'aune) 5 l. 14 s. t.
10 pintes navette (huile ?) (12 s. t. la pinte) 10 s. t.
2 tablettes à mettre largenterye, 40 s. t.
dans lesquelles a esté trouvé :

28 unzes (onces) dargent en euvre de bacques à mettre au doibtz, curedantz, carneaulx (1) crouches de devantier, marques de patenostres, enseignes à mettre à chappeaulx, dez à couldre et aultres besognes dargent, prisés lonce 42 s. 6 d. t. 59 l. 10 s. t.
7 collicques à pendre au col 56 s. t.
4 onces et ung trézeau et demy de patenostre denbre (ambre) 32 s. t.
2 douzaines crappaudines (2) 6 s. 8 d. t.
11 canajeux (camayeux) dagate 50 s. t.
2 douzaines boutons émaillez 2 s. t.
140 verges de verre 6 s. t.
16 images de Limoges 16 s. t.
20 collicques non enchassées 6 s. t.
1 paire de cousteaulx 4 s. t.
1 manche dung cousteau garny dargent 4 s. t.
1 mirouer garny dargent 10 s. t.
8 fourreaulx despées 16 s. t.

4 tasses dargent, 3 demi ceintz, 3 ceintures dargent, fertz dargent croches garnys de chesne dargent, ung cent et demy de grains dargent, deulx brodures dargent et aultres bacques, le tout pesant six marcz cinq onces, prisé 45 s. t. l'once 130 l. 15 s. t. *(sic)* (3)

Dans une boiste fermant à clef a esté trouvé : plusieurs bacques dor à mettre au doibt pesant troys onces, six

(1) Lacurne donne le mot carnau, « attaché par les liens de la chair ». Un joyau correspondant à nos *alliances*, etc.

(2) Amulette. Voir Lacurne de Sainte-Pallaye au mot crapaud.

(3) Le calcul fait à 8 onces au marc ne donne que 119 l. 5 s. t.

tréseaulx deulx deniers, prisé au pris de vingt l. t. lonce »

Plusieurs aultres besognes dor, bacques à mettre au col, fers dor, boutons, douzures (dorures), signez, enseignes à mettre au bonnet, petites perles, le tout pesant treize onces et demye, au pris de 20 l. t. lonce 270 l. t.

Une corde de grenardz et grains dor avec les marques 12 l. t.

2 petites cordes de grenatz 25 s. t.

A esté trouvé dans une aultre bouette :

Une coiffe à espousée de velours noir, brodée dor, semée de perles et grenatz 27 l. t.

Une aultre coueffe de satin cramoysi rouge, brodée d'or, semée de perles 12 l. t.

Etc., etc.

(E. 495).

1571. — Extrait de l'inventaire après décès (sans prisée) de Benoit Pollet, vigneron et tonnelier à Auxerre.

Articles de tonnellerie :

Deulx hasses, troys delouères, ung david, ung treclouère, ung rablot, une jablouère, ung barrouer, deulx compas, une plaine, une verlouppe, une coignée, une colomne, deux feuillez (1), quatre serpes, une parouère, deulx conynes (?), une hassette, ung marteau de fer, ung petit poulain de boys, ung boys de colomne.

(E. 495).

16 Janvier 1572. — Inventaire après les décès de Philibert Grasset, avocat au bailliage d'Auxerre, « soupesonné destre mort de maladie de peste », et de Madeleine Fernier, sa femme; dans lequel on remarque les objets suivants :

Bijoux :

Dans un coffre a esté trouvé une petite bogette (2) de cuyr noyr fermant à clef, laquelle clef estoyt pendante et attachée à celle du d. coffre, prisée la d. bougette 10 s. t.

dedans laquelle a esté trouvé, assavoir :

En une bourse de tapisserye telle quelle, rompue, quatre cuilliers dargent pesant quatre onces moings ung trézeau 7 l. 15 s. t.

Une paire de patenostre dor avec la houppe. — A la fin du chapitre, se trouve cette mention : La d. houppe des d. patenostres dor cy dessus a esté prisée par le d. Paris

(1) Sorte de scie tournante à l'usage des tonneliers (Larousse).

(2) Bouge, bourse ; diminutif bougette, devenu en anglais budget.

10 s. t. ; a esté paié au d. Paris ung solz t. pour ses sallaires.

Une aultre paire de patenostre de coral garnie de douze marques dor, fourniz de grains dor.

Boutons dor esmallez.

Douze fertz dor servant à mettre à mancherons, faicfz en façons desglans.

Item, une pomme dor au bout de laquelle y a une parle pendant et aussi pendant une petite chesne dor, en laquelle chesne y a quatre bouttons dor, quarrez, et une petite table dor pendant à la d. chesne.

Plus deux petitz boutons ronds le tout dor, et pesant le d. or cy dessus six onces, deux trézeaux à raison de vingt livres lune — 125 l. t.

Ung petit camayeu non en œuvre — 5 s. t.

Le tout remis dans la d. bougette ; le d. or et argent prisé par Nicollas Paris, orfèvre, qui a esté mandé pour ce faire.

OBJETS DIVERS :

Ung escoffron (1) de soye cramoisy semé de perles en plusieurs lieux et de fleurs de lys dor de Chippre, prisé par le d. Paris — 70 s. t.

Ung drappeau à porter enffans au baptesme, de thoille de Cambray — 20 s. t.

Une robbe de drap noir à us du deffunct à porter au siège (2), prisée par le d. Beschot, tailleur dabictz — 15 l. t.

2 chemises à us d'homme, telles quelles — 8 s. t.

5 chemises à us d'homme, my usez, de thoille de chamble et telles quelles — 20 s. t.

6 chemises à us d'homme, telles quelles, fort usée — 30 s. t.

Une chemise à us de fille — 2 s. 6 d. t.

Ung tableau de paysage — 20 s. t.

Une petite monstre dorrologe — 40 s. t.

ARMES :

Une pistolle à rouet encornée, garnie de son forreau — 4 l. t.

Une anyme (3) faicte à escaille — 50 s. t.

(1) Escoffion, habillement de tête de femme (Lacurne).

(2) La robe d'avocat.

(3) Anime, espèce de cuirasse, altération du mot lamine, lame, composée de lames obéissant aux mouvements du corps. Cette armure est le hallecret (écrevisse de fer) des bandes suisses et allemandes au XVIe siècle (Lacurne).

Livres :

Ung livre des costumes et statutz particulliers de la pluspart des bailliages et sénéchaussée de France, couvert de rouge.

Aultre livre couvert de veau noyr en grand marge, appellé ordonnances royaulx.

Troys aultres petitz livres de loix en latin, couvertz deux de rouge et ung de vert.

(E. 409).

20 Février 1572. — Inventaire après décès d'Etienne Espaullard, marchand vinaigrier à Auxerre.

On y remarque :

Une gybecière couver de velours noir — 2 s. 6 d. t.

Une lavoere à enffant, dairin — 2 s. 6 d. t.

Ung tableau de thoille peincte où est figuré la Samarytaine — 7 s. 6 d. t.

Une pièce de tapisserye de haulte lisse où sont deux cibilles en figures, lune escripte cibille Tibeaf (Tibur) avec son escripteau, aagée de vingt ans, et laultre cibille Agrippa ayant un escripteau qui porte aagée de trante ans — 12 l. t.

Une petite boete de boys ronde y estant six verges dor à mettre au doigt et ung synet aussi dor

Une boucle dargent douzé (doré) avec le bout dune scinture et six boutons aussi dargent douzé, et une petite marque dor non prisé et servant à une scinture à us de femme, qui a esté délaissé à la d. vefve suyvant son contrat de mariage et comme elle la requis.

Plus la d. vefve a exhibé ung demy saings dargent avec les chesnes dune bource et une autre chesne à mettre des clefs, le tout dargent, aussi non prisée parce que la d. vefve a requis luy estre délaissé suyvant son contract de mariage, ce qui a esté faict.

Plus une tasse dargent pesant quatre onces, prisée lonce 37 solz 6 deniers — 7 l. 10 s. t.

Outils et matériel :

Ung mosle de boys de noyer à faire chandelle, garny de son couvescle, faict à façon de vinaigrier, garny de sa tablette et le dégot (1) — 50 s. t.

(1) Dégot ou degoult, égout, gouttière. (Voir Lacurne au mot degoult.)

13 broches de mostalliers (1) plaines, pesant chacune broche garnie des d. mostalliers cinq quarterons, prisé 4 solz chacune — 54 s. t.

Ung héhon (?) à mettre chandelles, de boys de chesne, garny de son ratellier — 10 s. t.

Ung héon à faire chandelles, de boys de chesne, à trois estaige — 40 s. t.

16 paniers à liz (lie) — 8 s. t.

20 muidz relliez, couchez sur chantiers, garniz chacun dune brouche de boys, ausquelz on mect le vinaigre ; dans tous lesquelz muydz, suyvant la mesure et pige que les dessus d. ont faicte du vinaigre trouvé en iceulx, ont dict quil y peult avoir environ huit muydz de vinaigre, prisé chacun muyd, comprins les d. muydz cy dessus, 9 l. t. — 72 l. t.

Une paire daulmoère servant à mettre des verres, où y a troys haiz lun sur laultre — 9 s. t.

2 paniers douziere servant à mettre verres — 2 s. t.

3 chauldières dairin garnies de leurs ances, tenans environ deux seaulx chacune — 70 s. t.

Une colloere dairin, commode à passer du sang — 7 s. 6 d. t.

Deux douzaines de sacqs de thoille à mettre lys (sic) telz quelz — 10 s. t.

Deux barrilz à vinaigre — 6 s. t.

Ung demy muyd dans lequel a esté trouvé une quantité de verges à mettre chandelle — 8 s. t.

2 grandes poesles rondes dairin tenant environ six seaulx chacune — 36 s. t.

Une grande poesle dairin tenant environ six seaulx, — 30 s. t.
dans laquelle a esté trouvé cinq livres et demyes de suif à faire chandelle, prisée chacune livre 2 solz — 11 s. t.

2 pelletons (pelotons) de coton fillé à faire chandelle — 7 s. 6 d. t.

2 couppoers servant à lestat de vinaigrier et à choupper la chandelle — 12 s. t.

En la bouticle de la d. maison a esté trouvé :

8 boutailles de verres couvertes douzières, prisez 4 solz et demy la pièce — 36 s. t.

Une paire de balances dairin portant le faiz de 10 à 12 livres — 15 s. t.

Plus une aultre paire de balances dairin faictes à escuisson, garnie de leur fléau portant le faictz de 12 à 15 livres — 40 s. t.

(1) Ce mot ne viendrait-il pas de mostaige (moût de vin), mot donné par Lacurne ?

Une esvante (1) de boys de chesne propre à mettre chandelle sur le contoer 3 s. t.

Une pinte et une choppyne de boys à mesurer greins 3 s. t.

Plus treize livres de poix de fert en plusieurs espèces, forgez et marquez 30 s. t.

Un banc à doulciel de boys de chesne, faict à paneaulx, 25 s. t.
dans lequel a esté trouvé ung marteau servant à battre le molin à moutarde 2 s. t.

Ung ferot de fert de fonte 6 s. t.

2 baucquetz de boys à mettre moutarde 10 s. t.

Une grand boutaille de verre couverte douzière, tenant environ troys painctes 5 s. t.

Une coinchotte (2) servant à mettre sel, garnie dune paincte, choppine, demye choppine et tréquillon, le tout de boys 10 s. t.

Ung bacin servant à mesurer huille, ung antonoer de fert blanc, une paincte destain, choppine, tréquillon et demy tréquillon 20 s. t.

Ung panier de boys de chesne à crier (sic) chandelle, avec une esguille de fert à enfiller chandelle 18 d. t.

Ung héon à mettre chandelle en la bouticle, de boys de chesne 3 s. t.

4 héons à mettre chandelle devant lhuis, de boys de chesne 8 s. t.

2 paires de forcas à rougner les mouches des chandelles telles quelles 4 s. t.

Ung devedoer à devider fillet, servant à lestat du d. deffunct 2 s. t.

Ung fleau de fert garny de ses bacins de boys, avec crochetz, avec deux demy cents et deux quarterons de fert de fonte marquez 9 l. t.

Ung molin à faire moustarde, garny de son équipage 60 s. t.

Ung dizain où y a quelque peu de vinaigre dedans, prisé avec le d. vinaigre 6 s. t.

Dans la cave, outre les futailles, il y a ung pressouer à presser les lyes.

(E 409).

(1) Eventaire ?

(2) Petit cuvier de bois. Ce mot est encore employé aujourd'hui dans l'Auxerrois.

3 Juillet 1572. — Inventaire après décès de Germain Billard, marchand d'Auxerre, dans lequel on remarque :

Ung pan de sciel de tapisserye où sont figurez troys roys	25 s. t.
Une couverture de tapisserye telle quelle, où y a en figure des oyseaux	60 s. t.
Dans un petit coffre, cest trouvé les chemises servant à lusage de la d. vefve, non inventoriez.	
Tableaux :	
Deux ymaiges Nostre-Dame, lun enchassé en boys et verre par devant enlevé, et laultre couché sur platte painture, enchassé en boys	20 s. t.
Plus ung aultre tableau où est figuré limage Saint-André enchassé en boys, de verre par dessus, de lougueur dun pied	10 s. t.
Ung ymage Sainte-Avoye aussi enchassé en boys et verre par devant	12 s. t.
Ung ymage sainct-Pierre figuré, couvert d'un verre, dun pied de longueur	5 s. t.
Ung ymage sainte-Anne painturée, trouvé sur le buffet, estant dans un petit estuy de boys	20 s. t.
Ung tableau en thoille paincte, tel quel, garny dun chassis ou est figuré listoère de Theophille	7 s. 6 d. t.
Ung viel tableau de thoille ou est figuré le Seine (la Cène), tel quel, sous chassis	3 s. t.
Ung viel tableau de thoille paincte ouquel est figuré listoire du paralethicque, sans chassis	12 s. t.
Plus ung aultre viel tableau de thoille paincte, sans chassis, ouquel est figuré la Nativité Nostre Seigneur	7 s. t.

Bijoux et argenterie :

Cet inventaire est suivi d'un acte passé devant Gilles Thierriat, par lequel tous les héritiers ont juré et affermé avoyr mys en évidance tous et chacungs les biens du d. deffunct Germain Billard, nen avoyr aulcungs recellé et nen scavoir aultres que ceux qui sont contenuz au présent inventaire, synon que lad. Boneau (la femme du deffunct) a dict que en lan mil V^{c} soixante sept, pendant que lad. ville daucerre estoyt tenue et occuppée par force par ceulx de la prétendue relligion réformée, ung nommé Sébastien Thoinot qui est de Chablies luy rapporta que la d. Anne Foliot (Anne Foleau ou Foliot (1),

(1) Son nom est écrit des deux façons. Foliot est le nom d'une vieille famille de Chablis et Foleau ou Fauleau, celui d'une vieille famille d'Auxerre. Mais ils peuvent avoir la même origine.

femme de Germain Billard fils), luy mandoyt quelle baillast sa vesselle dargent à ung de ceulx de la prétendue relligion qui estoit en garnison au d. Aucerre. appellé monsieur de Magny, pour la porter au d. Chablies afin de la saulver, et suyvant ce mandament elle bailla au d. Magny dix huit cuilliers, deux goubelletz, une tasse, ung Agnus Dei avec une petite chesne ou le d. Agnus estoit ataché, le tout dargent; deux petites croix dor et une aultre dargent douzé, deux Jocondalles dourée, une petite boette de buys dans laquelle y avoyt ung petit bouton de perle, trois pierres à mettre en bagues dor, unze verges dor à mettre au doigs, en lune desquelles y avoyt ung rubys, laultre ung dyamant, en laultre une jacynte, et encoures en une aultre ung petit rubys. Lequel Magny sen chargea en la présence des chambrières et servante de la d. Boneau, et promis le d. Magny porter tout ce que dessus à la d. Folliot aud. Chablies ; ne scayt toutes foys quil en a faict. Oultre, ont tous les dessus d. promis que, cy par après ils ont cognoissance daultres meubles appartenant au d. deffunct que ceulx qui sont contenuz au d. inventaire et déclarez par lad. vefve, ilz le déclareront et recelleront pour les comprandre et faire adjouster au d. inventaire. Sur quoy avons ordonné que soubz les d. promesses et déclarations, le présent inventaire demeurera cloux et arresté.

Signé : Thierriat (1).

(E. 409).

13 Mai 1573. — Inventaire après décès de Gilles de Moneau, secrétaire du seigneur de Saint-Amand (Nièvre), dans lequel on remarque les effets d'habillement et objets suivants :

HABILLEMENTS, OBJETS ET ÉTOFFES DE LUXE :

2 manches à usage dhomme, de satin cramoysy viollet, my usez	25 s. t.
2 aultres manches à us dhomme, de satin gris	25 s. t.
2 aultres manches de taffetas blanc, plus queusez	7 s. 6 d. t.
Ung caban de feutre blanc, fort usé	» »
2 sayes de drap noyr : lung fandu aux coutez, picqué à lentour de soye noyre doublé de (blanc à l'original) d'Allemagne,	8 l. t.
et laultre saye de drap noyr tel quel	30 s. t.
1 saye de velours rayé fandu aux coustez, à demy manches, doublé de bougran	100 s. t.
1 paleton de satin gris, canetillé à lantour, doublé de fustaine	7 l. t.

(1) Dans le même art. : E 409, pièce n° 37 (1554), ce même Gilles Thierriat est désigné prévôt d'Auxerre, à la fin d'un acte de même nature. C'est assurément en cette qualité qu'il préside à ces opérations.

1 saye de velours noyr à manche, canetillé à lantour, doublé de (blanc à l'original) 15 l. t.

1 saye de satin noyr à manches, doublée de fustaine noyre et passemant de soye à dantelle 9 l. t.

1 saye de tafetas noyr, à demye manche doublé de bougueran, ung torquin (collet, collier) sorty alantour 60 s. t.

1 saye de drap noyr, doublé de thoylle noyre, fort usé 40 s. t.

1 propoinct de satin blanc décoppé, fort usé 10 s. t.

1 aultre porpoinct de thoylle blanche faict en broderye de soye rouge, doublée de fustaine grise 8 l. t.

Ung porpoinct de damas blanc, doublé de boucassain blanc 3 l. t.

1 aultre porpoinct de tafetas blanc, doublé de tricq blanc 20 s. t.

1 aultre porpoinct de satin cramoysy roge, doublé de fustaine blanche 4 l. t.

1 porpoinct de thafetas gris, doublée de fustaine grise 3 l. t.

1 aultre porpoinct de satin vert couttoné, doublé de fustaine grise 4 l. t.

1 saye de drap noyr doublé de bougueran, bandé à lantour de velours déchicqueté, fort usé 3 l. t.

1 saye de drap de Parpignan, bordé de velours gris, usé »

1 saye de damas tanné, usé 12 s. t.

1 collet de maroqin, bordé à lantour de velours vert 40 s. t.

1 petit manteau de velours figuré, doublée de tafetas 12 l. t.

1 cappe de drap noyr 7 l. t.

1 aultre cappe de serge de Florance, bordée de satin 3 l. t.

1 paire de chausses de drap noyr, le fond dicelle de velours, fort usé 40 s. t.

1 aultre paire de chaulse de drap noyr, le fond de velours, tel quel 40 s. t.

1 aultre paire de chaulse de drap tanné, le fond de velours 50 s. t.

1 paire de chause descarlatin violet, le hault de satin gris, doublé de trasse blanche 3 l. t.

1 aultre paire de chause de drap vert, le hault de satin vert 40 s. t.

1 aultre paire de chaulse de drap blanc 25 s. t.

1 paire de chausse de drap rouge, le fond de satin rouge passemanté 50 s. t.

1 aultre paire de chaulse de drap rouge, fort usez 15 s. t.

1 porpoinct de thafetas gris, doublé de fustaine grise 50 s. t.

1 cappe de drap noir, bordée de velours noyr 12 l. t.

1 saye de tafetas noyr, doublé de thoille 50 s. t.

1 robbe à usage dhomme, de serge	4 l. t.
2 bonnetz de drap	20 s. t.
1 aultre bonnet de velours, fort usé	10 s. t.
1 chapeau de feutre	5 s. t.
1 aulne de satin vert	50 s. t.
1/2 aulne de satin orange	20 s. t.
1/2 aulne de satin roge figuré	25 s. t.
1 tiers de damas blanc	16 s. t.
3 quartyers de satin rouge cramoysy	100 s. t.
3 quartiers de tafetas violet	40 s. t.
3 quartiers de tafetas rouge	20 s. t.
3 aulnes de serge drappée, noyre, prisée quinze solz laulne	»
1 quartier de demy estamet escarlatin violet	25 s. t.
3 quartiers de drap rouge	40 s. t.
3 quartiers destamet orange	40 s. t.
1 tiers de drap rouge	20 s. t.
2 peaulx de maroqin velourté	50 s. t.
30 esguillettes de soye noyre, ferrées dor aux deux boutz,	
2 douzaines de boutons dor à 20 l. t. lonce vaillent	10 l. 15 s. t.
18 boutons dor à émalle à 20 l. t. lonce	10 l. 10 s. t.
3 onces dargent prisez 26 s. t. lonce pour ce	7 l. t.
9 chemises de plain à usage dhomme, les coletz fraizés, deux desquelles sont neufves et les autres fort usez, les deux neufves prisées chascune 15 sols et les 7 aultres chascune 7 s. 6 d. t.	»
5 chemises froncés au colet : assavoir deux de soye rouge et deux de soye noyre, fort usez, prisés chascune 7 s. 6 d. t.	»

ARMES ET ÉQUIPEMENT :

1 gainne ou a esté trouvé unggrant cousteau et ung petit	10 s. t.
1 giberne de velours avec son fert	7 s. 6 d. t.
1 pistolet à feu et à royetz (rouet)	
1 mace darmes de fer noyr	»
2 arbalestes darcier, avec leur bandage, prisée chascune	25 s. t.
1 arc de fer à main	»
1 espée sans foureau	20 s. t.
1 cotte de maille à us du d. deffunct	100 s. t.
1 dague qui a le foureau de velours	20 s. t.

MEUBLES DE LUXE :

1 buffet de boys de noyer ouvré, contenant deux fenestres et deux laiettes ouvrez, avec neuf petitz pilliers ouvrez	10 l. t.

(E 409).

26 Novembre 1573 — Extrait de l'inventaire après décès de Jeanne Barrault, femme de Guillaume Chrestien, marchand drapier à Auxerre :

ARMES :

Une harbaleste à hausse, garnie de son bandage	4 l. 10 s. t.
Une harbaleste droicte, garnie de son bandage	40 s. t.
Une arquebuse à mecche, de 4 piedz et demy de longueur de canon, garnye de son flasque	6 l. t.
Une aultre harquebuse de deux piedz et demy de canon, à rouet	10 l. t.
Une pistolle à rouet, garnie de son fourreau	100 s. t.
Une espée sans fourreau	7 s. 6 d. t.
Ung corps de curasse de fert, avec une bourguignotte de teste et une hache darme	100 s. t.

MOBILIER ET EFFETS :

Ung grand coffre de boys de noyer, faict à ouvraige de médalles, que le dict Chrestien a dict tenir de gaige pour	15 l. t.
Une robbe de fin drap noir, doublée de damas et bandée de velours, à us de la d. deffuncte, garnie de ses pougnets de velours	35 s. t.
Ung lange de drap rouge	46 s. t.

BIJOUX :

Ung demy seing dargent à us de la d. deffuncte et un hochet dargent, le tout pesant 6 onces, prisé chacune 40 s. t.	12 l. t.

(E 409).

1576. — Dans l'inventaire après décès de Jean Sajat, boulanger à Auxerre, on trouve les armes suivantes :

Au rastellier estant dessus la cheminée où sont les armes :

Une harquebuse à mecche, sans fourniture	7 l. 10 s. t.
Une pistolle à rouet, aussi sans fourniture	60 s. t.
Une espée courte et large	50 s. t.
Une aultre espée avec une dague en façon de Verdun (1)	70 s. t.
Une grande dague de 2 pieds de longueur	16 s. t.
Ung fourniment darquebuse avec ung collevrin garny de franges	60 s. t.
Ung morion tel quel	10 s. t.

(E 495).

(1) Arme en forme de carrelet..... qui a donné naissance à son tour au fleuret (Quicherat, *Histoire du costume*, p. 372).

7 Juillet 1580. — Extrait de l'inventaire après décès de Laurent Delatour, chirurgien barbier à Auxerre.

LIVRES :

Ung livre appellé les Institutions cirsurgiques de Jehan Jagot, couvert de veau noir 20 s. t.

Une aultre livre appellé la Métode curatyve des plaiz, composé par Me Ambroise Paré, cisurgien, couvert de veau noir 20 s. t.

Ung livre de la Cisurgie de M. Ambroise Paré, couvert de veau rouge 20 s. t.

Ung *liber* intitullé la Cisurgie de Paulvé Ageneta, qui est le sixiesme livre 10 s. t.

Deux livres de Vigo et la Cisurgie de M. Jehan Canaple 15 s. t.

Ung livre appellé des Hargnes (hernies), couvert de parchemin blanc 2 s. 6 d. t.

Ung livre intitullé Ancheridion, avec une métode pour guérir de la verolle, couvert de parchemin blanc 7 s. 6 d. t.

Deux petitz livres couvertz de parchemin, lun intitullé le treiziesme livre de la Métode therapeticque de Gallien, lautre intitullé les Aporymes d'Hypocrates 4 s. t.

Ung petit livre couvert de veau intitullé l'Anatonye du corps humain 2 s. 6 d. t.

Ung livre appellé Notables anatomisques du corps humayn, couvert de veau noir 5 s. t.

Ung aultre livre couvert de veau rouge intitullé la Retoricorum adherenum libri quatuor 4 s. t.

Ung petit livre couvert de veau appellé la Métode de Gallien 2 s. 6 d. t.

Ung autre livre couvert de parchemin intitullé le Somaire de toute la cisurgie, contenant six livres 2 s. 6 d. t.

Ung aultre petit livret des Simples de Galien, couvert de noir 2 s. 6 d. t.

Ung aultre petit livre intitullé le second livre de Gallien, contenant le remède de curer toutes apostumes 18 d. t.

Ung aultre petit livret couvert de parchemyn, intitullé Claudii Galleni 12 d. t.

Ung aultre livre intitullé la Cisurgie de M. Jacques Hollier 20 d. t.

Ung aultre petite livre appellé les Fleurs du grand Guidon 12 d. t.

Ung livre appellé les Notables de M. Jehan Defalque, couvert de noir, tel quel 18 d. t.

Le quatriesme livre de la Métode therapeuticque de Claude Gallien, couvert de parchemin 12 d. t.

Ung petit livre appellé la Propriété et vertu des eaux 12 d. t.

Ung aultre livre couvert de parchemin intitullé le Traité des harnies 3 s. t.

Ung aultre livre intitullé la magie naturelle, couvert de parchemin 2 s. 6 d. t.

Boutique :

En la bouticle de la d. maison a esté trouvé :

2 chaises de boys servant à lestat de barbier 30 s. t.

Sept bacins dairin servant à lestat de barbier, prisé la pièce 15 solz 1 écu 2/3 et 5 s. t.

3 aultres bacins dairin usez, avec 5 palettes dairin, telles quelles 30 s. t.

3 coquemars et une esguière de cuyvre 1 écu 1/3

1 petit estuyt garny de 3 lansettes garnies dargent, 6 petitz ferz de fert, 1 esprevette dargent, 1 canon dargent, 1 esprouvette, une histoire (bistouri) garnie dargent, 1 paire de cireaux (ciseaux), le d. estuyt et ce que dessus 3 écus

1 grand estuyt de barbier garni de 2 paires de cireaux, ung cureoraille doix (*sic*) garnie d'argent par le bout, 4 razoers garniz dargent par les deux boutz, et 2 pignes 2 écus 1/3

1 aultre estuyt garny de quatre razoers, 2 paires de cireaux et 1 pigne 30 s. t.

4 lancettes estans dedans un petit papier 2 écus

1 boestier de bouy (buis), les charnières dargent 18 s. t.

4 vantouses de verres 5 s. t.

Eaux :

1 botaille deaue damas contenant une paincte 10 s. t.

1 botaille deaue de Ville 5 s. t.

1 botaille deaue de malice (mélisse ?) 20 s. t.

2 petites boutailles deaue de Solastron 5 s. t.

1 petite boutaille deaue de Belnotte 2 s. 6 d. t.

1 botaille deaue rouze, environ troys demy septiers 7 s. 6 d. t.

1 aultre botaille deaue rouse deux paincte 10 s. t.

2 petites botailles deaue de plantin 6 s. t.

1 petite botaille de 3 tréquillons deaue de fenoul 4 s. t.

1 botaille de chardon benedict 2 s. 6 d. t.

Armes :

1 espée neufve, garnie de sa garde ouvraigée et vernye, avec son poignard aussi verny 1 écu 1/2

1 aultre espée garny dun poignard quarré 40 s. t.

1 harquebouse à mecche avec son forniment, façon de Millan, garnye de son cordon, sans colevrin 2 écus 1/3

1 pistolle à rouet ayant le fer rompu, telle quelle, avec son flasque de corne 30 s. t.

Parmi le linge :

40 crovechers servans à lestat de barbier, tant vieulx que neufz, prisez 2 escuz sol, qui est à raison de 3 solz pièce, le fort portant le foible 2 écus

5 chemises à us du d. deffunct 40 s. t.

3 chemises à usage du d. deffunt, telles quelles 20 s. t.

(E 409).

28 février 1581. — Dans l'inventaire après décès de Bergerat, procureur au bailliage d'Auxerre et de Marie Soard, sa femme, cependant très riche en linge, il ne figure qu'une chemise « à us du d. deffunct, neufve » prisée 20 s. t.

(E 409).

13 Juillet 1581. — Inventaire des meubles d'un marchand d'Auxerre, Jean Delaponge, l'aîné, qui se retire chez son fils Jean Delaponge, chanoine du dit Auxerre, « pour s'y louger et héberger et serrer les ditz meubles pour tel et si longtemps qui plaira au dict Mᵉ Jehan Delaponge. »

En la dite chambre haulte cest trouvé un chaslict de boys de chesne, faict à pilliers, sur lequel cest aussy trouvé ung lict de plume garny de cuissin, troys petitz oreillers, ung laudier tel quel, une couverture de cerge rouge et une demye couverture de refilure grix, troys courtines de cerge verte et rouge, ung viel ciel de tapicerie, avec deux pommes dorées estant sur le feste du d. chaslict.

1 chaise à douciel de boys de chesne, faicte à paneaulx, fermant à cler (clef), dans laquelle ne cest aucune chose trouver.

1 buffet de boys de chesne faict à viel ouvrage de draperies, fermant à cler, ayant deux guichets et deux laiettes ; les clers (clefs) desquelz guichets ledict Delaponge laisnel a dict avoir iceulx guichets; ensemble de la dite chaise à douciel il a fait ouverture et a déclarer y avoir aucune chose dedans, ainsy comme il nous est apparu après louverture faicte.

1 chaise de boys de chesne, telle quelle.

1 table de boys de chesne enboytées par les deux botz, avec ung ban aussy de boys de chesne, servant à la dicte table.

1 table ronde de boys de noyer, assise sur une chaise de boys de chesne, faicte à paneaulx.

4 escabelles à asseoir à table, de boys de chesne.

Une paire de chenetz de fert portant leurs chauferettes et chascunes troys boyttes avec une peulle (1) et une barre de fert.

(1) Corruption de pelle. Par extension, on appelle peullon les vignerons de l'Auxerrois.

1 couffre de bois de chesne fermant à cler, faict à paneaulx, ouvragé de draperye, dans lequel cest trouvé une roubbe courte de drap tanné brung à usage du d. Delaponge laisnel, quil a dict être celle quil mect aux *bons jours*.

1 saye demiostade noyre, ayant les manches de futaine renforcée.

6 draps telz quelz.

4 cerviettes, 2 ouvrées et 2 non ouvrées, telles quelles.

2 escuelles et 2 tranchoez, 2 éguières, 1 sallière, 1 chopineau, 1 pinte, 1 broc de chopine, 1 tierce et 1 terquillon, le tout destaing.

1 chandellier de cuyvre et 1 bassin à laver mains, de cuyvre, 1 rudelle de cuyr, 1 petite espée, une albarde, 1 mantelet de vielle tapiserye, 2 tableaux : lung auquel est figuré ung crucifiement et lautre lannunciation et ung sainct Pierre, ung tableau de la Vénonicque, enchassé en boys, avec verre par dessus.

2 armoiryes sur du papier.

Lesquelz meubles le dict Delaponge laisnel a dict lui apartenir et non avoir aporter dautres en la maison du dict Delaponge son filz.

(E 403).

23 Décembre 1581. — Extrait de l'inventaire après décès de Maxime de Marizy, veuve de Jean Chauchefoin, marchand drapier à Auxerre.

Armes :

1 longue arquebuse à rouet, de longueur de quatre piedz et demy, garnye de sa clef	2 écus
1 morion et une hache darme	30 s. t.
1 viel coursellet avec un porpoinct dallenotz (d'agneau)	40 s. t.
1 rudache (1) couvert de cuyr	5 s. t.
1 espieu avec sa couverture	15 s. t.
5 chemises à us de femme, my usée, prisées 7 s. 6 d. la pièce	37 s. 6 d. t.
3 chemises à us du d. deffunct	40 s. t.

(E 409).

8 Mai 1582. — Extrait de l'Inventaire après décès de Claude Martin, voiturier par eau à Auxerre.

Bateaux et agrès :

1 cornemuse de douze pilles, garny de son gouvernel et levée, avec ung singe (2) mis dans icelluy, avec la fuzée (3)	130 écus

(1) Rondache. — Bouclier de métal. — (Quicherat, *Histoire du costume*, p. 375.)

(2) Single, voile (Lacurne).

(3) Fusée, bâton ferré (Lacurne).

1 cornemuse de dix pilles, garnie de son gouvernel et levée 110 écus

1 batteau de neuf pilles, garny de son gouvernel 60 écus

1 batteau de dix pilles, appellé le *Perreau*, garny de son gouvernel et levée 33 écus 1/3

1 batteau de neuf pilles, marnoys, garny de son gouvernel et levée 63 écus 1/3

1 bariquelle de huit pilles, garnie de son gouvernel et levée 40 écus

1 bachot portant singe et corde 12 écus

La quantité de 48 escoppes servant à batteaux prisé, la pièce 4 solz 3 écus 12 s. t.

La quantité de 11 escoppes 44 s. t.

9 avirons neufs 9 écus

2 avirons scerclés servans à batteaux 12 s. t.

35 avirons prisé chacun aviron lun portant laultre 40 solz 23 écus 1/3

2 manequains (panier) plains de clou dencosturement 2 écus 1/2

La quantité de 50 livres de clou à tingler, prisée la livre 3 s. t. 7 l. 10 s. t.

1 pollye de fonte enmofflée de fert 1 écu

1 pollie de cuyvre enmofflée de fert 1 écu 2/3

2 chableaux (1) codrannez (goudronnés) neufz, 2 chableaux vieulx qui ont été codrannez, un demy chableau qui a esté codranné, 1 alongne (allonge) neufve codrannée, 2 longue feste novice (?) codrapnées, 1 sinsenelle, ensemble léquipage de deux traiz de sallaige : scavoir du mas couplure, compiluse, marnoyse et aultres cordaiges, servant en trait chargé, le tout prisé et estimé 63 écus 2/3

3 mureaux (2) de fert servant à batteaux 2 écus 1/2

30 fers de perche servans à batteaux 1 écu 2/3

7 bandes de fert servant à batteau 1 écu

Des agnains de clain (?) de fert aussi servant à batteau 10 s. t.

40 perches ferrée servant à batteaux, prisées lune portant laultre 5 solz la pièce 10 l.

La quantité de 18 corbes servant à batteau 3 écus

Ung quart et un tiers de quart de tinglaige vellu, avec quelque peu denfonsure 5 écus

6 ancres de fert servans à batteaux, prisez lune portant laultre 17 écus

(1) Chableau, câble de halage. Voir Ducange aux mots Cabulus, Cayblee, Chablus, etc., et Lacurne au mot Chaable.

(2) Museau, nez.

2 poullains de boys servans à charger vin dans les batteaux — 2 écus

1 paire de grandes quillettes et une paire de petites, de boys de chesne — 50 s. t.

22 estaiz de boys de chesne, servant à batteaux — 2 écus 1/3

20 arches aussi servant à batteaux — 1 écu 1/3

Ung mas à batteau, de boys de chesne — 10 s. t.

ARGENTERIE :

Une douzaine de cuilliers dargent dans leur estuy, les d. cuillieres pesant 12 onse moings demy trezeau.

Plus 2 tasses dargent pareille lune à laultre, lune pesant 5 onces 1/2 et laultre 5 onse 1/2 et ung trezeau et demy, pesez par Benigne Lesgaré, orfèvre à Aucerre.

(E 409).

19 septembre 1583. — Extrait de l'inventaire après décès de Thomas Lessouré (1), marchand cordonnier à Auxerre.

MARCHANDISES ET OUTILLAGE PROFESSIONNEL :

Dans la boutique : Une douzaine et demye de moutons tannez, prisée la douzaine 45 s. t. — 67 s. 6 d. t.

7 douzaines de soulliers à double semelle de vache et veau prisée lun pourtant laultre, 9 l. t. la douzaine — 21 écus

6 paires descarpins de mouton estimez 5 s. t. la paire — 36 s. t.

1 douzaine descarpins de plusieurs sortes, tant de vache que veau — 2 écus

10 paires tant soulliers que pantofle à liège — 2 écus 12 s. t.

Une peau de maroquin entaumée — 15 sous

10 paires de petitz soulliers — 50 s. t.

Une tige de bouttes de vacche avec ses avant piedz — 1 écu 1/3

Une douzaine de veaux bauldriers, tant enthiers que entaulmez, avec 3 petitz coppons de veau — 110 s. t.

4 moutons tannez — 20 s. t.

6 moutons passez en galle (2) — 1 écu

Une bazane et deux morseaux de moutons passez en galle — 10 s. t.

Deux maroquains et demy passez en galle — 36 s. t.

25 paires de anpignes à soulliers, de vacche tant grands que petitz — 2 écus

(1) Aujourd'hui Lesserré par suite d'altérations successives.

(2) Galler, frotter, gratter (Lacurne de Sainte-Pallaye), à moins qu'il ne s'agisse de peaux noircies à la noix de Galle, ce qui est plus probable.

Une paire de pantoffle trouvez en forme, avec la forme 7 s. t.
Deux grands chaussepiedz de corne 3 s. t.

Dans la chambre haute :

9 douzaines de grandes paires de formes tant vielles que neufves 3 écus 1/3 et 6 s. t.
3 douzaines de paires de petites formes 36 s. t.

Une paire de pantoffle de trippe de velours non prisée, qui appartiennent à labbé de Qure (Chors, Cure, près Domecy sur Cure) luy délivrant lesquelles, la d. vefve a dict quil devra 50 s. t. tant pour les d. pantofles que aultres besongnes à luy délivrée.

Le tout mis pour la conservation des choses sus d., trouvez en la d. bouticle, en un grand coffre de boys de chesne fermant à clef.

Dans la cave :

2 douzaines et 11 vacches tannées, et 3 petitz couppons de vacche estimez à la valleur dune vacche, le tout revenant à 3 douzaines de vacche, prisez par Lazare Tulou, cordonnier à Aucerre, en la présence du d. priseur et des tesmoings, à la somme de 18 écus la douzaine 54 écus
7 livres de suif 17 s. 6 d. t.

Dans une chambre basse :

3 escoffretz (1) servant à lestat de cordonnier 25 s. t.
1 rabot, 2 cotteau à pied 10 s. t.
5 rappes servant à lestat de cordonnier 7 s. 6 d. t.
3 selles de cordonnier 6 s. t.
1 marque de fert à marquer du cuyr, avec ung petit fert à dantelle 15 deniers
1 monstre de liège servant à lestat de cordonnier, de 60 livres, prisée 3 écus le cent » »
1 paire de balances avec ung poids de troys livres, ung aultre de deux, ung dune livre, ung de demye livre et ung dung quarteron 20 s. t.

On remarque en outre dans cet inventaire :

14 chemises à us du d. deffunct tant vielles que neufves, garnies de leurs frézains de thoille blanche 3 écus 1/3

(E 409, E 495).

(1) Escofraie, grosse table ou madrier qui sert à plusieurs artisans pour tailler et préparer leur besogne. (Lacurne de Ste-Pallaye).

A rapprocher du mot *Escoffier*, nom donné au cordonnier en patois savoyard (Lacurne). (Ducange) au mot *escofferius*.

26 Août 1584. — Inventaire après décès de Claude Petitfou, avocat au bailliage d'Auxerre, seigneur de Bounon (commune de Merry-Sec, Yonne), dans lequel on remarque les bijoux suivants :

Deux couppes, quatre cuilliers, une tasse dargent, prisez par Claude Chevallier, marchand orfèvre à Aucerre, pour ce faire mandé, le tout pesant ensemble troys marcs, une once, deux trézeaux, prisé le marc 18 l. t. 66 l. 16 s. t.

Deux bracelletz, dor à table, une petite chesne quarrée à pendre au col, six bouttons ronds, deux petites bagues dor et 28 fers dor à mancherons, le tout pesé parle d. Chevalier, et pesant cinq onces, cinq trézeaux, prisé à raison de 26 l. t. chacune once pour ce vi^xx xiiii l. vii s. t. 134 l. 7 s. t. (1)

(E 409).

30 Octobre 1585. — Extrait de l'inventaire après décès de Claude Petitfou, contrôleur pour le Roi à Auxerre, et de Laurence Vincent, sa femme, la dite Laurence *décédée de la maladie contagieuse* (2).

Habillements d'enfants :

4 petites chemises à lusage de feue Jehanne Petitfou, lune des d. myneures, décédées	20 s. t.
Une cotte de camelot jaulne, bandée de velours vert, telle quelle, à lusage de lad. deffuncte Jehanne, myneure	15 s. t.
1 petite robbe de camelot rouge unie à lusage de deffuncte Anne Petifou, myneure, bandée de velours vert, telle quelle	40 s. t.
1 autre petite cotte de drap tanné, avec le corps de serge vert, telle quelle, à lusage de la d. Jehanne, myneure	12 s. t.
3 coiffures de rézeau de fil de lyn et une coiffe de soye vert avec son bourelet	12 s. t.
1 petit coifferon de velours rouge cramoisy, garny de passement dor et dargent	35 s. t.
1 coiffure de satin blanc garnye de boullons (bouillons), de taffetas et fleurs dor dessus les d. boullons	10 s. t.
1 coiffure de thoille de Cambray, garnye de dantelle	10 s. t.

(1) Dans cet inventaire excessivement riche, il n'y est mentionné que « 12 chemises, 5 neufves et les aultres my usées » 3 écus
Aucun mouchoir n'y figure.

(2) Cet inventaire très complet, de riches bourgeois d'Auxerre, a été trouvé trop long pour être publié in extenso. Il n'en est donné que les articles les plus saillants.

1 coiffure de velours noir, bordée dun passement dor 50 s. t.

1 coiffure de thoille semée de fleurs dor, doublée de thoille dargent, bordée dune dantelle dor, telle quelle 10 s. t.

2 petitz bonnetz de velours, lun vert et laultre rouge, telz quelz 10 s. t.

1 petite robbe de serge frippée, à lusage de la d. Jehanne, myneure 10 s. t.

1 aultre petite robbe de drap escarlatte violet, bandée de velours noir, à chaisnettes de soye rouge cramoisye, doublée de thoillette vert 10 s. t.

Objets divers :

7 chemises neufves de thoille de plain, sans garnitures, à lusage du deffunct père des d. myneurs, delaissées au tuteur pour lusage du d. Laurent Petitfou, un des d. myneurs, pour la prisée dicelles à raison de 12 s. t. pièce 4 l. 4 s. t.

1 paire de manchettes de satin blanc, passementées dor, à usage de femme *gisant* (1) 60 s. t.

1 aultre paire de manchettes de serge blanche, doublée de fustaine blanche, à usage de femme *gisant* 25 s. t.

1 robe de chambre destamect, de couleur de pourpre, doublée de frise violet, à l'usage du d. défunct 6 l. t.

1 robbe de drap noir à lusage de la d. défuncte, à queue, doublée de satin, bandée dune bande large, à troys chaisnettes et ung bord de velours, avec deux manches froncées 10 écus

1 robbe de dœul, à queue, de drap noir, à usage de la d. défuncte, garnye de ses courtes manches, avec quatre poignetz à grandes manches 6 écus

1 cappe de dœul à lusage de la d. défuncte, de serge noire 25 s. t.

1 vieulx ciel de tapisserye *haulte lisse*, garny de ses franges vert et rouge, figuré 50 s. t.

1 vielle couverture de tapisserie *haulte lisse* 30 s. t.

1 aultre couverture de tapisserye *haulte lisse*, servant à couchette, telle quelle, rompue 15 s. t.

1 *orloge raveille matin* tel quel, non complect de ses roues et mouvement 10 s. t.

2 *tabourins* 4 l. t.

Argenterie :

2 coppes et 2 demys ceintz dargent, pesant ensemble 3 marcz 2 trézeaulx, qui ont été vendus à raison de 46 s. t. lonce

(1) Vêtement d'une femme au lit.

Bijouterie :

6 boutons dor à mettre à ung pourpoinct, 2 aultres plus gros boutons dor de semblable façon, 1 estraincte, 2 charnyères, 2 boucles et un bout, le tout dor émaillée, servant de garniture à ung scinturon, et encores 2 boucles et ung aultre bout dor, 25 petites gerbes dor, 23 petitz grains dor, 1 signet dor, 1 aneau mariage dor, le tout pesant 1 once 1/2 et quart de trézeau.

Plus huict vingt trois (163) grains et troys grilotz (grelots) dargent, une petite chaisne et un petit vase dargent, le tout pesant trois onces et demy, ung trézeau

Plus en douzures, boutons et fers dor, 2 onces moings ung trézeaux et demy, qui ont esté venduz à raison de 23 l. t. lonce, revenant à 41 l. 13 s. 9 d. t., et encores ung hochet dargent pesant 5 onces 1/2 et 3 trézeaux, compris le poix de la dan estant aud. hochet, lequel a esté vendu à raison de 46 solz t. lonce, revenant compris lad. dan, à 13 livres 5 solz t.

(E 409).

24 Avril 1586. — Inventaire après décès de Perrette Sainctyon, femme de Laurent Leprince, marchand d'Auxerre, seigneur de Soleine (Venoy, Yonne), dans lequel on remarque, outre les marchandises de drap trouvées dans la boutique, les objets suivants :

Habillements coiffures de femme :

Ung chapperon de lymestre (1) neuf, doublé de satin	8 l. t.
Une paire de mancherons de velours blanc, à fond de satin blanc, garnyz de passements dor	3 escus
Ung collet de thoille blanche, couvert destoille de soye rouge, prisé avec un bout de mochouer ouvré, avec les manches de taffetas rouge, telles quelles	30 s. t.
Une doubleure de collet ouvragé, les faussemanches et ung collet, le tout semé dor	8 escus
Ung quarré de femme, tel quel, passementé dor	30 s. t.
Une thoillette de nuict, de satin rouge et blanc, avec ung quartier de satin blanc et ung quartier de taffetas jaulne	4 l. t.
Une coeffure servant à couché, garnye de thoille dargent	20 s. t.

(1) Limestre, ancienne espèce de serge croisée qu'on appelait aussi drap de limestre, et qu'on fabriquait à Rouen (Larousse).

Une paire de manchettes dacouchée, de vellours noyr, garnye dun corps 2 escus

Une robbe de serge de soye, bandée de vellours et chevronnée, à deux petites bandes des deux costez 20 escus

Une robbe de fin drap du Seau (1) à queue, doublée de satin, bandée dune bande de vellours à compartiment, garnye de deux poignectz de vellours 46 livres

Une juppe de vellours jaulne, semée de broderie dor 15 l. t.

Une aultre juppe de vellours jaulne, brodée de vellours blanc 6 l. t.

Une aultre juppe de drap jaulne, brodée de vellours rouge 6 l. t.

Literie d'enfants :

Ung berseau de boys de chaisne plain, dans lequel a esté trouvé ung cuissin servant de lict et ung orizillier (oreiller) servant de cuissin à coucher enffant, ung demy drap et ung tappis de table servant de couverture, le tout tel quel 4 l. t.

Ung berseau à enffant, tourné 10 s. t.

Objets divers (en suivant l'ordre à l'original) :

Une paire dheure enluminée, de parchemain, couverte de velours, les quares et coings dargent, et ung fermillet 1 escu

La garniture dun pavillon de rézeau, recouvert 4 escus

Ung cresme à baptizer enfant, ouvragé de soye, avec le drappeau 20 s. t.

Ung panache 10 s. t.

Ung chandellier de salle à six branches, de boys verny en rouge 4 escus

Deux tableaux painctz 20 s. t.

Deux chenetz de fert, garniz de deux pommes de cuyvre 4 l. t.

Ung chaslict de pavillon, de boye de noyer goudronné (2) 6 escus

Ung pavillon de drap cramoysy rouge, garny de franges 20 l. t.

Ung chappeau à femme, à aller aux champs 7 s. 6 d. t.

Une scelle à femme pour monter à cheval 20 s. t.

Ung ferot (3) à mettre du feu à la boticle 20 s. t.

Le harnoys dun cheval *qui tyre*, garny de sa selle, surselle, manserons avec ung cuissuinet de plume 20 s. t.

(1) C'est-à-dire de la marque de Rouen. (Quicherat, *Histoire du costume*, p. 410.)

(2) A godrons, moulures ovales.

(3) Sans doute une espèce de brasero.

JOYAUX ET VALEURS :

A esté trové en ung coufre de boys ung petit bahu divoire dans lequel cest trové ung livre dor, une damye dor, six boutons dor à tombeaux, vingt quatre esguillettes dor, une enseigne dor (1), le tout pesant 4 onces, prizée chacune once 20 l. t.	80 l. t.
A esté trouvé dans le d. couffre une bourse de soye faicte à petit poinct	4 escus
Une chesne de gerbe dor	6 l. t.
Ung disin en fason dagatte, ayant une croys dor au bot	1 escu
Une bague dor en laquelle y ha une esmeraude	15 l. t.
Une pierre arangée appellé jascincte au bout de laquelle y a une perle	15 l. t.
Une bague dor en laquelle y lya ung dyament	12 l. t.
Une bague dor en laquelle y a ung safis	4 escus
Une petite chesne dor en façon de jarasincte (jacinthe) dor	6 l. t.
Ung catechy (?) en fason dauvalle, dargent doré, et ung ymage de sainct Jehan, aussy dargent doré	1 escu
Une hope de soye rouge et or	10 s. t.
Pour le couffre dyvoire dans lequel a esté remis toutes les bagues sy dessus	40 s. t.

A esté trouvé dans le dit couffre ung cuyssan (2) de peau blanche, dans lequel cest trouvé cent escut et cent pissetoulletz

A esté trouvé dans un petit sac de thoille en pièces de quinze soubz, trente escut.

Nota. — Parmi les titres, on remarque la mention d'un contrat du 27 juin 1403, portant « vante faict par Mᵉ Guillaume de Val de Mercy, fils de feu Gilles de Val de Mercy, à honorable homme et saige sire Jehan Coingnet (3), seigneur de Soulaine et trésorier de France, d'une pièce de pré contenant environ troys arpans, céant ou lieu que lon dict de soubz les murailles de Gymet (4), ès justice de Soulaynes, Egriselles et Saint-Germain. »

(E 409).

(1) Ornement qui se portait à la coiffure.

(2) Le mot cuyssan a été substitué au mot *sac* primitivement écrit.

(3) Probablement un des ancêtres des Coignet de la Tuilerie devenus plus tard comtes de Courson.

(4) Gymoy (commune de Venoy) Gémoy, abbaye Saint-Germain, lieu détruit. (Quantin, *Dictionnaire topographique de l'Yonne).*

1586. — Inventaire après décès de Perrette Rue, femme de Soullier, pâtissier à Auxerre, dans lequel on remarque les armes et bijoux ci-après :

Une harquebuse à rouet garnye de son flasque de corne et clef	3 escus
Une aultre petite arquebuse en façon poytrynal, garnye de son rouet	1 escu
Une pistolle à rouet	100 s. t.
Deux espée	100 s. t.
Une petite harbaleste dacier avec son bandage	25 s. t.
Deux petitz pulverains à mectre esmorce de pouldre	7 s. 6 d. t.
Une hallebarde	40 s. t.
Un poignart avec son foreau prisé 1 teston	14 s. 6 d. t.

Ung demy seings dargent, garny de troys chesnes, pesant le tout ung marc, six onces, deux trézeaulx.

Six cuilliers dargent pesant 6 onces, 6 trézeaulx.

Deux tasses dargent et une petite, pesant ensemble neuf onces et demye, prisée chacune once 45 s. t.

Cinq aigneaulx (anneaux) assavoir : un mariage, deux camayeulx et deux aultres aigneaulx, le tout pesant ensemble demy once, prisé à raison de 24 francs lonce.

Une retraincte dor pesant 1/2 once prisé à la raison que dessus.

Ung chappellet de gey noir avec cinq marques dor et une croix dargent dozé, prisé le tout 2 escus sol.

(E 407).

Inventaire après décès de Jean Cornouaille, peintre verrier à Auxerre *(in extenso)*.

9 Septembre 1586. — Inventaire faict par moy Pierre Armant, notaire royal à Aucerre des biens, meubles, lectres, tiltres, papiers et enseignement délaissez par le décès et trespas de deffunct Jehan Cornaille en son vivant painctre, demeurant à Aucerre (1), pour et à la requeste de Jehanne Prot (2), vefve de feu Guillaume Cornaille d'Aucerre, en la présence et du consentement de Anne Chasneau, vefve du d. Jehan Cornaille, et pour faire la prisée et estimation de ses d. meubles, les parties ont convenu de la personne de Françoys Delorme, sergent royal et priseur vendeur à Aucerre, lequel a icelle faicte le

(1) Membre d'une famille de peintres verriers qui a eu à Auxerre une certaine réputation aux XVI[e] et XVII[e] siècles. (Voir note sur cette famille, chap. III. Travaux d'art et artistes).

(2) Mère du dit Jean décédé sans enfants.

plus justement quil a peu et en sa conscience, ainsi quil a déclaré en la présence de honorable homme Pierre Roussellet, marchant et Loys Hédot, sarrurier demeurant à Aucerre, tesmoings (1).

Premièrement :

Du IXe jour de septembre lan mil cinq cens quatrevingt six.

En la chambre en laquelle le d. deffunct est déceddé a esté trouvé :

Une cramillère	5 s. t.
Une paire de tuailles et une petite pelle, telles quels	3 s. t.
Deux chenetz avec leurs chauferettes, de fert	1 escu 10 s. t.
Ung gris (gril) de fert, à sept broches, avec une haste	8 s. t.
Ung chaslict faict à pilliers canellez, garny de son fond et chassy de sciel	8 escuz
Sur lequel a esté trouvé : ung lict garny de coete, cuissin, une couverture de Mante (Mantes) rouge, deux draps, lodier, troys custodes de serge rouge et verte et ung viel sciel de tapisserye garny de franges	8 escuz
Une table qui se tire, de boys de noyer, sur quatre pilliers canellez	5 escuz
Ung viel coffre de boys de chesne fermant à clef, faict à paneaux médallez	2 escuz 2/3
Dans lequel a esté trouvé : Ung manteau à us du d. deffunct, de drap viollet, doublé de ravesche (2) grise, bandé de passement gris	3 escuz
Ung aultre manteau de drap gris lavande, passemanté à lentour de passemant vert, aussi à us du d. deffunct	2 escuz 1/3
Deux aulnes de drap noir	2 écus 2/3
Ung tappis vert contenant deux aulnes	1 écu 2/3
Ung chappeau à us du d. deffunct, garny dun cordon de crespe noir	15 s. t.
Ung pourpoinct de bonbazin croisé, doublé de fustaine blanche	1 écu 1/3
Ung hault de chausse de drap noir, doublé de doubleure verte, avec le bas des d. chausses de mesme drap	1 écu 2/3
Ung colletin de drap viollet doublé de frize noire	1 écu 1/3

(1) Cet inventaire est donné *in extenso* quant aux meubles, en raison de l'intérêt qu'il offre par rapport à la profession d'artistes qui ont laissé des souvenirs à Auxerre.

(2) Revêche, sorte d'étoffe. D'après les éditeurs de Lacurne de Sainte-Palaye, Nicot, dans son nouveau coutumier général; l'explique par : « frise servant à faire doublure aux habillements, pour raison de la manufacture des draps, des *revesches*, des serges. »

Ung aultre hault de chausse pers (bleu) de drap viollet (*sic*) (1) passemanté, sans bas — 1 écu

Ung manteau de drap noir à us du d. deffunct, le collet doublé dune bande de velours et passemanté dun passemant de soye noyre — 3 escus 2/3 et 10 s. t.

Ung tableau figuré de lystoire de Thobie	40 s. t.
Ung mantellet de chemyné de vielle tapisserie	15 s. t.
Une chaize à doulciel de boys dairable, fermant à clef	2 écus
dans laquelle a esté trouvé treize draps de thoille destouppes fortz usez	36 s. t.
Ung pourtefaiz de thoille destouppe	15 d. t.
Sept livres de chamble, prisé chacune livre troys solz six deniers t.	25 s. t.
Une harquebuse à mecche garnie de son fourniment	3 escus 1/3
Une harbaleste à gallet	40 s. t.
Une espée	1 écu
Une dague telle quelle	3 s. t.
Une scinture de peau avec les pandans à porter espée	5 s. t.
Ung sciel de thoille avec ses franges, garny de son fond	40 s. t.
Cinq scabelles à seoir à table, de boys de noyer, telles quelles	20 s. t.
Une petite scabelle à seoir au feu, de boys de chesne	5 s. t.
Une aultre petite scabelle	3 s. t.
Ung soufflet à souffler feu	7 s. 6 d. t.
Une petite lyette de boys de chesne	5 s. t.
Dans laquelle a esté trouvé ung pelloton de fillet noir	3 s. t.
Une paire de presses à presser chapperons, garnie de ses feulletz de boys et baston de fert	2 écus
Un viel carreau de tapisserye tel quel	5 s. t.
Ung petit coffre de boys de chesne, de la longueur de deux piedz et demy	7 s. t.
dans lequel na esté riens trouvé.	
Ung bacin destain sonnant	20 s. t.
20 livres destouppe prisée chacune livre 4 s. 6 d. t.	4 l. 10 s. t.
26 livres de filet de plain prisé chacune livre 7 s. t.	3 écus 2/3
Une paire de vergettes à netoyer habictz	3 s. 6 d. t.
10 chemises à us dhomme, garniz de leurs colletz à fraize, telles quelles	1 écu 1/3
6 petites nappes telles quelles, de plain	30 s. t.
1 aultre nappe longue, de gras plain, fort usée	10 s. t.

(1) Comment concilier ces deux couleurs puisqu'il est indéniable que pers veut dire bleu.

3 douzaines de serviettes de thoille de chamble, my usée	2 écus
Ung grand drap de thoille blanche, contenant sept aulnes	1 écu 1/3
6 napperons à clou telz quelz	4 s. t.
Une paire de vergettes de poil de pourceau	3 s. t.
En la chambre haulte sur la rue de dessus la d. chambre basse a esté trouvé :	
Ung pourpoinct de beuf usé, doublé de petit drap noir	2 écus
Ung aultre pourpoinct de mouton, à us du d. deffunct	30 s. t.
Ung hault de chausse en façon de guoerge (?) de drap viollet, à us du d. deffunct	35 s. t.
Ung aultre hault de chausse fort usé, tel quel, de drap lavande, aussi à us du d. deffunct	30 s. t.
Une mect de boys de fol, telle quelle, prisée avec une farynoère	15 s. t.
Ung sacqs et ung grisble	5 s. t.
Ung muyd vuidance	12 s. t.
Deux cacques (1) et une feullette vuidance	10 s. t.
Ung bahut de cuyr bolly, fermant à clef	30 s. t.
Une demye hotte	5 s. t.
Une sarche (2) de boisseau	2 s. d. t.
Ung sacq tenant environ deux bichetz de bled	5 s. t.
Ung petit treppier de fert et une grande chauldière dairin	20 s. t.
Ung petit teneau (cuveau) à faire lecyve	10 s. t.
Ung lardier garny de son couvescle	10 s. t.
Ung haiz servant à porter pain au four	2 s. t.
Au grenier de dessus la d. chambre haulte a esté trouvé :	
Une vuidance garnie de ses fonds	12 s. t.
Une feullette aussi vuidance	6 s. t.
Ung aultre muyd sans fond	7 s. t.
Plusieurs pièces de douves	20 s. t.
Une monstre de javelles contenant ung cent (3)	20 s. t.
Une monstre de charbon	10 s. t.
Ung rouet de fert à tirer planz, servant à un vitrier	5 écus
Sept livres de laine prisé la livre 4 solz t.	28 s. t.
Une paire de petites balances de cuyvre avec ung poix de demye livre	5 s. t.

(1) Caque, baril pour poudre, salpêtre, suif. Fourneau cylindrique sur lequel on fond la cire (Larousse).

(2) Cercle de bois qui forme le pourtour d'un tamis ou d'un crible (Larousse).

(3) Aujourd'hui, le cent de javelles se vend 10 fr., c'est donc 10 fois plus qu'alors, d'où 1 fr. de cette époque en valait 10 de nos jours, au moins dans ce cas.

En la court de la d. maison a esté trouvé une chauldière dairin contenant demy seau 15 s. t.

Une aultre chauldière dairin, garnie de son ance, contenant un seau on environ 15 s. t.

Deux petitz chaulderons dairin, garniz de leurs ances 15 s. t.

Ung grand poeslon dairin, garni de sa queue de fert 15 s. t.

Ung aultre petit poeslon 10 s. t.

Une passouère avec une petite fritière dairin 10 s. t.

Une chauferette de cuyvre 20 s. t.

Une poesle de fert 5 s. t.

Deux lechefrye de fert, lune sans queue 8 s. t.

Une marmitte de fert garnye de son couvescle 10 s. t.

Ung petit pot de fert avec son couvescle dairin et une petite cuillier de fert 10 s. t.

Deux seaulx à eaue 12 s. t.

Ung grand chandellier de cuyvre garny de sa pomme à lumière 30 s. t.

Ung aultre chandellier moyen, de cuyvre 15 s. t.

Deux botailles de verres et deux botillons 3 s. t.

Plus a esté trouvé en plusieurs espèces destain, leur a esté pesé la quantité de 78 livres prisée chacune livre 5 solz 6 écus 1 tiers et 10 s. t.

En la cave de la d. maison a esté trouvé quatre muyds vuidances 40 s. t.

Une feullette vuidance 5 s. d.

Deux tines garniz de leurs tinez 15 s. t.

Une soille à mener leaue 4 s. t.

Ung antonoer à sebille 4 s. t.

Ung rateau servant à queve (cuve) 1 s. 3 d. t.

Ung david et une trétoère servant à enfoncer muydz 10 s. t.

Une feullette de vin clairet nouveau 5 écus 1/2

Soixante neuf liens de verre blanc, prisé chacun lien dix solz 11 écus 2/3 10 s. t.

En la bouticle dicelle maison a esté trouvé :

Six vingts deux liens aussi de verre blanc, prisé chacun lien dix solz 20 écus 1/3

Huit liens en table, prisé chacun lien dix solz 1 écu 1/3

Un marbre à brayer paincture 20 s. t.

Ung petit coffre de boys de sappin 6 s. t.

Dans lequel a esté trouvé une chemise à us du d. deffunct 10 s. t.

Deux servietes ouvrées avec ung petit crovechef 10 s. t.

Une demye livre dazur 12 s. t.

Deux establiz de bois de thillau (tilleul) servant au mestier de painctre	1 écu
En une petite chambrette attenant la chambre haulte du d. logis a esté trouvé une table sans treteaux, de boys de sappin	10 s. t.
94 liens de verre blanc prisé chacun lien dix solz	15 écus 2/3
Plus dix liens de verre de colleur	3 écus

(Suit l'inventaire des titres et papiers)

Ce dit jour et an, lad. vefve et héritiers du d. deffunct, mont requis de me transporter en la maison du d. deffunct pour illec inventorier aulcuns meubles qui sont venuz à la recognoissance de la d. vefve, ce que leur ay accordé. Et y estant, lad. vefve ma exhibé ce qui sensuit, qui a esté prisé et estimé par le d. Delorme et par ladvis de la d. vefve et de Claude et Pierre Cornaille painctres, et inventorié en ceste forme :

Scavoir huit pièces (1) de protaicture en papier	12 s. t.
Six aultres pièces de protaicture aussi en papier	12 s. t.
Une boete avec plusieurs colleurs estant dedans	5 s. t.
Trouvé des esmades (?) servant à painctre	10 s. t.
Cinq vieulx paneaux de verre crotesque, servant à fenestre	1 écu
Plus un paneau de verre painct	5 s. t.
Une buette à huille	2 s. t.
Une tarasse de terre plombée	2 s. t.
Ung grand pot de terre avec son couvescle, tenant deux seaux	10 s. t.
Deux coquasses de terre	5 s. t.
Six pots tant grands que petitz	10 s. t.
Ung petit cuyssinot servant à painctre, pour dourer	3 s. t.
Cinq ronds de verre en figure	12 s. t.
La valeur de unze paneaux de verre, trouvé et signé	2 écus
Plus deux pièces quarrée de verre paincte des douze mois de lannée	5 s. t.
Deux aulmoeres (armoires), avez deux aiz de boys de chesne	9 s. t.
Une cayelle (2) douziere	10 s. t.
Cinq quaisse de boys de chesne	6 s. t.
Une chaize de boys de noyer à seoir à table, telle quelle	10 s. t.
Plus six paneaux de verre, sorty de colleurs, taillé de joincture	2 écus

(1) Ne serait-ce pas le dessin des vitraux faits par son père Guillaume pour le compte de *huit* chanoines d'Auxerre ?

(2) Cayelier, tourneur. Proprement « un faiseur de chaises pour s'asseoir ». (Lacurne Sainte-Pallaye); donc chaise d'ozier.

Deux ferts à souder, servant à painctre	12 s. t.
Troys paneaux de verre blanc, trouvé signé	1 écu
Plus une masse de vieil plomb	26 s. t.
Plus une sebille de boys dans laquelle estoit certaine quantité de plomb, pesant sept livres	9 s. t.
Deux caques tels quelz	4 s. t.

(E 407)

17 juin 1586 et jours suivants. — Inventaire après décès de Julien Delafaye, marchand à Auxerre.

ARTICLES DE LINGERIE, NOUVEAUTÉ ET MERCERIE.

En la chambre basse de la maison en laquelle le d. deffunct est déceddé, prouche la bouctique, a esté trouvé ung bahu de cuir bolli fermant à six serrures et ung cadenat, prisé quattre escuz 10 l. t, dans lequel cest trouvé la marchandise qui sensuict, laquelle la d. vefve (Jeanne Bérault) a déclaré estre celle que le d. deffunct a quelque peu auparavant son décez acheptée, laquelle marchandise a esté veue et manyée par les dessus d. priseurs, et icelle revestue suyvant lachapt faict dicelle par le d. deffunct, pour ce fère exhibé, suyvant lequel achapt ilz ont accordé les prisées en la manière qui sensuit.

Premièrement une pièce de serge dascot (d'Escaut) double prisée 35 livres suivant le d. achapt,	35 l. t.
10 aulnes de velours renforcé à 10 l. 10 s. t.	105 l. t.
12 aulnes, façon de Florence, à 15 s. t. laulne	69 l. t.
7 pièces de camelot noir double à 11 l. 10 s. t. pièce	80 l. 10 s. t.
2 pièces de camelot noir à 8 l. 10 s. t. pièce	17 l. t.
2 pièces de camelot de colleurs à 8 l. 10 s. t.	17 l. t.
2 demyes pièces trippes, troys cordes, à 8 l. 10 s. t. pièce	17 l. t.
1 pièce treillys dallemaige (Allemagne) à	8 l. 10 s. t.
3 pièces boucassin blanc et noir à 115 s. t. pièce	17 l. 5 s. t.
5 bouttes de soye noire à 11 l. t. la boutte	55 l. t.
1 pièce de camelot Turquis	39 l. t.
5 pièces carrées à 6 l. 7 s. 6 d. t.	34 l. 2 s. 6 d. t.
10 aulnes et demye velour noir de Gênes, poil et demy à 11 l. 10 s. t.	115 l. t.
1 pièce serge noire double, descot	38 l. t.
10 aulnes satin noir à la Genevoise à 6 l. 15 s. t.	67 l. 10 s. t.
10 aulnes serge de Florance à 8 l. 15 s. t.	87 l. 10 s. t.
16 aulnes demy tiers serge façon dipre (d'Ypres) bon tinct à 45 s. t.	37 l. 7 s. 6 d. t.
1 pièce treillys d'Alemagne à	7 l. t.

1 livre et demye de passementz de soye noire à 15 l. t. la livre	22 l. 10 s. t.
4 pièces estamynes (étoffe) noire à 6 l. 10 s. t.	26 l. t.
3 aulnes, troys quartiers et demy, taffetaz, huit filz, Tours, à 3 l. 18 s. t. laulne	54 l. 2 s. 3 d. t.
7 livres passementz de soye noire	102 l. t.
Demye pièce de toille batiste	16 l. t.
Demye pièce de toille batiste	17 l. 10 s. t.
1 pièce demie ostade large d'Amyens	15 l. 10 s. t.
2 pièces camelotz noir Amyens, gros grain, à 9 l. t.	18 l. t.
17 aulnes de toille escrue, Flandre à 40 s. t.	34 l. t.
Demye pièce toille batiste fine	20 l. t.
30 aulnes de thoille blanche fine à 19 s. t.	28 l. 10 s. t.
2 pièces de serge d'Orléans, deux esteins (?), bon tain, fynes, à 26 l. t. pièce	52 l. t.
2 Demyes pièces trippe de Tournay, lustrées, fynes, six cordes, à 11 l. 10 s. t.	23 l. t.
2 pièces de cameloz d'Amyens, fines, à 8 l. 5 s. t.	16 s. 10 l. t.
57 livres et demye *saguette* fort fyne, d'Amiens, fillé, de plusieurs colleurs, à 36 s. t. la livre	103 l. 10 s. t.
2 livres escarlatte fyne à 3 l. 10 s. t.	7 l. t.
20 aulnes canevas de demye aulne à 7 s. t. l'aulne	7 l. t.
20 aulnes canevas dun quartier à 5 s. t. laulne	5 l. t.
50 livres de saigette (1) de diverses soyes, tant fyne que moyenne, prisée à 28 s. t. la livre	70 l. t.
1 livre 6 onces escarlatte fyne à ung escu sol. la livre	4 l. 2 s. 6 d. t.
2 grosses bouttons à seiglan (ou seiglain) noirs, à 6 l. t. la grosse	12 l. t.
1 grosse 1/2 de bouttons à limasse, à 4 l. t. la grosse	6 l. t.
1 groste 1/2 de bouttons noirs à melons, à 4 l. t. grosse	6 l. t.
1 grosse de bouttons noirs à limasse de	55 s. t.
5 grosses de bouttons à double carreaux faictz de cordon, à 55 s. t. la grosse	13 l. 15 s. t.
2 grosses de bouttons à limasse, moyens, à 3 l. t. la grosse	6 l. t.
9 douzaines de bouttons blancs à limasses, gros à 4 l. t. la grosse	3 l. t.
1 grosse, 9 douzaines de bouttons petitz melons, à 3 l. t. la grosse	105 s. t.
1 douzaine de ganz de Vandôme à	48 s. t.

(1) Lacurne ne donne pas ce mot, mais il indique, d'après Cotgrave, *Saitte*, ruban de soie grossière, et *Sayette*, étoffe de laine mêlée de soie. L'idendification n'est plus douteuse.

5 milliers de crouchetz à 13 s. t. le millier 3 l. 5 s. t.

4 milliers despingles blanches à 48 deniers 16 s. t.

1 douzaine esperons de 3 l. 10 s. t. 3 l. 10 s. t.

13 onces de ruban de Flandres, blanc de 29 s. t.

1 livre, 4 onces passementz de soye, galons de couleur à 16 l. t. la livre 20 l. t.

5 onces, 6 trézeaux cordons de soye noire à boutonière, à 14 l. 10 s. t. la livre 5 l. 4 s. 3 d. t.

10 bourses de cuir brodées de soye à 8 l. t. la douzaine 6 l. 13 s. 4 d. t.

2 livres, 1 once bouttons à queue de soye à 10 l. t. 21 l. 13 s. t.

19 paires bas destames, noirs et coulleurs à 27 l. t. douzaine 42 l. 15 s. t.

Demye douzaine bas destames d'Angleterre à 3 l. t. pièce 18 l. t.

3 livres 6 onces soye platte à 17 l. t. la livre 57 l. 7 s. 6 d. t.

10 aulnes quart et demy tocque dargent à 15 s. t. laulne 7 l. 15 s. 6 d. t.

8 aulnes tissu de Gênes velourtté à 15 s. t. laulne 6 l. t.

8 douzaines ruban noir à border, à 28 s. t. la douzaine 11 l. 4 s. t.

2 pièces fustaines frizées à 8 l. 10 s. t. 17 l. t.

2 grosses desgluittes (*sic* (?) (éguillettes) de soye de coulleurs à 36 s. t. la grosse 72 s. t.

1 douzaine de bonnetz carré à 9 l. t.

3 livres fil de fert à 9 s. t. la livre 27 s. t.

1 grosse couste de baleyne de 11 l. 4 s. t.

1 douzaine de vergettes de 6 l. 10 s. t.

9 paires vergettes vielles, prisées à 4 l. 10 s. t. la douzaine 3 l. 7 s. 6 d. t.

5 faulconnières à 10 l. t. la douzaine 4 l. 3 s. 4 d. t.

7 pièces de jon à 10 s. t. la pièce 3 l. 10 s. t.

1 damyer de Brésil, garny de ses tables de 4 l. t.

3 pièces de jon de 10 s. t. la boutte 30 s. t.

Ung livre intitulé les Annales de France, couverte de peau de veau de 100 s. t.

Demye douzaine chappeaux noirs doublé de velours à 28 l. t. douzaine 14 l. t.

Demye douzaine chappeaux noirs doublé de taffetas, à grandz bordz à 20 l. t. douzaine 10 l. t.

Demye douzaine chappeaux noirs à bande de velours, garniz de coiffe de taffetas picqué, à 18 l. t. douzaine 9 l. t.

Toutes les marchandises cy dessus mentionnées ont esté remises dans le d. bahu.

A esté trouvé en la bouticque de la d. maison les marchandises cy après déclairez estant dans une quesse de boys fermant à clef, laquelle quesse a esté prisée 40 s. t.

8 aulnes de velours de Gênes, noir, troys poilz, à 13 l. t. laulne — 104 l. t.

8 aulnes velour noir de Gênes, à 12 l. 10 s. t. laulne — 100 l. t.

4 aulnes 1/2 et demy quart velour de Gêne à 11 l. t. laulne — 50 l. 17 s. 6 d. t.

5 aulnes 3/4 velour de Gêne à 10 l. 10 s. t. laulne — 60 l. 7 s. 6 d. t.

4 aulnes 3/4 velours de reyé noir à 8 l. t. laulne — 38 l. t.

1 aulne 2/3 velours gris de Gêne — 16 l. 13 s. 4 d. t.

6 aulnes 3/4 de velour vert Gêne à 10 l. t. laulne — 67 l. 10 s. t.

5 aulnes 2/3 velour de Gêne, bleu, à 10 l. t. laulne — 66 l. 13 s. 4 d. t.

9 aulnes de vellour noir à carreau, à 10 l. 10 s. t. laulne — 94 l. 10 s. t.

10 aulnes velour de couleur vert, jaune et orange à 7 l. t. laulne — 70 l. t.

3 aulnes demy tiers de vellour à ramaige à 10 l. t. laulne — 31 l. 13 s. 4. d. t.

7 aulnes 1/2 taffetas de Tours, à bordz et façon à (prisée omise) — »

Demye aulne de velour rouge en graine à 8 l. t. — 8 l. t.

1 aulne taffetas noir frangé à — 4 l. t.

Troys quartiers de damas cramoisy rouge à 7 l. t. laulne — 5 l. 5 s. t.

Demye aulne et demy quart satin cramoisy à 7 l. t. laulne — 4 l. 7 s. 6 d. t.

Demy tiers de velour en grène à — 25 s. t.

1 aulne 1/3 taffetas rayé à 3 l. 15 s. t. laulne — 5 l. t.

15 aulnes 1/2 damas noir à feulles de chesnes, à 6 l. 5 s. t. laulne — 96 l. 17 s. 6 d. t.

13 aulnes 1/2 de taffetas noir rayé, à 100 s. t. laulne — 67 l. 10 s. t.

1 aulne demy tiers satin noir à 100 s. t. laulne — 5 l. 16 s. 8 d. t.

6 aulnes 1/4 de satin de Lucques à 6 l. 10 s. t. laulne — 40 l. 12 s. 6 d. t.

2 aulne 1/2 satin noir au d. prys — 16 l. 5 s. t.

9 aulnes 3/4 de satin vert à 6 l. 15 s. t. laulne — 65 l. 16 s. 3 d. t.

5 aulnes de satin orange à 6 l. t. laulne — 30 l. t.

4 aulnes quart et demy (1) grys et colombin, en deux couppons, à 4 l. t. laulne — 17 l. 10 s. t.

12 livres 7 onces taffetas noir, en quattre couppons, à 16 l. 10 s. t. la livre — 205 l. 4 s. 4 d. t.

4 aulnes taffetas cramoisy Tours, à 115 s. t. laulne — 23 l. t.

10 aulnes 1/2 taffetas de diverses couleurs, en plusieurs couppons, à 40 s. t. laulne — 21 l. t.

12 aulnes, quart et demy taffetas, quattre filz, en plusieurs couppons de diverses couleurs, à 28 s. t. laulne — 17 l. 6 s. t.

(1) L'étoffe n'est pas indiquée à l'original.

39 aulnes taffetas à deux filz, de plusieurs coulleurs et plusieurs couppons, à 22 s. t. laulne	42 l. 18 s. t.
13 onces soye de coulleur à 16 s. t. lonce	10 l. 8 s. t.
7 onces soye noire à 14 s. t. lonce	4 l. 18 s. t.
2 petites dacquettes avec leur sinture et gibesière	25 s. t.
5 livres 1/2 passemant de soye noire à 13 l. t. la livre	71 l. 10 s. t.
7 livres 4 onces de passementz de plusieurs colleurs, de soye, à 10 l. t. la livre	72 l. 10 s. t.
Demy tiers de taffetas velourté	20 s. t.
5 douzaines chevrons larges à 10 s. t. la douzaine	50 s. t.
14 onces et argent falle (faille) de Chypre à 15 s. t. lonce	38 l. 10 s. t.
15 douzaines de bouttes dor et argent à 25 s. t. la douzaine	18 l. 15 s. t.
14 onces dor et dargent à border, à 24 l. t. le marc	42 l. t.
12 cordons de chappeaux, telz quelz, prisez	20 s. t.
25 onces fil d'Orléans à 60 s. t. la livre	4 l. 13 s. 9 d. t.
4 cordons de crespe de Reims et cinq cordons de crespe ly *(sic)* (lys ?) prisez ensemble	4 l. 10 s. t.
2 douzaines cordons tortillés de crespe à 4 l. t. la douzaine	8 l. t.
6 cordons de crespe rond à 40 s. t. la douzaine	20 s. t.
1 douzaine de cordons de feutre, doublez de soye	24 s. t.
2 crespes de soye et deux cordons rond	45 s. t.
1 sinturon de vellour	10 s. t.
2 douzaines *(sic)* huit aulnes ruban de Floret, à 54 s. t. la douzaine	8 l. 4 s. t.
3 aulnes ung quart crespe de soye noir, à 24 s. t. laulne	3 l. 18 s. t.
Une livre cind (ceints) de soye à 14 l. 10 s. t. la livre	14 l. 10 s. t.
3 guinpes dor et dargent à gros bord, à 9 l. t. la douzaine	45 s. t.
4 masques de satin à 45 l. t. la douzaine	26 s. 8 d. t.
6 aulnes 1/3 tocque dor à 16 s. t. laulne	5 l. 2 s. 4 d. t.
9 aulnes 1/4 de crespe à cresper, à 18 s. t. laulne	8 l. 6 s. 6 d. t.
13 aulnes serge de Mouy (1) noire, tint (teinte) de Paris, à 35 s. t. laulne	22 l. 15 s. t.
1 aulne 1/3 damas noir, et ung quartier et demy taffetas velourté, prisez ensemble	9 l. t.
Du mercredy 18 juin au dit an.	
20 aulnes 1/2 canevatz à besongner, dun quartier de largeur, prisé 5 s. t. laulne	5 l. 2 s. 6 d. t.

(1) Probablement Mouy, chef-lieu de canton de l'Oise, où il y a de nombreuses fabriques d'étoffes aujourd'hui.

3 aulnes canevatz de demye aulne de largeur, à 7 s. t. launo 4 l. 11 s. t.

Une pièce serge blanche d'Orléans prisée 18 l. t.

Une pièce serge d'Orléans rouge prisée 17 l. t.

1 pièce serge d'Orléans vert prisée 17 l. t.

1 pièce serge vert prisée 17 l. t.

16 aulnes demy tiers cramoisy pourpre à 32 s. 6 d. t. laulne 27 l. 1 s. 8 d. t.

13 aulnes troys quartz et demy soye d'Orléans, cramoisy rouge, à 32 s. 6 d. t. laulne 22 l. 11 s. t.

11 aulnes serge d'Orléans viollet et lavande, en deux couppons, prisez ensemble 30 s. t. laulne 16 l. 10 s. t.

9 aulnes serge noire d'Orléans, bon teint, à 30 s. t. laulne 13 l. 10 s. t.

1 pièce serge d'Orléans bon teint prisée 26 l. t.

11 aulnes serge noire d'Orléans à 27 s. t. laulne 14 l. 17 s. t.

4 aulnes serge d'Orléans à 27 s. t. laulne 5 l. 8 s. t.

8 aulnes 1/2 serge my soye en deux couppons, façon de Paris, à 30 s. t. laulne 12 l. 15 s. t.

1 pièce demiostade vert estroicte prisée 6 l. 10 s. t.

1 pièce demiostade rouge estroicte prisée 7 l. 10 s. t.

11 aulnes demiostade vert et rouge, en deux couppons, à 14 s. t, laulne 7 l. 14 s. t.

6 aulnes serge rouge à 18 s. t. laulne 5 l. 8 s. t.

7 aulnes serge d'Arras, façon de Lisle (Lille), à 46 s. t. laulne 16 l. 2 s. t.

Demye pièce d'Arras, contenant unze aulnes à 26 s. t. laulne 14 l. 6 s. t.

17 aulnes serge d'Arras à 23 s. t. laulne 19 l. 11 s. t.

9 aulnes quart et demy serge d'Arras à 18 s. t. laulne 8 l. 8 s. 6 d. t.

1 pièce demiostade façon de Lisle (Lille) prisée 22 l. t.

2 aulnes 1/2, demy quart, de serge de Lisle à 38 s. t. laulne 4 l. 19 s. 9 d. t.

8 aulnes 1/2 demiostade noire callandrée (1) estroicte à 14 s. t. laulne 5 l. 19 s. t.

5 aulnes serge de Millan, rouge et noire en 3 couppons à 50 s. t. laulne 12 l. 10 s. t.

1 pièce de serge noire dascot (d'Escaut), frippée, prisée 36 l. t.

12 aulnes serge dascot, noire, frippée à 35 s. t. laulne 21 l. t.

13 aulnes de serge dascot, frippée, en quattre couppons, à 35 s. t. laulne 22 l. 15 s. t.

(1) Couleur de la calande ou calandre, oiseau du genre des alouettes. (Lacurne et Trévoux).

11 aulnes serge descot, frippée, à 34 solz laulne 18 l. 14 s. t.
17 aulnes 3/4 serge vert descot, teincte en soye, à 42 s. t. laulne 37 l. 5 s. 6 d. t.
1 pièce de serge descot, blanche, frippée 28 l. t.
17 aulnes serge descot, rouge cramoisy, à 33 s. t. laulne 28 l. 11 s. t.
12 aulnes 1/2 serge descot d'Amyens, à 26 s. t. laulne 16 l. 5 s. t.
3 aulnes quart et demy serge descot à 38 s. t. laulne 6 l. 8 s. 3 d. t.
1 aulne 1/2 serge dascot à 32 s. t. laulne 48 s. t.
5 aulnes serge blanche dascot à 25 s. t. laulne 6 l. 5 s. t.
4 aulnes 3/4 de serge de Mouys, verte, à 35 s. t. laulne 8 l. 6 s. 3 d. t.
1 pièce de camelot de Lisle, large 11 l. t.
— — vert Amyens 8 l. 10 s. t.
Demye pièce camelot vert d'Amyens 9 l. t.
1 pièce camelot Amyens orange 9 l. t.
— — bleu 9 l. t.
— cramoisy Amyens 10 l. 10 s. t.
7 aulnes 1/2 de camelot cramoisy Amyens, à 20 s. t. laulne 7 l. 10 s. t.
8 aulnes 1/2 camelot de Lisle à 20 s. t. laulne 8 l. 10 s. t.
20 aulnes camelotz en plusieurs couppons et de diverses coulleurs, à 15 s. t. laulne 15 l. t.
37 aulnes de petit camelot d'Amyens, à ply, en plusieurs couppons et coulleurs, à 9 s. t. laulne 16 l. 13 s. t.
1 pièce camelot Amyens, de viollet, à ply 4 l. 10 s. t.
16 aulnes de camelot ondé (ondulé), de plusieurs coulleurs, en 8 couppons, à 45 s. t. laulne 36 l. t.
3 aulnes 3/4 camelot ondé de soye noire, à 4 l. 15 s. t. laulne 17 l. 16 s. 3 d. t.
5 aulnes bural (bureau, bure) noir d'Auvergne à 10 s. t. laulne 50 s. t.
2 aulnes 1/2 bougran vert et blanc à 6 s. t. laulne 15 s. t.
8 aulnes 3/4 bural noir à 12 s. t. laulne 5 l. 5 s. t.
1 pièce de camelot d'Amyens, changeant 8 l. t.
2 pièces camelot vert boffi (boursouflé) priséez ensemble 19 l. t.
1 pièce camelot changeant d'Amyens 8 l. t.
4 aulnes de camelot changeant jaulne et vert, à 10 s. t. laulne 64 s. t.
6 aulnes de camelot grys boffy à 18 s. t. laulne 5 l. 8 s. t.
5 aulnes de camelot d'Amyens, de plusieurs coulleurs, à 14 s. t. laulne 3 l. 10 s. t.
1 aulne 1/2 camelot jaulne d'Amyens à 16 s. t. laulne 24 s. t.

(1) Moquette.

16 aulnes bural d'Auvergne, vert et grys à 10 s. t. laulne	8 l. t.
10 aulnes 3/4 mocade (moquette) double, à 20 s. t. laulne	10 l. 15 t.
7 aulnes burette, à 7 s. 6 d. t. laulne	52 s. 6 d. t.
2 pièces de bural lys envers, prisez ensemble	36 l. t.
1 pièce bural croissé envers	18 l. t.
15 aulnes bural lys et croissé en deux couppons, prisez ensemble à 30 s. t. laulne	22 l. 10 s. t.
2 aulnes 1/3 de thoille de Flandres, à 38 s. t. laulne	4 l. 8 s. 8 d. t.
15 aulnes 1/2 trippe de vellours vert figuré à 30 s. t. laulne	22 l. 10 s. t.
4 aulnes 3/4 trippe de velours noir, 4 cordes, sans lustre, à 40 s. t. laulne	9 l. 10 s. t.
2 aulnes de trippe lustrée, quattre cordes, à 40 s. t. laulne	4 l. t.
3 aulnes de trippe sans lustre, à 35 s. t. laulne	5 l. 5 s. t.
4 aulnes 1/2 de trippe lustrée, cinq cordes, à 45 s. t. laulne	10 l. 2 s. 6 d. t.
5 quartiers de trippe lustrée, à 40 s. t. laulne	50 s. t.
4 aulnes de trippe de velours noir à façon, à 30 s. t. laulne	6 l. t.
2 aulnes 3/4 de trippe, figurée, à 35 s. t. laulne	4 l. 16 s. 3 d. t.
5 quartiers de trippe de soye, à 4 l. t. laulne	5 l. t.
35 aulnes satin de Beurges (Bruges), de diverses colleurs, à 32 s. 6 d. t. laulne	56 l. 17 s. 6 d. t.
11 aulnes de futaine frangée grise et blanche, à 10 s. laulne	5 l. 10 s. t.
1 pièce bon bazin croissé envers	15 l. t.
id. id.	18 l. t.
8 aulnes 1/2 bon bazin, à 30 s. t. laulne	12 l. 15 s. t.
12 aulnes 3/4 de bon bazin croissé en troys couppons, à 30 s. t. laulne	19 l. 2 s. 6 d. t.
10 aulnes camelot noir Turquys, quatre fils, à 43 s. t. laulne	21 l. 10 s. t.
1 pièce de camelot Turquys ordinaire	16 l. 10 s. t.
8 aulnes quart et demy camelot Turquys ordinaire, à 32 s. laulne	12 l. 13 s. t.
4 aulnes camelot grys Turquys, à 30 s. t. laulne	6 l. t.
7 aulnes 1/4 gros de Naples changeant, à 35 s. t. l'aulne	12 l. 13 s. 9 d. t.
2 aulnes 1/4 thoille de Holande, à 50 s. t. laulne	5 l. 12 s. 6 d. t.
9 aulnes de thoille de Holande, à 30 s. t. laulne	16 l. 4 s. t.
10 aulnes de thoille de Holande, à 40 s. t. laulne	20 l. t.
11 livres fil d'Envers, à 4 s. t. la livre	44 s. t.
2 aulnes 1/2 de serge, my soye, à 38 s. t. laulne	4 l. 15 s. t.

7 buffetins, à 4 l. 10 s. t. pièce — 31 l. 10 s. t.

5 peaux de chamoy, à 30 s. t. pièce — 7 l. 10 s. t.

1 pièce de thoille de Holande, blanche, fyne, contenant 14 aulnes, à 3 l. 2 s. 6 d. t. — 43 l. 15 s. t.

34 aulnes estames d'Auvergne, à 2 s. t. laulne — 3 l. 8 s. t.

1 pièce destame dAuvergne — 55 s. t.

6 bouttons de fil noir, à 30 s. t. la boutte — 9 l. t.

12 onces de bouttes (pelotons) de soye, de plusieurs coulleurs, à 10 l. t. la livre — 7 l. 10 s. t.

8 bonnetz en grene, à 8 l. t. la douzaine — 5 l. 6 s. 8 d. t.

120 pacquetz fertz Jayet (*sic*), prisez ensemble à — 100 s. t.

2 cordons de fournimens darquebeuze et les garnitures du pollevrin — 40 s. t.

2 bourses, telles quelles — 5 s. t.

7 bourses de velours, garnyz de truffetz (1), à 25 s. t. pièce — 8 l. 15 s. t.

34 douzaines bouttons à double carreaux, à 30 s. t. la grosse — 4 l. 5 s. t.

5 paires destriers, à 100 s. t. la douzaine — 41 s. 8 d. t.

4 rames de papier *à la main*, à 22 s. 6 d. t. la rame — 4 l. 10 s. t.

7 rames de papier *à rozette*, à 20 s. t. la rame — 7 l. t.

Une garde espée — 20 s. t.

40 peaux de mouton, cuyr de Parys, tant blanches que rouges, à 4 s. t. la pièce — 9 l. 8 s. t. *(sic)*

Demye douzaine de bonnetz noirs, façon de Paris, prisez 11 l. t. la douzaine — 5 l. 10 s. t.

8 bonnetz de la mesme façon et au mesme prys — 7 l. 6 s. 8 d. t.

3 bonnetz à 6 l. t. la douzaine — 30 s. t.

11 picadilles (2), prisez ensemble — 33 s. t.

2 miroirs enluminez — 30 s. t.

3 miroirs aussy enluminez, prisez ensemble — 24 s. t.

3 miroirs, à 5 s. t. pièce — 15 s. t.

3 scintures de beuf, bordées de passementz, à 20 s. t. pièce — 3 l. t.

4 scintures de cuir à gibessière, telles quelles, priséez ensemble — 16 s. t.

9 scintures de beuf et maroquin, brodées de soye et à pendant, à 6 l. t. la douzaine — 4 l. 10 s. t.

(1) Voir Lacurne au mot truffaux. « Sorte d'atour... Ces femmes... ardoient devant tous les atours de leurs costes, comme bourreaux, *truffaux*, pièces de cuir ou de baleinne qu'elles mettoient en leurs chapperons pour estre plus roides..... » *(Journal d'un Bourgeois de Paris).*

(2) Revers des manches (Oudin, cité par Lacurne).

8 bandollières de cuir doré, à 20 s. t. pièce 6 l. t.

10 peaux de mouton passées en chamoy, à 3 l. t. la douzaine 50 s. t.

3 grosses 1/2 desguillettes de cuir, à 12 s. t. la grosse 42 s. t.

2 grosses 1/2 desguillettes de peau, à 6 s. t. la grosse 15 s. t.

22 aulnes 3/4 revesche (1) de Flandres, à 24 s. t. l'aulne 32 l. 2 s. t. *(sic)*

7 feutres longabordz *(sic)* (?), garniz de vellours, à 50 s. t. pièce 18 l. 10 s. t.

2 feutres couvertz de taffetas, à 15 s. t. pièce 30 s. t.

2 feutres façon de castor, prisez ensemble 40 s. t.

1 feutre plat, garny de velour 35 s. t.

id. id. 35 s. t.

3 feutres noirs, garniz de vellours, à 45 s. t. pièce 6 l. 15 s. t.

7 feutres de colleurs, doublez de vellours, à 30 s. t. pièce 10 l. 10 s. t.

2 feutres de colleurs, doublé de taffetas 30 s. t.

8 feutres, doublez de taffetas, à 15 l. t. la douzaine 10 l. t.

3 feutres platz, garniz de taffetas et deux poinctuz, vieille façon, prisez ensemble 4 l. t.

14 feutres simples, à 8 l. t. la douzaine 9 l. 6 s. 8 d. t.

14 aulnes 1/2 futaine à menu grain, à 22 s. t. laulne 15 l. 19 s. t.

5 aulnes futaine, ramaige, blanche, à 28 s. t. laulne 7 l. t.

2 fauconnières de cuir, à 15 s. t. pièce 30 s. t.

44 battoners (batonet), à 2 s. 6 d. t. la pièce 5 l. 10 s. t.

Demye douzaine de brosses 20 s. t.

15 pièces de décrottoires, à 15 s. t. la douzaine 19 s. 9 d. t.

26 douzaines cordes de raquettes, à 6 l. t. la grosse 13 l. t.

14 colliers de levriers, prisez 2 s. 6 d. t. pièce 30 s. t.

5 laises de levriers, prisez ensemble 3 s. t.

8 livres de cotton cardé, à 15 s. t. la livre 6 l. t.

300 boucles à cortynes 15 s. t.

20 aulnes de canevatz à scellyer, à 3 s. t. laulne 3 l. t.

15 busques, prisez ensemble 20 s. t.

1 douzaine 1/2 fil en torchette 10 s. t.

7 douzaines 1/2 estiffetz (2) jaulne, à 4 s. t. la douzaine 20 s. t.

6 douzaines estiffetz blanc, à 2 s. 2 d. t. la douzaine 13 s. t.

7 douzaines fertz jaulnes, à chapperon, à 2 s. t. la douzaine 14 s. t.

(1) Revêche, sorte d'étoffe. On trouve ce mot dans Bassompierre (cité par Lacurne).

(2) Estiflet, sifflet (Lacurne). Voir à ce mot.

6 douzaines fertz blanc, à chapperon, prisez ensemble — 6 s. t.

5 aulnes thoille de Parys, à 10 s. t. laulne — 50 s. t.

Du Jeudi 19 Juin dit an :

21 peau de parchemyn, prisez à 36 s. t. la douzaine — 3 l. 3 s. t.

5 douzaines troys pièces ruban, ondé, petit, à 30 s. t. la douzaine — 7 l. 17 s. t.

4 douzaines ruban moyen, ondé, à 40 s. t. la douzaine — 8 l. t.

2 douzaines, ondé, large, à 54 s. t. douzaine — 5 l. 8 s. t.

1 douzaine orillons de frize, à 48 s. t. la douzaine — 48 s. t.

3 orillons de drapt, à 30 s. t. la douzaine — 7 s. t.

9 colletz à homme, de cuir de mouton, à 6 l. t. la douzaine — 4 l. 10 s. t.

22 gibesnes (gibernes) de mouton et maroqin, noir et coulleur, à 40 s. t. la douzaine — 3 l. 13 s. 4 d. t.

10 bourses de femmes, telles quelles — 10 s. t.

3 douzaines espingles, façon de Parys, à 4 l. 10 s. t. la douzaine — 13 l. 10 s. t.

2 douzaines 1/2 (1), à 3 l. la douzaine — 7 l. 10 s. t.

8 jeux de tarotz, à 40 s. t. la douzaine — 26 s. 8 d. t.

1 douzaine de cartes de Jehan Guynier, de 18 s. t. la douzaine (2) — 18 s. t.

2 estrilles à cheval, façon de Rouen, à 7 s. t. pièce — 14 s. t.

2 douzaines septausmes *(sic)* (3), en parchemyn et papier, à 20 s. t. la douzaine — 40 s. t.

17 paires dheures à gros traict, prisez ensemble — 17 s. t.

8 paires dheures Piccard, façon de Paris, à 6 l. 12 s. t. la douzaine — 4 l. 8 s. t.

4 paires heures demy Piccard, à 6 s. t. pièce — 24 s. t.

2 paires dheures brisées, prisez ensemble — 8 s. t.

10 paires dheures de Rome, en latin et françoys, à 48 s. t. la douzaine — 40 s. t.

9 paires scaultiers (psautiers) en coq (ou du coq) (4) dorées, à 4 l. 10 s. t. la douzaine — 3 l. 2 s. 6 d. t.

1/2 douzaine heures en coq (ou du coq), à 36 s. t. la douzaine — 18 s. t.

(1) L'objet n'étant pas indiqué à l'original, il s'agit, sans doute, d'épingles comme à l'article précédent.

(2) S'agit-il de cartes à jouer faites par Jean Guinier ?

(3) Il faut, probablement, lire sept psaumes (les sept psaumes de la Pénitence).

(4) Sans doute la marque de la famille Lecoq, libraires et peut-être imprimeurs à Troyes. Un Jean Lecoq est témoin à un acte en 1506 (E. 374).

3 douzaines fattras commun, à 2 s. 6 d. t. la douzaine	7 s. 6 d. t.
1 douzaine 1/2 de ruban ondé petit, à 30 s. t. la douzaine	45 s. t.
2 chemises de cotton, telles quelles, prisez ensemble	50 s. t.
1 douzaine de gertières (1), à 18 s. t. la douzaine	18 s. t.
5 martz 1/2 or et argent de (2) Bassin, à 32 s. t. le marc	8 l. 16 s. t.
1/2 douzaine demy saintz de velours, à 3 l. t. la douzaine	30 s. t.
1/2 douzaine demy saintz de tint *(sic)*, à 30 s. t. la douzaine	15 s. t.
1 douzaine 1/2 demy saintz de satin brodez, à 24 s. t. la douzaine	36 s. t.
4 douzaines traces *(sic)* de Rouen, fort piettre, à 8 s. t. la douzaine	32 s. t.
2 douzaines 1/2 de ruban à scinture, de Rouen, large, à 12 s. t. douzaine	30 s. t.
1 grosse de boucle à boutte, garniz de boutz, avec 8 douzaines boutons dassier, le tout prisé ensemble	3 l. t.
4 grosses de bouttons à carreaux blanc, de fil, à 4 s. t. la grosse	16 s. t.
19 douzaines de bouttons à cocquille, de fil, à 6 s. t. la grosse	9 s. 6 d. t.
6 grosses bouttons de plusieurs façons, à la vieille façon, telz quelz, prisez la grosse 20 s. t.	6 l. t.
3 douzaines 1/2 de pignes, à 5 s. t. douzaine	17 s. 6 d. t.
10 callemartz (écritoires), une douzaine de petitz pignes, prisez ensemble	20 s. t.
13 ganivetz (3), prisez ensemble	20 s. t.
1 douzaine de passementz de Lisle, vingt toilles, prisez la douzaine	10 l. t.
1/2 douzaine de passementz, quinze toilles, telz quelz, prisez 6 l. t. douzaine	3 l. t.
6 livres ponce canelle *(sic)*, à 20 s. t. livre	6 l. t.
2 livres 1/4 de gingembre, à 14 s. t. livre	31 s. 6 d. t.
2 livres de menuz canelle *(sic)*, à 30 s. t. livre	3 l. t.
4 livres ponce de ronpe *(sic)*, telles quelles, à 12 s. t. livre	48 s. t.
2 grosses 1/2 grandes esgulettes (aiguillettes) de fillorelle (filoselle), à 32 s. t. grosse	4 l. t.
2 grosses esgulettes de Padou (4), à 45 s. t. grosse	4 l. 10 s. t.
7 grosses esgulettes de fillorelle, à 26 s. t. grosse	9 l. 2 s. t.

(1) Jarretière. Voir Lacurne au mot Gertier.

(2) Le mot Bassin a été substitué à celui de Boulougne qui a été rayé.

(3) Ganivet, couteau (Lacurne).

(4) Nom donné à des rubans de bourre de soie du nom de la ville de Padoue, où ils se fabriquaient.

2 grosses 1/2 esgulettes de soye, à 40 s. t. grosse	5 l. t.
50 deiz (dé) à couldre,	10 s. t.
3 livres 1/2 fil dEspinoy, à 17 s. t. la livre	59 s. 6 d. t.
1 livre fil dEspinoy, à 45 s. t.	45 s. t.
7 bonnetz de soye, à 20 s. t. pièce	7 l. t.
1 livre 10 onces fil vert et rouge, tint en soye de Parys, à 22 s. t. la livre	35 s. 9 d. t.
1 livre 3 onces fil de cloistre, à 100 s. t. la livre	5 l. 18 s. 9 d. t.
20 onces fil de coulleurs, façon de Troye, à 12 s. t. livre	15 s. t.
6 douzaines de gantz, à 44 s. t. la douzaine	15 l. 8 s. t.
18 paires gertières de soye, à 8 l. t. douzaine	12 l. t.
1 grosse cordon de chemise, avec huict pièces bordons de layne	10 s. t.
17 pièces ruban de Rouan à scinture, à 5 s. t. pièce	4 l. 5 s. t.
1 grosse bourdon (1), façon de Rouen, de couleur	100 s. t.
1/2 douzaine bonnetz de nuict, destamé et taffetas, prisez douzaine 100 s. t.	50 s. t.
2 paires de chausses de layne, telles quelles	15 s. t.
12 onces cappiton, à 40 s. t. la livre	30 s. t.
2 livres 1/2 floret (2) colleurs, tel quel, à 4 l. t. la livre	10 l. t.
2 douzaines ruban de passementz de fil, et 12 aulnes petites cosstez *(sic)* (?), prisez ensemble	15 s. t.
4 aulnes de toilles bastiste, en troys couppons, à 30 s. t. laulne	6 l. t.
8 aulnes 1/2 thoille de Cambray, à 40 s. t. laulne	17 l. t.
4 aulnes 1/2 thoille de Cambray, à 3 l. 10 s. laulne	15 l. 15 s. t.
4 aulnes 1/2 thoille de Cambray, à 3 l. 8 s. t. laulne	15 l. 6 s. t.
1/2 pièce de thoille de Cambray	14 l. t.
3 aulnes 1/2 thoille de Cambray, à 50 s. t. laulne	8 l. 15 s. t.
3 aulnes de toille de Cambray, à 50 s. t. laulne	7 l. 10 s. t.
4 aulnes de toille de Cambray, telle quelle, à 20 s. t. laulne	4 l. t.
Ung contouer fermant à deux serrures	6 l. t.
Ung banc à se seoir, prisé ensemble le marchepied	3 l. 10 s. t.
Une paire daumoères (armoires), au-dessus de laquelle y a deux fenestres fermant à clef	6 l. t.
2 aultres paires daumoères enfoncées, avec deux trappans et une eschelle de bouticque, prisez ensemble	12 l. t.

(1) S'agit-il de bâtons de pèlerin ou de grains de chapelet? Voir Lacurne au mot Bourdon.

(2) Sans doute *Florete*, soie tirée de la bourre enveloppant le cocon, chape (Lacurne).

8 laiettes, telles quelles, prisez ensemble, et ung tiroer, le tout 50 s. t.
5 ballances, grandes et petites 3 l. t.
Une paire de scireaux, telz quelz 4 s. t.
3 aulnes de canevatz à besongner, à 24 s. t. laulne 3 l. 12 s. t.
8 aulnes de toillat, à 4 s. t. laulne 32 s. t.
Ung marc comblet, pesant seize livres, prisé deux escuz 6 l. t.
Ung marc de dix livres et ung marc dune livre, prisez ensemble 24 s. t.
4 espées, telles quelles 100 s. t.
2 pougnartz 20 s. t.
2 pistollez, et troys huletz de fert, et ung foureau, et deux cartouches, telz quelz 12 l. t.
2 arquebouze, avec ung fournimant de Millan et le poullevrin, prisez ensemble 15 l. t.
2 arbalattre, une droicte et laultre à roullet, prisez ensemble 14 l. t.
Ung morion 40 s. t.
2 petitz espieux 40 s. t.
Ung meschant espieu, tel quel 7 s. 6 d. t.
Une cuirasse 18 l. t.
Une vallize, telle quelle (1) 10 s. t.

Crédit commercial :

Sensuyt les debtes trouvée sur le papier-journal du d. deffunct, escriptes en ces motz et telz que declarez seront cy après :

Doibt mon cosin de Vaulx, pour marchandises prises par sa femme, drès le 20e jour de décembre, la somme de 5 l. 14 s. 7 d. t.

Plus doibt monsieur Hobellain, du 24 avril, 9 aulnes 1/2 disgros (?) de Milan, à 4 livres laulne, dont y a sentence, pour ce 38 l. t.

Plus doibt M. Vincent, de reste de marchandise 13 l. 10 s. t.

Plus doibt Me Anry Regnauld, pour marchandise prinse par sa femme 4 l. 14 s. t.

Ung nommé Pierre Théveneau, de Saint-Cyre (Saint-Cyr-les-Colons), doibt 44 s. 8 d. t.

Plus la fille du sire Guillaume Delorme, femme de Francoys Boucher 5 l. 2 s. t.

Plus doibt M. Lalouat, ladvocat du Roy, pour marchandise 7 l. t.

Plus doibt mon cosin le conseiller Fresnay, par partie 18 l. 12 s. 6 d. t.

(1) Le total de la prisée des marchandises monte à 5,550 l. t. environ, à peu près 30,000 francs d'aujourd'hui.

Plus doibt le sire Pierre Lenfant, pour marchandise 11 l. t.

Plus doibt le sire Jehan Chappotin lesnel, d'Irancy, par partie 48 l. 10 s. t.

Plus doibt le sire Jacques Blandin, marynier 51 s. t.

Plus doibt la vefve Jehan Lelièvre, pour marchandise 9 l. 12 s. 3 d. t.

Plus doibt Me Joachim Ferroul, conseiller, par partie 96 l. t.

Plus doibt Jehan Berthier, demourant à la paroisse Saint-Loup, pour marchandise prinse par sa femme 6 l. 9 s. t.

Plus doibt Madame la greffière Ferroul 13 l. 17 s. 6 d. t.

Plus doibt le sire Jehan Bourgoin, marynier, par partie 35 l. 16 s. t.

Monsieur Gramain, de Collanges-sur-Yonne, doit, par partie 52 s. 6 d. t.

Plus doibt le sire Guillaume Delorme, par partie 8 l. 2 s. t.

Plus doibt le sire Estienne Marcilly, pour marchandise 11 l. 10 s. t.

Mon père me doibt, par partie, pour marchandise 58 l. 15 s. t.

Alexis Chasneau doibt, par partie 24 s. t.

Plus doibt Madame Goureau, par partie, pour marchandise, la somme de 10 l. 15 s. t. pour response faicte pour sa fille 10 l. 15 s. t.

Ung nommé Francoys Platard, de Fleury, doibt, pour reste de marchandise 36 s. t.

Plus doibt Madame Agnès Jaru de Tournayre, par partie, à cause de marchandise 16 l. 10 s. t

La vefve du sire Loys Guillon doibt, pour reste de partie 3 l. 16 s. t.

Plus doibt Laurent Fauleau, marynier, pour marchandise 3 l. 6 s. t.

Plus doibt Monsieur Villon, par partie, la somme de 11 l. 7 s. t. drès le moys davril 11 l. 7 s. t.

Edmonne Frouby, vefve de feu Guillaume Bourgoin, doibt 4 l. 4 s. t.

Claude Liau doibt, par partie, la somme de 7 l. 8 s. t. drès le 6e de juin 7 l. 8 s. t.

Plus doibt Edme Orset, marynier, pour marchandise prinse pour sa femme, la somme de 52 s. 6 d. t. drès le 30e jour de juing 52 s. 6 d. t.

Plus doibt Me Toussainct Daubuz, pour marchandise pour sa femme 19 l. 11 s. t.

Plus doibt Me Michel Pourré, pour marchandise 36 s. t.

Plus doibt dame Marye Pourré, de reste de marchandise, le 16 may 9 l. 15 s. t.

Plus doibt Thoinette Daudier, des Chenetz, par partie 37 s. t.

Plus doibt le sire Germain Marcilly, drès le 13e jour davril, pour marchandise 8 l. 15 s. t.

Plus doibt Laurent Martin, par partie 33 s. t.

Le cousin Laurent Martin doibt 5 l. 10 s. t.

Plus doibt Me Jehan Dabenton, par partie 12 l. 10 s. t.

Plus doibt Edme Delapierre, pour marchandise 5 l. 4 s. t.

Le sire Estienne Théveneau doibt, par partie 3 l. 6 s. t.

Francoys Girard, lieutenant dHéry, doibt, pour marchandise prinse par sez filz 15 l. t.

Mon frère Pierre Berault doibt, par partie, à cause de marchandise 18 l. t.

Le sire Pierre Mamerot doibt, par partie 11 l. 5 s. t.

La fille de Me Estienne Dechembre doibt, pour marchandise 5 l. 18 s. t.

Ung nommé Mourran, recepveur de monsieur dAucerre, doibt la somme de 46 escuz, par sentence 46 écus.

La vefve Jehan Febvre doibt, par sentence 12 l. t.

La d. vefve (Delafaye) a declairé luy estre deub par la vefve Jobeleau, de Serain, quatre escuz soleil, par sentence dont les pièces sont entre les mains de Pierre Mesley 4 écus.

(E. 409).

26 Janvier 1587. — Inventaire après décès de Philippes Le Brioys, femme en secondes noces de Me Claude Jeannequin, procureur au bailliage d'Auxerre, dans lequel on remarque les objets suivants :

Six boutons dor, émaillez de blanc, noyr et vert, faitz en poincte, pesant »

Ung cueur dor, auquel y a dun costé une Saincte Barbe, et daultre ung Sainct Jehan, emaillez, pesant »

Sept marques de chappellet dor non émaillez ; troys bagues dor à mettre aux doigs, esquelles y a enchassé, scavoir : en lune une agatte, et en laultre une licorne, et laultre une ronde. Le tout remis en une petite boete de satin »

Ung demy seings garny de troys chaisnes, le tout dargent, où y a une bourse et ung bourson, dans lesquelz ne cest trouvé aulcune chose ; le d. demy seing et chesne pesant »

Ung tableau de thoille paincte, où y est figuré la descente de la Croix de Jesus Crist, enchassé en boys de chesne 10 s. t.

Deux tableaux, lun de la Nativité Ne Seigr, et laultre où est figuré une Nostre Dame enchassée en boys de chesne 12 s. t.

(E. 409).

1591. — Extrait de l'inventaire après décès de Pierre Crethé le jeune, en son vivant receveur des décimes pour le roi au diocèse d'Auxerre.

Portraits de famille :

Trois tableaux, savoir : deux diceulx des père et mère de la d.

vefve (1), et ung plattre du dit deffunct son dit mary, prisez ensemble 2 écus.

ARGENTERIE ET BIJOUX :

Deux couppes dargent, pesant dix huict onces, priséez chascune once 50 s. t.; icelles couppes estant dorées par les pognées et aux bordaiges, garnies de leur estuy de cuir boully, prisé 20 s. t., revenant à 15 écus 1/3

Deux sallières et une escuelle, le tout dargent, les deux sallières dorées par le dessus et aux bordaiges, et la d. escuelle par le dessus des deux oreilles et bordaiges, le tout pezant 18 onces, prisée chascune once 50 s. t. 15 écus sol.

Dix cuilliers dargent, pezant ensemble onze onces, prisée chascune once 40 s. t., pour ce 7 écus 1/3

Plus a esté trouvé en ung petit couffre de bois, painturé en façon de bahu, cinq bagues dor à mettre au doigt, une retrainte dor émaillée dazur, une paire de braceletz dor a petites chesnes, et une marque dor en forme de patenostre, le tout pezant trois onces, prisée chascune unce 8 écus sol 24 écus sol.

Plus ung chappelet de corail, avec cinq marques dor, les d. cinq marques pezant ung escu et demy 1 écu 1/2

Plus ung disain de gros cristal, entaillé avec dix gerbes et une croix, le tout dor, et une perle fine au bout dicelle croix 4 écus sol.

Plus ung sainturon de cristal entaillé, garny de cinquante quattre petittes gerbes dor 4 écus sol.

Une croix dargent doré, garnie de son anelet dargent doré, et une fine perle au bout dicelle, le tout pesant demy unce deux trezeaux 45 solz t.

Ung gros corail enchassé dargent 25 s. t.

Plus ung demy ceint garny de sept chesnes dargent, une chaisne à clefz avec la clercelière (serrure probablement), une tasse à gouster vin, le tout dargent, pesant une livre six unces, prisée chascune unce, 40 s. t. 44 l. t.

(E. 435).

1595. — Inventaire après décès de Edmée Billard, femme de Germain Bergeron, marchand à Auxerre, dans lequel on remarque :

Une caisse de bois de sapin 4 l. t.
contenant :

(1) Née Marie Bouvier.

POTERIES :

Deux paires moyens vazes, une paire de vazes canellez, ung peu plus grand ; une aultre paire de vazes pinturés, une paire de vazes demy tiers, quatre paires vazes quartz, quatre paires demy quartz à godirons (1), seize esguières moyennes canellées, une douzaine desguières tant grandes que petites ; vingt sept sallières tant plaines que canellées, six aultres sallières longues ; treize bréchers (2) ; huict petites esguières ; dix beurisiers (beurriers) ; trois goinbeles (gobelles, gobelets ?) ; trois grandz platz bassins pinturez ; une douzaine de grandes bouestes pinturées servant à appoticaire, deux douzaines daultre bouestes moyennes ayant des piedz ; cinq escuelles à oreilles ; onze salladains (saladiers), une douzaine et demye de grande vaisselle, une douzaine petite vesselle à dessert, et encores deux grandz vazes, ung plat bassin. Le tout de poterie façon de Nevers et de Cosne, prisez ensemblement 75 l. t.

(E. 435).

1603. — Extrait de l'inventaire après décès de Claude Servin, voiturier par eau à Auxerre.

MATÉRIEL INDUSTRIEL (trouvé dans le grenier) :

Un châbleau (câble) de cordes fort viel et usé, fautil (fautif, mauvais), à six chevaux ; un aultre chableau à quatre chevaulx, fautil et fort usé ; quatre obans (haubans) servant de fermeure de bateaux et autres menues cordes. Plus neuf avirons, seize perches ferrées, une quillette, une ancre et autres menuz harnois, servant à bateau 61 l. 10 s. t.

BATEAUX (trouvés dans la râcle d'Auxerre) :

Un bateau appelé *passechevaulx*, de huict pilles, portant trois muidz en fond, garny de son gouvernet et levées 100 l. t.

Un grand bateau appelé *Marnois*, de neuf pilles, portant six muidz en fond, garny (comme dessus) 210 l. t.

Un autre bateau de neuf pilles, portant cinq muids en fond, fort viel et gasté, garny (comme dessus) 105 l. t.

(1) Goderon (godrons, moulures ovales faites aux bords de la vaisselle (Lacurne).

(2) Bréchet, sorte de cruche. Nom donné dans l'Auxerrois à une espèce de cruche de terre qui a un petit goulot au-dessous de sa principale ouverture ; semble venir des mots *brocheta* et *bochetus*, de Du Cange. Mesure de liquide (Lacurne).

Un autre bateau de huit pilles, portant quatre muids en fond, appelé *barquelle*, garny (comme dessus) 165 l. t.

Un petit passechevaulx de six pilles, portant deux muids en fond 45 l. t.

Un petit bachet appellé *flambard*, garny de sa chesne 6 l. t.

Un bateau appellé barquelle, portant cinq muids en fond, de huict pilles, garny de son gouvernet 105 l. t.

La prisée des d. bateaux et équipages faicte par Mérat, sergent royal, et aultres prudhommes appellez par les d. parties, comme ilz ont recogneu.

(E. 435).

14 Octobre 1610. — Inventaire après décès de noble Eusèbe Légeron, substitut de MM. les gens du Roi, à Auxerre, dans lequel on remarque :

Ung portret enchassé en filz dargent, qui est le coronnement du deffunct roi Henri quatriesme 20 s. t.

Ung cachet divoire où sont les armes du d. deffunct, en argent 16 s. t.

et les livres ci-après constituant sa bibliothèque :

Dictionarium latino gallicum postremum, couvert de veau rouge 30 s. t.

Platonis opera, couvert de veau noir 50 t. t.

Horatius Flaccus cum commentariis Dionisii Lambini, couvert de veau rouge 40 s. t.

Plinii Caecilii Secondi opera, couvert de bazane vert 25 s. t.

Luciani Samosatensis opera, couvert de veau rouge 20 s. t.

Proverbia Salomonis, couvert de veau rouge 4 s. t.

Epistola domini Petri abatis, couvert de parchemin 16 s. t.

Biblia, couvert de veau noir 32 s. t.

Les Commentaires de Jules Césart, des guerres de la Gaule, couvert de parchemin 10 s. t.

Summa conciliorum et pontificum, couvert de veau rouge 10 s. t.

Selecte similitudines sive colationes, couvert de veau noir 10 s. t.

Emblêmes d'Alciat de nouveau translatez en françoys, couvert de veau rouge 15 s. t.

Natalis Comes, couvert de parchemin 20 s. t.

Institutiones oratoris Quintuliani, couvert de veau noir 25 s. t.

La flanelle amoureuse de M. Jean Bocace, couvert de parchemin 5 s. t.

Le bouclyer de la foy, couvert de parchemin 5 s. t.

Lystoire des successeurs de Alexandre Legrand (*sic*), couvert de parchemin 5 s. t.

Urbani Belluuensii, Institutiones gresse, couvert de veau rouge 8 s. t.

Plinii Secondii naturalis historie libry viginti octo, sans couverture 5 s. t.

Les funéralles et diverses manières dancevelir les Romains, couvert de parchemin 16 s. t.

La bible en françoys, couvert de veau rouge 32 s. t.

Mirouer universel des arts et siances de M. Léonard Formanti, couvert de velin 16 s. t.

Aforismi Ipocratis gresce et latine, couvert de veau rouge 10 s. t.

Discours sur les moiens de bien gouverner et maintenir en paix ung royaulme, couvert de parchemin 5 s. t.

Erisi puteani opera, couvert de parchemin 5 s. t.

Ludovici Gomesencis (? *sic*) episcopi Sarnancis comentaria in regulas causelaris judiciales, couvert de veau noir 16 s. t.

Macrobii Ambrosii Orelii Theodosii viri consularii in somnium Sipionis libri duo, Saturnaliorum libri octo, couvert de parchemin 8 s. t.

Scolia in omnes divi Poli epistolas auctore Joannes Galeo, couvert de veau rouge 8 s. t.

Histoire derodiam, couvert de parchemin 10 s. t.

Leonis pape primi omilie, couvert de parchemin 8 s. t.

Plini Secundy historie mondi libri triginta septem, en ung tome, couvert de parchemin 8 s. t.

Ronsart, couvert de parchemin 5 s. t.

Les bigarures du seigneur des Accordz, couvert do parchemin 5 s. t.

Les Mémoires de messire Philippe de Comines, couvert de parchemin 10 s. t.

Vallerius Maximus, couvert de veau noir 7 s. t.

Homeri Odyssea, couvert de veau rouge 8 s. t.

Commentaria Julii Cezari, couvert de veau rouge 10 s. t.

Déclaration des principaux motifs qui induisent le (illisible) à léglise catholicque 4 s. t.

Discours philosophicque de Carondas, couvert de parchemin 5 s. t.

Œsophie fabule, couvert de peau verte 3 s. t.

Cœlius Lactentius Firmanius, couvert de parchemin 10 s. t.

Quelques œuvres de M. Tulus Ciceronis, couvert de veau rouge 3 s. t.

Ung Virgile latin et françois, couvert en parchemin 10 s. t.

Hesiodus, couvert de parchemin 10 s. t.

Deuxiesme volume des œuvres moralles et meslées de Senecque, estant en parchemin 12 s. t.

Apostefgmata Erasmi, couvert de peau noire 14 s. t.

Dionisius Halicarnasius, couvert de veau rouge 10 s. t.

Psalterium Davidis, couvert de peau noire 4 s. t.

Annotationes Petri Mocellii in libros Gellii 4 s. t.

Briviarium romanum, couvert de peau noire 30 s. t.

Stanilasus Hosus, couvert de parchemin 8 s. t.

Le gouvernement de vivre longuement en santé, couvert de parchemin, bien usé 5 s. t.

Janus Paceratus, couvert de papier bleu 1 s. t.

Institutiones juris canonici, couvert de parchemin 4 s. t.

Aurelius Augustinus Yponensis episcopus, couvert de veau rouge 15 s. t.

Nouveau testament en petit volume, couvert de rouge 12 s. t.

Titus Livius Patavinus, couvert de veau rouge 10 s. t.

Joannes Echinis, couvert de parchemin 3 s. t.

Evangelium secundum Marcum, couvert de rouge 10 s. t.

Chronologia seriem temporum et historiam rerum in orbe gestarum continens, couvert de vellain 8 s. t.

Enchiridium psalmorum, couvert de rouge 4 s. t.

Traité utille et nécessaire composé par Nicolas Théveneau, advocat en la cour présidialle à Poitiers, touchant la nature de tous contratz, pactions et convenances, estant en petit volume et couvert de parchemin 5 s. t.

Institutes de Théophile, couverte de veau rouge, en petit volume 8 s. t.

Forme et ordre de plaidoierie en toutes les cours royalles et subalternes de ce royaulme, couvert de veau noir 8 s. t.

Annotationes Guillellemy Budey in Pandectarum libros, couvert de veau rouge 20 s. t.

Aultre livre contenant les reigles de droit, couvert de parchemin 4 s. t.

Institutes de Justineam, en petit volume, couvertes de parchemin 8 s. t.

Philippy Decidii Mediolani scripta super titulis de regulis juris, couvert de veau rouge 8 s. t.

Les quatre livres des Institutions foraines, comprises en ung thome, couvert de parchemin 12 s. t.

Synoticque sommaire des principaulx moyens du procès dentre Me Guillaume appellant, contre sa femme inthimée 2 s. t.

Paraphraze du droit des dismes eclesiasticques, par Françoys Gribuodet, couvert de parchemin 8 s. t.

Plaidoyer de Me Loys Dolle, advocat en parlement 3 s. t.

Joannis Corazii Tolozatis in universam saserdosiorum materiam, couvert de parchemin 8 s. t.

Praxis rerum criminarium, authore Yediquo Danchoderio Brugensis, couvert de veau noir 16 s. t.

Decisiones parlamenti Dalphinatis, per Guidonem Pape, couvert de veau noir 12 s. t.

Traité de la garentye des rentes, couvert de parchemin 5 s. t.

Institutionum forensium Gallie libri quatuor, couvert de bazane verte 8 s. t.

Les mémoires et recherches de Jehan Dutillet, greffier de la Cour de parlement à Paris, couvert de parchemin 12 s. t.

Les Coustumes du bailliage deTroye, couvert de parchemin 16 s. t.

Le grand Coustumier de France, couvert de veau rouge 12 s. t.

Aymaris Rinallii Allobrogis civilis historie juris, couvert de veau noir 12 s. t.

Coustumes du bailliage d'Aucerre, couvert de parchemin, fort usé 10 s. t.

Œuvres de Dubertas, couvert de parchemin 10 s. t.

Masuerii juris consulti Galii praticqua forensis 10 s. t.

Briefve et succinte manière de procedder tant à linstitution, tant des causes criminelles que civilles, couvert de parchemin 6 s. t.

Erreurs populaires au fait de la médecine, couvert de parchemin 5 s. t.

Epicteti chiridium, en petit volume, couvert de parchemin 3 s. t.

Brevissima et facilima in omnes divi poli epistolas, couvert de veau rouge 8 s. t.

Traitté des loys abrogées et (illisible), couvert de parchemin dun cousté 3 s. t.

Plaidoié de Me Simon Marion, advocat en parlement, couvert de parchemin 8 s. t.

Ordonnances du Roy Charles neufiesme, à l'Assemblée des Estatz, à Moulins, cinq cens soixante six, couvert de parchemin 6 s. t.

Enquiridium du brief recul du droit escript et observé en France, couvert de parchemin 6 s. t.

Isidori de arte rhettorica liber, couvert de veau rouge 5 s. t.

Margarita philosophica, couvert de veau noir 16 s. t.

Virtum in Comia [Virtutum encomia ?], couvert en parchemin 6 s. t.

Sommion Sipionis, couvert en parchemin 5 s. t.

Questiones sacrorum ordinum, couvert de parchemin 3 s. t.

Herodium epistole 4 s. t.

Polybii Megalapolitani historiarum libry priores quinque Nicolao Perotto Sepantino interpreto, couvert de bazane 10 s. t.

De ratione syllabarum brevis isagoge, couvert de veau noir 3 s. t.

Clementis Alexandrini opera, couvert de veau rouge 12 s. t.

Justi Lipsi ad libros annalium, couvert de veau rouge 10 s. t.

Theocriti aliorumque poetarum Idilia, couvert de parchemin 8 s. t.

Davidis regis psalmorum liber greco latinus, couvert de veau rouge 5 s. t.

Pharadocye *(sic)* (Paradoxes) sur lincertitude, vanité et abus des sciances, couvert de parchemin 12 s. t.

Inquiridium psalmorum, couvert de veau rouge 3 s. t.

Corpus juris canonici, couvert de bazane verte 4 s. t.

Remonstrance tres humble au Roy tres chrestien 3e (*sic*), couvert de parchemin 6 s. t.

L'Agriculture et Maison rustique de MM. Pierre et Jehan Liebault, docteurs en médecine, couvert de parchemin 30 s. t.

Comantaires sur la sepmaine de la création du monde de Guillaume Dubertas, couvert de parchemin 16 s. t.

P. Virgilii Maronis opera, cum commentariis Servi Marii et Tiberi Donati (?), en grand volume, couvert de veau rouge 40 s. t.

Vetustissimorum comicorum quinquaginta opera, couvert en bazane 12 s. t.

Ciceronis opera omnia, couvert de veau noir 3 l. t.

Ung Calpin, couvert de veau rouge 4 l. t.

Lexicom grecom latinom (*sic*), couvert de veau rouge 25 s. t.

Description de l'Africque, tierce partie du monde, couvert de veau rouge 25 s. t.

Ambrosi Calepinus (*sic*) quinque linguis constans, couvert de veau noir 25 s. t.

Titi Livi opera, couvert de veau rouge 25 s. t.

Plutarchi Chaeronei opera, couvert de veau noir 20 s. t.

Eclesiastice historie auctores, couvert de veau noir 35 s. t.

Quintus Cursius, couvert de veau rouge 8 s. t.

Cornelii Taciti opera, couvert de rouge 10 s. t.

Plinius Secondus, estant en grand volume, couvert de peau noire 30 s t.

Les œuvres de Plutarques, en françois, estant en trois volumes et couvert en bazane 60 s. t.

Dictionarium seu latine lingue thesorus, couvert de peau rouge 3 l. t.
Institutiones Clenardi, couvert en parchemin 8 s. t.
Sanctiones eclesiastice, couvert en parchemin 15 s. t.
Commentationes Philippi Beroaldi in sue tranquilum, couvert de peau rouge 20 s. t.
Opera Quinti Septimii Florentini Tertuliani, couvert de peau rouge 25 s. t.
Noblesse antienne remarquable de mérite et dhonneur, couvert de parchemin 5 s. t.
Nicephori Callisti sanctopuli opera, couvert de parchemin 16 s. t.
Opera Erasmi, couvert de veau rouge 10 s. t.
Les quatrins de Pibrac, estimés 12 d. t.
Economia sacra circa pauperum curam, couvert de parchemin 10 s. t.
Histoire de Josèphe, couvert de parchemin 16 s. t.
Aulus Gelius, Auli Geli, couvert de peau rouge 10 s. t.
In Ciceronis particiones commentaria, couvert de parchemin 3 s. t.
Marci Annei Lucani opera, couvert de parchemin 5 s. t.
Chiromencie ephicio gnomie *(sic)* (1), couvert de parchemin 4 s. t.
Les faictz et conquestes d'Alexandre le Grand, couvert de parchemin 10 s. t.
Ung traité de Nicolas Vaul, touchant quelques questions douteuses, couvert en parchemin 10 s. t.
Les édictz et ordonnances du roy François deuxiesme, en françois, couvert en parchemin 15 s. t.
Les décisions notables de Me Gilles Cellié, sur les (mot illisible), couvert en parchemin 10 s. t.
Le Recueil de réglemens tant généraulx que particuliers, donez entre eclesiasticques, pour le célébration du service

(1) Chiromancie et physionomie.
On comprendra qu'une pareille orthographe jointe à la lecture extrêmement difficile de ces minutes de notaires, raturées, interlignées et écrites au pied levé, démontent les plus opiniâtres. Aussi, répétons-nous ici que notre but consiste surtout à exhumer les actes intéressants de cette importante collection et à les copier le plus scrupuleusement possible. Quand à l'identification complète des personnes, des termes techniques, des matières ou des objets, nous n'y avons jamais songé. Nous laissons ce soin à ceux qui, entreprenant l'étude d'un sujet spécial, pourront seuls atteindre ce résultat.

divin, juges, magistratz et aultres, par Jehan Chenu, couvert en parchemin, en moien volume 100 s. t.

Recueil des arrêts notables des cours souveraines de France par Jehan Papon, en parchemin 30 s. t.

Commentaria Bartholomei de Chasse...... super consuetudinibus Burgundie, fort ancien et usé 25 s. t.

Actionum forentium progmasmata, en parchemin 16 s. t.

Commentaria Joanni Constentini in leges regias, en veau rouge 24 s. t.

Francisci Othomani jurisconsulti commentarius de verbi juris, en grand volume en parchemin 35 s. t.

Joacquini Micengeri commentarius in quator libris institutionum, couvert en parchemin, en grand volume, fort usé et mangé des ratz en plusieurs endroitz 30 s. t.

Syntagma juris universi adque legum pene omniom, octore Petro Gregorio Tholosano, relié en veau rouge, en grand volume 9 l. t.

Modus legendi abreviationes, en parchemin 5 s. t.

Les œuvres de Cornelius Tacitus, assavoir : les annalles et histoires des choses advenues en lempire de Rome, depuis (illisible) d'Auguste, en françois, en grand volume, couvert en parchemin 60 s. t.

Les œuvres de François de Coria, parisien, en deux grandz thomes, couvertz en veau noir, dorés sur la tranche, et deux filletz de mesme, en latin 9 l. t.

Particiones juris canonici in quinque libros digeste, estant en grand volume, couvert de veau rouge 100 s. t.

Le code du très chrestien Roy de France et de Navarre, Henri IIII[e], sur le droict civil, tant romain que de la France, en parchemin 6 l. t.

La conférance des ordonnances roiaulx, estant en grand volume, couvert de parchem 100 s. t.

Annei Roberti opera in Rex indicata (*sic*), couvert en parchemin 40 s. t.

La coustume de la ville prévosté et viconté de Paris, commentées de Carondas, couvert en parchemin 40 s. t.

Mathei Buden Becii in pendectas juris civilis et codicis, couvert en parchemin 30 s. t.

Institutiones juris canonici ab. Jo : Paulo Lanceloto, estant en veau rouge, avec les glauses et interprétations 40 s. t.

Corpus juris civilis, en deux thomes, couvert de bazane vert 9 l. t.

Claudii Coterei Turonencis jurisconsulti clarissimi de ure priviligis militum 16 s. t.

Dictionarium historicum ac poeticum omnia gentum hominum, couvert en veau rouge 25 s. t.

(E 435).

Décembre 1610. — Inventaire après décès de Jean de Montempuis, marchand à Auxerre. (D'après les objets contenus dans la boutique, il était marchand d'étoffes, mercerie, bonneterie).

On remarque les objets suivants :

ARGENTERIE ET BIJOUX :

Une esguière, une sallière, une escuelle, quatre tasses à gouster vin savoir, trois grandes et une petite, vingt une cuilliers, une cuillier à netoier la langue, une fourchette, ung sainturon de grains dargent. Le out dargent pesant 4 livres 12 onces 2 trezeaux, prisé 20 l. t. le marc.

Une salière de cuivre doré 20 s. t.

Une chesne carrée, une auvalle garnie de sa boucle et perle, cinq grosses marques dor, deux retraintes, une croix, six bagues à mettre au doigt, sans pierres, le tout dor pesant quatre onces cinq trezeaux, le tout prisé chascune once »

Quatre aultres bagues dor pesant trois trezeaux, ou sont enchassées quelques pierres 10 l. t.

Ung sinturon et ung disain destrain garniz de feulles et grains dor, le tout pesant trois onces ung trezeau 25 l. t.

Une monstre de grains dargent pesant trois trezeaux, prisé chascun trezeau 5 s. t. 15 s. t.

(E 435)

Octobre 1611. — Inventaire après décès de Claude Chevallier, le jeune, marchand orfèvre à Auxerre. On y remarque, outre les marchandises de la boutique et l'outillage professionnel énumérés, le lit ci-après, d'une certaine richesse :

Ung chaslit de bois de noier faict à pilliers canelez, garny de son enfonsseure et chassys 24 l. t.

sur lequel sest trouvé une paillace, ung lict garny de couetty, coussin, de deux mantes (1) lune verte et lautre blanche, deux draps, ung ciel de tapisserie faict à trois couleurs, la ruelle et doulciel de mesme façon, montez de soie, des custodes de serge verd, passementées de passements de soie et de laine vert, le tout garny de franges 126 l. t.

(1) Sous-entendu, couvertures de la fabrication de Mantes.

Une garniture de lict à carrez de rezeaul et de poinct couppé, consistant en ciel, doulciel, ruelle, fondz de ciel, drap de dessus le lict, custodes, un drap à mectre devant la cheminée, garny de son mantelet de mesme façon que la garniture de lict cy devant déclarée 24 l. t.

Une table de bois de noier qui se tire des deux boutz, sur pilliers tournez canelez, avec un banc de mesme bois qui houvre 21 l. t.

Un grand coffré de bois de noier, façonné de façon ancienne, fermant à clef 21 l. t.

BOUTIQUE, AMEUBLEMENT, MARCHANDISES, OUTILLAGE, etc.

En la bouticque de la d. maison sest trouvé :

Ung coffre de bois de chesne servant de mect (maie) à petrir, tel quel 20 s. t.

Une farinoire 30 s. t.

Ung meschant buffect à vielle mode, aiant deux guichetz fermant à clef et deux layettes 60 s. t.
dans lequel sest trouvé ung bassin de cuivre à laver les mains 15 s. t.

Dedans iceluy buffet ne sest trouvé aucune chose.

Plus deux couppes dargent du poidz de six onces chascune, prisée chascune once 60 s. t. 36 l. t.

Une grand paire de balances 30 s. t.

Une autre paire de petites balances 20 s. t.

Un marc de deux livres 40 s. t.

Un autre marc de demy livre 20 s. t.

Un trébuchet garny de poidz 15 s. t.

Une autre couppe dargent du poidz de neuf onces, prisée chascune once 60 s. t. 27 l. t.

Un demy ceint dargent, façon de Paris, garny de ses chesnes, du poids de onze onces, chacune once prisée 60 s. t. »

Un autre demy ceint, façon de Paris, garny de ses chesnes, pesant treize onces, chacune once prisée 60 s. t. »

Une bague dor dedans laquelle est en œuvre un diamant 24 l. t.

Une autre bague dor dedans laquelle est en œuvre un rubis 9 l. t.

Une autre bague dor dedans laquelle est en œuvre un saphir 9 l. t.

Deux bracelets dor où il y a en œuvre des pierres de cornaline et de lapis 18 l. t.

Une douzaine de bagues dor, vulgaires 60 l. t.

Un banc à tirer avec ses tenailles et corde 60 s. t.

La cage de bois à mestre sur lestau des orphévres, avec la monstre 60 s. t.

La forge et les soufflets servant à lestat dorfebvre 7 l. t.

Huict onces dargent en œuvre, en plusieurs espèces, prisée chacune once 60 s. t.; plusieurs ferremens servans à lestat dorphevre, du reste que Michel Caron, beau-frère de la d. vefve a laissez de la boutique du d. deffunct, prisé le tout »

La d. vefve a déclaré avoir baillé le surplus des instrumens de la d. boutique aud. Caron par linventaire, à la charge quil est obligé de monstrer lestat dorphévre à Claude Chevallier son filz, et les vendre lorsquil voudra tenir boutique

(E 435)

18 mai 1612. — Inventaire après décès de Jacques Godard « marchand voiturier par eau » à Auxerre, dans lequel on remarque, outre la prisée des bateaux et agrès ci-après, les objets suivants :

Ung tableau ou est painct en huille limage de Nostre Seigneur 6 l. t.

Ung aultre tableau painct en thoille, de plusieurs petits personnages 20 s. t.

Sur un buffet cest trouvé un petit plat de terre de Beauvais et deux salières de mesme terre 30 s. t.

Les bateaux et agrès, dont détail suit, appartiennent par tiers à la veuve Godard née Jeanne Colon, à la veuve Pierre Colon, mère de la dite veuve Godard et aux enfants mineurs du dit défunt. La prisée en a été faite par Pierre Béry, Jacques Perreau, Jean Creux, marchands voituriers par eau, et Jean Bourgoin, charpentier de bateaux, « après avoir veu les 3 bateaux et équipages, tant de cordes que de bois et aultres bois servant à bateaux » :

Ung bateau de neuf pilles, portant six muyds en fond, faict par pilles, garny de ses gouvernets et levées telles quelles sont prisé, avec sa fermure longueur dune demye allongue fautive 350 livres

Ung aultre bateau faict par pilles, portant six muyds en fond, aiant dix pilles, garny de son gouvernet et levées telles quelles sont de présent, avec sa fermure de longueur dung hoban (hauban) 290 livres

Ung aultre bateau appellé marnois faict à clin (?) portant six muydz en fond, vingt huict menbres, garny de son gouvernet et partie de ses levées, avec sa fermure de longueur dung oban 240 l. t.

Ung aultre bateau aiant neuf pilles, cinq muydz en fond, faict par pilles, garny de son gouvernet et levées, avec sa fermure longueur dung oban 230 l. t.

Ung aultre bateau aiant dix pilles, portant six muydz en fond, faict aussy par pilles, garny de son gouvernet et levées, avec sa fermure longueur dung oban 200 l. t.

Ung aultre bateau façon de Marne, faict à clin, portant six muydz en fond, de neuf pilles, garny de son gouvernet et levées, avec sa fermure longueur dung bon hoban 130 l. t.

Ung bateau appellé passechevaulx, de huict pilles, portant quatre muydz en fond, garny de son gouvernet et levées, avec sa fermure de longueur dung oban 120 l. t.

Ung aultre passechevaulx de sept pilles, portant quatre muydz en fond, garny de son gouvernet et levées, avec sa fermure de longueur dung oban 130 l. t.

Ung aultre bateau, appellé passechevaulx, de huict pilles, portant quatre muydz en fond, garny de son gouvernet, levées et fermures de longueur dung oban 150 l. t.

Ung bateau appellé *Flette*, neufve, façon de Marne, portant trente-cinq muydz de vin ou environ, avec son gouvernet et fermure de longueur dung oban 65 l. t.

Une vielle flette aiant cinq pilles, garnie de son gouvernet et fermure, de longueur dung gard 24 l. t.

Plus ung gouvernet servant à bateau de huict pilles, estant rompu 100 s. t.

Deux asselières et deux boutz de galleures 12 l. t.

Deux hausses servant à bateau 20 l. t.

Ung aultre gouvernet servant à bateau de neuf pilles 10 l. t.

Deux asselières et une helle (aile), de bois neuf 6 l. t.

Une hune (1) servant à bateau 30 l. t.

24 bandes de fert, 24 grands clous, quatre muzeaux de fert, cinq boullons de fert, le tout servant à bateau 9 l. t.

Quatre barils de bray (2) prisé chacun 6 l. t.

Ung châbleau 14 l. t.

Ung aultre gros châbleau 18 l. t.

Ung aultre châbleau 12 l. t.

Deux longues festes (3) 15 l. t.

(1) Hune — Câble. (Lacurne de Sainte-Pallaye).

(2) Brai, résine du pin et du sapin.

(3) Sans doute faîtière. Lacurne dit, d'après Oudin, au mot festière : « Festière de tente, sommet d'une tente ». Aujourd'hui encore on se sert de longs bâtons pour le bâchage des bateaux.

Deux alongues	6 l. t.
Deux monstres de menues cordes	14 l. t.
Quatre ancres garnies	24 l. t.
52 toises de bois plat servant à bateau	40 l. t.
14 rables servant à bateau	7 l. t.
6 courbes vielles servant à bateau	» 30 s. t.
4 cents de chevilles à bateau	4 l. t.
1 paire de vérins (1) avec les crots	4 l. 10 s. t.
23 avirons	26 l. t.
15 estaiz et 6 bastons de guerre (2)	» 60 s. t.
20 perches ferrées, 4 escouppes (écoppes), trois touretz et 4 morcières et une hune, prisés	7 l. t.
4 toises de bois plat, tel quel	» 40 s. t.

(E 135)

25 février 1615. — Extrait de l'inventaire après décès de M. Jean Dupin, procureur du roi en la prévôté d'Auxerre, fils de M. André Dupin, bailli de Varzy (3).

TABLEAUX.

Ung tableau de thoille de détrampe, où est peint St-Hiérosme	50 s. t.
Ung aultre tableau de thoille de détrampe, où est peint limage St-Francoys	50 s. t.

BIJOUX.

Une chesne à maillons aiant un vase au bout, pesant 8 onces, 2 trézeaux, prisé 30 liv. lonce, pour ce	247 l. 10 s. t.
Une aultre chesne dor faicte à estoilles et canons, et ung collier dor faict à chiffres, pesant 3 onces moins 1/2 trézeau, prisée chacune once 27 l. t., pour ce	80 l. t.
Une bague dor faicte en serpent, ayant une perle et ung petit ruby	6 l. t.

Une aultre bague à mettre au doigt, en laquelle y a enchassé 2 pierres : lune desquelles est ung diamant et

(1) Vérin, vis (Lacurne). Il donne cette mention qui ne pourrait guère s'appliquer au cas actuel : « Coffrets, châlets, bancs, tables, lambris de maison et paremens de manteaux de cheminée tenans à crochets ou *vérins* seulement. »

(2) Guerrer, garer. (Lacurne). Il cite un passage d'auteur qui, à propos du règlement de police sur les cours d'eau, emploie ce mot. Il en résulte clairement que ce sont des bâtons spéciaux pour se garer de bateaux venant en sens inverse.

(3) Peut-être les ancêtres du célèbre Dupin, dont la famille était originaire de Varzy (Nièvre).

lautre un grenat, prisée 8 l. t., estant le d. diamant fort petit. 8 l. t.

Une aultre bague dor à mettre au doigt, en laquelle est enchassé ung ruby 7 l. t.

HORLOGERIE :

Deux monstres dourloge, lune ronde, en façon de boiste et laultre en auvealle 13 l. t.

(E 435)

1615. — Extrait de l'inventaire après décès de Perrette Ragon, femme de noble Denis Dabout, avocat au bailliage d'Auxerre.

TABLEAUX :

Deux tableaux : dans lun est représenté en huille la Magdelaine et dans lautre la Vierge, ung verre au devant 100 s. t.

Ung viel tableau où est représenté la Charité Romaine 30 s. t.

Deux tableaux garniz de leurs chassiz ; en lun desquelz est représenté les quatre Evangélistes et en laultre la mémoire de la Passion et Création de lhomme, le tout en platte peinture 100 s. t.

Deux aultres tableaux de paysage, garniz de leurs chassiz, de mesme peinture 100 s. t.

Ung aultre tableau, de mesme peinture, avec son chassy, où est représenté ung des jugemens de Salomon 50 s. t.

MIROIR :

Ung mirouer avec son cadre, dun pied de haulteur en carré, doré et ouvragé, prisé 100 s. t.

(E 435)

24 novembre 1615. — Inventaire après décès de noble Nicolas Tribolé, avocat au bailliage d'Auxerre (1), dans lequel on remarque les objets suivants :

PEINTURES :

Ung grand tableau peint en huille, en bois, où est représenté ung histoire de la Passion 20 l. t.

Ung aultre tableau fait en thoille, peint en huille, où est représenté Nostre Seigneur estant au Temple 40 s. t.

Ung aultre tableau, peinture de Flandre, où est portraicté la figure de la Vierge, fermant à ung chassy 10 l. t.

Ung tableau de bois, paint en huille, où est représenté ung crucifix 7 l. 10 s. t.

(1) Le fougueux ligueur auxerrois. Voir à l'avant-propos de ce chapitre une note sur ce personnage.

ARGENTERIE :

Ung grand bassin dargent doré et façonné par les boutz et par le milieu, auquel sont les armes du deffunt, pesant 7 marcs 1/2 et 2 trézeaux; deux éguières dargent pesant 5 marcs, une once; ung vase doré pesant 2 marcs, 2 onces; ung coquemard pesant 3 marcs, 2 onces; 4 salières, 2 grandes et 2 petites, pesant 4 marcs moins une once; 3 couppes dorées pesant 4 marcs moins 2 trézeaux; 4 chandeliers, 2 grands et 2 petits, pesant 7 marcs, 2 onces 1/2; une escuelle à oreille pesant 13 onces; une assiette dargent pesant 10 onces moins 1 trézeau; 12 cuilliers pesant 13 onces; 1 vinaigrier, 1 fourchette et 1 petit bassin à cracher, pesant 8 onces, 6 trézeaux, le tout dargent, pesant 38 marcs 1/2, prisé chacun marc 25 l. t. pour ce 962 l. 10 s. t.

Plus a la d. dame (Germaine Fauleau) déclaré que le sieur Seurrat a entre ses mains une gondole dargent qui est de la communaulté dicelle et du d. deffunt »

BIJOUX :

Une amatiste orientalle à mettre au doigt 45 l. t.

Une jacinte enchassée en or, de laultre costé de laquelle y a une agathe 60 l. t.

Une bague dor à mettre au doigt, à laquelle est enchassé une rose de diamant 36 l. t.

Deux aultres bagues à mettre au doigt, lune ronde et laultre avec ung grenat 6 l. t.

Ung curedan (cure-dents) dor 6 l. t.

TAPISSERIES DE HAUTE LISSE :

7 pièces de tapisserie de haulte lisse et deux aultres petites pièces, pour mettre dessus et dessoubz les croisées, auxquelles est lhistoire de l'Enfant Prodigue 180 l. t.

Une aultre pièce de tapisserie de haulte lisse, à mettre devant la chemynée (1) 30 l. t.

Une aultre pièce de tapisserie vielle où sont portraictées des cibilles 8 l. t.

Ung siel de tapisserie de haulte lisse, fort usé, prisé avec 3 custodes 100 sols.

OBJETS DIVERS :

Deux grands chenetz de cuivre façonnez, au bas esquelz sontz les armes du d. deffunt 50 livres.

(1) L'acte de partage de ces meubles du 16 mars 1616, côté n° 57 de E. 435 nous fait connaître que le sujet traité dans cette tapisserie est l'histoire de Querceus (Perséus, Persée, 1er roi de Macédoine). Il nous apprend également que les 9 pièces de tapisserie représentant l'histoire de l'enfant prodigue se sont trouvées dispersées entre les héritiers du défunt.



Une grande corbeille de cuivre, garnye de soubzbassements de bois de noier 18 l. t.

Une cassette pinturée de pinture de Flandre, fermant à deux serrures, garnie de son soubz bassement de bois de noier 18 l. t.

Ung mirouer 30 s. t.

Une grande couverture de drap bleu, faict à bandes de broderie, au milieu de laquelle sont les armes du d. deffunt 24 l. t.

Plus cest trouvé en la fenestre de la vis (escalier) de la d. maison, ung bassin peinturé, ung grand plact blanc, 3 vases, une esguière, une gondolle, 3 salières, une escuelle à oreille, une saucière, et 23 escuelles, tant grandes que petites, le tout de terre, façon de Fagence et de Nevers 12 l. t.

(E. 435)

1618. — Dans l'inventaire après décès de Luc de Beauvais, marchand à Auxerre, on remarque : Une croix de cuivre sur un pied de bois, aiant deux figures de la Vierge et St-Jehan, et 2 petitz chandeliers de cuivre à ciergier, faictz en triangle, prisés 30 s. t.

(E. 435)

23 mai 1619. — Inventaire après décès de Germaine Fauleau, veuve de noble Nicolas Tribolé, avocat au bailliage d'Auxerre (1), décédée en sa maison, rue St-Regnobert.

Tableaux et portraits :

On y remarque : Une carte où est portraicté feu *monsieur de Guise* 12 deniers.

Le portrait de la d. dephunte, en thoille 60 s. t.

Le portraict du d. deffunct sieur Tribolé, en thoille 18 l. t.

2 portraictz en cartes où sont portraictz les ymages de Nostre Dame et de St-Roch 16 sols.

(E. 435)

1629. — Inventaire après décès de Margueritte Thierrat, femme (ou veuve) de...... Chrestien, à Auxerre (2) dans lequel on remarque les portraits et tableaux ci-après :

Tableaux et portraits :

Ung tableau peint en huille, où est peint la Nativité Nostre Seigneur, garni de son quadre doré 8 l. t.

(1) Voir ci-devant (24 novembre 1615) l'inventaire après décès du mari.

(2) La première page de l'inventaire où se trouvent les noms et prénoms des époux, manque. Mais le portrait Thierriat (père de la défunte) fait con-

Aultre tableau, aussy peint en huille, où est peint la décolation de St-Jehan, garny de son chassy fermant 100 s. t.

Aultre tableau où est peint le Crucifix, fort long, garny de son quadre, peint en huille 8 l. t.

Ung tableau à deux visages 32 s. t.

Deux tableaux, lung dung Duc de Bourgoigne et laultre dune Duchesse 15 l. t.

Ung tableau du portrait de feu M. *Lesleu Chrestien*, non prisé »

Aultre portraict de feue Madame *Lesleue Chrestien*, aussy non prisé »

Aultre portrait du sieur Thierriat, *père de la d. deffuncte*, non prisé »

(E. 435)

1632. — Inventaire après décès de M. Gilles Housset, avocat au bailliage d'Auxerre (sa femme s'appelait Anne du Broc), dans lequel on remarque :

Tapis :

Ung tapis de table de drap vert brun, garny au millieu des armoiries du deffunct, mi-partie de tapisseries, des bouquets de tapisserie, la bordure à lentour de tapisserie, le tout rehaussé de soye et franges de soye verte tout autour, et brodé avecque dentelle 75 l. t.

(E. 435)

29 Mars 1662. — Inventaire après décès de Anne Gervais, veuve de noble Jacques Piretouy, receveur des tailles à Auxerre.

On y remarque les tableaux suivants :

Tableaux :

4 tableaux à destrampe où sont despains les Quatre Saisons, garnys de leurs cadres 8 l. t.

Ung grand tableau à huille où est dépaint la Vierge, le petit Jésus et aultres personnes, garny dun cadre de 8 à 10 pieds de haulteur 12 l. t.

3 petitz tableaux où sont dépaints Ste-Catherine de Sienne, St-Hiérosme et une Nudité 100 s. t.

2 aultres tableaux où sont représentés les troys Maries et Nostre Dame de Pitié 10 l. t.

naître le nom de la décédée, et la mention de son testament nous apprend qu'elle se prénommait Marguerite (Thierriat). Quant à l'époux, les portraits des sieur et dame Chrestien (ses père et mère probablement) et les signatures des nombreux enfants *Chrestien*, ne laissent aucun doute sur son nom. Il n'a pas été possible de trouver ni son prénom ni sa qualité.

Ung aultre tableau où est représenté Eve, garny de son cadre, 15 l. t.

2 aultres tableaux représentant Julle le Cezard et Auguste 3 l. t.

(E. 495)

20 Mars 1694. — Inventaire après décès de M. Pierre Disson, apothicaire à Auxerre. MM. Edme Billetou et Antoine Scellier, marchands apothicaires au dit lieu, ont été désignés pour procéder à la prisée des produits pharmaceutiques (1).

Boutique :

Premièrement : dans la boutique de la maison où le d. deffunct sieur Disson est déceddé, située en cette ville d'Auxerre, paroisse St-Pierre en Chasteau, s'est trouvé :

3 mortiers de métail, pesant 11 livres, prisé 14 s. t. la livre, revenant à 7 l. 4 s. t.

1 aultre mortier, de potin (2), pezant 3 l. 1/4, prisé 9 s. t. la livre 1 l. 9 s. 3 d. t.

3 pillons à l'usage des d. mortiers, pezant 2 livres 1/2, à 9 s. t. la livre 1 l. 2 s. 6 d. t.

1 aultre pillon de fert pesant 1 l. 1/2 5 s. t.

1 grand mortier de métail, pesant 104 l. garny de son pillon de fert, à 14 s. t. la l. 72 l. 8 s. t.

1 mortier de marbre avec son pillon de buys 6 l. t.

2 pots à clistère, une escuelle abic (?) et une méchante seringue, le tout destain commun, pesant 6 l. 1/2, à 11 s. t. la l. 3 l. 11 s. t.

1 seringue neufve, avec son étuy de mesme, n'ayant encore servy 4 l. t.

1 aultre seringue vielle avec son étuy 1 l. 15 s. t.

1 porfir avec sa molette 1 l. 5 s. t.

1 bistorque de buif avec un petit de boys, et 1 pillon de boys à deux testes, une petite rape et une pollissoire à emplastre 10 s. t.

1 grande paire de balances avec 3 autres petites 4 l. t.

2 l. 1/2 en poix de potin, à 12 s. t. la liv. 1 l. 13 s. t.

1 marc dune livre, garny 1 l. t.

4 livres en poix de plom, à 5 s. t. la liv. 1 l. t.

(1) De cet inventaire il n'est donné que le chapitre relatif à la boutique, curieux pour la pharmacopée et intéressant à rapprocher de celui de 1559. (Ducrot).

(2) Espèce de laiton jaune, où entre du plomb ou de l'étain.

1 fourneau de fert, fort usé 1 l. 10 s. t.

1 coquemard de cuivre rouge, pesant 5 l. 1/4, à raison de 20 s. t. la liv. 5 l. 5 s. t.

5 bassines, tant grandes que petites, dairin, pesant 16 l. 1/2, à 12 s. t. la l. 9 l. 18 s. t.

1 chapelle avec son fourneau (1) 10 l. t.

14 cheuvrettes destain, à huille, pesant 41 l. à 12 s. t. la livre 24 l. 12 s. t.

Sest trouvé dans les d. pots et cheuvrettes des huilles : rosa, lombric, pavot, camomille, abscinte, ypericum, de lyz, nimphea, lorié, marsiatum, de rue, d'anet, à la pezanteur de 12 l. 4 onces, à 24 s. t. la livre 15 l. 4 s. t.

12 pots destain à mettre ongan, pezant 2 l. 5 onces chascun, 27 l. 3/4, à 12 s. t. la l. 16 l. 13 s. t.

Dans lesquels pots sy est trouvé, tant en ongant : rosat, album, rasis, populeum, de Galien, basilicum, apostolorum, mudificatif, pompholif, dealtra, algopitia, neapolitanum, la pezanteur de 12 l. 2 onces, à 32 s. t. la l. 19 l. 8 s. t.

11 pilluliers destain, pezant chascun 10 onces, 4 l. 6 onces, à 12 s. t. la l. 2 l. 12 s. 6 d. t.

3 gobeletz destain, pezant 2 l. 1/4, à 12 s. t. la l. 1 l. 7 s. t.

Dans lesquels sy est trouvé 20 onces, 2 gros en pillules d'hiera, pigra, fœtida agarico, de mercur, lucis majoris et corhée, à 20 s. lonce 20 l. 5 s. t.

18 cheuvrettes de faiance, tant à cirot que miel, à 6 s.t. la pièce 5 l. 8 s. t.

Dans lesquelles cheuvrettes il sest trouvé 12 livres de sirot de pommes composé, de nerprun, de limon, diacodium, dimphea, pavo rouge, de rose pasle, de fleur de pesché composé, et violat, à 45 s. t. la livre 24 l. 10 s. t.

Plus sest trouvé dans lun des d. pots : 3 livres de miel rosat clarifié 2 l. 8 s. t.

67 bouetes carrées, de bois, peintes, à 6 s. t. pièce 20 l. 2 s. t.

12 bouettes rondes, de boys et 28 petites, prisées lune portant lautre, 4 s. t. pièce 8 l. t.

Dans lune sest trouvé 3 quarterons de rapontic, y compris une once de rubarbe 4 l. t.

Dans une autre bouete sest trouvé 1 livre 2 onces jalap, tant en racine qu'en poudre 3 l. 19 s. t.

5 onces 1/2 de scamonée 5 l. 10 s. t.

(1) Par cet article, on voit qu'à cette époque les apothicaires n'avaient pas, tous du moins, un laboratoire indépendant de la boutique.

7 onces de gomme gutte	3 l. 10 s. t.
3 onces de pignon dindes	1 l. 10 s. t.
3 onces foye dantimoine	9 l. t.
1 once de cornachine (cornaline)	10 s. t.
1 once 1/2 d'antimoyne diafoirétique	15 s. t.
Dans une autre bouete s'est trouvé :	
1 livre 5 onces d'agaric et 1 once 1/2 d'agaric trochique	5 l. 10 s. t.
Dans une autre, 11 onces de galange	1 l. 13 s. t.
9 onces de guinée	12 s. t.
1/2 livre de gingembre	8 s. t.
Dans une autre s'est trouvé tant anny que fenou	11 s. t.
2 onces coriandre	2 s. t.
Dans une autre bouète s'est trouvé :	
2 l. 1/4 de raclure d'yvoire	1 l. 7 s. t.
1 l. 1/2 de raclure de corne de serf *(sic)*, et 5 onces de bruslé	1 l. t.
Dans une autre, 4 onces balaustre	10 s. t.
5 onces 1/2 sarcocolle	12 s. 6 d. t.
Dans une autre, 5 quarterons de suc de regelise noir	1 l. t.
Dans une autre, 2 l. 1/4 de jujube, sebeste (sorte de prune) et datte	2 l. t.
Dans une autre, 1 l. 6 onces crème de tartre et salpestre rasfiné	1 l. 1 s. t.
6 onces dasarum	18 s. t.
Dans une autre, 2 onces rasine contragerna	10 s. t.
1/2 once trofique de viper	15 s. t.
Dans une autre, 1 livre miretille	15 s. t.
Dans une autre, 1 liv. des 4 semences froides	1 l. 16 s. t.
Dans une autre, 1 liv. de sachepareille	2 l. 15 s. t.
Dans une autre, 1/2 liv. de toille Gauthier	12 s. t.
1 livre d'iris de Florance	14 s. t.
14 onces de sassafrasse	1 l. 1 s. t.
Dans une autre, 1/2 livre de dictam	16 s. t.
Dans une autre, 11 onces de aloet ricotriname, 3 onces de poudres dier	2 l. 2 s. t.
Dans une autre, 3 quarterons d'ellebore blanc et noir	1 l. 10 s. t.
Dans une autre, 3 l. 4 onces de poligode de chesne	1 l. 8 s. t.
Dans une autre, de la racine de costus et câprier	6 s. t.
Dans une autre, 1 liv. 3 quarterons de cent de dragon, tant en poudre quautrement	1 l. 8 s. t.
1/2 livre de gomme tatatuaqua (*sic*)	15 s. t.
3/4 de gomme laque	1 l. 2 s. 6 d. t.
Dans une autre, 1/2 liv. de calamus aromaticus	1 l. 5 s. t.

Dans une autre, 11 onces d'hypotissis	1 l. 2 s. t.
Dans une autre, 9 onces de rasine dangélique et carnine	18 s. t.
Dans une autre, 6 onces d'elelbore noir	15 s. t.
5 onces de zedoaria	1 l. t.
6 onces imperatoire	12 s. t.
Dans une autre, 1 livre de plusieurs rasines de tormantille, gentianne, bistorte et autres	12 s. t.
Dans une autre, 2 livres 1/4 de mirabolant	2 l. 14 s. t.
Dans une autre, 4 onces de fleurs de pied de chat	10 s. t.
4 onces de spicnard et oeletique	1 l. t.
Dans une autre, 4 onces de seriuse	2 s. t.
Dans une autre, une once despicus	15 s. t.
Id. 2 livres de omnia	1 l. 4 s. t.
Dans une autre, 1/2 livre de crocus mortis apérétif	1 l. 10 s. t.
3 onces de taffios, préparé	1 l. 10 s. t.
2 onces assié Linné et crud	2 s. t.
7 onces de grinats, préparé	1 l. 15 s. t.
2 onces de precepite (?) rouge	1 l. t.
3 onces 1/2 de fopase (topaze), préparé	2 l. 12 s. 6 d. t.
3 onces émerodes, préparée	2 l. 5 s. t.
4 onces 1/2 d'hyacinte, préparée	2 l. 5 s. t.
4 onces de rubil, préparé	3 l. t.
1 once 1/2 de corail blanc, préparé	6 s. t.
1 once 1/2 de corne de cerf brûlée, préparée	6 s. t.
3/4 de vitriol de Cipre	1 l. 4 s. t.
1/2 livre de plomd calciné	6 s. t.
7 onces coroil blanc, non préparé	14 s. t.
1 once de coroil rouge	4 s. t.
1 once de hyacinte, non préparé	4 s. t.
3 onces de crocus metallorum	12 s. t.
Dans une autre bouete s'est trouvé 26 pots de fayence, inscripts pot à thériaque	1 l. 6 s. t.
Dans une autre 1 liv. 6 onces de labdanum	1 l. 10 s. t.
Dans une autre, 5 onces de topate (topaze) et hiacinte meslée, non préparé	1 l. 5 s. t.
4 onces d'aymant en pierre	1 l. t.
3/4 de pierre caluminaire	15 s. t.
1/2 livre crocus metallorum	1 l. t.
1/2 livre de pierre d'aigle	15 s. t.
5 onces de pierre hematitte	10 s. t.
2 onces de pierre liux et dalis	6 s. t.
6 onces de limailles dacier	4 s. t.
1/2 once de yeux de eunisses (?), préparé	12 s. t.

1/2 once de cinnabre	2 s. 6 d. t.
7 onces de grinats, non préparés	1 l. 1 s. t.
6 gros de spodium	3 s. t.
1 once émeraude	5 s. t.
4 onces rematist	8 s. t.
Dans une autre bouète, 2 liv. 1/2 d'euphorbe	3 l. t.
Dans une autre, 6 onces d'assa fœtida	2 l. 2 s. t.
9 onces de galbanum	1 l. 5 s. t.
9 onces opoponax	18 s. t.
1/2 livre de sagapenum	1 l. 5 s. t.
Dans une autre, 6 onces de cœur d'amour	12 s. t.
Dans une autre, 1 livre 1/2 de gomme ammoniaque	3 l. t.
5 onces de gomme hedira	15 s. t.
Dans une autre, 2 livres 4 onces dolibon	4 l. 10 s. t.
9 onces de gomme esnuy (élemy?)	1 l. 16 s. t.
12 onces encre commune	7 s. 6 d. t.
2 onces de gomme sérapin	6 s. t.
5 onces de teeclium ou beeclium (?)	16 s. t.
1 livre 1/2 d'aristoloche ronde et longue, tant en rasine qu'en poudre	1 l. 4 s. t.
Dans une autre, 2 liv. 4 onces du bois des trois santaux	2 l. 16 s. t.
2 onces de bois d'aloes	3 l. t.
Dans une autre, trois quarterons de coloquinte, tant en pommes qu'en poudre	1 l. 10 s. t.
Dans une autre, 1/2 livre d'aromaticus	15 s. t.
5 onces de topeze	15 s. t.
Dans une autre, 2 onces d'yvorie (ivoire)	2 s. t.
Id. 4 onces de camphre	1 l. 4 s. t.
Id. 4 onces de semence de cartame	5 s. t.
Id. 7 onces de poudre de hyacinte complette	7 l. t.
Id. 4 onces de poudre diamargatum, sans ambre musqué	»
Plus poudre diorhodon complète et trochisque diorhodon, de poudre diagelange, 2 onces	»
Dans une autre bouète, une livre de gomme atragagent	1 l. 10 s. t.
1/2 livre de gomme orabic	6 s. t.
Dans une autre, 10 onces de paronia et guy de chesne	10 s. t.
Dans une autre, 5 quarterons de cire jaune	1 l. 5 s. t.
1 livre de colophore et suif de cerf	12 s. t.
1/2 livre d'ortipe humide	15 s. t.
Dans une autre, 1 livre d'orvanette	1 l. 10 s. t.
Id. 1/2 liv. des 4 formes	12 s. t.
Id. 4 livres de terre sigilée et bol fin	3 l. t.

Dans une autre, 1 livre 1/2 destopitagre — 2 l. 2 s. t.
Id. 4 livres de litorge, préparée — 2 l. t.
Id. 4 livres dorepigum (?) — 10 s. t.
Id. 12 onces vitriol blanc — 1 l. 2 s. 6 d. t.
Id. 1/2 livre de colotax — 8 s. t.
Id. 1/2 once de saffran en poudre — 1 l. t.
Id. 11 livres de cinagrin et 1/2 l. de graine de lin — 1 l. 4 s. t.
Id. 6 livres de bois de goire et écorce — 2 l. 15 s. t.
Id. 1 livre de souffre commun — 6 s. t.
Id. 3 onces de souffre vif — 9 s. t.
Id. 14 onces de verd de gris — 1 l. 1 s. t.
Dans plusieurs autres bouëtes, des semences de touttes sortes, de pezanteur de 5 l. 1/2 — 2 l. 10 s. t.
Dans une autre, 6 onces de munire *(sic)* — 1 l. 4 s. t.
Id. 1/2 livre de semen contra — 1 l. 10 s. t.
Id. 1 livre 1/4 de coquelevent — 1 l. 10 s. t.
Id. 1 livre 3/4 noix vomicque — 2 l. 2 s. t.
Id. 6 onces de mastic, tant en poudres qu'en larmes — 1 l. 4 s. t.
Id. 1 l. 3/4 d'antimoine crud — 14 s. t.
Id. 3 onces d'antimoine de verre — 12 s. t.
Id. 3/4 de tutie — 1 l. 2 s. 6 d. t.
Id. 3 onces de tutie, préparée — 12 s. t.
Id. 3/4 de plomb bruslé — 12 s. t.
Id. 3 onces de terre murta — 6 s. t.

Plus s'est trouvé dans le poudrier, 22 vases de verre, dans lesquels s'est trouvé 4 onces 3 gros de troitchique de luerme (?) albandar insre (?) et albis rasis, estimé le tout avec demye de frotichisque de camphre — 2 l. 16 s. t.

Dans un autre vase, s'est trouvé une once de corail, préparé — 10 s. t.

7 onces 5 gros de poudre diatragagant dhiere simple, fleur de souffre, sentaux, diantriatanli, diamargartum, brigidum diarhodon abbat et hydragogue — 4 l. 6 s. t.

3 onces de scel de politret et crème de trate — 5 s. t.

Dans un autre vase, 10 onces contragerna — 10 s. t.

Plus s'est trouvé dans des phioles de verre, 4 onces esprit de scel et de souffre — 1 l. 10 s. t.

1/2 livre esprit pelria ou xeilria (?) — 1 l. t.

3 onces de tartre vitriolé — 1 l. 10 s. t.

Plus s'est trouvé dans la boutique, 13 pots à euvre de fayance, à 5 sous — 3 l. 5 s. t.

Plus 11 livres 8 onces de compositions dhanne catholicum double, diaphœnœ diaprunis composé, extraict de genièvre, estimées	28 l. 15 s. t.
15 livres catholicum simple	22 l. 10 s. t.
En plusieurs pots de terre, 22 livres de miel commun	4 l. 8 s. t.
11 petits pots à canon, propres à conserves, à 3 s. t.	1 l. 13 s. t.
Dans lesquels s'est trouvé 2 livres 2 onces de buglosse, sauge, chicorée, nimphea et violette	3 l. 3 s. t.
2 onces philonium romanum	10 s. t.
9 onces confection d'hyacinte	2 l. 16 s. t.
1 l. 4 onces de tamorin	1 l. 5 s. t.
3 onces confection alcherium (?)	9 l. t.
10 livres de thériaque, à 3 l. chaque	30 l. t.
24 livres d'emplastre diapalme de céruse, bitonira ou bitonica de ligno, diachilon, magnum et gomme de Cherpis, muscilage et contra rupturarum	24 l. 12 s. 6 d. t.
2 livres 12 onces demplastre de Vigo, mercurio, et divin	10 l. 10 s. t.
3 livres de quinquina	18 l. t.
1 livre d'amende amère	8 s. t.
1 livre 4 onces de manne	4 l. 7 s. 6 d. t.
1 livre de semence froide	1 l. 15 s. t.
1 livre 12 onces de cristal minéral	1 l. 15 s. t.
3 livres de séné	10 l. 10 s. t.
12 livres de sassafrace	10 s. t.
1 once de baume de Perrou	1 l. t.
2 onces 1/2 de mercur dulcifié	1 l. 5 s. t.
1 once de vipère entière et en poudre	2 l. 15 s. t.
1 once 5 gros d'antimoine diaphérétique	18 s. t.
1 once tartre hémétique	12 s. t.
2 gros de perles préparées	4 l. t.
2 gros de pierre de bizoardominal	16 l. t.
3 livres d'or *(sic)*	3 l. t.
1 gros moins 6 grains de musque	10 l. t.
12 livres de sirop de Kermès, avec le pot	1 l. 3 s. t.
1 livre de mûre confite	1 l. t.
2 livres de sirop de mûre	2 l. t.
2 livres de berberis confit	2 l. t.
1 livre 2 onces d'électuaire de martrani	2 l. 5 s. t.
3 onces de lachaire de succogo sarum	7 s. 6 d. t.
10 onces d'électuaire de citro	1 l. 5 s. t.
13 onces scel armoniaque	1 l. 4 s. t.
6 onces de scel angélique	18 s. t.

3 onces 6 gros de jus dabsinte, chardon bénit, d'armoise, genèvre, saturne et sabine	4 l. 2 s. t.
5 onces d'huille de pétrolle	1 l. t.
6 onces d'huille d'amende amère et douse	15 s. t.
Dans un autre pot, 8 onces de catholicum double	1 l. 5 s. t.
1/2 once d'huille d'ambre	10 s. t.
3 livres de térébantines	2 l. t.
3 onces de sublimé corosif	1 l. 4 s. t.
5 quarterons d'arceny	15 s. t.
10 livres de litarge	5 l. t.
2 livres 1/2 d'antimoine cru	1 l. t.
3 onces de guinée	6 s. t.
2 livres de robes de lapins *(sic)*	1 l. 10 s. t.
2 livres de fornouil	1 l. 8 s. t.
4 livres demplastre de diachilon, albuma profacturis, de mastic, de ceroneam exicrocum	6 l. t.
1/2 livre de cœur de cerf bruslé	5 s. t.
1 livre 2 onces de gingembre	15 s. t.
2 liv. de corabine	1 l. 4 s. t.
6 livres 1/2 de réglisse, tant bonne que mauvoise	2 l. 12 s. t.
12 onces de grains de paradis	15 s. t.
1 livre 1/2 demplastre diachilon, nurchin, pro facturis et pour les loups, et deuphorbe	1 l. 10 s. t.
6 onces de cubèbes et boys de laurier	12 s. t.
1 livre vitriol calciné	12 s. t.
2 livres racines de Camponœ	10 s. t.
200 phialles de verre	2 l. 10 s. t.
1 grand tamis à passer poudres	2 l. t.
1 petit tamis à poudre, un peu rompu	1 l. t.
2 sacs de crain	10 s. t.
7 livres de sucre commun	5 l. 5 s. t.
3/4 de sucre rosat	18 s. t.
300 ancrières de terre et petits pots de terre	2 l. 16 s. t.
1/2 cent de pots de terre à godets	15 s. t.
Le poudrier avec son tableau représentant Nostre Dame avec le Jésus	4 l. t.
L'emplastrier	1 l. 10 s. t.
Le comtoire de boutique, fermant à clef	3 l. t.
Une ormoire, avec sa serrure sans clef	4 l. t.
Le ban de boutique	2 l. t.
22 planches à molures	10 l. t.
L'échelle de boutique	1 l. 5 s. t.
6 spatules de fer	10 s. t.

Un gobelet dargent et une cuiller dargent couverte, pezant le tout 10 onces, à 3 l. 5 s. t.	32 l. 10 s. t.
3 livres (volumes) appellés *Bauderon*, la *Framboisière*, *de la Chimye*, de Béguin	4 l. t.
12 livres d'eaue distilée dans 16 bouteilles de verre, appellées eaue rose, de plantin, chardon bénis, scabieuse, chicorée, laitue, pourpier, pavot et autres	3 l. t.
14 onces deaue thériacalle	2 l. 16 s. t.
1 livre deaue clairette	1 l. 5 s. t.
Un grand livre nommé *Matiolle surdioscornis*	3 l. t.
Le tapit de la boutique, de tapisserie à fleurs de lye	3 l. t.
2 livres de casse	1 l. 2 s. t.
Dans une bouete, s'est trouvé 1 livre de pirètre et poisvre long	1 l. 4 s. t.
Dans une autre, 1/2 livre de mouche cantarude	15 s. t.
2 onces de castorum	10 s. t.
Dans une autre, une once de folliopudum	4 s. t.
Dans une autre, 6 onces arnomine (?) agnus, castus, et carfac, balsamine	1 l. 4 s. t.
Dans une autre, 2 livres de styrax liquide	8 s. t.
Dans une autre, 1 once de spromaboty	6 s. t.

(E. 495).

RECUEIL DE DOCUMENTS

TIRÉS DES ANCIENNES MINUTES DE NOTAIRES DÉPOSÉES AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'YONNE

(*Suite*)

Par M. Eugène Drot.

II

DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

AVANT-PROPOS

Pour suivre l'ordre indiqué par l'avertissement en tête de ce recueil, nous donnons aujourd'hui le § 2, qui contient la collection des marchés de travaux de construction les plus intéressants. Ceux relatifs aux travaux d'art, tels que verrières, peintures, sculptures, fonte de cloches, etc., en ont été distraits pour être joints au chapitre III (arts et artistes), où ils seront, pensons-nous, mieux à leur place.

Les documents dont il est question ici vont comme dates extrêmes de 1491 à 1692. Ils intéressent un grand nombre de localités de l'Yonne et quelques-unes, voisines de notre département. Ils nous paraissent au point de vue de l'archéologie et de l'histoire de l'art des xv[e] et xvii[e] siècles, d'une certaine importance. On y trouve non seulement des détails techniques intéressants pour le constructeur, mais encore des renseignements très curieux sur la manière dont les entreprises de bâtiments étaient conçues et mises en œuvre pendant cette période.

Outre des marchés de travaux à des édifices publics ou destinés au culte, nous avons eu la bonne fortune d'en trouver un certain nombre concernant la construction de maisons particulières. Et ce ne sont pas les moins intéressants, si l'on veut bien considérer surtout, que les marchés de cette nature n'ont pas été recherchés par les historiens ou ont été dédaignés par eux.



Tous ces actes laissent constater une bonne foi et une confiance dont on ne peut se faire une idée aujourd'hui. Même pour des marchés d'un prix assez élevé, les parties contractantes se bornent à déclarer que les travaux seront faits « selon que la besongne le requiert » et que les matériaux devront être « bons, loyaulx et marchands ». Il est vrai que comme correctif, il est ajouté qu'ils devront être exécutés « à dict de gens à ce congnoissans », ce qui, en réalité, équivaut à ce qu'on nomme de nos jours la réception des travaux. Presque invariablement, ils devront être terminés dans un délai déterminé.

Ces documents sont classés par ordre alphabétique de paroisses, en observant la chronologie dans les établissements de chacune d'elles,

Permettez-nous de donner ici l'énumération succincte des marchés les plus saillants, ainsi que les plus curieux traits de mœurs qu'on y rencontre :

Appoigny. — Travaux au château et aux moulins de Régennes (1568-1588). Celui de 1588 est signé du célèbre évêque d'Auxerre, Jacques Amyot. Il y a même fait quelques changements de sa main.

Augy. — Restauration de l'église. Reprise de travaux importants interrompus. Ce marché contient des détails curieux. Les habitants en assurent le paiement au moyen de l'abandon pendant 4 années du 28e de la récolte des blés et vins (1541).

Auxerre. — Travaux au collège, à l'évêché, aux portes de ville, aux différentes églises et monastères, à des maisons particulières (1491-1630).

On y remarque notamment :

Collège. — Confection de portes et croisées à la maison de « Saint-Xist », menuiserie et serrurerie (1586). Le menuisier sera tenu de faire son travail « au logis épiscopal où il luy sera livré « place pour ce faire (1) ». En 1594, les échevins passent un marché avec un menuisier pour faire entre autres travaux « ung pepistre « à quatre estàges, de longueur de six piedz et de mesme haul- « teur, de bois de chastenier rabouttez sur lais de dessus duquel « qui sera en pepistre y aura une tringle pour louverture des « livres ».

Evèché. — 1630. Construction de la charpente d'un petit pavillon. Il s'agit probablement de celui qui est encore actuellement

(1) Ce marché est passé au nom du savant évêque d'Auxerre, Jacques Amyot. Sa sollicitude pour l'établissement qu'il fonda est bien légitime.



dans le jardin de la Préfecture et qui paraît bien devoir être de cette époque.

1633. — Appropriation en chambres et cabinets de l'ancienne chapelle (1).

Cathédrale. — 1570. Marché pour remplir de maçonnerie un grand nombre de verrières mutilées. — 1571. Couverture du petit clocher sur le chœur. — 1630. Reconstruction totale de la chapelle Saint-Martin.

Chapelle Notre-Dame-des-Vertus (près la tour). — 1564. Charpente des cintres pour la construction des voûtes, moyennant 250 l. t. — Même date, couverture en plomb, etc., de cette chapelle, pour le prix de 1,000 l. t. (2).

Notre-Dame-de-la-Cité. — 1571. Réfection de la charpente de la nef (368 l. t.)

Saint-Mamert. — 1556. Les maçons qui entreprennent des travaux à l'église s'engagent à les faire « de leurs mains ».

Abbaye Saint-Germain. — 1576. Construction d'un beffroi sur la plate-forme du petit clocher de l'église et mise en place de quatre cloches qui viennent d'être fondues.

Jacobins. — 1522. Charpente d'une « librairie » (bibliothèque, salle d'études); 1577, travaux à l'église. Dans le premier de ces marchés, on remarque que le couvent devra fournir « des religieux pour mettre au levage ».

Maisons particulières. — 1497-1603. Parmi les nombreux marchés, on remarque plus particulièrement : 1504, charpente d'une maison, par un ouvrier de Pien (Sougères-sur-Sinotte) et amenée

(1) A propos de la démolition de cette chapelle du palais épiscopal, Lebeuf, dans ses mémoires réédités par MM. Challe et Quantin, dit t. II, p. 238 : « La première réparation qu'il (Dominique Séguier) ordonna dans « son palais épiscopal d'Auxerre, fut blâmée avec raison. A la persua- « sion d'un chanoine, il fit détruire, en 1633, la chapelle du titre de Saint- « Nicolas, que Gui de Mello avoit fait bâtir près de quatre cents ans aupa- « ravant, et il fit pratiquer, au-dedans de cette chapelle, différentes cham- « bres et cabinets ».

(2) Outre ces deux marchés, le chapitre III en contiendra trois autres de 1565: dorure de la croix par le fameux Germain Michel (50 l. t.), facture de deux verrières, par Guillaume Cornouailles (250 l. t.), chassis et pose de ces verrières (50 l. t.).

De ces travaux si importants, M. Quantin (Bulletin de 1848) dit simplement ceci qui semble bien insuffisant : « La chapelle des Vertus nouvelle- « ment construite à côté de la tour droite de la cathédrale est voûtée et « couverte de plomb en 1564. La croix de plomb en est décorée par Ger- « main Michel ».

toute faite, par bateau du port de Monéteau à celui d'Auxerre, où il n'y avait plus qu'à procéder à l'assemblage et au montage;—en 1560, marché passé par Truiller, maçon à Auxerre, à deux autres maçons de cette localité, pour faire à façon 4 ou 500 toises (800 à 1,000ᵐ) de murs pour clore la propriété connue à Auxerre sous le nom de la *maison Gerbault* (1). Il y est dit que cette muraille devra être faite de « telle appesseur et haulteur que celles qui sont ya faictes ». Il s'agissait d'entourer de murs un arpent de terrain que le sieur Gerbault, receveur ordinaire et voyer de Paris, avait pris à bail à rente le 14 septembre précédent, de l'abbaye Saint-Marien, à la charge de le clore de murs (2).

Cette importante entreprise a dû entrer pour une grande part dans le marché par lequel un marinier d'Auxerre s'engage à fournir pendant deux ans au sieur Truiller, tout le sable qui lui sera nécessaire.

Chastellux. — Travaux au château (1653-1692). On y remarque les marchés suivants : 1668, maçonnerie dans la « tour du cabinet des armes » et dans celle « de Saint-Jean » pour 200 l. t. — M. de Chastellux doit fournir certains matériaux qui seront mis à la disposition du maçon « au bout de la planchette de la terrasse », un câble, et attribuer à cet ouvrier une chambre (celle de la Vigne) avec un lit et deux draps;—1668, entretien, pour 12 ans, de la couverture de tous les bâtiments du château, de la chapelle et de la halle du pont, moyennant 50 l. t. par an, diverses fournitures et 13 l. 10 s. t. « pour le vin et denier à Dieu ». Clause curieuse : en cas d'incendie, orage, défaut de charpente ou de maçonnerie, le couvreur ne sera obligé d'y contribuer que pour une toise carrée; — 1668, couverture en tuile, du pavillon sur la grande porte d'entrée de la cour des écuries, du pavillon sur la porte « du boulevard » et sur la chambre « Sainte-Anne », avec les deux tours « joignans » de la grande tour dessus la chambre « des cloches »,

(1) Cette maison ou petit château que Belleforest, dans sa *Cosmographie*, a rendu célèbre sous le nom de maison Gerbault, était située sur les bords de l'Yonne, rive droite, en face le port Saint-Loup d'Auxerre.

En 1590, elle dût être démolie par ordre du sieur de Pluvaut, gouverneur d'Auxerre, pour enlever aux royalistes un moyen d'attaquer la ville.

Encore aujourd'hui, cet endroit est connu sous le nom de port Gerbault.

(2) Cet arpent était contigû à un autre arpent qui lui avait été concédé au même titre, par la même abbaye, en 1538, et dans lequel il avait fait construire le joli castel dont il est parlé plus haut (Archives de l'Yonne, H. 1240). Un arpentage de 1597 (H. 1240) donne en effet à cette propriété une contenance de deux arpents moins dix carreaux.

et de retenir la couverture de la chapelle du jardin, moyennant 95 l. t. et diverses fournitures ; — 1670 à 1672, marchés de déblaiement de roches et nivellement pour l'agrandissement des jardins. Par celui de 1672, montant à 220 l. t., on voit qu'il sera fourni aux ouvriers par M. de Chastellux « six picq de pioche et six palle », et qu'il leur sera prêté « le cheval aveugle » lorsqu'ils en auront besoin, mais pour « estre par eulx mené sans luy faire tort » ; — 1692, marché d'entretien pendant neuf ans, moyennant 34 l. t. par an, comprises les 4 l. t. allouées pour la soudure nécessaire de « toutes les fontennes qui sont autour du dict chasteau, « tant celles qui vont sur les parterres, sur les cours, la cuisine « et petit sallon, que celles du parcq et du jardin proche léglise, à « les prendre despuis leurs sources jusqu'au ject deau..... », à l'exception de la fontaine qui vient du petit pré et de la conduite d'eau qui passe par la garenne du dit petit pré.

La plupart de ces actes sont signés par le comte de Chastellux (1).

Commissey. — Abbaye de Quincy, 10 juin 1596. Marché passé par l'abbé François Pierron, aumônier ordinaire du roi, pour la charpente et la couverture de l'église de l'abbaye, incendiée en grande partie par « lorage et intempérie de temps le lundy xiii[e] jour du « mois de may dernier » (1596) (2), moyennant 1,000 écus d'or soleil, deux setiers de blé méteil et trois muids de vin.

Par ce marché, l'entrepreneur (Dromon, charpentier à Tonnerre) devra notamment : refaire à neuf la charpente du chœur et la

(1) Malheureusement, il ne nous a pas été possible de trouver parmi ces actes, de marchés relatifs à la création de la pièce d'eau, des grandes allées et des belles avenues qui allaient dans toutes les directions, notamment celle de Vésigneux qui, au dire des vieillards, avait trois kilomètres de longueur. Inutile d'ajouter que nous nous serions fait un devoir et un plaisir de procurer cette satisfaction à notre éminent membre d'honneur, M. le comte de Chastellux, consulté au sujet de la publication de ces documents.

(2) M. Lambert, dans sa notice historique sur l'abbaye de Quincy, publiée dans l'*Annuaire de l'Yonne*, en 1863 et 1864, faute d'avoir connu ce marché, a commis deux erreurs. La première, en attribuant, par une coincidence bien excusable, l'incendie de l'église aux Huguenots ; la seconde, en rapportant que M. de Mesgrigny, abbé de Quincy vers 1630, a été le premier à entreprendre la réparation des dommages, se basant sur une inscription portant la date de 1640 et qui a été trouvée en 1847. Sans contester à cet abbé les travaux qu'il a pu faire faire pour le relèvement des bâtiments et la restauration de l'église, le marché que nous donnons ici prouve péremptoirement, qu'il n'a pas été le premier à s'en préoccuper.

couverture de différentes parties de l'église; faire à l'endroit où était le clocher, un dôme en bois de dix pieds carrés à sa base et de sept à huit pieds de hauteur de la terrasse « à lenfourchure « den hault ». La couverture de ce dôme sera faite « daissy à clou « en escaille de poisson, le tout noircy et huillé ». Au-dessus de ce dôme, il sera mis une croix avec une pomme et un coq, et au-dedans, il sera fait un beffroi pour contenir quatre cloches, dans lequel l'entrepreneur devra placer « les deux (cloches) qui sont « demeurées entières et les rendre en estat qu'il convient pour « sonner...... ». Le charpentier est autorisé à prendre dans le parc de l'abbaye et dans le bois de la porterne de Quincy, le bois nécessaire à son chauffage et à la cuisson de la tuile. Pendant la durée des travaux, il sera, ainsi que ses ouvriers, logé dans l'abbaye.

Cravant. — 1574. Restauration de la halle, on remarque qu'il y avait une « ourologe » (horloge), et que les entrepreneurs ne pourront employer les matériaux qu'ils doivent fournir, qu'après les avoir fait accepter par le lieutenant du capitaine de Cravant, sauf « revisite » en cas de désaccord; — 1586. Construction d'une « jacquette » (sorte de cage) pour loger les prisonniers. Cette jacquette devra être faite en bois de chêne; elle sera de dix pieds « en carré tant hault que bas », garnie de solives; on y fera une porte et un guichet qui seront munis de serrures, bandes, gonds et verrous. La vieille jacquette appartiendra au charpentier. Le prix de ce marché est de 26 écus d'or soleil.

Ce « local de prévention » était installé dans l'auditoire. Notre collègue, M. l'abbé Bouvier, donne dans son *Histoire de Monéteau* (1), un marché de 1565 pour la construction d'un auditoire, dans lequel devra être transportée, après avoir été démontée, la jacquette qui se trouve dans l'ancien. Monéteau et Cravant ayant au XVIe siècle le chapitre d'Auxerre pour seigneur, on est amené à croire que le même système a dû être appliqué dans toutes les seigneuries que le chapitre possédait.

Cruzy-le-Chatel. — Château de Maulne, 7 mai 1566. Marchés de maçonnerie et de charpente du nouveau château que Antoine de Crussol, duc d'Uzès et comte de Tonnerre, « entend faire bastir en la forêt de Maulne, sur la fontaine du dict lieu ». Le marché du charpentier s'élève à la somme de 650 l. t..

Les bois nécessaires à la construction lui seront fournis « en place », mais non débités. Il lui sera également fourni les câbles

(1) *Bulletin de la Société des Sciences*, 1897.

et cordages. On remarque que les planchers devront être faits à la « mode française ».

Quant à celui passé avec le maçon, il n'est pas consenti moyennant un prix total, mais par toise, variable suivant le genre de maçonnerie. Les murs seront de quatre pieds d'épaisseur à la base et de deux pieds et demi à la partie supérieure. Il est payé de la toise : de « menue maçonnerie » 20 s. t.; « d'empiétement « de taille » 60 s. t.; des « coings des retours » en pierre de taille, 30 s. t.; des « corniche et entablement à modillon carrey et de « molure », 40 s. t.; pour chaque porte, 4 l. t.; pour chaque fenêtre (petite ou grande) revêtue de pierre de taille, 12 l. t.; pour chaque cheminée « revestue et garnye de pierre de taille », 10 l. t.; pour chaque marche, pose comprise, 20 s. t.

Toutes les fournitures seront faites par le duc d'Uzès, même les bois pour échafauder, les cordages et les câbles. De plus, il doit faire faire les terrassements pour asseoir les fondations.

Au sujet de cette importante construction dont il paraît rester des parties, à l'extérieur tout au moins, nous empruntons quelques détails à la notice de M. Lambert (1) « Il (Antoine de Crussol) « prit donc le parti de raser entièrement le vieux château de « Maulne et d'élever à la place une grande maison de chasse qui « pût offrir, dans une pareille solitude, toutes les commodités « indispensables à de longs séjours.

« Au lieu de laisser en dehors des nouvelles constructions la « précieuse fontaine qui coule aux pieds de la motte de Maulne, « ce fut, on peut le dire, cette source même que l'architecte choisit pour devenir le point central (2). »

A défaut des marchés que nous donnons ici, M. Lambert, pour déterminer la date de la construction de ce château, a été obligé de s'appuyer d'abord sur la description qu'en fait, après l'avoir visité, Androuet du Cerceau, dans son remarquable ouvrage intitulé « *Les plus excellens bastimens de France* », imprimé en 1576, et ensuite un article des comptes de la ville de Tonnerre, qui paye en 1569-1570, à un voiturier, 200 l. t. pour « charroy au lieu de « Maulne, de deux mille pieds cubes de pierre pour le chasteau ».

MARIGNY-L'ÉGLISE (Nièvre). — 1641-1668. Travaux à l'église et au clocher. — 1661-1671. Constructions de maisons particulières.

Puisque nous présentons des documents sur le Morvan, dont la

(1) Cruzy-le-Châtel et Maulne, *Annuaire de l'Yonne*, années 1879 et 1881.

(2) On a pu voir plus haut que les marchés ne laissent aucun doute à cet égard.

topographie, la climatologie, l'agriculture, les constructions, les mœurs et coutumes, diffèrent tant du « plat pays » et sont si peu connues, nous nous permettrons d'entrer dans quelques détails, seulement en ce qui concerne les marchés de travaux.

On y remarque que, le plus souvent, les ouvriers sont nourris et qu'ils reçoivent une partie de leur salaire en nature. Cela s'explique sans peine. Cette région, aujourd'hui relativement aisée, par suite des améliorations apportées à l'agriculture, était assurément, à cette époque, une des plus pauvres de France. Aussi, la nourriture et le paiement en produits d'une partie de la dépense, réduisaient naturellement d'autant le montant en espèces, dans un pays où l'argent était plus rare qu'ailleurs. D'autre part, le défaut de communication et le peu de ressources qu'offrait le pays, ne permettaient peut-être pas toujours aux artisans étrangers de se procurer les produits nécessaires à leur alimentation. Aujourd'hui encore, malgré les progrès de la civilisation, il y a des hameaux relativement importants où le boucher ne va qu'une fois par an, le jour de la fête patronale. Tout le reste de l'année, « l'habillé de soie » fournit la viande de la maison.

Dans le marché de maçonnerie d'une maison à Marigny, du 11 juin 1670, l'attention est attirée par la construction : 1° d'une fenêtre dont la baie n'a que deux pieds de hauteur et un pied et demi de largeur; 2° d'une galerie en pierre devant la maison. Cette galerie est sans doute destinée à remplacer, mais avec plus de luxe, les appentis couverts de genêts que l'on avait — et que l'on a encore — coutume de faire devant les maisons, granges et étables pour écarter la neige des bâtiments et garantir l'intérieur des rigueurs du froid, très vif dans le Morvan, où l'altitude est très élevée. Il est probable que les dimensions lilliputiennes de la fenêtre ci-dessus n'avaient pour but que d'éviter le froid, si nous ajoutons que pour le même motif on réduisait à sa plus simple expression le nombre des ouvertures, on se rendra facilement compte de l'obscurité qui régnait dans les maisons; 3° d'un « ognier » voûté. Tout le monde sait qu'autrefois, l'oignon était peut-être le légume dont on usait le plus, dans toutes les classes de la société. Dans chaque maison, il y avait un récipient réservé spécialement à sa cuisson; on l'appelait également « ognier ». Aujourd'hui, ce légume est heureusement éclipsé par un autre bien plus précieux, la pomme de terre. Dans le Morvan surtout, où le terrain granitique lui est favorable, la pomme de terre est le « pain du pauvre » (1).

(1) *Mémoires historiques sur le canton de Quarré-les-Tombes*, par l'abbé Henry, (2 vol. 1876).



L'abbé Henry dit qu'en 1876 encore, « les habitants s'en régalent « et les mangent ordinairement cuites à l'étouffée, sans sel et sans « préparation.... Quand cette récolte est abondante, le pays est « sauvé (1) ».

MÉNADES. — 1544. Devis de la construction des murs d'enceinte du village, suivi de marché (2).

Par cet acte, les murailles devaient avoir 18 pieds de hauteur, 3 pieds d'épaisseur à la base et deux *bons* pieds à la partie supérieure. Elles devaient être reliées par 12 ou 14 tours ou demi-tours, et pourvues de deux portes avec meurtrières et ponts-levis et d'une poterne.

Ces travaux ont été adjugés à un entrepreneur général qui, dans un délai de deux ans, devait donner « clefz au poinct », pourvu que les habitants fournissent ce qui est convenu au marché et « que pestilence ou guerre dont Dieu nous veullent préserver et « garder ne soient en la contrée. »

Le paiement en devait être fait au moyen du produit pendant 18 ans, du 13e de tous les fruits pour les habitants demeurant à l'intérieur de l'enceinte projetée, et du 16e pour ceux résidant en dehors. Aux habitants incombe l'obligation de lever cette dîme et de faire toutes poursuites contre les défaillants.

PERRIGNY-SOUS-ROUGEMONT OU SUR ARMANÇON. — 1553. Construction d'une chapelle au hameau de l'Autremont (3).

Ce marché est consenti moyennant 30 l. t. en argent, 12 bichets de grain moitié froment et orge et un muid de vin.

Les habitants s'engagent à fournir au maçon une chambre, un lit et les ustensiles de ménage, ainsi que toutes les matières nécessaires à la construction, jusqu'à l'eau ; mais il doit procéder à l'extraction de la pierre dont il aura besoin. Au bas de ce marché figure le croquis de cette chapelle que nous avons relevé le plus fidèlement possible.

(1) *Mémoires historiques de l'abbé Henry.*

(2) Ces travaux nous ont semblé si considérables et si dispendieux pour une petite localité, que nous avons voulu nous assurer si des vestiges en attestaient la construction. M. le Maire, auquel nous nous sommes adressé, a bien voulu nous faire parvenir les renseignements ci-après, à propos desquels nous lui renouvelons tous nos remerciements :

« Les travaux dont vous me parlez.... ont été certainement exécutés. « Les vieillards se rappellent très bien avoir vu les ruines des anciennes « portes et des vieux murs, et même il existe encore autour du village « des parties de clôture. De plus, on a démoli il y a quelques années « deux petites tourelles sur l'emplacement des murs ».

(3) De cette localité, il ne reste plus aujourd'hui qu'une ferme.

Rougemont (Côte-d'Or). — 1565. Construction de deux portes de ville « du costé de Perrigny et Buffon ». Ces portes devront être semblables à celles de Cry. Ce marché est fait moyennant 160 l. t. Les habitants fournissent tout ce qui est nécessaire, même les échafaudages. En réalité, c'est un marché à façon.

Saint-André-en-Morvan (Nièvre). — 1667-1668. — Eglise. Construction d'un nouveau chœur et d'un clocher. Trois marchés : extraction de pierre, maçonnerie et charpente, passés par M. de Chastellux, seigneur de Saint-André (1). Celui du maçon s'élève à la somme de 550 l. t., plus les matériaux. Le nouveau chœur devra avoir 36 pieds de longueur, sa largeur sera celle de la nef ; les murs auront 28 pieds de hauteur « soubz bois » ; leur épaisseur sera de trois pieds, il y sera fait trois ogives de chaque côté ; trois vitraux de 3 pieds de large et 8 pieds de haut « avec ung O rond » (œil-de-bœuf) dans le pignon ; le plafond du chœur sera à voûte d'arête ; le chœur sera carrelé et blanchi ; une arcade de pierre de taille (jubé) de 17 pieds de large séparera la nef du chœur, etc., etc. Le marché d'extraction est fait au prix de 19 l. t. pour « chacun cent » de pierre. La longueur des blocs sera de « un pied et « demy jusqu'à trois piedz trois poulces, et trois piedz et demy, « et ce par tiers ». L'extraction se fera dans le finage de « Vézigneux et lieux voisins ». La pierre sera acceptée par le maçon chargé des travaux. Le marché du charpentier monte à 260 l. t., plus les bois qui lui seront fournis sur place. Il devra faire les cintres pour les maçons, faire la charpente des voûtes du chœur et un clocher « suivant la charpente de lauteur deheue et convenable (2) ».

Tonnerre. — 1617. Marché de grosses réparations aux murs d'enceinte de la ville, pour la somme de 300 l. t. (3)

(1) Chastellux, avant son érection en paroisse en 1677, dépendait de celle de Saint-André.

(2) M. de Chastellux, en prenant à sa charge les frais de construction du clocher, faisait une gracieuseté aux habitants auxquels incombait cette dépense.

Il n'en est pas de même des travaux au chœur qui, de droit, devaient être supportés par lui en sa qualité de seigneur. En réalité, sous l'ancien régime, chacun était tenu d'entretenir les parties de l'église dont il profitait.

(3) Nous avons renoncé à publier les marchés de construction du second étage de la tour Notre-Dame ; de réparations au pont de Notre-Dame-du-Pont et de construction d'une chapelle à Vauligny (Tonnerre), M. Quantin les ayant à peu près résumés dans son article « *Le Tiers Etat à Tonnerre* », publié dans notre bulletin de 1886.

Véron. — 1509. Marché à façon par le maçon entrepreneur à deux autres maçons, des travaux de la construction du chœur de l'église. L'entrepreneur fournira toutes matières en place, une chambre, deux lits et le bois nécessaire au chauffage des maçons. De plus, il leur paiera 110 l. t.

Dans cet acte, il est fait mention du traité passé entre les procureurs de Véron et le sieur Dansoy, maçon à Auxerre. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver cet acte intéressant (1).

15 Octobre 1568. — Appoigny. — Marché de coupe et transport du bois nécessaire à la reconstruction des moulins de Regennes.

« Comparut en sa personne, Pierre Brillault, marchand demeurant à Appougny, lequel cognut et confessa avoir marchandé et promis à Me Claude Jannequin, procureur et secrétaire de monseigneur le réverendissime cardinal de la Bourdaisière, évesque d'Aucerre, stipulant et acceptant pour le d. seigneur, et en la présence de vénérable et discrette personne M. Gaspard Damy, prebstre, chanoine et penitencier d'Aucerre, son grand vicaire et official, et par son ordonnance verballe, de habattre ou faire abattre tous les arbres qui sont et seront marquez au boys de Chaulmoys, appartenant aud. evesque, par les charpentiers qui à présent besongnent pour luy au molin de Regennes, pour servir de posteaulx, bources (ou barres), lians (liens), forches, sucches, corbes et aultres espèces nécessaires pour la réparation des d. molins, suyvant quil est contenu au marché jour dhier, passé par le d. Jannequin avec les d. charpentiers (2) en la présence du d. Brillault, faire charrioter et voicturer du d. boys de Chaulmoys devant les d. molins, de jour en jour et dheure à aultre, sans discontinuation, suyvant et ainsi quil en sera adverty par les d. charpentiers, pour obvier quilz ne chomment, et à peine de tous despens, dommages et interestz que le d. seigneur en pourroyt avoir et soffrir par tel deffault, et de les recouvrer sur luy. Et pour ce faire, fournir tous frais et despens, à la charge que les grosses pièces qui ne se pourront voicturer, et quil fauldra charrioter jusques au nombre de douze sil tant sen treuve, seront escarries par les d. charpentiers, au boys ; les coippeaulx desquelles luy demeureront avec la somme de vingt petitz posteaulx quil a menez au d. lieu pour servir destaix aux d. molins,

(1) M. Quantin, dans son article publié dans le bulletin de la Société des Sciences de 1848, page 480, se bornant à donner seulement la date de ce marché, on peut le considérer comme inédit.

D'autre part, il n'en est nullement question dans l'*Histoire de Véron*, par l'abbé Chenot, curé de cette paroisse, publiée en 1880. (Sens, imprimerie Duchemin, 1 vol. in-8o).

(2) Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir le marché dont il est question.



et de liens à la d. besongne. Et ce moyennant le prix et somme de cent une livres tournoiz que le d. Jannequin au d. nom luy a promis et sera tenu paier au pro rata, faisant le d. charroy. Car ainsi, etc., etc. »

(E. 392)

21 Août 1576. — Appoigny. — Marché de travaux de charpente au château de Regennes.

Millan Guillemyn et Jehan Guillemyn, son fils, demeurant aux Bries, paroisse d'Appoigny, « cognurent et confessèrent avoir marchandé » à l'évêque d'Auxerre Jacques Amyot « de descouvrir ung appantil qui est au dedans du chastel de Regennes au d. seigneur appartenant ; serrer la thuille et la conserver de sorte quelle ne soyt endommagée ; ce faict, abatre tout le boys du d. apantil pour sen servir à faire la besongne quil appartiendra. Et oultre mettront à bas tout le boys qui leur sera monstrer et commandé qui est dans le d. chastel, le plus commodément et proprement que faire ilz pourront sans riens rompre ; duquel chastel ilz ont promis mettre et asseoir au lieu qui leur a esté monstré joignant la grosse tour ayant troys estaiges, en chacun diceulx estaiges, une poultre garnie de lyneaus (ou liveaux), enchevestruses, sollives à neuf poulces près lune de laultre. Et oultre faire le comble de dessus à deux pignons, au millieu une esquelle (1) et deux arbalestriers, garnies de contrefiche, feste et surfeste, brandir les chevrons, lesquelz régneront oultre la charpenterie, dun pied et demy pour gecter leaue sur les terres afin quelle nendommage la muraille. Plus mettre sur le grand et petit escallier troys tirandeaux, troys arbalestriers, contrefiches, une sablière, double fillière, chevrons dessus ; iceulx brandir en façon dappantil et asseoir les chevrons qui gecteront leaue ainsi que dessus. Plus ont promis mettre en la petite tour quarré les pièces de boys qui y seront nécessaires dy mettre. Laquelle besongne ont promis les d. Guillemyns de faire et parfaire de leur estat bien et deuement a dict de gens ad ce cognoissans, et la rendre faicte et parfaicte dedans le jour de sainct Michel prochain venant et y besongner de jour en jour sans discontinuation, tant eulx que ung ou deux hommes charpentiers quilz prandront avec eulx, de sorte que dans le d. temps la d. besongne soyt faicte à peine de tous despens, dommages et interetz. En fournissant par mon d. seigneur tout le boys quil conviendra pour faire la d. besongne. Et ce moyennant la somme de six vingts (120) livres tournoys qui luy sera paiée en faisant la d. besongne pro rata ; et seront tenuz de scier le boys quil conviendra pour faire la d. besongne. Car ainsi, etc., etc. »

(E. 401)

24 Août 1576. — Appoigny. — Marché de travaux de maçonnerie au château de Régennes.

« Comparut en sa personne Gaulcher Rothé, maçon, demeurant à Auxerre, lequel cognut et confessa avoir marchandé à Révérend père en

(1) *Esquelle*, Echelle, escalier. (Lacurne de Sainte-Pallaye).

Dieu, monseigneur mesire Jacques Amyot, evesque d'Aucerre, grand aulmosnier de France, présent et acceptant ; de rehausser les tuaux des la chemynée de la grosse tour du chastel de Regennes, jusques à la haulteur des chemynée qui sont en la chambre appellée dantiennetté *la chambre jaulne*, et iceulx enduyre par le dedans. Plus de fureller, horder (1) par le dessus et carler cinq plancher, sçavoir : deux en la d. grosse tour, icelluy de la chambre haulte et grenier, et trois de la prouchaine, et faire les entrevaux par le dessoubz avec plastre, faire les fogez (foyers) et retenir les contrefeuz diceulx, et rendre les d. planchés habitables. Plus refairc le pied droict de lentrée de la chambre du millieu de la d. grosse tour, avec deux consolles pour porter la muraille qui portoit sur la pièce de boys. Plus refaire le perthuis pour mettre les poultres, et y mettre des corbeaux tant quil en fauldra ausd. poultres, que soubz les sablières ou lyarnes, et remasonner a lentour. Item de faire les deux pignons de maçonnerye et remplir ce quil y aura de vuide, après que les charpentiers auront dresser la charpenterye, et lenduyre par le dedans et dehors. Item faire une vif (vis, escalier tournant) depuis le premier estaige jusques au second qui régnera jusques au grenier, et y planter deux (2) huisserye aux endroictz les plus commodes, les marches de laquelle (3) se feront de pierre de taille, qui se mettront dans les pands de maçonnerye qui y sont ja faictz ; remplir tout ce quil conviendra à remplir, et racostrer dans les d. pands et lanrocher aussi dune part et daultre ; à laquelle vif il mettra ung peslier (4) à lentrée du grenier avec ung gardefou, et rompre la muraille quil conviendra rompre pour planter et lever la d. vif. Laquelle besongue le d. Rothé a promis bien et deuement faire a dict de gens ad ce cognoissans, et la rendre parfaicte dedans le jour et feste de Noel prochain venant, et besongner à icelle de jour en jour sans discontinuation, et y encommancer lundy prochain, à peine de tous despens, dommages et interetz, tant luy que aultres hommes quil prandra avec luy, de sorte que dans le d. temps la d. besongne y puisse estre faicte. En fournissant par le d. seigneur toutes estoffes pour ce faire, lesquelles le d. Rothé prandra et fera chercher à ses fraiz dans le d. chastel, aux endroictz qui luy seront monstrez, quil a promis de faire servir à icelle besongne. Et ce moyennant la somme de huit vingt (160) livres tournoiz. Sur quoi le d. Rothé a confessé avoir eu et receu douze livres quinze solz t. dont il sen tient contant ; laquelle somme lui sera paiée en faisant la besongne sus pro rata ; fera faire le d. Rothé à ses fraiz les fureaux pour faire les d. planchez en fournissant le boys par le d. seigneur. Car ainsi, etc.

(E. 401)

(1) Horder. Clore. (Lacurne, glossaire).
(2) La première rédaction portait *la* huisserye.
(3) En raison de la modification constatée par la note N° 2, il faut lire *desquelles*.
(4) Pesle. Palier.

21 Juin 1588. — Appoigny. — Marché de travaux de maçonnerie au château de Régennes (1).

Arthume Dormet, maître maçon à Auxerre, s'engage envers l'évêque d'Auxerre à faire au château de Régennes, pour la somme de 400 écus soleil, les travaux dont le détail suit :

« Maçonner de menue maçonnerie les deux grandes croisées de la vieille salle qui répondent sur le jardin, de mesme espesseur que laultre muraille, et du cousté de la court faire deux grandes croisées vis à vis de celle cy dessus maçonnée, respondant à celles den hault. Plus une voulte le long de la dicte salle, de bricque ou de pendant, et y mettre six chesnes de pierre de taille ; ouvrir la croisée qui a esté aultrefois à la salle haulte, et raccommoder et réparer laultre croisée. Plus habesser et revaller les murailles dun cousté et daultre de la dicte salle, jusques à la haulteur de trois piedz ou trois piedz et demy par dessus le planché du grenier. Oultre, faire une muraille pour servir de clouture au jardin du cousté de la rivière, despesseur de deux piedz dans terre, et hors terre dun pied et demy, de haulteur de douze piedz de hault. Et encores une muraille sur les vieulx fondement où estoit le tripot en la court du dict chastel, de sept piedz et demy de hault, en ce comprins le chapiteau, et despesseur dun pied et demy ; mettre deux pilliers de pierre de taille au mantheau de la chemynée de la cuisine du dict lieu, et une pièce de bois à travers pour soubstenir le dict mantheau ; faire et reprendre la vif (*sic*) du dict lieu sur la unziesme marche, et la refaire à neuf de *pierre de taille depuis le massif jusques au hault avec* (2) ung garde four pour monter jusques au grenier. Et encores les entrevous de la dicte salle avec plastre, careler le planché de la dicte salle et celluy du grenier avec chau et arrene. Plus faire une grande porte chartière en la grange pour entrer de la court en icelle ; racoutrer les menteaux des chemynées, tant de la salle den bas que den hault et selle de la chambre haulte dauprès la tour. Oultre, sera tenu dhabatre le vieil escalier et conserver les briques et pierres qui y sont, et toutes les dictes murailles, tant du jardin, court que aultres besongnes cy dessus ; enduire et enrocher avec chau et arreine des deux coustez, et faire les dictes besongnes bien et deuement à dict de gens ad ce congnoissant, avec chau et arreine et rendre faict dans *la feste de la Tousaincts*. Fournissant toutes matières, estoufes et aultres choses quil conviendra pour la construction des dictes besongnes par le dict Dormet, fors et reserver la pierre et bricque quil pourra prendre aux vieux bastiment et ruyne du dict chasteau qui luy seront monstrez. Et sy plus en convient audictes besongnes cy dessus, le dict Dormet sera tenu les fournir. Et ce moyennant la somme de quatre cens escuz sol., que le dict sieur révérend sera tenu et a promis payer au dict Dormet en besognant, et au feur quil tra-

(1) Ce marché est signé par Jacques Amyot, le savant évêque d'Auxerre. Il a été passé, ainsi que l'indique la fin de l'acte, au logis épiscopal.

(2) Tous les mots en italique, modifiant le texte primitif, sont de la main de Jacques Amyot ; ils sont en interligne.



vallera, et neantmoingtz le dict sieur révérend a advance au dict Dormet sur la dicte somme trente escuz contant. Car ainsi, etc., promectant, etc., obligeant corps et biens le dict Dormet, etc.. ... Faict au logis episcopal d'Aucerre es présences de *maistre Denis Peronnet, penitentier de leglise d'Auxerre et de Leonard Goys, maistre charpentier*

Signé Ja. Amyot, Ev. d'Auxerre, Peronet et Thomas. Le dict sieur Dormet ne sachant signer a fait une croix. »

(E. 500)

12 mars 1541. — Augy. — Marché de travaux de maçonnerie à l'église. (Restauration).

Jean Guilleminot, maçon à Noyers s'engage envers 54 habitants d'Augy désignés nominativement et « représentant la plus grand et sene partie des manans et habitans du dict lieu.... à faire et parfaire en leglise du d. Aulgy, de son mestier de maçon, les chouses contenues au portraict cejourdhuy à luy exhibé et monstré, et selon la besongne qui ja est commancée, dont il sera tenu faire les fondemens de profont bons et suffisans. Et ou il seroit contrainct les faire plus profont de huict piedz, en ce cas les d. habitans seront tenuz fournir le surplus des matières pour ce faire qui y conviendroit employer ; et seront de largeur de quatre piedz et le reze de chaussée des d. fondemens ; mettre tout autour de la besongne qui reste à faire deux routes de quartiers de pierres de Mailly, chacun quartier dun pied de haulteur ; faire les augives de pierre de taille de pierre de Bailly ou aultres bonnes et convenables à la d. besongne ; faire aussi les beez des verrières de pierre de taille selon et ensuivant ceulx qui sont ja faitz ; faire les pilliers et voultes de la d. besongne selon icelluy portraict, dont les pendans seront taillez ; faire les entablemens de pierre de taille pour porter la charpenterie, qui auront ung pied de saillie hors œuvre ; faire les huys de pierre de taille, remettre les aultelz et faire les picynes où il appartiendra, de pierre de taille, assavoir : la picyne du grand aultel garnie de remiers (?) et de pilliers fiole (ou firle) (?) creste et formement (*sic*) (formeret (?) ainsi qu'il appartient ; et faire une reprise pour mettre le ciboyre et une fenestre au dessoubz, de pierre de taille. Item faire une vis pour entrer au cloché, dont les marches seront de pierre de taille, et troys pans dont les arestes seront de taille et le demeurant de massonnerie, garnie de fenestres où il plairra ausd. habitans, garnie aussi de deux huys de taille, laquelle vis aura deux retraictes garnies de larmier, de taille. Item faire la d. besongne de la largeur de la nef et de la haulteur ; les voultes de la platrerie de la d. nef tout à nyveau ; faire venir les eaues des deux chappelles toute en une cave ; et faire le reste de massonnerie bonne et convenable, de chau et arayne, de deux piedz et demy en œuvre ; paver ce que dict est de pierre de taille ; le tout estayer à ses périls et fortunes où il sera nécessaire, moyennant quil se pourra ayder du vieil boys quil abatra de la d. besongne. Item blanchir la nef de blanc à bourre, enrocher et enduire toute la d. besongne. Et le tout faire et parfaire comme dict est et fournir toutes matières aux despens du d.

Guilleminot, dedans troys ans prouchainement venant, dont il sera tenu commancer la d. besongue dedans le quinziesme jour de ce présent moys de may, dou sans discontinuer que la besongne ne soit faicte et parfaicte comme dict est. »

Ce marché est consenti moyennant le 28e des blés et vins que les habitants d'Augy récolteront pendant quatre ans. En outre, il a été convenu que si pendant cette durée : « il vient fortune de gelée et de hault temps, « en sorte quil ny ayt desbleure suffisante qui plaise au d. Guilleminot, « en ce cas ne prandra aucune chouse en la d. année et sera tenu sur- « attendre lannée subséquente. Pour lesquelles fortunes ne lerra la d. « besongne, mais sera tenu besongner subséquemment comme dict est. « Et prandra le d. Guilleminot langin et casble et autres chouses estans « de présent et servant à la d. besongne, qui sera tenu rendre ausd. habi- « tans après icelle besongne faicte et parfaicte comme dict est. »

(E. 501)

20 Octobre 1491. — Auxerre-Ville. — Acte de paiement d'une partie du prix de la construction de la tour du portail de Villiers.

« Ce dit jour comparurent en leurs personnes Guyot Daviot et Pierre Lamy, maçons, demourant à Aucerre, lesquelz tant pour eulx que pour Anthoine Suderot, maçon, demourant à Cravan, recognurent et confessèrent avoir eu et receu de Guillaume Guérin et Pierre Gaillard, maçons, demourant au dit Aucerre, à ce presens et acceptans, la somme de 22 l. 13 s. 4 d. t. faisant la tierce partie (*sic*) de 34 l. t., sur et en tant moings du marché de la maçonnerie de la tour du portal de Villiers, que estoient tenus faire les dits Pierre Lamy et Anthoine Suderot par marché fait par les dits Guérin, Gaillard et Daviot dune part, et les dits Suderot et Lamy d'autre part, duquel Suderot le dit Daviot dit avoir le droit du dit marché en ceste partie. Et de laquelle somme de 22 l. 13 s. 4 d. t. les dits Daviot et Lamy se sont tenus pour contens et en ont quicté les dits Guérin et Gaillard. Lesquelz ont de novel promis parpaier les dits Daviot et Lamy, des deux pars du résidu du contenu ou dit marché, en parfaisant la maçonnerie de la dite tour, selon le devis sur ce fait. Obligeant parfaire. etc., etc. »

(E. 372)

16 Avril 1562. — Auxerre-Ville. — Marché de travaux de charpente aux différentes portes.

« Comparurent en leurs personnes Pierre Blandin et Claude Bornicat, charpentiers, demeurant à Aucerre, lesquelz cognurent et confessèrent avoir marchandé aux manans et habitans de la ville d'Aucerre, stipulants par : noble homme Me Germain Chevallier, licencié ès loix et Germain Boizot, gouverneur de la d. ville, Jehan Guillaume, Germain Armant, Pierre Mathieu dict Sappin, Jehan Cloppet, Loys Guillaume, Pierre Delye et Germain Brocart jurez et eschevins, et Me Pierre Leclerc, procureur de la d. ville, présentz au d. hostel de ville, pour ce faict assemblez, de

faire de leur mestier de charpentier, la besongne qui sensuit, assavoir : faire ung pont levys neuf en la porte Champynot, avec une planchotte et les flaiches dud. pont levys, le tout de boys neuf, garny le derrière des d. flaiches de boys ainsi que la besongne le requiert, pour faire lever et abatre le d. pont, de façon quil se puisse facilement lever et beesser. Prandront les d. charpentiers le meilleur des vielles planches pour faire servir à la planchette. Seront tenuz les d. charpentiers resopper sus la d. porte soulz la sablière de boys neuf, et faire ung petit pan de boys qui se prandra du costé du cymetière de la Magdelaine. Et seront encoures tenuz faire en la porte du Pont, ung tournant au pontlevys de devers la ville, y mettre une coupple de hais (planches) au lieu où il sera nécessaire, et en laultre pontlevys de la d. porte hors la ville, mettre ung tournant auquel sera emmanché le d. pontlevys ; faire une basqulle neufve, au lieu quelle a accostume destre, garnye de poteaulx et lians, bonne et convenable, faire une montée de degrez pour monster et descendre à la loge des portiers de la d. porte du pont, y mettre deux chevrons pour la couvrir avec une pièce de boys, laquelle servira de monstans. Item seront tenuz les d. charpentiers faire tourner le pontlevys de la porte Sainct Syméon, racostrer la basqulle de lad. porte, et maictre une pièce de boys en la porte d'Esgleny, laquelle portera les torillons du pont levys de la d. porte. Item mettre en la porte du Temple ung aseau et tournant neuf au pontlevys, au lieu ou est celluy qui est de présent ; et faire le tout de bon boys neuf, loyal et marchant, que les d. charpentiers seront tenuz fournir, et rendre les d. pontslevys tournans, et faire la d. besongne bien et deuement au dict de gens adce cognoissans dedans duy en six sepmaines, à la charge touttefoys que le viel boys demourera ausd. charpentiers. Et ce moyennant la somme de six vingts seize livres tournoys (136 l. t.), de laquelle somme leur sera payé et advancé par le recepveur de la d. ville, la somme de 60 l. t., et le surplus leur sera payé en faisant la d. besongne, pro rata. Car ainsi etc., etc. »

(E. 389)

13 Mai 1586. — **Auxerre. — Collège. — Marché à façon des portes et croisées de la maison de Saint Xist.**

Par ce marché Barnabé Vautier, menuisier à Auxerre, s'engage envers les fondés de pouvoir de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre « à faire les croisées et huys du logis de Saint Xist de la mesme de façon que la croysée et huys quil a faict au logis episcopal, qui sera pris pour patron, excepté que aux deux estages den hault il fera des menaux de boys qui tiendront la croysée, et se compteront deux demyes croysées pour une croysée, et quatre larmiers pour une croysée ; fera le grand huys de lescallier qui sera compté pour deux huys. Laquelle besongne le d. Barnabé a promis et sera tenu faire bien et deuement, et la rendre faicte dedans le jour et feste sainct Remy prochainement venant. En fournissant par les d. sieurs (fondés de pouvoir) le boys quil conviendra pour ce faire au logis épiscopal, *auquel lieu il sera tenu besongner et luy sera livré place*

pour ce faire. Et ce moyennant la somme dé deux escuz sol. pour la façon de chacune croysée et huys, sur quoy le d. Vaulthier a confessé avoir eu et reçeu par les mains du d. Lemuet (receveur de l'évêque) quatre escuz soleil dont il se tient pour contant, et le reste luy sera paié en faisant la d. besongne pro rata. Car ainsi, etc., etc. »

(E. 407)

13 Mai 1586. — Auxerre. — Collège. — **Marché pour la ferrure de toutes les portes et fenêtres de la maison de Saint Xist.**

Par ce marché les sieurs Jean et Claude Hédot, serruriers à Auxerre, s'engagent envers les procureurs de Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, absent « à ferrer toutes les croisées et huys du logis de Sainct Xist, assavoyr : pour chacune croisée tout aultant de ferreuze et en la mesme façon que celles qui sont au logis épiscopal, que les d. Hédot ont ja ferrée pour en faire lessay, ensemble la ferreuze des d. huys tout ainsi que celles qui sont en la croisée et huys qui sont au pressouer du d. logis épiscopal, excepté que la platine des serruzes sera plus large et les clefz plus longues et plus grosses que celles qu'ilz ont faicte, et que la serruze se ouvrira tant dedans que dehors ; faire les crampons, gonds et verrous quil faudra aux meneaux de boys des croisée. Et laquelle besongne les d. Hédot ont promis et seront tenuz besongner de jour en jour sans discontinuation et à la mesure que le menuisier livrera les d. croysée (1). Icelles croysée garny chacune de huit vergettes de fert bonnes et fortes, pour mettre les verrières. Se compteront deux demyes croysée pour une croysée et quatre larmiers pour une croisée. Et quant au grand huis de lescallier, ilz seront tenuz y faire la ferruze quil y conviendra, laquelle leur sera paiée séparément comme au semblable ; feront les ferruzes des huys, classes, cuysines et privez au pris qui en sera cy après accordé.

Ce présent marché faict moyennant la somme de deux escuz et demy soleil pour la ferruze de chacune croisée garnie comme dessus, avec son huys fermant ainsi que dict est. Sur laquelle somme les d. Hédot ont confessé avoir eu et receu du d. Lemuet (receveur de l'évêque) la somme de six escuz et deux tiers... Le reste leur sera paié en faisant la d. besongne pro rata. Car ainsi, etc., etc. »

(E. 407)

15 Octobre 1594. — Auxerre. — Collège. — **Travaux de menuiserie.**

Laurent Gauthier, maître menuisier à Auxerre s'engage envers la ville, représentée par Nicolas Duval, avocat, et Jean Leprince, marchand, échevins d'Auxerre, à faire « au logis des grandes escolles ung pepistre à quattre estages, de longueur de six piedz et de mesme haulteur, de bois de chastenier, rabouttez sur lais de dessus duquel qui sera en pepistre y aura une tringle pour louverture des livres. Plus racoustrer la grande

(1) Voir le marché précédent.



porte du derrière du d. collège et y mettre des barres dhuis sil en convient. Plus racoustrer la mect à pétrir et faire ce quil conviendra. Plus racoustrer une fenestre en la chambre haulte dessus la cuisine. Plus faire un varlet en la porte de devant, lequel varlet sera de bois. Plus mettre ung hais ou membruse à la porte de la cuisine et y faire ce quil conviendra de son estat. Plus mettre une tringle à lhuis dune petitte chambre près le jardin et racoustrer le d. lhuis. Plus racoustrer lhuis et placard de la salle. Plus faire ung huis au d. jardin de hais commungs avec trois barres de bois. Plus faire ung aultre huis fort de fond, qui servira pour len trée de la vif du d. collège, icelluy huis emboister. Faire tous les d. huis de bois de chesne. Et le tout faire bien et deuement a dict douvriers et gens à ce cognoissans; fournissant par le d. Gaulthier toutes mathières et estouffes quil conviendra et seront nécessaires. Et ce moiennant la somme de six escuz sol et ung tiers descu pour toutes les d. besongnes. Car ainsi, etc., etc. »

(E. 429)

25 Juillet 1538. — Auxerre. — Palais épiscopal. — Marché pour la réfection d'une cheminée dans la salle haute.

Guyon Thubé, maçon à Auxerre, s'engage envers les procureurs de l'évêque d'Auxerre (1) à faire « une chemynée de pierre de taille en la salle haulte de la maison épiscopale, selon le potraict et devis faict par le d. Thubé, en ung papier ouquel sont apostillé le devis grandeur, largeur, taille, ymagerie et antiquailles », pour le prix de 70 l. t. Il devra fournir tous les matériaux nécessaires ainsi que les frais de « hourdaige (2) cordaige et chaffaudaige ». Il aura le droit de prendre toute la « vielle pierre » provenant de la vieille cheminée, mais il ne pourra la « mectre en œuvre affin quil ny ayt deformité ». Il ne sera pas tenu de faire ni les « troys ymaiges de dessoubz les armoysies » de l'évêque, ni les « deux ymaiges de coustel et daultre de la d. chemynée. »

(E. 500)

6 Décembre 1630. — Auxerre. — Palais épiscopal. — Marché de confection de lisses (3) et de la charpente d'un pavillon dans le jardin, du côté de la rivière (4).

Etienne Marchant, charpentier à Auxerre, entreprend de faire dans les dépendances du palais épiscopal, les travaux suivants :

« Faire des lisses de bois depuis lavallage du jardin, du cousté de la rivière jusques au carré de la muraille ou est une petitte tour, lesquelles

(1) François II de Dinteville.

(2) Hourdaige, horder, clore (Lacurne).

(3) Dans son *Glossaire*, Lacurne ne donne pas ce mot, mais il en mentionne deux autres qui permettent l'identification : *liste, listel* ; 1° moulure carrée et unie, 2° enclos formé de tringles.

(4) Ce pavillon existe encore dans le fond du jardin de la Préfecture (ancien évêché).

lisses seront en berse, et sur la d. tour et carré de la muraille, faire ung pavillon de charpenterie et y mectre tout le bois qui sera nécessaire, mesmes les tirans des lisses qui seront en rond ; et de la petitte tour continuer les lisses jusques à une aultre petitte tour en finissant les treuilles, avec tirans, le bout desquelz il enclavera soubz la couverture de la muraille ; et faire icelles lisses de toise en toise au mesme lieu ou soubz les sepz de la d. treuille », pour la somme de 70 l. t. Tout le bois nécessaire sera fourni par l'évêque (1).

(E. 500)

22 Avril 1633. — Auxerre. — Palais épiscopal. — Construction du plancher et des lambris d'une chambre et d'un cabinet à l'évêché, où était la chapelle.

Marché par lequel les sieurs Jean Paris, Louis Desfossés et Jean Paradis, maîtres menuisiers à Auxerre, s'engagent envers Guillaume de Brays, écuyer, demeurant à Paris, présent, fondé de pouvoir de Mgr Dominique Séguier, évêque d'Auxerre, à faire « les lambris dessus lhaire du planché d'embas de la chambre et cabinet faictz nouvellement a lendroict ou *soloit estre la chappelle*, savoir : le plancher de la chambre dhais dung pousse depesseur, à languettes et emboitez par les boutz qui se rencontreront pour les joindre ensemble, poser, cheviller et clouer les dictz hais sur les lambourdes qui seront mises en eschamps (2), de dix huict poulces en dix huict poulces entre les unes des aultres, portant les dictes lambourdes par les boutz, de chascun cousté, dans les murs environ de quatre poulces ; faire le lambry du petit cabinet de mond. seigneur, dentre la chambre de la garde robbe avec la porte du dict cabinet sur son retour a lequerre du cousté de la dicte garde robbe, de bois dépoisseur dung pousse et demy avec la couverture du dessus, emboité et joinct comme dict est ; et le reste du lambry du cousté de la chambre et résidu du cousté de la fenestre, seullement de bois dung pousse dépoisseur, le tout joinct avec membrures et emboisté comme il appartient, et le tout bien et deuement a dict douvriers et gens à ce cognoissans. Et fournir par les d. Paris et consors tout le bois en secq bien façonné, joinct et raboté, posaige, clouaige de lambourdes et paiement d'ouvriers, et tout ce qui apartient aus d. ouvraiges, et le tout rendu faict et parfaict dans le mecredy prochain en vingt quatre jours. Moiennant la somme de dix livres pour toise en carré lung portant laultre, tant pour le d. cabinet que chambre ; et sur lesquelles besongnes leur a esté paié paravant la somme de cent livres tournois, et le surplus leur sera paié au feur et à mesure quilz feront les d. besongnes. Le tout à paine de tous despens, dommaiges et interestz. Car ainsy, etc., etc. »

(E. 500)

14 Septembre 1535. — Auxerre. — Cathédrale.

Vente par le chapitre d'Auxerre à Etienne Chausson, marchand à Gien, et à Etienne Maulduit « maître du fourneau de Champeaulx » de la coupe

(1) Gilles de Souvré (1626-1631).
(2) Mises de champ.

de 25 arpents de bois dans la forêt de Merry-la-Vallée, moyennant 40 l. l'arpent « pour icelle somme provenant de la d. vente, employez à leuvre et édiffice de la tour dicelle esglise (St Eienne) et baffroy dicelle. »

(E. 421)

31 Mai 1570. — Auxerre. — Cathédrale. — Marché pour remplir de maçonnerie un grand nombre de verrières mutilées par les Huguenots (1).

« Comparut en sa personne Toussaint Chanvin, maçon, demeurant à Aucerre, lequel congnut et confessa avoir marchandé à MM. les vénérables, doyen, chanoines et chappitre de l'église sainct Estienne d'Aûcerre, stipulants par vénérables et discrètes personnes Mes Jehan Lesour, thésaurier, Jehan Board et Anthoine Boitel, chanoines de la d. église, presens et acceptans : de cloisonner de menue maçonnerie de terre, une verrière haulte, dessus le portal de Monsieur Denalle (?) jusques au fert et verre. Plus deux aultres verrières haultes, estans du costé du portal neuf, devers la maison du d. sieur thésaurier, dessus le petit orreloge jusques au fert et verre. Aussi cloisonner une autre verrière haulte, du costé de l'autel Sainct Jehan, estant sur le portal de Monsieur Bridé (2), jusques au second fert. Item deux verrières haultes, dessus le fonds jusques à la seconde grosse travée de fert de la première verrière du costé de la Cité. Item cloisonner deux paneaux de haulteur en la verrière de la chappelle Saint Orsani *(sic)*. Plus deux aultres verrières estans aux chappelles de Ste-Catherine et St-Lazare, de la haulteur de quatre paneaux par bas. Item la verrière de Nostre Dame de Lourette jusques à la première grosse barre de fert. Item en la chappelle St-Germain dessoubz la tour, le hault de quatre paneaulx. Item cloisonner deux verrières basses qui sont es chappelles de Sainct-André et Sainct-Gervais, jusques à huit piedz de hault. Item cloisonner une verrière qui est sur la chappelle St-Martin, jusques à ung fert qui est par dessus la couverture. Item une verrière basse en la chappelle St-George, jusques au verre de la d. verrière. Item dix verrières haultes des deux costez de la nef dicelle église, jusques au verre. Toutes lesquelles cloisons le dict Chanvin a promis et sera tenu bien et deuement faire et parfaire, a dict de gens ad ce cognoissans, et icelles enrocher dedans et dehors de chau et araine, et la rendre faicte dedans la Magdelaine prochaine. Fournissant toutes estoffes et matières pour ce faire le dict Chanvin, sauf que les d. sieurs ont promis luy bailler place en leurs maisons ruynées, pour prendre de la menue pierre seullement,

(1) Ce marché a paru curieux tant par l'énumération des chapelles, que par les parties de verrières mutilées qui ont été remplacées par de la maçonnerie. M. Quantin, dans son article *De l'intérêt historique des actes notariés*, etc., *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 1848, p. 449, et M. l'abbé Bonneau, dans sa *Description des verrières de la cathédrale d'Auxerre*, même bulletin, année 1885, p. 297, n'en ont dit que quelques mots qui passent inaperçus.

(2) Il y a à cette époque un chanoine d'Auxerre de ce nom. Il a sans doute contribué pour une certaine part dans la construction ou la restauration de ce portail désigné sous son nom.

pour sayder à faire la d. besongne, avec le boys pour chafauder, qui lequel boys luy sera baillé par compte et le rendra par compte. Moyennant la somme de quarante cinq livres, etc. »

(E. 489)

22 Mai 1571. — Auxerre. — Cathédrale. — Marché pour la couverture du petit clocher sur le chœur.

Par cet acte André Louat, couvreur à Auxerre s'engage envers le chapitre cathedral, représenté par MM. Laurent Petitfou, archidiacre, Pierre du Broc et Antoine Boitel, chanoines, « à couvrir le petit clocché qui est sur le cueur de la dicte eglise, assavoir : la tounette (?) dembas depuis la couverture de léglise jusques aux escodouers du dict clocché, couvrir dardoise, avec lesquelles den hault du dict clocché jusques à la hure ou chaussé (1), les escodoers, entamblement, terrasse, posteaux escorniche qui est au bout des posteaux du d. clocché, couvrir de plomb. Laquelle besongne le d. Louat sera tenu bien et deuement faire et parfaire à dict de gens ad ce cognoissans, dedans le jour de mige aoust prouchaine venant; fournissant par le d. Louat, eschaffaulx, cloux à ardoise, à latte et douves; fondre le plomb quil conviendra pour faire la d. besongne; fournir le boys et matières nécessaires pour le fondre et mettre en table, monter à ses despens les matières, fors et réserve que les d. de chappitre seront tenuz et ont promis fournir le plomb et ardoise pour faire icelle besongne. Et ce moyennant le pris et somme de 85 l. t. à payer au pro rata de la besongne, etc. » (2)

(E. 500)

10 Juillet 1590. — Auxerre.— Cathédrale.— Marché pour réparer la terrasse et comble de plomb de la tour.

Par ce marché Jean Camuz, marchand potier d'étain à Auxerre, s'engage envers le chapitre cathédral, représenté par Nicolas Cochon, Jean Chevallard, Philippe Chignard et Victor Camuz, chanoines d'Auxerre, « à retenir entièrement la terrace et comble en plomb de la tour du dict sainct Estienne d'Aucerre, tant soudures, tables sy aulcunes convient retenir, clouz à plomb, et icelle besongne faire bien et deuement a dict de gens ad ce cognoissans, et rendre faicte dujourdhuy datte des présentes en ung mois includ. Laquelle besongne estant faicte sera visitée par gens et personnes dont les parties conviendront, laquelle visitacion se fera aus despens de qui il appartient. Et faire à chascune table quattre cloux de plomb, sçavoir : deux dessus et deux dessoubz, convient es d. cloux de dessus faire soudures. Retenir en oultre toute la dicte terrace de soudures qui sera nécessaire soict par joutures ou poultrement et

(1) Hurée, revers d'un chemin creux (Lacurne). Sans doute un passage ménagé entre les constructions.

(2) A cet acte est témoin Mᵉ Blaise Legaige, recteur des grandes écoles d'Auxerre.

perthuis. Ne pourra le d. preneur assoir le chappeau de la d. terre (*sic*) (terrasse) sinon en la présence des d. depputes, lequel chappeau il fera de telle grandeur que bon semblera es d. sieurs. Fournissant par les d. sieurs le plomb en table. Sera tenu le d. entrepreneur embattre les carres des tables sans y faire aulcune soudure, et iceulx carres rejoindre et lier lune et laultre. Et faire entièrement tout ce quil conviendra faire en icelle terrace, jusques à lentrée des gargoulles dicelle, sans que le d. Camuz soict aulcunement tenu enlever les bordaiges de la d. terrace. Fournissant par le d. Camuz, entrepreneur, toutes les estouffes et mathières quil conviendra, à la reserve des tables de plomb, cy aulcunes en convient, que les d. sieurs seront tenuz fournir. Et ce moiennant la somme de onze escuz dor soleil » payables : un écu en passant l'acte, 5 écus le jeudi suivant, jour où il doit commencer, et le reste quand les travaux seront terminés.

(E. 500)

19 Janvier-24 Février 1630. — Auxerre. — Cathédrale. — Engagement par M. Edme de Rigny, chanoine d'Auxerre, envers le chapitre cathédral, de faire reconstruire la chapelle Saint-Martin moyennant la somme de 450 l. t.

En passant ce marché à forfait, il s'engage « à faire faire et habattre la chappelle St-Martin, pour ce qui est de la couverture, voulle, le pand du cousté du logis de M. Lesourt et de leglise, ensemble les vistres; icelle faire refaire et redresser, tant de massonnerie, charpenterie, couverture, vistres, closture et fermeture, enlever le pavé et autel, et icelle faire faire telle et semblable comme est la chappelle sainct Gervais attenant la d. chappelle de St-Martin, et suivant et ainsy que le d. de Rigny la marchandé faire à Nicolas Delaporte, François Laligne, tailleurs de pierres, Pierre Rigoullé, vitrier et peintre, et Jacques Hédot, serrurier, etc... Et encoures faire la porte de la d. église (chapelle) bonne, convenable et honneste, fermer à clef et mettre la clef en main aus d. sieurs; et fournir tout ce quil conviendra et au plus tost que faire se pourra. »

Le chapitre lui avance 100 l. et paiera le reste au fur et à mesure de l'avancement du travail.

Préalablement à cet acte convenu d'avance, le chanoine de Rigny avait déjà passé :

1° Le 19 janvier 1630, un marché avec les dits Delaporte et Laligne, qualifiés « maistres tailleurs de pierres », qui s'engageaient, moyennant la somme de 330 l. « à descouvrir, delatter et hoster les chevrons de la chappelle St-Martin de la d. église, habatre la voulte (voûte) et le pan de devant en dedans léglise; ensemble le pan de derrière du cousté de Monsieur Lesourt jusques au rez de terre, relever le pavé qui y est et quil sera refaict, après que le d. sieur de Rigny aura faict les vistres; refaire les d. deux pandz dicelle chappelle, savoir : icelluy du cousté du d. sieur Lesourt de pierre de taille, les deux premières assiettes de pierre dure, et depesseur telle quil plaira au d. de Rigny, et de haulteur de vistral tel et semblable que est la vistre de la chappelle St-Gervaix attenant la sus d.

chappelle de St-Martin ; faire servir les meneaux et remplissage de vistre qui sontz de présent en la d. chappelle du cousté de la nef, ou ilz se trouveront bons, et ou en faire aultres de mesme façon. Faire la voulte dicelle chappelle à la mesme haulteur que celle de la chappelle St-Gervaix ; loger les retumbées sur culz de lampes comme ceulx de la chappelle St-Georges, pour faire bander les deux engives ; faire icelle voulte de pendantz ; faire la cloison dicelle chappelle telle et semblable que celle de la d. chappelle St-Gervaix, fors que les colonnes seront rondes et non canelées, ny semblablement les piedz droictz de la porte, et de mesme façon que est la closture St Gervaix, ou plus riche en ouvrage sy faire se peult, ainsy que les d. Delaporte et Laligne avyseront. Plus faire leschené de pierre dure pour recepvoir les eaues, qui sera cimenté aux joinctz. Chevronner, latter, contrelatter, chanlatter, et recouvrir de thuille icelle chappelle, et y mettre la thuille qui y est et aultre sil en convient, chevrons et tout aultre boys quy sera nécessaire ; repaver icelle chappelle en la mesme façon quelle est, enlever le d. pavé, ensemble laultel à la mesme haulteur et au nyveau de la d. chappelle St-Gervaix, poser les barres de fert et tous aultres fertz pour la vistre, qui leur seront fourniz, et le tout bien et deuement, etc., etc. » ; moyennant la somme de 330 l. qui leur sera payée au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les sieurs Delaporte et Laligne devront fournir tous les matériaux nécessaires, même le bois, moins le fert et la vitre, et pourront faire servir les vieux matériaux qu'ils jugeront bons ; ceux qui ne pourront être utilisés leur appartiendront.

2° Le 29 janvier 1630, un autre marché avec les sieurs Rigoullé Pierre, « vitrier et peintre » et Jacques Hédot, serrurier, tous deux à Auxerre, pour « refaire et redresser la vistre de la d. chappelle St-Martin ». Le peintre devra faire la verrerie « de verre blanc avec bordage à chascun jour, lequel bordage sera de largeur de quatre poulces ». Il pourra se servir du verre et du plomb qui s'y « trouveront bons », et fournira ce qui sera nécessaire. Il recevra la somme de 40 l. t. Quant au serrurier, il devra fournir neuves, les barres, verges et clavettes de fer nécessaires, desquelles il sera payé à raison de 3 s. par livre de fer employée. Mais il devra réemployer de l'ancienne verrière le fer qui sera reconnu bon, pour lequel il ne lui sera payé que sa façon.

(E. 500)

7 Mai 1561. — Auxerre. — Notre-Dame-des-Vertus (Cathédrale).— **Marché des cintres pour la construction de la chapelle Notre-Dame (des Vertus) nouvellement bâtie près la tour de la cathédrale.**

Pierre Blandin, Me charpentier à Auxerre, s'engage envers le chapitre cathédral d'Auxerre, représenté par MM. Edme Thévenon, chantre, Scipion de Pompincourt, trésorier, Jean Bard et Laurent Petitfou, chanoines, à faire « en la chappelle de Nostre Dame, nouvellement bastye près la tour de la d. église, les ouvrages qui sensuyvent, assavoir : tailler, dresser, assembler et désassembler tous les sainctres quil conviendra et

selon que la besongne le requerra, pour faire les quatre voultes de la d. chappelle, et aussi faire et dresser les plateformes et chaffaulx pour soustenir et porter les d. sintres, quil sera tenu y délaisser jusques ad ce que les d. voultes soient parfaictes et prestes à deschintrer, et demeurera le boys ausd. vénérables. Et pour ce faire fournira tout le boys, aiz et trappans qui seront nécessaires à la d. besongne, et icelle rendre parfaicte, convenablement preste à asseoir les pendans et maçonnerie, dedans ce jour et feste de Pantecoste prochaine venant, sans que mes d. sieurs soient tenuz y fournir ny bailler aulcune chose, sinon le pris du d. marché qui est de la somme de deux cent cinquante livres. Sur quoy mes d. sieurs ont payé et advancé manuellement contant au d. Blandin, la somme de deux centz dix livres tournoyz pour achepter le boys pour faire la d. besongne, dont, etc. ; et le reste ilz lui promectent payer en faisant la d. besongne et prorata dicelle. Car ainsi, etc. »

(E. 500)

7 Mai 1564. — Auxerre. — Notre-Dame-des-Vertus (Cathédrale). — Marché de la couverture en plomb, etc., de la chapelle Notre-Dame-des-Vertus, édifiée depuis peu, près la tour de la cathédrale (1).

Par ce marché, André Louat, couvreur à Auxerre, s'engage envers le chapitre cathédral de cette ville, représenté par MM. Edme Thévenon, chantre, Scipion de Pourpincourt, trésorier, Jean Board et Laurent Petitfou, chanoines, « à faire les ouvrages de son mestier de couvreur, bien et deuement a dict de gens ad ce congnoissans, selon qui sont cy après déclarez, pour la couverture de la chappelle de Nostre Dame de nouvel édiffiée près la tourt de la d. église, assavoir : douller la latte et ardoise, latter et contre latter, et couvrir dessus dardoise à son quart, le pavillon de la d. chappelle. Et au bout de la d. couverture, sur le devant, faire ung eschené de plomb pour recevoir les eaues et les faire fluyr et distiller dedans leschené de pierre, qui est entre le d. pavillon et la couverture de lappentis de costé de la d. tourt ; lequel eschené sera de largeur et saillye convenable pour garder que les eaues du ciel ne tombent et distillent sur la corniche de la maçonnerie du d. devant par le gect, des ventz ou aultrement. Plus couvrir les deux harêtiers du d. devant de plomb estamé destain doulx, de façon de grosses moulures par le dessus en forme de roulleaulx et boullons (bouillons). Et en faire aultant et au semblable sur les harêtiers du dhomme du d. pavillon. Plus couvrir la tonnelle de la lanterne de mesme plomb estamé, depuis le bout de la couverture du d. pavillon jusques en hault du d. domme. Et aussi couvrir et revestre du d. plomb estamé tous les posteaulx, corniches, croisées, pansouers ou escoudouers, coustières, avec la terrace et dedans du d. domme. Ensemble recouvrir la croix qui sera plantée sur le d. domme ; et ce, de plomb doré azuré et de coulleurs riches et convenables, selon qui sera com-

(1) Voir Ch. III, arts et artistes, le marché passé le 12 décembre 1564 avec Germain Michel, pour dorer la croix de plomb, qui se « *mettra* » sur cette chapelle.



mandé par mes d. sieurs ; et faire icelle croix de haulteur de cinq piedz en modele et façon danticque ; et sur les harêtiers du d. domme y faire aussi de grosses moulures rondes en forme de boullons comme dessus. Et générallement estamer tout le plomb qui sera par dehors. Et oultre de ce, couvrir dassiz à cloud, latte et contre latte le d. appentis qui est contre la d. tourt. Et au pan du d. pavillon de costé du d. appentiz, faire la couverture de mesme assiz, depuis leschené de pierre en montant de haulteur de cinq piedz ou environ, pour aultant que si la d. couverture estoit dardoyse comme le surplus des pierres qui pourront tomber en besongnant à la d. tourt, romproient icelle ardoyse, et sera de meilleure garde faicte dassiz en cest endroit; par le dessoubz de laquelle couverture dassiz y aura des demyes tables ou alarées de plomb, pour couvrir et contregarder de la pourriture des eaues et naiges, les sablières et boutz de chevrons qui seront de long et joignant le d. eschené de pierre. Et faire une fenestre flamanche et eoufz (œil) de beuf pour donner jour à la d. besongne, au lieu ou y luy sera monstré et ordonné. Et faire touttes aultres besongnes requises et necessaires pour la d. couverture. Et le tout rendre faicte et parfaicte bien etc... dedans le jour et feste de Sainct-Rémy prouchaine venant. Fournissant par le d. Louat, lardoyse, latte, contre latte, cloud, assiz, plomb et aultres matières et estoffes ad ce pertinentes et nécessaires, quil mectra en œuvre comme dict est. Et ce moyennant le pris et somme de mil livres tournoys ; sur laquelle a esté payé au d. André Louat, manuellement contant, présens le d. juré par les d. vénérables, la somme de neuf centz livres t. pour employer à achepter les matières cy dessus déclarez et aultres nécessaires et convenables à la d. besongne. Et le reste qui est de cent l. t. paiable en faisant la d. besongne pro rata. Et ad ce faire est comparu personnellement Pierre Blandin, charpentier à Aucerre, lequel sest volontairement constitué plaige pour le d. André Louat, pour la seureté de lentretenement et perfection de la d. besongne, pour icelle faire et parfaire ou deffault et retardation du d. Louat, etc.... »

(E. 500)

23 décembre 1571. — Auxerre. — Notre-Dame-de-la-Cité. — Marché pour la réfection de la charpente de la nef de l'Eglise.

Acte par lequel Loup Louat, charpentier à Auxerre, s'engage envers le chapitre de Notre-Dame-de-la-Cité, représenté par MM. Jean Paydet, chantre, Laurent Lenormant, trésorier, Jean Mottet, Jean Gastron, Louis Vallet, Sébastien Le Royer et François Charnot, chanoines, « à faire la charpenterie de la nef de la d. église Nostre Dame en la Cité d'Aucerre, depuys le pignon de la grande porte jusques au pillier ou estoyt danciennelté la fermeture du cueur de la d. église ; en laquelle charpenterye y mettra et asserra cinq tirans de longueur, largeur et espesseur compectant, garniz de sablières, bleuchetz, chevrons, festes, surfestes et tout aultre boys nécessaire ; lequel feste monstera jusques à six piedz près le hault du d. pignon ; et faire la d. charpenterie de sorte que le d. feste, à la réserve des d. six piedz, puisse couvrir et semblablement le d. pillier

faisant la d. fermeture du cueur. Le tout de façon, semblablement la garniture de boys, que la nef de Nostre Dame la Dehors d'Aucerre, que les parties ont veu et visité. Laquelle besongne le d. Louat a promis et sera tenu bien et deuement faire et parfaire a dict de gens ad ce cognoissans, de bon boys loyal et marchant, suffisamment pour sostenir la couverture de thuille ; en fournissant par luy le boys quil conviendra pour ce faire. Et encoures mettre et asseoir au devant de la chappelle Saincte Anne deux pièces de boys en travers et les garnir de barres de boys bonnes et suffisantes, distant de lune à laultre de demy pied pour servir de fermeture à la d. chappelle, fournissant aussi le boys par le d. Louat. Et fera oultre la charpenterie nécessaire pour couvrir la chappelle du Sacrement en la d. église, quil garnira de façon quil sera nécessaire, fournissant aussi par luy le boys pour ce faire. Laquelle besongne il a promis rendre faicte et parfaicte dedans le jour et feste de Pasques prouchainement venant. Et ce moyennant la somme de troys centz soixante huit livres. (Suivent les termes de paiement).

Et demourera au d. Louat le boys qui se trouvera dans la d. église pour sayder à faire la d. besongne, ou en faire ce que bon luy semblera, lequel il sera tenu chercher par dedans les pierres estant en la d. église, à ses despens. Car ainsi, etc. »

(E. 396)

14 Avril 1556. — Auxerre. — Saint-Mamert. — Acte par lequel Nicolas Beauson et Jean Imbert, maçons à Auxerre, s'engagent envers les fabriciens de l'église de Saint-Mamert de cette ville (1) à faire « moyennant tel et semblable pris contenu » à un marché spécial, une chapelle de pierre de taille « en une place attenant la chappelle, en laquelle noble Etienne Davyer, esleu d'Aucerre, a faict faire une verrière (2).

22 Septembre 1556. — Marché par lequel les deux maçons précédents ont promis à Jean Pogeoise, marchand à Auxerre, « de faire et parfaire *de leurs mains*, un pillier de pierre de mesme façon et ouvrée quil est contenu au portraict du d pillier qui a esté monstré et exibé aus d. massons, le d. portraict signé de leurs mains. Faire en icelluy ung tabernacle pour mectre ung évangéliste en la place et haulteur contenu au d. portraict, au pied duquel il se fera un autel, au dessus duquel ilz feront et édifieront une place et lieu pour mettre et asseoir leffigie des troys Roix, contenant linvocation de Nostre Seigneur ; faire le d. pillier de la haulteur du chappiteau et lasseoir en léglise de Sainct Mametz d'Aucerre, au lieu et place qui a esté monstré aus d. massons... Fournissant par le d. Pogeoise toutes matières en place pour faire le d. pillier, comme pierres, mortier et autres choses, et le rendront faict et parfaict dedans le jour de

(1) Parmi ces fabriciens se trouve Jean Pogeoise, qui fait faire à ses frais dans la même église les travaux relatifs au marché suivant.

(2) Cette église n'existe plus et cet acte, au point de vue technique de la construction, ne contient aucun détail intéressant.

Noel prochain venant. Et ce moyennant la somme de vingt livres........ Et ne pourront les d. massons faire besongner au d. pillier autre masson sans le consentement du d. Pogeoise. »

Cet acte est suivi d'un marché du même jour par lequel Guillaume Marie, perrier, demeurant à Sept, paroisse desgrisy (1) « a promis livrer au port Sainct Pellerin d'Aucerre dedans ce jourdhuy en troys sepmaines, à Johan Pogeoise, marchand, présent, la quantité de deux cens piedz de pierres du ban dymages (2) depesseur et haulteur, ensuyvant leschantillon que Nicolas Beauson luy baillera, moyennant la somme de quatorze livres dix solz. »

(E. 500)

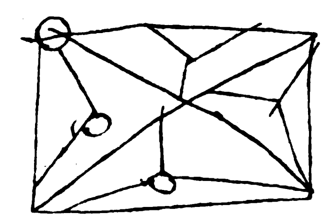
25 Juillet 1557. — Auxerre, Saint-Mamert. — Travaux de maçonnerie à l'Eglise.

Nicolas Beauzon et Jean Hymbert, maçons à Auxerre, s'engagent envers les fabriciens de St-Mamert « de faire et parfaire le doubleau, ensemble son farmeretz, faire les tas et arrachemens des doubleaux et augives, jusques aux retumbées, et encore seront tenuz faire les fermeretz dedans la nef, qui passeront oultre, suivant et de la façon des aultres, et qui serviront dars (arcs) et serviront de faulx arcs sur chascun pillier, et encores seront tenuz sur chascun pillier par voye de plantier, ung pillier carré, sur quoy il se arrachera les doubleaulx de la grand nef et les regards des branches des ogives ; et faire sur chascun pillier ung chapiteau et dessoulz le d. chapiteau ung cul de lampes pour arracher les dobleaux de la grand nef ; et faire la d. besongne et asseoir les d. dalles sans discontinuation, et la monter à telle haulteur que celle qui est ja faicte et que on y puisse faire et asseoir la charpenterye.... »

Ce marché est passé pour la somme de 64 l. t.

Tous les matériaux nécessaires seront fournis par les fabriciens.

Au bas de l'acte se trouve un dessin dont voici le fac simile (3).



(1) Aucept et Grisy, deux localités détruites de la commune de Saint-Bris (Yonne).

(2) Ce banc, dit *des Ymages*, se trouvait dans la carrière de Bailly, près Champs (Yonne).

(3) Bien que M. Quantin ait donné, dans le *Bulletin de la Société* de 1848, un extrait de ce marché, nous le reproduisons uniquement parce que M. Quantin, dans le

Au dos de ce marché se trouve le curieux petit devis suivant dont M. Quantin ne fait pas mention :

« Mémoyre pour la façon de deux pilliers par boys pour les monter jusques au carré, près à dresser la charpenterye.

Et premièrement :

Item pour tailler ung doubleau et le fermeretz dessus et mectre au carré pour la taille . . . . 110 s. t.

Item pour deux pilles de tas sur chascun pillier, troys assiectes . . . . 100 s t.

Item pour deux aultres pièces de tas par le dedans de la nef, sur chascung troys assiectes pour les tailler. . . . . . . 5 l. t.

Item pour quatorze vingtz (280) perpins et formeretz à tailler 25 l. t.

Item pour douze pièces de dalles à tailler . . . . 9 l. t.

Item pour assister les d. tailles bien et deuement comme la besongne le requiert, et chaffauder la d. besongne, vaut la somme de vingt cinq livres tournoys ; *et à moindre pris ne le puys faire sans y perdre beaucop.* »

(E. 500)

30 Novembre 1541. — Auxerre. — St-Pierre-en-Château. — Marché pour la charpente d'une chapelle nouvellement construite en l'église.

Par cet acte Jean Audebert, charpentier à Auxerre, s'engage envers les fabriciens de l'église paroissiale de St-Pierre en Château, à faire « la charpenterie de la chappelle nouvellement faict et édiffiée en la d. église, icelle estant du costé de l'église Sainct Estienne. En laquelle charpenterie sera tenu mettre deux sablières, troys tirans, troys esguilles, troys arbalestiers, une fillière, feste et soubz feste et la garnir de cheuvrons de sciage, qui seront d'un dour (*sic*) en tout sans, et brandir les chevrons sur la fillière. Le reste de laquelle charpenterie sera tenu faire assavoir : les d. sablières de demy pied sur ung sans et ung apan (1) sur l'autre ; les tirans de deux bons dours sur ung sans et ung apan sur l'autre, les esguilles de demy pied sur ung sans et dun apan sur lautre, et les d. arbalestiers et fillière de semblable eschantillon des d. sablières. Laquelle besongne sera tenu faire et parfaire audict de gens a ce cognoissans, dedans Noel prochain venant, moyennant le pris et somme de dix sept livres tournoys, etc., etc. »

(E. 500)

dessin qui figure au bas de cet acte, voit en guise de signature, une marque de maçon.

Nous pensons au contraire que c'est tont simplement le croquis des travaux à exécuter. M. Quantin, lui-même, en le déterminant ainsi « une forme de voûte avec arcs doubleaux, formerets, liarnes et tiercerets » appuie, sans s'en douter, notre assertion.

(1) Empan, espace qui se trouve entre les extrémités du pouce et du petit doigt écartés.

17 Octobre 1576. — Auxerre. — St-Germain. — Construction d'un beffroi sur la plate forme du petit clocher de l'église, et mise en place de quatre cloches.

Claude Morlet, maître charpentier à Auxerre, s'engage envers le fondé de pouvoirs de l'abbé de St Germain du dit lieu (1) à « faire ung baiffroy sur la platte forme du petit cloché St Germain qui est sur le cueur, mettre quatre seulles (solives), huict poteaux, garnyz chascun poteau de deux liens en croisée par le bas, qui est pour les d. huict poteaux, seize liens, et par le hault huict goussetz qui seront sur la platte forme au second estaige, laquelle portera cinq pièces sur lesquelles se assiegeront neuf poteaux, chascun des d. poteaux garnyz de deux liens de racynes en croisée, au mellieu desquelz sera appousé de lacz carres qui seront à la haulteur dun pied au dessoubz des ouyz (huis, ouvertures) du dict cloché ; et dessus lextrémité et en hault des d. poteaux, appousera troys pièces garnyz de goussetz et gorgerins saillans jusques à l'extrémité et dehors le d. cloché, ou plus sil en fault. Item fera la terrace sur les d. lacz carrez bonne, forte et de durée pour porter le plomb pour geter leaue hors du d. cloché, affin quelle ne puisse riens endommager, qui sera environ de troys piedz ou plus ou moings. Au dessoubz du bas des cloches rognera le d. baffroy depuis la platte forme ou est assiz le d. cloché jusques au rouet de la couverture dicelluy, distant touttefois du d. baffroy de la haulteur de lessey (?) des d. cloches et des escars dicelles, pour les faire bien surement et aysement sonner, sans ce quelles se baptent ou puissent offenser ou toucher lune laultre. Sera tenu de bien et deuement assellier quatre cloches telles que ce jourdhuy ont esté monstrées et veues sur les mosles en la fonte au dict s[t] Germain. Sera tenu icelluy Morlet, et a promis façonner cables et engins ; et après quelles seront ferrées en hault sur la platte forme, les monter et mectre chascune en leurs places et les faire branler et sonner sans soy offencer, baptre ni toucher lune laultre. Fournira le d. sieur reverend, boys en la court de d. St Germain, lequel le d. Morlet fera cyer et accoustrer, et le tout faire de bonne grosseur et espesseur ; et fera poteaulx et lyens en tous lieux et endroictz quil fauldra. Et mectre et asseoir les d. cloches hault competement, affin que le son dicelles soit ouy et gétait (*sic*) leur son comme il appartient... Le dit Morlet a promis ou (au cas) il fauldra boys aultre ce qui est en la court dud. St Germain, aller à Bleigny et à Diges et labbatre, lequel le d. seigneur sera tenu faire charroyer au d. St Germain. »

Ce marché est fait moyennant la somme de 80 l. t. en argent et 5 bichets de blé froment (2).

(E. 500)

(1) François de Beaucaire.

(2) A cet acte est témoin, Claude Croissant, le fondeur des cloches qui doivent être placées dans ce beffroi.



23 décembre 1522. — Auxerre. — Jacobins. — Marché pour la construction de la charpente d'une « librairie » (bibliothèque, salle d'études) au couvent (1).

Par cet acte Pierre Colas, charpentier à Auxerre, s'engage à faire, au couvent des Jacobins de cette ville, « la charpenterie dune librairie au d. couvent, de longueur de vingt toyses de long ou environ et quatre toises ou environ dedans euvre en large, ainsi que les murailles ja faictes se comporte, cest assavoir : les poustres de dessoubz jusques au nombre de dix, garnies de liernes es deux bouz et sur les poultres, garnies de solives aultant plain que vuyde à plastre. Item le comble par dessus faict et taillé sept quartiers comme est dortoier du d. couvent et davantage, garni de poultres jusques au nombre de dix par le hault et les liernes aux deux bouz, garnis de solives comme dict est dessus. Et au d. comble doibt metre feste et sous feste, contreventer le feste et garnir de liens ainsi comme mestier sera, et huyt contres vens, quatre dung cousté et quatre de lautre, treminsans (*sic*) du bas jusques en hault. Item troys fenestres flamanches de la fasson de ceulx du grand dortoier du d. couvent, mectant davantage que les fenestres seront faictes en croysées du cousté de vers le cloistre, et une aultre à l'opposite ou bou, nous (frères prêcheurs) semblera, entre deux chevrons en manière de demye croysée. Item promect le d. Pierre Collas faire quatre noueez, deulx devers leglise et deulx devers les dortoiers, pour racheter (rejeter) les eaulx des d. lieux. Item deux cloisons en travers, une en la d. librarie et lautre au dessus, et en chacune ung huys selon quil luy sera divisé et ordonné. Item à cause dune vif quil fault faire, sera tenu à tous les deux estages de la d. librarie, de faire les enchevestremens quil appartiendra de faire. Item tous les coupeaulx de la taille et les blocqueaulx qui seront couppez, seront et appartiendront au d. couvent et Colas par moictié. Promectantz le d. Pierre Colas de faire et parfaire et lever, principallement le d. comble et poultres dessoubz de son ouvrage, dedans la my oust prochenement venant. Pour le pris et somme de quatre vingz cinq livres t. payables et solables selon que le d. édifice, ce fera et parfera par le d. Pierre Colas, moyennent que les d. prieur et couvent seront tenus de fournir tout le boys quil appartiendra au d. édifice, en place, et payer le siage, et fournir de religieulx selon quil sera besoing en levant le d. édifice, despens aussy ausd. Pierre Colas et autres gens en levant ; avec ce fournir de langin et cordages estant au d. couvent. Car ainsi, etc., etc. »

(E. 500)

27 Août 1577. — Auxerre. — Jacobins. — Marché de travaux de maçonnerie à l'église (2).

Marché par lequel Pierre et Michel Gorrier, maçons à Auxerre, s'enga-

(1) M. Quantin au sujet de ce marché ne dit que ces quelques mots : « Construction d'une *librairie*, c'est-à-dire de salle d'études pour les moines. Pierre Colas, charpentier, la construit en 1522, de 20 toises de longueur, avec trois fenestres en flamanches faicts en croysées. *(Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne, 1848)*.

(2) M. Quantin à propos de ce marché *(Bulletin de la Soc. des Sc. 1848)* qui a

gent envers Me Roch Mamerot, docteur en théologie, confesseur de la Reine d'Ecosse, à faire à l'église des Jacobins du dit lieu les travaux suivants : « deux pans de muraille attenant le portail ou est le crucifiement de la d. église, depesseur de deux piedz puys rez terre jusques à la haulteur de la voulte quil conviendra faire, lesquelz pans ilz feront, le bas jusques à la haulteur des haultez (*sic*) de menue masonerye de tesnoplis (?) de pierre de taille pour le parement de dedans la nef; faire ung pan au dedans lecœur de menue masonerye, de haulteur compétant du dessus de la d. voulte, et en icelluy pan faire ung portail tel et semblable quil y a au portail de devant; et entre les d. deux pans, faire une voulte de pierre de taille, suyvant le portrait qui en a esté faict, et à lun des boutz dicelluy pan, ce fera une vif, assavoir : les marches de pierre de taille et la supis (1) de menue masonerye pour monter et descendre au jubé, de largeur raisonnable tellement que lon y puisse monter et descendre aisément à la croix ; et dessus icelle voulte fera les escodoers (2) de pierre de taille de la perrière d'Angers (3), de haulteur de troys piedz et demy pied, de cinq poulces depesseur aus d. pans de devant et derrière, ce feront huict armusiz (4) assavoir : quatre par le devant et quatre par le derrière, et au tenement de Sainte Anne et Saint Joachim, feront une table d'actente servant à mectre escripture, laquelle table sera garnye de deux roleaux et une pemache (*sic*) au melyeu du desus de la d. table. Et le tout faire, etc., suivant le portrait qui a esté divisé (5) entre les d. parties....

Ce marché est fait pour le prix de 290 l. t. Les entrepreneurs devront fournir tous les matériaux, mais il leur est permis de prendre « les vielles estoffes et matières quilz osteront en faisant icelle besogne » (6).

(E. 500)

1521-1576. — Auxerre. — Cordeliers. — Travaux de maçonnerie à l'église et au monastère.

3 avril 1521. — Clément Ferrat, maçon à Auxerre, entreprend de terminer la construction des murs de clôture du couvent des frères mineurs d'Auxerre, pour le prix de 37 l. 10 s. Par ce marché tous les matériaux lui seront fournis *sur place* et jusqu'à la fin des travaux — qui ne devront pas être interrompus — il sera nourri au couvent, même les jours fériés.

(E. 500)

pourtant une certaine portée historique, puisqu'il doit être la conséquence des mutilations faites dix ans auparavant par les Hugnenots, maitres de la ville, n'en dit que : « de grands travaux sont faits à l'église en 1577 ».

(1) Sans doute le montant intérieur de l'escalier.

(2) Accoudoirs.

(3) On ne peut y lire autre chose, bien que ce document soit d'une lecture extrêmement difficile.

(4) Probablement petites armoires, ou plutôt des profondeurs ménagées pour en servir.

(5) D'après le devis.

(6) Claude Cornouaille, peintre-verrier est témoin.



7 août 1568. — Etienne Ronsin, maître maçon à Auxerre, fait pour la somme de 46 l. t., une muraille destinée à fermer le chœur de l'église des Cordeliers et divers autres travaux dans diverses parties du monastère. Tous les matériaux lui seront fournis.

(E. 500)

8 août 1570. — Etienne Chevallier, maçon à Auxerre, bâtit pour la somme de 30 l. t., une muraille pour séparer les chapelles de l'église des Cordeliers. Ledit Chevallier « sera tenu passer le repoux qui luy sera monstré et baillé pour soy aider à faire la d. besongne, et chercher les menues pierres au dedans du logis du dit couvent pour sen aider. »

(E. 500)

28 juin 1571. — Léonard Goys, maître charpentier à Auxerre, passe marché avec les frères mineurs du dit lieu, pour faire la charpente d'un corps de bâtiment proche le réfectoire du couvent, pour le prix de 50 l. t.

(E. 500)

1576. — Edme Byon, maçon à Auxerre, s'engage à refaire en l'église des Cordeliers d'Auxerre, la maçonnerie de la chapelle du *nom de Jésus*, etc., moyennant la somme de 20 l. t.

(E. 401)

Auxerre. — Maisons particulières.

1er Septembre 1497. — Construction et pose de charpente.

« Jaquet Chevillon, demourant à Aucerre, Jehan Benoist lainsné, laboureur, demourant à Sommeville, et Guillaume Boileaue, charpentier, demourant en la paroisse de Gurgy, ont vendu à Guillaume Guiche, tixerant de toilles, demourant au bourg Saint-Loup d'Aucerre, à ce présent et acceptant ; la charpenterie dune maison de bois quarré, laquelle charpenterie est de la longueur de trois toises ou environ et de la largeur de deux toises ou environ : laquelle charpenterie le dit Boileaue sera tenu de dresser et lever et soliver avec une poltre, en une place que le dit Guiche dit avoir assise en la ville d'Aucerre, en la rue du Champ, derrière le courtil de Monseigneur de Garchy, dedans quinze jours. Et en la levant, le dit Guiche sera tenu et a promis de faire au dit Boileau ses despens de bouche ; et le dit Guiche lui aidera de sa personne à lever la dite maison » ; pour la somme de 11 livres t. à payer à Pâques aux dits Chevillon et Benoist. « Et a volu et consenty le dit Boileaue que le dit paiement se face ès dits Chevillon et Benoist sans ce quil en puisse aucune chose lever ne recevoir. »

(E. 373)

13 Avril 1504. — Charpente d'une maison.

« Comparut en sa personne Pierre Boireau, charpentier, demeurant en Piain, paroisse de Gurgy, lequel a confessé avoir marchandé, promis et

accordé de faire et parfaire bien et deuement de son mestier de charpentier à Perrenet Fauleau et Guillaume Fauleau, une maison à la mettre et asseoir là où ils voudront, de longueur de quatre toises et troys toises de large, à un estage de six piedz et demy de haulteur et ung assaulcement de deux piedz de hault, une poultre veant et les pans colombins, garny de boys à ung pié loing lun de laultre, et faire le comble de la dite maison, garnye de chevrons et de solives à planché, et faire les béez des huys et fenestres là où il leur plaira. Pour lesquelles choses faire, le dit Boireau sera tenu fournir tout le boys convenable à faire la dite maison et icelluy rendre et livrer sur le port de Monesteau et le sarger dedans la naelle (nacelle) des dits Fauleaux, lequel boys les dits Fauleaux seront tenuz lamener sur le lieu là où ils vouldront faire la dite maison, et dedens la dite nacelle (1). Et ce moyennant le pris et somme de IX l. 10 s.... Et seront tenuz les ditz Fauleaux bailler aide et fourny despens à lever la dite besongne.... »

(E. 375)

25 Mars 1505. — Vente de bois de construction.

« Comparurent en leurs personnes Odin Berou, Girard Sauvageot, Michau Guy, de Mailly le Chastel, et chacun deulx pour le tout, etc... Confessèrent avoir marchandé et promis livrer à Guillaume et Laurens Fauleau, voicturiers par eaue, demeurant à Aucerre, à ce présent et acceptant le boys cy après déclaré, c'est assavoir : six poultres dun pié et ung dor (*sic*) (2) de haulteur, dapesseur dun pié et quatre dois et de longueur de dix sept piedz. Item une aultre poultre de cinq toises de long et dapesseur ung apan, et deux dors de haulteur. Item troys elles chacune elle (aile) de longueur de six toises et ung pié, dapesseur dun apan, et de haulteur de deux dors. Item troys lignaulx de longueur de six toises deux piedz, dapesseur ung apan, de haulteur de deux dors. Item deux solives de longueur de quatre toises et quatre piedz, toutes carrées, ung apan en tous sens, et à chacune solive au bot devant une bocle de troys piedz de long. Item ung somyé de cinq toises de long, dapesseur de deux dors, de haulteur dung pié. Item ung lignau à mettre sur la teste des solives, de cinq toises de long et ung pié tout carré. Item quatre entrebors, chacune pièce de huit piedz de long et de deux dors, tous carrez. Item cinq tirans de cinq toises chacunes, dapesseur dun pié et de haulteur dun autre pié deux dois. Item troys sablières de longueur de six toises et demye, dapesseur demy pié et de largeur ung apan. Item deux festes de longueur de six toises et demye, dapesseur demy pié tout carré.

(1) C'est-à-dire qu'on ne devra pas décharger le bateau à son insu. Comme le charpentier a procédé lui-même au chargement, il l'a sans doute fait avec un ordre qui pourrait être détruit s'il n'était pas présent au débarquement.

(2) Dans le même acte on trouve indistinctement *dor* et *doi*. Le premier est-il la corruption du second ou est-ce une mesure inconnue aujourd'hui ? En tout cas, aucun des auteurs consultés ne donne ce mot.



Item treys las carrez pour lessaulcement, de longueur de six toises, dapesseur ung apan, de haulteur de deux dors. Item quatre las quarrez, de longueur de quinze piedz chacun, de deux dors en carré. Item dix huit poteaulx, de longueur chacun poteau de neuf piedz, dapesseur dun apan, de largeur revêtissant les poultres, garniz de liens. Item six autres poteaulx de douze piedz de long et de deux dors en carré. Item et seront tenuz fournir bois de cloisonage qui conviendra oultre à la dite besongne, de demy pié dapesseur, de largeur dun apan. Item soixante douze chevrons, cest assavoir : quatre de demy pié dapesseur et ung apan de largeur sans les bocles, et le surplus de quinze piedz et demy de longueur. Et ce moiennant le pris et somme de quatre livres dix solz tournoiz pour chacun cent de boys dessus déclaré, et pour chacun chevron de quinze deniers tournoiz. Et oultre le boys déclaré en ce dit marché, les ditz vendeurs seront tenuz et ont promis livrer et faire boys esquarré aus ditz Fauleaux jusques à sept cens ou plus silz en veulent avoir de moison, selon quil est cy dessus divisé, moiennant semblable somme de quatre livres dix solz pour chacun cent. Et lequel boys les ditz vendeurs seront tenuz livrer tant soubz le pertuys de Merry et à la fousse saint Andrien, dedans la feste de la Nativité saint Jehan Baptiste, prouchainement venant. » Suivent les conditions de paiement.

(E. 375)

1505. — Fourniture de pierre pour construction (1).

Marché par lequel François Bigon « perrier » à Auxot (2), s'engage à fournir à Guillaume et Laurent Fauleau « voituriers par eau » à Auxerre, la pierre nécessaire pour la construction d'une maison avec un étage, paroisse de Saint-Loup, tant « pilles » (montants), voûtes, avalage de cave, murs mitoyens, que marches « pour les vifz » (vis, escalier), à livrer au port de Bailly, dans les bateaux des dits Fauleau, et dont le chargement devra être fait par le vendeur, de façon que les « maçons des ditz Fauleau nen aye aulcune faulte », pour la somme de 42 l. t.

(E. 375)

1505. — Charpente de maison.

Pierre Boireau, charpentier à « Pian » (3), s'engage à faire pour le compte de Jean, Jacquet et Robert Brocart frères, d'Auxerre, « ung apantis de longueur de troys toises et de largeur de deux toises, à ung estage et ung assaulcement, une fenestre flamauche sur le devant, garnye de solives et chevrons et deux pignons devant et derrière », pour le prix de 10 l. t.

(E. 375)

(1) Voir le marché précédent pour les bois de charpente de cette maison.

(2) Aucept, hameau détruit de la commune de Saint-Bris.

(3) Hameau de la commune de Sougères-sur-Sinotte, autrefois de la paroisse de Gurgy.

1505. — Fourniture de bois de construction.

Acte par lequel Thiénon Gaucher, vigneron à Auxerre, reconnaît devoir à Pierre Gonneau alias Boigency, « chambrilleur » (1) au dit lieu, 10 l. t. pour « vente et délivrauce du boys dun apantis de longueur de quatre « toises et de largeur de treize piedz hors œuvre. »

(E. 375)

27 Octobre 1508. — Charpente de maison.

Marché par lequel Philippe Gilelot, meunier à Merry-sur-Yonne, et Jean Choyn, charpentier à Châtel-Censoir, s'engagent à fournir à Germain Gerbault (2), voiturier par eau à Auxerre, tout le « boys qui conviendra à faire une maison, cest assavoir : quatre poultres de boys de la longueur assavoir, les deux de troys toises et ung pié dapesseur, dun pié et demy en tous sens, et les deux autres de troys toises de long, dun pié et ung dor dapesseur. Item six autres poultres, les quatre de troys toises et ung pié de long, dapesseur dun pié et quatre dors en tous cens, et les deux autres de troys toises de long, dapesseur dun pié et troys doiz en tous cens. Item les somiers et lignaux, chacun de troys toises et ung pié de long et de grosseur dun pié et de deux doiz en tous cens. Item sept tirans pour la maison de devant, de troys toises et ung pié de long, et les six dun pié carré en tous cens, et lautre dun pié troys dois en tous cens. Item pour la maison de derrier, huit tirans de troys toises de long et deux dors depesseur en tous cens. Item quatre lignaulx de sept toises de long, les deux à teste de deux dors dapesseur en tous cens et les deux autres de deux dors. Item cinq autres lignaulx de quatre toises de long et de deux dors dapesseur en tous cens, dont il y en aura deux à teste. Item quatre autres lignaulx de quatorze piedz de long, dépesseur de deux dors en tous cens. Item deux solives à teste, de la longueur de quatre toises, depesseur de deux dors. Item douze poteaulx pour les poultres, de dix piedz de long, depesseur de deux dors et de la largeur des poultres. Item dix sept poteaulx à coings, les cinq poteaulx devant depesseur dun pié en tous cens, garniz de bocles, et les douze autres poteaulx de quatorze piedz de long et ung pié dapesseur en tous cens. Item deux entrebors de unze piedz de long, dapesseur dun pié en tous cens. Item cinq liens queudez (coudés), chacun de quatre piedz de long et dun pié et deux dois en tous cens. Item deux pièces de boys pour latre dembas, de quatre toises de long, dun demy pié depesseur et de largeur dun apan. Item les boys des croiséez, dun pie depesseur en tous cens. Item deux chevrons de cople, garniz dasseliers et de gembettes et ung entrait, les dits chevrons de la grosseur de deux dors et de la largeur dun apan. Item tout le boys du

(1) Menuisier.

(2) Il ne s'agit malheureusement pas de la construction du petit château du bord de l'Yonne, puisque les Gerbault ne prirent à bail le terrain sur lequel il a été construit qu'en 1538.



portail devant de la dite maison, dun apan depesseur et de deux dors de large. Et tout le reste du boys qui conviendra à la dite maison, de dix piedz de long, de demy pié dapesseur et dun apan de largeur. Tout le dit boys, tant gros que menu, rendre et livrer au cent, moiennant le pris et somme chacun cent de six livres tournoiz, et en rendre tant quil en faudra pour la dite maison, sur laquelle marchandise les dits Gilelot et Choyn ont reçu content du dit Germain Gerbault huit escuz au soleil, et le reste en livrant le dit boys, lequel ilz seront tenuz livrer sur le quai de la fontaine Saint-Germain d'Aucerre, en paiant les despens de ceulx qui deschargeront le dit boys par le dit Gerbault; lequel boys ilz seront tenuz livrer dedans Pasques prouchainement venant. »

(E. 375)

Charpente d'une maison.

1er Acte. — 2 Novembre 1508. — Marché de fourniture de bois.

Marché par lequel Michau Tallereau, charpentier, s'engage à fournir à Jacques Fricquet, voiturier par eau, tous deux à Auxerre, « le boys qui conviendra à faire et parfaire deux festes de maisons de la longueur et largeur dune place et vostes assis au bourg Saint-Loup d'Aucerre, tenant, etc... Cest asssavoir: six poultres voyans, troys en lestage dembas et troys en lestage denhault, dun pié troys doys en tous sens, et tout autre boys qui sera nécessaire à faire les deux festes de maison et assaulcement, de bon eschantillon », à livrer sur place pour Pâques, pour la somme de 50 l. t.

2e Acte. — 22 Juillet 1509. — Façon et montage.

Ce dit jour, le dit Tallereau promist et accorda au dit Fricquet de faire et parfaire, tailler et lever à ses despens deux festes de maisons atenant lun de lautre, à deux estages et ung assaulcement de deux piedz et demy, et sur les vostes devant déclaréez, de la longueur et largeur dicelles, et icelles garnies de six poultres voyans dun pié troys doys en tous sens, et faire troys pans longains, de la haulteur des dits deux estages et assaulcement, et au travers autant de pans, garnye de solives, et les refaire à la hache de troys costez, et asseoir autant plain que vuide, et tout le boys voyant dedens les chambres refaire à la hache avec le pan de devant et dehors ; et aussi faire quatre croiséez allégéez et les saillies, et faire les huys, béez et fenestres où bon semblera daviser au dit Fricquet, fournir et bailler les manteaulx des chemineez dicelle maison alligez, avec une ou deux fenestres flamanches, garnir de feste, soubz feste, chevrons et couppe, et autres choses du mestier du dit Tallereau et qui sera necessaire. Et le tout faire et parfaire bien et deuement au dict douvriers et gens à ce congnoisans, moyennant le pris et somme de huit vingt dix livres tournoiz (170) que le dict Fricquet en a pour ce solué, paié et nombré content au dit Tallereau, sur la dite marchandise, vingt escuz dor au soleil, en la présence du dit juré. Et le reste dicelle somme sera tenu icelluy Fricquet, paier et bailler au dit Tallereau en besongnant et parfai-

sant la dite besongne, avec ung muy de vin et huit bichetz froment ; et icelle rendre faite et parfaite, et lever à ses despens dedens la Magdelene prouchainement venant.

(E. 375)

18 Avril 1509. — Marché de maçonnerie.

« Fut présent en sa personne Pierre Martignon, maçon, demourant à Aucerre, lequel confessa avoir marchandé, promis et accordé à honnorable homme et saige maistre Pierre Couchon, licencié en loix, advocat et conseiller au bailliage d'Aucerre de faire et parfaire bien et deument de son mestier, en une place assise au bourg Saint-Eusèbe d'Aucerre, en la rue de la Fenerie actenant de la maison de la femme Jehan Vilon, ce qui sensuit :

« Premièrement sera tenu le dit Martignon de faire les murs du celier, de deux piedz et demy par bas et en dessus de deux piedz, de dix piedz de profons soubz poultre, et au droit des dites poultres et des carries faire des chesnes de pierre de taille.

« Item pour les fondemens des chemineez faire deux chesnes soubz les deux jambages de pierre de taille.

« Item faire lavalage de pierre de taille et ung arc vosté soubz le dit avalage de pendans, faire les sopireaux du dit celier et fenestres à fermage là où il plaira diviser au dit Couchon.

« Item et à lun des coings de la dite place et au fons du dit celier, se prandra une vifz (escalier en forme de vis) de pierre taillé, jusques au premier estage de la chambre qui montera en hault, de sept marches de pierre de taille en montant à la dite chambre, et la monter jusques au grenier dicelle, de platre, chau et arène.

« Item sera tenu faire troys patins de pierre de taille pour soustenir les poteaulx à teste de la dite maison.

« Item et avec ce sera tenu faire deux cheminéez en ung tuau, les jambages de pierre de taille et à moluzes (moulures), bien et honnestement comme celle des chambres du receveur Fauleau.

« Item et aussi de cloisonner et enduire de platre dedens et dehors la dite maison, et faire les planchers des dites chambres, à fureaux que le dit Couchon fournira, et enduire les entrevoulx des chambres de plâtre, et carreler louvroir et les deux chambres den hault, et enduire la couple de la maison de plâtre avec les fenestres flamanches. Et le tout faire et parfaire bien et deument de son mestier au dict douvriers et gens à ce congnoissans. Pour laquelle besongne faire, le dit Pierre sera tenu fournir et bailler toutes matières à ses despens. Et ce moiennant le pris et somme de cent quinze livres tournois que le dit Couchon en sera tenu paier au dit Martignon en besognant et faisant la dite besongne. Laquelle il a promis rendre faite et parfaite comme dit est dedens la feste de Toussains prouchainement venant. Car ainsi, etc., etc.

(E. 376)



17 Octobre 1509. — Marché de maçonnerie.

« Comparut en sa personne Bernard Simoneau, pierrier, demourant à Aucerre, lequel a confessé avoir marchandé, promis et accordé à Jehan Lestau, vigneron, demourant au dit Aucerre, à ce présent; de faire et parfaire bien et deument une voste de pierre de dix piedz en muré, pendans taillez au testu et à la broche, de la longueur et largeur de la maison du dit Lestau, séant au bourg Saint-Père (suivent les tenants et aboutissants). Et faire lavalage de pierre de taille de quatre piedz en euvre, et soubz le dit avalage faire ung arc vosté, et avec ce faire deux sopireaulx lun devant et derrière ; et sur le chefz de la dite voste faire deux autres sopireaulx, et en la voste deux fenestres à fermage (1) là où il plaira au dit Lestau ; et aussi faire les gros murs de la dite voste dapesseur, jusques à la retombée de deux piedz et en dessus dun pié et deux doiz, et les monter jusques à la salle de la dite maison, et les pignons dun pié et demy. Item sera tenu aussi le dit Simoneau de faire deux cheminéez en ung tuau, de deux piedz dapesseur et de la haulteur de deux estages, et la monter oultre le feste de la maison de jambage de pierre de taille comme celle de Germain Savat. Pour lesquelles choses dessus dites faire et parfaire ce que dit est, Jehan Lestau sera tenu faire toutes curcez et nettoyer la dite place à faire la dite voste, et estayer la dite maison à ses despens. Et le dit Simoneau sera tenu et a promis fournir et bailler toutes matières et pierres à faire et parfaire la dite besongne, et prandra toutes les pierres qui se trouveront en nettoyant la dite voste. Et ce moiennant neufz muys et demy de vin claret que le dit Simoneau en a pour ce confessé avoir euz et receuz du dit Lestau en telle manière, etc., et 24 l. t. qui sera tenu et a promis paier et bailler au dit Simoneau, assavoir : la moitié quant la dite besongne sera faicte à moitié, et le reste quant elle sera faicte et parfaite, avec ung millier de brique pour employer à faire les conducteurs des dites cheminéez. Laquelle besongne le dit Simoneau sera tenu rendre faicte et parfaicte dedens caresme prenant prouchaine venant, sur peine, etc., etc.

(E. 376)

10 Décembre 1515. — Marché de construction d'une maison en bois à 2 étages élevée de 19 pieds.

« Comparut en sa personne Liénard Berthelin, charpentier, demourant à Aucerre, a confessé avoir marchandé à Estienne Bernasse, vigneron, demourant à Aucerre, à ce présent: de faire et parfaire de son mestier de charpentier, une maison de longueur de cinq toises et de largeur selon que la place se compecte, à deux estages, comble dessus le premier estage de haulteur, de dix piedz et lautre de neuf, actenant de la maison de Memert Girolot, et au pan de la maison du dit Girolot mectre et asseoir

(1) Fenêtres à mettre des fromages. Voir le marché du 7 juin 1521.

toutes les pièces de boys de la dite maison du dit Bernasse ; mettre et asseoir deux poultres sur le celier dicelle maison et solives à plancher ; et à chacun des dits autres estages deux aultres poultres voyans, garnies de lyens et poteaux où ilz seront nécessaires à mettre, et garny le dit deuxiesme estage de solives à platre ; et du costé de la maison d'Estienne Picard asseoir les dites poultres sur poteaux et lyens ; faire une cloison en lestage den bas faisant séparacion de louvroer et de la chambre, et une autre en la chambre haulte ; faire les pignons devant et derrière et sallies remplies, sur le devant huys viez et fenestres où il plaira diviser au dit Bernasse, feste, soubz feste et une fenestre flamanche, chevrons, brandys et tout boys voyant refait à la hache. Et la faire et parfaire à dict douvriers et gens à ce congnoissans, et la dresser et lever aux despens du dit Bernasse, lequel sera tenu bailler ayde de deux hommes. Et pour icelle faire par la manière que dessus, le dit Bernasse a promis et sera tenu fournir et bailler au dit Berthelin tout boys en place. Ce présent marché fait moyennant le pris et somme de dix sept livres tournoiz que le dit Bernasse sera tenu paier au dit Berthelin en besongnant et faisant la dite besongne. Laquelle il a promis rendre faite et parfaite dedens Penthecoste prouchaine venant. Car ainsi, etc. »

(E. 377)

1er Avril 1521. — Marché de maçonnerie.

« Fut présent en sa personne Jehan Vernet, maçon, demeurant à Aucerre, confessé avoir marchandé à Jehan Fauchot, boucher, à ce présent ; de faire et parfaire de son mestier de maçon en une place appartenant au dict Fauchot, séant en la rue de la boucherie d'Aucerre, tenant d'une part, etc., en laquelle sont ja faiz les murs dun costé et dautre, une voste et pandans taillez, bons et convenables, deux sopireaulx de pierre de taille devant et derrière, et au millieu de la coiffe de la dicte voste par dessus faire ung sopireau de pierre de taille. Et ou les murs ne se trouveroient assez profons, sera tenu le dict maçon les ressouper ainsi qu'il sera nécessaire et faire la retombée de quatre piedz. Et avec ce sera tenu le dict maçon faire lavalage de pierre de taille bien dure, de quatre piedz en euvre ; et soubz le dict avalage faire ung arc vosté ainsi que le lieu le requiert ; et au bas du dict avalage en montant actenant du dict arc, faire une grande fenestre de pierre de taille à mectre gresses et autres choses ; et du costé de la maison du dict Marmeigne où il ny a de muraille, se le dict Marmeigne ne veult consentir que la dicte muraille soit commune, le dict maçon fera contre le dict mur du dict Marmeigne une duyte (1) de muraille bonne et suffisante pour pourter et soustenir la dicte voste. Et le tout faire et parfaire a dit douvriers et gens à ce congnoissans. Pour laquelle faire et parfaire comme dit est, le dict maçon fournira et baillera toutes matières ; et icelle rendra faicte et parfaicte dedans la Saint Jehan Baptiste prouchaine venant. Et demourra au dict maçon les pierres tant

(1) De duire, élever. (Lacurne de Sainte-Pallaye).



grosses que menues qui se trouverront en la dicte place ; et aussi fournira et baillera le dit Fauchot, les cintres à faire la dicte besongne. Ce présent marché faict moyennant 60 l. t , etc. »

(E. 379)

7 Juin 1521. — **Marché de maçonnerie.**

« Comparurent en leur personnes Pierre Martignon, maçon, demourant à Aucerre, dune part, et Jehan Fajot, demourant à Aucerre, dautre part. Lesquelles parties ont fait les marchés qui sensuivent, cest assavoir : le dit Martignon avoir marchandé de faire et parfaire de son mestier de maçon en une maison ainsi qu'elle se compourte, séant en la paroisse de Nostre Dame la Dehors, tenant, d'une part, à Perrin Robert, et d'autre part, à Jehan Martin, en laquelle le dit Martignon a promis faire une voste de pandans taillez de la largeur et longueur de la dite maison.

« Item et en icelle faisant, faire les murs de pans longains, à savoir : du costé du dit Martin, de troys pieds dapesseur jusques à la retombée, et du dit costé du dit Robert, de deux piedz dappesseur jusques à la retombée, et le reste des dits murs depuys les dites retombées en dessus jusques aux seulles, dun pié et demy dapesseur, laquelle voste sera de profons de XIIII piedz.

« Item aussi sera tenu faire les pignons de la dite voste devant et derrière dappesseur denviron deux piedz, et en chacun pignon faire sopireaulx de pierre de taille, et faire à chacun pignon fenestres feullées à mettre fromages, de pierre de taille et sur coeffe de la dite voste faire deux sopiraulx carrez.

« Item sera tenu le dit maçon faire un avalage de pierre de taille à ung arc dessoubz, et le dict avalage de la largeur de luys qui est de présent, et les marches dune pièce et de pierre.

« Item sera tenu le dict maçon faire une vifz qui se prandra sur le derrière de la dite maison, depuis le fons de la dite cave jusques au rez de chaussée, de deux pieds en euvre, et les meurs dapesseur de deux piedz, et faire luys entrant en la dite voste de pierre de taille.

« Item aussi fera le dit maçon au droit des poultres, chesnes de pierre de taille jusques aux patins des poteaux.

« Et pour laquelle besongne faire et parfaire comme dit est, le dit Martinon sera tenu faire et fournir toutes matières à icelle faire, hors que le dit Fajot sera tenu faire les curées de la dite voste et rendre la place necte ; et en faisant les dites curées, où il se trouvera des pierres bonnes à maçonner, elles demourront au dit Martignon ; aussi sera tenu le dit Fajot fournir les cintres et menbruses à faire la dite voste, et faire estayer la dite maison.

« Et laquelle voste le dit Martignon a promis et sera tenu rendre faicte et parfaicte a dict douvriers et gens à ce cognoissans, dedans la feste Saint Remy prouchaine venant.

« Ce présent marché fait moyennant la somme de six vingts cinq livres tournoys.

« Colas Garet sest constitué *pleige* et caution du dit Martignon envers le dit Fajot. »

(E. 379)

13 Décembre 1521. — Devis pour la charpente d'une maison.

« Pierre Billot, Michel Billot, son filz, charpentiers, et Laurent Duval, de Cravant, chacun deulx seul pour le tout, sans division, ont marchandé à Jehan Lessouré de faire et parfaire la besongne qui sensuit :

« Cest le devis de la maison que veult faire Jehan Lessouré ou lieu de la maison où il demeure a présent. La dite maison se prandra sur rez de chaussée, compris le celier en dessus, à troys estagés sans assaulcement, le premier estage de dix piedz soubz poultre, le deuxiesme de neuf à dix et le troisiesme de neuf.

« La dite maison sera à deux festes et flamanche entre deux maisons.

« Au celier fauldra deux poultres dune pièce ou couppées, pourtant sur larc qui sera ou millieu du dit celier, garnies de solives joinctes lune à lautre, et par bas les ouvroez de devant ès deux maisons, comme il plaira diviser au dict Lessouré.

« Et au premier estage et sur la rue devers la maison de la ville, faire une saillie remplie dun costé et dautre, et nen y aura plus aux autres estages.

« Faire les pans depuis la dite saillie en dessus à pans couppez.

« Les deux estages garnyz de deux poultres voyans chacun estage bonnes et suffisantes, garnies de solives autant plaines que vuides, et tout boys voyant refait à la hache, et en chacun estage mectre asavoir : ou premier estage troys solives et aux autres une solive à teste, de la longueur des dites maisons, pourtant la clef dicelles.

« Faire les huys, croisées asavoir : en chacun des dits estages par bas, une croisée et es deux estages de dessus, sur le devant deux croiséez et autant sur les deux autres rues, et tout boys alligé à faire moluze.

« Et sur les coings des dites deux rues, de mettre gros poteaux, la teste pourtant leurs salies (saillies), et les autres bons et suffisans.

« Faire par dedans tous pans pour faire séparation des ouvroez, chambres, tant longains que traversains, selon qu'il plaira au dit Lessouré diviser, et faire toutes enchevoistruzes, tant des cheminées, vifz, que du celier.

« La dite maison garnie de feste, soubz feste, chevrons, brandys et sablières.

« Et le deuxiesme estage du costé de Jehan Prince, y laisse court de six piedz, ou plus ainsi que vouldra le dit Lessouré, les mesures prises.

« Aussi faire tous manteaux de cheminées pour faire moluze à fons de mur ou autrement.

« Et faire le boys à faire la dite maison de bon eschantillon à faire la dite besongne.

« Ou lieu ou se feront les cheminées, savoir : lune contre la maison de Jehan Tribolé, contenant trois cheminées en un tuau, lautre en lautre

corps ou se tient le chapelier; et les autres ès chambres haultes, sur le devant faire les enchevoistruzes.

« Et à chacun feste de maison, lune du costé Jehan Tribolé, lautre devers Normandie, faire deux fenestres flamanches enlevées comme celles de la vefve au Prince.

« Et à chacun feste faire une coupte, et sur le devant de chacun grenier, une fenestre en manière dun huys à passer ung muy.

« La dite maison lever et dresser à leurs despens, et la besongne faicte et parfaicte, et dresser dedens la nativité Saint Jehan Baptiste prouchaine venant.

« Et aussi abatre au prouffit du dit Lessouré la vielle maison.

« Ce présent marché fait pour la dite façon de charpenterie, moiennant neuf vingts livres que le dit Lessouré sera tenu paier en taillant et faisant la dite maison pro rata.

« Et oultre les dits Billotz et Du Val ont promis fournir et bailler forestage de tout le boys à faire la besongne et devis cy dessus, ès boys de Chasteau Sansoy, Merry sur Yonne ou ailleurs, moiennant la somme de vingt livres tournois que le dit Lessouré a paié et baillé content ausdits Billotz et Du Val en la présence du dit juré.

« Et seront tenuz et ont promis les dits Billotz et du Du Val abatre, esquarry, amener et livrer les dits boys des dits boys jusques en ceste ville d'Aucerre.

« Pour labat, esquarissage et amenage des dits boys, sera tenu le dit Lessouré paier et bailler au dits Billotz et Du Val la somme de six vingts livres tournoiz, sur laquelle somme le dit Lessouré a paié et baillé content vingt livres en la presence du dit juré; et le reste sera tenu le dit Lessouré leur paier en amenant et livrant en ceste ville le dit boys.

« Et ont accordé que largent qui sera baillé à lun deulx sera tenu pour receu. Lesquels Billotz ont promis rendre indempne et desdommager le dit Du Val de faire la dite besongne dessus dite envers le dit Lessouré. Obligeant. etc... »

(E. 379)

6 Novembre 1524. — Marché de charpente.

« Comparut en sa personne Claude Jeullet, charpentier, demeurant à Noyers, lequel a confessé avoir marchandé à Edmond Noblet, vigneron tonnelier, demeurant à Aucerre, à ce présent et acceptant; de faire et parfaire de son mestier de charpentier, en une place assise au bourg Sainct Père, tenant dune part à la maison du dit Noblet et dautre part aux héritiers Guillemin Rigaudet; une maison neufve à trois estages de la longueur de six toises et de largeur de troys toises ou environ; le premier estage de neuf à dix piedz soubz poultre, le deuxiesme de neuf piedz et le derrenier de huit piedz soubz poultre.

« Item sera tenu faire les pans du pignon de devant à guettes et tournys autant plain que vuide, et à chacun estage faire une croisée alligée pour faire moluze, et y faire deux saillies alligées pour faire moluze ou dit pan devant et ès deux premiers estages.

« Item et semblablement le pignon de derrière dicelle maison sera fait à guettes et tournys et croisée à chacun estage.

« Item et sur le celier mectre troys poultres garnies de solives.

« Item et en chacun estage mectre troys poultres voyans.

« Item et du costé de la maison *Saint Cristofle* faire ung pan mitoyen tant hault que bas, qui sera et demourra mitoyen entre le dit Noblet et la maison du dit Saint Cristofle, et aussi du costé de la maison des héritiers Rigauldet, ou [au cas où] il sera accordé quil sera mitoyen entre eulx, et ou il ne sera fait mitoyen, sera fait sur la place du dit Noblet, le tout à guettes et tournys.

« Item fera le dit charpentier le pain longain de lalée basse et le pan traversain faisant séparation des chambres.

« Item et aussi fera les pans des chambres haultes tant traversains que longains ainsi que vouldra diviser par le dit Noblet.

« Item et les dites chambres garnies de solives autant plain que vuides refaites et tout boys voyant refait à la hache.

« Item et en chacun estage mectre une solive à teste pourtant la clefz de la dite maison.

« Item et la dite maison garnie de feste, soubz feste, couple devant alligée pour faire moluze, chevrons, brandus, gossetz et lyens afférans à la dite couple, et aussi de poteaux garnys de lyens afférans aux poultres, et faire béez, huys et fenestres ou il plaira daviser au dit Noblet, et faire toutes enchevoistruzes de cheminées et autres où il sera nécessaire

« Item et entre la dite maison neufve et lappantis de derrière au dit Noblet appartenant, auprès de lavalage, fera le dit charpentier une vifz de boys des dits troys estages, de troys piedz et demy en euvre, et laquelle il fera passer oultre et par dessus les maisons, et y faire une coeffe de charpentage dessus selon quil sera divisé par le dit Noblet.

« Item et en chacun costé de la dite maison fera une fenestre flamanche pour aller sur les eschenetz.

« Item et en lestage du grenier de devant fera ung huys à passer ung muy, et au dessus une bocle pour mettre une polye.

« Item et du costé de la maison du dit Rigauldet faire une gallerie à deux estages, dont le dessoubz servira destables à guettes, et la gallerie dessus qui sera de la longueur de la court jusques à Gibault (1), de largeur de neuf piedz, et fera les huys des dites galleries pour aller sur les les dites estables, garnie de poteaux et chevrons.

Item et pour laquelle besongne faire et parfaire le dit Noblet fournira tout boys à icelle faire et en place; et abatra le dit charpentier les viez pans mitoyens à une vielle maison estant derrière.

« Ce présent marché fait moyennant la somme de quatre vingt livres tournoys, que le dit Noblet sera tenu paier pro rata en besongnant et faisant la dite besongne, au dit charpentier ; et durant quil mettra à la tailler, luy bailler chambre, lict et draps, et la rendre dressée dedens Pasques prochain venant, et fera le dit Noblet les despens en la dressant. Car, etc. »

(E. 380)

(1) Sans doute le détenteur de la maison Saint-Christophe, contigüe d'un côté.

14 Juin 1527. — Marché de charpente (1).

« Fut présent en sa personne Germain Audebert, charpentier, demourant à Aucerre, lequel a marchandé à Blanchet Symonet, marchant, demourant au dit lieu, à ce présent : de faire et parfaire de son mestier de charpentier une maison à trois estages et ung essaucement, de quatre toises et demye de longueur en euvre et de largeur selon que la place se comporte, le premier estage de dix piedz soubz poultre, le deuxiesme de huit à neuf piedz et le troisiesme de huit piedz et lassaulcement de deux piedz, en une porcion de maison à luy advenue en partaige avec ses frères, assise au bourg Saint Eusèbe, ainsy que la place le requiert, et y faire deux pignons, ung pan en la ruelle et tous les aultres pans, autant plain que vuyde, où la besongne le requiert, tant hault que bas ; ensemble les planchers dembaz, les ouvrouez, sailliez rempliez par le devant, et allégé les croiséez, les béez des huys et les dites sailliez ; faire les dits pans de la ruelle et le devant, coppez ; avec ce faire une fenestre flamanche en la dite ruelle et une petite pour entrer aux eschenetz, et faire les feste et soubz feste, chevrons, brandis, la coeffe de la couverture, dune vifz sur le derrière de sa court ; faire les colunbes des ouvrouez aligéez, et ung mantheau de chemynée à fons de murs ; refaire les solives et le bois voyant à la hache, moyennant la somme de quarente huit livres tournois et ung muy de vin que le dit Blanchet sera tenu bailler pro rata en faisant la dicte besongne. Et oultre sera tenu le dit Germain abatre à ses despens la charpenterie de la vielle maison et la lever (la neuve) à ses despens. Ains le dit Blanchet sera tenu luy livrer tout le bois en place, et pour le patron dicelle luy a esté baillé la maison Jehan Lessoré, entend (en tant) que touche les pans couppez, et la rendre faite et parfaite, brandiz (2) les chevrons, couple de devant le pignon, faire les enchevoistruzes et ung pan traversain faisant la séparation de la chambre et ouvroer, et faire le premier plancher de solives à plâtre seullement, et luy faire nettoyer la place pour dresser la dite maison. Laquelle il a promis rendre faite et parfaite dedans le jour de l'Assomption Nostre Dame prouchaine venant. Car ainsi, etc. »

(E. 380)

12 Juillet 1527. — Marché de maçonnerie.

« Comparut en sa personne Francoys Darge, maçon, demeurant à Aucerre, a confessé avoir marchandé à Blanchet Simonet, à ce présent : de cloisonner, enduire de mortier et de plâtre par dehors et par dedens, faire le plancher de plâtre du premier estage, par dessus et par dessoubz et la couple, et faire tous les surmuremens de pierre de taille de la maison

(1) Voir le marché suivant pour la maçonnerie de la même maison.

(2) Brandir, arrêter, affermir au moyen d'une cheville. (Jossier. Dictionnaire des ouvriers du bâtiment).

que le dit Simonet fait faire en la porcion de maison à luy advenue à cause de la succession de feue sa mère, ou bourg Saint Eusèbe d'Aucerre, sur la rue descendant à Saint Mamert; et par dessoubz en la cave, faire les murs longains et traversains faisant les séparations devant sa porcion et la porcion de ses cohéritiers ; et aussi lavalage de la cave, de pierre, et soubz icelluy faire un arc, avec ce une vifz de derrière, de pierre de taille, sur le dit avalage, jusques au premier estage, et monter la dite vifz jusques au dessus des huys, pour mectre la coeffe de la dite vifz, ainsi quil plaira diviser au dit Simonet. Et derrière la dite vifz, voster et monter les retraictz de la haulteur de la dite vifz, et faire ung siège par bas et laultre par hault. Et oultre, carreler la chambre basse de carreau, et une cheminée sangle (1) à jambages de pierre de taille, à membre ront et mocheté, et monter de haulteur compétente. Et faire troys sopireaux ès lieux plus convenables, de pierre de taille et maçonerie; aussi de paver la court de pavé plat, et abatre la vielle muraille de la porcion du dit Simonet. Et le tout faire et parfaire bien et deuement à dict de gens ad ce congnoissans dedens la feste de Toussains prouchaine venant. Et pour la dicte besongne faire et parfaire comme dit est, le dit Simonet fournira toutes matières en place au dit Darge. Ce présent marché fait moyennant le pris et somme de quarente cinq livres t.. etc »

(E. 380)

30 Mars 1560. — Marché de construction de murs à façon.

« Comparurent en leurs personnes Vallantin Champyonnet et Hervé Pavé, maçons, demeurans à Aucerre, lesquelz, etc... confessèrent avoir marchandé à Jacques Truiller, maître maçon, demeurant au dit Aucerre, de faire au climat de la Maisòn, de Me Estienne Gerbault, assise près Sainct-Marian-lez-Aucerre, quatre à cinq centz thoises ou environ de muraille, ou moing à loption du dit Truiller, pour closre et fermer le climat sus dit, laquelle appartient au dit Gerbault. Et icelle faire de menues pierres, de telle apesseur et haulteur que celles qui sont ya faictes en iceulx climatz, et icelle enrocher de chau et arayne dedans et dehors, faire le chapperon de dessus la dite muraille. En fournissant par le dit Truiller toutes les estoffes et mathières en place quil conviendra pour faire la dite besongne. Moyennant le pris et somme de sept solz six deniers t. pour chacune thoise, que le dit Truiller sera tenu et a promis paier aus d. Pavé et Champyonnet en besongnant et faisant la dite muraille pro rata. Laquelle besongne ilz seront tenuz y besongner toutesfoys et quantes que par le dit Truiller requis en seront, et sans discontinuation après lancommencement dicelle; et seront tenuz besongner de jour en jour et sans délay. Car ainsi, etc., etc. (2). »

(E. 388)

(1) Sangler, serrer. (Lacurne).

(2) Voir note à l'avant-propos.

1560. — Marché de fourniture de sable à bâtir.

Acte par lequel André Nyer, marinier à Auxerre, s'engage à fournir pendant deux ans à Jacques Truiller, maître maçon au dit lieu « larayne » qui lui sera nécessaire, et à la livrer sur le quai St-Pélerin ou sur le quai St-Loup, moyennant le prix de 50 s. t. « pour chacun cent de tumblerées » (tombereaux) (1).

(E. 388)

29 Mars 1570. — Marché de maçonnerie.

« Comparurent en leurs personnes Jacques Guillet et Arthume Dormet, maçons, demeurans à Aucerre ; lesquelz et chacun deulx seul et pour le tout, renonçans au bénéfice de division et discution, cognurent et confessèrent avoir marchandé à vénérable et discrète personne, Me Jehan Thibault, chanoine dAucerre, présent et acceptant ; de faire une voulte en une curée de la maison canonial *ruinée* (2) au d. Thibault appartenant, dont les d. Guillet et Dormet ont dict scavoir la situation. Laquelle voulte sera de six à sept piedz de largeur et environ deux toises et demyes de long et selon les murailles antiennes ya faictes et apposée ; .et icelle voulte se fera de menuz pendans, avec deux ou troys chesnes, si tant y en fault, de pierre de taille, par le dedans de bonne maçonnerie, chau et araine. Plus racostrer les murailles de la d. voulte jusques à la haulteur du pavé où elles se trouverront abbatues, retenir la vif de la maison tant dedans que dehors, selon quelle est plantée et fondée ; rassembleront les marches de la d. vif qui y sont de présent, sur arcadde quilz seront tenuz y faire, et parfaire la d. vif et marches dicelles de la haulteur quelle est, de pierre de taille ou plastre à leur choix, et fournir le tinglage des d. marches qu'il conviendra et fauldra pour la d. vif ; oultre, retenir les fenestrages de la d. vif, et à la somité dicelle faire ung planché de pierre de taille, pour servir d'entablement pour asseoir la charpenterie que le d. Thibault y vouldra mettre ; et sil y a quelque chose de gasté anx huisseries, ilz seront tenuz le refaire. Plus seront tenus de revoûter la hotte de la chemynée à mode de court, de bricque ou pierres de taille, de la chambre où est icelle chemynée ; plus faire une bée dhuys de pierre de taille dessoubz la croisée de la chambre dembas, qui sera garnie des marches quil conviendra monster en la chambre, lesquelles marches seront de pierre de taille ; et en la d. chambre, mettre des corbeaux où il en sera besoing, et retenir les faultes où il y en aura, tant de lenduict que aultre chose. Item en la chambre denhaut, retenir les enduictz ou ilz seront rompuz, et enduire les entrevoz de plastre, et carler la d. chambre, fournissant le quarreau par le d. Thibault. Plus faire une poincte de pignon en la d. maison, dapesseur de quinze poulces, répondant à laultre pignon

(1) Voir le marché précédent du 30 mars 1560, qui a dû entraîner celui-ci.

(2) Les maisons canoniales subirent de grands dommages durant l'occupation de la ville par les Huguenots (1567-1568). Nous ne citerons que ce marché parmi tant d'autres.

qui y est de présent, où y aura une chesne par le meilleu et faire fenestrages, tant à la d. chambre bassé que au grenier, ainsi qu'il leur sera commandé par le d. Thibault poser la d. chesne, fenestrage et aultres besongne, de pierre de taille avec chau et araine ; et le reste de la maçonnerie se fera avec terre et repos (1), et où il y aura quelque faulte corrompue au pignon, du costé devers les chemynées, seront tenuz le réparer de telle matière dont il est de présent au quarré de la d. maison, seront tenuz racostrer les entablemens de pierre de taille où il en sera besoing ainsi quilz sont de présent ; seront tenuz de planter gonds, gasches et aultres choses quil fauldra pour planter les huiz et fenestres, fournissant les d. gonds et gasches par le d. Thibault. Toutes lesquelles besongnes les d. Guillet et Dormet ont promis et seront tenuz bien et deuement faire et parfaire, a dict de gens ad ce cognoissans, dedans le jour de mige-aoust prouchenement venant, fournissant les estoffes par les d. Guillet et Dormet, quil conviendra pour faire telles quelles sont cy dessus spécifiez, fors et réserve quilz prandront et se ayderont des matières que sont en la d. place, tant pierres que repos pour ayder à faire la d. besongne. Et aussi seront tenuz les d. Guillet et Dormet, fournir la terre quil appartiendra pour faire les planchez et haire du d. bastiment, et enduire la besongne sus d. par le dedans et enrocher par le dehors de chau et araine. Et ce moyennant la somme de six vingts dix livres t. (130), que le dit s[r] Thibault a promis et sera tenu leur paier en besongnant et faisant les besongnes sus d. pro rata. Car ainsi, etc. »

(E. 394)

1603. — Charpente d'un toit à porcs.

Marché par lequel Jean Guillemain, charpentier, à Auxerre, s'engage à construire pour le compte de Jean Demeure, scieur de long au dit Auxerre, « ung touet à porcz, de longueur de six piedz et de largeur de cinq ; faire iceluy en appentis de collombages, y mettre quatre seulles (solives) et quatre potheaux, garny denfonsure de trappans, et y faire un huis de telle hauteur quil conviendra en iceluy ; asseoir et mettre en tel lieu et place que le d. Demeure voudra en ceste ville d'Aucerre. Fournissant par le d. Guillemain tout le boys quil conviendra, bon, loyal et marchant, et encore de fournir les chevrons quil conviendra pour couvrir le d. touet à porcz, et rendre iceluy faict et parfaict dans quinze jours prochains, moyennant la somme de huict livres tournois... »

(E. 434)

1649. — Chalaux (Nièvre). — Maçonnerie d'une grange.

Marché par lequel le sieur Bridé, maçon, à Marigny, s'engage envers Bussy, marchand, au Meix, paroisse de Chalaux, à construire au lieu du Meix, une grange de 50 piedz de longueur « descarrie en escarrie » en

(1) Repos, repoux, décombres.



dehors, et 27 pieds de largeur « aussy descarrie en escarrie » en dehors, « les goutterots » de dessus et de dessous de 8 pieds de hauteur, avec les deux pignons de hauteur « convenable » et suivant la charpente; faire une écurie sous le portail de la dite grange, du côté du « droit vent » (1), moyennant la somme de 50 livres t. en argent et trois aunes de toile de « plain ». Le propriétaire fournira tous les matériaux nécessaires et nourrira l'entrepreneur et ses ouvriers « tant les jours ouvriers que festes » jusqu'à la fin des travaux qui, une fois commencés, ne devront pas être interrompus.

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse n° 6).

27 Avril 1661. — Chastellux. — Agrandissement de la tuilerie de M. de Chastellux.

Marché par lequel Jean et Georges Bachelin, tuiliers, à Marigny la Ville (2), s'engagent envers le sieur Dupont, receveur du comté de Chastellux, « à faire la marchandise nécessaire à la construction de deux fourneaux, tant tuiles, carreaux, briques, cornelières (cornières) et chau, et à construire les dits deux fourneaux dans la tuilerie de Chastellux ». Ils seront tenus de tirer la terre nécessaire à leur besogne. Le sieur Dupont se chargera des charrois et fournira en place les bois nécessaires, ainsi que la « bouchure pour boucher » la halle de la tuilerie. Les entrepreneurs seront tenus de faire dans chaque fourneau 150 cornières et deux fêtières pour chaque milier de tuiles. Ils pourront prendre la terre qu'il leur faudra dans le champ du pâtis et héritage y attenant « en faisant le moins de dommage possible ». Au sieur Dupont incombera l'obligation de faire « retenir » (entretenir) la couverture de paille de la halle, et le fourneau s'il est nécessaire.

Ce marché est fait moyennant 60 livres en argent, deux bichets de seigle, une pinte d'huile et 40 s. pour les vins.

Le sieur Dupont a déclaré ne savoir signer (3).

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse 6).

12 Août 1677. — Chastellux. — Couverture du clocher, etc. de l'église.

Pierre Maltat, maître couvreur, à Montigny proche Magny « s'engage envers M. le comte de Chastellux, à couvrir le clocher nouvellement basty en la chapelle St Germain de Chastellux, dasseaune à cloux et à doyn (4) suivant la charpente; plus couvrir de thuille une petite chapelle et sacristie nouvellement bastye joignant la d. chapelle St Germain, sui-

(1) Cette expression ne s'est pas perdue, car aujourd'hui on l'emploie encore, même dans l'Auxerrois, pour désigner le sud.

(2) Paroisse de Marigny-l'Eglise (Nièvre).

(3) Cette mention paraît bien extraordinaire étant donnée sa fonction de receveur d'un comté.

(4) Douin; chanlattes servant de lattes, mot identifié par notre collègue M. E. Bouché ancien entrepreneur de maçonnerie.

vant aussy la charpente. Et sera tenu icelluy entrepreneur de faire une forme dantablement avec des haytz (ais, planches) dessus la sablière, après que les chevrons seront couppés, etc. », pour la somme de 50 l. t. Tous les matériaux lui seront fournis devant la dite chapelle.

(Acte signé : Chastellux.)

(E. 446)

7 Mai 1653. — 17 Juin 1692. — Chastellux. — Marchés de travaux au château.

7 mai 1653. — Réparations. — Pierre Musnier, maître couvreur, demeurant à Cure (Domecy-sur-Cure) s'engage à « retenir toutes les couvertures du château, latter et fester ce qui est nécessaire, faire la latte et doing quil convient pour ce faire, et retenir aussi touttes les couvertures du logis de la basse cour du dit château, et faire aussi tout ce qui est nécessaire, et faire du mauvais le bon » moyennant 95 l. t.

Le propriétaire fournira tous les matériaux « au pied du chasteau », même les clous. Pendant toute la durée du travail, qui devra être terminé dans dix mois, il nourrira l'entrepreneur et ses ouvriers.

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse n° 6).

26 Octobre 1656. — Réparations.

Marché par lequel Pierre Musnier, maître couvreur à Cure, s'engage à faire au château de Chastellux les réparations ci après :

« De couvrir à neuf le dosme de la tour carrée, retenir le col de la dite tour et faire ce qui sera necessaire à faire, retenir les quatre cornelières (cornières) de la tour, refaire aussi ce qui se trouvera nécessaire à faire dans les quatre pantz qui sont entre les d. quatre cornelières; retenir tout le corps du logis et basse cour où il sera de besoing ». Tous les matériaux, bois, tuile et clous seront fournis en place par le propriétaire, mais l'entrepreneur sera tenu « de faire toutte lasseaulne quil conviendra pour la couverture du dit dosme et la refection du d. col », ainsi que la latte qui sera nécessaire aux réparations ci-dessus. Ce présent marché est fait moyennant 45 l. t. et la nourriture du dit Musnier et ses ouvriers « *en faisant la d. besongne.* ».

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse n° 6).

26 Décembre 1666. — Couverture.

Claude Sellerier, maître couvreur, à Lormes (Nièvre), s'engage envers M. le comte César de Chastellux, à faire la couverture de la tour sur la terrasse du château de Chastellux, suivant la charpente « *à la mensarde* que Pierre Chesneau est obligé de faire, couvrir les nouxs dasseaulne, retenir et recouvrir le derrière des écuries, et relatter ce qui sera nécessaire pour faire du mauvais le bon », pour la somme de 100 l. t.

Le Comte de Chastellux fournira sur place le bois, la tuile, et la chaux

et le sable pour les enrochements. L'entrepreneur fournira tous les clous nécessaires et sera tenu de faire « refendre le bois en latte et en aisseaune pour les d. nouxs ». Il devra commencer aussitôt que la charpente sera achevée et travailler sans interruption.

(Marché signé : CHASTELLUX).

(E. 444).

3 Mai 1668. — **Maçonnerie.**

Marché par lequel Nicolas Grosset, maçon, s'engage envers M. le comte César de Chastellux à faire au château de Chastellux, pour la somme de 24 l. t. « deans la garde robe de la chambre des *Palmes*, percer la voulte dessus le troux qui est en commansé de faire lequel Grosset, de creuser encorre de la haulteur et profondeur dune toise en cube de sept piedz et demy, et sera tenu déleuver du briquetage jusque au planché de la d. garde robe, et sera tenu dy poser les deux plaquartz qui luy seront fournys, et enrocher et enduire le briquetage derrière la dite chambre ».

(E. 444).

3 Mai 1668. — **Couverture.**

Claude Sellerier, maître couvreur, à Lormes, s'engage envers le procureur du comte César de Chastellux à couvrir en tuile : le pavillon sur la grande porte d'entrée de la cour des écuries ; le pavillon sur la porte du boulevard et sur la chambre *Ste Anne*, avec les deux tours « joignant » ; la grande tour dessus la chambre des *Cloches*, et de retenir la couverture de la chapelle du jardin et celle de la chambre du jardinier, pour le prix de 95 l. t. Tous les matériaux nécessaires, moins les clous, seront fournis par M. de Chastellux. L'entrepreneur devra commencer incessamment et avoir terminé le 15 juin prochain.

(E. 444).

13 Décembre 1668. — **Maçonnerie.**

Marché passé par César, comte de Chastellux, au profit de Nicolas Grosset, maître maçon « du pays de la Marche, travaillant de présent en ce pays », par lequel celui-ci s'engage à faire au château de Chastellux, « la besongne qui ensuit, qui est deans la tour du cabinet *des Armes*, deans le petit grenier cy joignant et deans la tour St Jehean, le tout sur la platte forme, savoir : desmolir à fleur de terre de la dicte platte forme la muraille du dict grenier, et reprandra sur la mesme desmolition, ung mur en dehors qui sera en reprise de deux piedz despoiseur, qui sera de haulteur à fleur de terre de dix piedz de carrée en escarrie, et qui sera randu de niveau sur les quattre coings ; et fera au long de la tour du cabinet des *Armes*, un demy pigneon à proportion de lauteur des gouteraux ; et sera tenu de rengraisser les costez du pigneon des grandz greniers, au désir de la charpente qui sera posé ; il fera dans la gallerie deux croisé

vis à vis lune de laultre deans les deux gouteraux, de largeur de trois piedz et demye en deheors, avec lenbrasure a proporsion et de laulteur du planché, à la réserve dung poulce de vive araite découvert; plus fera une porte de taille (en pierre de taille) dans le gouteraux qui entre de la platte forme deans la dicte gallerie; plus fera sur la mesme porte une croisé de lauteur du planché et de la mesme largeur de la porte; il fera une garde robe deans laquelle il y aura une croisé de la mesme manière et nivaux que celle sur la porte et deans le mesme gouterot; plus fera le briquetage de la cloizon de la dicte] garde robe, après que le charpentier laura posé, en œuvre de neuf piedz du costé de la gallerie et de huict piedz du costé de la porte, deans lequel pand de bois il y aura une porte du costé de la chemynée, laquelle il desmolira et les deux qui vienne des vieux fourgs et les rechaintra jusque à celle de la chambre dessus les fourgs, à deux piedz au dessoubz du planché; et refera les deux mesmes chemynées à réduction de deux piedz, et qui monteront les tueaux à la mesme sallye ou plus quelles nestoient; plus fera une porte de taille qui entra de la gallerie deans la tour du cabinet, et la fera à lentrée de la tour, du costé de la gallerie à droicte ligne de trois poulce plus ou moings sil convient; plus fera une chemynée deans icelle tour, entre les deux croisé, du costé de la chaulme, qui sera de trois piedz en œuvre par le bas et le tueau desrobé dans le mur; il sera tenu de remeurer la porte qui entre de dessus la platte forme en icelle tour, et y sera faict une forme deans lespoiseur du mur du costé de la porte, de sept piedz de longueur, de six piedz dhaulteur et trois piedz denfonsure deans la muraille, avec larcade dessus en carré; plus fera les trous nécessaires pour poser le plancher de la d. tour, et rompra à la poincte et picqure du marteau, un cordon plat qui est deans la tour au nivaux de la muraille; plus fera deans la tour *St-Jehean* une porte qui se prandra au bout de la muraille de lescallier qui monte de la terrasse sur la d. platte forme, et fera ung petyt escallier qui sera pris deans lespoiseur du mur, pour gagnier laultre escallier qui est deans la d. tour. Fera dans la mesme chambre du plat fond une croisé de trois pieds de large en deheors, avec la mesme enbrasure qui est, et lauteur à proporsition *(sic)* du planché qui est; et sera tenu le d. Grosset, de faire tous les anduictz, blanchisage et carrelage qui seront nécessaires deans la d. besongne et entreprise cy dessus. Plus icelluy entrepreneur de fournir tous les quartiers en perrière et en charroy, à la réserve des cartiers des deux portes qui sont deans le vergé dessus, et à la petite porte de lestang, lesquelles portes il sera tenu de remurer. Les charroys des d. cartiers et de tous aultres matureaulx demeurant à la charge de mon dict seigneur, qui fera randre deans la basse cour et au bout de la planchette de la terrasse, pour faire le mortier dessus la voulte de l'*Orengerie* et de la voulte de la platte forme, et seront monté tous les quartiers de pierre à massonner, et générallement tous matureaux nécessaires, sur la dicte platte forme aux frais du d. Grosset, estant fournis par mon d. seigneur, deans la d. basse cour et au bout de la d. planchette; et sera fourny ung cable au d. Grosset pour monter les d. matureaux avec la gru, et sera randu le d. cable à la fin de la d. besongne; et a promis mon dict sei-

gneur, de donner au d. Grosset la chambre de la *Vigne* (*sic*) ou une aultre et quil plaira monsieur, avec ung lict et deux draps pour héberger le d. Grosset pendant quil travaillera à la d. entreprise, sans quil soit faict aulcung dommage à la d. chambre, ny lict, ny draps, pour estre randus en mesme estat quil luy seront donnés, à peyne dinterestz et réparation. Le présent marchef faict moyennant le prix et somme de deux centz livres t. qui serontpayépar mon d. seigneuraud. Grosset, auproratat de la besongne, laquelle il sera tenu de commancer au quinziesme mars prochain venant, pour y travailler sans discontinuation jusquau parachèvement. Car ainsi, etc., etc. ».

(Acte signé : Chastellux).

(E. 444)

1668. — Entretien des couvertures.

Claude Sellerier, couvreur, à Lorme, s'engage envers le comte de Chastellux à entretenir pendant 12 ans, les couvertures de tous les bâtiments du château de Chastellux, corps de logis, tours, basse cour, chapelle du pont et halle du pont, tant de tuile que d'asseaulne « *carré ou en escaille, et les doyner et poser les mortiers nécessaires* », pour le prix de 50 l. t. par an et 13 l. 10 s. pour « le vin et denier à Dieu ». M. de Chastellux fournira au pied de l'atelier la tuile, asseaulne, latte, contre-latte, sable et chaux nécessaires, et l'entrepreneur seulement les clous à latte, contre-latte, « asseaulne et doyn ». En cas d'incendie, orage, défaut de charpente ou de maçonnerie, le sieur Sellerier ne sera obligé d'y contribuer que pour une toise carrée.

(Acte signé : Chastellux).

(E. 444)

1670. — Travaux dans les jardins.

Laurent Biguey, François Solliveau, Gabriel Coquelet, Léonard Jossier et Michel Oudot, laboureurs et manouvriers de la paroisse St André en Morvan, s'engagent envers Nicolas Bernard, jardinier du château de Chastellux, « à hoster une butte de terre et roche qui reste à hoster au proche de la fontaine, dessoubz le canal, vis à vis de la grande terrasse du château, et mettre les décombres en provenant dans le ravin et *crot* (trou) qui est à proximité et où il en a déjà été mis. Ce marché est fait moyennant la somme de 58 liv. 10 s. t. Il sera fourni aux entrepreneurs par le dit Bernard, des outils pour 6 hommes, qui devront être entretenus par les preneurs et rendus à la fin des travaux. Ils devront remplacer ceux qui se casseront, mais auront le droit d'en demander de nouveaux quand les premiers seront usés.

(E. 445)

1671. — Travaux de déblaiement au château.

Marché passé par le comte Cesar de Chastellux au profit des sieurs Biguey, Madelenat et Montraisin, manouvriers, à la Rue Chenot, par lequel

ceux-ci s'engagent à « hoster une butte de terre et roche qui est au-dessoubz du canal, suivant quil a esté marqué et trasé par Nicolas Bernard, jardinier, et au bout de celle que les d. Biguey et aultres hostèrent lannée dernière, et raser icelle du niveau de lallée qui est joignant ; et seront tenus de mecttre tout le descombre deans le ravain et creux qui est auprès, et mesme endroict on lon mecttoit lannée dernière laultre, et quant iceux auront razé jusque au ruisseau qui vient par dessus la dicte butte, seront tenus de faire une rigolle de long lallée pour conduire leau deans un bassin qui est au dessoubz ». Les entrepreneurs seront obligés de prendre 2 hommes de journée pour travailler avec eux ; ils devront s'entretenir d'outils, à la réserve de trois *picqz* et trois *palles* qui leur seront fournis par M. de Chastellux, mais qu'ils devront entretenir. Ce marché est fait pour le prix de 160 l. t.

(Acte signé : Chastellux).

(E. 445)

1672. — Travaux de déblaiement au château.

Marché par lequel Montraisin, de la rue Chenot, et Guillemotte, d'Athé près Auxonne, s'engagent envers le comte César de Chastellux « à rompre et hoster toute la roche et butte qui est du costé du grand chemain au dessoubz du grand canal, à la prandre où ont fini les d. Montraisin et Biguey qui ont desjà travaillé à la coupper ; et ce jusque contre lallé de la *grotte*, ou la razeront en pente douce et de nivaulx de celle de la d. halle, et le reste à nivau de celle qui a esté couppé au proche du grand bassin, et hosteront et porteront tout le butin et descombres deans le cauvin (creux, trou, ravin) au dessoubz du d. bassin ; feront aussy une rigolle pour faire couler leau qui descharge du d. canal, en tel façon quelle ne puisse rien endommager », pour la somme de 240 l. t. Il leur sera fourni par M. de Chastellux « *six picq de pioche et six palle* qu'ils devront rendre à la fin du travail ; il leur sera en outre prêté le cheval aveugle lorsquils en auront besoin, mais « *pour estre par eulx mené sans luy faire tort* ». De plus M. de Chastellux leur impose l'obligation d'associer Claude Corbert à cette entreprise.

(Acte signé : Chastellux).

(E. 445)

1672. — Travaux dans les dépendances du château.

Millot et Rousseau, *pionniers*, à Bussières lès Rouvray, s'engagent envers M. le comte de Chastellux, à réparer la chaussée du petit étang au-dessus du château et faire la « *clef de conroy* (1) en telle manière quelle dure un an et un jour après sa réception, et de sorte quelle déchargera

(1) Courois, mortier bien battu (Lacurne). Aujourd'hui encore dans beaucoup de localités de l'Yonne, on appelle *conroi, corroi,* l'argile pétrie jusqu'à la compacité.



par le déchargeoir de dessus, et leur sera seullement fourny pour tous matériaux du conroy » moyennant la somme de 40 l. t.

Les entrepreneurs seront obligés de transporter les terres provenant de la chaussée dans le dit canal, de se loger et se nourrir à leurs frais.

(Acte signé : Chastellux).

(E. 445)

4 juillet 1682. — Bail d'entretien de couverture.

Jean Goujat et autres, couvreurs, à Lorme, s'engagent envers M. de Chastellux à entretenir, tant de tuile que d'esseaune, pendant dix ans, « le corps de logis du château de Chastellux, de la basse cour, des tourelles qui sont deans les murailles du parcq et verger, de l'église, de la chapelle proche le pont, du moulin, de l'huilerie et de la halle près du pont », pour le prix de 24 l. par an. Tous les matériaux leur seront fournis « *sur terre, à six piedz* » de l'atelier. Il est convenu que lorsqu'un couvreur viendra exprès pour reconnaître les travaux à faire, M. de Chastellux lui fera donner à manger, mais en « *faisant réciproquement par luy quelques carrelages qui luy seront montrés au d. chasteau* ».

(E. 446)

17 juin. — Entretien de la canalisation des fontaines du château.

Charles Rousseau, « *ouvrier en bois et fontenier* », demeurant à la Bascule, paroisse de Chastellux, s'engage envers le comte Philippe César de Chastellux, à entretenir pendant 9 ans, moyennant 30 l. par an « toutes les fontennes qui sont autour du dict chasteau de Chastellux, tant celles qui sont sur les parterres, en les cours, la cuisine et petit sallon, que celles du parcq et du jardin proche léglise, à les prendre despuis leurs sources jusque au ject deau, et à poser tous les tuaux tant de plonc, de terre, que de bois, et en faire les creusez pour les poser et les couvrir, mesme en les murailles et desoubz les pavez, et emboitter tous les dictz tueaux les uns avec les aultres, souder les tueaux de plonc à lendroict ou il seroit necessaire, et masticquer ceux de terre, et perser les tueaux de bois, et coupper les vernes quil faudra pour ce, et les accommoder en tel façons les dittes fontaines, quelles jetterons les eaux de leurs hosteurs (*sic*) ordinaires et quelles coulleront par dans les tueaux sans quil ne sen perde dans auqu'uns endroict. Et sera tenu le dict seigneur de fournir des bois pour faire les cors de bois, virolles et frettes, en place de celle qui ne vaudront rien, et du masticque pour mastiquer les tueaux de terre, et icelluy Rousseau, sera tenu de fournir la soudure quil faudra pour les tueaux de plonc ». mais recevra pour cette fourniture 4 l. par an. Il sera tenu en outre de donner par an trois journées à M. de Chastellux. Dans ce marché, n'est pas compris l'entretien de la fontaine qui vient du petit pré, ni celui de la conduite d'eau qui passe par la garenne du dit petit pré.

(E. 447)



10 juin 1596. — Commissey. — Marché de charpente et couverture de l'église etc. de l'abbaye de Quincy (Commissey Yonne).

« Fut présent en sa personne, Millot Dromon, maistre charpentier, demourant à Tonnerre; lequel a confessé avoir faict marché de convenance avec noble et scientificque personne, Me Françoys Pierron, aulmosnier ordinaire du roy, abbé commendataire de l'abbaye Nostre Dame de Quincy, ordre de Cisteaux, au diocèse de Lengres, maistre administrateur de l'hospital Nostre Dame de Fontenilles de Tonnerre, présent et acceptans, De faire et parfaire bien et deuement au dict ouvriers à ce congnoissans les ouvrages de charpenterye et couverture quil convient faire en la d. abbaye Nostre Dame de Quincy, à cause de la démolition survenue eu icelle par *orage et intempérie de temps, le lundi XIIIe jour du moys de may dernier passé*, consistans les d. ouvrages en ce qui sensuyt, sçavoir est: de refaire à neuf la charpenterye du cœur de leglise de la d. abbaye, celle du couvert de la chappelle et croisée du costé de St Martin, celle du couvert devers les dortoirs dicelle abbaye ; celle depuys le clocher jusques en fin de ce qui a esté bruslé par le d. orage et intempérie de temps; et le tout lyer de telle façon que la besongne le requiert. Faire ung dosme de boys au lieu ou estoit le clocher de la d. abbaye, pour y mettre et poser quatre cloches, et sera le d. dosme de dix piedz en carré par bas, bien terrassé daissy a clou ; et aura le d. dosme depuys la d. terrasse jusques à lenfourchure den hault, de sept à huict piedz, et le dessus bien et deuement faict et couvert daissy a clou en escaille de poisson, le tout noircy et huillé ; revestir les posteaux du d. dosme daissy comme dessus, et les accoustouaires (accoudoirs) de fer blanc doublé, mettre la croix, la pome et le coq sur le d. dosme, laquelle croix sera de haulteur necessaire et compétante, selon que la besongne le requiert ; mettre au d. dosme une dalle de pierre, de forme bonne pour recueillir les eaulx de la terrace et les geter aux noües (1) du couvert ; couvrir ou faire couvrir aussi bien et deuement, les d. ouvrages de bonne thuille et festières bien et deuement accommodées et comme il appartient. Fournir pour les d. ouvrages cy dessus, tout le boys necessaire, bon boys de chesgne et deschantillon compétante et selon que la besongne le requiert, la latte, clou, thuille, chaux, sable et autres matières nécessaires pour les d. ouvrages de charpenterye et couverture, et encores la d. dalle quil mettra à ses fraiz au dict dosme ; couvrira les basses chappelles dicelle église de lesve (2) ou thuilles, et en cas quil les face couvrir de lesve, y fera mettre boys et latte compétant pour les soustenir. Fournira aussi toute la ferraille quil conviendra es d. ouvrages ; aussi prendra le d. Dromon, toutes les vielles ferrailles qui sont provenues de la démolition advenue par le d. orage, fois et réserve les ferrailles des deux cloches fondues par le d. orage,

(1) Noue, gouttière. Voyez Lacurne, aux mots No, Noc, Nock, Nocq auxquels il donne cette définition.

(2) Lave (pierre plate).



qui demoureront au proffict du d. seigneur abbé, pour les replanter quant elles seront réparées ; fera le d. Dromon, le beffroy dedans le d. dosme pour y mettre quatre cloches, auquel beffroy il sera tenu remettre et planter les deux qui sont demourées entières, et les rendre en estat quil convient pour sonner. Au reste, faire tous les autres ouvrages nécessaires à la d. besongne, et les rendre bien et deuement faictz et parfaictz dedans le jour et feste de Toussainctz prouchainement venant, dedans lequel temps il les fera recepvoir avec le d. sieur abbé, qui pourra faire nommer telles personnes quil vouldra pour les veoir et visiter. Pourra le dit Dromon prendre au dedans du parc de la d. abbaye de Quincy et au boys de la poterne du d. Quincy, ce quil trouvera luy estre nécessaire, ensemble pour le chauffage et cuisson de la thuille, et tout le boys qui se trouvera procédant de la démolition de la d. église, la latte et thuille procédant dicelle, et plonb sorty du dict clocher, quil employera ou il sera nécessaire pour la d. besongne. Le présent marché faict moyennant la somme de mil escuz sol, en deniers, deux septiers de bled mestail et trois muidz de vin, que le d. sieur abbé payera, sçavoir : les deniers au fur que la besongne se fera, sur lesquelz deniers le d. sieur abbé luy advancera la somme de douze escuz qui luy ont esté payez comptant. Quant au bled, il se payera après les moissons, et le vin, le d. sieur abbé leur en baillera ung muid auparavant la vendange et en travaillant, et le reste se payera après la vendange ; et sera le d. Dromon et ses gens logez en la d. abbaye. Et à ce que dessus, se sont les d. parties respectivement obligées, mesme le d. Dromon, corps et biens. Sicomme, etc, promettant, etc., obligeant, etc. Faict à Tonnerre, en la maison du d. seigneur abbé, après midy, ès présences de Me Jean Paris, prebstre, curé d'Arthonnay, et honorable homme Me Regnault Leclerc, procureur au bailliage de Tonnerre, tesmoingz; le d. Dromon a dict ne savoir escripre ni signer, de ce interpellé (1).

(Acte signé : F. Pierron, abbé de Quincy).

(E. 697)

25 Mars 1574. — Cravant. — Restauration de la halle.

Claude Gaulthier, marchand et vigneron, Etienne Millon, charpentier, tous deux à Cravant et Nicolas Guilleminot, couvreur à Irancy, s'engagent envers le chapitre d'Auxerre, seigneur de Cravant, à faire à la halle du dit lieu les « ouvrages qui sensuivent, suyvant lannonce à eulx faicte, au rabais, au d. lieu de Cravant, après plusieurs publications et mises au rabais sur ce faictes, assavoir : descouvrir et deslatter enthièrement la dicte halle pan après aultre, et mettre la thuille par terre au bout de la d. halle, mettre les chevrons a bas pour y mectre deux arbalestiers de troys toises chacun ou de telle longueur quil conviendra, avec deux tirandeaux de quatorze à quinze piedz de longueur chacun ou telle aultre longueur quil conviendra. Plus hestayer le tirant du feste de la d. halle pour mettre le posteau en son lieu et y mettre ung lien de fert pour tenir le d. tirant

(1) Voir note à l'avant-propos.

avec le d. posteau. Idem aux deux coings dud. cousté seront tenuz mettre deux tirandeaux avec les contrefiches pour sostenir les fillières qui portent à faux, et en mettre aultant aux deux aultres coings de la d. halle. Plus mettre quatre boutz de fillière de longueur et grosseur compectante, avec quatre chevallotz et contrefiches pour sostenir les tapereaux. Item mettre du cousté du puys une forte barre de fert pour entretenir le tirant qui est pourry au droict du posteau. Idem du cousté de l'*ourologe* mectre ung tirandeau avec larbalestier, quatre chevallotz avec les contrefiches pour soustenir les tapereaux. Et pour ce faire, mettront les chevrons à terre. Plus mettre à terre le pan du cousté de Picoche (1) et y mettre des chevallotz et contrefiches pour soustenir les tapereaux comme dessus. Idem mettre deux chevrons au pand den hault du d. cousté. Et la d. halle estant descouverte, ou il se trouverra aulcun boys estant pourry, court, ne povant servir et nestant suffisant à porter la thuille et couverture, en ce cas, seront tenuz les d. Gaulthier et consors, y en mettre du neuf au lieu, bon et convenable. Et pour le regard de la couverture, seront tenuz de la recouvrir enthièrement bien et deuement, et ny pourront employer que bonne thuille loyalle et marchande, sans y mettre thuillaux. A quoy faire se pourront ayder de la thuille de la d. halle qui sera bonne et enthière. Plus seront tenus faire ung paneau en la d. halle, au bas de la couverture, daissiz, de six piedz de haulteur, endové par dessoubz et cloué. Plus faire aux troys aultres coustez, troys paneaux daissiz, de troys piedz de haulteur, endové et cloué comme le précédent. Laquelle besongne seront tenuz faire et parfaire à dict de gens ad ce congnoissant... Fournissant par les d. Gaultier et consors toutes estoffes et matières... et avant que de employer les d. matières, seront tenuz en faire obstention et monstre au lieutenant du cappitaine du d. Cravant, pour icelles veoir et visiter si elles seront bonnes et loyalles, sauf toutesfoys à les faire revisiter cy après. Et ce moyennant le pris et somme de quatre centz vingt cinq livres tournoys... »

(E. 399)

6 Septembre 1586. — Construction d'une Jacquette (cage pour loger les prisonniers).

Marché par lequel Jean Chastellain, charpentier, à Auxerre, s'engage envers le chapitre d'Auxerre « à faire une jacquette de boys de chesne, laquelle sera de six piedz en quarré, tant hault que bas; laquelle sera garnie de soulles (2) et posteaux avec les quatre sablières de dessus, ferme les quatre pands de alentour, de quatre posses dappesseur, ung pied de largeur et taillé à double joinct les trappans (3) des quatre pands. Plus faire de mesme facon le planché de dessus et lenfonsure dembas, graver les soulles et sablières par le millieu et par les costières, pour emmancher à tenons à mortoyses les trappans dedans les soulles et

(1) Assurément le nom d'un riverain.
(2) *Soulle*, solive (Lacurne de Ste-Pallaye).
(3) *Trapan*, planche, douve (Lacurne de Ste-Pallaye).

sablières, et le tout à tenons et mortoyses. Plus mettre une clef de boys à chacun pand au travers des trappans. Plus mettre à chacun coin ung escarre de fert, chacun dun pied de costé et d'aultre, iceulx clouez et cramponez. Et encoures faire ung huis et ung guichet, lun qui se foncera par le dehors et laultre par le dedans, dappesseur de deux pousses, tant lhuis que guichet, qui seront barrez, chevillez et clouez, avec deux croisées par le millieu, garnir iceulx huiz et guichetz de ferruze necessaire comme serruze, bandes, gonds et veroux qui requeront, de la largeur des d. huis. Laquelle besongne le d. Chastellain a promis et sera tenu bien et deuement faire a dict de gens ad ce cognoissans, et la rendre et asseoir dedans la chambre des prisons du chastel de Cravant dedans le dernier jour doctobre prochain venant. Et ce moyennant la somme de vingt six escus sol. sur laquelle somme le d. Chastellain a confessé avoir eu et receu dixescus sol., dont il se tient pour content, et le reste lui sera payé après la d. besongne apposée en sa place. Et demeurera au d. Chastellain, la vielle jacquette qui est de présent au d. chastel de Cravant, ainsi quelle est de présent. Car ainsi, etc. »

(E. 407)

1590. — Cravant. — Réfection de la coiffe du grand four banal.

Claude de la Vallée, maçon, à Cravant, s'engage à refaire pour le compte du chapitre d'Auxerre, la coiffe du grand four banal de Cravant, pour le prix de 33 écus sol. et un tiers d'écu. Il devra y faire des *pendans* de longueur de deux piedz, de la perrière de Bazarnes, *enmorteler* aux endroits nécessaires, y mettre deux clefs de fer avec une barre pour soutenir la coiffe, refaire les pieds droits du dit four si le besoin l'exige, faire les clefs et barre de fer d'épaisseur convenable pour soutenir la coiffe, et les garnir de crampons qui devront être reliés aux pièces de bois qu'il sera convenable de mettre sur la coiffe du four. Le sieur de la Vallée devra fournir tous les matériaux nécessaires.

(E. 427)

7 Mai 1566. — Cruzy-le-Châtel. — Marché de la charpente du château de Maulne.

« Jehan Buchotte, charpentier, demourant à Tonnerre, lequel a recongnu et confessé avoir promis, et par ces présentes, promect faire et parfaire de son estat de charpentier, à hault et puissant seigneur messire Anthoine de Crussol, duc duzais (d'Uzès), conte de Crussol et de Tonnerre, présent; toute la charpenterie du bastiment, que le d. seigneur entend faire construire et bastyr en sa forest de Maulne, *sur la fontaine du d. Maulne*, suyvant les plans et pourtraict qui luy ont esté présentement communiquez, assçavoir : Tous les sintres nécessaires et requis au dict bastiment, garnis de planches prestes à poser sur les d. sintres ; les engins nécessaires à son estat de charpentier et de maçon, faire et parfaire les planchés *à la mode françoise*, acompaignez, garnys de solives et de planches en long par le dessus dicelles solives ; d'une salle, deux chambres et



garde robbes du d. bastiment, les entredeux de pants et cloisons des d. chambres et gardes robbes : et daventaige la couverture et comble du d. bastiment, avec double sablères, gembes, arcillières et gembes de force ; acompaignans pour les chambres du galetas du d. bastiment, de faulces gembettes et arcillières en façon de pants, pour parfaire en plancher les chambres du d. galetas, sans y mectre aulcunes planches ou lembrissement, avec la champeterne (*sic*) du dosme du dessus du d. bastiment. Pourquoy faire, sera tenu et a promis le d. seigneur, fornyr tout le boys du d. bastiment, à le prandre, choisir, coupper, escarrer et aultrement détailler par le d. Buchotte et débiter, comme le d. bastiment le requerra, tant de son dict mestier de charpentier, que de siage aux fraiz du d. Buchotte, et saus que le d. seigneur soit tenu luy fornyr aultres choses que le forestage, boys et charroy en la place ou doibt faire le d. bastiment ; avec cables et cordaige necessaires ; besongnera à la d. besongne de jour en jour sans intervalle de temps, en luy fornyssant deniers et matières pour ce faire comme dict est. Moyennant le prix et somme de six cens cinquante livres tournoys, qui luy seront payez en faisant la dicte besongne et pro rata dicelle par le d. seigneur ou ses commis. Car ainsi, etc. Si comme, etc., promectans, etc., obligens hinc inde, etc., les d. partyes assavoir : le d. seigneur conte au payement et fornissement des choses sus d., et le d. Buchotte corps et biens, de faire et parfaire la d. besongne. Faict et passé au d. Tonnerre, le septiesme jour de may, lan mil cinq cens soixante et six. Présens : honnorables hommes M[es] Jehan Jazu, Jehan Coquinot, licenciés en loix, éleuz, M[e] Pierre Teurreau, lieutenant général ou bailliage du d. Tonnerre et M[e] Edme Cerveau, procureur du d. seigneur conte, tesmoings. Et ont les d. seigneur conte, Teurreau, Jazu, Coquinot, Cerveau et Buchotte, signé la note de ces présentes avec le d. Petitjehan, tabellion soubzscript. »

(Signé : PETITJEHAN).

(E. 657)

7 Mai 1566. — Cruzy-le-Châtel. — Marché de la maçonnerie du château de Maulne.

« Fut présent en sa personne, Jehan Verdot, maçon, demourant à Tonnerre, lequel a recongnu avoir marchandé à hault et puissant seigneur messire Anthoine de Crussol, duc duzais, conte du d. Crussol et de Tonnerre, présent ; de faire et construire la maison que le d. seigneur entend faire bastyr en la forest de Maulne, *sur la fontaine du d. lieu,* suyvant les plants, portraicts et montées, convenues et accordées entre les d. seigneur et Verdot, et à luy encores présentement exhibées et communiquées, contenant caves voltées, offices voltes, salles, chambres, garderobbes et exsaulcement, vifz et montées. Le tout suyvant les d. plants et pourtraict, garnys tout dempiettement *(sic)* de pierre de taille, portes, arceaulx, huis, fenestres, cheminées et corniches modillonnées, pour le pris et somme de deniers cy-après déclarez, assavoir : la toise de menue muraille de quattre piedz depesseur ès fond, revenant à la somitté et corni-

che à deux piedz et demy depesseur, tant en son tour que entredeux et cloisons portant chemynées et montées depesseur requises et désinées par les d. plans, que aussi toutes voltes, que le d. seigneur entend faire à la d. maison, mesurant tant plain que vuyde douvertures et entrées, pour le pris et somme de vingt solz tournoys la toise de six piedz de roy en carrey, en face seullement, faicte et construite de grève de fousse et chaune (chaux), telle quil luy sera baillée et fornye par le d. seigneur ou ses commis. Item chacune porte et huis de haulteur de cinq à six piedz, de largeur de troys à quattre piedz, pour le pris de quattre livres ; chacune toise dempietement de taille en semblable carrurre, pour le pris et somme de soixante solz tournoyz ; chacune fenestre de troys à quattre piedz et demy de largeur, sur leur haulteur de six, douze et treize piedz, encougnées et revestues de pierre de taille, pour la somme de douze livres chacune, tant grande que petite, de la haulteur et largeur dessus d. Item chacune cheminée du d. bastiment, tant de cuisine, salle que chambre, revestues et garnyes de pierre de taille, selon que les lieux et place le requerront, et quelles sortiront hors meur, pour le prix et somme de dix livres chacune. Item pour chacune toise des coings des retours du d. bastiment construict de pierre de taille, la somme de trente solz t. chacune toise ; et pour chacune toise de corniche et entablement à modillon carrey et de molure portée par le d. portraict, la somme de quarente sols t. ; et aussi chacune marche de la vifz et montée du d. bastiment, mises et possées en leur place, la somme de vingt solz t. Fornira le d. seigneur ou ses commis au d. Verdot, toutes pierres tant de taille, menue, chaune (chaux), araine, boys à chaufauder, faire toutes curées et décombres pour planter le d. bastiment, suyvant le d. pland et pourtraict. Fornira aussi le d. seigneur, câbles, cordes et engins. Et besongnera le d. Verdot à la d. besongne de jour en jour sans intervalle de temps, en luy fornissant deniers et matières en place comme dessus est dict. Car ainsi, etc. Si comme, etc., promecttans, etc., obligens, inc inde, assavoir : le d. seigneur au payement des deniers cy dessus et le d. Verdot corps et biens, de faire la d. besongne selon que cy dessus est dict ; renonceant, etc. Faict à Tonnerre, le septiesme jour de may, lan mil cinq cens soixante et six, ès présences de honorables hommes Mes Jehan Jazu, Jehan Coquinot, licencié ès loix, éleuz pour le roy à Tonnerre ; Me Pierre Theureau, lieutenant général ou bailliage de Tonnerre ; Me Edme Cerveau, procureur du d. seigneur conte, tesmoings ; et ont les d. seigneur conte, Jazu, Coquinot, Teurreau et Cerveau, signé la notte de ces présentes, et le d. Verdot faict sa marque (1) ».

(Signé) PETITJEHAN.

(E. 657)

(1) L'article sur Cruzy et Maulne publié par M. Eug. Lambert, dans les Annuaires de 1879 et 1881 fait bien connaître que les travaux en question ont été entrepris à cette époque, mais il reste muet sur ces marchés ignorés. Voir les dessins de ce château, à l'Annuaire de 1879 et au Bulletin de la Société des Sciences, 1875. Les modillons cubiques que l'on remarque à la corniche répondent bien à ce qu'en dit ce marché.



1551. — Dannemoine. — Travaux à l'église.

Cession par Jacques Convers, maréchal, à Dannemoine, à Nicolas Convers, maçon, son frère, de son droit dans le marché passé avec les échevins du dit Dannemoine « de faire certaine besongne et ouvrage neuf en leglise du d. Dannemoyne à plein mentionné au d. contract « passé en 1548 ».

Pour paiement de ces travaux, les habitants devaient abandonner aux adjudicataires, les dîmes de blé et de vin pendant 7 ans et demi.

(E. 651)

13 Février 1491. — Fouronnes. — Note relative à la reconstruction de l'église.

Jean Contesse, laboureur, à Courson « confesse devoir et loyalement estre tenu paier à Guillaume Guérin, maçon à Auxerre, créancier à ce présent et acceptant, la quantité de quarante et cinq bichetz de froment, dix huit bichetz dorge et treize bichetz davoine, le tout léal et marchand, à la mesure de Foronne, de reste de plus grandes quantitez, en quoy le dit debiteur estoit tenu envers le dit créancier, de ladmodiation de la vingtiesme gerbe de la disme nouvellement imposée au finage du d. Foronne pour la refection de leglise du dit lieu ».

Il promet de les livrer à Auxerre à la Toussaint.

(E. 372)

1641. — Marigny l'Eglise (Nièvre). — Fourniture et transport de bois d'échaffaudage pour la construction d'une chapelle en l'église.

Vivien Bourdillat, laboureur, à Crottefou (Marigny), s'engage envers Dimanche Finot, charpentier, à la Troussoye (Marigny) à fournir sur place « en un mois et de jour en jour, à la nécessité des massons, tous les bois nécessaires, gros, petits et mesme les bois à faire cloix, à l'échafaudage quil convient pour faire la maçonnerie de la chapelle que fait faire de présent le d. sieur curé de Marigny » pour le prix de 7 l. t.

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse nº 6).

1643. — Marché pour la charpente de la dite chapelle.

Dimanche Finot, charpentier, à la Troussoye (Marigny), s'engage envers le curé François Simon et les fabriciens du d. Marigny, à faire la charpente de la chapelle Saint Blaise, en l'église du dit lieu, « soit de chevrons, chablières (1), fillières et esguilles, et générallement tout ce quil conviendra, et preste à couvrir ; mettre deux bouts de fillière et un bout de chevron sur le chœur de la d. église, pour rehausser les chevrons qui sont affaissés ; mettre une esguille dans la tour de la montée du cloché

(1) Sablière. L'emploi du *ch.* pour *s.* est une corruption de langage du Morvan.

pour supporter les chevrons, et mettre au-dessous de la tour de présent descouverte » les chevrons nécessaires; pour la somme de 13 l. t.

Tout le bois lui sera fourni en place, mais il sera tenu de le « mettre en charroy (1) ». Il lui sera fourni des hommes pour l'aider à lever la charpente.

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse n° 6).

20 Août 1644. — Marigny l'Eglise (Nièvre). — Grosses réparations à l'église.

Marché par lequel Jean Viard et Jean Roy, maîtres charpentiers et couvreurs, demeurant à Quarré les Tombes, s'engagent envers François Simon, curé, et les fabriciens de Marigny l'Eglise, à faire à l'église les travaux suivants :

« Découvrir et recouvrir entièrement le cœur de la nef *(sic)* de la d. esglise, latter, contrelatter, mecttre des chevrons où il en convient, mettre et faire du mauvais le bon ; mettre un tirand sur le cœur pour enfler les fillières qui ne sont empattés dans la tour, avec deux arbotans pour soustenir les fillières ; redresser la sablière du costé du presbitère, et retenir les chevrons ; faire toutte la charpenterie de la chapelle Saint Blaise et icelle lever et la tenir plus haulte quelle nest de présent, de quatre piedz de haulteur, et couvrir icelle tout à neuf de thuille neuve ; faire une esquelle (2) dans la vifve (vis, escalier) qui monte au cloché, et un lien, la couvrir dasseaulne, mecttre des cours chevrons et couvrir à neuf des deux côtés de la tour, plus dans la gallerie, couvrir deux randz de thuille le long du pignon et faire les ecairds (3), couvrir aussy deux randz de thuille par le dessus et effester. Endoller la pointe du pignonneau et couvrir dassaulne sur lendollement, et rengresser les pignonneaux de la chapelle Saint Blaise, à la venue du bois qui sera dressé. Laquelle besongne, les entrepreneurs seront tenus de faire et parfaire... Fesant laquelle (besogne) les entrepreneurs seront tenus ce nourrir eulx et leurs compagnons (4), et fourniront tous mathereaux à ce nécessaires, fors le bois de la charpenterie que les d. controlleurs et procureurs (fabriciens) seront tenus fournir. « Moyennant la somme de 200 l. t....

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse n° 6).

1659. — Marigny l'Eglise (Nièvre). — Couverture du clocher.

Marché par lequel Pierre Musnier, couvreur, s'engage envers M. François Simon, curé de Marigny, à couvrir entièrement le clocher de la d. église, savoir : « les quatre pans du côté du droit vent (sud) d'assaulne

(1) C'est-à-dire d'aller à la forêt pour faire charger les bois destinés à cette construction.

(2) Echelle. Lacurne de Ste Pallaye, donne d'après Froissart, esqueillette, petite échelle.

(3) Equerre. On trouve également escaire, escarre, esquerre dans Lacurne.

(4) Voir l'avant propos à ce sujet.

neufve que le d. Musnier sera tenu fassonner, lui fournissant les bois en place, et les quatre autres pans du costé de la *bize*, de la meilleure assaulne qui se trouvera dans la descouverture du d. cloché » pour la somme de 120 l. t.

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse nº 14 *bis*).

15 Juillet 1668. — Marigny-l'Eglise (Nièvre). — Eglise, couverture, réparations.

Claude Serlier, couvreur de tuile et d'*asseaulne* (bois), demeurant à Lormes (Nièvre) s'engage envers les habitants de Marigny « à repicquer, tant de thuille que dasseaulne, le cloché, neuf (nef), cœur, chapelle, chapiteau de lesglise du d. Marigny et ce qui depent diceulx; rellever la thuille de la chapelle du rosaire et la reposer avec la latte quil y conviendra, enduire le costé du d. cloché, du costé de la necf...; et faire du mauvais le bon à dit dexpertz; pour laquelle besongne le d. Serlier fournira toutte sorte de mathereaux, tant thuille, asseaulne, cloux, latte, chaux, sable, etc...., » pour la somme de 90 l. t.

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse nº 9).

1661. — Marigny-l'Eglise. — Charpente d'une maison.

Dimanche Finot, Mᵉ charpentier à la Troussoye (paroisse de Marigny), s'engage envers Georges Robin, marchand à Marigny, à faire la charpente d'une maison sur la maçonnerie commencée, consistant « en trois rands de bois garnis de jeambe de fourche et triandeau (tirants d'eau) sur les arbalestiers, quattre liarnes et les lambordes quil conviendra pour le d. bastiment, faire les chevrons propres à couvrir à thuille et à dix poulces ou un pied lun de lautre; faire deux manteaux de cheminée, poser les sollives...... et faire aussi le bois quil conviendra pour le sellier qui sera en lune des d. chambres », moyennant la somme de 50 l. t. et une paire de souliers à l'usage du dit Finot. Le propriétaire fournira tous les bois en place, il nourrira le charpentier et ses ouvriers durant les travaux, qui devront être terminés dans un délai fixé à l'acte.

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse nº 6).

1667. — Dans un marché de maçonnerie à Marigny, il est dû par le propriétaire à l'entrepreneur, outre 25 l. t. en argent, un boisseau de froment, deux bichets de seigle « beau grain et bien vanné », une chopine de sel, une livre de beurre et un bas (de chausse) de toile de plain.

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse nº 5).

11 Juin 1670. — Marigny-l'Eglise. — Maçonnerie d'une maison.

Marché par lequel Bernard Boireau, maître maçon et tailleur de pierre, « du pays de la Marche, estant de présent à Marigny (1) », s'engage envers

(1) Presque tous les marchés qui figurent dans cette collection, et ils sont nombreux, relatent que les maçons sont de la Marche.

Georges Bernard, laboureur à Marigny-la-Ville, de construire en ce lieu « un bastiment de longueur de quarante cinq piedz descarie en escarie (d'équerre en équerre) et vingt quatre piedz de large, aussi descarie en escarie, et faire deux pignons, deux goutterotz, le goutterot de dessus de huit piedz de haulteur, et celui de dessoubz au niveau hors de terre, et les pignons à lesgal des d. goutterotz, un trando (1) entre les deux pignons, et fonder le tout sur terre ferme ; faire dans lun des pignons une cheminée, jambaige et goutterotz de pierre de taille ; faire une porte de taille (2) dans lun des d. goutterotz, un placard aussi dans lun des d. goutterotz, ou bon semblera au d. Bernard ; un four pour mettre [cuire] six quartes de bled, une fournaize soubz icelluy pour mettre des cendres ; faire un ognier (3) voûté propre à maittre deux beaux (*sic*) (?) ; faire aussi une fenestre de pierre de taille de deux piedz de haulteur et un pied et demy de large, fors les enchaisseures (4) ; enduire la d. massonnerie faisant icelle ; faire les escars du d. bastiment de pierre de taille, comme aussi de lentrée de la grange et qui sera de haulteur de neuf piedz ; dans le devant du d. bastiment sera fait une gallerie, les jambaiges dicelle doubles, aussi de pierre de taille ; faire des portes où sera posé des chaissis de bois, où bon semblera au d. Bernard. A laquelle besongne le d. Boirault sera tenu encommencer au premier jour de mars prochain, et le rendre fait bien et dheuement à dit douvriers à ce congnoissans, au dernier de juing prochain venant. Faisant la d. besongne, le d. entrepreneur sera tenu de se servir, et tenu aussi de tirer la pierre pour faire les d. goutterotz. Et ce moyennant que le d. Bernard a aussi promis et cest obligé à fournir au d. Boiraux tous matheraux à ce nécessaires, en place, et nourrir le d. Boiraux et ses compagnons faisant icelle besongne (5), et payer outre au d. Boireault la somme de trente trois l. t... etc. »

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse n° 5).

29 Décembre 1541. — Ménades (6). — Devis suivi de marché de construction des murs d'enceinte du village.

« C'est la déclaration de ce que les habitans de Ménades veullent et entendent faire pour leur fermeture et clotture.

« Premièrement veullent faire leurs murailles de dix huyt piedz de hault, troys piedz de large en fond, revenant par le hault à deux bons

(1) Tirant d'eau.

(2) Sous-entendu une porte « de pierre de taille » selon l'expression de l'époque. Nous ne pensons pas que dans ce cas le mot « taille » soit synonyme de « dimension », malgré l'emploi dans nos régions de ces deux mots.

(3) Endroit maçonné pour y placer les oignons.

(4) Enchassure, action de mettre en chassis. (Voy. Lacurne au mot enchassilleure).

(5) Par acte du 6 mai suivant, inséré après le marché ci-dessus, il est convenu que la nourriture due par le propriétaire à l'entrepreneur et à ses ouvriers est convertie en une somme de 20 l. t.

(6) Ce document curieux, qui n'est certainement que la minute du projet, n'est signé ni par le notaire ni par les parties contractantes. On peut même remarquer que dans

piedz, de menue pierre et terre, et que les d. murailles soient garnies de tours convenables, revenant lune à lautre pour la tuition (1) et défense des murailles, et de qui sera encloux par icelles ; et que chacune tour en mode de demie tour ou autrement, soit garnie dung huis de taille, troys canonières par le bas et troys par le hault et quil y ayt une reprinse ou des corbeaulx pour porter le premier planchier de chacune tour.

« Item, quil y ayt deux portes et une poterne; les d. deux portes garnies de tours deça et dela, de multrières (meurtrières) et de place pour y faire une grille ou pont levis, selon que pour le mieulx sera advisé ; et que à chacune porte y ayt une montée de degretz de pierre pour monter au premier estaige dicelles ; et que la poterne soit garnie de murtrière et d'une pelite montée pour aller ausd. murtrière ; et que le tour des d. murailles y comprinses les d. portes, poternes et tours ou demie tours revienne à quattre cens toises. chacune toise de sept piedz et demye. Et sera garnie la d. muraille, de douze ou quattorze tours ou demie tours y comprinses celles qui seront aus d. portes, ainssy qui sera le plus commode et proffitable.

« Que la taille des d. portes, poterne, canonières, huys et degretz, soient de taille convenablement massonée et assise à chaulx et arène, à dict de ouvriers.

« Item quil y aura les portes garnies de guichetz convenablement ferrées et plantées, et fermée chacune et le guichet aussy dune serrure.

« Pour à quoy satisfaire, les d. habitans du d. Ménades seront tenus et ont promis fornir tous charrois et voittures, tant de pierre de taille, menue pierre, terre, arène, chaulx, eaue, que générallement tous aultres charrois.

« Seront aussy tenus iceulx habitans fornir de pierre et abandonner tous lieux propices pour tirer la menue pierre de la d. fermeture.

« Et forniront iceulx habitans la terre et eaue de la d. fermeture, sans ce que celuy qui prandra la charge de faire leur d. besongne soit tenu piocher et tirer la d. terre et puiser leaue.

« Seront aussy iceulx habitans tenus et ont promis fornir tous bois, tant gros que menu, clois (2) et aultres pour chauffaulder, et à leurs fraiz et despens les rendre et fornir sis (à l'endroit) la d. besogne.

« Ilz seront aussy tenus et ont promis les d. habitans, pendant le temps de la d. fermeture, fornir ung logis bon et convenable pour loger un maistre masson et son mesnaige.

« Et oultre, promectent les d. habitans, enclous dedans la d. muraille et aultres tenans et possédans bien dedans, bailler chacun un jusques à

la partie du devis formant le cahier des charges pour les entrepreneurs, les noms n'y ont pas été inscrits après marché fait.

Cette pièce se trouve dans les minutes d'un notaire de Chastellux (Fillon), parce que la famille de Chastellux qui, à cette époque, possédait le vicomté d'Avallon, était à ce titre, ou seigneur ou suzerain de la terre de Ménades.

(1) Tuition, protection.

(2) Cloison, clôture.

dix huyt ans consécutifz, le treziesme de leurs fruitz, grains, légumes, vins et chenevère qui croistront le d. temps durant, tant au d. finaige de Ménades que ailleurs ; et ceulx qui sont du d. Ménades hors la d. clotture et fermeture, bailleront le seziesme de leurs d. fruitz, grains, légumes, vins et chenevières qui croistront au d. finaige et ailleurs.

« Lesquelz fruitz se lèveront aux champs dedans le d. finaige de Ménades ; et ce qui sera hors le d. finaige, ilz seront tenus le déclarer par serment avant, chacune moisson ou vendange, pour en faire compte, foy et raison à celui qui entreprendra la d. fermeture.

« Seront tenus iceulx habitans où y auroit aulcungz reffusantz à payer son xiiie ou xvie comme dessus est dict, en faire à leurs fraiz poursuyte et contraincte, tellement que celuy qui conviendra avec eux de la d. fermeture, en soit payé et sattisfaict, et sans de sa part faire aulcung fraiz.

« Et moyennant ce, et en fournissant toutes les choses avant dites par les habitans, sera tenu et a promis faire enclourre et fermer de murailles le d. lieu de Ménades, selon que cy dessus est dict et déclaré. Pour quoy faire ce, le d.... fornira le tiraige des menues pierres et arène nécessaires à la d. besoigne, dont les d. habitans forniront les voittures et charrois.... fornira aussy cartiés de pierre de taille en perrière, dont les d. habitans seront tenus et ont promis faire les voittures et charrois ; fornira aussy la chaulx nécessaire à la d. besoigne au forneaul, dont les d. habitans forniront les charrois et voittures.

« Et au pardessus, le d... payera les ouvriers et aultres massons et rendra la d. besoigne cy dessus divisée et déclarée faicte et parfaicte, selon le d. divis et propos, bien et convenablement à dict douvriers, dedans deux ans, à prendre à la sainct Jehan prochaine, pour vehu que les d. habitans fornissent le charrois, voittures et choses susd., et que pestilence ou guerre dont Dieu nous veullent préserver et garder ne soient en la contrée.

« Et sera tenu bailler dix francs pour achetter de la chault et harène pour faire ung chapiteaul sus les d. murailles, quant viendra sus la fin dicelles.

« Le xxixe (29e) jour du moys de décembre mil v^c xliiii (544), en concurrence de Sébastien Segault, sergent royal, Pierre Poirier, de Maigny, Bernard Duprey, de Serre, les cy après nommés, en leurs noms et eulx faisant fors pour les aultres habitans du d. Ménades absens, promectans, etc., etc., ont faict marché avec monsieur le lieutenant (1) ainsi quil est escript cy devant, à faire la d. fermeture jusques à rendre les clefz au poinct dedans deux ans, à compter à la feste de sainct Jehan Baptiste prochainement venant, moyennant les dismaiges de dix huict ans ou dix huict desbleures, à compter au d. jour sainct Jehan Baptiste prochainement venant.

« Guillaume Fillon.
« Joseph Joly.
« Anthoine Oudin.

(1) C'est-à-dire par devant le lieutenant de l'Election d'Avallon.

« Nicolas Fillon le jeune dit Guénot
« Toussainct Fillon.
« Symon Amy.
« Jehan Duprey.
« Nycolas Duprey.
« Leonard Maleteste.
« Symon Guclin.
« Pierre Poinssot
« Philippe Coignot.
« Guillaume Maleteste.
« Monsieur » André Gauffroyt le jeune.
« Guyot Jacob.
« Pierre Rabalcort.
« Jacques Brillard.
« Estienne Gendrey.
« Nicolas Ravisey.
« Estienne Duprey.

E. N. N. (Minutes Chevillotte, liasse n° 2).

19 Janvier 1543. — Molosme. — Porte de ville.

« Claude Masson dict Lymosin, demourant à la Rivière soubz Noyers, présent en personne, a confessé avoir marchandé à Jehan Huguin, masson, demourant à Tonnerre, de faire et parfaire de son mestier de masson, une porte ou villaige de Molosmes, telle et semblable quelle est divisée au marché dentre les d. habitans et Huguin, qui est de quinze piedz dans œuvre en toussant (*sic*) (tous sens), sans comprendre les espesseurs des mureilles, qui sera tenu de la montter de la haulteur de trente piedz hors terre. Laquelle porte rendra le dict Claude faicte et parfaicte de toutes fassons dedans Pasques charnelles prochaines, à y besoingné de jour en jour par le d. Claude, sans intervalle de temps ; fournyra toutes matières en place le d. Huguin au d. Claude ; moyennant que pour la fasson dicelle porte le d. Huguin payera au d. Claude la somme de cinquante deux livres tournoyz, à payer icelle somme en besoingnant pro rata. Si comme, etc. »

(E. 648)

6 Novembre 1553. — Perrigny-sur-Armançon. — Construction d'une chapelle au hameau de l'Autremont (Côte-d'Or) (1).

« Par devant moy Anthoine Micheau, notaire au comté de Tonnerre. Furent présens : Cyre Morelet, Pierre Drouhin, Marceau Charles et Nicolas Drouhin, habitans de Laultramont, eulx faisant fors pour les aultres habitans absens, dune part ; et Adrien Marcoul, masson, demeurant à Crey

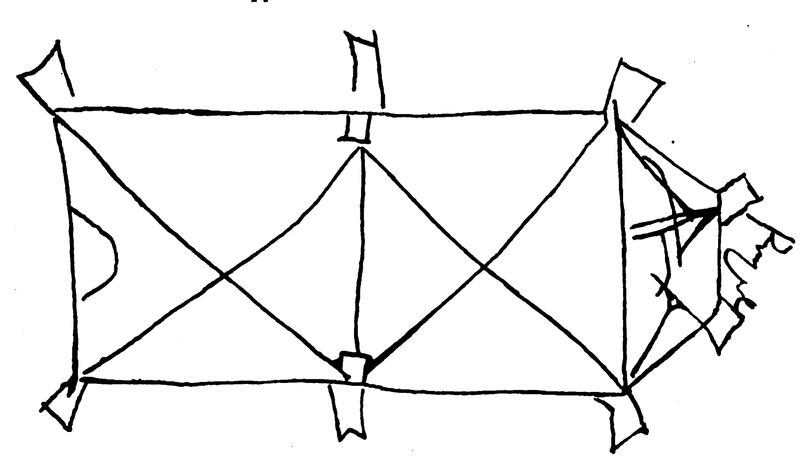
(1) Voir au § Clergé, Affaires religieuses, etc., la requête des habitants au curé de Perrigny-sur-Armançon pour l'achèvement de leur chapelle et la célébration du service divin.

(Cry, Yonne), daultre part. Lesquelz ont faict et convenu de marché comme il sensuyt, assavoir : que les d. habitans de Laultramont faisans fors pour les absens comme dessus, a marchandé de faire et construyre de son mestier de masson, une chappelle au d. Laultramont, au lieu où il sera advisé par les d. habitans, le plus commode qui se trouvera, de la longueur de vingt piedz dans œuvre et de quattorze piedz [de largeur] dans œuvre, et de la haulteur de seize piedz, à prendre dès le pavée de la d. chappelle jusques à la clefz de la d. votte ; icelle vôter et faire deux croiséez entre lesquelles y aura ung doubleau faisant la séparacion des d. croiséez, et le tout daugive. Et à chacun des carres par dehors, des pilliers boulans revestu de tuilles, une verrière ayant ung maneau et semblable que celle estant en la chappelle de la tour de Crey (Cry), et la porte à tiers poinct revestu de taille (*sic*), semblable à celle de la chappelle de Gauthier Lamber de Crey, de telle austeur que sera advisé entre eulx.

Que le d. Marcoul a promis faire et parfaire dedans le jour et feste de Sainct Martin destey prochain venant. Et ce moyennant la somme de trente livres tournoiz en argent, doze bichetz de bled par moictier seigle et orge et ung muy de vin. Seront tenuz les d. habitans de Laultramont fournir toutes matières en place, terre, pierre, *eau*, chauffaulx et aultres choses nécessaires ad ce faire ; luy fournir chambre, lict et utenciles pour son mesnaige, et le d. Marcoul tirer les cartiers de pierre. Car ainsi... »

E. N. N. (Minutes réintégrées par la Côte-d'Or).

Croquis de la chapelle figurant au bas du dit acte. On voit que le mot « rayé » supprime deux contre-forts de l'abside.



16 février 1565. — Rougemont (Côte-d'Or). — Construction de deux portes de ville.

Marché passé par devant Pierre et Antoine Micheau, notaires au bailliage de Tonnerre, par lequel Nicolas Laurent et Sébastien Goffert, ma-

çons à Grignon et Aisy-sous-Rougemont, s'engagent envers les habitants de Rougemont, représentés par Pierre Verdet, Guillemin Dannoste et Jean Paulmeret, échevins, à « faire et parfaire de leur mestier de massons les deux portes de la d. ville de Rougemont, du costé de Perrigny et Buffon, selon et de telles façons que les portes de la ville de Crey (1), assavoir : les guenies (2) pour mectre le pont-levis, glassis, canonnières, meultrières, le tout de cartiers de pierre, ainsin que les places, largeur et longueur des d. portes se concistent, et de telles façons comme dict est de celles de Crey », moyennant la somme de 160 l. t. Les habitants seront « tenus fournir et mectre terre, pierre, chauffaulx, et fournir toutes matières ad ce nécessaires en place ». Ce travail devra être terminé pour la saint Jean.

Il est dit à la fin de l'acte que seul, le sieur Paulmeret saît signer. Effectivement, il ne figure que sa signature.

(E. N. N. Liasse versée par le département de la Côte-d'Or).

4 Décembre 1667. — Saint-André-en-Morvan (Nièvre). — Construction d'un nouveau chœur dans l'église (maçonnerie).

Marché passé entre César, comte de Chastellux, seigneur de St-André-en-Morvan (3), et Nicolas Grasset, Me maçon « *du pays de la Marche, travaillant de présent en ce pays* », en vertu duquel celui-ci s'engage à faire les travaux ci-après : « faire le cœur de la dicte esglize de trente six piedz de long deans œuvre et de la mesme largeur de la naife, et faire les murailles de vingt huit piedz de haulteur soubz bois, avec trois engives (ogives) de chaque costé, trois vitreaulx de trois piedz de large et huict piedz de haulteur, avec ung O rond (4) deans le pignon que fera le dict Grasset du costé du soleil levant, de trois piedz de diamètre sans les enbrasements ; plus faire une arcade de pierre de taille deans le pignon de la naife, de dix sept piedz de large ; plus voulter le dict cœur de sa longueur, à voulte d'arayte ; plus faire deux pilliers au mellieu de la voulte, qui auront un pied de sallye (saillie) ; plus faire deux pilliers deans les deux angles de la mesme sallye, desquelz voulte se prendra despuis le careau la naissance, à dix huict piedz de haulteur, et sera tenu de faire les entablement sur les gouterault, qui auront six poulce dhaulteur et six de sallye, lesquelz murailles seront faictes de trois piedz despaiseur, et seront fondé sur roche ou terre ferme, et ce bien et dheuement ; et sera le dict Grasset tenu de faire deux marche au grand haultel et deux marche soubz larcade en entrant de la naife au cœur, et toute de pierre de taille ; plus sera tenu de careler le dict cœur et le blanchir de blanc à

(1) Cry, canton d'Ancy-le-Franc (Yonne), commune située à peu de distance de Rougemont. Cette localité porte encore cette orthographe en 1674. (Archives de l'Yonne. Fonds de la famille de Clugny).

(2) Gaîne, rainure.

(3) Voy. note à l'avant-propos.

(4) Œil de bœuf.

boure, lenduire et enrocher dehors ; et sera tenu le dict Grasset de desmolir lantien cœur qui est deans la dicte esglize, et une petite cappelle qui est deans le semetière, appellé la chappelle St-Martin ; et sera tenu de faire toute la taille nécessaire tant pour les vitreaulx, engive, pillier, escarrie, que aultre chose, et seront fournys au dict Grasset tous maturiaux en place deheus et nécessaire ; et sera tenu de commenser au dict ouvrage deans le huictiesme jour du mois de mars prochain venant, pour y travaillier sans discontinuation jusques au parachèvement dicelle. Le présent marchef fait moyennant le pris et somme de cinq centz cinquante livres, qui seront payé au dict Grasset au prorata de la dicte besongne. Car ainsi, etc., etc. »

(Acte signé : Chastellux).

Cet acte est suivi d'une quittance donnée par Grasset le 13 décembre 1668 de la somme de 550 l. convenue au marché.

(E. 444)

18 Mars 1668. — Saint-André-en-Morvan (Nièvre). — Marché pour l'extraction de la pierre nécessaire aux travaux de l'église.

Acte passé entre le procureur du comte de Chastellux (Emilien Charbonneau, son aumônier) et Martin Briddé et Jean Gros, maçons, demeurant à Marigny-l'Eglise et à Saint-André-en-Morvan, par lequel ceux-ci s'engagent à extraire « dans le finage de Vézignieux et lieux voisins » tous les quartiers de pierre « propres à tailler » qu'il faudra pour les travaux de l'église de Saint-André « qui seront vallables, de recepte et resu par Nicolas Grasset qui a entrepris de faire la massonnerie de la dite église, et les quartiers estant de la longueur despuis ung pied et demy, jusque à trois piedz trois poulces et trois piedz et demy, et ce par tiers, lesquels seront deschargés et mis en charroy, et ce dans les lieux moins dommageables » pour le prix de 19 livres pour « chacun cent. »

(E. 444)

4 Décembre 1667. — Saint-André-en-Morvan (Nièvre). — Construction d'un nouveau chœur et du clocher de l'église. — Charpente.

Marché par lequel Pierre Chasneau, maître charpentier à Lormes (Nièvre), s'engage envers le comte César de Chastellux à faire « les cintraulx des voultes, arcades, que Me Nicolas Grasset a entrepris de faire en lesglize du dict Sainct André ; à faire toute la charpente nécessaire sur les voultes du chœur, et ce, les chevrons de sciage et aultre bois ; de faire le cloché suivant la charpente, de lauteur deheue et convenable » pour la somme de 260 l. t. Il devra procéder à la pose à la première réquisition, pour ne pas retarder les maçons. M. de Chastellux fournira en place tous les bois nécessaires.

(Acte signé : Chastellux).

(E. 444)



31 Juillet 1617. — Tonnerre. — Travaux aux murs d'enceinte de la ville.

Marché passé par les échevins de Tonnerre pour travaux à faire aux murs d'enceinte, en faveur des sieurs Antoine et Etienne Petitjehan, procureurs au bailliage du dit Tonnerre, *comme plus descroissans*, à l'adjudication qui a eu lieu en l'Election du dit lieu. Par ce marché, les sieurs Pettitjehan s'engagent « à faire et parfaire bien et deuement, depuis cejourd'huy jusques au jour de sainct Rémy chef doctobre prochain, les ouvrages qui s'ensuivent, sçavoir : dabbattre cinq toyses de l'avant mur de la muraille de la ville, depuis le coing au dessus de la tour du colège, jusques à la montée du degré qui entre sur les murailles de la ville, derrière l'église Sainct Pierre, regardant le faubourg de Bourgberault ; et en ce faisant, le d. avant mur et le gros mur estant rasez au rez de terre, relever de neuf ung parapet de mesme haulteur, forme et fasson quil est faict de neuf proche le dict endroict regardant sur la ville, et ainsy couvert de taille du ban franc, et cramponné en plomb et de mesme espesseur, avec chesnes de taille, de toise en toise, en la massonnerie de dessoubz les dictes couvertes de taille ; laquelle massonnerie sera assise et posée depuis le dict rez de terre sur la muraille de la ville, et au niveau de la face de dehors dicelle.

« Item d'abbattre et oster la cahuette (1) qui est de présent recongnue inutile, sur le coing de la dicte muraille de la ville proche de la tour Sainct Pierre, regardant sur la fosse dyonne, et en ce faisant, réparer le couvert à l'endroit où elle est de prézent, et le continuer de mesme que celluy des murailles ; tenir les pans de la dicte cahuette en chantier en la place devant l'église, pour y tailler de neuf ce quil conviendra au lieu du bois pourry, la redresser sur le pand de muraille et avant mur, qui est au dessus du portail neuf de la dicte église Sainct Pierre, entre le grand créneau de la centinelle et le coing de la dicte muraille, ou aultre lieu plus commode qui sera advisé par les eschevins de la d. ville ; la gobiner (?) de pierre et renduire à bon mortier, y délaissant une fenestre pour la veüe aux fossez, et une pour veoir du costé de la ville, avec des créneaux aux marrelles dedans le gobinage, la latter et renduire extérieurement pour l'empescher de la pourriture des pluyes, la latter et couvrir à neuf, et luy donner de bons posteaux de soustènement et liaison sur la muraille.

« Item de faire faire bien et deuement la massonnerie de huict toyses de murailles aux deux costiers de la tour Gauthier, de lestendüe de quatre toyses de long de chascun costé de lavant-mur, et de lespesseur dicelluy, montant en rampant jusques soubz les meurtrières du feste de la dicte tour, à hauteur de deux toyses joignant la d. tour, qui revient à quatre toyses de massonnerie de chascun costé à bonne chaux et mortier, et les couvrir selon leur rampant de bonne lesve (lave), restablir le couvert de dedans et ladosser en bon estat contre la d. muraille neufve, en ostant

(1) Cahuette, cahute, petite loge (Lacurne).

le costé de couvert du dehors, le tout pour oster la faciliter dune escalade en temps de guerre aux deux coings de la d. tour.

« Item en quatriesme lieu, de faire ung parapet devant la face de l'église Sainct Pierre, sur le bord du précipice, de la roche auprès le coing des degréz du costé du colège, jusques au coing du verger de feu Pierre Mirey ; et de pareille fasson que celluy cy dessus mentionné, dont la massonnerie de dessoubz les couvertes, sera fondée sur lancienne muraille qui y est de présent, qui sera à cet effet rasée jusques au rez de terre du devant la dicte église ou plus bas sil est trouvé nécessaire, et relevée avec chesne, à telle haulteur que le sus d. parapet, et ainsy garnie de ses couvertes, qui seront cramponnées en fer et plomb et tailléęs à areste plus vive et haulte, pour empescher laccès aux enffans dy monter. Sera permis aus d. Petitjehan d'abbattre et démolir lendroit de la muraille de la ville qui est superflu, qui servoit de pied droict à lantien portail du fort Sainct Pierre, ruyné.

« Et le détacté (?) la haulteur dicelluy et jusques à lencoigneure de la d. muraille de la ville, et se servir des matériaux de la d. démolition, à la charge de relever une rotie (1) de massonnerye à la d. encoigneure pour fermer, réparer et rallier les deux pans ensemble; comme aussy leur appartiendront les matériaux qui se trouveront en démolissant, pour la confection des autres ouvrages sus dits.

« Et oultre ce que dessus, feront aussy une arche de pierre au passage du bastardeau, au bout du pastiz, pour donner la facilité de l'entrée et yssue du d. pastiz, du costé du pont Sainct Nicolas et du couvent des Minimes, laquelle arche sera en telle sorte que les cherrettes ny puissent passer. Ce présent marché pour tous les ouvrages sus dictz faict et accordé, moyennant le pris et somme de trois cens livres. »

(Suivent les conditions de paiement.)

« Fait à Tonnerre le dernier jour de Juliet mil six cens dix sept. »

(E. 700)

7 Novembre 1508. — Venoy. — Construction d'un puits commun à Soleines.

Marché par lequel Jean Coleau « demourant de présent à Solaines » s'engage envers Mathieu Gautard, François Moret, Marceau Delorme et Pierre Cariot, demeurant au d. Soleines « à faire et parfaire bien et deuement, en une place située au dit lieu de Solaines, près du ru de Pestau, ung puys bon et convenable, de profont deaue unie, et faire les murs jusques à rez de terre, et le rendre fait et parfait au dict douvriers et gens à ce congnoissans. En faisant le dit puys, les dits Mathieu, Gautard, Delorme et Cariot seront tenuz fournir cordes, pierres et descombrer la terre dalentour. Et ce moiennant le pris et somme de cent solz tournoiz, huict bichets de blé froment que seront tenuz, les dits Gautard et ses compai-

(1) Sans doute une brèche servant de passage. Lacurne donne *rote* pour route, et naturellement, *rotier* pour routier.



gnons, rendre et livrer au dit Coleau par chacune sepmaine, dix solz t. et ung bichet et demy de blé froment, lequel il a promis le rendre fait et parfaict comme dit est, en dedens la Sainte Luce prouchaine venant (13 décembre). Car ainsi, etc... »

(E. 375)

22 Novembre 1508. — Véron. — Marché entre l'entrepreneur des travaux de construction du chœur, etc., de l'église, et deux autres maçons, pour l'exécution de ces travaux.

Par cet acte, Jean Oullemain et Marie Alexandre, maçons, demeurant « de présent » à Auxerre, s'engagent envers Pierre Dansoy, maçon à Auxerre, entrepreneur de la construction du chœur de l'église de Véron, à faire les travaux suivants :

« Cest assavoir que les d. Oullemain et Alexandre ont promis et seront tenuz de faire et parfaire de leur mestier de maçon, au d. Pierre Dansoy, en leglise parochial de Véron, à une lieue et demye de Sens, ce qui sensuit : de faire et parfaire à neuf hors les fondemens que ja faictz, le cueur de leglise du d. Véron, à troys pans de longueur de cinq toises, de cinq toises de largeur, dépesseur de trois piedz de muraille et de haulteur ainsy que la besogne le requiert, et les pilliers qui seront nécessaires à faire par dedans, suivant la nef et les verrières que faudra faire au d. cueur, à ung meneau et moluze raisonnable ; icelluy cueur voster de pendans à paremens, dont lesquelz pendans seront de pierre de croye (1), garnie de dobleaux, ogives et formeretz. Et avec ce, retenir deux pilliers soubz la tour de la d. église. Seront tenuz aussi les d. maçons faire les pilliers du dehors du d. cueur et enchaperonner. Et aussi faire ung torsenot au bout du d. cueur vosté en berseau. Pour laquelle besongne faire et parfaire ainsi qui dit est, le d. Dansoy a promis fournir aus d. maçons, toutes matières en place à faire la d. besongne, avec cordages et saintres faitz et dreszez, sil est dit par le marché fait par les procureurs du d. Véron avec le d. Dansoy. Lequel sera tenu de rendre toutes les pierres quil fauldra à faire et massonner, les pilliers du dehors tailleez, prestes à mettre en euvre, hors les chaperonnemens quil faut tailler et asseoir, etc... »

Ce présent marché est fait pour le prix de 110 l. t. En outre, le sieur Dansoy devra fournir aux maçons une chambre, deux lits et le bois nécessaire à leur chauffage.

(E. 501)

13 Mars 1563. — Villeneuve-l'Archevêque. — Réparations aux ponts-levis des portes de la ville.

Marché par lequel Ravion, maçon, et Basolles, charpentier, à Villeneuve l'Archevêque, s'engagent envers les échevins du dit Villeneuve à

(1) Craie. Calcaire commun dans le Sénonais.

« mectre à tous les pontz levis des portes du d. Vllleneufve et à chacun diceulx, cinq pièces de bois de chesne descarrissage, portant de six à sept poulces despesseur, servans de somyers aus d. ponts. Et encores mectre soubz le pont Salladin, ung somyer de boys chesne, de la longueur du d. pontz, de six à sept poulces despez (d'épaisseur), et icelle besongne faicte bien et deuement..., avec massonnerye qui convient à faire aus d. pontz ; à la charge de fournir tout ce quil y conviendra mectre par les d. Ravyon et Basolles. » Ce marché est fait moyennant le prix de 13 l. 10 s t.

(E. 475)

1563. — Villeneuve-l'Archevêque. — Travaux à un moulin à foulon.

Jean Aubery, charpentier à Aix en Othe, s'engage à faire au moulin à foulon appartenant à Guillaume Poncy, de Villeneuve l'Archevêque, « une pile de la longueur de 12 pieds et 2 pieds 2 doigts en carré, en *bon* bois neuf, à livrer au dit foulon ; à faire au dit foulon deux paires de mailletz convenable à la d. pille, et de refourrer les quatre levées, lequel boys de mailletz et fourreures » sera fourni par le dit Poncy. Ce marché est consenti pour la somme de 15 l. t.

(E. 475)

MES SOUVENIRS

PAR JACOB MOREAU

PUBLIÉS PAR M. Camille HERMELIN

Compte-rendu du 1er volume par M. Ch. MOISET.

Il y quelques années, j'ai entretenu la Société d'un de mes compatriotes qui marqua, au siècle dernier, dans l'Administration, la Magistrature et les Lettres : je parle de Jacob Moreau, Conseiller à la Cour des Comptes de Provence (1) et Historiographe de France. Ne connaissant guère alors de lui que sa vie officielle et ses ouvrages, je n'ai pu le portraire qu'en attitude de fonctionnaire et de publiciste. C'est beaucoup déjà sans doute pour révéler un homme, quand cet homme est simple et sincère, comme l'était Moreau, Mais il y a quelque chose de plus sûr encore, c'est de pénétrer au

(1) Il est piquant de voir de quelle manière et dans quelles conditions Moreau entra comme Conseiller à la Cour des aides de Provence. C'est lui-même qui va nous le raconter : « Quelques jours après, je m'entretenais de ma position avec M. d'Albertas, premier président de cette Cour des Comptes et Aides de Provence, à qui j'étais devenu si cher (par un Mémoire qu'il avait fait pour la défendre contre le Parlement de Toulouse). Il me dit: *J'ai votre affaire. Vous ne voulez pas mettre d'argent à une charge ; vous n'en voulez pas les émoluments, mais le titre, et vous voulez qu'il soit honorable ; vous serez des nôtres.* Il m'apprit ensuite qu'un Conseiller de sa Compagnie avait vingt ans de service, et désirait obtenir des lettres d'honoraire, seulement il n'avait qu'un fils de cinq ans auquel il tenait à conserver sa charge. Il me proposa de traiter avec lui, de m'en faire revêtir, à condition que tous les émoluments lui reviendraient, et qu'au bout de vingt ans, je rendrais à son fils l'office qu'il serait alors en âge de remplir. Ce marché fut conclu, et la Compagnie, avant même que je traitasse, me dispensa, par un arrêté, de toute résidence et de tout service. Elle me nomma son député ; on m'expédia des provisions et je devins Conseiller.

fond de lui-même par les confidences qu'il a pu faire sur les mobiles de sa conduite et sur sa nature intime. Eh bien ! cette variété de rayons X, un de nos collègues, M. Camille Hermelin, vient de la mettre à notre portée relativement à Moreau, en publiant des manuscrits inédits dans lesquels l'auteur se montre en toute franchise et en toute bonhomie. Aussi bien, après avoir lu, ne peut-on hésiter à dire ce que Montaigne a dit de ses *Essais* : « *C'est icy un livre de bonne foy* ».

Ces manuscrits que publie M. Hermelin, ou plus justement qu'il commence à publier, car un second volume doit suivre, ne s'appliquent pas entièrement à la personnalité de Moreau. Il en est deux cahiers qui ont trait principalement aux affaires politiques de son temps. Une rigide méthode historique eut peut-être voulu que cette partie fut nettement détachée du reste; mais, à tout prendre, si la jalouse Clio en fait un peu grise mine à notre collègue, le lecteur, par compensation, lui saura gré de lui avoir préparé une lecture à la fois substantielle et de digestion facile en fondant habilement ensemble les deux parties.

Et maintenant que nous connaissons l'agencement du livre, feuilletons-en quelques pages pour juger de l'intérêt qu'il peut nous offrir.

Dès le début, Moreau nous donne la clé de son caractère. Sans qu'il se qualifie lui-même, on voit qu'il est un philosophe pratique qui semble avoir pris pour devise le *Carpe diem* de l'aimable sage de Tibur. Donc, Epicurien ?... Oui, selon la vraie et saine doctrine du Maître, car cette doctrine a été outrageusement défigurée. Epicure préconisait la recherche des biens de la vie et faisait consister le bonheur dans leur usage modéré, mais en même temps il recommandait l'accomplissement du devoir et la pratique de toutes les vertus. Sous tous ces rapports, Moreau fut son fidèle disciple. « Les hommes, dit-il, attendent la vie, ils ne vivent point; ils se préparent des jouissances, ils échafaudent, mais ils ne jouissent pas, et tombent avec l'échafaud. Ma jeunesse a été gaie : je voudrais que ma vieillesse fut heureuse, et je tiens à la commencer de bonne heure. Je rirai encore, mais ce sera avec ma femme, avec mes enfants, au milieu de mes roses et en voyant planter mes choux. Dieu avait placé nos premiers parents dans un jardin : cette place marquait leur destination ».

Cette destination néanmoins, Moreau, pour son compte, ne s'y est conformé qu'assez tardivement. Pendant la plus grande partie de sa vie il fut homme du monde et du meilleur monde, très goûté de tous ceux, — esprits graves, gens spirituels, femmes aimables, — avec qui il se rencontrait. Ces relations de société n'étaient

d'ailleurs qu'une distraction mesurée qui ne nuisait en rien au travail opiniâtre et de vaste cadre qu'il s'imposa de tout temps.

Très variés, en effet, furent les genres d'études auxquels il se livra : droit, histoire, belles-lettres, mathématiques, théologie, que ne pas dire encore ? C'était un esprit curieux, dévoré de la soif de savoir. Il n'approfondissait pas, il l'avoue lui-même de bonne foi, sauf en quelques-uns de ces sujets d'études, mais il acquérait des clartés de tout. Il faillit même aborder la médecine : s'il y renonça, c'est que son extrême nervosité s'y opposa, au grand déplaisir d'une de ses protectrices les plus dévouées, Madame de Paris. Lorsque Moreau sortit du collège de Beauvais (1), son père, janséniste *endurci*, selon son mot, l'introduisit chez M. de Paris, son ami, Conseiller au Parlement, autre janséniste non moins accentué et frère du célèbre Diacre dont la tombe était alors en pleine éruption de miracles. « Mme de Paris, lit-on dans *Mes Souvenirs*, voulait que je fusse médecin : elle chercha, par tous les moyens, à vaincre la sensibilité de mes nerfs. Cette sensibilité était telle que le spectacle d'une dissection, le récit d'une opération chirurgicale me faisait évanouir. Trois fois en une matinée, je fus obligé de sortir de l'amphithéâtre où l'on disséquait un coquin d'Abbé qui s'était tué lui-même. Mme de Paris me mena aussi à l'Hôtel-Dieu où elle allait servir les malades avec le célèbre janséniste Titon. Je ne pus surmonter un pareil spectacle ». Mme de Paris finit par reconnaître qu'il fallait faire litière de son rêve. Pour la consoler sans doute, Moreau passa la trousse dont elle voulait l'armer à l'un de ses frères qui devint ainsi médecin *par substitution*.

Il eut été surprenant qu'au contact de son père qui lui avait fait faire lui-même presque toutes ses études à Saint-Florentin et à celui des époux de Paris, Moreau n'eut pas été porté à *jansénistiser*, selon son expression, avec plus ou moins de ferveur. De fait, dans sa jeunesse, il était, dit-il, un bon petit janséniste... Le devint-il jamais beaucoup plus ? On peut se le demander. Non-seulement on ne voit pas qu'il soit jamais allé au cimetière de Saint-Médard goûter les douceurs des coups de barre de fer dans la poitrine, ni savourer les voluptés des convulsions, mais il est à croire que l'esprit pondéré dont il fit preuve de tout temps le garda des embrasements fulgurants dont il y eut alors tant d'exemples. A quoi bon, au surplus, se perdre en conjectures quand Moreau nous donne lui même la note de son état d'âme janséniste dans un passage relatif à M. de Caylus ; passage qu'il y a d'autant plus lieu de citer que l'auteur y porte un jugement sur

(1) Collège de Paris incorporé en 1764 à celui de Louis-le-Grand.

l'ancien évêque d'Auxerre, qu'il avait plusieurs fois visité à Régennes et dont il avait été longtemps le correspondant à Paris; car le digne prélat *aimait*, paraît-il, les *nouvelles*. « Ce couvent de Sainte-Avoye (1) était janséniste, et déjà le jansénisme devenait le sujet de nos plaisanteries, quoique, en aucun temps, nous n'eussions perdu notre goût et notre respect pour l'évêque d'Auxerre, M. de Caylus, qui, dans les dernières années de sa vie, a passé pour un des chefs du parti janséniste, et dont quelques enthousiastes ont cherché à faire un saint. Il n'était ni l'un ni l'autre, et tournait en ridicule les outreries de son clergé. Il m'a même raconté, plusieurs fois, avoir tenu ce propos à son métropolitain, M. Languet : « *Si nous voulons ou nous pouvons nous entendre, je signerai la Constitution* (2) ; *mais je ne souffrirai jamais qu'elle soit une bouteille à l'encre dont on se serve pour noircir et pour exclure des places les plus honnêtes gens du monde et les plus savants théologiens.* — J'ai perdu plus de cinquante lettres que j'avais de cet excellent évêque qui n'a jamais donné dans les folies des convulsions, et n'a même jamais dit un mot sur les miracles de M. de Paris; il me manque également, et je voudrais bien retrouver plusieurs écrits que j'ai faits et publiés pour la défense de ses héritiers, lorsque le pauvre Condorcet (3), son succcesseur, attaqua sa mémoire et provoqua au combat tous ces jansénistes, meilleurs théologiens que lui. S'il eût été homme d'esprit, il eût commencé par les ménager et les eût ensuite gagnés. »

A ces appréciations si calmes, mêlées même d'un léger sourire, on s'aperçoit que si Moreau était toujours janséniste, la flamme dont il brûlait était du moins sans fumée qui l'aveuglât sur ce qui se passait autour de lui. Profondément religieux, mais d'une piété éclairée, il ne donna jamais dans les exagérations où tombèrent souvent tant de zélateurs des deux partis en hostilité. L'équilibre d'esprit, l'indépendance d'idées ont toujours été la caractéristique de sa nature. « J'ai toujours eu, dit-il lui-même sans chercher à prendre de pose, j'ai toujours eu une qualité, bonne ou mauvaise,

(1) Couvent dans lequel était une demoiselle de Chastellux à qui Moreau donnait des leçons de latin.

(2) C'est-à-dire la bulle *Unigenitus* donnée en 1713 par le pape Clément XI, laquelle condamnait plusieurs des doctrines émises par le Père Quesnel, prêtre de l'Oratoire, dans un livre publié plus de trente ans avant.

(3) Evêque d'Auxerre à la mort de M. de Caylus (1754), nommé à l'instigation des Jésuites pour combattre le jansénisme qui était très répandu à Auxerre.

qui a d'abord paru m'appeler à la fortune, mais qui, lorsque les esprits se sont échauffés à un certain point, m'en a totalement écarté : je parle de l'éloignement que je me suis toujours senti pour tous les partis; comme je n'en ai jamais rencontré un seul auquel on ne fut forcé de reconnaître au moins quelques torts, il m'a été impossible de me livrer à aucun. Cela est quelquefois mal vu quand on songe à faire son chemin, car il arrive de là que l'on est également vexé par tous les partis, qui ordinairement regardent comme ennemis ceux qui ne sont pas entièrement pour eux. Une anecdote de ma jeunesse me servira à donner une juste idée de mon caractère. Mon père était un saint : il me trouvait mondain, et mes sœurs me reprochaient mon peu de dévotion. Au Palais, mes confrères me traitaient de cagot, parce que je respectais la religion et ne rougissais point de ses pratiques : Voilà les hommes. »

Et cette liberté de jugement, cette maîtrise de soi, nombre d'actes, et de diverse sorte, en portent témoignage.

En voici quelques-uns :

« En 1755, un Curé de la ville de Sens fut décrété de prise de corps parce qu'à Pâques, il avait refusé à un janséniste les sacrements à la Sainte Table. Le Parlement s'était déclaré avec force contre ces refus publics. Ce prêtre, messire Jean le Beau, curé de la paroisse Saint-Hilaire, était mon parent; je me crus obligé d'examiner sa cause, et je fus bien étonné de trouver qu'il n'avait fait qu'obéir au rituel de son diocèse, dans lequel étaient indiquées les lois enregistrées au Parlement. Jeune avocat, j'aimais les occasions hazardeuses et les victoires difficiles; j'osai prendre sa défense, et je fis un mémoire si convaincant que je défiais qu'il put être condamné. Le Parlement l'apprit et s'en montra furieux. Le premier président me manda chez lui, me défendit de rien faire paraître. Je lui dis : *Il est trop tard*, mais attendez, lisez et vous le supprimerez, s'il est *répréhensible*. » Effectivement, ce même jour-là, mon mémoire fut disiribué à tout le Parlement et à tout Paris; ce qu'il y eut de très singulier, c'est que le Parlement en fut très content. J'étais parti de principes si évidents que ces Messieurs eux-mêmes ne pouvaient se dispenser de les avouer. Mon pauvre parent, devenu blanc comme neige, fut nommé peu après chanoine par l'archevêque de Sens, et les magistrats n'avaient rien à dire; je n'avais ni décliné leur compétence, ni attaqué leurs prétentions, ni blâmé leur conduite. Plus de cent conseillers m'en demandèrent des exemplaires et m'en témoignèrent leur satisfaction; les plus huppés jansénistes vinrent m'en complimenter. Le premier président me fit mille amitiés et me rencontrant à Verde-

ronne, chez la comtesse d'Andlau, m'invita à l'aller voir à Bruyères. Depuis ce temps, je fus extrêment à la mode parmi la magistrature parlementaire. Cet enthousiasme dura peu ; en voici la cause : plusieurs d'entre ces magistrats qui étaient à la tête du parti, me firent tâter afin d'obtenir que j'écrivisse pour eux, car ils semaient alors des brochures avec une prodigalité sans pareille. Je refusai et je ne veux pas m'en faire valoir ; je savais que pour être leur homme il ne fallait pas avoir une opinion à soi (1). »

Il serait difficile de soutenir que cet épisode est raconté avec une modestie extrême, mais pour ce qui est de la partie concernant le curé sénonais, on conviendra que, tout artiste en droit que fut Moreau, si dévoué qu'il put être à son parent, prendre sa défense en pareil cas c'était, *pour un janséniste*, montrer un esprit singulièrement affranchi de fanatisme.

Autre fait. — « J'étais bien avec M. de Maupeou (premier président du Parlement) lorsqu'en 1755, les disputes recommencèrent malgré la loi du silence. Le 18 mars, un célèbre arrêt du Parlement déclara la constitution *Unigenitus* nulle et abusive, et fit triompher les jansénistes ; le 4 avril suivant, un arrêt du Conseil cassa l'arrêt du Parlement : toutes les têtes pensèrent tourner. Le lendemain de cet arrêt, j'avais dîné chez le premier président, et, dans la conversation, j'avais exprimé assez franchement mon avis sur l'objet de toutes ces disputes auxquelles je trouvais qu'on avait tort de donner tant de valeur. Je me tuais de dire aux magistrats : *Vous croyez travailler pour les lois ; vous ne vous battez que pour le jansénisme.* Mais je répétais en même temps aux évêques : *Le fond de la religion est attaqué de toutes parts, défendez-là ; ne parlons plus de la Constitution que nous recevons tous ; quand la place est assiégée de tous côtés, pourquoi faut-il que les troupes chargées de la défendre se fassent la guerre civile pour la couleur des uniformes !* — En rentrant chez moi, et plein de mes idées, je composai un petit ouvrage qui fut imprimé le lendemain ; il était intitulé : *Lettre du chevalier de X... à M***, conseiller au Parlement ou Réflexions sur l'arrêt du Parlement du 18 avril 1755.* J'y présentais des idées extrêmement simples sur des matières que deux partis opposés traitaient avec tant de chaleur ; je jetais un ridicule à peu près égal et sur le fanatisme auquel le Parlement se livrait

(1) *Je n'ai jamais voulu être l'âme damnée de personne*, dit Moreau. Mais cette fierté d'allure vis-à-vis des puissants lui a parfois coûté cher. Elle l'empêcha de remplir tous ses mérites, comme l'on disait autrefois, et ce qui est pire, le fit abandonner de bon nombre d'amis, les uns, selon ses expressions, *déchirant* l'amitié, les autres, la *décousant*.

contre la constitution, et sur celui des théologiens qui s'imaginaient que tout était perdu parce que le Roi ne voulait plus que l'on disputât. Je dénonçais aux magistrats le pouvoir arbitraire; aux évêques, l'irreligion et l'impiété, et j'indiquais, aux uns et aux autres, les véritables ennemis contre lesquels ils devaient s'armer.... Jamais débit plus rapide ne flatta un jeune auteur. En moins de huit jours le libraire débita dix mille exemplaires. Les contrefaçons furent sans nombre, et, trente jours après, ma lettre était insérée dans toutes les gazettes étrangères. Le Parlement, d'abord, ne parut pas mécontent; la plupart des gens sensés de cette compagnie trouvèrent que j'avais raison; mais, par malheur, la Cour sembla charmée, et de mes principes et de mon style; tous les ministres donnèrent les plus grands éloges à mon petit ouvrage. Je n'en connaissais pas un; ils voulurent savoir mon nom, et comme ils me nommèrent eux-mêmes, les jansénistes du Parlement, qui virent que ma brochure déconcertait leurs projets et que j'étais loué par les ministres, crurent que c'étaient eux qui me l'avaient fait composer. De ce moment je fus odieux à tout le parti qui dominait alors dans la compagnie. Il me regarda comme un homme à craindre, parce que je travaillais à lui enlever la faveur du public, et bon à persécuter, parce que je n'avais jamais voulu travailler à l'échauffer... Les enthousiastes du Parlement firent insérer dans la *Gazette ecclésiastique*, trois colonnes entières dans lesquelles on s'efforça de prouver que je ne croyais pas en Dieu, parce que je méprisais le jansénisme. Les Philosophes et les Encyclopédistes, qui virent que la *Gazette ecclésiastique* me traitait d'impie, s'imaginèrent qu'effectivement je pourrais bien devenir un des leurs; ils m'élevèrent aux nues. L'un d'eux osa m'exhorter à me laisser conduire par eux. Je fus plus irrité de leurs espérances que je n'avais été alarmé de la rancune des jansénistes, et pour déconcerter leur apostolat, six mois après, je fis les *Cacouacs*, ouvrage qu'ils ne m'ont jamais pardonné. — Je me trouvai donc en butte à tous les sarcasmes des Encyclopédistes et des Jansénistes; je me contentai d'en rire, en attendant leurs persécutions qui, plus tard, ne m'ont paru rien moins que plaisantes. Ils publièrent alors une satyre dont je fus le premier à m'amuser et dans laquelle ils me faisaient l'honneur de m'associer à M. l'abbé Le Batteux; ils nous représentaient comme assistant, l'un et l'autre, en habit de capucin, à la béatification d'Abraham Chaumeix, que je n'ai jamais vu ni connu, mais qui avait fait contre l'*Encyclopédie* un gros livre que je n'ai jamais lu; si bien qu'en moins de six mois, je fus traité d'impie par les jansénistes et de plat dévot par les philosophes ».

A y regarder de près, n'y a-t-il dans cette aversion de Moreau pour les querelles de partis qu'un effet de son impartialité et de ses instincts de pacification ? Ne faut-il pas y voir, de plus, la marque d'une clairvoyance qui lui faisait entrevoir les conséquences orageuses, funestes même, suivant ses idées, qui pouvaient s'en suivre ? Différents passages de ses *Souvenirs* dénotent qu'il savait ne pas s'en tenir aux apparences et soulevait volontiers le voile pour se rendre compte de ce qu'il recouvrait. De là pour sa double foi monarchique et religieuse des appréhensions que le déroulement des événements dût rendre à mesure plus sérieuses. Aussi bien, qu'était, au fond, cette lutte acharnée du Parlement et des Jansénistes d'un côté, des Jésuites et de la Cour de l'autre, sinon le combat de l'indépendance de caste et de secte contre le despotisme de la Couronne et de la Tiare ? Le Parlement voulait mettre en tutelle la royauté qui tendait à le découronner de ses prérogatives. Le Jansénisme, sorte de protestantisme atténué, cherchait, quoiqu'avec moins de vigueur que l'avait fait la Réformation, à s'affranchir de l'autorité de Rome. Entre ces deux forces de résistance, malgré des visées différentes, l'alliance s'était faite d'elle-même. A la longue, le premier des deux camps fut anéanti. En 1771, le Parlement est supprimé, entraînant le Jansénisme dans sa ruine. On peut croire alors que la Monarchie et l'Eglise ont obtenu un triomphe que rien ne saurait troubler. L'illusion ne durera pas. On ne tardera pas à s'apercevoir qu'en dehors des jansénisiens de tous costumes il s'est formé une colonne d'attaque bien autrement audacieuse et redoutable que n'avait été la double phalange qu'on avait réduite. Les Philosophes sont entrés en ligne. Leur champ d'action, à eux, n'est plus restreint à des questions de privilège de corps et de casuistique auxquelles le pays était resté indifférent : il s'étend à tous les problêmes vitaux qui intéressent, émeuvent, passionnent tous les hommes de leur temps, on peut dire même de tous les temps. Philosophie, religion, politique, organisation sociale, rien qu'ils ne scrutent, débattent, passent au crible et tranchent avec une intrépidité sans égale. Et quelle variété d'armes, quelle abondance de ressources pour faire leur campagne ! A côté de l'esprit ailé, la froide dialectique ; pour aider à la science pure, les entraînements de l'éloquence ; en regard des conceptions pratiques, les mirages éblouissants de l'utopie. Le tout circulant à flots de la mansarde au salon, de l'atelier dans la rue, sous forme de romans, de livres gros et petits, de pamphlets, de gazettes, même de pièces de théâtre. Comment d'un tel appareil de guerre, avec de tels combattants et à pareille heure, ne serait-il pas résulté, du faîte à la base, un ébranlement décisif

du vieil état de choses vermoulu ? Aussi quand commencèrent les vingt dernières années du siècle, devint-il manifeste que les vrais souverains en France étaient les Philosophes. Par eux la révolution était faite dans les idées ; elle ne pouvait tarder à passer dans les faits.

Il ne faudrait pas jurer que Moreau, vivant au milieu de la poussière de l'arène, se soit rendu compte de la chaîne des événements avec autant de netteté qu'on peut le faire aujourd'hui ; mais à coup sûr il a reconnu plus tard combien, au milieu de tant d'énergies déchaînées, devait demeurer stérile le rôle de Cassandre qu'il avait maintes fois courageusement rempli.

Nous connaissons déjà une bonne part du caractère de Moreau. Voulons-nous aller plus avant et pénétrer tous les secrets ressorts qui ont donné l'impulsion à sa vie ? Il n'est que de nous reporter à la façon de compte-rendu qu'il a fait d'un examen de conscience auquel il s'est livré dans des circonstances qui ne manquent pas d'une certaine originalité.

En 1767, Moreau, après un veuvage prolongé, prit le parti de se remarier. Son choix se porta sur une personne d'origine Irlandaise, appartenant à la famille O'neill dont les ancêtres étaient appelés les *O'neill à la main sanglante*... Oh ! qu'on ne s'alarme pas : cette qualification, loin d'être une note d'infamie, était au contraire un grand titre d'honneur. Un O'neill, dans une expédition lointaine, avait fait le serment de toucher le premier au rivage ennemi. Se voyant sur le point d'être devancé par un autre chef, il se trancha un poignet d'un coup de hache, lança sa main ensanglantée jusqu'à la rive, et en prit ainsi possession le premier. — Voilà, il faut l'avouer, une manière assez peu commune d'observer un serment, et il n'est pas surprenant qu'on ait songé à en perpétuer le souvenir.

M[lle] O'neill, quoique sans fortune, ne se laissa pas éblouir par la situation qu'offrait de lui faire partager Moreau. Elle jugea bon d'éclairer sa marche et, en manière d'enquête, demanda au prétendant de lui tracer son portrait. Cette demande seule prouve qu'elle connaissait assez le peintre pour être sûre qu'il ne flatterait pas le modèle.

Moreau s'exécuta de bonne grâce et se dépeignit dans un manuscrit de 24 pages. Profitons-en pour recueillir quelques nouveaux traits. « Tranquille, froid, timide, inoffensif, plus sensible au plaisir de plaire qu'à la gloire de séduire, trop paresseux pour l'ambition, trop simple pour l'intrigue, difficilement remué par une foule de petits intérêts ou de petites passions qui sont les grandes affaires de la société, j'aimais de bonne heure le repos,

l'aisance, la liberté, l'étude. — Content de moi sans orgueil et sans recherche, paraissant content des autres sans flatterie et sans prétention, je méritai leur estime par ma droiture, quelquefois leur amitié par ma candeur ; mais ceux qui veulent des protégés qui leur fassent cortège, ou des partisans qui les secondent, m'ont trouvé trop fier pour le premier rôle, trop imbécile pour le second... J'avouerai qu'il y a des temps où je suis de la plus grande bêtise. Il me faut pour m'animer quelque belle idée que j'ai pris plaisir à digérer, ou quelque grand sentiment dont mon cœur soit touché et qu'il aime à peindre. Je n'ai ni le talent des réponses vives ni l'agrément des saillies. La gaieté m'est assez naturelle, mais ce que je dis est plutôt naïf que fin, et plaît beaucoup plus par la vérité du fond que par la tournure des formes. Je ne rends bien que ce qui m'a frappé, et je dois être fort ennuyeux lorsque rien ne fixe mon attention ou ne remue ma sensibilité. Ceux avec qui mon cœur est à son aise ont pu me trouver aimable ; mais comme il ne l'est pas avec tout le monde, bien des gens ont dû me trouver nigaud, et les uns et les autres ont eu raison ».

Puis vient un passage qui fut à coup sûr la page capitale de l'œuvre pour celle qui l'avait provoquée ; c'est l'exposé de la doctrine du prétendant au sujet de l'amour et du procédé qu'employait pour l'enchaîner le petit dieu qui « fut, est ou sera notre maître ». Cé n'est pas sans regret que je m'abstiendrai ici de toute citation ; on y eut remarqué une finesse d'observation, une vibration d'âme peu ordinaires ; mais je craindrais que la matière ne rentrât pas suffisamment dans le programme d'une Société scientifique. Je me bornerai à constater deux choses : l'une, que la théorie de Moreau rappelle les discours les plus éthérés du *Banquet*, de Platon ; l'autre, que le systême mis en œuvre pour subjuguer l'auteur était, d'après la classification établie par Stendhal, non le *coup de foudre*, mais la *cristallisation*.

Je ne pousserai pas plus plus loin l'examen du livre, ne m'étant proposé que de l'entr'ouvrir pour en donner un avant-goût aux esprits friands d'agréables et instructives lectures. Mais je ne terminerai pas sans signaler les qualités qu'il présente, sous le rapport purement littéraire. Le style en est aisé, d'allure vive, d'une élégance naturelle qui reflète l'homme ayant toujours vécu dans des milieux distingués. De ci, de là se rencontrent des anecdotes contées avec une désinvolure enjouée et assaisonnées, à l'occasion, d'une douce malice ou de réflexions à l'emporte-pièce.

Entre tous les chapitres, le lecteur appréciera sûrement celui dans lequel sont relatées la dernière maladie et la mort de Louis XV. Ces pages n'ont pas, à vrai dire, le brillant coloris, la verve endia-

blée et sarcastique qui éclatent dans le magistral tableau qu'a brossé Saint-Simon de la fin du Grand Roi ; mais, malgré les tons plus adoucis, on trouve dans le récit de Moreau une description saisissante et complète de toutes les péripéties du drame dont il s'est fait le chroniqueur.

A tous ces titres, nous devons donc savoir gré à M. C. Hermelin de sa laborieusc entreprise, le remercier des nombreuses annotations dont il a éclairé l'ouvrage et l'assurer que le second volume promis ne recevra pas moins bon accueil que son aîné.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

DEUXIÈME PARTIE

—

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES



CINQUANTE-DEUXIÈME VOLUME

TOME III DE LA 4e SÉRIE

—

1899

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Sciences physiques et naturelles)

Conservateur :

M. Henri MONCEAUX.

Classificateurs :

Botanique : M. E. RAVIN.

Conchyologie et minéralogie : M. GUYARD fils.

Géologie : M. PERON.

Zoologie (Vertébrés) : M. H. MONCEAUX.

Zoologie (Invertébrés) : M. GIRARDIN.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1899.

II

SCIENCES NATURELLES

ÉTUDE SUR QUELQUES ÉCHINIDES

DE L'INFRA-LIAS ET DU LIAS

Par M. J. Lambert

En présentant à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne un nouveau travail sur des Oursins fossiles, je crois devoir rappeler que Cotteau avait longtemps pensé à faire paraître un Supplément de son bel ouvrage sur les Echinides fossiles du département de l'Yonne, publié dans le bulletin de la Société; mais, absorbé par des travaux plus considérables, il avait fini par renoncer à ce projet. Je n'ai pas la prétention d'exécuter l'œuvre autrefois rêvée par mon savant Maître et Ami; je voudrais seulement en ébaucher une partie et continuer ce que j'ai commencé il y a quatre ans, c'est-à-dire, dans une série d'articles indépendants, donner le tableau des découvertes accomplies depuis les premiers travaux de Cotteau et montrer, par des comparaisons plus étendues, l'importance de ces découvertes au point de vue des progrès de la zoologie générale.

Invité par M. Gevrey, Conseiller à la Cour de Grenoble, à déterminer l'importante collection d'Echinides recueillis par lui dans l'Infra-Lias de l'Ardèche, j'ai été amené à un nouvel examen de ceux rencontrés sur la bordure nord-est du Morvan, et il m'a paru que le moment était venu de reprendre l'étude de ceux décrits par Cotteau, il y a un demi-siècle, dans le premier fascicule des Echinides de l'Yonne. Mais étudier ces quelques oursins isolément me semblerait enlever à ce travail la plus grande partie de l'intérêt qu'il peut présenter, et je me propose, non seulement d'examiner avec les premiers Échinides du Morvan les formes disparues qui

vivaient plus au Sud, mais aussi de rechercher leurs relations phylogénique et de présenter une sorte de résumé de nos connaissances sur le développement des néaréchinides et leur apparition à l'aurore des temps secondaires (1).

S'il est entre toutes une question digne d'intérêt pour les personnes qui s'occupent de l'étude des Sciences naturelles, c'est évidemment celle que soulève le problème des origines. Malheureusement les découvertes paléontologiques les plus récentes n'ont pas encore permis de lever complètement le voile qui le recouvre. La théorie évolutionniste permet bien à la pensée de prévoir de quels côtés doivent être cherchés les ancêtres des espèces vivantes, mais, en ce qui concerne les Echinides, peu de faits ont encore été mis en lumière pour confirmer sur ce point les données d'une parfois téméraire induction. Si nous laissons de côté ceux des *Holostomata* dont le développement et on pourrait presque dire l'extinction se sont accomplis pendant la durée des temps paléozoiques (2), dans le Sous-ordre plus moderne des *Cidaroida* nous ne voyons qu'un seul genre remonter au Permien. Le Trias inférieur est encore bien pauvre en Echinides, et c'est seulement dans le Trias de Saint-Cassian (Etage Carnien) que les formes nouvelles commencent à se diversifier, en présence des rares et derniers représentants des antiques *Perischoechinoidea*. Les *Cidaridæ* en particulier y ont laissé une variété de radioles réellement étonnante et à côté de formes spéciales à sutures obliques, flexibles (*Triadocidaris*), ces singulières et mignonnes espèces dont le diamètre n'excède guère

(1) La Classe des *Echinoidea* ou Oursins est encore souvent divisée en deux grandes sous-classes : celle des Palœchinides ayant vécu aux temps paléozoiques et celle des Néarechinides plus récents (Voir Zittel. *Traité de Paléont.* tome 1, p. 471). Cette classification a été justement critiquée par MM. Munier-Chalmas et Bernard (Félix Bernard : *Eléments de Paléont.* p. 279) et je crois devoir lui préférer celle de Pomel, qui a pris pour base les caractères fournis par le péristome. La division des Echinides en *Gnathostomata* et *Atelostomata*, celle des premiers en *Endocysta* et *Exocysta*, puis les subdivisions des *Endocysta* en *Holostomata* et *Glyphostomata* me paraissent autrement naturelles et importantes que celles en *Palæchinoidea* et *Euechinoidea* ou Néarechinides, aussi cette dernière expression est-elle pour moi un vocable commode désignant les Echinides postérieurs au Permien, mais non un terme de classification méthodique. — Voir le tableau de Classification générale des Echinides Gnathostomes p. 73.

(2) C'est-à-dire les sous-ordres des *Bothriocidaroida* Zittel, *Perischoechinoida* M. Coy et *Plesiocidaroida* Duncan.

un demi-centimètre (*Cidaris venusta*, *C. pentagona* Munster). Par contre l'Ordre des *Glyphostomata* n'est représenté avec certitude que par le seul genre *Eodiadema* (*E. regularis* Munster (*s. Cidarites*). Les *Exocysta* et les *Atelostomata* sont encore complètement inconnus. Nous ne pouvons malheureusement suivre encore exactement ce brillant épanouissement des Echinides secondaires, puisqu'en ce qui les concerne la faune du Trias le plus supérieur (Juvavien) reste à découvrir. Dans les dépôts Rhétiens les oursins sont encore fort rares; ils consistent presqu'exclusivement en *Plegiocidaris*, recueillis dans l'Arzarola, auxquelles il faudrait ajouter quelques espèces de Pouilly (Côte-d'Or) attribuées à l'Hettangien, mais paraissant appartenir plutôt au Rhétien. Dans les assises hettangiennes qui viennent au-dessus, les Echinides se multiplient, sinon comme espèces du moins comme individus, mais ils restent toujours localisés sur certains points privilégiés et dans de petites couches en dehors desquelles ils sont excessivement rares. C'est là d'ailleurs un fait de distribution qui s'est continué pour eux pendant toute la durée des temps liasiques.

Ces Echinides des couches hettangiennes sont particulièrement disséminés en France sur la bordure orientale du plateau central, depuis Avallon (Yonne) jusqu'à Anduze (Gard) et sur les bords de l'îlot du Cotentin, aux environs de Valognes; on les retrouve en Allemagne et en Angleterre dans le Warwickshire. L'intérêt principal de la faune de cette époque se concentre sur les *Glyphostomata*, qui y sont toujours représentés par le genre triasique *Eodiadema*, mais aussi par des genres nouveaux destinés à disparaître avant les premiers étages oolithiques. Le groupe le plus important de tous est évidemment celui des Glyphostomes à ambulacres bornés par le péristome et à tubercules perforés, incrénelés, qui se présente tout à coup avec une quinzaine d'espèces, dont aucune ne passe dans le Sinémurien.

Grâce aux obligeantes communications et à la générosité de mon collègue M. Gevrey, qui a bien voulu me permettre d'étudier les nombreux *Diademopsis* recueillis depuis douze ans par lui dans l'Infra-lias de l'Ardèche ou du Gard, et enrichir ma collection de types qui me sont particulièrement précieux, j'ai pu reprendre l'étude de ce genre si digne de fixer l'attention de quiconque recherche dans le lointain des âges les premiers anneaux de la chaine des êtres. Si en effet les nombreux Glyphostomes des terrains oolithiques, crétacés et tertiaires, ancêtres de ceux de nos mers, ne peuvent être actuellement considérés avec une certitude absolue comme descendants des *Diademopsis* et *Eodiadema* de l'Hettangien, ces derniers en ont été au moins les représentants

aux débuts de cette longue période de calme qui s'appelle l'ère secondaire. J'examinerai donc successivement les divers genres et espèces hettangiennes de la sous-famille des *Pedininæ* qui intéressent notre région, c'est-à-dire ceux de la tribu *Orthopsinæ* (*Diadematidæ* à tubercules incrénelés et zones porifères droites). Je jetterai ensuite un rapide coup d'œil sur les formes qui les ont ou précédés ou suivis, et, après avoir étudié leurs rapports avec les *Tiarinæ* (Genres à tubercules crénelés et radioles inverticillés), je rechercherai s'il est aujourd'hui vraiment téméraire de placer encore plus haut leur souche commune.

Genres Hemipedina et Diademopsis

Le G. *Diademopsis*, jadis confondu avec les *Diadema*, a été créé par Desor en 1855 dans la 2e livraison du Synopsis (p. 79 pl. XIII fig. 1, 2 et XIV fig. 12, 14). Le type est évidemment le *Diadema seriale* Leymerie, deuxième espèce citée et figurée.

La même année Wright créait le G. *Hemipedina* (On a new genus of fossil Cidaridœ, p. 2). Sans s'en être expliqué, il paraît avoir pris pour type son *Pedina Etheridgii*, la première espèce citée, figurée, qui diffère à peine du type des *Diademopsis* de Desor. Quant à l'antériorité, elle n'est pas douteuse, puisque le travail de Wright a paru en Août 1855 et celui de Desor seulement vers la fin de cette même année; elle a d'ailleurs été reconnue par Desor lui-même qui l'année suivante (dans sa 3e livraison) a rétabli le G. *Hemipedina*, mais en le mutilant de façon à en exclure les espèces à aires interambulacraires larges, qui sont reportées parmi les *Diademopsis*. Comme chez les deux genres les tubercules ambulacraires sont peu développés, plus petits que les interambulacraires, et les ambulacres relativement étroits, la distinction proposée par Desor ne signifiait par grand'chose. Aussi le genre *Diademopsis* n'avait-il été adopté ni par Wright, ni par Cotteau. Ce dernier a cependant fini par l'admettre (Echinides de la Sarthe, p. 398, 1869) et en 1871 MM. Desor et de Loriol ont caractérisé le G. *Diademopsis* par la situation de ses tubercules principaux aux bords externes des plaques interambulacraires (Echinol. helvét. p. 183, 1871.) Ce caractère est malheureusement sans grande valeur, car certains *Diademopsis* ont leurs tubercules sensiblement au centre des plaques, comme *D. æquituberculata*, et les tubercules sont au contraire très rapprochés du bord externe, au moins en dessus, chez certains *Hemipedina*, comme *H. icaunensis*, *H. elegans* et quelques autres espèces des couches inférieures de l'Oolithe.

Il y a cependant entre les espèces attribuées aux deux genres

certaines différences, mais elles tiennent plus à leur physionomie générale qu'à des caractères précis d'une importance physiologique déterminable. Il en résulte que les espèces intermédiaires, celles du Lias moyen et supérieur, sont très difficiles à interpréter exactement. De là des divergences très naturelles dans les appréciations données par les auteurs. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'*Hemipedina* n'est en quelque sorte que le descendant de *Diademopsis;* c'est un *Diademopsis* simplement plus évolué, dont les ambulacres admettent des tubercules un peu plus développés et par conséquent des majeures mieux constituées. Si toutes les *Hemipedina* avaient de larges ambulacres et des tubercules bien développés, au moins en dessous, comme *H. bathonica*, *H. montreuillensis*, ou un très large péristome, comme *H. tuberculosa* du Rauracien, la distinction des deux genres serait aisée; mais ces caractères s'atténuent avec *H. icaunensis* du Bajocien, *H. Etheridgi* du Toarcien et surtout *H. Jardini* du Charmouthien.

On peut remarquer cependant que la granulation générale du test, toujours fine et abondante chez *Diademopsis*, est plus irrégulière, plus grosssière et moins serrée chez *Hemipedina*. Mais c'est là une différence bien faible, et j'estime que l'étude attentive des espèces doit conduire à considérer *Diademopsis* seulement comme un sous-genre d'*Hemipedina*, dont il renferme les formes primitives.

On peut donner en conséquence de *Diademopsis* la diagnose suivante :

Sous-Genre Diademopsis Desor, 1855

Echinide gnathostome, glyphostome, stéréoderme, à tubercules perforés, incrénelés et pores unigéminés (1).

Test de forme subrotulaire ou subconique, à péristome subdécagonal, étroit et scissures branchiales faibles. Ambulacres étroits, composés, jusqu'au dessus de l'ambitus, par des majeures à trois

(1) Au point de précision où en sont arrivées les Etudes échinologiques j'estime que l'on doit abandonner le système des longues descriptions modernes, dans lesquelles le plus souvent les caractères essentiels du G. ceux qui le distinguent de ses voisins, sont noyés dans une minutieuse répétition des caractères communs à toute une famille, un ordre, etc. Je crois devoir, au début, indiquer d'un mot ces caractères ; ainsi ceux employés déterminent exactement la place du G. dans la nomenclature et reviennent à dire que le sous-genre *Diademopsis* appartient à la Tribu des *Orthopsinæ*, à la sous-famille des *Pedininæ*, à la famille des *Diadematidæ*, au sous-ordre des *Stereodermata*, à l'ordre des *Exocysta Glyphostomata*, etc.

éléments et plus haut, vers l'apex, de primaires, tuberculifères de trois en trois; pores unigéminés, formant cependant en dessous des arcs faibles devant les tubercules et montrant une tendance à la disposition pseudotrigéminée. Tubercules ambulacraires plus petits que les interambulacraires et diminuant de volume en dessus; tubercules interambulacraires plus rapprochés de la suture adambulacraire que de la médiane, accompagnés de rangées secondaires moins développées et toujours atténuées en dessus; granules intermédiaires nombreux, subégaux, serrés. Apex dicyclique, à périprocte central, circulaire, dépourvu de suranale fixe. Radioles inverticillés, long, grêles, aciculés, très finemcnt cannelés.

Ce sous genre ne diffère d'*Hemipedina* que par la position plus excentrique de ses tubercules principaux sur les plaques interambulacraires et par la granulation générale de son test plus fine, plus régulière, plus abondante et par suite l'étendue supérieure de ses zônes miliaires.

L'ambulacre des *Diademopsis* mérite une étude particulière. Chez ceux de l'Hettangien et particulièrement chez *D. serialis* on peut facilement observer comment se constituent les majeures ambulacraires. Ce point intéressant à déjà fait l'objet d'un travail de Duncan fort remarqué à l'époque où il a paru. (*On the structure of the Ambulacra of. fossil Echinoidea.* London 1885, *Quat. Journ. Geol. Soc.* Vol. XLI). Le savant professeur attribuait essentiellement la formation des plaques majeures à la pression réciproque des assules pendant le développement de l'individu. Lovén le premier avait mis en lumière les effets de la naissance de nouvelles assules ambulacraires au cours de la période d'accroissement du test, et il avait expliqué par la pression qu'exercent les dernières plaques formées sur les premières, plus voisines des bords rigides du péristome, le chevauchement adoral des pores chez beaucoup d'espèces (Etudes sur les Echinoidées, p. 28, Stockholm, 1874). Duncan, frappé de ce fait que les majeures les mieux constituées étaient toujours assez éloignées de l'apex, a considéré aussi cette pression comme la cause de la coalescence des plaques primaires et de leur transformation en majeures. Je ne nie pas l'influence de cette action, évidente surtout en ce qui concerne la disposition des pores et la formation des demi-plaques, et je reconnais que la pression des assules les unes sur les autres peut être invoquée comme la cause partielle de certaines modifications des plaques ambulacraires. Mais j'estime que l'auteur anglais a exagéré l'importance de cette cause. La véritable cause de la formation des majeures est moins profonde, car elle réside surtout dans le déve-

loppement des tubercules, et l'adjonction de plaques nouvelles près de l'apex n'exerce qu'une action secondaire.

Toutes les plaques en effet naissent des primaires et, si le petit granule qui apparaît toujours sur chacune d'elles ne se développe pas, elles restent primaires jusqu'au péristome. L'un des granules de la primaire vient-il à se développer, il dépasse bientôt son support et entraîne l'union superficielle des assules. A mesure que se transformant en tubercule, le granule originaire s'étend sur une, deux, trois plaques, ou plus, il unit celles-ci par sa propre substance et constitue des majeures à deux, trois, en plus de trois éléments. Mais les majeures apparentes à la surface externe du test, sont restées des primaires en profondeur et leurs éléments se manifestent indépendants à la surface interne. Il en résulte que la suture médiane de l'ambulacre reste aussi presque droite à l'intérieur du test au lieu de dessiner les zig-zags formés par les majeures à la surface externe. Or les choses ne sauraient se passer ainsi au cas où les majeures ne seraient formées que par soudure sous l'action de la pression réciproque de leurs parties.

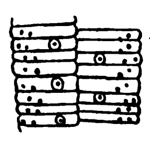


Fig. 1.

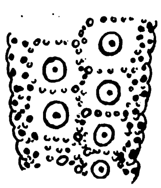


Fig. 2.

FIGURE 1. — Portion d'ambulacraire prise un peu au-dessous de l'ambitus d'un *D. serialis* (forme typique) de la zone à *Am. angulatus* de Lautaret, de la coll. Gevrey, montrant la forme des primaires lorsque le test a subi une légère décortication. On ne voit que des assules primaires, tuberculifères de trois en trois et à suture médiane presque droite. — Grossissement de 3 1/2 diam.

FIG. 2. — Portion d'ambulacre prise un peu au-dessous de l'ambitus, d'un *D. serialis* (forme typique), du même gisement, montrant la forme des plaques majeures, lorsque le test est bien conservé. — On ne distingue plus les primaires et les majeures à trois éléments présentent une suture médiane à larges zig-zags. — Même grossissement.

Pour prouver que tel est bien le mode de constitution des majeures, il suffit d'étudier une de ces plaques chez un type encore faiblement évolué, comme *Diademopsis*. Les majeures les plus nettement constituées ne le sont qu'à la surface et la décortication superficielle du test fait apparaître leurs éléments constitutifs. En

réalité la plaque est constituée comme le montre la figure schématique suivante :

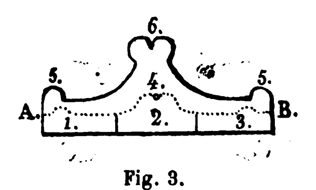


Fig. 3.

Fig. 3. — Schema d'une plaque majeure ambulacraire d'un *Diademopsis* pour en montrer la structure : 1. la primaire aborale granulifère; 2. la primaire centrale tuberculifère ; 3. la primaire adorale granulifère. Ces trois plaques limitées par la ligne ponctuée A. B. s'observent seules sur les jeunes individus ; plus tard la plaque majeure se forme par le développement et l'accroissement en épaisseur des plaques, surtout du tubercule 6. et des granules 5. 5. et le dépôt de calcaire 4. — 6. Le tubercule perforé, avec ses granules scrobiculaires 5, 5.

Ainsi, que l'on pousse assez loin l'ablation de la surface d'une plaque majeure, on retrouvera sous la couche superficielle les primaires originelles dans leur forme primitive.

Une espèce donnée peut donc, suivant son état de conservation, paraître avoir seulement des primaires dans l'ambulacre, ou bien des majeures à éléments plus ou moins étroitement soudés. Cette soudure complète ne s'opérant que par la couche superficielle du test, il faut, avant de déterminer une espèce et surtout avant de créer des genres nouveaux, se rendre bien compte de l'état plus ou moins parfait de conservation de l'individu étudié.

Il en est surtout ainsi, comme je vais l'expliquer, pour les espèces anciennes. Chez *Diademopsis* les majeures n'existent pour ainsi dire que superficiellement. L'examen de formes plus récentes, à majeures nettement constituées extérieurement, comme *Pseudodiadema pseudodiadema* du jurassique moyen, démontre encore qu'à l'intérieur du test la ligne de suture médiane est presque droite et que l'ambulacre y est entièrement formé de primaires. Que l'on prenne en effet un bon moule interne de cette espèce, comme ceux fournis par les chailles de Druyes (Yonne), l'on n'y observera plus traces de majeures, ni lignes de suture médiane à larges zig-zags, mais seulement l'impression d'une suture centrale droite et de plaques primaires.

Cette disposition apparait encore, mais à un degré déjà moindre chez les *Phymosoma* de la craie supérieure et seulement sur des moules internes très parfaits, ne portant aucune partie silicifiée du test. Ici les majeures se sont constituées beaucoup plus vite et

le développement si considérable dans ce genre de la primaire médiane s'est formé presqu'au contact de la couche interne du test. Enfin passons à l'examen des espèces actuelles, beaucoup plus évoluées et à larges majeures comme celles de *Strongylocentrotus* ou d'*Heterocentrotus*, nous ne trouvons plus trace des primaires originaires; leur coalescence à coïncidé avec le premier développement de l'oursin et la ligne de suture médiane décrits des zig-zags caractéristiques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du test.

De ces observations que chacun peut renouveler se dégagent des conclusions assez importantes, savoir : 1° Que la croissance du test des Echinides en épaisseur se fait par la face extérieure, ainsi qu'on pouvait d'ailleurs le supposer en étudiant le développement du nombre des rangées interambulacraires de tubercules; — 2° Que la coalescence des plaques primaires et leur réunion en majeures est un fait secondaire, qui s'accomplit au cours du développement de l'individu et est en relation directe avec l'importance des organes de vestiture; qu'il n'a donc pas, au point de vue d'une classification naturelle, la valeur primordiale que certaines personnes seraient portées à lui attribuer; — 3° Que la constitution plus ou moins rapide des majeures trahit le degré d'évolution d'un Echinide, en sorte que plus on remonte dans le passé, plus, d'une façon générale, les plaques composées ont élé lentes à se constituer.

Ces conclusions, résultats de mes études sur les très nombreux *Diademopsis* qui m'ont été soumis, m'ont paru devoir être présentées avant de passer à l'examen des espèces, parce qu'elles sont de nature à permettre de mieux apprécier les caractères sur lesquels celles-ci sont établies. Je reviendrai ensuite sur les groupements d'espèces les plus naturelles et sur les rapports de *Diademopsis* avec les genres qui s'en éloignent le moins.

Pour l'examen des espèces, il y a lieu, pour plus de clarté et éviter autant que possible des discussions synonymiques, de procéder par ordre chronologique, en énumérant à la fois les espèces véritables de *Diademopsis*, puis celles encore aujourd'hui plutôt nominales ou qui ne constituent que des variétés des premières. Les espèces nominales ou les variétés sont imprimées en caractères italiques.

Diademopsis Bechei Broderip (*s. Cidaris*) — *Geol. Proceed.* vol. II, p. 202; 1835 — est la première espèce signalée, mais figurée par Wright en 1855, elle est encore mal connue par des individus revêtus de tous leurs radioles. Elle appartient au Sinémurien anglais.

Diademopsis serialis Agassiz (*s. Diadema*) — *in* Leymerie : Mem. Soc. Geol. de Fr. t. III, n° 9, p. 330, pl. XXIV, f. 1, 1838.— Le type de l'Infra-lias inférieur (zône à *Am. planorbis*) de Châtillon (Rhône) est un grand oursin (diam. 47 mill., haut. 25), subconique, à tubercules ambulacraires; un peu plus petits que les interambulacraires, ceux-ci forment quatre rangées en dessous, mais à partir de l'ambitus diminuent de volume et, en dessus, le milieu de l'aire est presqu'exclusivement occupé par une granulation fine et homogène; péristome étroit, un peu enfoncé.

En 1855, dans le Synopsis, Desor à figuré (pl. XIV, fig. 12, 14) un *Diademopsis serialis* encore d'assez grande taille (diam. 44 mill., haut. 20) mais à contours plus renflés et déprimé en dessus; l'apex conservé est dicyclique (1) et cependant le périprocte arrondi, subcentral, atteint presque l'ocellaire I. Cette forme, à laquelle on peut appliquer le nom de Variété *depressa*, paraît provenir aussi de l'Infra-lias de Chatillon sur Chessy.

Cotteau a fait connaître les radioles de l'espèce en 1867 (Echin. nouv. 1re sér. p. 125, pl. XVII, fig. 1, 3). Plus tard, en 1882, dans la *Paléontologie française*, il a représenté un individu très adulte de la forme type (pl. 379, fig. 1, 2) provenant de Narcel (Rhône); cet individu montre à l'ambitus quelques petits tubercules de troisième ordre internes; ses tubercules secondaires remontent aussi un peu plus haut en dessus, caractère qui doit être attribué à l'âge. — Le bel individu de la Variété *depressa*, figuré à la pl. 378, est de provenance inconnue; il est remarquable par le nombre de ses tubercules qui dessinent à l'ambitus non seulement deux rangées secondaires, égales aux principales, mais encore quatre rangées plus petites internes et externes; toutes les rangées secondaires et ternaires disparaissent en dessus, mais elles s'élèvent sensiblement plus haut que chez le type; les granules miliaires sont aussi plus irréguliers et plus grossiers. — Cotteau a aussi figuré un individu jeune (pl. 379, fig. 3, 4) de cette même Variété *depressa* (diam. 26 mill.), dont les tubercules secondaires sont naturellement moins développés. Enfin, dans un supplément (pl. 510, fig. 1), il a fait représenter un très grand individu (diam. 59 mill.) muni de ses machoires et ne présentant pas moins de huit rangées subégales de tubercules interambulacraires à la face orale, mais dont les deux principales sont seules développées en

(1) Lorsque les dix plaques de l'apex se justaposent en couronne autour du périprocte, je dis que l'apex est monocyclique. Si le périprocte n'est entouré que des cinq plaques génitales, avec ocellaires aux angles externes, il y a deux séries de plaques et l'apex est dicyclique.

dessus. J'estime d'autre part que les individus figurés dans la *Paléontologie française*, pl. 382, fig. 1, 4, et rapportés du *D. micropora*, doivent encore être rattachés au *D. serialis*.

M. Gevrey m'a communiqué un certain nombre de *D. serialis*; les plus typiques proviennent de la zône à *Am. angulatus* de Lautaret (Cne de La Bégude de Vals, Ardèche). La Varieté *depressa* est représentée par un individu de moyenne taille de la zône à *Am. planorbis*; elle m'est aussi communiquée par M. de Riaz qui l'a recueillie à Narcel (Rhône). Enfin un autre, de la zône à *Am. angulatus*, avec une forme générale voisine de celle de la Var. *depressa*, est remarquable par le développement de ses tubercules principaux, ses tubercules secondaires plus petits, quoique toujours plus gros que les ambulacraires. Ce serait le type d'une Variété nouvelle *magnituberculata*.

Chez tous ces individus les plaques interambulacraires sont basses, égalant en largeur au moins trois fois et au dessus de l'ambitus plus de deux fois leur hauteur. Les plaques ambulacraires, du péristome à l'ambitus, consistent en petites majeures à trois éléments; au dessus de l'ambitus, il n'y a plus que des primaires, dont la médiane, dans chaque groupe de trois, porte un petit tubercule perforé et mamelonné. Les zones porifères sont droites et elles affectent seulement, près du péristome, une certaine disposition dite pseudotrigéminée par suite de la situation en retrait des pores de la primaire adorale et de la position externe de ceux de la primaire centrale; mais il n'y a jamais chevauchement complet des pores, ni demi-plaques. Les tubercules, plus ou moins rapprochés et développés, ont ordinairement leurs scrobicules tangents entre eux, au moins jusqu'au dessus de l'ambitus, car ils restent toujours séparés et plus ou moins écartés au voisinage de de l'apex; ces scrobicules sont même confluents chez la variété *magnituberculata*; ils s'écartent au contraire parfois sensiblement comme dans la var. *depressa* de la pl. 378 de la *Paléontologie française*. Le péristome est faiblement enfoncé, relativement peu développé, muni de scissures bien distinctes, mais peu profondes et faiblement ourlées.

Le *Diademopsis serialis* ainsi compris, avec les diverses variétés signalées, forme une bonne espèce, facile à bien reconnaitre et jusqu'ici spéciale à l'Hettangien.

Elle peut être considérée comme le type d'un petit groupe dont dependent des formes très voisines, comme *D. æquituberculata*; quant au *D. Bonissenti* il n'est pour moi qu'une grande variété du type qui parait procéder de formes Rhétiennes comme *D. Michelini* Cotteau. Le *Hypodiadema Desori* Cappelini de l'Infra-lias de la Spezia n'est qu'un fragment de *D. serialis*.

Je crois devoir rapporter au *D. serialis*, en raison de leur taille assez développée, quelques radioles, recueillis par moi aux carrières des fours à chaux, au bord de la route d'Auxerre, entre Avallon et Valloux, dans la zône à *Am. angulatus*.

Diademopsis œquituberculata *n. s.* En 1849, dans ses Echinides fossiles de l'Yonne, Cotteau réunissait au *Diadema seriale* une forme de l'Hettangien de Valloux (1) près Avallon, qui s'éloignait beaucoup du type par sa forme surbaissée, ses tubercules interambulacraires principaux moins développés, s'élevant au centre des plaques, les secondaires plus nombreux, plus homogènes, formant des séries internes et externes bien apparentes, presque jusqu'à l'apex. Enfin chez le *Diademopsis* de Valloux les tubercules ambulacraires atteignent à peu près la grosseur des interambulacraires. Ces caractères impriment à l'espèce une physionomie très particulière, différente de celle du *D. serialis*, et il me paraît préférable de la distinguer sous le nom de *D. œquituberculata*. Chez ce dernier la granulation générale du test est aussi très différente : les granules sont rares, épais, irréguliers et les parties voisines de l'apex sont presques nues.

Si le *D. œquituberculata* reste une forme très voisine du *D. serialis*, dont Cotteau ne le séparait pas, il faut cependant reconnaître qu'il est fondé sur des caractères, considérés par certains échinologistes comme d'importance générique, tels que la position centrale des tubercules principaux sur leurs plaques, la grosseur des tubercules ambulacraires, et la granulation générale.

Je n'ai pu retrouver le type figuré des *Echinides de l'Yonne* (t. I, p. 35, pl. I, fig. 4, 8), mais j'ai sous les yeux plusieurs individus recueillis à Saulieu (Côte-d'Or) dans le prolongement des couches (Foie de Veau) de l'Avallonnais; ils présentent bien tous les caractères de l'individu dit de Valloux et ne sauraient à mon avis être confondus avec le type du *D. serialis*, ni même avec la variété *depressa* qui s'en rapproche d'avantage. Un de ces individus est encore revêtu de ses radioles, plus petits, moins allongés, plus fortement striés que ceux du *D. serialis*.

Diademopsis micropora Agassiz (*s. Diadema*) *in* Leymerie: *op. cit* p. 365, pl. XXIV, fig. 2, 1838 — a pour type un individu des calcaires hydrauliques (Rhétien) de Pouilly, caractérisé par sa forme peu élevée, légèrement subconique, à plaques basses et péristome

(1) Il n'y a pas d'Hettangien à Valloux. Le gisement bien connu où paraît avoir été recueillie l'espèce est au bord de la route, entre Avallon et Valloux, au-dessus du Vault-de-Lugny.



étroit. Ses tubercules interambulacraires principaux, nombreux et serrés, ont leurs scrobicules tangents entre eux ; les tubercules secondaires plus petits, diminuent de volume en dessous, mais s'élèvent sensiblement au-dessus de l'ambitus.

Un autre individu du même gisement a été décrit et figuré par Cotteau dans ses Echinides nouveaux ou peu connus (sér. 1, p. 6, pl. II, fig. 1). Il est de plus grande taille, franchement subconique (diam. 35, haut. 18 mill.) remarquable par la petitesse de ses tubercules ambulacraires et ses rangées secondaires interambulacraires bien développées qui s'élèvent en dessus presque jusqu'à l'apex. C'est, comme le dit Cotteau, une forme impossible à confondre avec le *D. serialis*.

Dans la *Paléontologie française*, Cotteau a réuni aux types de Pouilly, des individus de la Meuse, de la Lozère, du Rhône et de l'Ardèche; mais ces rapprochements sont insuffisamment justifiés et ne sauraient être maintenus. Je ne parle pas de l'individu de Stenay (Meuse) que je ne connais pas. Quant à ceux de l'Ardèche, figurés à la pl. 382, fig. 1, 4, ils diffèrent à première vue du type par leurs tubercules espacés, moins nombreux, plus réguliers, avec secondaires dépassant à peine l'ambitus et ne paraissent pas différer sérieusement de certaines variétés du *D. serialis*, auquel je crois préférable de les réunir.

J'ai cependant sous les yeux un grand individu (diam. 50 mill.), malheureusement écrasé, recueilli par M. Gevrey dans la zône à *Am. angulatus* de Molières (Gard) et qui me paraît pouvoir être encore provisoirement rapporté au *D. micropora*, quoiqu'il en diffère légèrement par ses tubercules interambulacraires plus espacés en dessus, où ils s'élèvent au milieu de granules miliaires plus fins, plus serrés, plus homogènes, étendus jusqu'au cône, sans laisser place à de vrais scrobicules, sans se transformer non plus vers l'apex en zônes nues. J'aime mieux rapporter encore cet individu au *D. micropora* à titre de variété hettangienne que de créer pour lui une espèce nouvelle de plus.

Diademopsis Heberti Agassiz (*s. Diadema*). Catal. rais. p. 45, 1847. Cette espèce de l'Infra lias de Valognes a été pour la première fois complètement décrite et figurée par Cotteau dans ses Echinides nouveaux ou peu connus (Sér. 1, p. 95, pl. XIII, fig. 1, 5). Elle est remarquable par sa taille moyenne (diam. 18 mill.), sa forme subrotulaire, à tubercules secondaires interambulacraires formant une série interne presque de même taille que les tubercules ambulacraires, et ne dépassant pas l'ambitus. Les tubercules principaux sont assez rapprochés, à scrobicules tangents entre eux et par conséquent s'élèvent sur des plaques relativement basses. Des zônes

nues occupent au voisinage de l'apex le milieu des interambulacres.

L'individu décrit (p. 451) et figuré (pl. 382, fig. 5, 12) dans la *Paléontologie française*, remarquable par sa forme subhémisphérique et le peu de développement de ses tubercules secondaires paraît différent. On ne saurait surtout rapporter au *D. Heberti* l'individu de Saulieu (Côte-d'Or) figuré même planche, fig. 13, 14. Si l'on considérait avec Cotteau le *D. Heberti* comme une espèce assez polymorphe pour y comprendre des formes aussi différentes du type, il n'y aurait plus de motifs, ni de raison pratique d'en séparer les *D. Michelini*, *microtuberculata Jauberti*, etc., ni le *D. serialis* lui-même.

Au contraire en le limitant au type des Echinides nouveaux ou peu connus, le *D. Heberti* forme une espèce bien distincte, voisine sans doute du *D. serialis*, mais en différant par sa forme subrotulaire et ses tubercules secondaires moins développés surtout en dessous. Je dois ajouter qu'il me paraît préférable de réunir à l'espèce d'Agassiz le *D. Jauberti* Cotteau, qui n'en diffère pas par des caractères suffisants.

Diademopsis Bowerbanki Wright (*s. Hemipedina*) Monog. of the brit. foss. Echinod. Oolitic form. p. 145, pl. IX, fig. 2, 1855. — Cette espèce du Sinémurien de Lyme Regis, surtout connue avec ses radioles, est très différente de toutes les précédentes par ses petits tubercules secondaires qui s'élèvent sensiblement au-dessus de l'ambitus et forment deux rangées subégales de chaque côté des tubercules principaux. — Le *D. Bechei* du même horizon s'en distingue principalement par ses radioles beaucoup plus longs, dépassant le diamètre du test.

Diademopsis Heeri Merian *in* Desor : Synopsis, p. 80, pl. XIII, fig. 1, 2, 1856 — des couches (Hettangiennes) inférieures au Sinémurien à *Am. Bucklandi* de l'Argovie, est voisin à la fois du précédent et du *D. serialis*, Il diffère de ce dernier par ses tubercules plus petits, portant de beaucoup plus longs radioles avec tubercules secondaires remontant plus haut à la face supérieure; il s'éloigne du premier par l'absence de rangées secondaires externes de tubercules interambulacraires.

Diademopsis Laffonii Mérian *in* Desor : Synopsis p. 81, 1856. — Espèce nominale, insuffisamment décrite et jamais figurée du Toarcien de Beggingen (Suisse) : « Petite espèce ? Quelques granules « irréguliers à la place des rangées secondaires de tubercules ». Dans ces conditions on ne peut même affirmer que l'espèce soit réellement un *Diademopsis*.

Diademopsis Quenstedti Desor : Synopsis p. 81, 1856. — Autre espèce nominale du Charmouthien inférieur de Dusslingen (Wurtemberg), insuffisamment caractérisée par ses longs radioles, ce qui la rapprocherait des *Criniferen* de Quemstedt, dont je parlerai plus loin.

Diademopsis Michelini Cotteau (*s. Hemipedina*) Echin. nouv. ou peu connus, sér. 1, p. 8, pl. II, fig. 2, 3, 1858. — Le type des calcaires de Pouilly (Rhétien) est remarquable par sa taille moyenne, renflée et légèrement subconique en dessus (diam. 23 mill., haut. 9), ses tubercules interambulacraires principaux bien développés, portés par des plaques basses et par conséquent rapprochés et à scrobicules tangents entre eux ; les tubercules secondaires beaucoup plus petits, de taille à peu près égale à celle des tubercules ambulacraires, forment à l'ambitus deux rangées internes irrégulières, atténuées en dessous et qui disparaissent en dessus. Cotteau indique que ce type est voisin du *D. micropora* des mêmes couches, mais s'en distingue par ses tubercules principaux proportionnellement plus développés, ses secondaires plus petits, nuls à la face supérieure.

En décrivant à nouveau l'espèce dans la *Paléontologie française*, Cotteau a donné une nouvelle figure du type (pl. 383, fig. 1, 6) avec des grossissements qui permettent d'en apprécier encore mieux les caractères, et, à cette époque, il le compare avec raison au *D. serialis*, dont il diffère par ses tubercules principaux plus saillants et ses tubercules secondaires beaucoup plus petits. En réalité c'est surtout du *D. serialis* que se rapproche le *D. Michelini*, qui devra en être en quelque sorte considéré comme la souche dans les couches de Pouilly plus anciennes que la zône à *Am. planorbis*, où apparaît le *D. serialis*.

Le *D. Heberti* est aussi très voisin du *D. Michelini* ; il en diffère cependant par sa forme rotulaire, ses tubercules principaux beaucoup moins développés, les secondaires s'élevant encore moins haut, et la présence, au voisinage de l'apex, de zônes nues, jusqu'ici non signalées chez l'espèce de la Côte-d'Or.

Dans la *Paléontologie française* Cotteau a voulu assimiler au *D. Michelini* une série d'individus de l'Ardèche plus déprimés, à tubercules principaux proportionnellement beaucoup plus petits, plus espacés, dont les scrobicules sont tous séparés en dessus par une zône miliaire assez étendue, portés par conséquent par des plaques interambulacraires beaucoup plus hautes, et pourvus de tubercules secondaires remontant plus haut vers l'apex.

Il me paraît complètement impossible de maintenir ce rappro-

chement en présence des différences si considérables qui existent entre le type de Pouilly et les individus de l'Ardèche, d'ailleurs de même taille, au sujet de la forme des plaques interradiales et de l'espacement des tubercules.

Il n'y a, en effet, que deux manières de trancher la difficulté que présente l'exacte détermination des individus de l'Ardèche, c'est, ou de réunir toutes ces formes plus ou moins voisines, comme semblait me le conseiller M. Munier-Chalmas; mais alors on serait fatalement entraîné à fondre dans une espèce unique, à compréhension pour ainsi dire subgénérique, les *D. Michelini*, *serialis*, *æquituberculata*, *Heberti*, *Heeri*, *Bowerbancki*, *Tomesi*, *Bonissenti* et *Jauberti*, et je ne vois pas ce que la Paléontologie y gagnerait. Ce serait, sous le prétexte de simplifier les études, se priver résolument de tous les renseignements acquis et renoncer à l'espoir de découvrir jamais les relations phylogéniques des Echinides. Ou bien l'on conservera les diverses espèces reconnues par les auteurs et correspondant à des mutations importantes du type *Diademopsis* dans l'espace et dans le temps; mais alors il faut absolument tenir compte de caractères aussi importants que la forme et la hauteur des plaques interambulacraires. C'est le parti que je n'hésite pas à adopter et je distingue les individus qui offrent ces derniers caractères sous le nom nouveau de *D. Gevreyi*, heureux de dédier à mon savant collègue cette forme plusieurs fois recueillie par lui et dont il a bien voulu enrichir ma collection.

J'estime cependant qu'il est difficile de séparer du type du *D. Michelini* d'abord l'individu de Saulieu, rattaché au *D. Heberti* et figuré dans la *Paléontologie française*, pl. 382, fig. 13, 14, et peut-être un individu de l'Ardèche recueilli dans la zône à *Am. planorbis* de Lautaret et qui présente bien les caractères essentiels du type, quoique ses tubercules principaux soient plus petits et moins saillants.

Cotteau rapportait en outre à son *D. Michelini* une sorte de variété *minor*, représentée par un groupe d'individus de la zône à *Am. planorbis* d'Ucel (Ardèche) au diamètre de 8 mill. et au-dessous, chez lesquels les tubercules secondaires interambulacraires font complètement défaut. (*Pal. franç.*, pl. 384, fig. 1, 6). N'ayant pas retrouvé cette forme dans la collection de M. Gevrey, je ne puis me prononcer sur ce singulier rapprochement. En tous cas, d'après les figures, il s'agirait encore ici d'individus à plaques interradiales hautes, c'est-à-dire à rattacher plutôt à l'espèce suivante.

Diademopsis Gevreyi (1) Lambert *nov spec.* Test de petite taille, renflé, parfois subconique (diam. 14 mill. chez le type et haut. 7) à péristome assez large (5 mill.) presqu'à fleur du test, avec apex caduc, assez étendu. Ambulacres étroits, garnis de tubercules bien plus petits que ceux des zônes interambulacraires, s'élevant jusqu'à l'ambitus sur de petites majeures à trois éléments; au-dessus de l'ambitus, il n'y a plus que des primaires portant de trois en trois un granule mamelonné; zônes porifères droites de l'apex au péristome. Interambulacres composés en dessus de plaques relativement hautes (hauteur égale à la largeur) portant des tubercules principaux bien développés en dessous, gros à l'ambitus, diminuant un peu de volume en dessus et parfois atrophiés au voisinage de l'apex, tous situés aux bords externes de l'aire, à scrobicules confluents en dessous, tangents à l'ambitus et assez écartés en dessus; tubercules secondaires petits, à peine apparents chez le type, plus développés chez les individus de plus forte taille.

Ce petit *Diademopsis* se distingue facilement du *D. Heberti* par sa forme plus renflée, ses tubercules beaucoup plus espacés en dessus et s'y dressant sur des plaques très hautes. Il est sans doute également voisin du *D. Michelini*, mais ses tubercules principaux, aussi assez gros, sont bien plus espacés, moins nombreux en dessus et portés par des plaques beaucoup plus hautes.

Il faut de toute évidence rapporter à cette espèce les individus confondus avec le *D. Michelini* et figurés à la pl. 383 de la *Paléontologie française*, fig. 7 à 13; et probablement aussi les petits échantillons fig. 1, 5, de la pl. 183.

L'espèce déjà citée dans la zône à *Am. planorbis* d'Aubenas, Lautaret, Mercuer et Ucel (Ardèche) a aussi été recueillie par M. Gevrey dans la zône à *Am. angulatus* de Lautaret.

Diademopsis Tomesi Wright Monog. of the brit. foss. Echinod. Ool. form. p. 457, 2 fig., 1860. — Cette espèce, d'assez forte taille, provient des couches de Lyme Regis inférieures à celles à *Am. planorbis*. Mal connue dans tous ses détails, elle est voisine du *D. serialis*, mais pourvue de tubercules secondaires moins développés et moins nombreux, quoique plus gros que ceux du *D. Michelini*.

Diademopsis Bonissenti Cotteau : Echin. nouv. ou peu conn.

(1) L'orthographe adoptée par M. de Loriol pour latiniser ce nom (*Gevreysi*) est certainement plus euphonique, et plus conforme au génie de la langue latine, mais aussi plus arbitraire et contraire à la Règle formulée par les Congrès.

sér. 1, p. 96, pl. XIII, fig. 6, 7. Grande espèce (diam. 58 mill., haut. 23) de l'Hettangien d'Yvetot (Manche) décrite et figurée à nouveau dans la *Paléontologie française*, p. 466, pl. 387, remarquable par sa grande taille, le nombre et l'homogénéité de ses rangées de tubercules (8 à 10 à l'ambitus). Cependant, comparée aux grands individus connus du *D. serialis*, elle présente la même forme subconique que le type et la même disposition de ses tubercules interambulacraires que la Variété *depressa*; elle est donc intermédiaire entre eux et ne parait constituer réellement qu'une variété géante du *D. serialis*. C'est par suite d'une erreur d'observation que Pomel a créé pour ce *Diademopsis* un G. spécial, qui ne saurait être maintenu : *Hecistocyphus*.

Diademopsis Jauberti Cotteau : *Paléont. franç.*, p. 444, pl. 380, fig. 2, 7, 1882. Le type de cette espèce de l'Hettangien de Cubières (Corrèze) est très voisin des *D. serialis* et *D. Heberti*. Il se distingue cependant assez facilement du premier par sa forme subrotulaire, ses tubercules secondaires moins développés en dessous, mais s'élevant bien plus haut en dessus.

Il est beaucoup plus difficile de les séparer du *D. Heberti*, bien que ses tubercules principaux soient plus serrés, ses secondaires plus saillants, remontant plus haut, et, malgré ce qu'en a dit Cotteau, il me paraît préférable de n'y voir qu'une mutation géographique, une simple Variété du *D. Heberti*. Aucun individu conforme au type ne m'a été communiqué par M. Gevrey.

Diademopsis exigua Cotteau : *Pal. fr.* p. 460, pl. 384, fig. 12, 17, 1882. — Cette petite espèce de l'Hettangien de Mercuer est tellement voisine du *Palæpedina minima* que je n'ai jamais pu l'en distinguer; la présence chez ce dernier entre les tubercules principaux, à la face orale, de quelques granules mamelonnés et, vers l'apex, d'une zône dégarnie de granules miliaires, sont des caractères qui paraissent plutôt en rapport avec la différence de taille des individus. Il faut d'ailleurs observer que l'apex est hemiolicycle (1) chez les deux espèces, et je crois de beaucoup préférable de les réunir.

Diademopsis microtuberculata Cotteau : *Pal. franç.* p. 470, pl. 389. Cette espèce a été rapprochée par son auteur du *D. serialis*, mais elle en diffère par tous ses tubercules beaucoup moins développés, les interambulacraires principaux plus nombreux, plus serrés et cependant avec scrobicules séparés en dessus par une large granulation miliaire, son péristome plus large, etc. Elle est en réalité, comme l'a remarqué Cotteau, encore plus voisine du *Palæpedina*

(1) Voir la note de la page 22.



Pacomei, mais son test est plus déprimé, ses tubercules principaux sont plus espacés, ses tubercules secondaires sont bien plus petits et s'élèvent moins haut vers l'apex. Le *D. Michelini* a ses tubercules plus gros, plus serrés dans les deux aires et ses secondaires interambulacraires plus développés, une zône miliaire moins étendue, moins finement granuleuse, son péristome plus étroit. Cotteau a aussi comparé son *D. microtuberculata* à son *D. Jauberti* si difficile à distinguer du *D. Heberti*. Si ceux-ci ont leur test plus déprimé, subrotulaire, leurs tubercules principaux plus serrés, leur zône miliaire à granulation plus inégale, il est bien certain qu'ils ont aussi leurs tubercules principaux proportionnellement plus gros et les secondaires plus développés, et plus réguliers. Enfin j'estime que le maintien du *D. microtuberculata* se peut justifier par le faible développement et le nombre de ses tubercules ambulacraires, surtout en raison de leur remplacement en dessus par de simples granules. Il est regrettable que la fig. 4 de la pl. 389 n'ait pas reproduit cette disposition sur laquelle Cotteau insiste au texte. On peut aussi invoquer pour légitimer cette espèce la faible hauteur de ses plaques interambulacraires, l'irrégularité des tubercules secondaires, le développement de la zone miliaire et la largeur proportionnelle du péristome. En se fondant sur ces caractères, on pourrait raporter à l'espèce certains petits individus de la zone à *Am. angulatus* de Lautaret, d'ailleurs différents du type par le développement des tubercules secondaires de l'ambitus et le plus grand écartement de leurs tubercules ambulacraires.

Diademopsis varusensis Cotteau : *Pal. franç.* p. 872. pl. 509, fig. 10, 12. Cette espèce est assez difficile à bien comprendre. Voisine des *D. Heberti* et *D. Michelini*, elle en diffère par ses tubercules ambulacraires principaux moins développés, plus espacés en dessus et ses tubercules secondaires bien plus petits, presque nuls.

Le Sous-G. *Diademopsis* ne s'est d'ailleurs pas éteint dans le Lias et j'estime qu'il y a lieu de lui attribuer encore certaines formes à tubercules interambulacraires principaux rejetés vers l'ambulacre et à granulation miliaire fine et homogène, qui se rencontrent dans les divers étages oolithiques, bien que l'absence de tubercules secondaires chez ces espèces permette d'en faire encore une sorte de sous-groupe, reliant plus étroitement *Diademopsis* à *Hemipedina*. Tels sont notamment les *D. Mériani* Quenstedt (*s. Diadema*, *non* Agassiz). Die Echiniden, p. 309, pl. 72, fig. 16, du Bajocien. — *D. granulata* Merian (*s. Hemipedina*) Cat. Rais. p. 35 et Echin. helv. Jurass. p. 188, pl. 31, fig. 6, 7, du Bathonien et probablement *D. Cuningtoni* Wright (*s. Hemipedina*) Monog. brit. foss. Echin. Oolit. p. 167, pl. XI, fig. 3, du Kimméridien.

Quant à certaines autre espèees, jusqu'ici confondues avec les *Diademopsis* elles en diffèrent en réalité bien plus que ce sous-genre d'*Hemipedina* et en raison des caractères très spéciaux de leur apex, qui cesse d'être régulièrement discyclique, à périprocte central, pour passer à des formes soit nettement hémiolicycles (1), soit encore dicyclique, mais à périprocte rejeté en arrière par une suranale plus ou moins permanente, j'estime qu'elles doivent constituer un genre particulier :

Genre PALŒOPEDINA, Lambert, 1899.

Mêmes caractères principaux que *Diademopsis*. Test subhémisphérique au subglobuleux, à péristome décagonal, étroit, pourvu de scissures branchiales profondes avec bords ourlés. Ambulacres étroits, composé en dessous de majeures à trois éléments et en dessus de primaires tuberculifères de trois en trois; pores unigéminés en dessus, obliquement disposés en dessous et pseudobigéminés près du péristome. Tubercules ambulacraires plus petits que les interambulacraires et diminuant de volume en dessus; tubercules interambulacraires principaux plus rapprochés des sutures adambulacraires que de la médiane, accompagnés de rangées secondaires moins développées et atténuées en dessus, granules intermédiaires fins, serrés, homogènes, garnissant de larges zones miliaires. Apex soit dicyclique, à périprocte rejeté en arrière par une suranale, soit hémiolicycle. Radioles inverticillés, grêles, relativement courts, finement cannelés.

Ce genre se distingue facilement d'*Hemipedina* par sa forme renflée, ses zones miliaires très étendues, le peu de développement de ses tubercules et surtout les caractères de son apex où le périprocte est rejeté en arrière par une suranale plus ou moins persistante. Les mêmes caractères suffisent à le distinguer de *Diademopsis*.

Le type est le *P. globulus* Agassiz (*s. Diadema*) de l'Hettangien.

Pœlœopedina globulus Agassiz (*s. Diadema*) *in* Leymerie : Mem. Syst. second. du dép. du Rhône, p. 347, pl. XXIV, fig. 3, 1838. Il existe au sujet de cette espèce une certaine confusion dont la source remonte aux auteurs mêmes qui l'ont établie.

Leymerie en effet a donné de son *Diadema globulus* une description et des figures qui ne concordent pas. D'après la description de la page 347, le type est très élevé, presque globuleux. Les tu-

(1) Ηιμολος une fois et demi Κυκλος Cercle. Dont l'apex est formé de plaques ne formant qu'un cycle et demi, partie de celles du 2e cycle s'intercalant dans le premier.

bercules principaux sont isolés sur la moitié supérieure des interambulacres et sur deux rangs dans la moitié inférieure, caractère déjà offert par le *D. seriale*. Cependant la figure 3 de la pl. XXIV représente un type de moyenne taille (diam. 25, haut. 17 mill.) et subglobuleux, à tubercules interambulacraires principaux peu développés, espacés, avec rangées de tubercules secondaires internes plus petits et granules mamelonnés aux extrémités de chaque plaque, mais ces tubercules secondaires s'élèvent très distinctement au-dessus de l'ambitus et ce caractère, très net sur la fig. 3^{b}, éloigne d'amblée l'espèce du *D. serialis*.

Leymerie a donc, sous le nom de *D. globulus*, décrit et figuré deux espèces de Narcel de forme générale semblable, mais de caractères différents, l'une dont les tubercules secondaires s'arrêtent à l'ambitus, l'autre chez laquelle ces tubercules s'élèvent au-dessus.

Agassiz en 1847, dans le Catalogue raisonné (p. 35) a décrit de l'Infra-lias de Berrias (Ardèche) une espèce à large péristome, pores de la face orale dédoublés; tubercules en deux rangées simples avec quatre petites rangées accessoires à la base. La considérant comme distincte de son *Diadema globulus*, il lui donne le nom nouveau de *Hemicidaris buccalis*. Il serait difficile avec une pareille diagnose, de se faire une idée exacte du type, si Agassiz n'en avait fait exécuter le moule : T. 65. Or il se trouve que ce moule présente tous les caractères du type décrit du *D. globulus*.

Desor dans le Synopsis a reporté l'*Hemicidaris buccalis* parmi ses *Diademopsis* (p. 79) et il en donne une description plus complète : « Espèce subconique, caractérisée par ses tubercules inter-« ambulacraires très espacés à la face supérieure, entourés d'une « auréole bien distincte de très petits granules, plus serrés en « dessous, avec deux rangées de *tubercules secondaires qui ne* « *dépassent pas l'ambitus*; péristome très grand, largement en-« taillé; pores fortement dédoublés au voisinage ».

Quant au *Diademopsis globulus* il en donne la diagnose suivante : « Test très renflé, subglobuleux; tubercules interambulacraires très « petits, distants et moins nombreux que dans les espèces précé-« dentes (1). Deux rangées internes de *tubercules secondaires s'éle-* « *vant au-dessus du milieu de la circonférence*, plus de chaque côté « une rangée externe moins développée. Tubercules ambulacrai-« res plus petits que les interambulacraires, surtout à la face supé-« rieure; péristome ample, largement entaillé. »

Ainsi, d'après Desor, le *D. globulus* correspondait aux figures et le *D. buccalis* à la diagnose de Leymerie. Le premier en effet a ses

(1) Ces espèces sont *D. serialis* et *D. micropora*.

tubercules secondaires qui s'élèvent au-dessus de l'ambitus, le second les a limités à l'ambitus et est caractérisé par la hauteur de ses plaques interambulacraires.

Cotteau dans la *Paléontologie française* ne s'est malheureusement inquiété ni de l'opinion de ses devanciers, ni des confusions commises par Leymerie, ni des observations de Desor. Il a pris pour type de son *D. globulus* la diagnose et non les figures de Leymerie et leur a assimilé des individus du Mont-d'Or et de Lautaret, qui ne sauraient se distinguer de son *D. buccalis*, dont il a fait figurer le Moule T. 65. J'estime cependant que l'interprétation de Cotteau doit être suivie, car, appuyée sur l'examen des types, sur l'étude de matériaux considérables, éclairée par des descriptions détaillées et les belles figures des pl. 385 et 386 de la *Paléontologie française*, elle a fait cesser les confusions antérieures et limité définitivement le *D. globulus* au type dépourvu en dessus de tubercules secondaires, remarquable par sa forme globuleuse, ses petits tubercules principaux très espacés, portés, surtout en dessus, par de hautes plaques, parfois presqu'aussi hautes que larges et ses tubercules secondaires ne dépassant guère l'ambitus.

M. Gevrey m'a communiqué une cinquantaine d'individus de cette espèce autrefois considérée comme rare, et dont les caractères varient peu. Il y a donc lieu de prendre pour type moderne de l'espèce la forme de la pl. 385 de la *Paléont. française*, remarquable par ses tubercules principaux encore assez nombreux, portés par des plaques toujours sensiblement plus larges que hautes. Cette forme, souvent de grande taille (diam. 47, haut. 28 mill.) se rencontre dans la zone *Am. planorbis* à la fois à Mercuer et à Lautaret, où elle paraît rare. Dans la zône à *Am. angulatus*, où l'espèce est plus répandue, les plaques sont plus hautes, avec tubercules plus petits et naturellement plus espacés. La forme générale reste ordinairement subglobuleuse, circulaire ou subpentagonale; elle devient cependant parfois subconique sans que les caractères de l'espèce varient sensiblement; les ambulacres sont cependant alors plus aigus au sommet. Chez certains individus, même très adultes (diam. 43 mill.) les plaques interradiales sont parfois, près de l'apex, aussi hautes que larges; elles portent un petit tubercule à scrobicule étroit et le reste de leur surface est finement granuleux. Les jeunes, au diam. de 14 mill. présentent exactement les caractères des adultes; la constance de ces caractères est donc fort remarquable; et malgré les différences signalées on reste en présence plutôt d'anomalies individuelles que de variétés, ainsi que des formes intermédiaires permettent de le constater.



Quelques individus de la zone à *Am. angulatus* de Lautaret, moins hauts, moins subglobuleux rappellent très exactement la forme du *D. buccalis* Agassiz (*s. Hemicidaris*); ils en présentent absolument les caractères et leur identité avec le type de cette prétendue espèce ne me paraît pas douteuse. Si on les compare avec les précédents, sauf la forme moins haute, on ne trouve guère de différences ; la face inférieure est seulement un peu plus bombée, la granulation miliaire un peu plus grossière, la zone interporifère de la face inférieure un peu plus étroite, mais ces différences sont si peu tranchées, elles s'atténuent tellement avec les variations de la forme, qu'elle ne me paraissent pas même de nature à légitimer l'établissement d'une variété *buccalis*.

Il suffit d'ailleurs de comparer les figures données par Cotteau pour se convaincre de l'identité des *P. globulus* et *D. buccalis*, car chez ce dernier comme chez le premier les tubercules interambulacraires principaux sont très espacés en dessus et par conséquent portés sur des plaques hautes. Si un des caractères signalés par Desor, l'existence d'une auréole de petits granules autour des scrobicules du *P. buccalis* ne se retrouve pas chez le *D. globulus*, il est bon de remarquer qu'il s'agit là très probablement d'un caractère purement individuel, qui d'ailleurs fait défaut sur le moule du type de l'espèce. Je ne l'ai observé que sur un petit individu de la zone à *Am. angulatus* de Lautaret ; mais cet individu, en raison de la disposition particulière de ses tubercules, n'appartient évidemment pas au *Diademopsis buccalis*. M. de Riaz vient de me communiquer le *Palæpedina globulus* typique de l'Infra-lias du Guérin près l'Arbresle (Rhône).

Dans le grand nombre des individus du *P. globulus* observés, quelques-uns présentent un intérêt particulier en raison de la conservation exceptionnelle de certaines parties du test. Les uns sont, comme le type de la *Paléontologie française*, encore revêtus d'une partie de leurs radioles, d'autres montrent des traces de l'appareil masticatoire. Il en est qui permettent d'étudier dans tous ses détails le phénomène de formation des majeures ambulacraires, tel que je l'ai décrit ci-dessus.

Enfin quelques individus montrent leur apex plus ou moins complètement conservé, et cet apex offre un intérêt tout particulier en raison de l'existence, au moins chez les jeunes, d'une suranale qui rejette le périprocte en arrière. C'est une disposition dont on pouvait prévoir l'existence chez les *Pedininæ* d'après l'examen de l'apex du *P. minima* Agassiz, mais qui n'avait pas encore été constatée dans cette Sous-Famille.

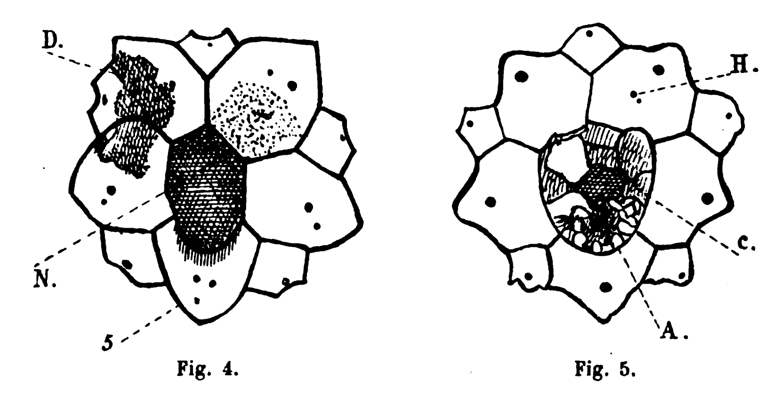


Fig. 4. Fig. 5.

FIGURE 4. — Apex grossi d'un *Palæopedina globulus* Agassiz (*Diadema*) de la zone à *Am. angulatus* de Lautaret, de la coll. Gevrey, montrant l'échancrure de la génitale postérieure 5. et en avant le contour anguleux des autres plaques, entre lesquelles, en N. devait se développer une suranale plus ou moins persistante. D. partie détruite du test. Cette forme d'apex se retrouve chez la plupart des individus bien conservés.

FIG. 5. — Apex grossi d'un autre individu du même gisement montrant les plaquettes anales en partie conservées, sauf au centre C. du périprocte ; les plus petites entourent l'anus A. rejeté en arrière, les plus grandes sont restées en avant. La génitale antérieure droite est accidentellement très usée et le corps madréporiforme n'est plus représenté que par les deux hydrotrèmes H.

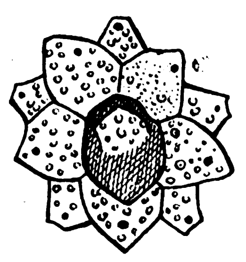


Fig. 6.

FIG. 6. — Apex grossi d'un autre individu du même gisement, montrant la plaque suranale à peine dérangée. Ces figures dessinées à la chambre claire sont grossies de 4 diamètres.

Le plus souvent la position de la suranale est nettement indiquée par les contours antérieurement anguleux du périprocte; cependant chez certains individus la suranale a été moins développée et elle s'est pour ainsi dire confondue avec les plaques anales dans le cadre irrégulièrement circulaire du périprocte.

Il semble donc qu'à l'époque lointaine de l'Hettangien la suranale

plus variable n'avait pas encore acquis la fixité et l'importance qu'elle devait plus tard atteindre dans les Acrosalénies et les Salénies.

Il importe également d'insister sur l'importance de cette apparition, dès l'Hettangien, d'une forme d'apex dans laquelle la persistance plus ou moins prolongée du disque central a rejeté le périprocte à l'arrière. Cette forme nous indique dès l'origine une tendance manifeste du type *Endocysta* vers la disposition de l'apex des *Exocysta* (1). Après l'avoir constaté on s'explique moins difficilement la genèse de *Pygaster*.

Paleopedina minima Agassis (*s. Diadema*) *in* Leymerie : op. cit. p. 354, pl. XXIV, fig. 4, 1838. Petite espèce subhémisphérique, déprimée, dont le type est de la zone à *Am. angulatus* de Chessy (diam. 8 mill.), caractérisée par l'absence de tubercules secondaires, remplacés par quelques granules mamelonnés relégués aux bords externes de l'aire interambulacraire. Tubercules ambulacraires aussi gros que les interambulacraires; ces derniers sont nombreux, serrés, à scrobicules presque tangents, portés sur des plaques basses. Apex hémiolicycle à ocellaires postérieures pénétrantes, avec suranale inconnue, mais probable.

Cette rare petite espèce n'a pas été retrouvée dans l'Ardèche par M. Gevrey; du même type que la précédente, elle a des caractères bien spéciaux et ne saurait en être considérée comme le jeune. En revanche il ne me paraît pas possible d'en séparer le *Diademopsis exigua* Cotteau, qui en représente seulement le jeune âge.

Palœpedina Pacomei Cotteau (*s. Diademopsis*). *Pal. franç.*, p. 468, pl. 388,1882. Cette espèce fort rare de l'Hettangien d'Aubenas rappelle trop par sa forme et son aspect général le *P. globulus* pour en être génériquement séparé, bien que son apex ne soit pas encore connu. Elle en diffère toutefois par ses plaques ambulacraires beaucoup moins hautes, portant des tubercules principaux plus nombreux et plus serrés, accompagnés de tubercules secondaires plus développés, s'élevant nettement au-dessus de l'ambitus et par la présence de quelques granules mamelonnés adambulacraires.

Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier en nature cette espèce, que je n'hésite d'ailleurs pas à reporter dans le genre *Palæopedina*.

Il est probable que l'on devra en outre rapporter au G. *Palæopedina* l'*Hemipedina Bonei* Wright du Bajocien, à apex caduc mais

(1) Pour l'explication de ces termes, voir dans le courant de ce travail le tableau de Classification des *Echinoidea*.

prolongé en arrière comme celui des Acrosalénies, si l'on n'en fait le type d'un autre sous-genre.

Quant aux espèces qui ne rentrent ni dans le G. *Palæopedina*, ni dans le sous-genre *Diademopsis*, il faut les laisser dans le genre *Hemipedina*, dont on peut donner la diagnose suivante :

Genre HEMIPEDINA Wright, 1855

Echinide gnathostome, glyphostome, stéréoderme, à tubercules perforés, incrénelés et pores unigéminés.

Test rotulaire, à péristome subcirculaire et scissures branchiales faibles. Ambulacres étroits, composés de majeures à trois éléments, lesquels restent souvent dissociés près de l'apex; pores unigéminés, formant cependant parfois en dessous devant les tubercules des arcs faibles et montrant même chez les grandes espèces une disposition pseudotrigéminée. Tubercules ambulacraires plus petits que les ambulacraires et diminuant de volume en dessus. Tubercules interambulacraires principaux, le plus souvent au centre des plaques, sans rangées secondaires proprement dites, mais accompagnés souvent de rangs plus ou moins complets de granules mamelonnés internes ou externes; granules intermédiaires presque toujours inégaux et irréguliers. Apex le plus souvent solide, dicyclique, à périprocte central, subcirculaire. — Radioles inverticillés, de médiocre longueur, grêles, très finement cannelés.

Le type est *H. Etheridgi* Wright (*s. Pedina*) du Toarcien.

Comme l'indique la diagnose, je sépare des *Hemipedina* : 1°, les espèces ayant à la fois leurs tubercules principaux interambulacraires excentriques vers le bord ambulacraire et leur zone miliaire couverte d'une granulation fine et homogène; elles rentrent dans le Sous-G. *Diademopsis*; 2°, les espèces à tubercules homogènes, les ambulacraires égaux aux interambulacraires (*Echinopsis*); 3°, les espèces à très petits tubercules, sans scrobicules et granulation miliaire très dense, irrégulière (*Scaptodiadema*); 4°, celles pourvues de tubercules secondaires et qui rentrent dans le G. *Orthopsis* Cotteau, si ces tubercules sont inégaux et 5° dans le Genre *Phymopedina* Pomel, s'ils sont tous égaux; 6°, les espèces à ambulacres hétérogènes, hémicidariques (*Cidaropsis*); 7°, celles à majeures inégalement tuberculifères (*Leptocidaris*); 8°, celles dépourvues de majeures (*Mesodiadema*); 9°, celles enfin à apex pourvue d'une suranale (*Palæopedina*).

J'ai d'ailleurs expliqué ci-dessus en détail sur quels caractères on pouvait fonder la première et la dernière de ces sections, et je n'ai pas l'intention de m'occuper ici des genres qui n'ont pas de

représentants dans le Lias. Il me suffit de constater sur quelles légères différences reposent un grand nombre de genres de *Pedininæ* surtout dans la tribu à zones porifères droites des *Orthopsinæ*.

Je dois à ce propos dire un mot du genre *Orthopsis* de Cotteau, si voisin à divers points de vue de *Diademopsis*. Il comprenait à l'origine (*Pal. fr.* Crét. p. 550, 1863) quatre espèces, dont deux seulement conformes à la diagnose, démembrées des *Hemipedina*, en sorte que le type est évidemment le *Cidarites miliaris* d'Archiac, qui se distingue d'*Hemipedina* par ses tubercules plus petits, plus homogènes, avec rangées secondaires plus développées et par sa granulation chagrinée; mais ce dernier caractère n'a pu être observé que sur quelques espèces crétacées. Il en résulte que si *Orthopsis* diffère d'*Hemipedina* par ses rangées de tubercules secondaires bien développés et sa forme plus ou moins hémisphérique, il ne se distingue réellement de *Diademopsis* que par ses tubercules principaux plus centraux et ses pores en série plus droite jusqu'au péristome. On est ainsi amené à placer dans le G. *Orthopsis* les *Hemipedina Davidsoni* Wright, *H. microgramma* Wright, *O. Peroni* Cotteau et *O. varusensis* Cotteau du Bathonien, *Hemipedina Sæmanni* Cotteau du Rauracien, à côté des types Crétacés et du *Diadema Ruppelii* Desor de l'Eocène. L'apex est hémiolicycle chez *O. Floresti* Cotteau et *O. ovata*, mais c'est là une disposition secondaire due au développement du périprocte et insuffisante pour justifier le genre *Miorthopsis* Pomel. Il en est autrement de l'apex monocyclique de l'*O. similis* Stoliska du Sénonien de l'Inde, qui me parait constituer le type d'un genre particulier, *Stephanopsis*. Certaines espèces du Sénonien de Perse sont aussi très aberrantes : ainsi *O. Morgani* a ses pores qui dévient de la ligne droite et il n'y a pour ainsi dire plus de différences appréciables entre lui et le genre *Diademopsis*. *O. globosa* Gauthier n'a que des primaires dans l'ambulacre et rappelle ainsi les antiques *Mesodiadema* du Lias, qui en diffèrent d'ailleurs par leur forme rotulaire, l'absence de tubercules secondaires et la présence de simples granules dans des ambulacres encore bien plus étroits.

En résumé *Orthopsis* se distingue d'*Hemipedina* par le développement de ses tubercules secondaires et de *Diademopsis* seulement par la position moins adambulacraire de ses tubercules principaux et la disposition d'ordinaire plus nettement unigéminée de ses pores.

M. Gregory a proposé en 1896 un genre *Archæodiadema* pour un petit *Hemipedina* du Toarcien anglais qu'il nomme *A. Thompsoni* et qui différerait des espèces typiques par ses pores en séries simples, plus droites et ses majeures ambulacraires imparfaitement

constituées, laissant libre la primaire aborale de chaque triade. Mais on vient de voir, par l'examen du G. *Orthopsis*, combien ce caractère était de faible valeur chez les *Pedininæ*. Quant au premier, loin de justifier l'établissement d'un nouveau genre, il est au contraire caractéristique des petites espèces typiques d'*Hemipedina* comme *H. Etheridgii* dont Wright dit : « the pores are « unigeminal, and disposed in nearly a single file throughout ». *Archæodiadema* tombe donc simplement en synonymie d'*Hemipedina*, comme *Cænopedina* Al. Agassiz, abandonné d'ailleurs par son auteur lui-même. Si l'on tient à créer aux dépens des *Hemipedina* un sous-genre nouveau il faudrait plutôt en séparer les espèces chauves à hautes plaques, rares granules et tubercules atténués en dessus, dont *H. Guerangeri* est le type, et autour duquel se groupent les *H. calva* Quenstedt, aussi du Rauracien, et peut-être les *H. pusilla* Dames du Portlandien et *H. minima* Cotteau du Néocomien. On pourrait nommer ce sous-genre *Phalacropedina*; il aurait à peu près la même valeur que le G. *Scaptodiadema* établi par de Loriol pour un *Hemipedina* à très petits tubercules et granules intermédiaires à la fois très serrés et irréguliers.

Les principales espèces d'*Hemipedina* du Lias sont les *H. Lorieri* Cotteau et *H. Jardini* Wright du Charmouthien et *H. Etheridgii* Wright (*s. Pedina*) du Toarcien que M. Brazil vient de retrouver dans le Toarcien de Fouguerolles près Caen. L'espèce anglaise avait déjà été signalée en Normandie par M. Deslonchamps en 1859. (*Bull. Soc. Géol. de France*, 2e sér. T. XVI, p. 677).

Le G. *Hemipedina* est un des plus remarquables par sa longévité : apparu dans le Lias moyen, il multiplie ses espèces dans les divers étages oolithiques, devient très rare dans le Crétacé, n'a pas encore été retrouvé dans les terrains tertiaires, mais vit encore dans la mer des Antilles, où il est représenté par une espèce parfaitement typique. Ce genre nous donne avec *Cidaris* deux exemples d'une longévité égale et tout à fait extraordinaire chez les Echinides.

Parmi les dérivés de *Diademopsis* ou de *Palæopedina* il faut particulièrement comprendre *Pedina*, déjà recueilli dans le Charmouthien de Pouilly. Ce *Pedina antiqua* se rapproche d'ailleurs de *Diademopsis* par l'ampleur relative de son péristome : entre lui et *D. æquituberculata* les différences ne sont plus que relatives et tiennent au nombre proportionnellement plus considérable des tubercules ambulacraires; les pores alors plus serrés se sont davantage écartés de la ligne droite ; celui de la primaire adorale s'est encore rapproché du tubercule et celui de la médiane s'en est encore écarté. Ainsi s'est constituée cette disposition pseudotrigéminée des pores plus étendue chez *P. antiqua* que chez *D. æqui-*

tuberculata. Bien que très apparent, ce caractère distinctif est cependant d'une importance très relative, puisque chez certains *Pedina*, comme *P. Davousti* les pores se profilent encore sur une seule ligne.

Genre MESODIADEMA Neumayr, 1889

Echinide gnathostome, endocyste, glyphostome, stéréoderme, à tubercule perforés, incrénelés, pores unigéminés et ambulacres composés de simples primaires granulifères.

Ce dernier caractère suffit pour distinguer ce genre de tous les autres *Orthopsinæ*, *Hemipedina*, qui s'en rapproche le plus, a des majeures plus ou moins nettement constituées, au moins au-dessous de l'ambitus.

Le type est le *M. Marconissæ* Desor (*s. Hemipedina*) du lias moyen de Marconissa et de Camerino. Ce genre diffère d'*Hemipedina* dont il a les autres caractères généraux par ses ambulacres exclusivement composés de primaires granulifères, comme ceux des *Cidaris* et des *Eodiadema*. Le test est d'ailleurs subrotulaire à péristome étroit, à peine entaillé, apex caduc, inconnu; tubercules interambulacraires rapprochés des sutures adambulacraires, laissant entre eux une large zone miliaire finement granuleuse; pas de tubercules secondaires.

C'est un genre à caractères très archaïques, qu'il serait fort singulier de ne connaître que du Lias moyen, mais qui semble remonter beaucoup plus haut et devra sans doute être considéré comme la souche de tous les *Pedininæ*. Les radioles paraissent avoir été très longs, analogues à ceux d'*Eodiadema*.

On doit en effet rapporter au genre de *Neumayr* le *Cidaris criniferus* Quenstedt, du Toarcien du Wurtemberg, qu'il ne faut pas confondre avec l'*Acrosalenia crinifera* Wright (= *Eodiadema minutum* Buckmann (*s. Echinus*) Die Echin. pl. 67, fig. 99. 100 — et aussi le *Cidaris olifex* Quenstedt : Die Echin. pl. 67, fig. 76, 88 du Sinémurien de Dusslingen. — Enfin peut-être le *Leptocidaris blaburensis* Quenstedt du Kimméridien appartient-il lui-même au G. *Mesodiadema?* Die Echin. pl. 69, fig. 71.

Je possède un petit oursin trouvé aux environs de Venarey dans des couches du Lias moyen qui ne sont que le prolongement de celles de l'Yonne; il appartient encore évidemment à ce genre :

Test de petite taille (diam. 12 mill., haut. 6) rotulaire, à large péristome, avec deux rangées de 7 à 8 tubercules principaux interambulacraires peu développés, situés au bord adambulacraire des plaques, perforés, incrénelés, à scrobicules bien développés, circulaires, tangents entre eux et large zone miliaire occupant le centre

de l'aire. Cette petite espèce à laquelle je donne le nom de *M. simplex* se distingue de ses congénères par la plus grande dimension de son péristome, le développement de ses scrobicules et la finesse de ses tubercules.

Enfin j'estime que l'on doit, au moins provisoirement, rapporter au G. *Mésodiadema* une espèce du Trias de St-Cassian, figurée par Quenstendt et qui présente les caractères essentiels du genre, bien que les ambulacres n'en soient pas encore connus. Je veux parler du *Cidaris Admeto* Quenstedt (*non* Munster) : Die Echin. tab. 68, fig. 143. Je pense avec M. Laube que le type du *Cidaris Admeto* Munster a ses tubercules crénelés et doit être simplement réuni à l'*Eodiadema regularis*. Mais les segments du Carnien, figurés par Quenstedt, ont leurs tubercules incrénelés et doivent être autre chose. L'un (fig. 144), pourvu d'un singulier processus interne, ne paraît même pas être un *Glyphostoma* et serait à rapprocher du groupe du *Cidaris liagora*. Mais l'autre, quoique ressemblant beaucoup à un fragment d'*Eodiadema*, ne saurait cependant être correctement rapporté qu'à un *Pedininæ*. L'examen de cet individu et la connaissance de ses ambulacres permettront seuls d'ailleurs de décider s'il doit être rapporté plutôt à *Mesodiadema* qu'à *Hemipedina*. Quoiqu'il en soit, il m'a paru intéressant d'attirer à nouveau l'attention sur ce curieux débris d'une espèce qui pourrait bien être la souche commune de tous les *Pedininæ*. Ce que nous connaissons d'ailleurs des *Diademopsis* du Rhétien supérieur et de l'Hettangien démontre que l'on est déjà en présence de formes très évoluées, dont l'origine doit être cherchée beaucoup plus loin, dans un type à ambulacres encore plus étroit, sans majeures constituées, sans tubercules secondaires, c'est-à-dire à caractère de *Mesodiadema*.

Les considérations qui précédent et l'étude des espèces à tubercules crénelés (*Tiarinæ*) rencontrées dans le Lias aux limites du département de l'Yonne me conduisent à jeter un rapide coup d'œil sur ces formes dont le développement a été pour ainsi dire parallèle aux précédentes.

Ces genres à tubercules crénelés, si répandus dans les terrains oolithiques, étaient encore rares à l'époque lointaine qui les a précédés et ceux que l'on rencontre dans les couches les plus anciennes appartiennent à un type archaïque, à faibles scissures branchiales, ambulacres droits, entièrement composés de primaires, simplement granulifères, sans tubercules secondaires, très voisin et analogue en quelque sorte aux *Mesodiadema* que nous venons d'étudier.

Successivement placés dans les genres *Acrosalenia* et *Diade-*

mopsis, ces petits oursins ont été reportés par Cotteau en 1882 dans le genre *Pseudodiadema*, mais en quelque sorte provisoirement. Ils ont cependant conservé tous les caractères du type triasique, le *Cidaris regularis* Munster, et doivent évidemment en suivre le sort au point de vue de leur attribution générique. Or Desor a pris le singulier parti de placer l'espèce du Trias dans son genre *Hypodiadema* tout en confondant les formes du Lias dans ses *Diademopsis* : *D. crinifera* (Synopsis p. 81). Il est superflu de relever l'inexactitude de cette dernière assimilation, après la diagnose ci-dessus donnée du sous-genre *Diademopsis*, mais la première mérite d'être discutée. L'opinion de Desor est en effet trop considérable pour ne pas être sérieusement examinée, or pour cet èxamen il est indispensable d'interpréter ce genre *Hypodiadema*, et peu de naturalistes s'en sont souciés. Il a été établi en 1855, dans la 2e livraison du Synopsis, pour un petit groupe d'espèces, comme le disait justement son auteur, plus facile à reconnaître qu'à bien définir, et était ainsi caractérisé : Petite taille; ambulacres droits, à zones porifères simples, portant non des granules, mais des semi-tubercules homogènes, perforés et crénelés; péristome à entailles peu profondes; apex d'*Hemicidaris*. Le genre comprenait alors deux espèces du Trias de St-Cassian, 14 jurassiques et 6 crétacées. Le type figuré pl. X, fig. 3 est le *Diadema Lamarcki* des Moulins du Bathonien. L'année suivante, dans sa 3e livraison du Synopsis, Desor reporte le type de ses *Hypodiadema* dans le G. *Acrosalenia* d'Agassiz, puis, sans pour ainsi dire modifier la diagnose du premier, il en détache 10 espèces jurassiques et n'y maintient qu'avec doute les deux espèces triasiques, qui ne correspondent pas exactement à cette diagnose. Deux ans plus tard, dans son sixième fascicule, ayant à interpréter encore son genre *Hypodiadema*, Desor y place des espèces comme *Hemicidaris Guerangeri*, *H. Desori* Cotteau, mais non l'*H. Rathieri* Cotteau, de tous cependant le plus conforme à la diagnose et le plus semblable au type primitif.

Si donc l'on tient exactement compte de cette diagnose, des caractères des espèces placées dans le G. *Hypodiadema* et des interprétations données par Desor lui-même, depuis par son collaborateur M. de Loriol et enfin par Cotteau, on remarque qu'il s'applique essentiellement à un groupe d'*Hemicadaris*. Quoiqu'il en soit, il suffit de constater ici que l'espèce triasique à ambulacres composés de primaires, dépourvus de semi-tubercules, ne peut à aucun titre être considérée comme un *Hypodiadema*; elle ne rentre ni dans le genre primitif (1855), ni dans le genre modifié (1856), ni dans celui de Cotteau (1880), ni dans celui de Pomel (1883), ni

dans celui encore différent de Duncan (1889). C'est donc à tort que Laube a laissé le *Cidaris regularis* Munster dans ce genre *Hypodiadema*; il en diffère évidemment par ses ambulacres droits, simples, garnis de tubercules granuliformes presque microscopiques et rentre très exactement, selon moi, dans le G. *Eodiadema* de Duncan (1) dont le type du Lias moyen d'Angleterre (*E. granulata*) ne m'est malheureusement pas connu; mais, créé pour de petites espèces à tubercules interambulacraires crénelés et perforés, à ambulacres entièrement composés de primaires, pourvus de très petits tubercules à l'ambitus, ailleurs de simples granules, il s'applique très exactement à l'espèce triasique dont l'apex est inconnu, bien que cet organe soit hémiolicycle d'après la description de l'auteur anglais (2) et caduc chez tous les autres *Eodiadema* connus. On en peut donner la diagnose suivante :

Genre EODIADEMA, Duncan, 1889.

Echinide gnathostome, endocyste, glyphostome, stéréoderme à tubercules perforés et crénelés, à radioles inverticillés; ambulacres étroits, composés de simples primaires avec très petits tubercules granulifères et pores unigéminés;

Test de petite taille, mince, subrotulaire, à péristome assez développé et scissures branchiales faibles; tubercules interambulacraires excentriques du côté des ambulacres, sans rangées secondaires; granulation miliaire fine et homogène; apex ordinairement caduc, étendu, hémiolicycle chez le type; il se compose alors de quatre larges génitales en contact et d'une postérieure séparée par deux ocellaires. Radioles grêles, très longs, en forme de crins, dépassant le diamètre du test.

Type : *E. granulata* Duncan, du Charmouthien d'Angleterre, n'a été à ma connaissance ni spécialement décrit, ni figuré. Je prends donc comme second type du Genre *E. minutum* Buchmann (*s. Echinus*) aussi du Charmouthien.

Ce genre a été, en réalité, pour la première fois reconnu et on peut dire établi par Quenstedt (Die Echiniden, p. 147), qui le considérait comme une section de ses *Cidaris* et a seulement omis de lui donner un nom latin, le désignant sous celui de *Criniferen*,

(1) A Revision of the Genera and Groups of Echinoidea. London. 31 décembre 1889, p. 81.

(2) Le type de Duncan ne saurait évidemment être confondu avec l'*Hemicidaris granulata* Merian (*in* Agassiz et Desor : Catal. rais. p. 35) du Vésulien d'Argovie, dont les tubercules sont lisses et que M. de Loriol a reporté dans le G. *Hemipedina*.



que j'avais autrefois latinisé, mais je crois préférable de supprimer ce nom manuscrit, sauf à le reprendre si l'on venait un jour à démontrer que les espèces du Trias et du Lias différent génériquement de l'*Eodiadema granulata.*

Ce G, est voisin des G. *Monodiadema* de Loriol (février 1890), *Endodiadema* de Loriol (avril 1890), *Hypodiadema* Desor, 1855, et *Tiaridia* Pomel (1883), tous à ambulacres composés de primaires. Le premier, ayant pour type *M. Cotteaui* du Séquanien du Portugal, se rappoche surtout de certains *Hypodiadema* à majeures dissociées, comme *H. varusense* du Charmouthien; mais il s'en distingue et diffère d'*Eodiadema* par son apex échancré en arrière, ses tubercules ambulacraires très petits, mais distincts, alternant avec des granules. C'est en résumé une forme dont les véritables analogies pourraient bien être avec les *Acrosaleninæ*. *Endeodiadema* a été créé pour une très petite espèce rotulaire, à simples granules ambulacraires, du Callovien du Portugal; il diffère ainsi réellement d'*Eodiadema* et présente un caractère d'archaïsme si tranché qu'on doit le considérer comme une forme régressive isolée, analogue à celle beaucoup plus connue de *Tetracidarts* parmi les *Cidaridæ.*

Quant à *Thiaridia*, à facies d'*Hemicidaris*, il se distingue facilement par son apex monocyclique. *Hypodiadema* est de son côté bien distinct par ses ambulacres ornés de petits tubercules de trois en trois primaires et un commencement de constitution de plaques majeures au voisinage du péristome.

J'estime que l'on doit rapporter au G. *Eodiadema*, tel que je viens de le caractériser les espèces suivantes : *E. regulare* Munster (*s. Cidaris*) du Carnien. *E. lobatum* Wright (*s. Pseudodiadema*) et *E. Collenoti* Cotteau (*s. Pseudodiadema*) de l'Hettangien, *E. parvum* Wright (*s. Acrosalenia*), *E. minutum* Buckmann (*s. Echinus*) et *E. granulatum* Duncan du Charmouthien, *E. octoceps* Quenstedt (*s. Cidaris*) et *E. pusillum* Lambert (1) du Toarcien. On doit enfin encore rapporter à ce genre le *E. laqueatum* Quenstedt (*s. Cidaris*) du Charmouthien.

Ce genre *Eodiadema*, déjà rencontré dans le Trias de St-Cassian, nous apparaît comme la souche de tous les *Glyphostoma* à tubercules crénelés. Ainsi les *Hypodiadema* semblent en dériver et l'on

(1) Cette petite espèce rotulaire, des couches à *Leptena* du Toarcien de May près Caen, est voisine de l'*E. minutum*; elle en diffère par sa taille encore plus petite (diam. 4 mill.) ses tubercules principaux plus serrés, à scrobicules confluents et sa granulation miliaire encore plus fine et plus homogène.



peut dire que l'*H. varusense* rappelle assez étroitement l'ancêtre triasique. Il est à peine besoin d'insister sur les rapports d'*Eodiadema* et de *Pseudodiadema*, ceux-ci sont tels, que Wright et Cotteau n'avaient pas hésité à les confondre encore dans ce dernier genre.

On doit également penser qu'*Acrosatenia* procède d'*Eodiadema*, le premier ne différant que par un commencement de constitution de ses majeurs et un apex plus solide manifestant une tendance originaire du type pentaradié vers la forme bilatérale. Sans doute chez le type du G. *Acrosalenia* (*A. spinosa*) du Vésulien les plaques ambulacraires montrent, au moins en dessous, des majeures à trois éléments ; mais à l'ambitus ceux-ci sont moins intimement soudés, l'assule aborale tend à conserver son indépendance, enfin en dessus il n'y a plus que des primaires, bien que deux sur trois se réunissent pour porter un petit tubercule. Telle est du moins la disposition présentée par un individu des marnes à Pholadomyes d'Asnières (Yonne). D'après Cotteau, chez les individus du Bajocien, les primaires seraient encore moins soudées et la troisième de chaque triade resterait libre. (*Pal. franç.* jurass. X, 1, pl. 238, f. 4).

Malgré l'opinion de Duncan j'incline à penser que les *Diadema* actuels ont une origine distincte de *Pseudodiadema*. Ils étaient en effet déjà trop profondement évolués à la fin du Lias avec l'*Heterocidaris* du Bajocien, pour que l'on puisse songer à les rattacher directement aux minuscules *Eodiadema* du Toarcien.

Au point de cette étude où nous sommes arrivés il est très intéressant de constater que les formes les plus anciennes des *Glyphostomata* présentent les mêmes caractères d'archaïsme : petite taille, étroitesse de l'ambulacre, absence de majeures, tubercules ambulacraires très petits, granuliformes, absence de tubercules secondaires interambulacraires, péristome à très faibles scissures branchiales. Tous ces caractères sont en effet présentés par *Eodiadema* le plus ancien des genres à tubercules crénelés et perforés (*Tiarinæ*), par *Mesodiadema*, probablement le plus ancien des genres à tubercules perforés et incrénelés (*Pedininæ*) ; et il est très curieux de retrouver chez *Prototiara* Lambert, 1897, précisément le plus ancien des genres connus à tubercules imperforés (*Echinometridæ*), ces mêmes caractères archaïques. Ce *Prototiara Jutieri* Cotteau (*s. Pleurodiadema*) aussi du Charmouthien apparaît comme la souche de tous les *Echininæ* et de la plus grande partie des Glyphostomes modernes.

Genre PROTOTIARA Lambert, 1897.

(*in Bull. S. G. D. F.*, 3e sér., t. XXV, p. 495, note).

Echinide gnathostome, endocyste, glyphostome, stéréoderme, à

tubercules imperforés, incrénelés ; ambulacres étroits composés de simples primaires granulifères et pores unigéminés.

Test de petite taille (diam. 6 mill.) subrotulaire, à péristome étroit, subcirculaire, avec faibles traces d'entailles branchiales ourlées, apex assez étendu, caduc ; tubercules interambulacraires subcentraux, sans rangées secondaires, granulation miliaire abondante dans les deux aires, mais disparaissant sur la suture médiane de l'interambulacre et formant des séries horizontales adambulacraires. Radioles inconnus

Type : *P. Jutieri* Cotteau (*s. Pleurodiadema*). Cette forme s'est évidemment continuée pendant le jurassique, en passant à *Pleurodiadema* de l'Oxfordien et du Rauracien, qui a conservé la plupart des caractères du type, mais dont les tubercules sont subcrénelés (*P. Stuzi* de Loriol — *P. Pereiroi* de Loriol). Les deux genres sont d'ailleurs reliés par la forme du bathonien, à tubercules incrénelés, limités à la face orale comme ceux de *Tiarechinus*, et pour laquelle on devra créer un genre particutier *Phalacrechinus* (*P. Gauthieri*) Cotteau (*s. Pleurodiadema*). Mais il faut à mon sens aller plus loin et voir dans *Prototiara* la souche commune d'où ont rayonné les sous-familles des *Salmacinæ*, des *Arbaciadinæ* et des *Echininæ*.

Les caractères d'archaïsme que je viens de rencontrer à la fois chez *Prototiara*, *Mesodiadema* et *Eodiadema* sont précisément ceux qui rapprochent davantage ces *Glyphostomata* des *Holostomata*. En effet, l'étroitesse de l'ambulacre est normale chez les *Cidaridæ*, dont Desor avait jadis voulu former son groupe des Angustistellés. Le groupement accidentel de quelques primaires est exceptionnel chez eux et n'a même pas, selon moi, l'importance que lui a attribué Pomel en créant un prétendu genre *Paracidaris*. Les *Cidaridæ* n'ont pas non plus de rangées secondaires de tubercules, mais ce qui les caractérise essentiellement, c'est l'absence absolue de scissures branchiales au péristome. Or, il semble que ce caractère si important des entailles péristomiennes s'attenue beaucoup chez *Eodiadema*.



Fig. 7.

FIGURE 7. — Contours du péristome grossi cinq fois d'un jeune *Eodiadema minutum* Buckmann, du Charmouthien inférieur de Semur. Les bords sont seulement sinueux et faiblement ourlés.

On serait donc ainsi conduit à considérer les plus anciens *Glyphostomata*, comme des dérivés d'un *Holostomata*. J'estime en effet que les rapports si étroits d'*Eodiadema* et de *Plegiocidaris* ne permettent pas de rejeter d'une façon absolue l'hypothèse de leur commune origine et on la retrouvera sans doute un jour dans *Eotiaris* lorsque ce petit et singulier *Streptocidarinæ* sera mieux connu. On ne peut en effet faire dériver *Eodiadema* des *Cidaridæ* du Trias aussi anciens que lui. Pour trouver les traces d'une filiation, il faudrait remonter plus haut, jusqu'aux *Cidaridæ* du Permien. Il est vrai que plusieurs auteurs ont signalé des *Cidaris* à ce niveau, mais la plupart de ces citations sont erronées et la seule espèce Palœozoique connue est une forme très particulière, de petite taille, à sutures adambulacraires obliques et tubercules crénelés, souvent et à tort désignée sous le nom d'*Eocidaris* et qui me paraît devoir être distinguée sous celui d'*Eotiaris*.

En effet le G. *Eocidaris* a été créé par Desor en 1856 (Synopsis, p. 155) pour des espèces à plaques hexagonales, en rangées interambulacraires multiples et tubercules lisses, avec la diagnose suivante : « Ce genre n'est encore connu que par quelques plaques « et radioles. Ces plaques étant hexagonales, elles doivent par « conséquent rentrer dans la tribu des *Tessellés*. Un gros tuber« cule par plaque. Ce tubercule est à base lisse et perforé au som« met, mais il diffère de ceux d'*Archæocidaris* par l'absence d'un « second anneau. » *E. Keyserlingi* et *E. rossica* étaient avec *E. Verneuili*. *E. scrobiculata* et *E. lævispina* parmi les types figurés. Or, il se trouve que le premier n'a réellement ni ses plaques hexagonales, ni ses tubercules lisses (Voir Kolesch : Ueber Eocid. Keyserlingi. Iena, 1887 — Doderlein : Die Japanischen Seeigel, t. XI, fig. 1, 8. Stuttgart, 1887) et que Desor a été trompé par une fausse apparence qu'explique la fig. 8 de Doderlein (1). L'individu de Renneburg que j'ai sous les yeux est conforme aux figures données par Kolesch, ses plaques sont subpentagonales et ses tubercules sont crénelés; ce n'est donc pas un *Eocidaris*. Il a d'ailleurs été reconnu depuis que l'*Archæocidaris Verneuili* King a aussi ses tubercules crénelés, que le *Cidaris rossica* Buch a ses tubercules pourvus du second anneau des *Archæocidaris*; ce ne sont donc pas non plus des *Eocidaris*. Il en résulte que ce dernier genre se trouve fatalement limité aujourd'hui aux seuls *Cidaris lævispina* et *C. scrobiculata* Sandberger, du Dévonien de Willmar (Nassau) (2). L'opinion

(1) Voir aussi Spandel : *Die Echinod. des deuesch. Zechsteins*, p. 17, fig. 1, 4. — Nuremberg, 1898.

(2) Le *Cidaris rossica* est un *Archæocidaris* vrai, c'est-à-dire un *Echi-*

contraire de MM. Doderlein et Duncan et leur prétention de limiter *Eocidaris* au seul *Cidaris Keyserlingi* Geinitz necessiteraient une modification radicale de la diagnose primitive ; elle est donc inadmissible. Il y a lieu d'ailleurs de remarquer que cette prétention est en opposition avec le sentiment de tous les auteurs, Hall, Quenstedt, Loven, Pomel, Waagen, sur le G. *Eocidaris*, si nettement caractérisé par Desor à l'origine (1).

Il faudra, en revanche, ajouter au G. *Eocidaris* une espèce triasique, confondue par Laube avec son *Cidaris liagora* (pl. IX, fig. 4[a]) et connue par une plaque isolée, nettement hexagonale, à cercle scrobiculaire complet et tubercule perforé, incrénelé, dépourvu de second anneau. Cette plaque ne peut évidemment rester mélangée à celle du *Triadocidaris liagora* (pl. IX, fig. 4 [b], 4 [c]) et je propose pour elle le nom d'*Eocidaris Laubei* (2).

Le G. *Eocidaris* ainsi compris reste ce qu'il était pour Desor un *Tessellati*, c'est-à-dire un *Archæocidaridæ* et se trouve être un des rares *Perischoechinoida* qui ait atteint l'ère secondaire (3). Mais le *Cidaris Keyserlingi*, qui est un *Cidaridæ*, aurait du être reporté dans un genre nouveau le jour où l'on a reconnu qu'il n'avait que deux rangées de plaques interambulacraires et que ses plaques portaient des tubercules crénelés; il est temps aujourd'hui de faire

nocrinus à scrobicules lisses — l'*Archæocidaris Verneuili* King, rentre dans un genre nouveau, *Permocidaris*.

(1) Vanuxem et Hall ont voulu ajouter en 1866 au genre de Desor une nouvelle espèce, *E. drydenensis* du Carbonifère, à plaques hexagonales sur sept rangs, d'ailleurs non figurée et reportée dans le G. *Archæociddris* par Keyes et par Shumard. Son attribution générique définitive exigerait que l'on soit fixé sur l'absence réelle du second anneau aux tubercules. — On ne peut que provisoirement laisser dans le G. *Eocidaris* le *Echinocrinus Munsteri* de Koninck connu par ses seuls radioles. — Enfin l'*Eocidaris Forbesi* Waagen, du Permien de l'Inde, grande espèce à plaques interambulacraires, polygonales, avec tubercules très développés, profondément crénelés, dépourvus de second anneau et radioles fusiformes, spinuleux, constitue pour moi un type particulier d'*Archæocidaridæ* que je nomme *Permocidaris*. Il faut rapporter à ce genre l'*Archæocidaris Verneuili* King du Carbonifère supérieur et aussi une espèce secondaire le *Cidaris cævus* Quenstedt du Ladinien.

(2) L'espèce est voisine du *E. scrobiculata*, mais en diffère par son scrobicule elliptique, plus étendu, bordé de granules plus espacés et par la présence d'une zone miliaire granuleuse.

(3) Les seuls genres de ce sous-ordre ayant poussé leurs espèces au-delà du Permien sont avec *Eocidaris*, *Anaulocidaris* et *Permocidaris* ; encore la position exacte du second reste-t-elle fort douteuse.

cesser une confusion regrettable, en créant pour lui le genre *Eotiaris* qui est le premier et le plus ancien représentant des *Cidaroida*, le seul qui remonte à l'ère Paléozoique. On doit vivement regretter que le péristome d'*Eotiaris Keyserlingi* n'ait pas été mieux observé, car peut-être aurait il fourni quelqu'indication pour diminuer la distance qui sépare un *Holostomata* d'un *Glyphostomata* et permettrait-il de rattacher du même coup *Plegiocidaris* et *Eodiadema* à une souche commune. Les débris que j'ai sous les yeux ne me permettent d'ailleurs de rien préciser à ce sujet.

Je pense que l'on devra encore rapporter au moins provisoirement, au G. *Eotiaris* le *Cidaris grandœvus* Quenstedt du Ladinien, à plaques pentagonales allongées et scrobicules confluents, mais qui diffère du type par sa zone miliaire plus large, ses scrobicules moins étendus et surtout ses radioles cylindriques, allongés, plus finement striés et non spinuleux à leur extrémité.

Parmi les formes qui paraissent le plus évidemment dérivées d'*Eotiaris* il faut placer les genres à sutures adambulacraires obliques, supposées flexibles, comme *Miocidaris* à tubercules crénelés, dont le type est du Carnien de St-Cassian, mais qui est encore représenté dans le Charmouthien des environs de Semur et que l'on retrouvera certainement un jour dans le département de l'Yonne. *Triadocidaris*, très voisin du précédent, en diffère par ses tubercules incrénelés. Quant à *Microcidaris*, dont le test se rencontre presque toujours entier et dont les sutures sont, selon moi, droites et rigides, il peut servir de transition entre le genre Permien et les vrais *Cidaris* à tubercules lisses, dont le plus ancien représentant connu avec le test est du Charmouthien. *Plegiocidaris*, qui diffère de ce dernier par ses tubercules fortement crénelés, est encore plus voisin d'*Eotiaris*, dont il diffère seulement par la rigidité plus complète de son test; remontant au Rhétien, il a laissé quelques débris non encore signalés dans l'Hettangien des environs d'Avallon.

Plegiocidaris Martini Cotteau (*s. Cidaris*). Cette espèce parfaitement figurée dans la *Paléontologie française* (Jurass. X, pl. 145, fig. 1, 11) n'est toujours connue que par ses radioles. En raison des crénelures très apparentes de la facette articulaire, elle doit être reportée dans le G. *Plegiocidaris* de Pomel. Les granules qui ornent la tige, atténués chez le type, deviennent parfois, d'après Cotteau, plus ou moins spiniformes. Malgré sa petite taille, je crois devoir rapporter à cette espèce un très petit radiole couvert de granules atténués et recueillis dans l'Hettangien d'Avallon (route de Paris).

Cidaris Itys d'Orbigny. Quelques radioles, recueillis dans les

mêmes couches (zone à *Am. angulatus*) et au même lieu que le précédent, offrent tous les caractères du *C. Itys*, tel qu'il a été figuré dans la *Paléontologie française* (pl. 145, f. 12, 13). Ils se distinguent de ceux du *P. Martini* par leur tige garnie de côtes comprimées, assez fortement dentelées et intervalles finement striés. Les radioles de l'Yonne sont beaucoup plus complets que l'unique débris du Lyonnais sur lequel d'Orbigny avait établi l'espèce ; ils permettent de constater la hauteur de la collerette, sensiblement plus développée que celle du *P. Martini*, l'anneau est proportionnellement moins saillant et la facette articulaire paraît incrénelée. Il n'y a donc pas de motifs pour distraire ce radiole du G. *Cidaris*.

Miocidaris Amalthei Quenstedt (*s. Cidaris*). J'ai recueilli quelques fragments de test de cette espèce dans le Charmouthien de Venarey (Côte-d'Or), au milieu de couches qui ne sont que le prolongement de celles de l'Yonne. C'est avec raison que M. Doderlein a reporté ce *Cidaris* dans un genre à part, nettement caractérisé par l'obliquité de ses sutures adambulacraires. *Miocidaris* se distingue de *Triadocidoris* par ses tubercules crénelés, la disposition de ses tubercules périapicaux, etc.

Cette intéressante espèce n'avait pas encore été recueillie en France, où ses radioles n'ont pas été rencontrés, mais les plaques trouvées à Venarey me paraissent en tous points semblables à celles figurées par Quenstedt (Der Jura, p. 198, pl. 24, fig. 44). Les citations des anciens auteurs sur la présence du *Cidaris Amalthei* en Saône-et-Loire (Pellat : Bull, Soc. G. d. F., 2e sér. t. XVI, p. 167, 1859) et dans le Rhône (Dumortier : Etud. paléon. dep. jurass. du bass. du Rhône, p. 337, pl. 43, fig. 1, 1869) sont certainement erronées et doivent être rapportées au *Rhabdocidaris Moreaui*. Quant à la citation de l'espèce dans le Calvados (Deslongchamps : Bull. S. G. d. F. ibid. p. 677) elle reste d'autant plus douteuse que l'espèce de Quenstedt appartient à un horizon bien inférieur aux couches à *Leptena* de May.

Les temps qui ont séparé le Silurien du Permien ont été immenses ; profondes aussi sont les différences qui séparent *Bothriocidaris*, le premier *Echinoidea* connu, d'*Eotiaris*, et malheureusement les traits d'union qui pourraient permettre de rattacher ces extrêmes sont des plus rares. Il n'est pas cependant défendu de chercher de quel côté les rapports les plus étroits peuvent être constatés.

M. Tornsquist semble indiquer (Abhandt. zur Geolog. specialkarte von Elsass-Lothringen Bd. V. Heft VI, p. 9. Strasbourg, 1897) que *Cidaris* et *Eotiaris* se rattacheraient à la souche de tous les Echinides par *Archæocidaris*, *Lepidocidaris*, *Pholidocidaris* et quel-

qu'inconnu *Lepidesthidæ*. C'est compliquer à plaisir une généalogie qui doit être plus simple, car les mutations du dérivé ont dû être successives et il ne saurait procéder à la fois de quatre types à peu près synchroniques. J'aimerais presque mieux les relations phylogéniques indiquées par M. Jackson (Studies of Palechinoidea. Rochester, 1896) qui, sans chercher des rapports trop difficiles à établir, suppose une descendance directe du type Silurien aux *Eotiaris* Permiens. Il est cependant probable que l'on trouvera à *Eotiaris* mieux connu une souche Carbonifère et *Echinocrinus Werwekei* Tornquist (*s. Archæocidaris* (1) a une physionomie si voisine de celle des *Cidaridæ* que l'on devra sans doute chercher de ce côté la transition des *Perischoechinoida* aux *Cidaroida*. On pourrait au moins provisoirement proposer la succession suivante :

Eotiaris	(Permien)	—	*Cidaroida*
Permocidaris	(Carbonifère sup.)	}	
Eocidaris	(Devonien)	}	*Perischaelinoida*
?	(Silurien sup.)	}	
Bothriocidaris	(Silurien inf.)	—	*Bothriocidaroida*

Ce simple énoncé démontre combien il reste encore de recherches et de découvertes à faire pour rattacher nos *Cidaridæ* secondaires à leur souche Silurienne. Quant aux dérivés des premiers *Cidaris*, j'estime que nous pouvons aujourd'hui singulièrement compléter et améliorer les tableaux de distribution jadis donnés par MM. Zittel (1879) et Bernard (1895) et constater que la phylogénie des Oursins, complexe comme celle de toutes les classes d'animaux, n'est ni aussi difficile, ni aussi obscure qu'on l'a prétendu (Cuenot : *Etudes morphol. sur les Echinod.* p. 655. Liège 1891). Mais, si l'on veut arriver à des connaissances précises sur l'évolution des Echinides, il faut observer la nature, étudier dans tous leurs détails les espèces fossiles et absolument renoncer aux trans-

(1) Le G. *Echinocrinus* Agassiz, 1841 (Observ. sur les progrès récents de l'hist. nat. des Echinodermes, p. 15), créé pour les *Cidaris Urii* Fleming et *Cidarites Nerei* Munster, à l'antériorité sur le G. *Archæocidaris* M. Coy, 1844 et doit être préféré. M. Coy n'avait pas plus le droit, en 1844, de substituer *Archæocidaris* à *Echinocrinus* que Desor n'avait, en 1846, celui de leur substituer le terme *Palæocidaris*, le type des deux premiers genres ôtant le *C. Urii* et celui du troisième le *C. Nerei* également à scrobicules radiés. On ne peut maintenir le G. *Archæocidaris* qu'en le limitant aux espèces à scrobicules lisses dont le type est *A. Wortheni* Hall, comme *A. rossica* de Buch (*Cidaris*), *A. Trautscholdi* Tornquist, *A. Norwoodi* Hall *A. biangulata* et *A. megastylus* Shumard. *Cidarotropus* Pomel, 1883, tombe en synonymie d'*Archæocidaris* ainsi compris.

cendantes inductions qui ne peuvent conduire à rien. Ainsi l'ancêtre Atélostome n'a, on peut l'affirmer, jamais eu les caractères imaginés par la théorie transformiste ; il s'est presque certainement réalisé un jour sous la forme connue d'un *Galeropygus*, mais jamais il n'a été cet être bizarre avec ambulacres à assules unipo-rifères, inventé par quelques naturalistes. La présence d'un seul pore par assule et l'absence de mâchoires ne sont pas en effet pour des Oursins des caractères de simplicité primitive, et ils impliquent moins une regression qu'ils ne procèdent d'une atrophie d'organes primitivement essentiels. Ce n'est pas le nombre des organes qui constitue pour l'être vivant un progrès mais leur adaptation de plus en plus spécialisée et, sous ce rapport, il est évident que les Spatangues modernes sont en progrès sur les *Gnathostomata* ; ils présentent un stade d'évolution plus avancé.

Le tableau suivant, qui résume le présent travail, me parait donc pouvoir, mieux que des considérations plus ou moins philosophiques, servir de base aux conclusions phylogéniques à déduire de mes observations sur les premiers échinides secondaires :

TABLEAU

DE RÉPARTITION DES PREMIERS ECHINIDES SECONDAIRES

(Radioles non compris.)

FAMILLES, GENRES ET ESPÈCES	Permien.	Ladinien.	Carnien.	Rhétien.	Hettangien.	Sinémurien.	Charmouthien.	Toarcien.
Famille des Archæocidaridæ M'Coy.								
Eocidaris Laubei Lambert	-	-	+					
Permocidaris Forbesi Waagen (*Eocidaris*) (1)	+							
— *cœvus* Quenstedt (*Cidaris*)	-	+						
Anaulocidaris Buchi Munster (*Cidaris*)	-	-	+					
Famille des Tiarechinidæ Zittel.								
Tiarechinus princeps Laube	-	-	+					
Lysechinus incongruens Gregory	-	-	+					
Famille des Cidaridæ Gray.								
Eotiaris Keyserlingi Geinitz (*Cidaris*)	+							
— *grandævus* Goldfuss (*Cidaris*)	-	+						
Triadocidaris subsimilis Munster (*Cidarites*)	-	-	+					
— *liagora* Munster (*Cidaris*)	-	-	+					
— *subnobilis* Munster (*Cidaris*)	-	-	+					
— *Suessi* Laube (*Cidaris*)	-	-	+					
Miocidaris Klipsteini Desor (*Cidaris*)	-	-	+					
— *subcoronata* Munster (*Cidaris*)	-	-	+					
— *arietis* Quenstedt (*Cidaris*)	-	-	-	-	-	+		
— *Amalthei* Quenstedt (*Cidaris*)	-	-	-	-	-	-	+	
Microcidaris pentagona Munster (*Cidaris*)	-	-	+					
— *subpentagona* Munster (*Cidaris*)	-	-	+					
— *gerana* Munster (*Cidaris*)	-	-	+					
— *venusta* Munster (*Cidaris*)	-	-	+					
Plegiocidaris Curionii Stoppani (*Cidaris*)	-	-	-	+				
— *Cornaliæ* Stoppani (*Cidaris*)	-	-	-	+				
— *Ombonii* Stoppani (*Cidaris*)	-	-	-	+				
— *senex* Lambert (6)	-	-	-	+				
— *Falsani* Dumortier (*Cidaris*)	-	-	-	-	+			
— *psilonoti* Quenstedt (*Cidaris*)	-	-	-	-	+			
— *angulatus* Quenstedt (*Cidaris*)	-	-	-	-	+			
Plegiocidaris Moorei Wright (*Cidaris*) (3)	-	-	-	-	-	-	?	+
— *ilminsterensis* Wright (*Cidaris*) (4)	-	-	-	-	-	-	-	+

FAMILLES, GENRES ET ESPÈCES	Permien.	Ladinien.	Carnien.	Rhétien.	Hettangien.	Sinémurien.	Charmouthien.	Toarcien.
Polycidaris Toucasi Cotteau (*Cidaris*).........	-	-	-	+				
— *Crossei* Cotteau (*Cidaris*)..........	-	-	-	-	-	+		
— *Pellati* Cotteau (*Cidaris*)	-	-	-	-	-	+		
— *Edwardsi* Wright (*Cidaris*)........	-	-	-	-	-	-	+	
Rhabdocidaris Moreaui Cotteau (*Cidaris*)	-	-	-	-	-	-	+	
— *impar* Dumortier..............	-	-	-	-	-	-	+	
— *major* Cotteau................	-	-	-	-	-	-	-	+
— *horrida* Mérian	-	-	-	-	-	-	-	+
Cidaris Morierei Cotteau (5).................	-	-	-	-	-	-	+	
— *impressa* Lambert (2)...............	-	-	-	-	-	-	-	+
Famille des DIADEMATIDÆ Peters.								
Eodiadema regulare Munster (*Cidaris*).........	-	-	+					
— *lobatum* Wright (*Pseudodiadema*)...	-	-	-	-	+			
— *Collenoti* Cotteau (*Pseudodiadema*)..	-	-	-	-	+			
— *parvum* Wright (*Acrosalenia*)......	-	-	-	-	-	+		
— *granulata* Duncan...............	-	-	-	-	-	-	+	
— *minutum* Buckmann (*Echinus*)	-	-	-	-	-	-	+	
— *octoceps* Quenstedt (*Cidaris*).......	-	-	-	-	-	-	-	+
— *pusillum* Lambert	-	-	-	-	-	-	-	+
Pseudocidaris florida Merian (*Hemicidaris*).....	-	-	-	-	+			
Acrosalenia spinosa Agassiz...	-	-	-	-	-	-	-	+
Hypodiadema varusense Cotteau (*Pseudodiadema*)	-	-	-	-	-	-	+	
Pseudodiadema prisciniacense Cotteau	-	-	-	-	-	-	+	
— *Gauthieri* Cotteau............	-	-	-	-	-	-	+	
— *Moorei* Wrigtht...............	-	-	-	-	-	-	-	+
— *Deslongchampsi* Cotteau........	-	-	-	-	-	-	-	+
Glyptodiadema cayluxense Cotteau.............	-	-	-	-	-	-	+	
Microdiadema Richeri Cotteau................	-	-	-	-	-	-	+	
Mesodiadema Admeto Quenstedt (*non* Munster)..	-	-	?					
— *olifex* Quenstedt (*Cidaris*)	-	-	-	-	-	+		
— *simplex* Lambert................	-	-	-	-	-	-	+	
— *Marconissæ* Desor (*Hemipedina*)..	-	-	-	-	-	-	+	
— *criniferum* Quenstedt (*Cidaris*) ...	-	-	-	+	-	-	-	+
Diademopsis micropora Agassiz (*Diadema*)	-	-	-	+				
— *Michelini* Cotteau (*Hemipedina*)...	-	-	-	+	+			
— *serialis* Agassiz (*Diadema*)	-	-	-	-	+			
— *æquituberculata* Lambert.........	-	-	-	-	+			
— *Heberti* Agassiz (*Diadema*)	-	-	-	-	+			
— *Heeri* Merian	-	-	-	-	+			
— *Tomesi* Wright	-	-	-	-	+			

FAMILLES, GENRES ET ESPÈCES	Permien.	Ladinien.	Cornien.	Rhétien.	Hettangien.	Sinémurien.	Charmouthien.	Toarcien.
Diademopsis Gevreyi Lambert	-	-	-	-	+			
— *microtuberculata* Cotteau	-	-	-	-	+			
— *varusense* Cotteau	-	-	-	-	-	+		
— *Bechei* Broderip (*Cidaris*)	-	-	-	-	-	+		
— *Bowerbanki* Wright (*Hemipedina*)	-	-	-	-	-	+		
— *Quenstedti* Desor	-	-	-	-	-	-	+	
— *Laffoni* Merian	-	-	-	-	-	-	-	+
Hemipedina Lorieri Cotteau	-	-	-	-	-	-	+	
— *Jardini* Wright	-	-	-	-	-	-	+	
— *Etheridgei* Wright (*Pedina*)	-	-	-	-	-	-	-	+
— *Thompsoni* Gregory (*Archeodiadema*)	-	-	-	-	-	-	-	+
Palæopedina globulus Agassiz (*Diadema*)	-	-	-	-	+			
— *minima* Agassiz (*Diadema*)	-	-	-	-	+			
— *Pacomei* Cotteau (*Diademopsis*)	-	-	-	-	+			
Pedina antiqua Cotteau	-	-	-	-	-	-	+	
Famille des Echinometridæ.								
Prototiara Jutieri Cotteau (*Pleurodiadema*)	-	-	-	-	-	-	+	
Famille des Pygasteridæ.								
Pygaster Reynesi Desor	-	-	-	-	-	-	+	
Holectypus conquensis de Cortazar	-	-	-	-	-	-	-	+
Famille des Echinoneidæ Agassiz.								
Galeropygus priscus Cotteau	-	-	-	-	-	-	-	+
— *agariciformis* Forbes (*Hyboclypus*)	-	-	-	-	-	-	-	+
Famille des Collyritidæ.								
Collyrites prior Desor	-	-	-	-	-	-	-	+
89	2	2	16	7	17	8	21	18

NOTES DU TABLEAU DE RÉPARTITION

(1) G. *Permocidaris*. Test connu seulement par des fragments et des plaques interambulacraires isolées ; celles-ci sont polygonales suboctogonales et portent un tubercule bien développé, dépourvu du second anneau des *Echinocrinus*, profondément crénelé et à scrobicule lisse; radioles fusiformes spinuleux. Le type est *P. Forbesi* de Koninck (*s. Cidaris*) du Permien de l'Inde, décrit et figuré par Waagen : Paleont. Indica. ser. XIII, Salt-Range foss. 5, Echinod, p. 818. Calcutta, 1885.

Ce genre avait paru dans le Carbonifère supérieur d'Angleterre avec *P. Verneuili* King (*Archæocidaris*) et on peut lui rapporter une espèce secondaire du Ladinien décrite par Quenstedt comme *Cidaris* : *P. cœvus*. Il diffère d'*Echinocrinus* et d'*Archæocidaris* par ses tubercules crénelés et l'absence de second anneau à la base de ces tubercules, en outre du premier par ses scrobicules lisses, d'*Eocidaris* à la fois par la forme de ses plaques interambulacraires et ses tubercules crénelés, d'*Eotiaris* enfin par sa taille et par ses plaques interambulacraires probablement inégales, certainement disposées sur plus de deux rangs, en sorte que *Permocidaris* demeure un *Archæocidaridæ*, tandis qu'*Eotiaris* est un *Cidaridæ*.

(2) *Cidaris impressa*. Test de très petite taille (Diam. 8 mill. haut. 4 1/2) à ambulacres subonduleux ne portant que deux rangées de granules interporifères. Interambulacres avec tubercules bien développés au nombre de 4 par rangée, à scrobicules peu profonds et cercle complet de granules scrobiculaires, avec quelques rares granules intermédiaires aux bords des plaques, dont les sutures sont distinctes et profondes. Le col des tubercules n'est pas crénelé, mais impressionné de vagues dépressions, images très affaiblies des crénelures des *Plegiocidaris*. Ces traces de crénelures obsolètes sont analogues à celles que l'on observe chez certains *Dorocidaris* ou *Leiocidaris* modernes; elles nous permettent de mieux comprendre comment le type incrénelé a pu procéder du type crénelé. A ce point de vue, ce petit *Cidaris* m'a paru trop intéressant pour ne pas le faire connaître, bien qu'il ait été recueilli loin de la région étudiée, dans le Toarcien (couches à *Leptena*) de May près Caen.

Cette petite espèce ne saurait être confondue avec aucune autre; les *C. cucumifera*, Agassiz et *C. propinqua* Munster du Bajocien et du Rauracien, de beaucoup plus grande taille, en diffèrent, la seconde par ses granules ambulacraires et scrobiculaires plus développés, la première par ses tubercules plus nombreux et sa zone miliaire plus large avec sutures moins profondes.

(3) Cette espèce de la couche à *Leptena* de May a été rapportée par Cotteau à son étage Liasien. Je la considère plutot avec Wright comme une forme du Toarcien, car tous les échinides signalés à cet horizon et retrouvés en Angleterre appartiennent au Lias supérieur anglais. La couche à *Leptena* est d'ailleurs une couche de passage placée à la limite des deux étages Charmouthien et Toarcien.

(4) Le *Cidaris ilminsterensis* a été signalé dans la couche à *Leptena* de May

par Deslongchamps en 1859, mais Cotteau ne l'a plus mentionné en 1875 parmi les espèces de la faune française.

(5) Cette espèce appartient encore à la faune de May et elle est sans doute du Toarcien, cependant Cotteau ne l'ayant pas citée dans la couche à *Leptena* et comme il existe du Lias moyen près de May, j'ai laissé l'espèce dans le Charmouthien.

(6) C'est la petite espèce du Rhétien d'Oberdorf, décrite sous le nom de *Cidaris Desori* qui forme double emploi dans la nomenclature, Cotteau ayant déjà créé, en 1857, un *C. Desori* pour une espèce très différente du Bathonien de la Sarthe, qui rentre cependant aussi dans le S. genre *Plegiocidaris*.

Après avoir examiné ce tableau il est moins difficile de comprendre la phylogénie des différentes familles d'Echinides. Sans doute la prééminence à ces lointaines époques reste encore aux *Gnathostomata*, mais déjà avec le Lias supérieur apparaissent les premiers représentants des *Atelostomata* et deux formes nettement *Exocysta*, l'une encore pourvue de machoires (*Holectypus*), l'autre édentée (*Collyrites*) souche lointaine des Spatangides crétacés.

L'évolution des *Exocysta* a dû être extrêmement rapide à ses débuts : à peine le type primitif, pentaradié, par suite d'une tendance originelle, plusieurs fois manifestée chez les *Glyphostomata*, s'est-il porté vers un type nouveau bilatéral par la séparation de l'apex et du périprocte que ce dernier passe pour ainsi dire d'emblée vers la face inférieure (*Holectypus*). Sans doute à l'origine les deux organes, apex et périprocte, sont encore restés en contact (*Pygaster*) et cela alors même que *Pygaster* venait peut-être de donner naissance par atrophie de ses machoires au premier des *Atelostomata* (*Galeropygus*). Mais, du jour où la séparation a été complète, l'organe déférent s'est de plus en plus éloigné de l'apex pendant le développement de l'individu jusqu'à la réapparition chez de nouveaux dérivés de la cinquième glande génitale (*Discoides*).

Chez le type *Atelostomata* la séparation des deux organes a été en quelque sorte plus difficile à s'accomplir ; leur union était en effet restée si intime que chez les premiers dérivés l'apex s'est déformé entièrement (1) (*Hyboclypeus*) ou partiellement (2) (*Clypeus*) ; qu'il s'est même déchiré (*Collyrites*) pour maintenir un contact d'importance cependant plutôt morphologique que physiologique. Ici d'ailleurs, comme chez les *Pygasteridæ*, la séparation s'est de bonne heure effectuée complète pour les dérivés de cer-

(1) Par allongement de l'organe entier.

(2) Par allongement des deux ocellaires postérieures.



tains des types précédents : *Desorella*, *Crotoclypeus*, *Nucleolites*, et le périprocte a fini aussi par devenir inférieur : *Echinoneus*, *Pygurus*, mais la cinquième glande génitale n'a plus reparu, parce qu'il s'est produit chez les formes récentes de nouvelles modifications de l'apex en relation avec le développement des hydrotrèmes.

J'ai indiqué ci-dessus comment avait du s'opérer la mutation de *Palæopedina* à *Pygaster*, du type cycloïde à un dérivé portant un premier indice de bilatéralité. La séparation première de l'*Exocysta* du grand tronc des *Endocysta* ne s'est pas d'ailleurs opérée au hasard, mais, comme je le disais, par suite d'une tendance primordiale du Cycloïde vers la forme bilatérale, et le rejet postérieur du canal déférent. Cette tendance, manifestée par les premiers *Glyphostomata*, est rendue évidente par ces tentatives de production de nouveaux rameaux *Exocysta* qui ont frappé tous les observateurs et que nous montrent, à des degrés divers, *Acrosalenia* du Toarcien, *Loriolia* du Callovien (1), *Peltastes* du Séquanien, *Heterodiadema* du Cénomanien et *Gauthieria* du Turonien. Mais ces formes aberrantes, depuis trop longtemps fixées dans le type *Endocysta* n'ont pu réaliser à nouveau une transformation aussi profonde que le passage du cycloïde au bilatéral. Ces oursins manifestent seulement l'existence d'une loi primitive des *Glyphostomata* et leur tendance à sortir du type *Endocysta* primitif, pentaradié, pour se porter, au moins partiellement, suivant cette loi de progrès, vers le type nouveau, bien que la majorité des genres Glyphostomes, fidèles aux lois de symétrie manifestées aux anciens jours, évoluent dans d'autres directions. Mais, à l'époque lointaine du Lias, alors que le type *Glyphostomata*, plus récent, était moins étroitement fixé, la mutation s'est un jour opérée et l'Exocyste *Pygaster* est sorti d'un Endocyste, non à la vérité d'un *Endocysta* typique, comme *Cidaris*, *Eodiadema* ou même *Diademopsis*, mais d'un *Endocysta* dont l'apex s'était déjà modifié dans le sens d'un développement postérieur par la permanence de la plaque centrale et le rejet du périprocte vers la génitale impaire ; c'est-à-dire que *Pygaster* est né, selon toute vraisemblance, d'un *Palæopedina*, dont il a conservé les tubercules perforés, incrénelés.

Que *Palæopedina* de l'Hettangien soit issu de *Diademopsis* plus ancien, personne ne le contestera. Les deux genres sont si voisins

(1) J'ai cru devoir rattacher au Genre de Neumayr le *Diadema inæquale* du Callovien dont l'apex échancre l'interambulacre impair comme celui du *L. Foucardi*. J'estime d'ailleurs que les genres *Heterotiara* et *Colpotiara* Pomel rentrent dans le G. *Loriolia*.



qu'on ne les avait même pas séparés jusqu'ici, malgré les caractères différents de leur forme générale, de leur apex et de leur péristome. ***Diademopsis*** à son tour paraît bien dériver d'une forme très voisine d'***Eodiadema***, et si ce n'est de ***Mesodiadema***, très probablement de l'***E. régulare***. Il ne me semble pas impossible en effet qu'une forme à tubercules incrénelés dérive d'une autre à tubercules crénelés, car des modifications analogues paraissent s'être réalisées chez d'autres Echinides, ainsi les ***Cidaridæ*** à tubercules crénelés (***Plegiocidaris***) du Rhétien et du Jurassique ont précédé les vrais ***Cidaris*** à tubercules incrénelés apparus dans le Lias, mais surtout développés depuis le crétacé. ***Microcidaris*** du Carnien a été précédé par ***Eotiaris*** du Permien et par ***Permocidaris*** d'origine carbonifère. Ces derniers genres toutefois devaient dériver eux-mêmes d'***Archæocidaridæ*** à tubercules incrénelés, et cette origine nous explique la facilité des mutations successives de ce caractère de vestiture; elle fait comprendre l'instabilité relative de ces crénelures, fixées seulement chez quelques genres comme ***Pygaster*** incrénelé, ou ***Galeropygus*** crénelé, ainsi quelles se sont fixées chez les ***Diademinæ***, les ***Tiarinæ*** et les ***Coptosominæ*** crénelés, les ***Pedininæ***, les ***Arbaciadinæ*** et les ***Echininæ*** incrénelés, mais qui sont restées instables chez quelques genres comme ***Holectypus***, ***Echinobrissus***, etc.

On voit en résumé qu'il n'est pas improbable d'admettre que l'évolution des formes nouvelles ***Atelostomata***, apparues à la fin du Lias, aient procédé d'***Echinocrinus*** ou d'***Eocidaris*** par ***Permocidaris***, ***Eotiaris***, ***Eodiadema*** ou ***Mesodiadema***, ***Diademopsis***, ***Palæopedina*** et ***Pygaster***. Une descendance plus directe de ***Diademopsis*** comprendrait tous les genres de ***Pedininæ***, tandis que de cette souche ancienne (ou peut-être de ***Mesodiadema***) serait sortie, dès le Charmouthien, une forme à tubercules dépourvus de ligament central, ***Prototiara***, ancêtre probable de tous les ***Arbaciadinæ***, des ***Echininæ*** et même des ***Salmacinæ***.

Eodiadema nous apparaît d'autre part dans sa descendance la plus directe comme la souche de tous les ***Tiarinæ*** et tandis que la forme nouvelle s'affirme, se transforme et se développe dans la tribu des Pseudodiadèmes, on remarque chez quelques genres, comme ***Pseudocidaris***, les indices d'une sorte de regression par la permanence de caractères rappelant chez ces premiers ***Glyphostomata*** l'ancêtre ***Holostomata*** et expliquant l'étroite ressemblance des ***Hemicidarinæ*** et des ***Cidaridæ***.

Le tableau suivant résume d'ailleurs cet essai de distribution à la fois philogénique et géologique des Echinides antéoolithiques.

TABLEAU

D'UN ESSAI DE CLASSIFICATION MÉTHODIQUE DES ÉCHINIDES GNATHOSTOMES

SOUS-CLASSE	ORDRES	SOUS-ORDRES	FAMILLES	SOUS-FAMILLES	TRIBUS
	Plagiocysta	**Cystocidaroida** Zittel	**Palæodiscidæ** Gregory **Echinocystidæ** Gregory		
	Holostomata Pomel	**Bothriocidaroida** Zittel (***Monoplacida*** Bernard)	**Bothriocidaridæ**		
		Perischoechinoida M'Coy (***Polyplacida*** Bernard)	**Melonechinidæ**	**Palechinæ** M'Coy **Melechinæ**	
			Lepidocentridæ Loven	**Lepidocentrinæ** **Lepidesthinæ** Jackson	
			Archæocidaridæ M'Coy		
		Plesiocidaroida Duncan (***Triplacida***)	**Tiarechinidæ** Gregory	**Tiarechinæ** **Lysechinæ** Gregory	
	…ysta	**Cidaroida** Duncan (***Diplacida*** Bernard)	**Cidaridæ** Gray	**Streptocidarinæ** **Stereocidarinæ**	**Rhabdocidarinæ** **Leiocidarinæ**

Mon intention n'est pas de pousser plus loin ces considérations générales sur la genèse des Echinides secondaires, car elles m'entraineraient dans des développements hors de proportion avec les bornes d'une étude locale. J'ai voulu seulement indiquer ici que la phylogénie des Echinides n'est ni aussi indéchiffrable, ni actuellement aussi prématurée que l'on s'est plu à le dire. Je m'efforce en même temps de montrer dans quel sens doivent être cherchés les principes d'une classification moins artificielle des Echinides et je crois devoir proposer celle résumée dans le tableau suivant, déjà partiellement formulée par moi en 1897 et sur laquelle je me réserve de revenir plus tard pour justifier une méthode à la fois éclectique, phylogénique et naturelle :

Je me bornerai à présenter au sujet de ce tableau quelques explications indispensables pour en faire saisir l'économie et d'autant plus concises qu'une bonne partie des divisions adoptées ont été déjà discutées dans ma *Note sur quelques Echinides Eocènes de l'Aude* (*Bull. Soc. Géol. d. Fr.*, 3e sér., t. XXV, p. 511 — 1897).

Pour les divisions plus générales que les familles j'ai cru devoir renoncer à la classification de Cuvier, suivie par Wright, Zittel et Duncan, pour adopter celle jadis indiquée par de Blainville et des Moulins, nettement formulée par Pomel et à laquelle se sont ralliés MM. Bernard et Munier-Chalmas. Il m'a paru en effet que la présence ou l'absence de mâchoires chez un Echinide était un caractère autrement important que la relation plus ou moins intime du périprocte et de l'apex. Dans une bonne méthode de classification le second de ces caractères doit évidemment être subordonné au premier (1).

Quant aux *Gnathostomata*, ils se divisent très naturellement en *Endocysta* et *Exocysta*, suivant que le périprocte s'ouvre dans ou hors de l'apex. Ces termes nouveaux qui cadrent, mieux que ceux de Wright, avec les noms jadis proposés par Klein pour les principales divisions des Echinides, ne correspondent d'ailleurs pas à ces derniers que je n'aurais pu employer sans créer la plus regrettable confusion. L'ordre des *Plagiocysta* ne comprend que quelques formes siluriennes très spéciales, sans descendance connue et ne dérivant évidemment pas de *Bothriocidaris*. Chez les *Endocysta*, les deux grandes sections : *Holostomata* et *Glyphostomata* ont déjà été proposées par Pomel qui a eu le seul tort de ne pas latiniser ces expressions et, à l'exemple de M. de Loriol (1873), j'ai cru devoir les conserver, plutôt que de prendre ceux de *Branchiata* et *Abranchiata* Ludwig, 1880, ou *Endobranchiata* et *Ectobranchiata* Bell, 1881, tous moins anciens que ceux de Pomel (2).

Pour les divisions en Sous Ordres auxquelles j'attache d'ailleurs

(1) Je ne veux même pas discuter ici, malgré la faveur dont elle jouit, la classification de Haeckel, fondée sur des caractères non zoologiques, tirés du gisement des genres, et sur la forme si peu stable des pétales ambulacraires. L'auteur est lui-même si peu sûr de sa méthode qu'il la viole en faisant des *Galeritida* des *Anthosticha* et en laissant les *Echinonida* parmi ses *Petalosticha*. Ce dernier terme est d'ailleurs logiquement synonyme d'*Anthosticha*, il exprime la même idée d'ambulacres pétaloïdes. Il serait enfin facile de démontrer que *Holectypus* par exemple est plus *Demosticha* que *Diplopodia*.

(2) Les expressions employées par Pomel ont été latinisées avec un sens restreint il est vrai, dès 1879, par Zittel.



fort peu d'importance, j'ai adopté celles de MM. Zittel et Duncan en reprenant seulement celui de *Stereodermata* Keeping, 1875, qui a l'antériorité sur celui de *Stereosomata* Duncan, 1889.

Je n'ai pas cru pouvoir, à mon grand regret, suivre ici la classification de M. Bernard, parce que celle-ci, malgré sa séduisante simplicité, m'a paru trop artificielle. Il n'existe en effet aucune différence fondamentale entre les genres d'*Holostomata* à quatre, six ou huit rangées d'assules interambulacraires, ses Tetraplacidés et Polyplacidés, ainsi que le démontre le simple examen de *Lepidesthes Wortheni* qui, malgré ses trois rangées seulement de plaques interambulacraires, n'a aucune affinité avec les *Archæocidaridæ*. Enfin c'est, selon moi, fausser les analogies et les caractères essentiels de *Tetracidaris* crétacé que de le reporter dans cette dernière famille.

Pour les noms de famille j'ai du remplacer *Melonitidæ* Zittel par *Melonechinidæ* parce que le terme *Melonites* Norwood et Owen, 1846, déjà employé par Lamarck pour désigner un Foraminifère, doit être changé en *Melonechinus* Meek et Worthen, 1866.

Bien que Duncan ait pour ainsi dire réuni tous les éléments de la famille des *Cidaridæ* en un seul genre, j'estime que cette famille se divise très naturellement en deux sous-familles caractérisées par la souplesse ou la solidité relative du test, à sutures adambulacraires mobiles (*Streptocidarinæ*) ou rigides (*Stereocidarinæ*). Les noms des autres sous-familles dont les types sont les genres *Tetracidaris* et *Orthocidaris* suffisent pour en préciser les caractères. On critiquera je pense plus volontiers la subdivision des *Stereocidarinæ* en deux tribus, fondées sur la présence (*Rhabdocidarinæ*) en l'absence (*Liocidarinæ*) de crénelures aux tubercules.

Quant aux subdivisions de la grande famille des *Diadematidæ*, je les ai déjà indiquées dans ma note de 1897 et je me borne aujourd'hui à donner aux sous-familles des noms latins : *Diademinæ* à radioles verticillés, *Tiarinæ* à radioles averticillés et tubercules crénelés, *Pedininæ* Duncan, 1889, à radioles averticillés et tubercules lisses. J'ai ajouté une tribu nouvelle *Eodiademinæ* pour les *Tiarinæ* dont les ambulacres sont entièrement composés de primaires et une autre dont le nom est emprunté à Duncan pour les *Tiarinæ* pourvus de fossettes suturales (*Glyphocyphinæ*). La sous-famille des *Pedininæ* présente, comme je viens de le montrer dans les pages qui précédent, une grande unité et sa subdivision en deux tribus, commode pour distribuer les vingt genres qu'elle contient, reste pour moi artificielle. Cette subdivision est d'ailleurs partiellement empruntée à Duncan qui plaçait les genres



à pores échelonnés, mes *Climapedinæ* (1) séparément de ses *Orthopsinæ* à pores uniseriés.

Je considère comme très naturelle la division de la grande famille des *Echimometridæ* en trois sous-familles : *Phymosominæ* (2) à tubercules crénelés, *Arbaciadinæ* (3) à tubercules incrénelés et primaires inégales dont la centrale de chaque majeure en raquette et plaques anales valvulaires, *Echininæ* Haime, 1849, à tubercules incrénelés sans primaires développées en raquette, ni plaques valvulaires anales. Cette dernière sous-famille qui a pris, depuis la fin de l'Eocène, un développement prépondérant ne contient pas moins de 55 genres ; d'où la nécessité d'y établir des subdivisions par tribus plus nombreuses que celles proposées dans ma note de 1897. Il me parait commode de grouper d'abord ces tribus suivant la disposition des primaires simples, ou en triades dont les pores sont tantôt uniseriés (*Orthoporinæ*), tantôt échelonnés (*Oligoporinæ*), ou bien réunis en majeures de plus de trois éléments (*Polyporinæ* Duncan 1889). Le premier groupe comprend trois tribus suivant que les ambulacres restent exclusivement composés de primaires, *Prototiarinæ*, ou de majeures à trois éléments, dépourvus, *Cotteaudinæ*, ou pourvus de fossettes, *Temnechinæ*. Le second a des genres dépourvus de profondes scissures branchiales, avec, *Pleurechinæ*, ou sans fossettes, *Triplechinæ*, et des genres pourvus de profondes scissures branchiales, *Schizechinæ*. Enfin dans le troisième groupe on peut distinguer des genres à profondes scissures branchiales, *Sphærechinæ* ou sans

(1) Κλιμαξ, Echelle.

(2) Le terme *Cyphosoma* ayant été créé en 1837 par Manneihem pour une espèce de Coléoptère fut introduit à tort l'année suivante par Agassiz dans la nomenclature des Echinides, et Haime, avec raison, a proposé pour ces derniers, en 1853, le nom de *Phymosoma*, adopté par Desor, mais rejeté sans motifs sérieux par Cotteau, de Loriol, Duncan, etc. Convaincu de la légitimité de la proposition de Haime je n'hésite pas à rétablir le G. *Phymosoma*. J'ai dû en conséquence supprimer le nom de Tribu *Cyphosominæ* de ma Note de 1897 et je le remplace par celui de *Coptosominæ*, réservant celui de *Phymosominæ* à la sous-famille des *Echniometridæ* à tubercules crénelés. (Le nom de *Phymosoma* Shipey, récemment proposé pour des Holothuries devra être abandonné et je propose de le remplacer par *Prophymosoma*).

(3) J'ai dû légèrement modifier la terminaison du terme proposé par Gray qui faisait de ce groupe une famille, *Arbaciadæ*. Je ne pouvais d'ailleurs écrire *Arbacinæ* puisqu'il existe déjà dans un groupe différent un G. *Arbacina*.



profondes scissures branchiales, rotulaires, *Trochalosominæ* Bather, hemisphériques, *Heliocidarinæ*, ou elliptiques, *Acrocladinæ*.

Toutes ces distinctions paraîtront peut-être au premier abord un peu subtiles; je ne les propose cependant que parce que je les crois fondées, naturelles et propres à singulièrement faciliter l'étude de cette intéressante sous-famille des *Echininæ*. Je me réserve d'ailleurs de chercher ultérieurement à démontrer les enchaînements phylogéniques de ces diverses tribus et d'indiquer plus en détail les raisons d'être de chacune d'elles.

Je ne puis m'étendre ici sur la classification générale des *Exocysta*, ajoutés pour compléter mon tableau. Ils se divisent très naturellement en deux sous Ordres, dont l'un correspond à la sous-classe des Hétérognathes de MM. Munier-Chalmas et Bernard, mais l'autre ne correspond pas à leur sous-classe des Orthognathes. Dans ces conditions j'ai conservé pour le second le vieux terme de Clypeastroide proposé par Agassiz en 1846 et latinisé par Duncan en 1889. Pour le premier qui renferme les *Pileati* de tous les anciens auteurs, Lhwyd, Morton, Melle, etc., j'ai cru devoir conserver le nom de *Pileatoida*; il comprend deux familles dont pour la première le nom n'est que la latinisation du terme Pygasteridées employé par Cotteau. J'y distingue deux sous-familles dont la seconde est caractérisée par l'étroitesse de son péristome et la présence de cloisons internes.

Les *Proscutidæ* comprennent des genres à pores simples non conjugués et dépourvus de rosette buccale, avec cloisons *Fibularinæ*, ou sans cloisons internes, *Echinocyaminæ*. Quant aux *Scutellidæ*, il y a lieu de les diviser en sous-famille, suivant la disposition des sillons ambulacraires de la face orale, tantôt simples, *Arachninæ* Duncan, tantot ramifiés, *Dendrasterinæ*. On peut diviser ces derniers en tribus d'après la forme du test et la présence ou l'absence de la lunule impaire postérieure, et je réserve le nom de *Scutulinæ* aux genres de forme discoïdale, sans fissures, ni lunules.

Il me reste en terminant à montrer les progrès réalisés depuis un demi-siècle dans notre département au point de vue des recherches paléontologiques ayant pour objet les Echinides du Lias.

LISTE DES ÉCHINIDES DU LIAS

RENCONTRÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE OU PRÈS DE SES LIMITES.

En 1849

Cidaris Moraldina Cotteau, du Lias moyen.

Diadema seriale Agassiz, de l'infra lias.

En 1899

Miocidaris Amalthei Quenstedt (*Cidaris*), du Charmouthien.

Plegiocidaris Martini Cotteau (*Cidaris*), de l'Hettangien.

Rhabdocidaris Moreaui Cotteau (*Cidaris*), du Charmouthien.

Cidaris Ilys d'Orbigny, de l'Hettangien.

Eodiadema minutum Buckmann, du Charmouthien.

Diademopsis æquituberculata Lambert, de l'Hettangien.

EXPLICATION DE LA PLANCHE I

Figure 1. — *Diademopsis serialis* Agassiz (*Diadema*) de la zone à *Am. angulatus* de Lautaret, commune de La Begude de Vals, de la collection Gevrey; Variété *magnituberculata* Lambert, vu en dessus, et de grandeur naturelle. (Les tubercules secondaires ont été à tort figurés au-dessus de l'ambitus).

Fig. 2. — Le même vu de profil. (Même observation).

Fig. 3. — *Diademopsis æquituberculata* Lambert de l'infra-lias de Saulieu (Côte-d'Or). Individu avec radioles de ma collection, vu en dessus, grandeur naturelle.

Fig. 4. — Le même, vu en dessous.

Fig. 5. — Le même, vu de profil.

Fig. 6. — *Diademopsis Gevreyi* Lambert, de la z. à *Am. planorbis* d'Aubenas, vu en dessous, grandeur naturelle.

Fig. 7. — Le même, vu en dessous.

Fig. 8. — Le même, vu de profil.

Fig. 9. — Interambulacre grossi du même.

Fig. 10. — *Mesodiadema simplex* Lambert, du Charmouthien de Mussy, vu en dessus, grandeur naturelle.

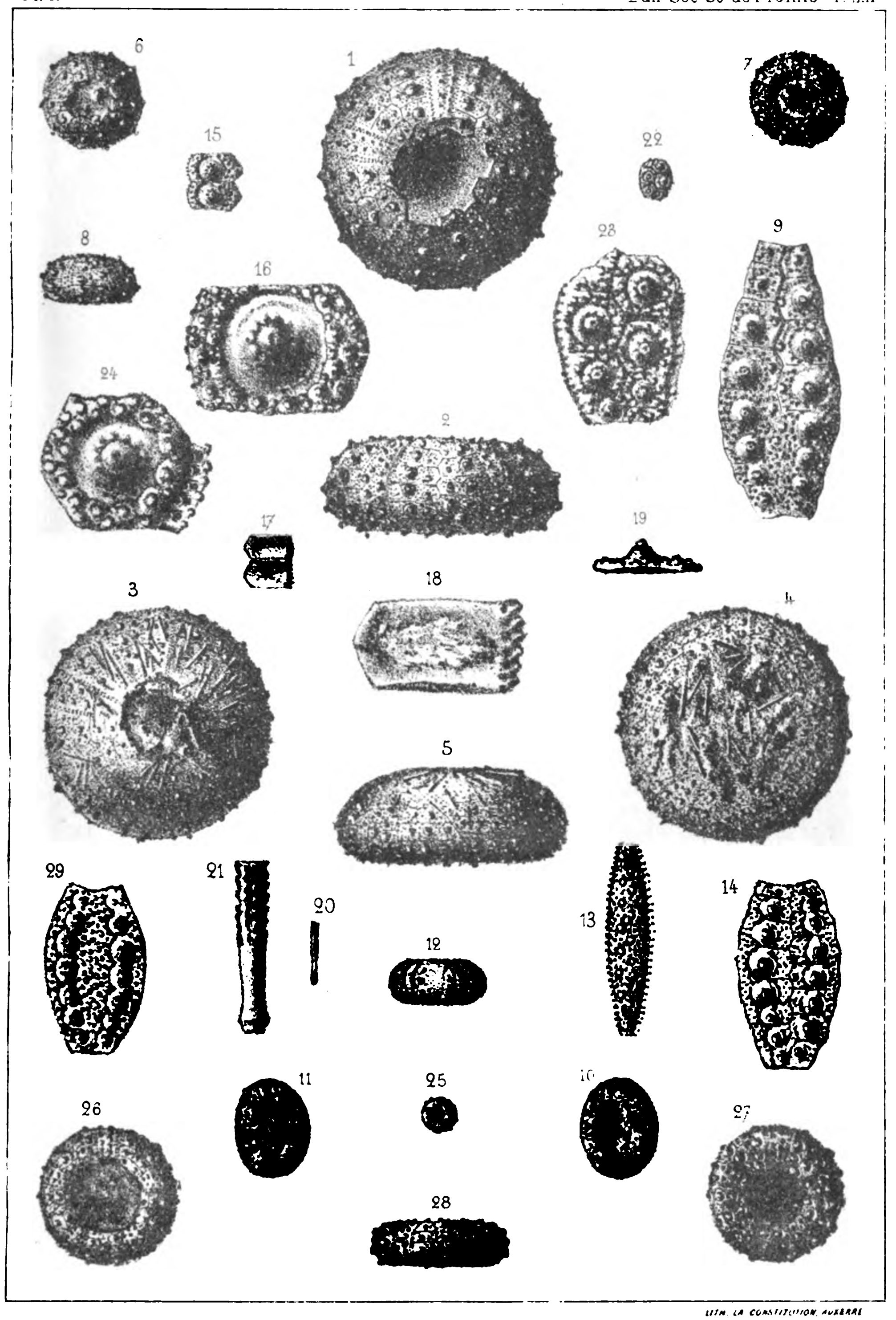
Fig. 11. — Le même, vu en dessous.

Fig. 12. — Le même, vu de profil.

Fig. 13. — Ambulacre grossi, du même.

Fig. 14. — Interambulacre grossi, du même.

Fig. 15. — Deux plaques interradiales du *Miocidaris Amalthei* Quenstedt (*Cidaris*), du Charmouthien de Venarey, grandeur naturelle.



LITH. LA CONSTITUTION, AUXERRE

Quelques Echinides
de l'Infra-Lias et du Lias

FIG. 16. — Une des mêmes, grossie.
FIG. 17. — Deux plaques du même, vues par la face interne.
FIG. 18. — Une des mêmes grossie, montrant les impressions articulaires, obliques adambulacraires.
FIG. 19. — Coupe de la même plaque grossie, montrant comment cette plaque se termine en biseau vers la suture adambulacraire.
FIG. 20. — Radiole du *Cidaris Itys* d'Orbigny de l'infra-lias d'Avallon.
FIG. 21. — Le même, grossi.
FIG. 22. — Segment du *Cidaris impressa* Lambert du Toarcien de May.
FIG. 23. — Le même, grossi (Le dessinateur a exagéré les crénelures des tubercules, ceux des sommet des aires présentant seuls quelques traces de crénelures obsolètes).
FIG. 24. — Une plaque très grossie pour montré les crénulations obsolètes du tubercule (que le dessinateur a beaucoup exagérées).
FIG. 25. — *Eodiadema pusillum* Lambert du Toarcien de May, de grandeur naturelle, vu en dessus.
FIG. 26. — Le même, grossi.
FIG. 27. — Le même, vu en dessous et grossi.
FIG. 28. — Le même, vu de profil et grossi.
FIG. 29. — Interambulacre d'un autre très grossi pour en montrer la fine granulation miliaire.

DÉCOUVERTES BOTANIQUES DANS L'YONNE

DEPUIS LA PUBLICATION DE LA FLORE DE L'YONNE

(Troisième édition en 1883)

Par M. Ravin.

Thalictrum Collinum, Wallr. — Bois clairs en Côte-Chaude, à Augy !

Anemone Pulsatilla, L. — Theil (Fliche). M. Fliche, professeur à l'école Forestière de Nancy.

Ranunculus Hederaceus, L. — Très abondant sur la terre du sous-bief du moulin près la gare de Toucy-Moulin !

Ranunculus Auricomus, L., si commun dans nos bois des calcaires, est rare ailleurs — Chemilly ! — Bois sablonneux, humides.

Nigella Arvensis, L. — Germigny (Henri) ! M. Henri, notaire, à Saint-Florentin.

Pæonia Corallina, Retz. — Cette belle plante avait été signalée en 1757, à Crisenon, au-dessous de l'hermitage, par M. Morin, botaniste à Auxerre. C'est cette station que M. Badin, instituteur a retrouvée en 1874. M. Morin a laissé un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque d'Auxerre.

Berberis Vulgaris, L. — Vault-de-Lugny ! Crisenon (Morin).

Mahonia Repens, Nutt. — Naturalisé à Auxerre ! dans les haies du chemin d'Augy, vers le barrage du Bâtardeau, dans les Cerisaies, à Augy ! en Côte-Chaude, Monéteau ! Sermizelles ! souvent cultivé sous le nom de Houx.

Nymphæa Alba, L. — Tourbières de la Vanne (Fliche). — Ses feuilles ressemblent beaucoup à celles du *Nuphar luteum* Smith, mais on les distingue facilement. Les feuilles du *Ngmphæa* sont palminervées tandis que celles du Nuphar sont penninervées.

Arabis Hirsuta, Scop. — Jussy ! Pont-sur-Vannes (Fliche).

Cardamine Amara. — Beauvoir, près le moulin de Vaux !

Hesperis Matronalis, L. — Chemin Creux près la ferme de la Renauderie à Toucy !

Sisymbrium Supinum, L. — Pont-sur-Vannes (Fliche).

Erysimum Cheiriflorum, Wallz. — Pont-sur-Yonne (Loriferne) ! Pont-sur-Vannes (Fliche).

Diplotaxis Tenuifolia, D. C. — Plante nouvelle pour le département. Gare

de Laroche (Lasnier) ! — Diffère des *Muralis* et *Viminea* par ses racines vivaces et ses tiges munies de feuilles allongées étroites.

Diplotaxis Muralis, D. C. — Dans les gares d'Auxerre ! de Champs (Lasnier) !

Diplotaxis Bracteata, Gr. et God. — Nouvelle pour l'Yonne, abondante dans une carrière près Villeneuve-sur-Yonne (Fliche). On le reconnaîtra par son calice ouvert, gibbeux, et ses graines sur un seul rang, dans chaque loge.

Myagrum Perfoliatum, L. — Héry ! vers la gare, Noyers (Barrey) !

Isatis Tinctoria, L. — Cerisaie vers la gare de Champs ! Pont-sur-Vannes (Fliche).

Lepidium Latifolium, L. — Bords des chemins de Quennes à Nangis (Lavielle) ! Morin dans son manuscrit cite le *Lepidium Graminifolium,* L., au bord des chemins sans noms de localités, nous ne l'avons jamais rencontré.

Lepidium Draba, L. — Sur le talus du chemin de fer, vers le pont de Champoulain à Auxerre !

Iberis Sempervirens, L. — Corbeille d'argent, naturalisée sur les murs et les roches à Avallon !

Camelina Microcarpa, Andrez. — Sur le talus de la route entre Champs et Saint-Bris !

Helianthemum Canum, Dun. - Arcy-sur-Cure !

— **Appeninum,** Pers. — Vincelles !

Viola Palustris, L. — Pendant les mois de juin à septembre, cette violette fleurit et fructifie mais dépourvue de pétales, graines noires.

Drosera Rotundifolia, L. — Trèfontaine à Villefargeau ! Les Vernes, à Pourrain ! Sauilly !

Parnassia Palustris, L. — Tourb. de la Vanne (Fliche).

Polygala Oxyptera, Reich. — Auxerre !

Gypsophila Muralis, L. — Germigny (Henri) !

Spergula Nodosa, L. – Petit-Mâlay (Fliche).

Malva Moschata, L. — Forêt d'Othe (Fliche).

Althæa Hirsuta, L. — Theil (Fliche).

Tilia Parvifolia, Ehrh. — Cry ! Val-de-Mercy ! Theil (Fliche).

— **Corallina,** Sm. — Auxerre ! La Cour Barrée (Milon) !

Geranium Pyrenaicum, L. — Auxerre !

Oxalis Acetosella, L. — Bois tourbeux de Sery (Henri)!

Ulex Europæus, L. — Forêt de Pontigny (Henri) !

Spartium Junceum, L. — Auxerre ! Diges !

Ononis Campestris, Koch et Zig. — Brienon ! Saint-Georges ! Vaumort (Fliche).

O. — **Columnæ.** — Mailly-le-Château !

Melilotus Alba, Desr. — Gare de Toucy-Moulin ! Auxerre ! Laroche ! Chemilly ! Saint-Florentin (Henri) !

Trifolium, Striatum, L. — Monéteau !

T. — **Elegans,** Savi. — La Puysaie ! Diges ! Pourrain !

Lotus Diffusus, Soland. — La Puysaie !

Galega Officinalis, L. — Monéteau ! Laroche ! Appoigny !
Colutea Arborescens, L.,— Bazarnes, Trucy (Morin), Champfêtu (Fliche).
Coronilla Emerus, L. — Haies du chemin d'Augy à Auxerre (Milon) !
Ervum Ervilia, L. — Saint-Moré !
Lathyrus Sylvestris, L. — Vaumort (Fliche).
Prunus Padus, L. — Taillis à Saint-Georges (Milon) !
Rubus Idæus, L. — Le chapitre forêt d'Othes (Fliche).
R. — **Thyrsoideus,** Wimm. — Auxerre, rue Saint-Gervais, dans les haies !
R. — **Fruticosus,** L. — Sauilly, près la gare !
R. — **Macrophyllus,** W. et N. — Mailly-Château !
R. — **Cordifolius,** Wei et N. — Jussy, Bords des chemins (Milon) !
Fragaria Collina, Ehrh. — Bois de Champfetu (Fliche).
Comarum Palustre, L. — Toucy (Milon) !
Potentilla Argentea, L. — Theil (Fliche).
Rosa Corymbifera, Borkh. — Bailly ! Pourrain !
R. — **Tomentella,** Lem. — Augy !
R. — **Agrestis Savi.** — Chevannes !
R. — **Echinocarpa,** Rip. — Coulanges-la-Vineuse (Populus) !
R. — **Tomentosa,** Smith. Coulanges-sur-Yonne (Fliche).
R. — **Mollis,** N. - Châtel-Censoir ! Chevannes !
Cratægus Oxyacanthoïdes, Thuil. — Cette espèce considérée jadis comme très commune est en réalité aujourd'hui rare ; on la rencontre ça et là dans les bois, les haies. Auxerre ! Saint-Sauveur ! Augy ! Bois des Brosses à Jussy ! (Fliche a fait la même remarque dans sa note sur la flore de la vallée de la Vanne)
Amelanchier Vulgaris, Mœnch. — Andryes !
Sorbus Latifolia, Lam. — Bois Chauffour, Cérilly (Fliche).
Circæa Lutetiana, L. — Charbuy ! Diges !
C. — **Intermedia,** Ehrh. — Iles de Baumont !
Trapa Natans, L. — Dans les étangs de Charbuy (Morin).
Myriophyllum Alternifolium, D. C. — Bords des étangs de la Puisaye, Les Blondeaux (Milon) ! la Gde-Rue !
Scleranthus Perennis, L. — Forêt de Pontigny (Henri) !
Herniaria Glabra, L. — Le Sénonais (Fliche).
Sedum Telephium L. — Auxerre ! Chemilly !
S. — **Purpurascens,** Koch. — Pontaubert !
S. — **Cepæa,** L. — Moulin ! Pourrain !
S. — **Elegans,** Lej. — Moutiers !
Ribes Rubrum, L. — Bois, vers le château de Pien !
Trinia Vulgaris, D. C. — Arcy !
Helosciadium Inundatum, Koch. — Eaux vives, fossés autour de l'étang des Blondeaux (Milon) ! Rigole de l'étang de la Gde-Rue !
Sison Amomum, L. — Diges ! Moulin !
Ægopodium Podagraria. — Saint-Sauveur près la gare !
Carum Carvi, L. — Auxerre ! Champs ! Avallon !
Pimpinella Magna, L. — Val-de-Mercy !

Buplevrum fruticosum, L. — Naturalisé sur le talus du chemin de fer à Auxerre, au-dessous du jardin Milliaux !

Œnanthe Lachenalii, Gmel. — Pont-sur-Vannes (Fliche).

Fœniculum Officinale, All. — Vaumort (Fliche). St-Florentin, Brienon (Henri) !

Selinum Carvifolia, L. — Theil (Fliche).

Tordylium Maximum, L. — Auxerre ! Monéteau ! Mailly-Château !

Anthriscus Vulgaris, Pers. — Mailly-le-Château ! exp. sud.

A. — Sylvestris Hoffm. — Auxerre, allée Gigot !

Adoxa Moschatellina, L. — La Ferrière-d'en-Haut, Fontenoy !

Asperula Odorata, L. — Theil (Fliche).

Dipsacus Pilosus, L — Sermizelles !

Petasites officinalis, Mœnch. — Moulin (Milon) ! Beauvoir ! Saint ! Theil (Fliche).

Inula Salicina, L. — Theil (Fliche).

I. — Helenium, Crisenon (Morin). Brienon (Deligne) ! Diges (Milon) !

Anthemis Nobilis, L. — Compigny, Plessis-St-Jean (S. Moreau) !

Chrysanthemum Segetum, L. — Perrigny !

Arnica Montana, L. — Les Vernes à Pourrain ! Bois vers l'étang de la Gde-Rue (Lasnier) !

Doronicum Austriacum, Jacq. — Avallon !

Senecio Artemisiæfolius, Pers. — Pierre-qui-Vire (frère Célestin) !

S. — Erraticus, Bert. — Vignes !

Xeranthemum Cylindraceum, Sm. — Appoigny, Chichery (Brunot) ! St-Bris vers Pinel (Milon) !

Carlina Acaulis, L. — Baon (Lasnier) !

Centaurea Serotina, Bor. — Les Chênets, Jonches, à Auxerre ! Bruyères d'Appoigny !

C. — Solstitialis, L. — Theil (Fliche).

Silybum Marianum, Gœrtn. — Chez M. Potel à Augy en 1757 (Morin).

Lappa Major, Gœrtn. — Iles de Baumont ! Bassou ! Chichery ! Lucy-s-Yonne ! Cry !

Helminthia Echioïdes, Gœrtn. — Diges (Milon) !

Crepis Setosa, Hall. — Laroche (De Marsilly) !

Lobelia Urens, L. — Les Courlis, Appoigny !

Phyteuma Spicatum, L. — Chemilly ! Arcy !

Walhenbergia Hederacea, Schrad. — Les Vernes, les Choubis, à Pourrain (Milon) ! Avallon !

Vaccinium Vitis Idæa, L. — Bois de Chauffour (Fliche) (Guyot). Plante des monts Dores et Pilat.

V. — Myrtillus, L. — M Morin dans son manuscrit cite cette espèce dans les bruyères sans indications de localités, elle était donc commune il y a 150 ans.

Pyrola Rotundifolia, L. — St-Sauveur (Morin) ! Theil (Fliche).

Hypopitys Multiflora, Scop. — Misery ! Theil (Fliche).

Androsace Maxima, L. — La Fringale près Vaux (De Marsilly) !

Lysimachia Nemorum, L. — La Marcennerie près Saint-Sauveur ! Les Choubis à Pourrain (Milon) !



Anagallis Tenella, L. — Charbuy, Les Vernes, Les Cheubis, à Pourrain (Milon)!

Centunculus Minimus, L. — Etang de Charbuy!

Vinca Major, L. — Auxerre! Villeneuve-s-Yonne (Fliche).

Jasminum Fruticans, L. — Naturalisé au pied des murs à Goa (St-Bris)!

Cicendia Pusilla, Griseb. — Près l'étang de la Marcennerie (St-Sauveur)!

Microcala Filiformis, Linck. — St-Sauveur)!

Gentiana Pneumonanthe, L. — Pourrain! Bléneau! forêt de Pontigny (Henri)! Marais de la Vanne (Fliche).

G. — Germanica, Wil. — St-Bris! Chichery! Crain!

Menyanthes Trifoliata, L. — Etang de la Coudre à Venoy! Pourrain! Marais de la Vanne (Fliche).

Cuscuta Major, D. C. — Arcy, bord de la Cure!

Lithospermum Purpureo Cœruleum, L. — Crisenon (Morin).

Cynoglossum Pictum. — Festigny (Fliche).

Physalis Alkekengi, L. — La Roche! Chichery!

Datura Tatula, L. — Auxerre! Décombres.

Linaria Cymbalaria, Mill. — St-Sauveur! Vincelottes! Mailly-Château! Molinons, Villeneuve l'Archevêque (Fliche).

L. — Supina, Desf. — Se trouve aujourd'hui dans toutes les gares du chemin de fer dans l'Yonne.

Scrophularia Canina, L. — Marchais Belon (de Missiessy)!

Gratiola Officinalis, L. — Vincelles à la Cave, Reigny dans les Prés au-dessous de l'Abîme (Morin).

Lindernia Pyxidaria, All. — Bords des étangs des Blondeaux! de Champoulet!

Veronica Buxbaumii, Ten. — Lieux herbeux, cultures. Monéteau (De Marsilly)! Saint-Sauveur! Auxerre! Brienon! R. ①.

V. — Præcox. — Pont-sur-Vannes (Fliche).

Rhinanthus Minor, Ehrh. — Mélusien à Avallon!

Pedicularis Palustris, L. — Marais de la Vanne (Fliche).

Orobanche Rapum, Thuil. — Bléneau! Theil (Fliche).

Hyssopus Officinalis, L. — Talus du chemin qui va de Joigny au pré Prévot!

Salvia Officinalis, L. — Bords du chemin de Joigny au pré Prévot!

S. — Sclarea, L. — Bauvoir près Toutry (Royer).

Nepeta Cataria, L. — Auxerre! Theil (Fliche).

Galeopsis Pubescens, Besser. — Arcy!

Stachys Germanica, L. — St-Bris! Auxerre! Brienon!

Teucrium Scordium, L. — Bords de l'étang de la Grande-Rue vers la maison du garde! Reigny (Morin).

Amaranthus Sanguineus, L. — Pieds des murs à Bonnard!

Rumex Maritimus, L. — Bords de l'étang de la Grande-Rue (Milon)!

Euphorbia Gerardiana, Jacq. — Pont-sur-Vannes (Fliche).

Ulmus Montana, Smith. — Planté sur les routes, Irancy! Voutenay!

U. — Glabra, Mill. — Bords des bois à Monéteau!

Betula Pubescens, Ehrh — Forêt d'Othe (Fliche).

Salix Repens, L. — Tourbières de la Vanne (Fliche).

Populus Alba, L. — Châtel-Censoir ! Auxerre ! Beaumont !

Quercus Rubra, L. — Originaire d'Amérique Planté dans les bois de Festigny (Fliche).

Triglochin Palustre, L. — Pont-sur-Vanne (Fliche).

Potamogetum Polygonifolius, Pourret. — Bléneau !

P. — **Heterophyllus**, Schreb. — Bords des étangs des Luneaux, de la Grande-Rue près Bléneau !

Naias Major, Roth. — Bords de l'étang de la Gde-Rue près Bléneau !

N. — **Minor**, Roth. — id. id. id.

Juncus Capitatus, Weig. — Appoigny !

Narcissus pseudo Narcissus, L. — Avigny (Savatier-Laroche) ! Fontenoy (Pelletier) !

Galanthus Nivalis, L. — Fontaine aux Drions ! Lévy à la Chèvre (Pelletier !

Iris Fœtidissima, L. — Theil (Fliche).

Elodea Canadensis, Mich. — Cette plante qui n'avait été rencontrée que dans le canal de Bourgogne se trouve maintenant presque partout, je l'ai vue jusque dans les étangs de Moutiers et de la Grande-Rue.

Aceras Antropophora, R. B. — Vaumort (Fliche).

Orchis Incarnata, L. — Laroche !

O. — **Odoratissima**. — Andryes ! Bazarnes !

O. — **Viridis**. — Les Michaux, à Pourrain !

Ophrys Muscifera, Huds. — Vincelles ! Arcy ! Tonnerre (Lasnier) !

Limodorum Abortivum, Swartz. — Merry-sur-Yonne !

Cephalanthera Grandiflora, Baby. — Theil (Fliche).

Epipactis Palustris, Crantz. — Laroche ! Andryes ! Pont-sur-Vanne (Fliche).

Neottia Nidusavis, Rich. — Theil (Fliche).

Spiranthes Autumnalis, Rich. — Pourrain ! Diges (Milon) ! Champcevrais (Germain) ! Etang de la Grande-Rue !

Cyperus Fuscus, L. — Moutiers !

C. — **Flavescens**. — Bléneau ! Sauilly ! Pourrain !

Eleocharis Uniglumis, Koch. — Les Vernes à Pourrain !

E. — **Multicaulis**, Diet. — Toucy ! Bords des étangs de la Puisaye !

Scirpus Pauciflorus, Light. — Toucy !

S. — **Fluitaus**, L. — Bords de l'étang de la Grande-Rue près Bléneau !

S. — **Michelianus**, L. — Bords des étangs de Champoulet des Blondeaux (Milon) !

Eriophorum Latifolium, Hopp. — Les Vernes, les Choubis à Pourrain !

Carex Dioïca, L. — Prés Tourbeux à Flacy (Bellon) !

C. — **Pulicaris**, L. — Toucy ! Pourrain ! Villefargeau !

C. — **Paniculata**, L. — Crisenon ! Sainte-Palaye ! Monéteau !

C. — **Canescens**, L. — Toucy (Milon) !

C. — **Lævigata**, Smith. — Pourrain ! Villefargeau ! La Maacennerie près St Sauveur !

C. — **Pseudo Cyperus**. — Bonnard ! Esnon !

C. -- **Ampullacea**, Good. — Toucy ! La Marcennerie près St Sauveur (Milon) !

Andropogon Ischœmum, L. — Les Bordes Talouan (Fliche).

Crypsis Alopecuroïdes, Schrad. — Bords de l'étang des Blondeaux à Bléneau !

Melica Uniflora, Retz. — Chauffour, Theil (Fliche).

Avena Pubescens, L. — Prégilbert !

Nardus Stricta, L. — Pourrain, les Vernes ! Les Choubis !

Ophioglossum Vulgatum, L. — Turny, Venizy (Henri) !

Botrychium Lunaria, Sr. — Plessis-du-Mée (S. Moreau) !.

Osmunda Regalis, L. — Pourrain ! Villefargeau ! forêt de Pontigny (Henri) !

Ceterach Officinarum, D. C. — Vault-de-Lugny ! Auxerre ! Sermizelles ! St-Moré, Camp de Cora ! Eglise de Vaumort (Fliche) ! Basse-cour du château de Villefargeau (Morin).

Polypodium Robertianum, Hoff. — Andryes !

Aspidium Aculeatum, Sw. — Chemins Creux, Moulins ! Pourrain ! Saint Sauveur !

A. — **Angulare**, Kit. — Rive gauche du Cousin entre Avallon et Pontaubert !

Polystichum Thelypteris, Roth. — Les Vernes à Pourrain !

Cystopteris Fragilis, Bern. — Chemins Creux. Les Gerbeaux près Moulins (Milon) ! Les Michaux, à Pourrain ! Coulours, Villiers-Louis (Fliche).

Asplenium Adiantum Nigrum, L. — Moulins ! Moutiers ! Theil (Fliche).

Blechnum Spicant, Smith. — Les Vernes à Pourrain ! Moutiers (Milon) !

Pteris Aquilina, L. — Cette fougère si abondante est bien rare en fruits, je l'ai rencontrée bien fructifiée au pied de la digue de l'étang de la Marcennerie près Saint-Sauveur.

Pilularia Globulifera, L. — Bords des étangs de la Marcennerie ! de la Grande-Rue ! des Luneaux ! de Prunoy près Charny (Milon) !

Nitella Syncarpa, Cos et Germ. — Etang du Curé à Bléneau !

Chara Braunii. — Etangs de Champoulet ! de la Marcennerie ! de Prunoy Milon) !

ÉTUDES PALÉONTOLOGIQUES

SUR LES TERRAINS DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

CÉPHALOPODES ET GASTROPODES DE L'ÉTAGE NÉOCOMIEN

Par M. PERON.

INTRODUCTION

En 1854, Gustave Cotteau, notre ami regretté, a publié un ***Prodrome des mollusques fossiles du département de l'Yonne***, dans lequel il a nommé et signalé sommairement plus de 170 espèces nouvelles de mollusques qu'il avait découvertes dans les divers étages des terrains secondaires de cette région. Il était dans les intentions de notre ami de compléter ce travail ultérieurement en donnant une description et des figures de toutes ces espèces nouvelles, mais, ses études ayant pris un autre cours, Cotteau ne donna pas suite à ces projets.

Les fossiles en question, non figurés et insuffisamment décrits, sont donc demeurés très mal connus et, actuellement, ils constituent un véritable embarras pour tous ceux qui s'occupent de la paléontologie de nos terrains secondaires.

Comme, en vertu des règles récemment admises par les Congrès internationaux, les noms génériques et spécifiques par lesquels les naturalistes désignent les différentes formes, animales ou végétales qu'ils veulent faire connaître, n'ont droit à la priorité qu'autant que ces formes, nommées suivant les règles de la nomenclature linnéenne, ont été assez exactement définies et représentées pour qu'on puisse les reconnaître sans conteste, bien des paléontologues se considèrent comme ayant le droit de ne tenir aucun compte des espèces de Cotteau.

C'est ainsi que, comme il est advenu déjà pour bien des fossiles nommés dans divers prodromes, beaucoup de formes qui portent

des noms spécifiques tirés de diverses localités de nos régions, comme *Nerinea censoriensis*, *Acteon icaunensis*, *Acteonina vizeliasensis*, etc., sont exposées, suivant les idées d'un naturaliste français ou étranger, à recevoir un autre nom, au détriment du droit de Cotteau.

Notre but principal et notre intention première, en entreprenant le travail dont nous publions aujourd'hui le premier fascicule, sont donc de consacrer définitivement le droit de priorité de notre ami en donnant aux nombreuses espèces nouvelles de son prodrome, dont nous avons retrouvé, en très grande partie, les types dans la collection qu'il nous a léguée, toute l'authenticité nécessaire par une description plus complète et par des dessins suffisants des divers exemplaires.

Nous avons été amené toutefois, par la force des choses, à donner à notre travail plus d'extension que nous ne l'aurions voulu pour pouvoir le mener à bien. Nous avons dû considérer, en effet, que, au point de vue de la science, bien d'autres questions importantes restaient à résoudre. Ainsi, Alcide d'Orbigny, dans son Prodrome de paléontologie universelle, publié antérieurement à certains volumes de la *Paléontologie française*, a également donné des noms à bien des espèces de l'Yonne, qui ne sont caractérisées que par quelques mots plus insuffisants encore que les petites diagnoses de Cotteau. Dans bien des cas, grâce à la connaissance des localités et de leurs faunes propres, nous avons pu interpréter correctement les indications sommaires de d'Orbigny et reconnaître ses espèces.

Nous avons estimé, dès lors, que, dans l'intérêt de la science, il y avait utilité à les décrire et à consacrer ainsi le droit de priorité pour d'Orbigny, comme nous le faisions pour Cotteau.

En outre, depuis un demi-siècle environ qu'ont été publiés les principaux ouvrages qui traitent de la paléontologie de notre région, des matériaux nouveaux considérables ont été recueillis. Parmi ces matériaux, une bonne quantité ont été mis en œuvre par des savants français ou étrangers, notamment par Bayan, Bayle, Pictet, de Fromentel, MM. de Loriol, Sauvage, Douvillé, Piette, Lambert, Cossmann, Gauthier, Peron, etc., mais une grande partie encore de ces matériaux sont restés inconnus et innommés.

Il était donc utile de les comprendre, autant que possible, dans notre travail.

Enfin, si l'on considère que cette quantité de matériaux, recueillis, par exemple, depuis la publication de la *Paléontologie française*, ont permis de constater que certaines descriptions, basées sur des spécimens médiocres et souvent uniques, avaient besoin

d'être complétées ou rectifiées, on comprendra comment nous avons été amené à entreprendre, non plus un simple complément au Prodrome de Cotteau, non plus même une description des espèces nouvelles ou peu connues, mais une véritable révision de notre paléontologie locale.

Sans doute, nous ne saurions espérer pouvoir mener à bien un travail aussi considérable, mais si nous ne pouvons l'achever, nous aurons, du moins, ouvert la voie et d'autres la pourront suivre. Il n'y a, d'ailleurs, en procédant comme nous le ferons, aucun inconvénient à commencer ce travail, même pour le laisser inachevé. Chacune de nos publications partielles, établies par séries stratigraphiques distinctes et complètes, constituera une monographie indépendante qui, même prise isolément, pourra avoir son utilité et réalisera un certain progrès dans la connaissance de nos faunes fossiles.

C'est par le terrain crétacique et par l'étage néocomien que nous commencerons. Depuis fort longtemps, il n'a rien été publié sur la faune de ces assises tandis que, pour le terrain jurassique et surtout pour ses étages supérieurs, des mémoires récents de MM. de Loriol, Piette, Douvillé, etc., ont fait connaître beaucoup de formes nouvelles et même les faunes entières de certaines assises.

En outre, étant obligé de tenir compte des ressources budgétaires de la Société des sciences de l'Yonne, qui veut bien se charger de la publication de notre travail, nous devons nous borner, pour ce premier fascicule, à une partie seulement de la faune néocomienne.

Ce premier fascicule comprendra donc seulement les Céphalopodes et les Gastropodes.

Dans ces deux seuls ordres, nous avons eu à étudier 116 espèces distinctes, dont 8 céphalopodes seulement et 108 gastropodes.

Sur ce nombre, 15 espèces, déjà nommées, soit par d'Orbigny, soit par Cotteau, mais insuffisamment décrites et non figurées, le sont dans notre travail et reçoivent ainsi l'authenticité nécessaire; 7 espèces, déjà connues dans d'autres régions, n'avaient pas encore été signalées dans le Néocomien de l'Yonne, et enfin, 23 espèces sont complètement nouvelles et décrites ici pour la première fois.

Nous avons, en outre, à signaler une dizaine d'espèces qui, nommées par Cotteau ou par d'autres auteurs, font manifestement double emploi avec d'autres espèces plus anciennement décrites et doivent par conséquent disparaître de nos catalogues et passer en synonymie.

Enfin, toutes les espèces décrites ou citées jusqu'ici dans notre pays par les auteurs sont étudiées à nouveau. Un grand nombre ont dû recevoir un nouveau classement générique et la plupart font l'objet de descriptions et de renseignements complémentaires.

Notre faune de Céphalopodes est relativement très pauvre et ne présente qu'un intérêt restreint. Les sédiments néocomiens de l'Yonne, contrairement à ceux des étages aptien, albien et cénomanien, n'en ont fourni qu'un petit nombre. On ne peut donc guère les comparer aux puissantes assises néocomiennes du facies bathyal méditerranéen qui, dans les Alpes, la Provence ou l'Algérie, sont si riches en Belemnites ou en Ammonitidés. Cependant, l'existence dans notre région de quelques espèces, comme ***Nautilus pseudoradiatus***, ***Hoplites radiatus***, ***H. leopoldinus***, etc., a une importance réelle au point de vue stratigraphique, car elle permet de synchroniser, sans conteste, nos assises néocomiennes de l'Yonne, d'une part avec celles du Doubs et du Jura septentrional et, d'autre part, avec celles de l'extrême sud de la France, des Alpes-Maritimes, etc.

La faune des Gastropodes, beaucoup plus considérable, donne lieu à quelques observations d'ensemble.

Il faut considérer d'abord que, au contraire des Céphalopodes qui proviennent surtout du Néocomien à sédiments vaseux des environs d'Auxerre et d'autres localités de même facies, la majeure partie des Gastropodes étudiés ont été recueillis dans les calcaires suboolithiques ferrugineux et à polypiers de Gy-l'Evêque, de Volvent, Saints-en-Puisaye, La Chapelle, etc. Ils représentent dans leur ensemble une faune franchement corallophile dont les espèces, pour la plupart pourvues de coquilles robustes, vivaient dans des eaux agitées et médiocrement profondes. Une grande partie de ces espèces étaient carnivores et devaient vivre de proies vivantes ou mortes qu'elles trouvaient sur les rochers sous-marins. Probablement les coraux eux-mêmes au milieu desquels on les trouve, leur servaient de nourriture.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que cette faune néocomienne, d'un caractère très spécial, ne nous offre presque aucune analogie avec celle des autres étages crétaciques de notre région.

Nos étages aptien, albien, cénomanien, etc., en effet, sont représentés par des sédiments terrigènes, argiles, sables et marnes crayeuses, qui dénotent des conditions de formation très différentes et impliquent une faune d'un caractère tout autre. Mais si, quittant nos régions où le Crétacique inférieur est ainsi représenté,



nous examinons les assises à facies récifal du Crétacique du Midi de la France ou de l'étranger, nous n'y découvrons que cette analogie générale commune aux dépôts de facies similaire, mais sans ressemblance dans le détail et sans aucun lien direct et immédiat entre les espèces.

Au contraire, et c'est là un résultat fort intéressant sur lequel nous voulons appeler l'attention des spécialistes, notre faune néocomienne présente une analogie des plus remarquables avec celles de certaines assises du jurassique supérieur de nos régions et, en particulier, avec celles du calcaire à polypiers de la vallée de l'Yonne, celle du calcaire blanc de Tonnerre, etc.

Dans la région des Alpes et des Carpathes où le terrain crétacique se relie au jurassique par des liens tellement étroits que les limites respectives des deux terrains sont fort difficiles à préciser, une analogie très grande est toute naturelle entre les dernières faunes jurassiques portlandiennes et les premières faunes néocomienne. Mais, dans le bassin parisien, il n'en est pas ainsi. Une séparation profonde existe entre les grandes formations jurassique et crétacique et leurs faunes ont été toujours considérées comme absolument différentes.

D'ailleurs remarquons ici que les assises dont nous signalons l'analogie paléontologique avec celles du Néocomien, sont loin d'être les dernières ou les plus récentes de la période jurassique.

Nous avons encore au-dessus d'elles les puissants dépôts des étages kimeridgien et portlandien et ces dépôts ne renferment qu'une faune bien différente de celle du Néocomien. C'est aux formations coralligènes du Séquanien et du Rauracien qu'il nous faut remonter pour rencontrer l'analogie que nous voulons signaler

Sans doute, cette ressemblance que nous signalons entre deux formations coralligènes d'âge différent n'est pas chose nouvelle. Tout récemment encore, notre éminent confrère, M. de Lapparent (1), nous a dit, en termes excellents, que deux calcaires coralliens d'âge différent peuvent différer beaucoup moins par leurs fossiles que ne diffèrent un sédiment arénacé et une couche argileuse de même âge. « Il s'en faut de beaucoup », a-t-il ajouté, en appliquant surtout cette remarque aux espèces coralligènes, « que la sensibilité de tous les types organiques soit la même et il en est chez lesquels la différence d'âge ne se traduit que par des caractères très peu visibles dans un premier examen. »

Mais, quelque juste que soit cette assertion et quelque bien connu que soit ce fait d'analogie entre deux formations de même

(1) *Traité de géologie*, 4me édition, p. 725.

facies, il ne nous importe pas moins d'y insister, car il se présente ici dans des conditions particulièrement intéressantes.

Il ne s'agit plus, en effet, de dépôts similaires se succédant à intervalles plus ou moins éloignés dans une même formation, comme les calcaires coralliens ou diceratiens dans le Jura supérieur ou les calcaires à rudistes, dans le Crétacé du Midi de la France. Il s'agit de dépôts fort éloignés stratigraphiquement, appartenant à deux grandes périodes distinctes et séparées entre elles par une lacune considérable.

En outre, ce n'est pas seulement de l'analogie que nous constatons entre les faunes, mais bien une ressemblance remarquable qui, examinée dans le détail, va, pour un bon nombre de formes, jusqu'à l'identité complète.

Nous n'avons dans le présent fascicule à envisager que les Gastropodes, mais, dès à présent, nous sommes en mesure de déclarer que nos conclusions seront confirmées par l'étude d'un bon nombre de Pélécypodes qui, comme certains ***Astarte***, ***Arca***, ***Mytilus***, ***Myoconcha***, ***Pholadomya***, ***Trigonia***, etc., ont des formes extrêmement voisines dans les assises jurassiques supérieures.

Il en est encore ainsi dans les zoophytes et même dans les échinides.

En ce qui concerne seulement les Gastropodes, la majeure partie, tout d'abord, des genres que nous avons à énumérer sont tous très abondamment représentés dans notre jurassique supérieur. Un bon nombre d'entre eux, en outre, comme ***Nerinella***, ***Pseudomelania***, ***Neritopsis***, ***Chilodonta***, ***Purpuroidea***, ***Harpagodes***, ***Cryptaulax***, ***Columbellaria***, ***Diartema***, etc., qui ont survécu au Jurassique et persisté pendant le Néocomien, s'éteignent avec cet étage ou deviennent au-delà au moins d'une extrême rareté.

Ces formes génériques peuvent donc être considérées comme autant de traits d'union entre la faune néocomienne et celle du Jura supérieur et, en même temps, comme autant de traits de séparation entre le Néocomien et les étages crétaciques suivants.

Mais il y a plus encore et nous sommes en mesure de signaler un bon nombre de gastropodes néocomiens qui ont, avec des gastropodes jurassiques, des affinités telles que la couleur de la gangue seule permet de les distinguer. Quelques-uns, comme ***Chilodonta Cotteaui*** Bayan, ***Pseudomelania Moreana*** Cotteau, ***Harpagodes pelagi***, etc., présentent avec leurs similaires jurassiques, ***Chilodonta clathrata***, ***Pseudomelania corallina***, ***Harpagodes oceani*** etc., quelques légères différences, notamment dans la taille, qui peuvent à la rigueur suffire pour les distinguer spécifiquement ; mais, pour beaucoup d'autres, nous ne trouvons plus même le moindre caractère différentiel.

Tels sont, par exemple, ***Neritopsis robinaldina*** d'Orbigny et ***N. decussata*** d'Orbi., de Coulanges-sur-Yonne, ***Turbo grasianus*** Cotteau et ***T. epulus*** d'Orbi., ***Purpuroidea subgracilis*** Peron et ***P. gracilis*** de Loriol, ***Columbellaria subaloysia*** Peron et ***C. aloysia*** Guirand, ***Diartema subranelloides*** Peron et ***D. ranelloides*** Sauvage.

Il est bien certain que si ces diverses espèces se trouvaient dans le même horizon géologique que leurs correspondants, on ne songerait nullement à les séparer de ces derniers, mais l'influence exercée sur les esprits par l'idée, un peu exagérée, de la séparation complète des deux grandes périodes jurassique et crétacique a été telle que les paléontologistes, d'Orbigny, Pictet et bien d'autres, en étudiant les rapports et différences de leurs espèces néocomiennes, n'ont cru devoir les comparer qu'avec des espèces contemporaines ou au moins crétaciques, sans jamais étendre cette comparaison jusqu'aux espèces jurassiques.

Je pense, pour mon compte, qu'il convient de revenir sur ces exagérations et d'admettre que, dans le bassin parisien, aussi bien que dans le bassin méditerranéen, bien des formes animales ont pu survivre à la période jurassique et persister dans le Crétacique.

Sans doute, bien des paléontologistes pourront ne pas partager cette manière de voir et dès lors, ces mêmes savants, en examinant des séries de nos fossiles correspondants, pourront toujours y découvrir quelques différences qui, tout individuelles et inconstantes qu'elles sont, leur paraîtront suffisantes pour motiver une distinction spécifique. Nous avons même connu un savant qui, en étudiant une espèce, déclassait certains individus de cette espèce, sur la simple indication de leur âge un peu divergent par rapport à celui du type et, sans autre motif, leur imposait pour ce seul fait un nom nouveau.

C'est pour éviter que pareille mésaventure n'arrive à ces gastropodes que nous jugeons semblables à certains gastropodes jurassiques que nous leur avons néanmoins attribué un nom nouveau. Mais nous avons choisi ce nom de telle façon qu'il puisse rappeler l'espèce mère de laquelle nous rapprochons chacun d'eux comme par exemple ***Purpuroidea subgracilis***, par rapport à ***P. gracilis***, etc.

Il nous paraît probable que, dans l'avenir, le nom nouveau passera simplement en synonymie du premier, mais du moins on n'imposera pas à notre espèce un autre nom et nous aurons au moins indiqué les affinités de notre faune néocomienne avec la faune coralligène de notre Jurassique supérieur.



CÉPHALOPODES

Belemnites Baudouini d'Orbigny.

Belemnites Baudouini d'Orbigny, Pal. fr., ter. crét., t. I, p. 54, pl. 5, fig. 1-2.
— Cotteau, Prodrome, p. 5, 1854.
— Leymerie et Raulin, Stat. géol. Yonne, p. 429, 1857.

L'exemplaire unique qui a servi de type à cette espèce a été recueilli, suivant d'Orbigny, aux environs d'Auxerre par M. Baudouin. Il était dans l'intérieur d'un *Nautilus* et empâté dans la roche de telle façon que d'Orbigny n'a pu voir si l'individu avait des sillons latéraux.

C'est d'ailleurs un individu de petite taille qui se distingue de toutes les espèces connues par sa forme régulièrement conique.

J'ai trouvé dans la collection Cotteau un carton étiqueté *Belemnites Baudouini* sur lequel un échantillon avait été manifestement collé, mais cet échantillon avait disparu et il ne m'a pas été possible de le retrouver sûrement.

C'est donc encore aujourd'hui, malgré des recherches poursuivies depuis plus de 50 ans par de nombreux collectionneurs, une espèce aussi insuffisamment connue qu'au moment où d'Orbigny l'a décrite.

Belemnites *cfr* binervius Raspail.

Pl. I, fig. 1.

L'espèce que je désigne sous ce nom est, comme la précédente, représentée par un exemplaire unique, mesurant seulement 28 millimètres de longueur et cassé à ses deux extrémités. Je l'ai recueilli moi-même dans le calcaire à Spatangues, exploité au-dessous de Chevannes, près de la voie ferrée d'Auxerre à Toucy.

Cet individu, malgré son état incomplet et un peu fruste, n'en est pas moins fort intéressant. Il appartient sans conteste au groupe des bélemnites plates, si abondantes dans le Néocomien alpin et si rares, au contraire, dans celui du Nord de la France.

La section du rostre, à son extrémité antérieure, forme une ellypse assez allongée et régulière dont le grand axe a une lon-

gueur double de celle du petit axe. Les flancs, très déprimés et aplatis, sont, en leur milieu, parcourus par un léger sillon longitudinal. Je ne distingue pas de canal ventral, probablement parce que la partie alvéolaire du rostre fait défaut dans cet individu.

Le bord ventral est presque droit ou très peu arqué longitudinalement. Le bord dorsal, au contraire, montre une courbure prononcée; la partie antérieure du rostre est très rétrécie et la partie la plus large se trouve au tiers postérieur de la longueur. La pointe, qui devait être mucronée, est un peu excentrique.

L'espèce dont notre échantillon nous a paru se rapprocher le plus est *Belemnites binervius* Raspail qui a bien la même forme. Toutefois, on peut aussi le comparer à certains exemplaires jeunes de *B. dilatatus* et, cette dernière espèce ayant été signalée par d'Orbigny dans le Néocomien de la Haute-Marne, qui est si semblable au nôtre, on peut se demander si ces exemplaires ne doivent pas être réunis. Cependant notre individu de Chevannes est moins déprimé que ne le sont habituellement les *B. dilatatus* et, en outre, ses sillons latéraux sont plus accentués que dans ces derniers.

Malgré les recherches que j'ai poursuivies dans les mêmes carrières, je n'ai pas rencontré d'autre exemplaire de Belemnite. C'est, à ma connaissance, le seul individu de belemnite plate qui ait été rencontré dans le Néocomien de l'Yonne.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. I, fig. 1, *Belemnites binervius* de Chevannes. — Fig. 1[2], section du même.

NAUTILUS PSEUDOELEGANS d'Orbigny.

Nautilus pseudoelegans d'ORBIGNY, Pal. fr. ter. crét., t. I, p. 70, pl. 8-9.
— COTTEAU, Prodrome, p. 6.
— LEYMERIE et RAULIN, Statist. géol. Yonne, p. 428.

Cette belle espèce, qui atteint souvent une taille considérable, n'est pas rare dans l'Yonne. D'Orbigny ne l'a signalée qu'à Fontenoy, mais, en réalité, on la rencontre à peu près dans tous les gisements du terrain néocomien. Elle n'y est pas cependant aussi abondante que dans certaines localités du département de l'Aube. Dans la tranchée du chemin de fer, à Vendeuvre-sur-Barse, par exemple, j'en ai rencontré de très nombreux et très grands individus, et ce fait m'a rappelé que d'Orbigny avait déjà signalé le grand nombre des *Nautilus pseudoelegans* qu'il avait rencontrés dans les carrières aux environs de ce même village.

Indépendamment des gisements de l'espèce déjà cités par Cotteau, il faut signaler Orgy, Varenne, Volvent, Saints-en-Puisaye, etc.

Nautilus autissiodorensis Peron.

Pl. I, fig. 2.

Espèce établie sur un exemplaire unique mais en bon état qui a été recueilli à Auxerre, dans une carrière de la route de Saint-Georges.

Cet exemplaire est en grande partie pourvu de son test. Il mesure 13 centimètres de diamètre. Ses caractères particuliers ne permettent pas de le rapporter au *Nautilus pseudoelegans* pas plus qu'à aucune autre espèce connue. Nous sommes donc obligé de lui assigner un nom particulier.

Coquille très renflée, à très petit ombilic, à dos épais et très largement convexe.

Surface du test ornée seulement de stries d'accroissement très fines et très serrées. Sur le dernier tour, dans la dernière moitié, on remarque des plis larges, ondulés, mousses, peu saillants, distants de 15 millimètres de l'un à l'autre, accentués seulement sur la surface externe et s'effaçant sur les flancs. Ces plis dessinent sur le bord externe une sinuosité peu prononcée dont la concavité est tournée vers l'ouverture de la coquille.

Les cloisons sont simples et très peu sinueuses.

Cette espèce a complètement la forme et l'aspect du *Nautilus pseudoelegans* mais elle s'en distingue facilement par ses ondulations dorsales beaucoup plus larges, plus espacées et cantonnées exclusivement du côté de l'ouverture.

Le *N. pseudoelegans*, même à une taille bien moindre que celle du *Nautilus* qui nous occupe, montre, déjà très accentués, les plis nombreux et serrés qui caractérisent l'espèce et ces plis restent toujours semblables dans les individus très âgés, qui atteignent un grand diamètre.

Nous avons recueilli, dans le Gault phosphaté des Ardennes, deux individus d'un *Nautilus* qui présente la même forme et les mêmes ondulations dorsales, larges et sinueuses. Ce *Nautilus* semble avoir été attribué à *N. Bouchardi* d'Orbigny.

Cependant cette espèce, telle que l'a définie l'auteur, ne possède pas les larges plis externes que nous remarquons sur nos exemplaires. C'est ainsi qu'il en est chez les nombreux *N. Bouchardi* que renferme notre étage albien de Seignelay et de Saint-



Florentin. Nous pensons donc que ce rapprochement est impropre et qu'il convient bien d'attribuer un nom nouveau à notre espèce.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. I, fig. 2, *Nautilus autissiodorensis* du Néocomien d'Auxerre, zone à *Echinospatangus cordiformis*. — Fig. 2', portion de la surface externe.

HOPLITES LEOPOLDINUS d'Orbigny.

Ammonites leopoldinus d'ORBIGNY. Pal. fr., t. I, p. 104, pl. 22-23.
— COTTEAU, Prod., p. 12.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. géol. Yonne, p. 428.

Hoplites leopoldinus est assez fréquent, surtout dans les environs immédiats d'Auxerre. Cotteau et Leymerie l'ont signalé à La Chapelle, Auxerre, Ouanne, Fontenoy, Saint-Sauveur. Nous l'avons, en outre, rencontré à Chevannes, Orgy, Bleigny-le-Carreau, etc. C'est une espèce qui, comme *Hoplites radiatus*, existe dans le Néocomien du Jura, de la Suisse, de la Provence, etc., et corrobore par conséquent le synchronisme établi entre ces divers gisements.

Certains individus jeunes de *Hoplites leopoldinus* peuvent être facilement confondus avec des jeunes *H. radiatus*. Ils possèdent une ornementation fort semblable et les caractères généraux sont les mêmes.

Les différences qu'on a fait valoir sont que, en général, dans *H. leopoldinus*, les grosses côtes ombilicales sont moins accusées, qu'elles s'atténuent rapidement sur les flancs et qu'enfin elles sont dépourvues du tubercule latéral bien accentué dans *H. radiatus*. Certains jeunes *H. leopoldinus* ne montrent même que la naissance des côtes au pourtour de l'ombilic et, en cela, ils se rapprochent alors beaucoup des individus âgés sur lesquels on ne distingue plus guère aucune ornementation.

Habituellement, les individus de *H. leopoldinus* que l'on rencontre auprès d'Auxerre sont dépourvus de leur test et on y peut suivre admirablement les délicates ramifications et le dessin si compliqué des cloisons. Cependant nous avons pu aussi recueillir quelques jeunes individus pourvus encore de quelques portions du test et ces parties conservées nous montrent qu'indépendamment des côtes falciformes, la surface de la coquille montrait de fines stries parallèles à ces côtes.

Malgré les quelques différences que nous venons de signaler et qui ont été invoquées pour la séparation des deux espèces, il est incontestable que *Hoplites leopoldinus* et *H. radiatus* ont entre eux des rapports très étroits.

On les trouve toujours ensemble, dans les mêmes gisements et, quand on peut examiner un nombre suffisant d'individus, on remarque que les différences entre les deux séries sont bien inconstantes et bien peu importantes.

Ce sont deux formes qui, incontestablement, dérivent l'une de l'autre et on peut, sans imprudence, les considérer comme deux variétés de la même espèce, l'une, *H. radiatus*, étant la variété épaisse et l'autre, *H. leopoldinus*, la variété déprimée.

Nous sommes ici en présence de ce phénomène bien connu, si remarquable dans bon nombre d'espèces d'Ammonites, notamment dans *A. varians*, *A. cordatus*, *A. margaritatus*, etc., qui consiste en ce que les individus épais, renflés et à ombilic relativement rétréci, possèdent une ornementation plus accentuée, des côtes moins nombreuses et plus saillantes, etc.

HOPLITES RADIATUS Bruguières.

Ammonites radiatus d'ORBIGNY, Pal. fr., t. I, p. 110, pl. 26.
— COTTEAU, Prodr., p. 12.
— LEYMERIE et RAULIN, p. 428.

Cette espèce a été signalée dans l'Yonne par Leymerie et Raulin sous le nom d'*Ammonites asper* Mérian et les gisements indiqués étaient Lignorelles, La Chapelle, Auxerre, Fontenoy et Saint-Sauveur.

C'est surtout dans cette dernière localité qu'elle est abondante. Le musée d'Auxerre en possède de très beaux individus qui ont été donnés par Robineau-Desvoidy et nous en avons nous-même recueilli de bons exemplaires dans la même localité.

Cotteau ne l'a mentionnée qu'à Auxerre et à Saint-Sauveur. C'est, en résumé, une espèce qui est relativement rare dans nos assises néocomiennes.

Cependant elle est assez répandue partout, en France, dans les dépôts de cette même époque et son aire d'expansion est considérable. Son importance stratigraphique est très grande, car c'est la coexistence de ces mollusques de haute mer dans les divers gisements qui a permis de synchroniser sans hésitation nos couches néocomiennes de l'Yonne avec celles du Doubs (Morteau), des Basses-Alpes (Castellane), du Var (Escragnoles, Caussol, etc.).

Hoplites radiatus est un type facile à reconnaître, qui ne peut être confondu parfois qu'avec *Hoplites leopoldinus*, comme nous l'avons montré en parlant de cette espèce. Il fait partie, comme cette dernière, de ce groupe d'Ammonites que Pictet a désignées sous le nom de *Flexuosi* et qui sont caractérisées principa-

lement par leur bord externe tronqué, légèrement convexe et bordé de tubercules.

Toutes ces espèces du groupe des *Flexuosi* de Pictet ont été classées, lors du démembrement du grand genre *Ammonites*, dans le nouveau genre *Hoplites* de Neumayr.

C'est dans ce même genre que prennent place la plupart des formes d'Ammonites connues dans notre étage néocomien et bon nombre de celles de l'étage aptien.

Hoplites cryptoceras d'Orbigny.

Ammonites cryptoceras d'Orbigny, Pal. fr., t. I, p. 106, pl. 24.
— — Prodrome, t. II, p. 63.

Cette ammonite, qui n'avait été signalée d'abord par d'Orbigny que dans les Basses-Alpes et dans la Provence, l'a été également plus tard (Prodrome, 1847) dans les départements de l'Yonne et de la Haute-Marne.

Leymerie et Raulin indiquent sa présence à La Chapelle, probablement d'après la citation de d'Orbigny, mais Cotteau n'en fait aucune mention dans son catalogue.

J'ai recueilli, à Saints-en-Puisaye, un fragment d'Ammonite, manifestement distinct des *Hoplites radiatus* et *H. leopoldinus* qui me paraît devoir représenter l'espèce *H. cryptoceras*. Ses côtes flexueuses, nombreuses, continues et sans tubercules, sont bien celles de ce dernier. Cependant, je ne distingue pas sur ce fragment, un peu insuffisant, le prolongement remarquable de ces cotes en saillie au pourtour de l'ombilic, comme on les voit sur les individus typiques d'*Hoplites cryptoceras* du Midi.

Cette question réclame donc un supplément d'informations.

Desmoceras bicurvatum Michelin.

Ammonites bicurvatus d'Orbigny, Pal. fr., t. I, p. 286, pl. 84, fig. 3 (excl. fig. 1, 2, 3).
— d'Orbigny, Prodrome, t. 2, p. 113.

Cette espèce n'a été jusqu'ici signalée que dans l'étage aptien où elle se trouve à l'état ferrugineux, en même temps que de nombreuses autres espèces bien connues. Cependant, depuis longtemps, j'en possédais, dans ma collection de l'étage néocomien, un exemplaire, à l'état calcaire, dont la provenance était indiquée : « Etage néocomien, Auxerre », sans autres détails. N'ayant pas de souvenirs précis au sujet du gisement de cet exemplaire, je con-

servais des doutes sur son âge réel quand, l'année dernière, j'ai recueilli, bien en place dans le calcaire à spatangues, au sommet d'un des ravins de Venoy, un fragment en bon état, bien déterminable, qui me paraît, comme le premier, devoir être, sans conteste, rapporté à *D. bicurvatum*, Mich.

Cette espèce, qui est abondante dans les argiles aptiennes de Gurgy, a donc fait son apparition dès l'étage néocomien. Elle y est, d'ailleurs, fort rare.

GASTROPODES

Scalaria albensis d'Orbigny.

Scalaria albensis d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 51, pl. 154, fig. 4-5, 1842.
— — Prodr. Pal. univ., t. II, p. 67, 1847.
— Cotteau, Prodr. mol. Yonne, p. 17, 1854.
— Leymerie et Raulin, Stat. Yonne, p. 427, 1857
Scalaria albensis et *S. cruciana*, Pictet et Campiche, Crét. Ste-Croix, t. II, p. 328 et p. 329, pl. lxxii, fig. 8-9, 1864.
Scalaria neocomiensis, de Loriol, anim. invert. fos. Mont Salève, p. 31, pl. 3, fig. 1-3, 1861.
— Pict. et Camp., *loc. cit.*, p. 330.

D'Orbigny a décrit cette espèce d'après un individu incomplet et de taille assez petite recueilli à Marolles par le Dr Dupin. Cependant il ajoute qu'elle a aussi été rencontrée par Robineau-Desvoidy à Saint-Sauveur (Yonne).

Cette description de d'Orbigny, faite d'après des matériaux insuffisants, donne lieu à quelques observations. En outre la figure de l'espèce, restaurée, comme le dit l'auteur, d'après l'exemplaire de la collection Dupin, nous paraît en donner infidèlement l'aspect réel et habituel.

Tout d'abord, la coquille atteint des dimensions bien plus considérables que celles indiquées. D'après d'Orbigny, elle aurait 59 millimètres de longueur et nous en avons des exemplaires qui dépassent 80 millimètres.

Le dernier tour n'est pas toujours aussi arrondi et aussi dénué de carène qu'il est présenté. Ce caractère est assez variable et tous les degrés se montrent sous ce rapport quand on peut étudier un bon nombre d'exemplaires. Il n'y a, d'ailleurs, que dans les individus dont le dernier tour est bien complet, que la partie carénée s'atténue et peut même disparaître complètement.

En ce qui concerne l'ornementation de la surface, elle a été insuffisamment indiquée. D'Orbigny dit que la coquille est striée très finement, en travers, partout. Ce n'est pas seulement en travers qu'elle est striée, mais également dans le sens de la spire, de telle sorte que toute la surface forme un réseau en treillis extrêmement fin et serré.

Quant aux grosses côtes axiales, que d'Orbigny appelle improprement les côtes longitudinales, ce qui peut donner lieu à confusion, il est réel que, comme le dit la description, nos individus,

pour la plupart, en possèdent onze par tour de spire. Cependant ce nombre n'est nullement absolu et nous observons certains exemplaires qui en ont treize et même quatorze, sans que pour cela l'aspect et les caractères généraux de la coquille en soient modifiés.

Si, après avoir ainsi signalé les modifications que comporte la description de *Scalaria albensis* donnée par la *Paléontologie française*, nous comparons l'espèce, telle que nous devons l'envisager, à celle de l'étage néocomien du Mont Salève que M. de Loriol a nommée *S. neocomiensis*, nous sommes amené à penser que, selon toutes probabilités, ces deux espèces doivent être réunies. M. de Loriol, en effet, se basant strictement sur la description de d'Orbigny, montre que son espèce diffère de *Scalaria albensis* par sa taille, qui atteint 80 millimètres, par ses tours plus convexes, par le double système des stries superficielles qui, sur *S. neocomiensis*, forme un fin réseau, etc. Nous pouvons voir, en nous reportant aux observations ci-dessus, que ces différences disparaissent entre les deux espèces.

Il en est encore, à notre avis, absolument ainsi en ce qui concerne une autre espèce du Néocomien de la Suisse que Pictet et Campiche ont décrite sous le nom de *Scalaria cruciana*.

Ce *S. cruciana* que les auteurs signalent comme existant aux environs d'Auxerre et à Marolles-La Chapelle, où, disent-ils, il n'a pas été cité et a été confondu avec *S. canaliculata* ou avec *S. albensis*, serait très facile à distinguer de ce dernier par la carène qui entoure sa face buccale et par son angle spiral plus ouvert.

Nous pensons cependant, après examen des figures et de la description de *S. cruciana* que les caractères différentiels signalés par Pictet sont insuffisants. Cette observation s'applique à l'exemplaire figuré sous les n°s 8^{b} et 8^{c} seulement, car le moule figuré par les auteurs sous le n° 9 comme appartenant aussi à *S. cruciata*, nous paraît absolument distinct du type de l'espèce.

Indépendamment des localités de Marolles-La Chapelle et de Saint-Sauveur que d'Orbigny a citées comme gisements de *Scalaria albensis*, nous devons signaler celles de Gy-l'Evêque, de la Cour-Barat et de Venoy, où l'espèce a été également trouvée.

Scalaria canaliculata, d'Orbigny.

S. canaliculata, d'Orbigny. Pal. fr., t. II, p. 50, pl. 154, fig. 1-3, 1842.
— d'Orbigny, Prodr. pal. univ., t. II, p. 67, 1847.
— Cotteau, Prodr., p. 17, 1854.
— Leymerie et Raulin, Stat. Yonne, p. 426, 1857.
— Pictet et Campiche, Ste-Croix, p. 330, non. pl. lxxii, fig. 10, 1864.



L'espèce ainsi nommée semble avoir été assez diversement interprétée et, après ce que nous avons dit au sujet de *Scalaria albensis*, ce fait n'a rien d'étonnant. Cotteau qui, cependant, a, dans son catalogue des mollusques de l'Yonne, mentionné *S. canaliculata* à Auxerre, à Fontenoy et à Saint-Sauveur, n'a laissé dans sa collection aucun exemplaire étiqueté de ce nom.

Pictet et Campiche, en décrivant leur *S. cruciana*, indiquent les différences qui séparent cette espèce de *S. canaliculata* d'Orbigny et, comme terme de comparaison, ils ont fait figurer un exemplaire de ce dernier provenant des environs d'Auxerre et faisant partie de la collection Pictet.

Or, pour nous, ce fragment provenant d'Auxerre appartient beaucoup plus vraisemblablement à *Scalaria albensis*. Nous en avons recueilli nous-même de semblables; Cotteau en a laissé également de pareils dans sa collection et ils sont classés sous le nom de *S. albensis*.

L'erreur nous paraît provenir de ce que Pictet, se basant sans doute sur le nom de *S. canaliculata* adopté par d'Orbigny, a considéré comme caractère distinctif, presque unique, l'existence d'une carène et d'une dépression canaliculée sur le dernier tour.

En réalité, ce caractère est fort inconstant et paraît, par cela même, secondaire. D'Orbigny dit que le dernier tour est pourvu en avant d'une carène très obtuse et que le dessus est un peu canaliculé, mais cette carène n'est qu'un pli du test qui n'est jamais marqué sur le moule et qui est visible sur le test lui-même surtout quand le dernier tour n'est pas complet. Tous nos exemplaires de *Scalaria albensis* montrent ce caractère mais à un degré très variable et inconstant.

Il en est de même dans plusieurs autres espèces du même genre, notamment dans *S. Clementina* de l'étage albien, dans *S. dupiniana*, etc.

En réalité, c'est seulement par ses côtes transversales plus nombreuses, plus serrées et plus sinueuses, que l'on peut, à notre avis, distinguer *S. caniculata* de *S. albensis*. Nous possédons quelques exemplaires qui, comme l'indique d'Orbigny, possèdent jusqu'à 17 côtes transversales et cette ornementation leur donne un aspect assez particulier qui permet de les distinguer. Ils sont d'ailleurs, comme les autres, un peu canaliculés et subcarénés au dernier tour.

Nous ferons enfin remarquer, en terminant ces observations, que le type de *S. canaliculata* figuré dans la *Paléontologie française* a été restauré par le dessinateur, dans une mesure qui n'est pas



précisée, d'après des individus de la collection Dupin et de la collection de d'Orbigny lui-même.

Genre TURRITELLA Lamarck.

A. d'Orbigny, dans la *Paléontologie française*, a décrit trois espèces de *Turritella* dont l'une, *T. lævigata*, déjà décrite précédemment par Leymerie. Les deux autres, *T. dupiniana* et *T. angulata*, étaient nouvelles, mais cette dernière nous paraît devoir être extraite du genre *Turritella* pour prendre place dans le genre *Cryptaulax* Tate.

Plus tard, dans le *Prodrome*, d'Orbigny a signalé une quatrième espèce, à laquelle il a infligé le nom barbare de *T. robineausa* et qu'il a décrite en une ligne.

De son côté, Cotteau, quelques années après, dans ses études sur les mollusques de l'Yonne, a donné les noms de *T. neocomiensis* et *T. orbignyana* à deux espèces nouvelles du Néocomien de de l'Yonne qu'il a sommairement caractérisées, mais qui n'ont pas été figurées.

Enfin, nous-même avons recueilli quatre formes qui nous paraissent inédites, ce qui porte à neuf le nombre des espèces de *Turritella* connues dans notre Néocomien, sur lesquelles sept n'ont jamais été figurées.

TURRITELLA LÆVIGATA Deshayes.

Turritella lævigata Deshayes *in* Leymerie, Crétacé de l'Aube, *in* M. S. G. F., 1re série, t. V, p. 14, pl. 17, fig. 9, 1842.
— d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 36, pl. 151, fig. 7-9, 1843.
— COTTEAU, Prodr., p. 18.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 428.

Nous n'avons aucune observation importante à formuler au sujet de la description de cette espèce. C'est une coquille qui n'est pas rare et la simplicité de sa forme et de son ornementation en ont facilité encore la description.

Mais si nous n'avons rien à dire sous ce rapport, nous avons à préciser l'état civil de l'espèce qui ne laisse pas que d'être un peu embrouillé.

Dans son mémoire sur le Crétacé de l'Aube, Leymerie, en donnant la description de l'espèce, dit : « Nous rapportons, d'après M. Deshayes, au genre *Turritella*, cette coquille.... etc. » En outre, dans les citations de *Turritella lævigata*, Leymerie fait suivre ce nom du nom de Deshayes, comme il l'a fait pour la presque totalité des espèces décrites dans son mémoire.

Malgré cela, c'est à Leymerie lui-même que d'Orbigny, dans la *Paléontologie française* et dans le *Prodrome*, attribue la paternité de l'espèce. Il a été fait de même par Cotteau dans son Prodrome, par Pictet et Campiche dans leur description des fossiles de Sainte-Croix, etc.

Enfin, Leymerie lui-même, ce qui peut paraître un comble, désigne sans qu'on sache pourquoi, dans la *Statistique de l'Yonne*, d'Orbigny comme étant l'auteur de *Turritella lævigata*.

En réalité, cette espèce ayant été décrite et figurée, ainsi que beaucoup d'autres, pour la première fois par Deshayes dans le mémoire de Leymerie, ainsi que ce dernier savant l'a lui-même constaté, c'est bien du nom de Deshayes qu'il faut faire suivre le nom du gastropode en question.

Dans ce mémoire de Leymerie, il n'a été figuré qu'un bon fragment de *Turritella lævigata*. Cependant, dans la *Paléontologie française*, c'est un individu qu'il dit entier et un peu grossi que d'Orbigny a représenté, et il ajoute que cet individu, qui provient de Marolles, appartient à la collection Leymerie.

Cotteau n'a signalé l'existence de cette espèce dans l'Yonne qu'à Saint-Sauveur. Cependant, dans sa collection, il en existait des exemplaires provenant de Leugny. J'en ai trouvé moi-même quelques bons individus à la Métairie-Foudriat, près Gy-l'Evêque, et à la Cour-Barat, près de Volvent.

Des moules qu'on peut attribuer à la même espèce ont été, en outre, trouvés dans les environs d'Auxerre.

TURRITELLA DUPINIANA d'Orbigny.

Turritella dupiniana d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 34, pl. 151, fig. 1-3, 1842.
— d'ORBIGNY, Prodr., p. 67.
— COTTEAU, Prodr., p. 18, 1854.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 426, 1857.
— PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 318, 1864.

Turritella dupiniana ne nous est connu que par des fragments qui proviennent de Saints-en-Puisaye et de Gy-l'Evêque. D'Orbigny lui-même, quoiqu'il ait représenté un individu entier, en grandeur naturelle, n'a probablement eu en sa possession qu'un fragment car il annonce que le type figuré a été restauré d'après un échantillon de la collection Dupin. Il nous semble, d'ailleurs, à en juger d'après l'angle spiral de nos exemplaires, que la restauration de la *Paléontologie française* a donné à l'espèce une forme un peu trop courte.

D'Orbigny n'a pas précisé le nombre des côtes spirales qui ornent la surface des tours. Il s'est contenté de dire qu'elles sont simples et très inégales et que, parmi elles, on en remarque trois plus élevées que les autres. Cette remarque implique l'existence de cinq côtes au moins, et c'est, en effet, à peu près, le nombre de cordons spiraux que nous pouvons distinguer sur nos exemplaires.

Cependant la figure grossie donnée par d'Orbigny, sous le n° 2 de la planche 115, ne montre que quatre côtes dont les deux médianes sont plus grosses que les autres. Ces petites divergences nous prouvent que *Turritella dupiniana* est une espèce encore mal connue.

Il est regrettable que l'insuffisance de nos matériaux ne nous permette pas de porter un meilleur remède à cet état de choses et de faire figurer un spécimen réellement entier.

TURRITELLA ROBINEAUSA d'Orbigny.

Pl. I, fig. 4.

Turritella robineausa d'ORBIGNY, Prodrome pal. univ., t. II, p. 67, étage 17, n° 86, 1847.
T. robineausi COTTEAU, Prodr., p. 18, 1854.
T. robineausa LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 427, 1857.
— PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 318, 1864.

Sous le nom barbare de *T. robineausa*, d'Orbigny a désigné une espèce non figurée qu'il définit assez vaguement par la diagnose suivante : « Coquille pourvue de stries longitudinales fines sur des tours plans, non saillants. France, Saint-Sauveur, Marolles. »

Cette description est bien insuffisante, car plusieurs espèces de Turritelles possèdent une ornementation en costules ou cordons longitudinaux qu'on peut considérer comme répondant sensiblement à celle indiquée par d'Orbigny. Aussi n'est-il pas étonnant que Cotteau, dans sa collection, ait appliqué ce nom de *T. robineausa* à une petite coquille que, après nettoyage et examen, nous n'avons pas pu accepter comme telle.

Par contre, sous l'étiquette « *Turritella sp. nov.* », nous avons trouvé dans cette même collection quelques coquilles, en assez bon état, qui répondent aussi bien qu'il est possible au signalement sommaire donné par le Prodrome pour *Turritella robineausa*. Nous les considérons donc comme représentant cette espèce et cela avec d'autant plus de probabilité qu'ils proviennent de la même localité que le type. Nous pensons être, par conséquent, en mesure de donner au *Turritella robineausa* l'authenticité qui lui manque.

Nombre d'exemplaires étudiés : 3.

Dimensions du plus grand exemplaire : longueur, 25 millim. ; diamètre au dernier tour, 9 mil.

Coquille de taille moyenne, à tours croissant assez rapidement, à angle spiral assez ouvert. Tours convexes dans le jeune âge mais devenant plus plans dans l'âge adulte et séparés alors par une suture peu indiquée. Surface des tours lisse, en apparence, mais garnie, en réalité, d'une vingtaine de stries longitudinales très fines, peu visibles à l'œil nu, égales et également espacées, simples et non granuleuses.

La partie antérieure du dernier tour est garnie de légers plis transverses d'accroissement. L'ouverture n'est conservée bien intacte dans aucun de nos exemplaires. Sur l'un d'eux, il nous semble distinguer un indice de canal. Nous ne saurions donc affirmer que le classement de cette coquille dans le genre *Turritella* est bien correct. Il y a lieu même de faire remarquer que sa forme et son ornementation sont semblables à celles d'une espèce de *Cerithium* dont nous parlerons plus loin et qu'il ne serait pas impossible qu'il y ait là matière à une rectification.

Turritella robineausa semble avoir avec *T. Raulini* de l'étage albien des Ardennes les rapports les plus étroits. Il semble même, à en juger d'après la figure et la description qui ont été données de cette dernière espèce, que les deux fossiles sont identiques, mais nous ne connaissons pas suffisamment *T. Raulini* pour pouvoir nous prononcer plus explicitement à ce sujet.

D'Orbigny, comme nous l'avons dit, a adopté pour l'espèce qui nous occupe un nom assez incorrect et qui ne s'explique guère. Le nom de notre compatriote, Robineau-Desvoidy, auquel de nombreuses espèces ont été dédiées, a été employé et transformé de maintes façons par d'Orbigny et par Cotteau. C'est ainsi que nous trouvons dans nos catalogues des *Turbo Desvoidyi*, *Neritopsis robineausiana*, *Acteonina robineana*, *Pleurotomaria Robinaldi*, *Rostellaria robinaldina*, *Turritella robineausa*, etc.

En ce qui concerne cette dernière espèce, Cotteau l'a inscrite dans son catalogue sous le nom de *T. robineausi*. Il ne nous paraît pas que ce nom soit beaucoup plus correct que celui employé par d'Orbigny. Le nom de Robineau ne comporte pas de consonne finale, et, si on veut lui appliquer le génitif latin, il convient de le considérer comme invariable et d'écrire alors « *Robineaui* ». Ce n'est pas très euphonique, mais c'est plus simple et plus logique.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 4 ; *Turritella robineausa* d'Orbigny ; exemplaire du Néocomien ferrugineux de Volvent, grandeur naturelle.

TURRITELLA ORBIGNYANA Cotteau.

Pl. I, fig. 3.

Turritella orbignyana COTTEAU, Prodr. mol. fos. Yonne, p. 18, 1854.

Dans le voisinage de l'espèce précédente se place une coquille que Cotteau, dans son *Prodrome*, a nommée *Turritella orbignyana* et qu'il a définie ainsi qu'il suit : « Coquille allongée, ornée sur « chaque tour d'une douzaine de côtes longitudinales, inégales, « irrégulièrement espacées. Tours de spire presque plans, légère- « ment évidés, pourvus à la partie buccale d'une côte aigüe plus « saillante que les autres et marqués à l'extrémité opposée d'une « suture plus profonde. »

Cette diagnose, relativement complète, nous a permis de reconnaître facilement la coquille à laquelle Cotteau a attribué le nom de *T. orbignyana*. Le doute, d'ailleurs, était d'autant moins permis que les exemplaires étaient accompagnés d'une étiquette à ce nom.

L'ensemble des caractères que nous reconnaissons à ces fossiles est bien conforme à ce qu'en a dit Cotteau. C'est seulement en ce qui concerne le degré d'allongement de la coquille et le nombre exact des côtes longitudinales que notre appréciation diffère un peu de celle de ce savant. Nous reprendrons donc plus en détail la description de cette espèce.

Nombre d'exemplaires étudiés : 6.

Dimensions du plus grand exemplaire : longueur, 20 millimètres ; largeur au dernier tour, 6 millimètres.

Coquille médiocrement allongée, à angle spiral assez ouvert. Tours nombreux, ordinairement plans, mais parfois un peu convexes, et parfois, au contraire, un peu évidés, séparés par une suture assez profonde. Surface des tours entièrement couverte de costules spirales fines mais bien visibles, au nombre approximatif de 15 par tour, un peu inégales, se poursuivant sur la face antérieure du dernier tour. Sur chaque tour, à la partie antérieure, près de la suture, une côte plus saillante et plus grosse que les autres dessine une légère carène.

Ouverture grande et subquadrangulaire. Bord columellaire un peu réfléchi et calleux. Ombilic réduit à une très légère dépression.

Turritella orbignyana rappelle par sa forme et par son ornementation *T. robineausa* d'Orbigny dont nous venons de parler. Elle s'en distingue cependant facilement par ses tours moins convexes dans le jeune âge de la coquille, par ses costules longi-

tudinales plus apparentes et moins nombreuses et enfin par la carène antérieure visible sur les tours.

Une autre espèce du Valenginien de la Suisse, *T. Jaccardi*, a aussi des rapports avec le gastropode que nous venons de décrire, mais sa forme est bien plus allongée et, en outre, elle a des tours renflés en leur milieu.

Nos exemplaires de *T. orbignyana* ont été recueillis dans le Néocomien ferrugineux, à Leugny et à Gy-l'Evêque.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. I, fig. 3 ; individu de Leugny en grandeur naturelle. — Fig. 3[1]; portion grossie du même individu.

TURRITELLA NEOCOMIENSIS Cotteau.

Pl. I, fig. 5.

Turritella neocomiense COTTEAU, Prodr. mol. fos. Yonne, p. 18, 1854.
T. neocomiensis LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 427, 1857.
— PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, t. II, p. 318, 1864.

Cette espèce désignée par Cotteau, par inadvertance, sous le nom incorrect de *Turritella neocomiense* que Leymerie a rectifié, est caractérisée ainsi qu'il suit : « Coquille allongée, aciculée, « ornée en long, sur chaque tour de spire, de quatre côtes lisses, « plates, inégales, séparées par des stries transverses fines et « régulièrement espacées. »

Deux exemplaires étiquetés au nom ci-dessus et portant la mention « type de l'espèce » existaient dans la collection Cotteau. Ils répondent bien à la diagnose ci-dessus et nous ne pouvons avoir aucun doute sur leur détermination.

Il nous est assez difficile de décrire, plus complètement que ne l'a fait Cotteau, ces coquilles qui sont incomplètes et imparfaitement conservées. La description que nous venons de reproduire, quoique bien courte, suffit pour permettre de distinguer l'espèce et nous n'avons que peu de chose à y ajouter.

Dans notre plus grand individu, qui a 23 millimètres de longueur, et qui, quoique incomplet, peut donner une idée suffisante de la forme générale de l'espèce, nous remarquons que le dernier tour est renflé et comme gibbeux. L'ouverture n'y est pas conservée et nous ne saurions par conséquent garantir l'exactitude du classement générique de ces coquilles.

C'est sur notre second exemplaire, qui n'est qu'un fragment court, que l'ornementation est le mieux visible. Nous ferons remarquer à ce propos que l'expression de la diagnose « .... côtes

séparées par des stries transverses.... » est insuffisante et impropre. C'est, en réalité, par des sillons que sont séparées les côtes longitudinales et dans ces sillons, inégaux comme les côtes elles-mêmes, on distingue assez nettement des stries transverses, obliques et à peu près égales entre elles. C'est là une ornementation très spéciale qui permet facilement de distinguer cette espèce de toutes les autres.

Les deux exemplaires types de *Turritella neocomiensis* proviennent du Néocomien de Leugny.

EXPLICATION DES FIGURES.-- Pl. I. fig. 5 ; individu entier du Néocomien de Leugny, en grandeur naturelle.— Fig. 5[1] ; portion grossie d'un autre individu.

TURRITELLA SUBLÆVIGATA, Nov. sp.

Pl. I, fig. 9.

Nous attribuons ce nom, un peu provisoirement, à quelques exemplaires trouvés dans la collection Cotteau avec l'étiquette « *Turritella nov. sp.* Leugny, Marolles, étage Néocomien. »

L'un de ces exemplaires seulement est en bon état et peut donner lieu à une détermination précise.

Quoique ces coquilles soient bien voisines de *T. lævigata* Leymerie, nous estimons que c'est avec raison que Cotteau les en a distinguées. Nous les décrirons donc et nous les nommerons, sauf rectification, si des matériaux plus abondants viennent modifier notre manière de voir.

Longueur totale, déduite d'après l'angle spiral, l'extrémité de la spire faisant défaut, 30 millimètres ; largeur du dernier tour, 6 millimètres.

Coquille de forme étroite, allongée. Tours nombreux, peu élevés, convexes, lisses, séparés par une dépression suturale assez profonde, présentant à leur partie postérieure un très léger sillon, canaliculé, à peine visible à l'œil nu.

Dernier tour subcaréné au bord antérieur, présentant une face antérieure lisse, un peu déprimée.

Ouverture assez grande, un peu acuminée en avant et subtriangulaire. Ombilic nul.

Cette espèce qui, par sa forme générale et l'absence totale d'ornementation, se rapproche beaucoup de *Turritella lævigata*, peut cependant s'en distinguer par son angle sutural moins ouvert, par ses tours plus nombreux et plus convexes, par ses sutures profondes et enfin par le léger bourrelet qui existe en avant des sutures.

Aucune autre espèce ne peut être confondue avec *T. sublævigata*.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. I, fig. 2; *Turritella sublævigata* ; individu entier, en grandeur naturelle, du Néocomien de Leugny.

TURRITELLA AUTISSIODORENSIS, Nov. sp.

Pl. I, fig. 6.

Nombre d'exemplaires : 2.

Dimensions du type : longueur, 10 mil. ; largeur, 2 mil.

Espèce de petite taille, de forme sensiblement pupoïde, à surface externe un peu convexe dans sa longueur. Tours presque plans, un peu renflés, cependant, à la partie antérieure. Dernier tour à bord antérieur arrondi, à surface antérieure très convexe et présentant seulement une légère dépression ombilicale.

Surface des tours garnie de fines stries longitudinales, serrées, simples, égales entre elles, au nombre d'une vingtaine environ par tour.

Ouverture arrondie en avant.

Cette coquille, qu'on pourrait peut-être considérer comme le jeune de *Turritella robineausa* d'Orbigny, s'en distingue cependant par sa taille, par sa forme plus courte et pupoïde, par ses tours non convexes et par ses stries plus apparentes.

Les différences entre elle et *T. Orbignyana* sont encore plus accentuées.

Les deux seuls exemplaires de *T. autissiodorensis* que nous possédons sont parfaitement semblables l'un à l'autre et ce fait a contribué à former notre opinion que nous avions là une espèce distincte. L'un d'eux, qui existait dans la collection de Cotteau, sans indication de provenance, doit avoir été recueilli, à en juger d'après la gangue, à Leugny, à Fontenoy ou à Saint-Sauveur. L'autre a été recueilli par nous-même dans le calcaire gris à *Echinospatangus cordiformis* des environs d'Auxerre.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. I, fig. 6; *Turritella autissiodorensis* du Néocomien d'Auxerre, en grandeur naturelle. — Fig. 6^1, portion du même individu, grossie.

TURRITELLA PSEUDODUPINIANA, Nov. sp.

Pl. I, fig. 7.

Echantillon unique, de 8 millimètres de longueur.

Petite espèce à angle spiral régulier, assez aigu. Tours très convexes, séparés par des sutures profondes. Surface des tours

ornée de 5 costules longitudinales, d'égale grosseur et également espacées. Celles de la partie postérieure du tour semblent être composées de petites perles espacées.

Dernier tour à bord antérieur très arrondi. Sa surface antérieure, très convexe, est, comme la partie postérieure, garnie de costules spirales dont les externes sont plus accentuées que les autres.

Ouverture arrondie ; ombilic nul.

Nous avons d'abord considéré le petit gastropode que nous venons de décrire comme un jeune de *Turritella Dupiniana* d'Orbigny. Cependant, considérant qu'elle diffère de ce dernier d'une façon notable par ses tours très convexes et par ses côtes égales entre elles, il nous a paru utile de l'en séparer, au moins provisoirement, en attendant que de nouveaux matériaux viennent nous éclairer sur la valeur de cette espèce qui, pour le moment, est insuffisamment représentée.

Notre exemplaire a été recueilli par nous dans le calcaire gris à *Echinospatangus cordiformis* des environs d'Auxerre.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 7, *Turritella pseudodupiniana*, d'Auxerre, individu en grandeur naturelle. — Fig. 7^1, portion du même, grossie.

Turritella planicostata, Nov. sp.

Pl. I, fig. 8.

Les matériaux pour l'établissement de cette nouvelle espèce sont encore plus pauvres que ceux qui nous ont servi pour l'espèce précédente.

Ils se composent d'un exemplaire unique et qui encore n'est qu'un fragment.

D'après son angle spiral, nous évaluons que l'individu avait 30 millimètres de longueur.

La coquille est allongée, à tours très hauts, plans et séparés seulement par une légère suture.

La surface des tours est ornée de 4 côtes plates, lisses, peu saillantes. Les trois premières sont d'égale largeur et séparées seulement par un léger sillon. La 4me, c'est-à-dire la plus éloignée de l'ouverture, est plus étroite et séparée de la 3me par un sillon plus large que les autres. Nous ne distinguons nulle part aucune trace de stries transversales.

Dernier tour subcaréné au pourtour antérieur ; surface antérieure plane ou subconcave et finement striée dans le sens spiral.

Ouverture subquadrangulaire. Ombilic nul, autant qu'on peut en juger, cette partie étant un peu encroûtée.

Cette coquille ne peut être comparée qu'à *Turritella neocomiensis* dont elle se rapproche par son ornementation, mais son aspect est différent et ses côtes plates, larges et égales entre elles ne sont pas disposées comme dans cette espèce. En outre, les stries transverses qui, dans *T. neocomiensis*, garnissent les sillons longitudinaux n'existent pas dans *T. planicostata*.

Malgré ses caractères assez spéciaux, cette espèce ne peut être considérée comme solidement établie.

Notre exemplaire type a été recueilli dans le calcaire néocomien ferrugineux de la Métairie-Foudriat.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. I, fig. 8; *Turritella planicostata*, fragment du Néocomien de la Métairie-Foudriat. — Fig. 8^1, portion du même, grossie.

CRYPTAULAX ANGUSTATUM d'Orbigny sp. (*sub Turritella*).

Pl. I, fig. 14.

Turritella angulata d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 35, pl. 151, fig. 4-6 (non Sowerby, 1840).
T. angustata d'ORBIGNY, Prodr. pal. univ., t. II, p. 67, 1847.
— COTTEAU, Prodr. p. 18, 1854.

D'Orbigny, en donnant la description de *Turritella angulata*, a fait remarquer que cette espèce, par ses caractères spéciaux, était entièrement différente de toutes les autres turritelles. Il est réel, en effet, que cette coquille, par sa longueur et son étroitesse, par sa forme un peu tordue dans sa longueur, par ses tours rétrécis et et anguleux, etc., constitue un type tout à fait à part et distinct dans les gastropodes du genre *Turritella*.

Après avoir comparé minutieusement cette coquille à certaines espèces assez répandues dans le terrain jurassique et classées par les auteurs tantôt dans le genre *Cerithium* et tantôt dans le genre *Turritella*, comme *Turritella undulata* Quenstedt, *Cerithium contortum*, *C. densestriatum*, etc., nous avons remarqué que *T. angulata* du Néocomien de l'Yonne présentait le même ensemble de caractères spéciaux que ces espèces jurassiques et qu'il devait être rattaché au même groupe.

C'est de ce groupe de formes que M. Cossmann (1) a fait, il y a quelques année, le genre *Pseudocerithium*. Le savant spécialiste

(1) Contribution à l'étude de l'étage bathonien de France. M. S. G. F., p. 125, 1885.

nous a donné de cette nouvelle coupure générique une définition précise et détaillée qui nous permet d'en reconnaitre nettement les caractères distinctifs. Ces caractères résident principalement dans la forme très allongée et étroite de la coquille, dans ses côtes transversales tordues sur elles-mêmes du sommet de la spire à la base du dernier tour, dans son ouverture dessinant en avant comme un large canal rudimentaire, dans sa columelle courte et sans plis, etc.

Or, nos *Turritella angustata* réunissent très sensiblement tous ces principaux caractères. Cette assertion peut sembler hasardée si l'on s'en tient à la figure qui a été donnée de cette espèce dans la *Paléontologie française*. Mais nous devons faire observer que cette figure et même la description sont insuffisantes pour donner une idée précise de cette coquille.

Nous remarquons tout d'abord que sur nos nombreux individus les grosses côtes axiales sont rarement régulières, comme l'a signalé d'Orbigny. Elles se correspondent assez fréquemment d'un tour à l'autre, mais en obliquant, de manière à imprimer à l'ensemble un aspect torse souvent très prononcé. En outre, l'ouverture n'est pas étroite et triangulaire comme le représente la figure; elle est, au contraire, élargie en avant et subcanaliculée.

Si à cela nous ajoutons que les tours sont un peu étranglés avant la suture, que des stries longitudinales fines et inégales garnissent la surface de ces tours, en passant sur les côtes transversales, que la columelle est lisse, l'ombilic nul, etc., on reconnaîtra que nous devons être dans la réalité en plaçant notre espèce dans le groupe des *Pseudocerithium* de M. Cossmann.

Ce dernier nom générique, toutefois, n'est pas celui qui doit être employé. D'après M. Cossmann (1) lui-même ce nom doit s'effacer devant celui de genre *Cryptaulax* Tate, employé bien antérieurement pour la même forme de gastropode.

Le *Cryptaulax angustatum* existe, suivant les indications de d'Orbigny et de Cotteau, à Marolles-la-Chapelle et à Saints. Nous en avons nous-même rencontré des individus à Leugny, à Volvent, à la Métairie Foudriat et à Venoy. Nous en figurons un exemplaire un peu grossi.

Genre **Glauconia** Giebel, 1852.

Potamides Brongniard, 1810 (*pro parte*).
Muricites Schlotheim.
Turritella d'Orbigny (*pro parte*).

(1) Revue critique de Paléoconchologie, 3me année, nº 4. p. 159.

Omphalia Zekeli, 1852.
Vicaria de Verneuil, 1854.
Cerithium Pictet et Renevier (*pro parte*), 1860.
Cassiope Coquand, 1865.
Turritella Pictet, 1864 (*pro parte*).

Glauconia *cfr.* Lujani de Verneuil *sp.* (*sub. Cerithium.*)

Pl. I, fig. 10.

Sous le nom de *Glauconia Lujani*, l'espèce que nous avous à examiner semble jusqu'ici propre au terrain crétacique inférieur de l'Espagne et du Portugal, mais nous pensons qu'en réalité, la même coquille a été, sous d'autres noms, signalée dans bien d'autres régions, notamment en Suisse, en Angleterre, dans le Hanovre, etc. Il est donc moins extraordinaire qu'il ne semble tout d'abord de la retrouver dans notre étage néocomien, qui n'a avec celui de l'Espagne que très peu de rapports.

Cependant, nous n'inscrivons ici cette espèce qu'avec certaines réserves, non parce que sa présence dans l'Yonne serait une anomalie, mais parce que la pauvreté de nos matériaux ne nous permet pas d'être complètement affirmatif sur son identité spécifique avec les types de *Glauconia Lujani*.

Nous n'avons en effet pour l'étudier qu'un seul individu pourvu du test et deux moules internes qui nous paraissent bien représenter la même espèce. Cependant un second exemplaire, pourvu de son test et bien semblable au nôtre, existe en outre au musée de la ville d'Auxerre et ne nous permet pas de douter de la provenance du nôtre.

L'exemplaire de notre collection, en effet, existait dans la série des fossiles néocomiens que nous a laissés Cotteau, mais sans aucune indication de nom ni de gisement. Comme nous étions très familiarisé avec cette forme de gastropode dont nous possédons d'excellents spécimens types provenant de l'Espagne et que nous avons retrouvée dans les fossiles de la Tunisie, nous l'avons immédiatement reconnue. Toutefois, en l'absence de toute indication de provenance et de détermination de la part de Cotteau, nous pouvions craindre que ce spécimen, étranger à notre faune connue, ne se fut trouvé là par mélange accidentel.

L'existence au musée d'Auxerre d'un second exemplaire semblable au nôtre fait disparaître cette crainte. Cet exemplaire du musée n'est pas déterminé, mais il est fixé sur un carton qui porte comme indication de gisement « Etage néocomien, Saints-en-Puisaye; donné par Robineau-Desvoidy ».

Ces deux exemplaires, comme nous l'avons dit, se ressemblent beaucoup et doivent avoir la même provenance. La couleur de leur gangue ne dément aucunement l'origine indiquée sur l'étiquette et nous pouvons considérer cette origine comme authentique.

Malheureusement, nos deux échantillons sont, l'un et l'autre, incomplets en ce qui concerne l'ouverture de la coquille et le canal antérieur. Il en résulte que quoique, sous le rapport de la taille, de la forme, de la disposition et de l'ornementation si caractéristique des tours, nos fossiles soient parfaitement identiques aux *Glauconia Lujani* typiques, nous sommes obligé de réserver leur complète détermination.

Comme nous l'avons dit, en outre des *Glauconia Lujani* si bien conservés et si abondants dans le Crétacique inférieur d'Utrillas, en Espagne, il est de nombreux fossiles qui, signalés sous différents noms dans d'autres contrées, semblent néanmoins appartenir au même type spécifique que les nôtres.

Tels sont probablement les *Muricites strombiformis* Schlotheim (*Potamides carbonarius* Rœmer), abondants dans le Wealdien du Hanovre et du sud de l'Angleterre. Tel est sûrement le *Cerithium Heeri* Pictet et Renevier, du terrain aptien de la Perte du Rhône, et peut être également le *Turritella* (*Omphalia*) *brevicula* Kock, trouvé dans le Néocomien du Nord à *Perna Muleti* et autres fossiles que nous retrouvons dans l'Yonne.

Il y aurait à faire de tous ces fossiles une révision et une étude comparative qui ne manquerait pas d'intérêt, mais cette étude pour être bien probante doit être faite, non d'après les seules descriptions et des dessins qui ne sont parfois ni fidèles ni suffisants, mais d'après des matériaux originaux et ces matériaux nous font défaut.

Quoiqu'il en soit, nous pensons qu'on peut inscrire sûrement *Glauconia Lujani* dans la liste de nos fossiles néocomiens. Indépendamment des deux exemplaires de Saints-en-Puisaye dont nous avons parlé, nous possédons deux moules, provenant des environs d'Auxerre, qui reproduisent assez nettement les caractères de l'espèce pour que nous les considérions comme la représentant.

PSEUDOMELANIA ALBENSIS d'Orbigny (*sub Eulima*).

Pl. I, fig. 11.

Eulima albensis d'ORBIGNY, Pal. fr., t. 11, p. 64, pl. 155, fig. 14-15.
— d'ORBIGNY, Prod., p. 67.
— COTTEAU, Prodr., p. 10.
— LEYMERIE et RAULIN, stat., p. 128.



Les coquilles que nous allons examiner ici ont été placées par d'Orbigny dans le genre *Eulima* Risso, dont les caractères principaux, définis un peu différemment suivant les auteurs, peuvent se résumer ainsi qu'il suit : Coquille petite, lisse, brillante, blanche, souvent arquée dans sa longueur, à tours plats présentant habituellement des varices latérales, à ouverture arrondie en avant, aigüe en arrière, ayant le bord externe simple et un peu épaissi, non ombiliquée.

Parmi ces caractères, il en est plusieurs importants que les fossiles placés par d'Orbigny parmi les *Eulima*, ne semblent pas posséder. Nous avons sous les yeux une douzaine d'exemplaires d'*E. albensis*, dont plusieurs très bien conservés, et aucun d'eux ne présente ni traces de varices, ni spire infléchie, ni surface polie et brillante, etc. Ce dernier caractère, il est vrai, peut avoir disparu par la fossilisation, mais d'autres considérations interviennent encore pour appuyer nos conclusions. Ainsi, un de nos exemplaires, d'une très bonne conservation, montre encore à sa surface des flammules ondulées colorées, très analogues à celles que nous connaissons sur diverses coquilles classées par les auteurs dans les genres *Chemnitzia* ou *Pseudomelania*.

Ainsi donc, nos *Eulima albensis* de d'Orbigny présentent avec les véritables *Eulima* des différences très importantes. Au contraire, ils ont au complet les caractères de ces coquilles dont Pictet et Campiche ont fait le genre *Pseudomelania*, démembré des *Chemnitzia* de d'Orbigny. A la vérité, les individus que nous étudions ici sont, comparativement aux types du genre, d'assez petite taille, mais nous verrons plus loin que des espèces de taille intermédiaire existent dans notre Néocomien qui viennent amoindrir ce caractère différentiel d'ailleurs secondaire.

Ce changement d'attribution générique effectué, nous avons peu de choses à dire relativement aux caractères spécifiques de la coquille.

L'espèce atteint fréquemment des dimensions supérieures à celles indiquées dans la *Paléontologie française*. D'ailleurs, les indications de cet ouvrage présentent à ce sujet des divergences qui appellent une rectification. Ainsi, alors que, suivant le texte, la longueur du type serait de 20 millimètres, le trait qui, sur la planche, indique la grandeur naturelle, n'a que 11 millimètres de longueur.

Les tours sont plans et la suture très peu apparente. Les stries d'accroissement sont extrêmement fines et la surface est unie. Enfin, il semble probable, d'après ce que nous constatons sur un de nos exemplaires, que cette surface était ornée de flammules



colorées, nombreuses. serrées, sinueuses, partant de la suture et se divisant vers le milieu du tour.

D'Orbigny a signalé *Pseudomelania albensis* à Marolles, et Cotteau à Leugny. Nous l'avons, en outre, recueilli à Saints, à la Cour-Barat, près Volvent, et à la Métairie Foudriat.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. I, fig. 11 ; *Pseudomelania albensis* d'Orbigny; individu grossi montrant les flammules de la surface. — Fig. 11¹, grandeur naturelle.

PSEUDOMELANIA MELANOIDES Deshayes (*sub Eulima*).

Eulima melanoides DESHAYES, *in* Leymerie, Crét. de l'Aube, M. S. G. F., 1re série, t. V, p. 12, pl. 16, fig. 6, 1842.
— d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 65, pl. 155, fig. 16-17.

L'espèce nommée par Deshayes *Eulima melanoides* n'est connue que par un exemplaire recueilli à Marolles par Leymerie. Sa description première par Deshayes est sommaire mais peut suffire, C'est d'ailleurs le même individu qui a servi pour la description donnée dans la *Paléontologie française*, laquelle est plus détaillée, mais ici, comme il est arrivé fréquemment dans cet ouvrage, le specimen semble avoir été restauré par le dessinateur, car, notamment en ce qui concerne l'ouverture, la figure diffère d'une façon notable de celle donnée par Deshayes.

En résumé, cette espèce est une forme peu connue et Cotteau ne semble jamais l'avoir rencontrée et ne l'a pas mentionnée dans son *Prodrome*.

Cependant, nous croyons pouvoir attribuer au même type spécifique plusieurs exemplaires dont l'un au moins nous paraît en avoir sensiblement les caractères.

Par rapport à *P. albensis*, qui est la forme la plus voisine de celle qui nous occupe, cette dernière a l'angle spiral plus ouvert et à côtés légèrement convexes ; les tours sont plus convexes et leur suture est plus déprimée ; enfin, l'ouverture est moins étroite et moins arrondie en avant.

D'ailleurs les caractères généraux restent bien les mêmes et nous paraissent justifier le classement de cette espèce dans le genre *Pseudomelania* avec autant de raison que la précédente.

Nos exemplaires ont un angle spiral plus aigu que celui qui a été indiqué par d'Orbigny. Cette différence atteint même, pour quelques-uns, un degré qui pourrait faire douter de l'identité spécifique. Cependant, nous avons dû tenir compte de ce fait que, dans la figure donnée par Deshayes du même individu, l'angle spiral est bien moins ouvert.



La taille du type de *P. melanoides* est de 14 millimètres seulement. Nous avons des exemplaires dont la longueur atteint 26 millimètres. Tous ont été recueillis par nous-même à la Cour-Barat, près Volvent.

PSEUDOMELANIA MOREANA Cotteau (*sub Chemnitzia*).

Pl. I, fig. 12.

Chemnitzia moreana COTTEAU, Prodrome mol. fos. de l'Yonne, p. 20, 1854,
Pseudomelania moreana PICTET et CAMPICHE, Crét. Sainte-Croix, p. 270.

Cotteau a attribué le nom de *Chemnitzia moreana* à des exemplaires assez nombreux d'une coquille qu'il a rencontrée à Gy-l'Evêque et qu'il a définie ainsi qu'il suit dans son *Prodrome :*

« Cette espèce, par son enroulement et sa surface lisse marquée « seulement de quelques stries d'accroissement, se rapproche des « *Chemnitzia Cepha* et *Ch. censoriensis* de l'étage corallien. Inter- « médiaire par sa bouche entre ces deux espèces, elle se distingue « de la première par sa bouche plus allongée et la suture plus « marquée de ses tours et de la seconde par sa spire moins coni- « que et sa forme plus renflée. »

Nous avons trouvé dans la collection de notre ami les échantillons ainsi caractérisés mais, se conformant à la manière de voir exposée en 1864 par Pictet, Cotteau en avait modifié le classement générique et ces échantillons étaient étiquetés « *Pseudomelania moreana.* »

Nous avons toutes raisons pour accepter ce changement et nous allons donner à l'espèce l'authenticité nécessaire en en complétant la description et en la faisant figurer.

Nos individus ne sont pas tous complets. Le plus grand de ceux qui sont intacts atteint 50 millimètres de longueur, mais un autre individu, auquel il manque une partie de la spire, devait avoir environ 80 millimètres.

L'angle spiral peut être évalué à 20°. Il est d'ailleurs difficile à mesurer directement, car les coquilles sont en partie encore engagées dans une gangue très dure. On voit néanmoins que cet angle est plus aigu que dans *P. Cepha* où il atteint 26°.

Ce caractère est très important à considérer car ces espèces du genre *Pseudomelania* sont bien difficiles à distinguer entre elles, en raison de leur uniformité, de l'absence d'ornementation, de la simplicité de l'ouverture, etc.

Dans son ensemble notre espèce a les flancs un peu convexes. Les tours, au nombre de 7, sont hauts, un peu convexes, bien séparés par la suture, lisses et marqués seulement de stries d'ac-

croissement très fines. Le dernier tour, plus haut que les autres, est aussi un peu plus renflé et semble présenter à sa partie postérieure une légère dépression. Sa face antérieure est arrondie, sans aucune trace d'ombilic. L'ouverture est assez courte, aigüe en arrière et bien arrondie au bord antérieur. Le labre est mince et le bord interne est réfléchi sur la columelle.

C'est seulement dans le terrain jurassique que nous rencontrons quelques espèces comparables à celle qui nous occupe. Indépendamment des *P. Cepha* et *censoriensis*, dont a parlé Cotteau, il faut citer *P. corallina* qui en est encore plus voisin et avec lequel, si ce n'était la couleur de la gangue, on le pourrait facilement confondre.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 12; portion antérieure d'un *Pseudomelania moreana* de la plus grande taille, du Néocomien de Gy-l'Evêque.

Pseudomelania bernouilensis, Nov. Sp.

Pl. I, fig. 13.

Nous ne pouvons rattacher à aucune espèce connue une coquille que nous avons rencontrée dans le calcaire néocomien blanc à *Peltastes stellulatus* de Bernouil et à laquelle nous réunissons, mais sans certitude complète, d'autres gastropodes semblables plus petits provenant du Néocomien ferrugineux de Volvent.

Notre individu de Bernouil que nous prenons comme type d'une nouvelle espèce, est un peu incomplet par l'extrémité de la spire et son ouverture n'est pas tout à fait intacte.

Sa longueur totale devait être de 35 millimètres et sa largeur au dernier tour est de 13 millimètres. L'angle spiral est de 17° environ.

Coquille à croissance régulière, dont le dernier tour ne dépasse les autres en hauteur que dans la proportion normale de l'accroissement. Tours très convexes, séparés par une dépression suturale très accentuée ; dernier tour arrondi à sa face antérieure. Surface des tours entièrement lisse, marquée seulement de stries d'accroissement très fines.

Aucune trace d'ombilic, ni d'encroûtement ni de plis columellaires.

Ouverture non complète, plus acuminée en avant que dans les espèces précédentes du même genre, mais ne présentant cependant aucun indice de canal antérieur.

Cette espèce, en raison de sa forme générale et de l'absence

totale d'ornementation à la surface, nous paraît devoir être rattachée au genre *Pseudomelania*. Cependant, la forme de l'ouverture peut laisser quelque doute à ce sujet et nous sommes tenu à des réserves d'autant plus motivées que nos matériaux sont très pauvres.

En tous cas, l'espèce, par ses tours très convexes et la forme de son ouverture, se distingue de nos autres *Pseudomelania*. Elle ne peut non plus être rapprochée d'aucun des *Cerithium* que nous possédons dans nos terrains.

Explication des figures. — Pl. I, fig. 13; *Pseudomelania bernouilensis* du Néocomien inférieur (Néocomien blanc) de Bernouil, en grandeur naturelle.

Genre **Nerinella** Sharpe, 1849.

Nerinea Defrance, d'Orbigny (*pro parte*), Cotteau, etc.

Dans une étude publiée sur le genre *Nerinea*, en 1850, dans le *Quarterly journal* (1), Sharpe a institué, pour un certain nombre d'espèces du genre *Nerinea*, un groupement particulier, à titre de sous-genre, sous le nom de *Nerinella*.

Le type de ce sous-genre est *N. Dupiniana*, précisément l'une des espèces de notre Néocomien, et c'est la figure de cette espèce donnée dans la *Paléontologie française* que Sharpe a reproduite à l'appui de sa nouvelle classification.

Les principaux caractères des *Nerinella* consistaient dans la forme très allongée et très grêle de la coquille et dans la présence d'un seul pli à la columelle.

Or il se trouve que sous ce dernier rapport la figure et la description données par d'Orbigny de *N. Dupiniana* sont inexactes.

En réalité, cette espèce, comme nous le montrerons plus loin, est pourvue de deux plis à la columelle, et il en est de même des autres espèces de ce même groupe que nous trouvons dans notre étage néocomien. Il semblerait donc que le groupement proposé par Sharpe n'a plus de raison d'être, et que nos coquilles doivent rentrer dans le genre *Nerinea*.

Il n'en est pas ainsi cependant. Il reste pour distinguer le genre *Nerinella* des caractères spéciaux suffisants. Aussi, M. Cossmann, le distingué spécialiste, a-t-il, récemment, dans ses essais de paléoconchologie comparée (2), admis, comme un genre à main-

(1) *Remarks on the genus Nerinea.* — *Quarterly journal*, n° 22, May 1850, p. 103.

(2) Loc. cit. 2e livr. p. 36.



tenir dans la Méthode, la section des *Nerinella*, mais en donnant une assez grande extension à son cadre et en y admettant notamment des espèces pourvues de plusieurs plis à la columelle.

Dans ces conditions, nous nous en rapporterons à la haute compétence de ce savant et nous emploierons avec lui le nom générique de Sharpe pour nos Nérinées néocomiennes.

D'Orbigny en a décrit plusieurs espèces. Ce sont toutes des coquilles très longues et très minces qu'il est fort dificile d'obtenir en bon état. La forme de la columelle et les plis du labre y sont rarement observables autrement que par les impressions qu'ils ont laissées sur des moules internes de la coquille.

Aussi, les espèces créées par d'Orbigny sont-elles mal connues et mal définies. L'une d'elles, *Nerinea matronensis*, n'est décrite que d'après une restauration faite sur une empreinte. Une autre, *N. royeriana*, n'est connue que par quelques fragments rencontrés dans la Haute-Marne. D'autres, comme *N. Carteroni* et *N. bifurcata*, sont décrites d'après de petits tronçons de moules. Enfin, la principale, *N. Dupiniana*, qui est la plus fréquente, semble, à en juger d'après les inexactitudes de la diagnose, n'avoir été connue, elle-même, que par des individus tout à fait insuffisants. Il y a donc utilité réelle à reprendre l'étude de ces espèces.

NERINELLA DUPINIANA d'Orbigny sp. (*sub Nerinea*).

Pl. II, fig. 1.

Nerinea Dupiniana d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 81, pl. 159, fig. 5-8.
— d'ORBIGNY, Prodr. pal. univ., t. II, p. 67.
— COTTEAU, Prodr., p. 24.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 426.
Nerinea Carteroni d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 83, pl. 160. fig. 1-2.

Cette espèce est de beaucoup la plus fréquente du groupe des *Nerinella* dans notre étage néocomien. J'en ai rencontré de nombreux individus, qui sont à l'état de moules dans certaines localités, mais pourvus de leur test dans le Néocomien ferrugineux. Ils sont tous à l'état de simples fragments, car c'est une coquille très grêle et très allongée qu'il est presque impossible d'obtenir intacte. Néanmoins, nous en faisons figurer un spécimen de notre collection qui atteint 65 millimètres de longueur et qui a 6 millimètres de diamètre au dernier tour. C'est le plus grand individu que nous connaissons et il a bien la forme et l'angle spiral du type décrit par d'Orbigny.

Ce sont d'ailleurs là les seuls caractères conformes que nous constatons entre ce type et nos échantillons. C'est à ce point que nous avons hésité à leur appliquer cette détermination.



Nous avons dû cependant, en cette circonstance, tenir compte de l'avis exprimé dans nos collections locales, d'abord par Desvoidy, qui a fourni ses spécimens à d'Orbigny, puis par Cotteau, par Leymerie, etc. Il n'y a pas à en douter, c'est bien aux exemplaires qui nous occupent que le nom de *N. dupiniana* doit être attribué. C'est donc la description qu'il convient de compléter et de rectifier sur quelques points.

Cette description, tout d'abord, dit que la spire est composée de tours très larges, très finement striés en long, fortement excavés, de manière à rendre la suture très saillante. En réalité, cette forte saillie suturale est très exceptionnelle. La forme plane des tours est beaucoup plus fréquente. Parfois même c'est plutôt une légère dépression qu'on peut remarquer à la suture.

En ce qui concerne les stries longitudinales fines qui garnissent la surface, il semble, à en juger d'après la figure grossie donnée par le dessinateur, que leur nombre serait d'une vingtaine au moins par tour de spire. En réalité, nous voyons sur nos exemplaires, 5 ou 6 costules, assez saillantes, lisses, à peu près d'égale grosseur et équidistantes.

Enfin, d'après l'auteur, l'ouverture serait marquée d'un pli du labre au milieu et d'un pli columellaire au 2/5 supérieurs de sa hauteur. Or, ce n'est pas seulement un pli que nous observons sur la columelle, mais deux plis bien distincts, dont l'un est situé en avant de la dent du labre et l'autre en arrière de cette dent. C'est ce dernier qui est le plus prononcé.

C'est ainsi que disparaît ce caractère exceptionnel et presque anormal d'un pli unique à la columelle dans une nérinée et, dès lors, *N. dupiniana* rentre bien dans le même groupe que les autres espèces analogues dont nous allons nous occuper.

Il nous semble évident, maintenant, pour cette même raison, que l'espèce du Néocomien du Doubs, à laquelle d'Orbigny a donné le nom de *Nerinea Carteroni* doit être réunie à *N. dupiniana*. Cette espèce, en effet, qui n'est connue que par son moule interne portant la trace de deux plis columellaires, ne nous paraît pas différer des bons moules de *N. dupiniana* que nous possédons.

Enfin, nous rappellerons, ici, ce que nous disions plus haut à propos du genre *Nerinella* de Sharpe. Cet auteur, à l'appui de sa discussion, a reproduit dans son mémoire la figure donnée par d'Orbigny pour montrer une coupe transversale de la coquille de *N. dupiniana* dans laquelle, en effet, on ne distingue qu'une seule dent sur le côté columellaire. Or, cette figure, d'après ce que nous connaissons maintenant de l'espèce, est suspecte d'inexactitude et ce caractère d'un pli unique doit disparaître de la diagnose du genre *Nerinella* telle que Sharpe le comprenait.

Ainsi se trouve justifiée pleinement l'extension que M. Cosmann a donnée à la nouvelle coupe générique instituée par Sharpe.

Nerinella dupiniana a été rencontré à La Chapelle, à Bernouil, Auxerre, Gy-l'Evêque, Saints-en-Puisaye, Volvent et Saint-Sauveur.

EXPLICATION DES FIGURES.— Pl. II, fig. 1; individu le plus complet du Néocomien de Volvent. — Fig. 1[1], portion grossie.

NERINELLA ROYERIANA d'Orbigny (*sub Nerinea*).

Pl. II, fig. 2.

Nerinea royeriana d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 80, pl. 159, fig. 3-4
— — Prodr. t. II, p. 67.
— COTTEAU, Prodr., p. 24.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 427.
Nerinea matronensis COTTEAU, Prodr., p. 24.

Nerinella royeriana, d'après la *Paléontologie française*, se distingue de *N. dupiniana* par le manque de stries à la surface des tours. La description aurait pu ajouter que cette coquille est plus allongée encore puisque son angle spiral n'est que de 3°. En outre son angle sutural est un peu plus ouvert.

Nous possédons quelques bons fragments que nous croyons pouvoir attribuer en toute sécurité à cette espèce que d'Orbigny, cependant, n'a mentionnée que dans la Haute-Marne. Ils sont sensiblement plus gros que les individus de *N. dupiniana*. Les tours sont très hauts et atteignent 8 mill. de hauteur pour un diamètre de 7 mill. Ils sont plans et le plus souvent un peu renflés à la suture, mais parfois aussi sans aucune saillie apparente.

La surface est lisse et garnie seulement de légères stries d'accroissement.

Le dernier tour est fortement caréné au pourtour, un peu concave à la face antérieure et terminé par un canal long et bien prononcé.

D'Orbigny, sur son exemplaire, n'a pu observer la forme de l'ouverture. Nous sommes en mesure de déclarer que le labre est pourvu d'une dent vers le milieu de sa hauteur et que la columelle porte deux plis, l'un vers l'extrémité antérieure du canal, l'autre vers le quart postérieur de la columelle, de telle sorte que le pli du labre est à peu près à égale distance des deux plis columellaires.

Sous le rapport de la forme de l'ouverture, *N. royeriana* est donc semblable à *N. dupiniana* et, les autres caractères généraux

étant analogues, cette seconde espèce doit, comme la précédente, prendre place dans le genre *Nerinella* Sharpe.

Il nous paraît qu'il en doit être de même d'une autre espèce de la Haute-Marne que d'Orbigny a appelée *Nerinea matronensis*. Cette espèce n'est même probablement qu'une variété d'assez grande taille de *N. royeriana*. Elle se distinguerait, d'après la *Paléontologie française*, par le manque de plis à la columelle, mais il faut se rappeler que cette espèce n'est connue que par une restauration faite sur des empreintes et par un moule incertain et que, dans ces conditions, les plis de la columelle, parfois peu prononcés, peuvent très bien être restés inaperçus. Il en a été ainsi pour ceux de *N. royeriana* et de même encore pour le second pli de *N. dupiniana* ; nous pensons donc ne pas exagérer nos suppositions en admettant qu'il a dû en être de même pour *N. matronensis*.

Quoiqu'il en soit, il est un fait hors de doute c'est que les exemplaires que Cotteau a mentionnés sous ce nom dans son *Prodrome* et que nous avons retrouvés sous ce même nom dans sa collection ne sauraient être réellement séparés de ceux que notre ami lui-même a attribués à *N. royeriana*. Donc, si *Nerinea matronensis* ne peut encore être sûrement supprimé des catalogues généraux, il doit au moins l'être du catalogue des espèces néocomiennes de l'Yonne.

D'après les indications des auteurs, *N. royeriana* aurait été recueilli à Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy et Leugny. Ce serait donc une forme assez fréquente. Il n'en est pas ainsi cependant. Les échantillons recueillis par Cotteau sont en partie des *N. dupiniana* et, en résumé, l'espèce ne nous paraît avoir été trouvée qu'à Saints et, en outre, par nous à Volvent et à la Métairie-Foudriat.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. II, fig. 2; *Nerinella royeriana*, individu du Néocomien de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle. — Fig. 2[1], portion du même, grossie. — Fig. 2[2], ouverture d'un autre individu montrant les plis de la columelle.

NERINELLA FONTANETANA Nov. Sp.

Pl. I, fig. 3.

La collection Cotteau renfermait, en dehors des exemplaires de *N. royeriana*, quelques individus séparés qu'une étiquette signalait comme une « variété profondément canaliculée de *N. royeriana*. »



Après examen comparatif nous pensons que ces individus ne peuvent être rattachés, même à titre de variété, à cette espèce pas plus qu'à aucune de celles que nous connaissons. En conséquence, il est nécessaire de lui attribuer un nom particulier et nous la caractériserons ainsi qu'il suit :

La coquille qui, jusqu'ici, n'est connue que par des fragments, est de taille moyenne, voisine de celle de *N. royeriana*. L'angle spiral est de 8° environ.

Tours assez nombreux, relativement peu élevés, croissant plus rapidement que dans les deux espèces précédentes. Le 2me tour, dans notre type, a 3 1/2 mill. de hauteur pour 5 mill. de diamètre. Ces tours sont fortement évidés au milieu et relevés aux deux bords qui sont carénés, de sorte que la suture est au milieu d'une forte saillie.

Surface des tours ornée de trois costules longitudinales, légères, dont la médiane est un peu plus prononcée que les deux autres.

Dernier tour à bord externe caréné, à face antérieure lisse, terminé par un canal bien dessiné. Labre pourvu d'un pli au milieu de sa hauteur. Columelle pourvue, probablement, de deux plis assez espacés. Le seul individu sur lequel nous ayons pu dégager un peu l'ouverture nous montre le pli columellaire antérieur assez saillant, mais nous ne pouvons distinguer le pli postérieur.

Nerinella fontanetana se distingue de *N. dupiniana* par sa forme moins grêle et moins allongée, par ses tours moins élevés et plus concaves et par le nombre des cordons spiraux de la surface.

Les mêmes différences dans la forme et dans l'angle spiral sont à invoquer vis-à-vis de *N. royeriana* et, en outre, ce dernier a la surface lisse.

Quelques moules intérieurs, remarquables par leur taille, leur forme et la profondeur de la dépression médiane, nous paraissent appartenir à cette espèce.

Nos exemplaires ont été recueillis à Fontenoy, Leugny et Volvent.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 3; *Nerinella fontanetana* du Néocomien de Fontenoy, en grandeur naturelle. — Fig. 3', fragment du même, grossi.

Acteon ringens d'Orbigny.

Acteon ringens d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 121, pl. 167, fig. 13-15, 1842.
— d'Orbigny, Prodr. pal. univ., t. II, p. 68, 1847.
— Cotteau, Prodr., p. 25, 1847.



Cette espèce est bien caractérisée par sa forme ovoïde, globuleuse, par sa spire très courte et son dernier tour très haut, par les sillons rapprochés, aussi larges que les intervalles et fortement ponctués qui garnissent la surface et enfin par les plis nombreux et inégaux de sa columelle.

Son labre, sans être muni d'un bourrelet, est cependant sensiblement épaissi et, par cela, l'espèce se rapproche des suivantes et confine au genre *Tornatellœa*.

Le type d'*Acteon ringens* a, comme la plupart des autres espèces, été recueilli à Marolles par le Dr Dupin. Nous avons nous-même recueilli l'espèce dans la même localité, mais nous la possédons, en outre, de Gy-l'Evêque et de Saints-en-Puisaye.

Elle a été signalée aussi dans la Meuse, dans le Doubs et en Suisse.

Acteon scalaris d'Orbigny.

Acteon scalaris d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 125, 1842.
— d'Orbigny, Prodrome, t. II, p. 68, 1847.

D'Orbigny, dans la *Paléontologie française*, a fait suivre la description des espèces du genre *Acteon* d'un paragraphe relatif à des « *espèces qui attendent de nouveaux renseignements pour être figurées* ». Dans ce paragraphe, nous trouvons la mention suivante ;

« *Acteon scalaris* d'Orbigny du terrain néocomien de Marolles, « collection de M. Dupin, à Ervy ; espèce courte, ventrue, treil« lissée, à tours de spire saillants en gradins les uns sur les au« tres. »

Nous n'avons aucune autre connaissance de cette espèce que Cotteau n'a pas connue non plus qu'aucun autre auteur.

Acteon brevis d'Orbigny.

Acteon brevis d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 125, 1842.
— d'Orbigny, Prodr., t. II, p. 68.

C'est encore une espèce inconnue, mentionnée dans le résumé sur les Actéons avec la note suivante en renvoi : « Cette espèce, « très jolie, courte, ponctuée, striée, sera figurée au supplément. »

Nous n'avons pu retrouver les types de ces deux espèces ni à l'Ecole des mines dans la collection Dupin, ni au Muséum dans la collection d'Orbigny.

Tornatellæa marullensis d'Orbigny sp. (*sub Acteon*).

Tornatella affinis (Fitton) Leymerie, Crét. Aube, p. 31, 1842 (non *T. affinis* Sowerby).

Acteon affinis d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 117, pl. 167, fig. 4-6, 1842 (non *T. affinis* Sow.).

Acteon marullensis d'Orbigny, Prodr. pal. univ. t. II, p. 67,
— Cotteau, Prodr., p. 25, 1854.
— Leymerie et Raulin, *loc. cit.*, p. 427.
— Pictet et Campiche, Ter. crét. Sainte-Croix, p. 189, pl. lxi, fig. 2, 1864.

Cette coquille, recueillie par le Dr Dupin dans les calcaires néocomiens de Marolles-La-Chapelle, a été attribuée, par Leymerie et par d'Orbigny, dans la *Paléontologie française*, d'abord au *Tornatella affinis* Fitton, des grès verts de l'Angleterre. Plus tard, d'Orbigny a renoncé à cette assimilation et a donné à la coquille de Marolles le nom nouveau d'*Acteon marullensis* qui a été adopté par tous les auteurs.

Cependant, en raison de la grande ressemblance morphologique de ce gastropode avec *Avellana lacryma* de l'étage albien et en raison de l'observation, faite sur quelques moules internes, de laquelle il résulterait que le labre de l'ouverture était très probablement épaissi, Pictet et Campiche (1) ont pensé que *Acteon marullensis* devait appartenir au même genre *Avellana*. Toutefois, n'ayant pu résoudre nettement cette question, d'après des spécimens complets, ils ont conservé la classification de d'Orbigny.

Nous sommes aujourd'hui nous-même encore dans la même situation car, quoique nous soyions en possession de huit exemplaires d'*Acteon marullensis*, nous ne pouvons, sur aucun d'eux, distinguer la forme réelle du labre. Il y a lieu cependant de tenir compte d'autres observations faites à ce sujet. C'est ainsi que M. Cossmann (2), considérant la forme épaissie et intérieurement sillonnée du labre d'*Acteon marullensis*, a conclu que cette espèce était un type certain du genre *Tornatellœa* Conrad.

Nous ne pouvons que nous en rapporter à la haute compétence de ce savant et nous nous empressons d'adopter sa manière de voir.

Tornatellœa marullensis est une des espèces les moins rares du groupe des Actéons de d'Orbigny. C'est une coquille relativement grande, assez allongée, plus renflée qu'*Acteonina Dupini* dont elle se rapproche. Les plis de la columelle sont épais et bien visibles. La surface des tours est ornée de sillons fins, ponctués, assez espacés les uns des autres.

L'espèce a été signalée à La Chapelle-Marolles et à Saint-Sau-

(1) Descrip. fos. ter. crét. Sainte-Croix, p. 189.
(2) Paléoconchologie comparée ; livr. 1, p. 49.

veur. Nous l'avons, en outre, rencontrée à Saints-en-Puisaye et à Gy-l'Evêque.

Dans leur grand ouvrage sur les terrains crétacés de Sainte-Croix Pictet et Campiche ont fait figurer un exemplaire d'*Acteon marullensis* faisant partie de la collection Pictet et provenant de Marolles. Cet exemplaire a bien la même forme que les nôtres, mais il n'ajoute rien à la connaissance que nous avons de l'espèce.

TORNATELLÆA (?) ALBENSIS d'Orbigny (*sub Acteon*).

Acteon albensis d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 120, pl. 167, fig. 10-11 et 12 (exc. fig. 12) (1), 1842.
— d'ORBIGNY, Prodr., t. II, p. 68, 1847.
— COTTEAU, Prodr., p. 25, 1854.
— LEYMERIE et RAULIN, loc. cit., p. 427, 1857.
— PICTET et CAMPICHE, Ter. crét. Sainte-Croix, p. 190, pl. LXI, fig. 5, 1864.

Cette coquille, quoique moins allongée et plus ventrue que *Tornatellœa marullensis*, s'en rapproche incontestablement par sa forme générale, par les plis de sa columelle et par son ornementation. Il semble donc qu'elle doit appartenir au même genre. Toutefois, sur aucun de nos exemplaires, le labre n'est assez bien conservé pour que nous puissions nous assurer qu'il est épaissi et crénelé. C'est donc avec toutes réserves que nous plaçons ici cette espèce dans les *Tornatellœa*.

En tous cas, en admettant ce classement générique, il y a lieu de faire ressortir que *T. albensis* ne saurait être confondu avec *T. marullensis*. Indépendamment des différences morphologiques dont nous venons de parler, on constate, en effet, que les sillons qui garnissent sa surface sont plus larges et plus serrés que ceux de *T. marullensis*.

Le type de l'espèce a été, comme pour ce dernier, recueilli à Marolles-La Chapelle par le Dr Dupin. Cependant d'Orbigny annonce que la même espèce a été rencontrée à Saint-Sauveur par Robineau-Desvoidy. Nous en avons, en effet, nous-même trouvé plusieurs exemplaires, près de Saint-Sauveur, à Saints-en-Puisaye et également à La Chapelle.

Parmi les localités où l'espèce existe, Leymerie et Raulin citent

(1) La fig. 12, attribuée à *Acteon albensis* dans le texte et dans l'atlas de la *Pal. fr.*, représente, d'après une note de d'Orbigny, *Acteonella lacryma*.

encore Bligny. Il y a sans doute là une faute d'impression et les auteurs ont probablement voulu désigner Bleigny-le-Carreau. La localité de Bligny, en effet (Bligny-en-Othe), est située sur le terrain de craie blanche et le fossile qui nous occupe ne saurait s'y trouver.

Tornatellœa albensis a été signalé dans la Haute-Marne et en Suisse.

Les exemplaires de cette dernière région ne sont habituellement que sous la forme de moules internes assez médiocres. Cependant Pictet a pu y retrouver les caractères de l'espèce. Comme comparaison et pour mieux faire connaitre l'espèce, c'est un individu d'*Acteon albensis*, recueilli à Marolles-La Chapelle et faisant partie de sa collection, que Pictet a fait figurer en première ligne dans sa description des fossiles de Sainte-Croix. C'est un bon specimen mais qui, pas plus que les nôtres, ne montre la forme du labre.

D'Orbigny semble n'avoir pas connu l'ouverture de son *A. albensis*. Il ne l'a pas représentée dans les figures de l'espèce et, dans la description, il dit seulement : « Bouche large, paraissant pour« vue d'un pli sur la columelle. »

Or, plusieurs de nos exemplaires nous montrent très nettement l'existence de deux gros plis assez espacés et bien distincts. C'est encore un rapport commun entre notre espèce et *Tornatellœa marullensis*.

ACTÆONINA MARGINATA Desh. sp. (*sub Auricula*).

Auricula marginata DESHAYES *in* Leymerie, Crét. Aube, p. 12, pl. 16, fig. 3, 1842.
Acteon marginata d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 119, pl. 167, fig. 8-9, 1843.
— d'ORBIGNY, Prodr., pal. univ., t. II, p. 68, 1847.
— COTTEAU, Prodr., p. 24, 1854.
— LEYMERIE et RAULIN, loc. cit., p. 427, 1857.

Le classement générique de cette espèce présente quelques difficultés. Deshayes qui, le premier, l'a fait connaître, en a fait un *Auricula*. Il a dit seulement, en ce qui concerne la forme de la columelle, que, dans certains échantillons, on y voit la trace d'un pli.

D'Orbigny, après avoir fait observer que les Auricules étant des coquilles d'eau douce, une espèce marine ne pouvait appartenir à ce genre, a transporté *Auricula marginata* dans les Actéons.

Cette coquille, dit-il, a la columelle pourvue d'un pli inférieur et, en effet, l'individu figuré dans la *Paléontologie française* montre une sorte de pli formé par le bord de la callosité columellaire.

Il y a lieu de considérer, d'autre part, que sur cinq exemplaires d'*Acteon marginata* que nous avons sous les yeux, dont trois ont l'ouverture bien conservée, aucun ne nous montre une trace réelle de pli à la columelle.

Pictet et Campiche (1) ont conclu de ces divergences qu'il y avait dans ces exemplaires deux et même peut-être trois espèces semblables de forme et d'ornementation et différant seulement par la columelle. L'une, avec un pli columellaire, serait *Acteon marginata* de d'Orbigny, et l'autre, sans pli, serait son *Acteon Nerei*, lequel deviendrait *Actæonina Nerei*.

Mais d'Orbigny ayant établi la distinction d'*A. Nerei* et d'*A. marginata* seulement d'après la forme, sans parler de l'ouverture, les auteurs de la description des fossiles de Sainte-Croix en viennent à admettre qu'il y a peut-être, simultanément, un *Acteon Nerei* et un *Actæonina Nerei*.

Nous donnerons plus loin notre avis motivé au sujet de cette dernière espèce ; pour le moment, nous déclarerons seulement que nous ne pouvons admettre la manière de voir de Pictet en ce qui concerne *A. marginata*. Il nous semble bien positif qu'il n'y a pas, à proprement parler, de pli columellaire dans cette espèce. La saillie formée par le bord interne de l'ouverture paraît avoir été exagérée dans le grossissement de l'individu figuré dans la *Paléontologie française*. En tous cas, cette saillie est sûrement inconstante et plutôt anormale. En conséquence, cette espèce nous paraît devoir être classée dans le genre *Actæonina* et ce classement est beaucoup mieux en rapport avec le mode d'ornementation de la coquille qui ne montre pas les sillons ponctués des Actéons.

ACTÆONINA DUPINIANA d'Orbigny sp. (*sub Acteon*).

Acteon dupiniana d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 116, pl. 167, fig. 1-3.
— d'ORBIGNY, Prodr., t. II, p. 67.
— COTTEAU, Prodr., p. 24.

Cette espèce est une forme très rare. Nous n'en possèdons qu'un seul exemplaire qui, selon l'étiquette de Cotteau, provient de Saint-Sauveur. C'est, du reste, seulement dans cette localité et à Marolles-La Chapelle que cette coquille a été signalée. Notre exemplaire est bon, mais ne nous permet pas de rien ajouter à la description qui a été donnée de l'espèce. Il réunit bien les caractères indiqués

(1) Sainte-Croix, t. II, p. 87.

sauf en ce qui concerne les stries sur la partie antérieure que nous ne distinguons pas, sans doute à cause de l'usure.

D'après M. Cossmann, *Actæonina dupiniana* appartient probablement à la section de ce genre à laquelle il a donné le nom d'*Ovactæonina* et dont le type est *A. sparsisulcata* du Lias.

Cette section, d'après le savant spécialiste, ne se distingue d'ailleurs des *Actæonina* typiques que par des caractères d'importance secondaire et on ne saurait l'élever au rang de sous-genre distinct. Cependant elle est représentée à peu près dans tous les étages des terrains jurassiques et crétacés.

ACTÆONINA NEREI d'Orbigny (*sub Acteon*).

Pl. II, fig. 4.

Acteon Nerei d'ORBIGNY, Prodr. pal. univ., t. II, p. 68, n° 105, 1847.
(?) *Acteonina Nerei* PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 186, pl. LX, fig. 12, 1864.

Acteon Nerei n'a été caractérisé par d'Orbigny que par les quelques mots suivants : « Espèce ornée comme *A. marginata*, mais « plus allongée et plus régulièrement ovale. Néoc. Marolles (Aube) »

Cotteau semble avoir méconnu cette espèce et n'en a fait aucune mention dans son *Prodrome*. Il n'est nullement impossible que ce soit la même coquille qu'il a considérée comme espèce nouvelle et à laquelle il a donné le nom d'*Acteon icaunensis*.

Cependant, Pictet et Campiche ne semblent pas avoir songé à la possibilité de cette confusion. Se basant sur des échantillons de leur collection dont ils interprètent les caractères en observant le mieux possible les diagnoses de d'Orbigny et de Cotteau, ils ont différencié les deux espèces et les ont toutes deux figurées.

Leur interprétation, toutefois, ne nous paraît pas présenter la certitude nécessaire pour que ces espèces puissent être considérées comme définitivement établies.

L'exemplaire qu'ils ont figuré comme *Actæonina Nerei* ne diffère pas réellement d'*A. marginata*, espèce que Pictet ne semble pas avoir bien connue et qu'il a laissée dans les *Actæon*. D'autre part, la coquille du Valenginien qu'il appelle *A. icaunensis* Cotteau ne nous parait pas représenter sûrement cette espèce et serait plutôt, au contraire, le véritable *A. Nerei* d'Orbigny.

Nous avons trouvé dans la collection Cotteau, étiquetés sous ce dernier nom, plusieurs échantillons qui se distinguent réellement de *A. marginata* par une taille un peu plus forte, une forme un peu plus allongée, une spire plus saillante, moins aiguë et non concave



et nous sommes disposé, comme Cotteau, à y voir des représentants d'*Actæonina Nerei* d'Orbigny.

La columelle de ces échantillons est dépourvue de plis. En conséquence, c'est avec raison que Pictet a placé l'espèce dans le genre *Actæonina*. La surface n'est garnie de stries bien visibles que vers l'extrémité antérieure du tour et, d'autre part, le bord postérieur des tours, sans être caréné près de la suture, comme dans *A. marginata*, est cependant sillonné et subquadrillé comme dans cette espèce.

Tous ces exemplaires, malheureusement, sont un peu frustes et de conservation imparfaite. Il ne parait pas impossible que des stries longitudinales aient existé sur toute la surface, et, dès lors, il n'y aurait plus de différence sensible entre *A. Nerei* et *A. icaunensis*.

Quoiqu'il en soit, si on reconnaît ultérieurement que les deux espèces peuvent être réunies, le nom d'*A. Nerei* devra être maintenu comme ayant la priorité.

Nous faisons figurer un specimen de nos *A. Nerei*.

Tous nos exemplaires proviennent de La Chapelle-Marolles.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. II, fig. 4, *Actæonina Nerei* d'Orbigny du calcaire jaune de La Chapelle, en grandeur naturelle.

ACTÆONINA ICAUNENSIS Cotteau (*sub Acteon*).

Pl. II, fig. 5.

Acteon icaunensis COTTEAU, Prodr. Moll. foss. Yonne, p. 25, 1854.
? — PICTET et CAMPICHE, Ste-Croix, p. 184, pl. LX, fig. 11, 1864.

Nous avons dit, en traitant d'*Actæonina Nerei*, que Cotteau n'avait pas connu cette espèce. Il ne l'a en effet nommée ni dans son *Prodrome* ni dans sa collection.

Par contre, notre ami a donné le nom nouveau d'*Acteon icaunensis* à une coquille de Gy-l'Evêque qui semble voisine de *A. Nerei* et qu'il a définie ainsi qu'il suit : « Espèce voisine par sa taille et par « sa forme de l'*Acteon marginata* et qui s'en distingue par son « ouverture buccale moins longue, par sa spire plus élevée, par ses « tours arrondis, non carénés, marqués du côté apicial de sillons « longitudinaux très apparents et par sa surface partout recou- « verte de stries fines et longitudinales. »

Cette diagnose est un peu insuffisante pour bien caractériser l'espèce. Cependant Pictet a cru pouvoir admettre l'identité d'une coquille trouvée dans le Valenginien de Villers-le-Lac avec l'*A.*

icaunensis de Cotteau, et, tout en transportant l'espèce dans le genre *Actæonina*, c'est sous le nom d'*A. icaunensis* que cette coquille de Villers-le-Lac a été décrite et figurée.

Comme nous l'avons dit précédemment, il ne nous paraît pas certain que Pictet ait bien interprété l'espèce de Cotteau et ce fait est d'autant plus compréhensible que cette espèce de notre ami est non-seulement vaguement définie mais établie peut-être sur des matériaux hétérogènes.

Nous avons, en effet, trouvé dans la collection Cotteau, étiquetés sous le nom d'*Acteon icaunensis*, plusieurs petits fossiles réunis dans une même cuvette. Peut-être s'était-il produit là quelque mélange accidentel car il s'est trouvé dans cette cuvette des fossiles différents les uns des autres et nous n'avons pas d'indication précise sur celui auquel Cotteau a entendu attribuer le nom ci-dessus.

Quoiqu'il en soit, de tous ceux que nous avons trouvés là il n'en existe aucun que nous puissions en toute sécurité considérer comme identique à celui figuré par Pictet.

Ce dernier a bien, comme caractère commun avec *A. icaunensis*, de posséder des stries longitudinales sur toute la surface du tour, mais le bord y est subcaréné et muni d'une sorte de méplat qui, d'après la diagose, ne doit pas exister dans l'espèce de Cotteau.

Après examen minutieux et après élimination de quelques individus appartenant aux *A. marginata* et *A. Nerei* que Cotteau avait groupés sous le nom d'*A. icaunensis*, nous croyons devoir réserver ce dernier nom à une seule des coquilles réunies dans ce groupe.

C'est une coquille de petite taille, très voisine d'*A. marginata* par sa forme générale, par sa spire aigüe, par son angle spiral concave, par sa columelle sans plis, etc. Elle en diffère par ses tours ronds, non carénés et dépourvus de méplat et par sa surface entièrement couverte de fines stries.

Ce dernier caractère la sépare aussi de *A. Nerei* qui, en outre, possède une forme plus allongée et plus ovoïde.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 5; *Actæonina icaunensis*, individu de Gy-l'Evêque, grossi. — Fig. 5[1], grandeur naturelle.

Genre **Acera** Müller, 1776.

Acera neocomiensis Cossmann.

Pl. II, fig. 6.

Paléoconchologie comparée, 1re liv., p. 153, pl. vi, fig. 23-24, 1895.

Quoique cette coquille ne paraisse pas être très rare puisque M. Cossmann a pu en étudier neuf échantillons dans la collection

de l'école des mines, d'Orbigny ne semble pas en avoir eu connaissance, non plus que Cotteau, Leymerie et Raulin, etc. Il est probable que Cotteau la réunissait aux *Bulla tenuistriata*, car nous en avons trouvé dans sa collection un bon exemplaire, isolé, mais sans mention spéciale.

Cet exemplaire, qui provient de Gy-l'Evêque, est de petite taille mais bien conforme an type de Marolles décrit par M. Cossmann.

Un autre exemplaire, plus grand que le nôtre et également en bon état, existe au Musée d'Auxerre. Il provient, d'après l'étiquette, de Saints-en-Puisaye et a été donné par Robineau-Desvoidy.

Acera neocomiensis n'étant encore connu que par la description donnée par M. Cossmann, il nous paraît utile, pour notre région, de reproduire ici cette description et de faire figurer un des exemplaires recueillis dans le département :

« Forme ovale, subcylindrique ; nucleus apical saillant ; spire à « peine proéminente, un peu excavée au sommet, découverte par « l'enroulement du dernier tour, à galbe arrondi ; quatre tours « croissant rapidement, convexes, séparés par des sutures pro- « fondément canaliculées ; dernier tour formant presque toute la « coquille, ovale dans son ensemble, faiblement cylindracé au « milieu, atténué à la base ; surface lisse, autant qu'on en peut « juger par quelques fragments du test. Ouverture très étroite en « arrière, dilatée et découverte en avant ; labre mince, curviligne, « échancré à la suture par une entaille très profonde ; bord colu- « mellaire étroit, excavé, se raccordant par une courbe régulière « à la sinuosité antérieure du contour de l'ouverture.

« Dimensions : Longueur 16 mill., ouverture de profil, 14 mil- « limètres. »

Les *Acera* sont des coquilles qui existent actuellement dans toutes les mers et qui, d'après M. Cossmann, ont existé sans aucun doute possible à toutes les époques tertiaires.

Le classement des *Acera* jurassiques est plus incertain et il nous semble qu'il en est peut-être de même des *Acera* crétaciques quoique M. Cossmann considère *A. neocomiensis* comme une espèce bien caractérisée.

Il y a lieu, en effet, de considérer que les *Acera* vivants ont des coquilles extrêmement minces, flexibles et fragiles. Ce sont des animaux nageurs qui ne peuvent être contenus dans leur coquille et qui vivent dans les algues marines à une profondeur de 25 à 100 mètres. On est en droit de s'étonner de rencontrer des coquilles de ces animaux à Saints et à Gy-l'Evêque, au milieu d'une faune corallienne et entourée de gastropodes corallophiles au test ro-



buste et résistant qui vivaient près du rivage, à une faible profondeur d'eau.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. II, fig. 6; *Acera neocomiensis* de Gy-l'Evêque, vu sur le côté externe et sur le côté de la spire.

Genre **Retusa** Brown, 1827.

RETUSA TENUISTRIATA Cotteau (*sub Bulla*).

Pl. II, fig. 7.

Bulla tenuistriata COTTEAU, Prodr., p. 47, 1854.
— *Tornatina tenuistriata* PICTET et CAMPICHE, Ste-Croix, p. 179.
? *Retusa tenuistriata* COSSMANN, Paléoconch. comparée, 1re liv., p. 151, pl. VI, fig. 30, 1895.

Cette espèce, mentionnée pour la première fois par Cotteau dans son *Prodrome des mollusques de l'Yonne*, a été simplement caractérisée ainsi qu'il suit : « Coquille étroite, allongée, à spire presque plane, tranchante et carénée sur les bords. Surface partout recouverte de stries longitudinales fines et régulières. »

Cette diagnose, quoique sommaire, est à peu près suffisante pour permettre de reconnaître l'espèce. C'est ainsi que M. Cossmann a pensé pouvoir déterminer comme *Retusa tenuistriata* une coquille recueillie dans la Haute-Marne et a complété la description de l'espèce d'après cet échantillon.

Ce même échantillon ayant été figuré, nous aurions pu considérer l'espèce de Cotteau comme étant actuellement bien établie si des doutes ne nous étaient venus au sujet de l'identité spécifique réelle de l'exemplaire de M. Cossmann et des types de Cotteau.

L'exemplaire de M. Cossmann, d'abord, qui appartient à la collection de l'Institut catholique, a été recueilli, non pas dans le Néocomien proprement dit de l'Yonne, comme les types de Cotteau, mais dans la couche rouge de Vassy (Haute-Marne) qui est d'un âge plus récent et qui correspond sensiblement à l'étage urgonien.

Cette différence de gisement, nous nous hâtons de le déclarer, ne serait pas suffisante pour faire douter de la bonne interprétation de l'espèce de Cotteau, mais elle vient appuyer plusieurs autres circonstances plus importantes qui ont fait naître nos doutes.

M. Cossmann, en effet, dans la nouvelle description de *Retusa tenuistriata* dit que sa spire tronquée forme une cuvette dont le diamètre est les deux tiers de celui du dernier tour.

Or ce n'est pas là le caractère des types de *Bulla tenuistriata*

que nous avons retrouvés dans la collection de Cotteau, étiquetés de sa main.

Ces exemplaires ont tous, au contraire, des tours de spire légèrement saillants, carénés au pourtour externe et subcanaliculés.

En outre, ces exemplaires, comme il est indiqué dans la diagnose du *Prodrome*, ont la surface du dernier tour entièrement couverte de fines stries, tandis que, d'après M. Cossmann, l'exemplaire de Vassy ne porte de stries spirales que vers la base de ce dernier tour.

Ces divergences dans les caractères de ces deux types de *Retusa tenuistriata* sont d'autant plus à prendre en considération que nous connaissons plusieurs autres espèces qui empruntent des caractères à l'un ou à l'autre et peuvent donner lieu à une confusion.

C'est ainsi tout d'abord que, sous le nom de *Bulla* (*Cylichna*) *tombeckiana*, Pictet (1) a décrit une espèce dont le type, comme celui de M. Cossmann, provient précisément de la couche rouge de Vassy et qui paraît avoir avec ce dernier de grands rapports, notamment en ce qui concerne la spire concave et le dernier tour débordant.

D'autre part, nous avons à signaler l'existence dans notre Néocomien de l'Yonne d'une espèce de *Retusa* qui, comme l'exemplaire décrit par M. Cossmann, a la spire concave et des stries spirales seulement vers l'extrémité du dernier tour.

Cette seconde espèce, à la vérité, est déjà connue par les travaux de Pictet, et M. Cossmann a pu apprécier et faire ressortir les caractères propres qui la distinguent de son *Retusa tenuistriata*, mais ces caractères différentiels ne consistent plus que dans l'existence, sur l'espèce de Pictet, d'une couronne de petits plis axiaux à l'extrémité du dernier tour et nous savons que ces plis, de même que les stries spirales, ne subsistent que sur les individus très bien conservés.

En résumé, quoiqu'il en soit des rapports que ces diverses formes peuvent avoir entre elles, il nous paraît indispensable pour l'interprétation correcte de *Retusa tenuistriata* de Cotteau, de s'en tenir strictement aux termes de sa diagnose, laquelle s'applique bien aux individus de sa collection que nous avons sous les yeux.

Pour qu'il n'y ait, d'ailleurs, aucune confusion possible au sujet de cette espèce, nous en faisons dessiner un des meilleurs types.

Nos exemplaires de *R. tenuistriata* proviennent de Fontenoy, de St Sauveur et de la Métairie-Foudriat. Deux moules internes, de

(1) Ste Croix, p. 73, pl. LX, fig. 3-4.

la première de ces localités, nous paraissent appartenir à notre espèce.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. II, fig. 7; ***Retusa tenuistriata*** Cotteau, individu du Néocomien de la Métairie-Foudriat, en grandeur naturelle; fig. 7[1], autre individu vu du côté de la spire.

RETUSA JACCARDI Pictet et Campiche (***sub Bulla***).

Pl. II, fig. 8.

Bulla (***Tornatina***) ***Jaccardi*** PICTET et CAMPICHE, Ter. crét., Ste-Croix, p. 176, pl. LX, fig. 6-8, 1864.
? ***Bulla*** (***Tornatina***) ***urgonensis*** PICTET et CAMPICHE, Ter. crét., Ste-Croix, p. 177, pl. LX, fig. 9-10.

Nous avons recueilli nous-même à Saints-en-Puisaye et à Venoy près Auxerre, plusieurs exemplaires qui nous paraissent pouvoir être rattachés en toute sécurité à ces formes du crétacique inférieur de la Suisse que Pictet a appelées ***Bulla Jaccardi*** et ***B. urgonensis*** et qui nous semblent bien difficiles à distinguer l'une de l'autre.

Les caractères propres de ces coquilles sont : une forme subcylindrique, une spire rentrante et concave, bien visible dans un large ombilic qui existe à la partie postérieure de la coquille, un dernier tour garni au bord postérieur, près la carène spirale, de nombreux petits plis transverses, un peu obliques qui n'occupent que le quart ou le cinquième de la hauteur du tour, et, à la partie antérieure, de quelques légers sillons spiraux peu marqués et assez espacés.

L'ouverture est étroite, longue, arrondie en avant; le labre mince; la columelle simple, excavée antérieurement, sans plis visibles.

Les coquilles dont nous nous occupons se distinguent bien nettement de ***Retusa tenuistriata*** par leur spire concave, par leur surface non striée et par les plis transverses du bord du dernier tour.

Ces coquilles peuvent-elles être assimilées à ***Bulla Jaccardi*** plutôt qu'à ***B. urgonensis***? Nous ne saurions nous prononcer bien nettement à ce sujet car les différences entre ces deux espèces sont vraiment trop insuffisantes.

Entre nos exemplaires, d'ailleurs, nous remarquons des différences plus notables qu'entre les deux types de Pictet. Sur un individu de Venoy, par exemple, les plis transverses du bord du tour ne sont pas visibles quoique le test de cet individu soit con-

servé et il en est à peu près de même des petits sillons spiraux antérieurs. Cela tient sans doute au plus ou moins d'usure de la surface.

Cet exemplaire de Venoy, en raison de l'absence des plis et de sa spire enfoncée, nous paraît bien voisin de celui de la couche rouge de Vassy que M. Cossmann a rapporté à *Retusa tenuistriata* et, en tous cas, il en est bien plus voisin que du vrai *R. tenuistriata* tel que le concevait Cotteau.

Retusa Jaccardi étant une espèce qui n'a pas encore été citée dans l'Yonne et qui n'est décrite que dans des ouvrages étrangers, nous jugeons utile d'en faire figurer un spécimen.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. II, fig. 8; *Retusa Jaccardi* du Néocomien ferrugineux de Saints-en-Puisaye, de grandeur naturelle; fig. 8[1], le même vu du côté de la spire.

AVELLANA GLOBULOSA d'Orbigny.

Avellana globulosa d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 132, pl. 168, fig. 9-12.
Non *Auricula globulosa* DESHAYES *in* LEYMERIE, Crétacé Aube, p. 12, pl. 16, fig. 2.

Leymerie, dans son mémoire sur le département de l'Aube, a mentionné, sous le nom de *Auricula globulosa*, une petite coquille de Marolles qui a été simplement définie ainsi qu'il suit :

« Cette coquille, que M. Deshayes a placée dans le genre *Auri-*
« *cula*, se distingue facilement des autres par sa forme très glo-
« buleuse. La hauteur de sa spire n'est qu'une faible partie de la
« longueur totale presque entièrement occupée par le dernier
« tour; la plupart des échantillons sont lisses; mais il en est sur
« lesquels on peut distinguer de très fins sillons en spirale. Hau-
« teur, 9 millimètres; largeur, 8 millimètres. »

Cette diagnose, qui ne donne aucun renseignement sur la forme de l'ouverture, est d'autant plus insuffisante pour caractériser l'espèce que la figure donnée à l'appui de cette description représente simplement la coquille du côté opposé à l'ouverture et ne permet même pas d'en apprécier les caractères génériques.

Dans ces conditions, on se demande comment d'Orbigny a pu reconnaître dans ce fossile de Leymerie un exemplaire de la coquille de Marolles qu'il décrit lui-même comme un *Avellana* sous le nom d'*A. globulosa*.

Ce fait paraît d'autant plus extraordinaire que les seuls caractères comparables des deux fossiles sont en désaccord. Dans l'espèce de Leymerie, en effet, la spire, quoique courte, est cepen-

dant assez saillante et régulière et les tours de spire bien visibles au dehors. Dans celle de d'Orbigny, au contraire, la spire est concave et le *nucleus* styliforme, seul, fait saillie.

Cette différence nous semble assez importante pour que nous nous refusions, jusqu'à plus complète information, à admettre l'identité spécifique des deux coquilles.

Quoique d'Orbigny dise que son *Avellana globulosa* est assez commun à Marolles, nous ne l'y avons jamais rencontré non plus que Cotteau. Notre ami n'a pas mentionné cette espèce dans son *Prodrome* et sa collection n'en renfermait aucun véritable exemplaire. Nous y avons bien trouvé une étiquette avec le nom d'*Avellana globulosa*, mais cette étiquette s'appliquait à des moules internes d'une détermination très incertaine, que nous attribuons plus volontiers au genre *Neritopsis*.

Dans ces conditions, nous ne pouvons rien dire au sujet de *Avellana globulosa* et cette espèce demeure exclusivement connue par le type de la *Paléontologie française*.

Nous n'avons, non plus, aucune connaissance d'une autre espèce d'*Avellana* signalée à Marolles également, sous le nom d'*A. sphæra* et caractérisée dans le *Prodrome* simplement par les mots suivants : « Coquille sphérique fortement costulée en travers, à tours « de spire convexes. »

Nous avons vainement recherché cette coquille dans la collection d'Orbigny au Muséum d'histoire naturelle.

Genre **Bulla** Linné, 1759.

BULLA MARULLENSIS Cossmann.

Paléoconchologie comparée, 1re livr., p. 152, pl. VI, fig. 15-16, 1895.

Quoique nous n'ayons rencontré aucun exemplaire de cette espèce dans notre Néocomien de l'Yonne, il convient d'en faire mention ici, car le type unique décrit par M. Cossmann et qui appartient à la collection de l'Ecole des mines, provient de Marolles (Aube) et on sait que les carrières dites de Marolles, où Dupin a recueilli sa collection, sont situées, pour la plus grande partie, sur le territoire de la commune de La Chapelle (Yonne).

M. Cossmann a donné de *Bulla marullensis* la diagnose suivante : « Forme globuleuse, ovale, plus atténuée en avant qu'en « arrière ; spire étroitement perforée au sommet ; surface lisse ; « ouverture très étroite du côté postérieur, dilatée et arrondie à « la base ; labre dépassant à peine le sommet ; columelle peu



« excavée, assez haute. — Dim. Longueur, 14 mill. Diamètre, « 10 mill. »

Cette espèce, représentée par un exemplaire unique, est la seule qui subsiste dans notre Néocomien du genre *Bulla* de Linné, lequel est caractérisé principalement par une forme globuleuse, complètement enroulée, et par une spire étroitement perforée.

Les autres espèces qui avaient été attribuées à ce genre par les auteurs ont été, comme nous l'avons vu, classées dans le genre *Retusa* ou autres.

NATICA LÆVIGATA Deshayes (*sub Ampullaria*).

Ampullaria lævigata DESHAYES *in* LEYMERIE, Crét. Aube, p. 13, pl. 16, fig. 10, 1842.
Natica lævigata d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 148, pl. 170, fig. 6-7, 1843.
N. sublævigata d'ORBIGNY, Prodr. pal. univ., t. II, p. 68.
— COTTEAU, Prodr., p. 28.
N. lævigata PICTET et CAMPICHE, Crét. Sainte-Croix, p. 373, 1864.
Ampullaria lævigata LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 426.

Natica lævigata est le gastropode le plus répandu dans notre étage néocomien. On l'y trouve généralement avec son test, notamment dans le Néocomien ferrugineux, à La Chapelle, Flogny, Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Volvent, Venoy, etc. Dans les environs d'Auxerre et dans quelques autres localités, comme Lalande, etc., c'est à l'état de moule interne très fréquent qu'on le rencontre.

C'est, en raison même de sa fréquence, une espèce qui a été bien connue dès l'origine des recherches géologiques et qui a été bien décrite tant par d'Orbigny que par les autres auteurs.

Nous n'avons donc rien à ajouter à sa description et c'est seulement au sujet du nom spécifique à lui attribuer que nous donnerons quelques explications.

L'espèce a été décrite pour la première fois sous le nom d'*Ampullaria lævigata* par Deshayes et bien figurée dans le mémoire de Leymerie sur le Crétacé de l'Aube. D'Orbigny, l'année suivante, a transporté l'espèce dans le genre *Natica* en lui conservant le même nom spécifique, mais, plus tard, pensant que ce nom faisait double emploi avec celui de *Nerita lævigata* Sowerby, du terrain jurassique, coquille que d'Orbigny considérait comme un *Natica*, ce savant a ajouté le préfixe *sub* au nom de la coquille néocomienne qui devient ainsi *N. sublævigata*, nom que Cotteau et beaucoup d'autres auteurs ont adopté.

Cependant, comme l'ont fait observer MM. Renevier d'abord, et Pictet ensuite, il n'y avait pas de double emploi réel. *Nerita lævigata* Sowerby ne saurait être confondu avec les *Natica* et, en conséquence, il n'y a nulle nécessité de changer le nom donné par Deshayes à l'espèce néocomienne.

AMPULLINA BULIMOIDES Deshayes (*sub Ampullaria*).

Ampullaria bulimoides DESHAYES *in* LEYMERIE, Crét. Aube, *in* M. S. G. F., t. V, 1re sér., p. 12, pl. 16, fig. 9, 1842.
Natica bulimoides d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 153, pl. 172, fig. 2-3, 1843.
— COTTEAU, Prodr., p. 28.
Ampullaria bulimoides LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 426, 1857.
Natica Bulimoides PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 371, 1864.

Cette grande coquille, quoique assez rare dans nos assises néocomiennes est cependant bien connue. Elle a été bien décrite dans la *Paléontologie française* et figurée avec son test et à l'état de moule interne. En outre, elle a été décrite à nouveau par Pictet et Campiche et signalée dans de nombreuses localités, non seulement dans le bassin parisien, dans la Meuse, la Haute-Marne, etc., ma isencore dans la Provence, dans le Jura, en Suisse, etc.

Dans notre département, indépendamment des gisements déjà cités de La Chapelle-Marolles et de Saint-Sauveur, il faut signaler Gy-l'Evêque, Volvent et Auxerre où le moule a été recueilli.

D'Orbigny, pour les dimensions de *Natica bulimoides*, indique : longueur, 85 millimètres. Il est permis de se demander s'il n'y a pas là quelque erreur. Le plus grand des deux exemplaires figurés par d'Orbigny ne mesure que 65 millim. de longueur et, d'autre part, aucun des six individus de cette espèce que nous possédons ne dépasse cette taille. Cependant Pictet signale que son plus grand spécimen atteint 75 millim.

Nous avons recueilli à Volvent des individus jeunes, en très bon état, de cette espèce. Leur taille se rapproche de celle des grands individus de *Natica lævigata* et on peut dès lors faire utilement la comparaison de ces deux formes. Les individus de *N. bulimoides* sont facilement reconnaissables à la hauteur proportionnellement plus grande du dernier tour, à ses tours de spire moins convexes, moins séparés et non étagés en gradins, à son ombilic, enfin, réduit à une légère dépression.

Dans notre plus grand individu l'ouverture est un peu plus large et arrondie et plus franchement semi-lunaire que dans le type.

Cette espèce, en raison de la forme de son ombilic, paraît constituer un des bons types du genre *Ampullina* de Lamarck.

AMPULLINA COTTEAUI *nov. sp.*

Pl. II, fig. 9.

Exemplaire unique, existant dans la collection Cotteau avec la mention : « *Natica nov. sp.* Néocomien, Gy-l'Evêque. »

Cet exemplaire ne nous paraît, en effet, comme à notre ami, ne pouvoir être attribué à aucune espèce connue et, en conséquence, nous la décrivons comme espèce nouvelle en la dédiant à Cotteau qui l'a découverte.

Longueur totale du type, 53 millim. ; largeur, 50 millim.

Coquille globuleuse, à spire très courte, à dernier tour extrêmement développé, absorbant 48 millim. sur la hauteur totale. Tours postérieurs convexes, nettement séparés par une dépression suturale bien marquée. Surface des tours garnie de simples rides d'accroissement. Ouverture grande, arrondie en avant, rendue sinueuse en arrière par la saillie du tour. Columelle couverte d'une callosité, sans plis. Aucune trace de cavité ou de fente ombilicales.

Par la hauteur considérable du dernier tour et par la briéveté de sa spire, notre exemplaire peut être comparé à *Natica Bruguieri* Matheron, du Néocomien de la Provence, et à *N. helvetica* Pictet et Campiche, du Valenginien de la Suisse. Toutefois, ces deux espèces, qui ne sont d'ailleurs connues que par des moules internes, diffèrent de notre type par des caractères importants et notamment par un ombilic bien prononcé. Peut-être, dans la coquille, cette dépression ombilicale était-elle masquée, mais nous sommes dans le doute à ce sujet.

Mieux encore que la précédente, la coquille qui nous occupe est un vrai type du genre *Ampullina*.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. II, fig. 9; *Ampullina Cotteaui* Peron, du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle.

AMPULLINA FLOGNYENSIS *nov. sp.*

Pl. II, fig. 10.

Nous avons trouvé dans la collection Cotteau, avec l'étiquette « *Natica nov. sp.* — Néocomien-Flogny », un échantillon unique mais en très bon état d'une coquille qui, comme l'a pensé notre ami, paraît devoir constituer un type spécifique nouveau.

C'est en vain, en effet, que nous avons cherché parmi les nombreuses espèces de *Natica* ou d'*Ampullina*, connues dans le Crétacique inférieur, quelque forme à laquelle nous puissions rattacher notre coquille.

Il est vrai que parmi les types mentionnés, il en existe, même dans notre région, qui, comme *Natica Neptuni* et *N. Carteroni*, sont très imparfaitement connus. Cependant les quelques caractères de ces fossiles qui ont été signalés suffisent pour faire écarter l'assimilation.

Dans ces conditions il y a lieu de considérer notre coquille comme nouvelle et d'en donner une description.

Dimension : longueur, 22 millimètres ; largeur, 22 millimètres.

Coquille globuleuse, aussi large que haute, à spire courte, mais néanmoins assez saillante et occupant 6 millim. sur 22.

Tours convexes, bien séparés mais non disposés en gradins et non canaliculés sur la suture.

Ouverture grande, semi-lunaire, non projetée en avant. Ombilic très petit, recouvert par le repli du bord interne de l'ouverture. Surface lisse, garnie seulement de stries d'accroissement.

Relativement à *Natica lævigata*, qui en est une forme assez voisine, notre coquille est plus large, plus globuleuse, à spire moins allongée, à dernier tour plus développé. Son ombilic, en outre, est moins visible.

C'est, il nous semble, de *N. cornueliana* des argiles aptiennes de la Haute-Marne, espèce rencontrée également dans l'Yonne, que notre *Ampullina flognyensis* se rapproche le plus, au moins sous le rapport de la forme générale.

Il y a lieu de considérer toutefois que *N. cornueliana* n'est connu qu'à l'état de moule interne et, dès lors, toute comparaison complète et détaillée devient impossible entre les deux fossiles.

C'est surtout à *N. lyrata* de l'étage turonien que d'Orbigny a comparé son *N. cornueliana* et il fait remarquer que ce dernier a un ombilic plus large et plus rond que le premier. Or, nous pouvons observer dans les nombreux exemplaires de *N. lyrata* que nous possédons un ombilic, au contraire, bien plus prononcé que dans notre coquille de Flogny.

MM. Pictet et Renevier, dans leur mémoire sur le terrain aptien de la Perte du Rhône, ont fait représenter un moule de *Natica cornueliana* qui parait différer sensiblement du type de la Haute-Marne par sa spire plus saillante et par la largeur moindre du dernier tour.

En tous cas, ce nouveau spécimen de *Natica cornueliana* se rapproche moins encore que celui de d'Orbigny de notre *Ampullina flognyensis*.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 10 ; *Ampullina flognyensis* du Néocomien de Flogny. ; fig. 10', le même, vu du côté opposé à l'ouverture.

Tylostoma ricordeanum d'Orbigny (*sub Vàrigerà*).

Pl. II, fig 12.

Varigera ricordeana d'Orbigny, Prodr. pal. univ., p. 68, n° 107, 1847.
— Cotteau, Prodr., p. 27.
— Leymerie et Raulin, Stat. Yonne, p. 427.
Tylostoma ricordeanum Pictet et Campiche, Sainte-Croix, p. 358.

A. d'Orbigny a donné, dans son *Prodrome*, le nom de *Varigera ricordeana* à un gastropode non figuré, qu'il dépeint ainsi qu'il suit : « Espèce oblongue, à fortes varices sur une surface lisse. « Fontenoy, Yonne. »

Ces quelques mots sont d'autant plus insuffisants pour faire connaître l'espèce que les caractères indiqués se retrouvent dans beaucoup de coquilles et notamment dans la plupart des *Tylostoma* connus. En ce qui concerne le fossile que nous croyons être *Varigera ricordeana* la situation se complique encore par ce fait que, contrairement à ce qu'il est dit dans la diagnose, la surface n'est pas entièrement lisse mais bien pourvue de quelques costules longitudinales qui, au surplus, ont pu être effacées sur l'original de d'Orbigny ou demeurer inaperçues en raison de leur finesse.

Néanmoins, après avoir examiné au Museum les quelques fossiles en mauvais état, de Fontenoy, auxquels d'Orbigny a donné le nom de V. *ricordeana*, nous avons pu acquérir la conviction que notre détermination était exacte. Nous donnerons donc à l'espèce de d'Orbigny l'authenticité nécessaire en la décrivant plus complétement.

Nombre d'individus étudiés : 5, possédant le test.

Dimensions du type : longueur, 33 mill. ; largeur, 23 mill.

Coquille naticiforme, un peu allongée, à angle spiral assez ouvert et un peu convexe, à spire bien saillante, composée de 6 tours de spire. Tours assez convexes, bien séparés par la suture, lisses en apparence. En réalité, on distingue sur le dernier tour de légères costules spirales, simples, un peu irrégulières et inégalement espacées, au nombre de 8 sur la hauteur du tour. Sur les tours antérieurs ces costules ne sont pas apparentes.

Des stries d'accroissement, assez espacées, croisent les costules longitudinales. En outre, de chaque côté de la spire, des varices

transversales, un peu irrégulières, forment sur toute la hauteur du tour des bourrelets bien saillants qui représentent les bords des ouvertures successives. Sur les moules internes les traces de ces varices se traduisent par des impressions bien marquées, normales à la suture.

Ouverture oblongue et un peu étroite, évasée et subarrondie en avant, rétrécie et un peu sinueuse en arrière. Bord externe très épaissi et variqueux ; bord interne mince et réfléchi sur la columelle. Ombilic très petit, réduit à une fossette très peu profonde.

Parmi les coquilles naticiformes à labre épaissi et à surface semée de varices que nous connaissons, il n'en est guère qui soient comparables à la nôtre. La majeure partie des *Tylostoma* décrits jusqu'à ce jour ne sont connus que par leur moule interne et ce n'est, par suite, que d'après leur forme générale et leur taille que l'on peut faire un simple rapprochement. Les plus voisins de *T. ricordeanum* sont, sous ce rapport, les *T. fallax* du Valenginien de la Suisse et *T. rochatianum* de l'Urgonien. Le premier, toutefois, est relativement plus allongé et plus grand. Quant au second, qui, ayant été décrit et figuré avec son test, est beaucoup mieux connu, nous voyons que sa surface n'est pas ornée de costules longitudinales et, en outre, son angle spiral est plus aigu, sa forme plus allongée et ses tours de spire plus nombreux.

Nos exemplaires proviennent de Saint-Sauveur, de Saints-en-Puisaye et de Gy-l'Evêque.

Plusieurs moules, appartenant, selon toute probabilité, à la même espèce, ont été recueillis dans les mêmes localités.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. II, fig. 12; *Tylostoma ricordeanum* d'Orbigny, du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque, vu du côté de l'ouverture; fig. 12¹, le même, vu sur le flanc droit de la coquille.

TYLOSTOMA PRÆLONGUM Deshayes sp. (*sub Natica*).

Pl. II, fig. 11.

Natica prælonga DESHAYES *in* LEYMERIE, Ter. crét. de l'Aube, *in* M.S.G.F. t. v., 1re part., p. 13, pl. 16, fig. 8, 1842.
— d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 152, pl. 172, fig. 1, 1847.
— COTTEAU, Prodr., p 28, 1854.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 124, 1858.

L'espèce connue sous le nom de *Natica prælonga* a été décrite par Deshayes d'après un grand moule interne, de 106 millimètres de longueur, recueilli par Leymerie dans le Néocomien de l'Aube.



C'est ce même individu qui a servi à d'Orbigny pour la description de cette espèce dans la *Paléontologie Française*, mais ce savant a assimilé à ce moule d'autres individus recueillis en Amérique.

Depuis la publication de la description, *Natica prælonga* a été signalé par de nombreux auteurs, non-seulement dans l'Yonne mais dans la Meuse, dans la Nièvre, dans le Jura, dans l'Isère, en Espagne, en Algérie, en Crimée, etc. De toutes ces citations nous ne pouvons rien dire ni rien conclure, aucune d'elles n'étant accompagnée de figure ou de description. Il demeure donc entendu que nous ne préjugeons rien au sujet de tous ces fossiles. C'est exclusivement les individus du Néocomien de l'Yonne qui font l'objet de notre discussion et de nos rectifications.

D'après les auteurs locaux, *Natica prælonga* se trouve simultanément dans les deux principaux horizons du Néocomien, c'est-à-dire dans le calcaire à Spatangues et dans les argiles ostréennes. Son classement dans le genre *Natica* n'a jamais occasionné la moindre objection.

Cependant, d'Orbigny n'a pas pu n'être pas frappé par son aspect particulier et il a fait remarquer qu'elle constitue une espèce plus allongée que toutes les autres natices crétacées. S'il l'a placée dans le genre *Natica* c'est plutôt en raison de l'analogie de son gisement avec celui *Natica bulimoides*, dont elle est voisine, qu'en raison de ses caractères propres puisqu'il n'en connaît que le moule interne.

Pictet (Crét. Ste Croix, p. 370), déclare que *Natica prælonga* est facile à confondre avec *Tylostoma fallax*, surtout quand la bouche n'est pas bien visible, et il ajoute qu'en fait les grands individus de cette dernière espèce sont, dans la plupart des collections, classées sous le nom de *Natica prælonga*. Il ne connaît de ce dernier que de petits échantillons et, parmi ceux-là, il en possède qui proviennent du Néocomien de l'Yonne et surtout de l'argile ostréenne.

En résumé, *Natica prælonga*, qui ne se trouve, en Suisse comme dans l'Yonne, qu'à l'état de moule, n'a été figuré à nouveau ni par Pictet ni par aucun autre auteur et l'espèce reste exclusivement connue par l'unique spécimen figuré par Leymerie et reproduit par d'Orbigny.

Nous ne possédons aucun individu qui, relativement à la taille, soit semblable à ce type de Leymerie mais nous en possédons de nombreux qui, par leur forme très spéciale, se rattachent incontestablement à ce type. C'est ainsi, d'ailleurs, que l'ont admis Cotteau, Pictet et Leymerie lui-même.

La majeure partie de ces individus proviennent des argiles ostréennes où ils sont fréquents mais, dans cet horizon, en raison même de la nature de la roche, tous ces moules sont médiocres, frustes et même déformés.

Ceux qu'on rencontre, plus rarement, dans le calcaire à spatangues, formés d'une roche plus dure, sont en meilleur état.

C'est l'examen de ces derniers exemplaires qui nous a donné lieu d'observer que la surface de ces moules portait des impressions linéaires, parfois très visibles, bilatérales, qui devaient incontestablement correspondre à des varices du test.

Un examen attentif nous a ensuite montré que ces impressions existaient aussi sur les individus provenant des argiles ostréennes, mais, en raison de l'usure habituelle des surfaces, elles ont souvent, en grande partie, disparu.

Il y a lieu de remarquer, en outre, que les traces des varices semblent notablement plus accentuées dans les individus jeunes que dans les adultes. Dès lors il est assez logique d'admettre que c'est en raison de l'âge très avancé de l'individu type de *Natica prælonga* que les traces de varices n'y ont pas été constatées par les descripteurs. Ce fait nous paraît d'autant plus probable que le même phénomène se reproduit dans une espèce fort voisine de la nôtre, le *Tylostoma fallax*. Pictet, en effet, en décrivant cette espèce nous dit : « On ne voit sur le moule des adultes que des « traces bien douteuses et effacées des bouches successives, « mais..., dans les jeunes, les impressions sont visibles et profon- « des deux fois par tour. »

En raison de ces diverses considérations nous ne pouvons hésiter à assimiler les moules internes qui nous occupent au *Natica prælonga* Deshayes, mais, en même temps, nous sommes obligé de faire sortir cette espèce du genre *Natica* où elle constitue une forme aberrante pour la transporter dans le genre *Tylostoma* dont elle possède tous les caractères.

Il convient par suite d'ajouter les détails suivants à la description de *Natica prælonga* donnée par Deshayes et par d'Orbigny :

Sur les moules bien conservés d'individus encore jeunes, on distingue les traces des ouvertures successives de la coquille et du labre épaissi de cette ouverture. Ces traces sont au nombre de deux par tour de spire et régulièrement espacées.

Elles se composent d'un renflement transverse assez étroit, suivi d'une dépression peu profonde, linéaire, occupant, comme le renflement, toute la hauteur du tour. Ces traces sont sensiblement dans le prolongement les unes des autres, d'un tour à l'autre.

Nos moules sont en général incomplets du côté de l'ouverture comme l'était celui qui a servi de type à l'espèce, car les renseignements qu'a donnés d'Orbigny au sujet de cette ouverture sont seulement relatifs.

Cependant, deux de nos exemplaires possèdent, plus complète, la partie terminale du moule et nous montrent qu'en réalité la forme de l'ouverture était bien différente de celle qui a été indiquée.

Dans ces individus, en effet, le rebord externe fait une forte saillie en avant en dessinant une courbe arrondie et infléchie sur la columelle et l'ouverture forme ainsi, en avant, une sorte de large canal, court et évasé, en pavillon de cor de chasse.

Cette forme d'ouverture est bien semblable à celles d'autres *Tylostoma* déjà connus et en particulier du *Tylostoma ricordeanum*, ci-dessus décrit, et surtout du *T. Cossoni* que nous avons décrit dans les fossiles crétacés de la Tunisie (1). Nous pensons donc qu'elle constitue un des caractères principaux du genre et que si toutes les espèces ne semblent pas posséder cette forme d'ouverture c'est qu'elles sont imparfaitement conservées.

Parmi les espèces voisines de *Tylostoma prælongum*, il faut citer d'abord *T. fallax* Pictet, dont nous venons déjà de parler. C'est la même forme générale et la même absence de varices chez les grands individus. Toutefois, dans *T. fallax*, le dernier tour est plus haut, relativement à l'ensemble, et l'ouverture semble, par suite, plus longue et plus étroite.

Une autre espèce est plus voisine encore de *T. prælongum*, c'est celle que Coquand a nommée *Natica elatior* dans son ouvrage sur la paléontologie de la province de Constantine.

C'est un grand moule interne, de 110 millimètres de longueur, recueilli dans le Crétacique de l'Algérie, et qui ne diffère, a dit Coquand, de *N. prælonga* que par sa bouche plus allongée et ses tours non disposés en gradins.

Il est à remarquer, au sujet de cette espèce du Crétacique africain, que Coquand, après l'avoir, comme nous venons de le dire, classée dans le genre *Natica*, l'a, plus tard (2), transportée dans le genre *Tylostoma* comme nous le faisons aujourd'hui pour *Natica prælonga*.

Il eût été intéressant de connaître les motifs de ce déclassement mais Coquand a négligé de les indiquer.

Il est nécessaire, pour justifier la même mesure que nous pre-

(1) Descrip. des anim. invert. fos. des ter. crét. de la Tunisie, p. 57, pl. xix, fig. 24, 25.

(2) Etudes supplém. de paléont. algér., p. 52

nons nous-même, de faire figurer deux de nos spécimens, l'un montrant les traces de varices, l'autre la forme réelle de l'ouverture.

Explication des Figures. — Pl. II, fig. 2. — *Tylostoma prælongum*, individu jeune du Néocomien à *Echinospatangus cordiformis* d'Auxerre; fig. 2[1], portion antérieure d'un autre individu plus grand, des argiles ostréennes d'Auxerre.

Tylostoma sp.

Indépendamment des espèces de *Tylostoma* que nous venons de décrire, nous mentionnerons encore, pour mémoire, un certain nombre de moules internes qui, par leur galbe naticiforme et par les impressions variqueuses qui se montrent à leur surface, se rattachent évidemment au même genre. Nous n'essayons d'en tirer aucun parti, car ces moules sont de conservation insuffisante et toute détermination qui leur serait attribuée ne pourrait être que très hasardée.

On y peut distinguer deux groupes. Les premiers, assez grands, se rapprochent par la taille et par la forme de *Natica bulimoides* mais avec un angle spiral plus ouvert encore et un dernier tour moins haut; les autres, un peu pupoïdes, semblent assez voisins de *Tylostoma ellypticum* Pict. et Camp. de l'Urgonien de la Suisse.

Enfin, d'autres encore, plus petits et tout à fait naticoïdes, qui proviennent des argiles ostréennes, pourraient bien représenter *T. ricordeanum*. Ils indiqueraient que cette espèce persiste dans le Néocomien supérieur comme *T. prælongum*.

Neritopsis robineausiana d'Orbigny.

Neritopsis robineausiana d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 174, pl. 176, fig. 1-3, 1842.
Neritopsis robineausiana d'Orbigny, Prod. pal. univ., t. II, p. 69, 1847.
— Cotteau, Prodr., p. 31, 1854.

Cette espèce est un des gastropodes les plus fréquents dans notre étage néocomien.

C'est une coquille au test robuste, qui s'est bien conservée et dont on peut recueillir de bons spécimens. Il en résulte que l'espèce est bien connue et que nous avons fort peu de choses à ajouter à sa description.

D'Orbigny dit, dans la *Paléontologie française*, que le tour est orné de 14 grosses côtes longitudinales, qui sont coupées à angle droit par d'autres côtes plus fortes et plus saillantes. D'après ce

que nous voyons sur nos nombreux individus, les côtes se coupent plutôt assez obliquement et les mailles du treillis forment des losanges. En outre, les côtes longitudinales, au lieu d'être plus petites, y semblent au contraire un peu plus fortes que les côtes transversales. Enfin, il faut constater qu'une épine saillante se montre souvent au point de croisement des côtes.

La forme de l'ouverture est bien telle que d'Orbigny l'a indiquée. Sur plusieurs de nos exemplaires, nous pouvons distinguer l'échancrure signalée sur le milieu du bord columellaire.

Il est fort intéressant de comparer *Neritopsis robineausiana* à certaines espèces du même genre des couches coralligènes du Jura supérieur de nos régions. Nous avons pu, notamment, constituer une série telle de *N. decussata* d'Orbigny que, en les rapprochant d'une série semblable de *N. robineausiana*, la couleur seule permet de les distinguer.

Même, dans les petits détails, ces deux coquilles sont bien semblables et, malgré l'énorme différence d'âge et de station stratigraphique, on peut conclure à leur identité spécifique.

Notre *Neritopsis robineausiana* n'est, d'ailleurs, pas la seule espèce qui trouve une forme équivalente dans les couches coralliennes de notre département. Nous en avons plusieurs autres à mentionner ainsi.

N. robineausiana a été signalé par les auteurs à Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny, Gy-l'Evêque et Auxerre. Dans cette dernière localité, c'est, à notre connaissance, à l'état de moule interne seulement que l'espèce se trouve. Cependant, nous en avons trouvé un bon exemplaire avec le test, sur le territoire de Venoy, au sommet d'un des ravins.

Nous devons encore mentionner la localité de Volvent, commune de Diges, où nous avons rencontré l'espèce.

Neritopsis mariæ d'Orbigny.

Pl. II, fig. 13.

Neritopsis Mariæ d'Orbigny, Prodr. pal. univ., t. II, p. 69; étage 17, nº 117.

D'Orbigny, dans son *Prodrome*, a donné le nom de *Neritopsis Mariæ* à une espèce inédite, non figurée, qu'il définit ainsi qu'il suit : « Espèce voisine de la précédente (*N. robineausiana*), mais « avec de simples stries longitudinales sur une surface lisse. » Il est d'autant plus difficile, sur ce signalement sommaire, d'appliquer sûrement le nom de *N. Mariæ* à nos fossiles que nous avons

plusieurs espèces de *Neritopsis*, plus au moins voisines de *N. robineausiana*, qui ne possèdent que ces simples stries longitudinales.

A défaut d'indications plus complètes, nous nous sommes conformé à la manière de voir de Cotteau qui a déterminé comme *N. Mariæ* quelques exemplaires de sa collection, dont les caractères concordent sensiblement avec ceux indiqués par d'Orbigny. Nous avons pu, depuis, en recherchant au Muséum les types de cette espèce, nous assurer que notre interprétation était correcte.

Nous sommes donc en mesure de définir *N. Mariæ* ainsi qu'il suit :

Dimensions du plus grand individu : longueur, 15 mill. ; largeur, 16 mill.

Coquille de taille moyenne, plus petite que *N. robineausiana*, aussi large que haute, ventrue, à spire très courte et à peine saillante, à dernier tour très enveloppant et absorbant toute la hauteur de la coquille.

Surface ornée, près de la suture des tours, de fins sillons ponctués séparant des côtes plus larges que ces sillons, plates et lisses. Vers le milieu et sur la partie antérieure du dernier tour, ces sillons s'élargissent au détriment des côtes qui deviennent moins larges que leurs intervalles et de plus en plus saillantes. Près de l'extrémité antérieure, elles deviennent en outre rugueuses et subépineuses.

Ouverture très grande, semi-lunaire, acuminée en avant et faisant une assez forte saillie. Bord columellaire encroûté. Légère dépression ombilicale.

Cette espèce, contrairement à ce que d'Orbigny a signalé, n'est guère voisine de *N. robineausiana*. Elle n'en a ni la taille, ni la forme, ni l'ornementation. Sous tous ces rapports, elle se rapproche davantage de *N. ornata*, de l'étage cénomanien, mais elle se distingue cependant nettement de cette espèce par ses côtes inégales et par son ouverture dilatée en avant.

Nos exemplaires de *N. Mariæ* proviennent de Gy-l'Evêque. Nous rapportons, en outre, sans hésiter, à la même espèce, un moule interne des environs d'Auxerre, atteignant une taille de 20 mill., qui, par sa spire presque nulle et son ouverture très dilatée, s'y rattache incontestablement.

En outre, c'est encore à *N. Mariæ* que nous rapportons un exemplaire provenant de Bleigny-le-Carreau, qui ne diffère du type de Gy-l'Evêque que par une plus grande régularité et la presque égalité des costules longitudinales.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 13 ; *Neritopsis Mariæ* d'Orbigny, de Gy-l'Evêque ; fig. 13[1] le même vu du côté de la spire.

NERITOPSIS TEXTILIS Cotteau.

Pl. II, fig. 14.

Neritopsis textilis COTTEAU, Prod. mol. fos. Yonne, p. 31, 1854.

C'est encore là une espèce qui, comme la précédente, n'a été ni figurée, ni suffisamment décrite. Mais cette fois, nous sommes en possession du type nommé par Cotteau lui-même, et il ne peut y avoir aucun doute pour l'attribution du nom.

Cotteau a très exactement défini son espèce dans les termes suivants : « Espèce de petite taille, plus haute que large, à spire « assez élevée, recouverte de côtes longitudinales fines, plates, « lisses, égales. Le sillon qui sépare les côtes est garni de stries « transverses et régulières. Bouche semi-lunaire. Labre peu épais. »

Nous n'avons que fort peu de choses à ajouter à cette description qui est relativement assez complète. Les dimensions de notre plus grand individu sont : longueur, 12 mill., largeur 9 mill.

La forme élancée de la coquille et sa spire très saillante sont plutôt celle des Natices que celle des Nérites et Neritopsis. Sous ces rapports, elle s'éloigne beaucoup de *Neritopsis Mariæ* et de ses autres congénères. Son ornementation est plutôt semblable à celle des *Avellana* et des *Acteonina* qu'à celle des *Neritopsis*, mais cependant, son ouverture simple, sans trace de plis à la columelle, sans épaississement du labre, etc., est bien celle de ces derniers.

Nous possédons trois exemplaires seulement du *Neritopsis textilis*. Tous proviennent du calcaire néocomien de Fontenoy.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. II. fig. 14 ; *Neritopsis textilis* Cotteau, de Fontenoy, en grandeur naturelle ; fig. 14[1], portion du même grossie.

NERITOPSIS EPISCOPALIS, Nov. sp.

Pl. II, fig. 15.

Nombre d'exemplaires étudiés, 2.

Provenance : calcaire néocomien ferrugineux de la Métairie-Foudriat, commune de Gy-l'Evêque. Dimensions du plus grand individu : hauteur, 13 mill., largeur, 13 mill.

Coquille naticiforme, aussi large que longue, à spire assez saillante, à tours arrondis, bien séparés par la suture, croissant rapidement, le dernier occupant les 3/4 de la hauteur totale.

Surface des tours garnie de costules spirales, serrées, subégales, au nombre approximatif de 25 sur le dernier tour. Les sillons qui

séparent ces côtes montrent par places des traces de ponctuations ou de stries.

La surface montre, en outre, quelques plis transverses obliques, variqueux, un peu irréguliers et inéquidistants qui correspondent aux ouvertures successives de la coquille et qui sont visibles surtout à la partie postérieure du dernier tour.

Sur le plus petit de nos exemplaires, les côtes longitudinales sont un peu inégales et un peu fasciculées, quelques-unes d'entre elles se montrent de place en place un peu plus fortes que les autres.

Les stries transversales y sont aussi un peu plus apparentes, mais sans que ces petites différences puissent permettre de séparer ces individus.

Ouverture ovale, bien arrondie en avant et en arrière, limitée par une petite callosité sur le bord interne. Labre tranchant. Légère fente ombilicale.

Neritopsis episcopalis se distingue très nettement de *N. Mariæ* par sa spire bien plus saillante, par ses tours arrondis, par son ouverture moindre, par ses côtes plus égales et simples et par l'existence des plis variqueux. Il est, au contraire, moins élancé, plus large que *N. textilis* et sa surface est moins lisse. Ses plis variqueux sont également un caractère qui l'en distingue.

Explication des figures. — Pl. II, fig. 15 ; *Neritopsis episcopalis* du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque, vu du côté de l'ouverture ; fig. 15[1] ; le même, vu du côté externe.

Hamusina morteauensis Pictet et Campiche, (*sub Trochus.*)

Pl. II, fig 16

Trochus morteauensis Pictet et Campiche, Ter. crét. Sainte-Croix, t. II, p. 511, pl. 85, fig. 13-14.

Cette remarquable espèce, qui n'a pas encore été signalée dans l'Yonne, existait dans la collection Cotteau avec la mention suivante : « Espèce nouvelle. — Bouche à gauche. »

Quoique les cinq exemplaires que nous en possédons soient d'une conservation médiocre, leur détermination ne nous paraît pas douteuse et nous les assimilons, sans hésitation, à l'espèce de l'étage urgonien de Morteau, que Pictet et Campiche ont décrite sous le nom de *Trochus morteauensis*.

C'est une coquille assez régulièrement conique qui a le caractère fort rare d'être senestre, c'est-à-dire d'avoir les tours de spire enroulés de droite à gauche. Ces tours, peu convexes, sont étagés

en gradins les uns au-dessus des autres. Leur surface est ornée, près du bord externe, d'un bourrelet noduleux et, sur le reste du tour, de 4 ou 5 rangées, un peu irrégulières, de petits tubercules assez espacés. La face inférieure est un peu convexe et non ombiliquée. D'après Pictet, elle serait presque lisse. Cependant, sur nos exemplaires, cette face est garnie de costules spirales assez serrées, avec lesquelles se croisent des stries rayonnantes incurvées vers l'ouverture. Ces mêmes costules spirales sont, d'ailleurs, très visibles sur l'individu même que Pictet a figuré, pl. 85, fig. 13[a].

La grande analogie que nous constatons, sous tous les rapports, entre ce gastropode et l'espèce du Lias supérieur de La Verpilière, que d'Orbigny avait nommée *Turbo Bertheloti*, et dont M. Gemellaro a fait, en 1878, le type de son genre *Hamusina*, nous a conduit à classer notre *Trochus morteauensis* Pictet, dans ce genre *Hamusina*, quoique jusqu'ici, il n'ait été signalé que dans le Lias.

Hamusina morteauensis qui est une espèce intéressante et nouvelle pour la paléontologie de notre région, a été trouvé à Gy-l'Evêque et à Fontenoy, dans le Néocomien ferrugineux. Dans le Doubs, c'est dans le Néocomien supérieur, ou étage urgonien, qu'il a été recueilli.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. II, fig. 16 ; *Hamusina morteauensis* du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque ; fig. 16^1, le même, vu sur la face inférieure du dernier tour ; fig. 16^2, portion d'un autre individu grossie.

TTOCHUS ALBENSIS d'Orbigny.

Trochus albensis d'ORBIGNY, Pal. fr., Ter. crèt., t. II, p. 183, pl. 177 *bis*, fig. 1-3.
— COTTEAU, Prodr., p. 33.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat., p. 427.

Nous n'avons rien à ajouter à la description de cette espèce qui est suffisante. *Trochus albensis* est une coquille très petite, héliciforme, qui est très rare dans notre Néocomien.

D'Orbigny a signalé seulement Marolles, comme gisement de cette coquille, mais Cotteau l'a rencontrée aussi à Saints-en-Puisaye et nous l'avons nous-même recueillie à la Métairie-Foudriat. Leymerie et Raulin ne la signalent qu'à La Chapelle-Marolles, et à Saints. Nous en possédons 4 exemplaires pourvus de leur test, dont l'un est presque entièrement à l'état ferrugineux.

TROCHUS MAROLLINUS d'Orbigny.

Trochus marollinus d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 184, pl. 177, fig. 7, 8.
— COTTEAU, Prodrome, p. 33.

Comme la précédente, cette espèce n'est citée par d'Orbigny qu'à Marolles. Cependant, elle n'est pas très rare dans l'Yonne, et nous en possédons six individus provenant, les uns, de Gy-l'Evêque et les autres, de Saints-en-Puisaye. Parmi ces individus, il en est qui dépassent sensiblement la taille indiquée par d'Orbigny. Cependant l'espèce reste petite.

La description dit que «.... les tours sont anguleux, striés en long et formant une saillie des premiers aux derniers ». Cette dernière partie de la phrase n'est pas claire. Il faut comprendre que les tours sont déprimés à leur partie postérieure, de telle sorte que chaque tour fait une légère saillie sur le suivant.

Les stries peu nombreuses qui ornent la surface des tours paraissent trop accentuées dans la figure grossie donnée par d'Orbigny.

En outre, dans cette même figure, la dent obtuse signalée par le savant paléontologue sur le bord columellaire de l'ouverture, est placée un peu trop en avant. En réalité, sur les exemplaires où nous la pouvons distinguer, elle est sensiblement moins rapprochée du bord antérieur.

D'Orbigny fait observer qu'en raison de l'existence de cette dent, *Trochus marollinus* doit être considéré comme une forme du genre *Monodonta*, de Lamarck. En fait, il y a une telle différence entre cette espèce et *Trochus albensis*, par exemple, qu'il est difficile de maintenir ces deux coquilles dans le même genre.

TROCHUS SUBSTRIATULUS d'Orbigny.

Trochus striatulus DESHAYES, *in* LEYMERIE, Crét. Aube, p. 13, pl. 17, fig. 1 a-b, 1842 (non Desh , 1824)
— d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 183, pl. 177, fig 4-6, 1843.
Trochus substriatulus d'ORBIGNY, Prodr., t. II, p. 69, étage 17, n° 119, 1847.
— COTTEAU, Prodr.. p. 33, 1854.
Pleurotomaria granaria COTTEAU, Prodr., p 38, 1854.
Trochus striatulus LEYMERIE et RAULIN, Stat., p 427, 1857.

Cette jolie petite espèce est assez fréquente dans notre Néocomien ferrugineux. Nous avons pu, notamment, en recueillir des exemplaires très bien conservés dans les déblais des puits creusés

par M. Rapin, sur le plateau de la métairie Foudriat, au-dessus de Gy-l'Evêque. Ces exemplaires nous ont permis de reconnaître et de préciser divers caractères qui n'ont été indiqués ni par Deshayes, ni par d'Orbigny, ni par Pictet.

Un des plus importants de ces caractères consiste dans l'existence d'une forte dent sur le bord interne ou columellaire de l'ouverture. Ce caractère, que l'on a signalé dans bon nombre d'espèces du genre *Trochus*, a amené à grouper ces diverses espèces dans un genre spécial, le genre *Monodonta*, de Lamarck. Le *T. substriatulus* fait donc partie de ce groupe.

En ce qui concerne les stries longitudinales nombreuses qui ornent la surface des tours et ont fait donner à la coquille son nom de *striatulus*, elles ne sont pas égales et uniformément disposées, comme on l'a dit. Très fines et très serrées dans le bas des tours, elles s'espacent et deviennent plus fortes et plus granuleuses dans le tiers supérieur de chaque tour. Sur la face inférieure, légèrement convexe, de la coquille, ces stries spirales sont fines, nombreuses et régulières. Les stries transversales d'accroissement sont plus ou moins accentuées suivant les individus et, par suite, la granulation qui résulte de leur croisement avec les stries spirales est plus ou moins prononcée.

C'est en général sur les individus adultes qu'on la distingue le mieux.

Sur certains individus, il se produit des plis ou ondulations d'accroissement qui déterminent une sorte de feston irrégulier sur la carène des tours.

Enfin, les tours ne sont pas toujours régulièrement plans, comme l'a dit d'Orbigny ; ils sont, au contraire, le plus souvent, un peu concaves.

J'ai trouvé dans la collection Cotteau, avec l'étiquette *Pleurotomaria granaria*, une cuvette renfermant un certain nombre de coquilles que j'ai reconnues, après nettoyage, n'être que des *Trochus substriatulus*.

Ce *Pleurotomaria granaria* est une espèce nommée ainsi par Cotteau dans son *Prodrome*, et caractérisée ainsi qu'il suit :

« Coquille plus haute que large, non ombiliquée, ornée sur « toute sa surface de côtes longitudinales, fines, régulières, gra- « nuleuses. — Néocomien, Gy-l'Evêque. » Il n'y a, comme on le voit, dans cette diagnose, aucun caractère spécial qui permette de distinguer *Pleurotomaria granaria* de *Trochus substriatulus*, mais, en outre, il est facile de voir, à l'examen des exemplaires de Cotteau, qu'aucun d'eux ne montre la trace du sinus des *Pleurotomaria* et qu'il n'y a entre eux et le type des *Trochus substria-*



tulus aucune différence suffisante, même pour y voir une variété de l'espèce.

Pleurotomaria granaria Cotteau est donc une espèce qui doit disparaître de la nomenclature et de la faune néocomienne.

TROCHUS HAIMEANUS d'Orbigny.

Pl. III, fig. 1.

Trochus haimeanus d'ORBIGNY, Prodr. pal. univ., p. 69.
— COTTEAU, Prodr. p. 33.

Trochus haimeanus est une des espèces que d'Orbigny a nommées dans son *Prodrome*, mais qui n'ont jamais été décrites ni figurées. Elle a été définie seulement ainsi qu'il suit : « Espèce « à 4 côtes longitudinales, tuberculeuses aux tours. Fontenoy « (Yonne). »

Il est difficile, avec un signalement aussi sommaire, d'appliquer avec sécurité ce nom de *Trochus haimeanus*. Cependant, nous avons trouvé, étiquetés sous ce même nom, dans la collection Cotteau, un bon nombre d'exemplaires qui possèdent bien le seul caractère distinctif signalé par le descripteur. Nous avons pu, d'autre part, examiner au Muséum le type, d'ailleurs en médiocre état, de la collection d'Orbigny et nous avons pu constater l'exactitude de la détermination des exemplaires de Cotteau.

Ces exemplaires étant meilleurs que le type, nous sommes bien en mesure de donner à cette espèce du *Prodrome* l'authenticité qui lui manque.

Nombre d'exemplaires étudiés : 9.

Plus grande taille observée : Hauteur totale, 17 mill., diamètre du dernier tour, 15 mill.

Coquille régulièrement conique, à angle spiral assez aigu, dont les tours, non séparés, ne se distinguent pas facilement les uns des autres.

Surface des tours ornée de 4 côtes saillantes, aigües, égales, équidistantes et garnies de petits tubercules un peu obliques, parfois écailleux, serrés et nombreux. Sur le dernier tour, qui est médiocrement caréné, les côtes se continuent sur la face inférieure mais elles y sont plus petites et on en compte une dizaine. Sur cette face on remarque, en outre, des stries rayonnantes qui viennent croiser les cordons spiraux. Sur l'un de nos individus ces stries, très accentuées, prennent même l'apparence de costules rayonnantes incurvées vers l'ouverture.

Face ombilicale légèrement convexe. Ombilic nul. Ouverture

assez haute, subarrondie en dehors et pourvue en dedans, sur le bord ombilical, d'une dent bien prononcée et parfois bifide.

Trochus haimeanus est une espèce qui se place dans le voisinage de *T. Marollinus* et qui, comme ce dernier, fait partie du groupe des Monodontes.

Il peut être comparé à plusieurs espèces connues, notamment à *Trochus Pertyi* Pictet et Campiche du Valenginien de Sainte-Croix et mieux encore à *T. Gillieroni* Pictet et Campiche, du Gault supérieur de la même localité.

Ce dernier, en effet, a, comme le nôtre, une forme régulièrement conique et 4 cordons granuleux sur les tours, mais le dernier de ces cordons est plus gros que les autres. En outre, la coquille est ombiliquée.

Le *Trochus Pertyi*, qui a aussi la même forme et qui n'est pas ombiliqué, se distingue par une ornementation un peu différente. Il porte sur chaque tour 6 côtes granuleuses, au lieu de 4, et, en outre, ces côtes sont inégales.

Trochus haimeanus a été rencontré à La Chapelle, à Gy-l'Evêque et à Fontenoy, dans le Néocomien ferrugineux.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 1 ; *Trochus haimeanus*, du Néocomien du Gy-l'Evêque en grandeur naturelle ; fig. 1^1, face inférieure d'un autre individu ; fig. 1^2, portion grossie de la surface externe des tours.

Genre **Onustus** Humphrey, 1807.

Les conchyliologistes sont peu d'accord sur les caractères propres à assigner au genre *Onustus* non plus que sur sa synonymie et sur la convenance de le conserver dans la méthode.

Ainsi, pour Woodwards, *Onustus* Humphrey est, ainsi que *Xenophora* Fischer de Waldheim, un simple synonyme du genre *Phorus* Montfort, et cependant les deux premiers noms sont plus anciens que ce dernier qui ne date que de 1810.

Au contraire, Paul Fischer a adopté le genre *Xenophora* Fischer de Waldheim, 1807, et a placé en synonymie les genres *Onustus* et *Phorus*.

Chenu a bien distingué et conservé le genre *Onustus*, mais il conserve en même temps le genre *Phorus* avec le nom de *Xenophora* en synonymie.

Au milieu de ces divergences, nous pensons devoir nous rallier à la manière de voir de M. von Zittel qui adopte le genre *Onustus* Humphrey et lui reconnaît pour caractères propres d'avoir des

tours non chargés de corps étrangers, aplatis, prolongés à leur partie inférieure en un rebord étalé, simple ou orné de lamelles ou d'épines.

Le type du genre est *Onustus* (*Trochus*) *heliacus* d'Orbigny du Lias supérieur.

La distinction du genre *Onustus* avec *Phorus* ou *Xenophora* est donc ainsi bien nette et facile, la surface supérieure de ces coquilles étant chargée de pierres, de débris de coquilles, etc., ce qui constitue un caractère tout particulier et important.

Nous avons rencontré dans notre terrain néocomien un gastropode remarquable et non encore décrit dont la ressemblance avec *Trochus heliacus* nous a immédiatement frappé. Tous les caractères de cette coquille étant en concordance avec ceux du type, nous n'avons pas hésité à y voir une forme néocomienne du genre *Onustus* Humphrey.

ONUSTUS TORTILIS, Nov. sp.

Pl. III, fig. 2.

Nombre d'exemplaires étudiés : 3.

Dimensions du type figuré : Diamètre, 28 mill. Hauteur, 17 mill.

Gisement : Néocomien ferrugineux ; deux exemplaires proviennent de Gy-l'Evêque (Métairie-Foudriat) et un de La Chapelle.

Coquille en cône surbaissé, comprenant 5 tours de spire. Tours débordant sur le tour précédent et séparés les uns des autres par une profonde suture. Surface supérieure de chaque tour garnie de 14 à 15 côtes transversales, obliques par rapport à la direction spirale et infléchis du côté de l'ouverture comme les rayons d'un soleil tournoyant. Ces côtes forment à leur extrémité une pointe épineuse qui déborde le pourtour de la coquille.

La surface des tours est, en outre, garnie de stries d'accroissement serrées.

Face inférieure plate, lisse, garnie seulement de stries d'accroissement semblables à celle de la surface supérieure.

Ouverture très étroite.

Ombilic nul.

Il existe fort peu de coquilles connues qui puissent être comparées à celle qui nous occupe. Le *Trochus heliacus* d'Orbigny, de l'étage toarcien, que l'on considère comme le type du genre *Onustus*, a une grande analogie avec *O. tortilis*, mais il possède des côtes transverses plus nombreuses, moins obliques et qui se correspondent d'un tour à l'autre. La forme de la face inférieure est, en outre, très différente.

Des différences analogues séparent notre espèce de *Trochus ornatissimus* d'Orbigny de l'étage bajocien qui possède aussi le même ensemble de caractères généraux.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. III, fig. 2; *Onustus tortilis* du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque, vu de profil; fig. 2^1, le même individu vu par la face supérieure; fig. 2^2, le même, vu sur la face inférieure.

EUCHELUS DENTIGERUS d'Orbigny, (*sub Trochus*).

Trochus dentigerus d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 185, pl. 177, fig. 9-12.
— COTTEAU, Prodr., p. 33.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 127.

Le classement générique de cette espèce rencontre quelques difficultés. C'est une coquille qui, comme l'a fait observer d'Orbigny lui-même, a la forme d'un *Turbo* et non celle d'un *Trochus* et si ce savant l'a placée dans ce dernier genre c'est parce qu'elle a la columelle garnie de deux dents. C'est, dit-il, une Monodonte de Lamarck, distincte de toutes celles connues.

Il ne semble pas cependant que notre coquille soit réellement comparable aux vrais Monodontes qui se distinguent par une forme conoïde et par une seule dent à la columelle.

D'après Bayan (1), qui a étudié *Trochus dentigerus* dans la collection de l'école des mines où se trouve le type de cette espèce provenant des récoltes de Dupin d'Ervy, cette forme paraît rentrer dans les genres *Danilia* Brusina ou *Olivia* Cantraine, genres corallophiles, qui sont caractérisés par une ornementation treillissée, par des varices à la surface des tours, etc.

Or, selon Fischer, *Olivia* Cantraine qui a pour synonymes *Danilia* Brusina (1865) et *Craspedotus* Philippi (1847), n'est, en même temps que *Chilodonta*, qu'un sous-genre dans le genre *Clanculus*. Pour Woodward, au contraire, *Clanculus* n'est, comme *Olivia* Risso, qu'un synonyme de *Monodonta*.

M. von Zittel (2), qui a divisé les *Trochus* en deux groupes dont le premier est le genre *Euchelus* Philippi (1847), cite, comme forme typique de ce genre, *Trochus dentigerus* d'Orbigny.

Les *Euchelus* sont des coquilles souvent ombiliquées, conoïdes, turbinées, à tours convexes ornés de cordons spiraux rugueux ou granuleux, à columelle aigüe, droite, dentée à sa partie antérieure,

(1) B. S. G. F, 3e sér., t. II, p. 335.
(2) Traité de Paléontologie, t. II, p. 195.

à ouverture subarrondie, à labre épais, crénelé ou sillonné intérieurement, à ombilic dépourvu de callosité.

Nos échantillons de *Trochus dentigerus*, assez nombreux, nous paraissent répondre à cette diagnose. Ils ne montrent pas, comme les *Olivia* ou les *Craspedotus*, de callosité columellaire couvrant l'ombilic et l'on voit nettement que la coquille n'est pas ombiliquée. Les varices transversales y sont assez irrégulières, mais bien visibles sur la plupart des individus. Quant aux dents de la columelle nous ne les distinguons pas assez nettement pour les bien décrire. En tous cas elles ne sont pas placées à la base comme dans les Monodontes mais vers le milieu de l'ouverture.

Toutes ces considérations nous ont amené à adopter le classement indiqué par M. Zittel et nous plaçons notre *Trochus dentigerus* dans le genre *Euchelus*, lequel doit être placé lui même dans les Trochidés au voisinage de *Chilodonta*.

D'Orbigny n'a cité *Euchelus dentigerus* qu'à Marolles. Nous le connaissons aujourd'hui de Fontenoy, Leugny, Volvent et Gy-l'Evêque.

Genre **Chilodonta** Etallon (1859).

Chilodonta Etallon, Etudes paléontologiques sur les terrains jurassiques du Haut-Jura, p. 53, 1859.

— Thurmann et Etallon, *Lethea bruntrutana*, p. 123, pl. x, fig. 88, 1859.

Buccinum (*pro parte*) Buvignier, Statistique minér. et géol. dép[t] Meuse, pl. xxix, fig. 14-15.

Chilodonta Bayan, B. S. G. F., 3[e] sér., t. II, p. 336, 1874.

Le genre *Chilodonta* a été institué par Etallon pour quelques coquilles de gastropodes du Rauracien supérieur du Jura, dont l'ouverture est garnie intérieurement de dents obtuses et inégales qui se montrent aussi bien du côté du labre que du côté de la columelle. Deux espèces ont été classées dans ce genre, *Chilodonta clathrata* du Jurassique supérieur du Jura et *Ch. bidentata* que Buvignier avait déjà décrit sous le nom de *Buccinum bidentatum*.

Ce genre *Chilodonta* n'a pas été admis sans quelques difficultés et sans restrictions. Tout d'abord Bayan, puis M. de Loriol, ont montré que *Buccinum bidentatum* de Buvignier, dont l'ouverture est canaliculée, ne pouvait être placé dans le même genre que *Chilodonta clathrata* dont l'ouverture est arrondie et entière. Ce dernier restait donc seul type du genre et *Ch. bidentata* a pris place dans le genre *Petersia*.

M. de Loriol, toutefois, a fait connaître une seconde espèce de *Chilodonta*, le *C. Bayani* du Jurassique supérieur de Valfin qui reste cependant une forme insuffisamment connue.

C'est Bayan qui, le premier, a su reconnaître dans un des gastropodes du Crétacique inférieur de l'Yonne, une forme se rattachant bien nettement au genre *Chilodonta* d'Etallon.

Ce ne fut pas d'ailleurs sans quelques tâtonnements que cette classification a été adoptée par Bayan car, comme nous le dirons ci-après, c'est d'abord sous le nom d'*Olivia Cotteaui* que l'espèce en question a été décrite par lui.

Chilodonta clathrata, qui reste la forme type du genre, a été placé par M. von Zittel successivement dans le genre *Monodonta* et dans le genre *Craspedotus*. Fischer n'a admis le genre *Chilodonta* qu'à titre de sous-genre, dans le genre *Clanculus* Montfort.

Il ne nous paraît pas qu'il y ait avantage à suivre cette manière de voir et nous préférons nous ranger à celle de Bayan et de M. de Loriol qui adoptent sans restriction le genre *Chilodonta*.

C'est dans la famille des *Trochidœ* que ce genre doit prendre place au voisinage d'*Euchelus* et de *Monodonta*.

Dans la collection de l'école des mines, où se trouve le type de l'espèce qui va nous occuper, on a adopté le nom générique de *Chilodon* au lieu de *Chilodonta*.

CHILODONTA COTTEAUI Bayan.

Pl. III, fig. 3.

Triton elegans LEYMERIE, Ter. crét. Aube, p. 14, pl. 17, fig. 13 *a. b.*
Olivia Cotteaui BAYAN, Afas, Congrès de Lyon, p. 376.
Chilodonta Cotteaui BAYAN, B. S. G. F., 3me sér., t. II, p. 336, pl. x, fig. 2, 1874.

Cette espèce qui, peut-être, est celle que Leymerie a mentionnée et figurée sous le nom de *Triton elegans* a été réellement, pour la première fois, décrite par Bayan sous le nom d'*Olivia Cotteaui* d'après des exemplaires du Néocomien de l'Yonne offerts à l'Ecole des mines par Gustave Cotteau. Plus tard Bayan a rectifié le classement générique de son espèce et l'a décrite et figurée sous le nom de *Chilodonta Cotteaui* dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, l'assimilant ainsi, au point de vue générique, à certaines coquilles connues du terrain jurassique supérieur.

Cette description et ces figures de l'espèce sont bonnes et suffisent bien pour la faire reconnaître, mais comme elles sont isolées et perdues dans l'énorme recueil de la Société géologique que

peu de personnes possèdent et que, d'autre part, nous sommes en mesure de les compléter dans bien des détails, nous jugeons utile de reprendre la description complète et la représentation de cette intéressante forme de gastropode.

Nombre d'individus observés : 15, en plus ou moins bon état.

Taille des plus grands individus : longueur, 27 mil.; largeur du dernier tour, 22 mil.

Gisement : Néocomien ferrugineux coralligène.

Localités : Métairie-Foudriat, Volvent, Cour-Barat.

Coquille épaisse, robuste, médiocrement allongée, composée de 6 tours de spire dont le dernier occupe la moitié de la longueur totale. Tours légèrement convexes, séparés par une suture assez profonde.

Surface des tours ornée de côtes spirales minces, saillantes, se croisant avec des côtes transverses, obliques par rapport à l'axe spiral et formant un treillis assez régulier à mailles rhomboïdales. Une épine, parfois prononcée, existe souvent au croisement des côtes

Sur les tours postérieurs on distingue seulement 4 côtes spirales mais, sur le dernier tour, on en compte jusqu'à 12. La partie postérieure de ce dernier tour est, ordinairement, seule treillissée. Dans la partie antérieure les côtes transverses sont parfois très peu sensibles et en tous cas toujours moins prononcées, plus nombreuses et plus serrées. Par contre, les côtes longitudinales portent dans cette partie des écailles épineuses très accentuées.

Indépendamment de ce double système de côtes, la surface des tours porte des côtes variqueuses peu nombreuses mais assez fortes qui sont un peu irrégulièrement placées.

Ouverture grande, subarrondie, grimaçante, légèrement acuminée à la partie antérieure mais sans montrer cependant aucun indice de canal.

Labre épaissi, à bord un peu tranchant et non réfléchi, portant, à l'intérieur, une grosse dent située à la partie postérieure de l'ouverture et deux autres dents, plus petites, en avant.

Columelle calleuse, pourvue d'un pli interne à la partie postérieure, près de la jonction avec le labre et, vers son milieu, d'une grosse dent, obtuse, qui parfois semble bifide.

Cette coquille a incontestablement de grands rapports avec *Chilodonta clathrata* Etallon du Rauracien supérieur et du Séquanien. Les quelques différences que nous pouvons constater, d'après les figures qui ont été données de cette espèce et d'après les nombreux individus du Jura supérieur que nous en possédons nous-même, consistent surtout en ce que l'ouverture de *Ch. cla-*

thrata est, à sa partie antérieure, plus arrondie que celle de *Ch. Cotteaui* où l'on voit toujours une partie un peu acuminée. En outre, les individus que nous connaissons de *Ch. clathrata* sont tous plus petits que nos *Ch. Cotteaui.*

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. III, fig. 3; *Chilodonta Cotteaui* Bayan, du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque, vu du côté de l'ouverture; fig. 3[1], autre individu du même gisement, vu du côté externe.

SOLARIUM NEOCOMIENSE d'Orbigny.

Solarium neocomiense d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 195, pl. 179, fig. 1-4, 1843.

Solarium neocomiense est une espèce peu connue. D'Orbigny qui l'a décrite semble n'avoir eu à sa disposition qu'un seul individu recueilli par Dupin à Marolles, individu de très petite taille, car il ne mesure que 4 millimètres de hauteur alors que nous en possédons qui ont une taille presque double.

Cotteau ne fait aucune mention de cette espèce dans son catalogue et, enfin, Leymerie et Raulin n'ont fait que reproduire l'indication de d'Orbigny.

Cependant ce petit gastropode n'est pas d'une grande rareté dans l'Yonne. Nous en avons sous les yeux six exemplaires dont quelques-uns, très bien conservés, proviennent des marnes néocomiennes de la Métairie Foudriat.

La forme de cette coquille ressemble assez à celle de *Turbo Mantelli* Leymerie, mais les côtes spirales de ce dernier sont moins nombreuses, plus grosses et fortement écailleuses.

En outre, *Solarium neocomiense* est une coquille largement ombiliquée, ce qui n'a pas lieu pour *Turbo Mantelli.*

Sous ce rapport, l'indication de d'Orbigny qui dit que *S. neocomiense* a un ombilic assez étroit, n'est pas très exacte. Cet ombilic est, au contraire, bien ouvert. En outre, les crénelures que d'Orbigny signale au pourtour de cet ombilic ont été, sur la figure de l'espèce, manifestement exagérées.

Notre espèce a des liens très étroits avec *Solarium moniliferum* de l'étage albien de Saint-Florentin qui, vraisemblablement, en est dérivé. Ce dernier, cependant, se distingue facilement par la crénelure de ses côtes.

STRAPAROLUS DUPINIANUS d'Orbigny.

Solarium dupinianum d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 194, pl. 178, fig. 10-13, 1842.
Straparolus dupinianus d'ORBIGNY, Prod., t. II, p. 69, étage 17, n° 127, 1847.
Non *Straparolus dupiniana* COTTEAU, Prod., p. 33, 1854.

Cette petite coquille est d'une très grande rareté. Il n'en existait aucun exemplaire dans la collection Cotteau et nous n'en avons nous-même jamais rencontré.

Le type de l'espèce a été trouvé par le d[r] Dupin dans le calcaire néocomien jaune de la Chapelle-Marolles où Pictet semble en avoir également recueilli un exemplaire.

Dans le principe, d'Orbigny l'a classé dans le genre *Solarium ;* puis, plus tard, tenant compte de l'enroulement de la spire dans le même plan, il l'a détaché des *Solarium* dont la coquille est toujours un peu conique, pour le placer dans le genre *Straparolus.*

Nous rappellerons ici que cette petite coquille, tout à fait planorbiforme, à large ombilic, à tours lisses ou seulement finement striés ne doit pas être confondue avec *Delphinula dupiniana* auquel Cotteau semble l'avoir réunie, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Nous ne sommes pas en mesure de corroborer nous-même la valeur spécifique du *Straparolus Dupini* mais, à en juger par sa description, c'est une forme très différente de *Delphinula dupiniana.*

Leymerie et Raulin ont signalé l'existence de *Straparolus dupinianus* à La Chapelle et à Gy-l'Evêque, mais cette dernière localité, citée d'après Cotteau, est à supprimer.

DELPHINULA DUPINIANA d'Orbigny.

Delphinula dupiniana d'ORBIGNY, Pal. fr., Ter. crét., t. II, p. 209, pl. 182, fig. 14, 1843.
— d'ORBIGNY, Prodrome, t. II, p. 69, 1847.
Straparolus dupiniana COTTEAU, Prod., p. 33, 1854.
Delphinula dupiniana LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 42., 1857.

Cette coquille, qui n'est pas rare dans notre Néocomien ferrugineux et qui est assez bien connue, a été cependant mal nommée par Cotteau qui, dans sa collection aussi bien que dans son catalogue, lui a appliqué le nom impropre et d'ailleurs incorrect de *Straparolus dupiniana.* Nous voyons, en effet, que dans ce catalogue, cette dernière espèce est seule mentionnée, à l'exclusion de

Delphinula dupiniana et, dans la collection, c'était bien à des exemplaires de ce dernier gastropode qu'était affecté le nom de *Straparolus*.

On ne saurait songer, au surplus, à réunir les deux espèces en une seule.

Quelle que soit l'opinion des conchyliologistes au sujet des caractères propres des genres *Delphinula* et *Straparolus* et quel que soit leur embarras pour classer certaines coquilles dans l'un ou l'autre de ces deux genres, il n'en existe pas moins dans *Delphinula dupiniana* et *Straparolus dupinianus*, deux espèces bien distinctes qui ne sauraient être confondues. Si donc, nous étions disposé, à l'exemple de Pictet, à considérer *Delphinula dupiniana* comme appartenant aussi au genre *Straparolus*, nous ne pourrions la classer dans ce genre qu'en lui attribuant un autre nom spécifique, sans quoi nous aurions deux espèces distinctes désignées sous un même nom.

Dans la collection de l'école des mines où se trouvent les types recueillis par le dr Dupin, l'espèce qui nous occupe a été classée dans le genre *Discohelix*. Nous ne saurions adopter ce classement, car il nous paraît que ce genre est réservé pour des coquilles concaves sur les deux faces et à pourtour bicaréné. Il nous semble préférable de conserver le classement et le nom de *Delphinula dupiniana* adoptés par d'Orbigny.

En ce qui concerne les caractères distinctifs de la coquille, il y a quelques modifications à apporter à la description qui en a été donnée par d'Orbigny. Ainsi, ce savant a dit que la spire est formée d'un angle concave et de tours subcylindriques. Nous ne voyons au contraire dans la presque totalité de nos exemplaires aucune concavité dans l'angle spiral.

En outre, les tours sont habituellement assez nettement carénés au pourtour et très arrondis en dessous. Il existe, d'après d'Orbigny, sur ces tours, 6-7 côtes transversales par révolution spirale. Or, il s'en faut de beaucoup qu'il en soit toujours ainsi. Ces côtes sont loin d'être constantes et régulières comme on le pourrait croire d'après la figure. Elles ne constituent pas une ornementation normale. Ce sont des restes des péristomes successifs de la coquille qui sont très inégaux entre eux et très irrégulièrement espacés.

Mentionnons enfin que bon nombre d'individus dépassent la taille indiquée pour le type de l'espèce.

Delphinula dupiniana a été recueilli pour la première fois à La Chapelle-Marolles par le dr Dupin, d'Ervy. Nous l'avons nous-même rencontré assez fréquemment dans cette même localité,

mais nous la possédons, en outre, de Leugny, de Gy-l'Evêque et de Volvent.

PHASIANELLA NEOCOMIENSIS d'Orbigny.

Phasianella neocomiensis d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 232, pl. 187, fig. 1-2.
— COTTEAU, Prodrome, p. 36.

Cette petite coquille, décrite en quelques lignes dans la *Paléontologie française*, est fort peu connue et mal caractérisée. Elle est au moins fort rare, car nous ne croyons pas l'avoir jamais rencontrée. Cotteau l'a bien mentionnée dans son *Prodrome* comme ayant été recueillie à Saint-Sauveur et nous avons bien trouvé dans sa collection un fossile étiqueté de ce nom et de cette provenance, mais ce fossile ne nous a pas paru pouvoir être distingué de *Natica lævigata* et nous pensons que c'est par erreur qu'il a été attribué à *Phasianella neocomiensis*.

Jusqu'ici cette espèce ne nous est donc réellement connue que par l'échantillon figuré avec grossissement par d'Orbigny. Cet échantillon provient de Marolles, mais l'espèce est aussi signalée par d'Orbigny à Saint-Sauveur où elle aurait été trouvée par Robineau-Desvoidy.

TURBO INCONSTANS d'Orbigny.

Turbo inconstans d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 213, pl. 182, fig. 14-17.
— — Prodrome, t. II, p. 69.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 427.
Turbo charmasseanus COTTEAU, Prod., p. 35, 1854.

Turbo inconstans d'Orbigny est une espèce que Cotteau a complètement méconnue. Non-seulement il n'en a pas fait mention dans son catalogue, mais aucune étiquette à ce nom n'existait dans sa collection. Ce fait est d'autant plus singulier, que l'espèce elle-même y existe ; seulement elle y figurait sous le nom de *Turbo charmasseanus sp. nov.*

La diagnose consacrée par Cotteau à cette espèce nouvelle, dans son *Prodrome* est ainsi conçue : « Espèce voisine de *Turbo Adonis* « et qui s'en distingue par sa forme plus globuleuse et moins « allongée, par ses côtes longitudinales plus fines et moins granu- « leuses ».

Nous avons pu, par un nettoyage suffisant, nous assurer de l'identité parfaite des exemplaires ainsi définis avec *Turbo inconstans* d'Orbigny, espèce bien décrite et convenablement figurée. Il semble donc, d'après la diagnose affectée par Cotteau à *T. charmas-*

seanus, que notre ami n'a examiné que les tours supérieurs de sa coquille. Sur ces tours, en effet, les côtes paraissent simples et égales, comme il l'a indiqué. Ce n'est guère que sur le dernier tour que ces côtes deviennent inégales et alternantes et que se montrent, en outre, les ondulations transversales qui sont un des caractères distinctifs de *Turbo inconstans*.

Il y a lieu de remarquer, au surplus, que ces grosses ondulations, qui ne sont que des plis variqueux et des traces d'anciennes ouvertures, sont loin d'être constantes. Sur cinq exemplaires de *T. inconstans* que nous avons sous les yeux, deux seulement montrent nettement ces ondulations. La figure elle-même du type dessiné dans la *Paléontologie française* ne les montre pas davantage et c'est dans la description seulement qu'il en est fait mention.

Nous devons, en outre, faire remarquer que, dans cette figure du *T. inconstans*, le dessinateur semble avoir un peu exagéré le renflement antérieur des tours et la dépression qui le suit. Ce sont là sans doute les motifs qui ont empêché Cotteau de reconnaître cette espèce dans les échantillons qu'il possédait.

Leymerie et Raulin, dans leurs catalogues des fossiles du Néocomien, ont inscrit par erreur simultanément *Turbo inconstans* d'Orbigny et *T. charmasseanus* Cotteau. Le premier est signalé à La Chapelle (Marolles) et le second, d'après Cotteau, à Gy-l'Evêque, Leugny, Fontenoy et Saint-Sauveur.

Pictet et Campiche, dans la « Description des fossiles du terrain crétacé de Ste-Croix » ont décrit sous le nom de *Turbo loclensis* un gastropode qu'ils signalent comme ayant les caractères de *T. Charmasseanus* Cotteau et qui, en effet, en est bien voisin. Mais n'ayant pu comparer leurs exemplaires avec cette espèce de Cotteau qui est à peine connue, les paléontologistes suisses ont dû renoncer à une assimilation aussi hasardée et ils ont préféré adopter un nom nouveau.

TURBO MANTELLI Leymerie.

Turbo Mantelli LEYMERIE, Ter. crét. Aube, p. 13, pl. 17, fig. 4 à 6, 1842.
Turbo Mantellii d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 214, pl. 183, fig. 5-7, 1843.
— d'ORBIGNY, Prod., t. II, p. 69, 1847.
— COTTEAU, Prod., p. 35, 1854.
T. Mantelli LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 427, 1857.

Turbo Mantelli a été, dans la *Paléontologie française*, médiocrement décrit et, en outre, le dessinateur l'a déformé sensiblement en le figurant, surtout avec le grossissement considérable qui en a été donné.

C'est à cette circonstance probablement qu'il faut attribuer ce fait qu'il n'existait dans la collection Cotteau aucun exemplaire sous le nom de *Turbo Mantelli*. Il existait cependant, en réalité, des exemplaires de l'espèce, mais ils étaient confondus sous le nom de *T. grasianus* avec d'autres individus d'ailleurs extrêmement voisins, dont nous parlerons ci-après.

Cette absence de tout individu étiqueté au nom de *Turbo Mantelli* était d'autant plus singulière que l'espèce n'est pas très rare et que, au surplus, elle figure bien dans le *Prodrome* de Cotteau avec la provenance de Leugny et de Saint-Sauveur. La conclusion que nous en avons tirée d'abord, c'est que Cotteau avait été amené, à tort, à instituer une espèce nouvelle pour certains individus dérivés de *T. Mantelli* et que, par inadvertance, il avait ensuite placé dans cette espèce tous les *T. Mantelli* de sa collection.

Nous expliquerons, ci-après, pourquoi néanmoins nous croyons utile de maintenir dans la méthode le *Turbo grasianus* Cotteau, mais il est alors indispensable, pour le distinguer de *T. Mantelli*, de s'en tenir strictement, en ce qui concerne ce dernier, aux caractères essentiels indiqués par Leymerie et d'en donner une définition plus précise que celle donnée par d'Orbigny.

La description donnée par la *Paléontologie française* explique que dans *Turbo Mantelli* la spire est composée de tours arrondis, très convexes, ornés de grosses côtes longitudinales dont trois extérieures beaucoup plus grosses que les autres.

En réalité *T. Mantelli* est une petite coquille dont les tours fortement carénés, présentent une partie plane, subcylindrique, laquelle est garnie de trois côtes longitudinales, saillantes, écailleuses ou épineuses, un peu inégales et parfois inéquidistantes.

D'autres côtes beaucoup plus petites mais également écailleuses, se montrent, une sur la partie déclive ou supérieure du tour, et sept ou huit sur la face antérieure du dernier tour.

Ainsi délimité et strictement défini, *T. Mantelli* et assez facilement reconnaissable et n'est pas très rare dans le Néocomien ferrugineux de l'Yonne. Nous en avons nous-même recueilli des exemplaires à La Chapelle Marolles, Saints-en-Puisaye, La Métairie-Foudriat, Volvent.

D'Orbigny en reprenant dans la *Paléontologie française* la description de l'espèce de Leymerie a modifié l'orthographe adoptée par ce dernier et a écrit *Turbo Mantellii* au lieu de *T. Mantelli*. Cet exemple a été suivi par Cotteau.

L'espèce ayant été dédiée par Leymerie au géologue anglais Mantell, l'orthographe adoptée par lui était correcte. D'Orbigny n'était donc nullement en droit de la modifier et il convient de reprendre ici le véritable nom.

TURBO ADONIS d'Orbigny.

Littorina elegans DESHAYES, *in* LEYMERIE, Crét. Aube, *in* M. S. G. F., t. V, p. 14, pl. 17, fig. 7, 1842.
Turbo elegans d'ORBIGNY, Pal. fr., Ter. crét., t. II, p. 215, pl. 184, fig. 1-3.
Turbo Adonis d'ORBIGNY, Prod. pal. univ., t. II, étage 17, nº 132.
— COTTEAU, Prodr., p. 25.

Cette espèce, rencontrée pour la première fois dans le Néocomien de l'Aube par Leymerie, a été décrite par Deshayes sous le nom de *Littorina elegans*. D'Orbigny, dans la *Paléontologie française*, l'a transportée avec raison dans le genre *Turbo*, en lui conservant le même nom spécifique. Mais, plus tard, il s'aperçut que ce nom avait été déjà attribué, par Gressly, en 1789, à une autre espèce du même genre et alors, dans le *Prodrome* de Paléontologie, il substitua, pour la coquille de l'Yonne, le nom de *Turbo Adonis* à celui de *T. elegans*.

Turbo Adonis est une coquille rare et qu'on rencontre difficilement en bon état.

Après défalcation de plusieurs individus étrangers douteux, il ne reste que trois exemplaires représentant réellement cette espèce. Ils ne nous permettent pas d'ajouter rien d'important à la description du type. Quand les exemplaires ne sont pas très bien conservés, ils sont faciles à confondre avec ceux de *Trochus dentigerus*, dont la forme et l'ornementation sont les mêmes.

Turbo Adonis a été cité à La Chapelle, Gy-l'Evêque, Leugny et Fontenoy. C'est encore une espèce corallophile.

TURBO MAROLLINUS d'Orbigny.

Turbo marollinus d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 212, pl. 182, fig. 12-13.

Sous ce nom, d'Orbigny a décrit une très petite coquille recueillie par Dupin, dans les couches néocomiennes de Marolles.

L'espèce, représentée par cet unique exemplaire, est mal connue. Peut-être même, ce petit individu n'est-il que le jeune d'une autre espèce ? Cependant, nous avons recueilli nous-même à Saints-en-Puisaye, une coquille, également très petite, qui nous paraît réunir sensiblement les caractères de *Turbo marollinus*. Il y a donc lieu d'attendre de nouveaux documents.

Cotteau n'a pas mentionné *T. marollinus* dans son catalogue et n'en avait aucun spécimen dans sa collection.

TURBO ACUMINATUS Deshayes.

Turbo acuminatus DESHAYES, *in* LEYMERIE, Crét. de l'Aube, *in* M. S. G. F., t. V, p 13, pl. 17, fig. 3.
— d'ORBIGNY, Pal. fr., Ter. crét., t. II, p. 211, pl. 182, fig. 9-11.

Cette espèce, très rare, ne paraît connue que par un seul exemplaire recueilli par Leymerie dans le Néocomien de Marolles. D'Orbigny cite bien encore Dupin d'Ervy comme l'ayant également recueilli, mais cependant, c'est l'exemplaire de Leymerie qu'il a fait figurer dans la *Paléontologie française* et qui a servi pour la description de l'espèce.

Il y a lieu de remarquer ici que, quoique ce soit le même fossile qui ait été dessiné dans les deux ouvrages, le dessin de la *Paléontologie française* n'est pas identique à celui donné dans le mémoire de Leymerie. Ce dernier dessin est incontestablement plus exact. Dans la *Paléontologie française*, l'ouverture de la coquille semble avoir été restaurée; en outre, les tours de spire sont plus hauts et plus cylindriques; enfin, les tubercules qui garnissent la carène spirale y affectent une forme plus allongée et ressemblent à des côtes transverses.

Nous ne possèdons que deux exemplaires de *Turbo acuminatus*, et encore sont-ils tous deux incomplets, en ce qui concerne surtout l'ouverture. La forme des tours y est assez remarquable. Ils ne sont pas cylindriques, mais sensiblement concaves. Les tubercules sont situés sur la carène même, mais ils se prolongent légèrement au-dessus comme au-dessous de cette carène. La surface des tours est couverte par un treillis très fin et serré, à mailles carrées, comme l'a bien montré d'Orbigny.

La principale différence que nous constatons entre nos exemplaires et le dessin donné dans la *Paléontologie française*, c'est que, dans ce dernier, le tour semble terminé en arrière par un véritable feston et non pas seulement par une carène simplement tuberculeuse. Sous ce rapport, comme nous l'avons dit, la figure donnée par Deshayes est bien préférable.

Cotteau n'a pas mentionné *Turbo acuminatus* dans son catalogue. Un de nos deux exemplaires, cependant, se trouvait dans sa collection, mais il n'était pas nettoyé et était méconnaissable. Il était étiqueté *Turbo nov. sp.* — Néocomien, Marolles.

Notre second exemplaire provient du même gisement.

TURBO YONNINUS d'Orbigny.

Turbo yonninus d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 214, pl. 183, fig. 8-10.

Sous ce nom incorrect et barbare de *Turbo Yonninus*, que nous voudrions avoir le droit de transformer, d'Orbigny a décrit une petite coquille recueillie dans le Néocomien de Saint-Sauveur par Robineau-Desvoidy et appartenant à la collection de ce dernier.

Nous croyons que l'exemplaire décrit est le seul connu. Il n'en a pas été mentionné d'autre ni par Cotteau, ni par Leymerie et aucune étiquette à ce nom existait ni dans la collection Cotteau, ni au musée d'Auxerre, ni ailleurs.

C'est en résumé une espèce plus que douteuse et, après examen sérieux, nous pensons que le type décrit par d'Orbigny n'est que le jeune d'une autre espèce que ce même savant a nommée, dans le *Prodrome*, *Turbo fenestratus*, et qui présente sensiblement les mêmes caractères. Nous développerons cette question en parlant de cette espèce

TURBO DESVOIDYI d'Orbigny.

Turbo Desvoidyi d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 210, pl. 182, fig. 5-8, 1842.
T. Desvoidii d'ORBIGNY, Prodr., t. II, p. 70, 1847.
T. Desvoidyi COTTEAU, Prodr., p. 35.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 427.
— PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 464, 1864.

Turbo Desvoidyi a été bien décrit par d'Orbigny et la figure donnée dans la *Paléontologie française* est bien exacte. La taille de quelques-uns de nos individus dépasse d'une façon notable celle du type. Elle atteint, chez l'un d'eux, 24 millimètres de hauteur, alors que celle du type n'a que 19 mill.

C'est une espèce qui n'est pas très rare. Elle a été signalée par les auteurs à Saint-Sauveur, Marolles-La Chapelle, Fontenoy. Nous l'avons, en outre, rencontrée à Saints-en-Puisaye et à la Métairie-Foudriat.

Les paléontologistes suisses ont constaté sa présence dans le Néocomien de Sainte-Croix, de Neufchâtel et du mont Salève.

TURBO FENESTRATUS d'Orbigny.

Pl. III, fig. 4.

Turbo fenestratus d'ORBIGNY, Prodr. pal univ., t. II, p. 70 ; étage 17, nº 140.

Turbo fenestratus est une espèce qui n'a encore été ni décrite, ni figurée. Nommée par d'Orbigny dans son *Prodrome*, elle n'a été caractérisée que par la diagnose suivante qui est aussi insuffisante dans le fond qu'incorrecte dans la forme et peu compréhensible : « Magnifique espèce à treillis qui laissent entre eux de « profondes excavations. — France, Fontenoy. »

Malgré le vague de cette définition, nous pensons avoir correctement interprété l'espèce et être en mesure de régulariser son état-civil. Plusieurs échantillons d'une coquille, relativement assez grande, existaient sous le nom de *Turbo fenestratus* dans la collection Cotteau et, comme leur surface profondément treillissée présente bien le seul caractère signalé par d'Orbigny, et que, d'autre part, ces échantillons ne peuvent être attribués à aucune autre espèce, il était absolument légitime de leur attribuer, comme l'a fait Cotteau, le nom de *Turbo fenestratus*. Nous avons pu d'ailleurs, depuis ce moment, examiner au muséum les deux coquilles bien médiocres auxquelles d'Orbigny a assigné ce nom, et nous avons pu constater leur identité avec les exemplaires de Cotteau.

Nombre d'exemplaires étudiés : 4. Dimensions du plus grand : longueur : 30 mill. ; largeur au dernier tour : 25 mill.

Coquille composée de 4 tours très arrondis, fortement séparés par la suture, croissant régulièrement, dont le dernier n'est pas enveloppant.

Surface couverte de côtes longitudinales et de côtes transversales, à peu près égales, minces, élevées, se coupant à angle droit et dessinant un réseau régulier à cellules carrées et profondes. On compte 6 ou 7 côtes longitudinales sur les premiers tours et 13 ou 14 sur le dernier.

Ouverture ronde, entière, indépendante.

Ombilic petit.

Turbo fenestratus a des rapports avec *T. urgonensis* Pictet et Campiche de l'Urgonien de Morteau. Cependant, ce dernier a une forme moins allongée et les côtes longitudinales de sa surface sont plus grosses que les côtes transverses. Malgré ces différences, les deux espèces sont bien voisines.

Il nous semble possible, comme nous l'avons dit, que *Turbo fenestratus* soit l'adulte de la petite coquille que d'Orbigny a décrite sous le nom de *Turbo yonninus*. La petite différence que l'on remarque dans les hauteurs et largeurs respectives ainsi que l'inégalité signalée entre les côtes spirales et les côtes transverses est d'ordre secondaire et peut tenir à la différence d'âge.

Si cette identité, que nous estimons probable, pouvait être éta-

blie, c'est le nom de *T. yonninus* qui, étant le plus ancien, devrait prévaloir malgré sa choquante incorrection, mais cette identité reste à l'état de supposition, car *T. yonninus* est une forme très peu connue et qu'il est impossible d'étudier.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 4 ; *Turbo fenestratus* d'Orbigny, du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque ; fig. 4[1], portion grosse de la surface d'un autre individu.

Turbo grasianus Cotteau.

Pl. III, fig. 5.

Turbo grasianus Cotteau, Prodr., p. 35, 1854.

Turbo grasianus est encore une espèce qui, comme la précédente, n'a jamais été figurée. Cotteau, dans son *Prodrome*, l'a simplement définie ainsi qu'il suit :

« Coquille globuleuse, à tours de spire fortement carénés, ornée « de côtes longitudinales écailleuses. Tour buccal pourvu de deux « carènes largement espacées, ornées d'écailles d'autant plus « fortes qu'elles se rapprochent du péristome. »

Cette diagnose, où la taille du type et où le nombre des côtes longitudinales ne sont pas précisés, peut très convenablement s'appliquer à l'espèce *Turbo Mantelli* Leymerie dont nous venons de parler ci-dessus. Considérant, en outre, que Cotteau semble avoir méconnu cette dernière espèce dont le nom ne figurait sur aucune étiquette de sa collection et que, d'autre part, dans les cuvettes étiquetées au nom de *Turbo grasianus*, il existait des spécimens assez nombreux dont le signalement répondait exactement à celui de *Turbo Mantelli*, nous en étions venu à penser que *Turbo grasianus* était une espèce faisant double emploi et qu'il y avait lieu de la supprimer.

Cependant, en étudiant les nombreux individus qui formaient la série des *T. grasianus* nous en avons pu remarquer un bon nombre qui s'écartaient d'une façon notable, par leur taille et par le nombre des côtes longitudinales, du type *T. Mantelli*, tel que nous l'avons défini ci-dessus, d'après la stricte diagnose de Leymerie. Sans doute, malgré ces quelques différences qui, d'ailleurs, sont assez inconstantes et varient sensiblement suivant les individus, il est encore fort licite de ne voir dans ces exemplaires, relativement grands, que des individus âgés de *T. Mantelli*, mais, considérant qu'il existe dans la nomenclature de nombreuses espèces du genre *Turbo* dont la forme à tours bicarénés et ornés

de côtes longitudinales les rapproche beaucoup de ceux qui nous occupent et que, si nous croyons pouvoir négliger les différences qui séparent ceux-ci, nous serions forcément conduits à y réunir non seulement plusieurs formes du Crétacique inférieur comme *Turbo Thurmanni* Pictet et Campiche, *T. jaccardi*, etc., mais encore des formes du Jura supérieur comme *T. Bonjouri* de Loriol et *T. epulus* d'Orbigny, dont nous reparlerons tout à l'heure, nous pensons qu'en l'état actuel des choses il est préférable de maintenir la distinction de ces espèces et particulièrement celle de *Turbo Mantelli* et de *T. grasianus*.

Il convient donc, dès lors, de préciser la diagnose de cette dernière espèce et de faire ressortir ses caractères différentiels.

Taille du plus grand exemplaire : Longueur, 20 millimètres.

Coquille épaisse, à tours en gradins, très distincts les uns des autres, fortement carénés et divisés en deux parties, l'une subcylindrique, à pourtour plan, l'autre supérieure déclive.

Le dernier tour montre une deuxième carène, moins prononcée, qui sépare la portion cylindrique du tour de la face antérieure de la coquille.

Cette face antérieure est un peu convexe et étroitement ombiliquée.

La surface de la coquille est garnie entièrement de côtes longitudinales écailleuses dont le nombre est un peu variable. En général, on en compte 3 sur la partie supérieure ou déclive du tour, 4 ou 5 sur la partie cylindrique, en y comprenant les deux carènes limitatives, et 9 sur la face antérieure du dernier tour.

Les côtes qui forment les deux carènes, et surtout la carène supérieure, sont un peu plus fortes que les autres et les épines écailleuses y sont plus accentuées, surtout aux approches de l'ouverture.

Ouverture ronde, entière. Columelle simple, sans callosité et sans dents. Fente ombilicale étroite et peu profonde.

De la description ci-dessus il résulte que les différences que l'on peut invoquer pour distinguer *T. grasianus* de *T. Mantelli* consistent : 1° dans la taille plus grande et plus élancée du premier ; 2° dans ses tours moins carrés et moins fortement carrénés ; 3° dans ses côtes longitudinales plus nombreuses et plus fortement écailleuses. Mais, nous le répétons ici, ces différences ne sont ni absolues ni constantes.

Il nous paraît incontestable que parmi les espèces de *Turbo* déjà connues il en existe qui sont plus voisines encore de *T. grasianus* que ne l'est *T. Mantelli*. Nous en avons, plus haut, cité quelques-unes, mais nous devons insister particulièrement sur *T. Bonjouri* de Loriol et *T. epulus* d'Orbigny.

Ces espèces, quoique appartenant au Jurassique supérieur, présentent avec *T. grasianus* des analogies telles qu'il est vraiment difficile de les en distinguer. Nous possédons notamment une très bonne série de *T. epulus* du Rauracien et du Sequanien de l'Yonne et nous y voyons non seulement les mêmes formes et la même ornementation que dans nos *T. grasianus*, mais les mêmes variations dans la taille, dans le nombre des côtes, dans les épines écailleuses, etc. Il est bien évident que si ces espèces avaient habité le même horizon ou même des étages voisins on n'aurait jamais songé à les différencier. Ce n'est pas là, d'ailleurs, la seule analogie que nous rencontrons entre la faune de notre Néocomien coralligène de l'Yonne et celle des récifs coralliens du Jura supérieur de nos régions. Nous possédons, au contraire, de nombreuses preuves de la similitude ou, plus exactement, de la continuité de ces faunes.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. III, fig. 5 ; *Turbo grasianus* Cotteau de Gy-l'Evêque ; fig. 5[1], le même individu vu sur la face antérieure ; fig. 5[2], autre individu vu par le côté droit de la coquille.

TURBO COTTEAUI, Nov. sp.

Pl. III, fig. 6.

Nous attribuons ce nom à une coquille dont nous avons trouvé, dans la collection Cotteau un exemplaire unique avec l'étiquette suivante : « *Turbo spec. nov.* Néocomien, Gy-l'Evêque ».

Quoiqu'une espèce établie ainsi sur un exemplaire unique ne puisse être que fort imparfaite, nous devons reconnaître, avec Cotteau, que cet exemplaire ne peut être classé sûrement dans aucun des cadres spécifiques connus.

C'est une coquille de 13 millimètres de hauteur sur 14 millimètres de largeur au dernier tour.

La spire comprend 4 tours croissant très rapidement. Le dernier qui occupe plus des 3/4 de la longueur totale est subcaréné à la partie antérieure et très peu convexe au-dessus de la carène.

La face antérieure ou apicale est fortement convexe ; l'ouverture est ronde et l'ombilic assez étroit.

La surface des tours est garnie de légères costules spirales qui, dans notre individu, paraissent égales, simples et non granuleuses. Ces costules s'atténuent encore mais en restant cependant un peu visibles sur la face antérieure du dernier tour.

Cette coquille est incontestablement bien voisine de certains *Turbo inconstans* et les deux espèces ont bien des caractères com-

muns. Il faut cependant tenir compte de la différence importante que nous constatons dans l'angle spiral des deux coquilles. Celui de *T. Cotteaui* est notablement plus ouvert; sa spire est plus courte et son dernier tour relativement plus développé.

En outre, ce dernier tour est moins arrondi que dans nos exemplaires de *T. inconstans* mais, sous ce rapport, il se rapproche de l'exemplaire de cette dernière espèce figuré par d'Orbigny.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 6 ; *Turbo Cotteaui* du Néocomien de Gy-l'Evêque, vu du côté de l'ouverture ; fig 6[1], le même individu vu du côté externe.

Turbo Rapini, Nov. sp.

Pl. III, fig. 7.

Nous nous trouvons encore ici en présence d'un exemplaire unique dont les caractères propres sont tels que nous ne pouvons l'attribuer à aucune des espèces déjà connues. Nous sommes donc obligé d'en faire le type d'une espèce nouvelle tout en regrettant de n'avoir pas de matériaux plus abondants et plus solides pour bien asseoir cette espèce.

Dimensions du type : Longueur 13 millimètres. Largeur du dernier tour : 8 millimètres.

Coquille turriculée, bien plus longue que large, à angle spiral assez aigu, formée de cinq tours de spire croissant régulièrement et dont le dernier n'occupe que les 2/3 de la longueur totale.

Tours très arrondis, séparés par des sutures profondes.

Surface complètement garnie de très légères costules spirales, simples, à peine visibles à l'œil nu, sensiblement égales et équidistantes, au nombre de 9-10 sur les tours supérieurs et de 16-18 sur le dernier tour.

En travers des tours on distingue, en outre, des indices de côtes mousses qui ne sont guère visibles que sur la convexité des tours, au nombre de 20 par révolution spirale, et sur lesquelles passent les costules longitudinales.

La face antérieure de la coquille est très convexe, un peu ombiliquée. L'ouverture est ronde, sans aucune trace d'échancrure ni de canal antérieur, et sans indice de dents ou de plis à la columelle.

L'ornementation toute particulière de cette coquille qui rappelle plutôt celle de certains *Fusus* que celle des *Turbo*, la distingue nettement de toutes les espèces de ce dernier genre que nous connaissons. Cependant, c'est bien parmi les *Turbo* que sa forme turriculée et son ouverture ronde et entière doivent la faire classer.

Cette espèce qui a été recueillie dans l'assise néocomienne argileuse de la Métairie-Foudriat est dédiée à M. Fabien Rapin, propriétaire de cette Métairie et maire de Gy-l'Evêque, dont l'esprit éclairé a toujours su favoriser nos recherches dans cette intéressante localité.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. III, fig. 7; *Turbo Rapini* du Néocomien de la Métairie-Foudriat vu du côté externe; fig. 7[1], le même individu vu du côté de la face antérieure.

Genre **Pleurotomaria**.

A. d'Orbigny a décrit et figuré dans la *Paléontologie française* trois espèces de *Pleurotomaria* provenant du Néocomien de notre région. Ce sont *P. neocomiensis*, *P. Robinaldi* et *P. dupiniana* que nous allons examiner ci-après. En outre, le même savant mentionne, dans le même ouvrage, parmi les espèces insuffisamment connues pour être décrites, un *P. albensis* de la collection Dupin, recueilli à Marolles, au sujet duquel il n'est pas donné un seul mot de diagnose et qui demeure ainsi absolument inconnu.

Aux trois espèces d'A. d'Orbigny, Cotteau dans son *Prodrome* en a ajouté deux autres, *P. icaunensis* et *P. granaria*, dont il donne une diagnose très sommaire et qui n'ont jamais été autrement décrites ni figurées. Nous montrerons plus loin que ces deux espèces nouvelles ne peuvent être maintenues dans la méthode. La première fait double emploi avec *P. robinaldi* et la seconde appartient au genre *Trochus* et doit être assimilée à *T. substriatulus*.

D'autre part, M. de Loriol, dans ses travaux sur le Néocomien de la Suisse nous a fait connaître une autre espèce de *Pleurotomaria* qui existe dans notre département où, cependant, elle n'a jamais été distinguée, c'est *P. Bourgueti* que nous avons retrouvé assez abondant et que nous décrirons ci après.

Enfin, nous-même nous signalerons une espèce connue en Suisse et dans le Midi de la France, *P. Defrancei* Matheron, dont l'existence dans l'Yonne n'a pas encore été mentionnée.

Nous avons donc, à l'heure actuelle, connaissance de cinq espèces du genre *Pleurotomaria* dans notre Néocomien, sans compter une forme insuffisamment connue que nous mentionnerons seulement pour mémoire sans essayer de lui attribuer un nom.

PLEUROTOMARIA NEOCOMIENSIS d'Orbigny.

(?) *Cirrus perspectivus* LEYMERIE, Crét. Aube, p. 116, fig. 13 (non Mantell)
Pleurotomaria neocomiensis d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 240, pl. 188, fig. 8-12.

Pleurotomaria neocomiensis d'ORBIGNY, Prodr., p. 70, nº 141.
— — COTTEAU, Prodr., p. 37.
— — LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 427.

Pleurotomaria neocomiensis est une des espèces les plus répandues dans nos gisements néocomiens. Il y a lieu de remarquer toutefois que ce fossile, qu'on ne rencontre le plus souvent qu'à l'état de moule interne, a été constamment confondu avec une autre espèce, *P. Bourgueti*, dont nous parlerons ci-après et qui est également fréquente. Une bonne partie des exemplaires qui sont attribués à la première espèce doivent l'être à la seconde.

En ce qui concerne la description de *P. neocomiensis*, donnée dans la *Paléontologie française*, nous avons à présenter quelques observations.

L'ombilic de la coquille, tel qu'il est représenté (pl. 138, fig. 9), semble trop grand.

Sur cette même figure la face inférieure du dernier tour est tout entière garnie de stries spirales. Or, sur nos échantillons, ces stries n'existent que sur le tiers externe de cette face et le reste de la surface est simplement garni de stries transversales d'accroissement. Cependant, parfois, sur le bord de l'ombilic seulement, quelques stries longitudinales réapparaissent. Les stries d'accroissement, très serrées et abondantes au pourtour de l'ombilic s'y réunissent en faisceaux qui forment des plis saillants. Cette disposition, commune d'ailleurs à d'autres espèces, ne ressort pas suffisamment sur la figure.

D'Orbigny a considéré le fossile figuré par Leymerie sous le nom de *Cirrus perspectivus*, comme étant le même que *Pleurotomaria neocomiensis*. M. de Loriol (1) a exprimé des doutes à ce sujet et nous les partageons complètement. Le fossile de Leymerie est bien plus caréné au pourtour et a des tours plus anguleux que le vrai *P. neocomiensis*.

En outre, il est moins élevé. Il se pourrait donc que ce fossile fut ce *P. Bourgueti* que d'Orbigny semble n'avoir pas connu ou qu'il n'a pas distingué de *P. neocomiensis*.

M. de Loriol, de son côté, a représenté dans la figure 4 de sa planche III (Néoc. du Mont Salève) un *P. neocomiensis*, en partie pourvu de son test, qui diffère notablement, non-seulement du type de d'Orbigny mais de tous nos exemplaires, par ses tours moins ronds et moins séparés par la suture. En outre, la figure 4^b, qui reproduit la face inférieure du même fossile, nous montre un om-

(1) Descrip fos. étage néocom. du Mont Salève, p. 36.

bilic bien plus petit que dans le type où, d'ailleurs, il est représenté trop grand, mais sensiblement plus petit aussi que dans tous nos individus. Il semble vraiment que cet individu de *P. neocomiensis* de M. de Loriol se rapproche de certains exemplaires de *P. icaunensis* Cotteau, lequel n'est que la grande taille de *P. Robinaldi* d'Orbigny.

Les exemplaires de *P. neocomiensis* pourvus de leur test ne sont pas très rares à Saint-Sauveur, Saints-en-Puisaye, Volvent, Gy-l'Evêque, La Chapelle, etc. On en trouve également quelques-uns dans le Néocomien des environs d'Auxerre, mais, dans ce Néocomien à facies vaseux, c'est surtout à l'état de moule interne que l'espèce est abondante.

PLEUROTOMARIA ROBINALDI d'Orbigny.

Pl. III, fig. 8.

P. Robinaldi d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 243, pl. 190, fig. 8. (*P. Robineausi in* atlas, pl. 190).
— d'ORBIGNY, Prodr. pal. univ., p. 70.
— COTTEAU, Prodr., p. 38.
Pleurotomaria icaunensis COTTEAU, Prodr., p. 38
P. Robinaldi LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 427.
— PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 447.

Cette espèce a été décrite d'après un exemplaire, sans doute unique, trouvé à Saint-Sauveur par Robineau Desvoidy. Cet exemplaire, dont la taille est de 31 millim. de longueur, est manifestement un jeune individu. Il résulte de la pauvreté des matériaux mis en œuvre que la définition de *P. Robinaldi* est incomplète et même, sur certains points, inexacte.

En ce qui concerne d'abord l'ornementation de la surface, la description dit : « Chaque tour montre, au-dessus de la bande du « sinus, des stries longitudinales avec lesquelles viennent se croi- « ser quelques lignes d'accroissement ; au-dessous, au contraire, « il n'y a plus de stries d'accroissement sur une partie presque « lisse. » Cette rédaction comporte une faute d'impression qui rend la description inexacte et l'interprétation de l'espèce plus difficile. La dernière phrase doit manifestement être restaurée ainsi qu'il suit : .... Au-dessous, au contraire, il n'y a plus que des stries d'accroissement.... etc.

C'est ainsi que Pictet, avec juste raison, a interprété la diagnose de d'Orbigny, car dans le résumé succinct qu'il nous a donné (1)

(1) Loc. cit., p. 447.

il s'exprime ainsi qu'il suit : « .... Des côtes longitudinales en « avant de la bande du sinus ; des stries d'accroissement en avant « et en arrière.... »

Les expressions différentes employées ici par les deux savants qui disent, l'un : « .... au-dessus de la bande du sinus... », tandis que l'autre dit : « .... en avant de la bande.... », résultent seulement de leur manière d'envisager la position du fossile. Pictet le décrit dans sa position normale d'existence tandis que d'Orbigny l'envisage l'ouverture en haut et tournée du côté de l'observateur.

La Paléontologie française signale encore *Pleurotomaria Robinaldi* comme ayant une spire conique composée de tours plans ou à peine sinueux. En réalité les tours sont le plus souvent un peu anguleux, c'est-à-dire renflés vers la partie médiane, sur la ligne du sinus, et déprimés vers la suture.

L'absence de stries longitudinales sur la moitié postérieure des tours n'est pas générale et absolue. Certains individus en montrent, au moins par places, sur toute la hauteur du tour, surtout vers le haut de la spire. D'autres individus les montrent seulement plus rares et plus espacées.

Enfin, il y a lieu de faire remarquer que les dimensions indiquées par A. d'Orbigny pour son type sont bien au-dessous de celles que l'espèce peut atteindre. Nous avons des individus qui dépassent le double de la hauteur de ce type.

Il est résulté de toutes ces défaillances de la diagnose de *Pleurotomaria Robinaldi* que Cotteau a complètement méconnu cette espèce. Il l'a signalée dans son *Prodrome* comme existant à Saint-Sauveur mais cette citation n'a été faite que d'après celle de la *Paléontologie française* car sa collection n'en contenait aucun exemplaire de cette localité portant étiquette à ce nom.

Si dans la collection nous n'avons pas trouvé d'exemplaires appelés *P. Robinaldi* nous avons, par contre, trouvé de nombreux et beaux individus que Cotteau avait étiquetés *Pleurotomaria icaunensis* et qui nous paraissent devoir être rattachés à l'espèce de d'Orbigny.

P. icaunensis est une espèce nouvelle que Cotteau, dans son *Prodrome*, a définie ainsi qu'il suit : « Grande espèce à ombilic profond, à tours plans, légèrement évidés du côté buccal et marqués de stries longitudinales qui se croisent avec d'autres stries transverses peu apparentes. Face ombilicale presque plate et marquée seulement de quelques lignes d'accroissement ».

Cette diagnose, dans son ensemble, répond bien aux caractères de nos individus et il n'y a aucun doute sur leur détermination,

mais Cotteau qui, en 1854, ne possédait pas encore les riches matériaux qu'il a recueillis depuis, n'a pas observé que les stries longitudinales qu'il signale sur la surface de sa coquille disparaissent parfois complètement, ou au moins se raréfient beaucoup, sur la moitié postérieure des tours dans la grande majorité des individus.

C'est ainsi que disparait le seul caractère qui permettrait de distinguer *P. icaunensis* de *P. Robinaldi*, car les autres différences, notamment celles concernant la taille, sont tout à fait à négliger si on veut bien considérer que l'espèce de d'Orbigny n'était connue que par un seul spécimen.

Pleurotomaria icaunensis Cotteau, dont nous possédons une quinzaine d'individus plus ou moins complets et de tailles diverses, présente, d'ailleurs, d'importantes variations dont l'étude vient corroborer notre opinion au sujet de la suppression de l'espèce.

Son angle spiral, notamment, varie dans des proportions sensibles. Certains individus, en effet, sont plus longs que larges tandis que dans la majorité des exemplaires la largeur, au contraire, dépasse la longueur.

Il nous paraît utile, à ce sujet, de donner les proportions relatives de quelques-uns de ces exemplaires :

Exemplaire n° 1.	Hauteur,	45	millim.	Diamètre,	43	millim.
— 2.	—	44	—	—	48	—
— 3.	—	63	—	—	66	—
— 4.	—	70	—	—	72	—

Il y a lieu aussi de faire remarquer que la face antérieure du dernier tour qui, comme le dit bien la description de Cotteau, est ornée seulement de stries d'accroissement, est, en ce qui concerne la forme, parfois plus convexe que ne l'indique cette description.

Enfin, l'ombilic n'est pas très petit comme l'a dit d'Orbigny, à propos de *Pleurotomaria Robinaldi*, mais seulement *assez* petit, et il n'est pas plus profond dans cette espèce que dans les espèces voisines. Ce n'est pas là un caractère distinctif.

C'est à Gy-l'Evêque principalement, vers la Métairie-Foudriat, que Cotteau a recueilli la plupart des exemplaires de son *P. icaunensis* que nous avons sous les yeux.

Il indique cependant aussi Flogny comme gisement de cette espèce et Leymerie indique La Chapelle, Auxerre et Gy-l'Evêque. Pour *P. Robinaldi*, ce dernier auteur cite Bleigny-le-Carreau.

Nous avons recueilli nous-même l'espèce à Fontenoy et à Vol-

vent et le moule interne à Volvent, à Bleigny-le-Carreau et, dans l'Aube, à Fouchères.

Il est utile de faire figurer un des individus types de cette espèce que Cotteau avait appelée *P. icaunensis* et que nous réunissons à *P. Robinaldi*. La connaissance de cette dernière espèce s'en trouvera ainsi utilement complétée.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. III, fig. 8; *Pleurotomaria Robinaldi* d'Orbigny, type du *P. icaunensis* Cotteau, individu de grande taille de Gy-l'Evêque; fig. 8[1], le même, vu sur la face antérieure.

PLEUROTOMARIA DUPINIANA d'Orbigny.

Pleurotomaria dupiniana d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 245, pl. 191, fig. 1-4.
— — Prodr. pal. univ., t. II, p. 70.
— COTTEAU, Prodr., p. 38.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 427.
— PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 425.

La détermination de *P. dupiniana* ne rencontre pas de difficultés. Nous en possédons une douzaine d'exemplaires, dont plusieurs en très bon état et, à quelques détails près, ils sont bien conformes au type de d'Orbigny.

Nous ferons observer seulement que, d'après la *Paléontologie française*, la spire de *P. dupiniana* est formée d'un angle convexe et cependant la figure de l'espèce nous montre un individu à angle spiral plutôt concave. C'est là peut-être une inexactitude du dessinateur ou alors le dessin nous représente une forme très exceptionnelle, car tous nos spécimens ont les flancs assez fortement convexes, surtout dans le jeune âge. Ce caractère est, d'ailleurs, commun avec l'espèce précédente, laquelle a de grands rapports de forme avec *P. dupiniana*.

A. d'Orbigny, dans ses comparaisons, a fait ressortir les caractères qui distinguent *P. dupiniana* de *P. neocomiensis*, mais il a négligé de le comparer à *P. Robinàldi* avec lequel, cèpendant, il a bien plus d'analogies. La forme, en effet, est sensiblement la même; les tours sont pareillement carénés au pourtour et légèrement évidés parfois en avant du sinus; la forme de la face antérieure est semblable ainsi que celle de l'ombilic. En fait, l'ornementation seule diffère sensiblement. Dans *P. dupiniana* elle est plus accentuée. Elle comporte, sur chaque tour, 18 à 20 costules spirales un peu inégales dont la moitié en avant du sinus et les autres en arrière. Ces costules sont croisées par d'autres costules transversales, de même grosseur, qui s'infléchissent en courbe

vers le sinus de manière à former sur ce point un angle bien prononcé. La surface est ainsi couverte par un treillis et aux coins des mailles de ce treillis on distingue habituellement un petit tubercule.

Un caractère important, que la *Paléontologie française* n'a pas signalé, consiste dans l'ornementation de la face ombilicale. Elle constate seulement que le dernier tour est plan en dessus et pourvu d'un très étroit ombilic. En réalité, contrairement à ce qu'il y a lieu dans *P. Robinaldi* où la face antérieure est à peu près lisse, ici elle est, comme le reste de la surface, garnie par un réseau que forment des côtes spirales se croisant avec des plis d'accroissement un peu obliques et sinueux.

C'est là un des caractères distinctifs les plus constants et l'un des meilleurs pour la détermination de l'espèce.

Cette ornementation en treillis de la surface des tours avec costules sinueuses, anguleuses au sinus, se retrouve dans de nombreuses espèces de *Pleurotomaria*, aussi bien dans le terrain jurassique que dans le Crétacique. On peut citer notamment *P. elegans* du Néocomien de la Provence qui paraît ne différer de *P. Dupini* que par son treillis plus fin, puis *P. Lima*, de l'étage albien, et surtout *P. cassissiana*, du Cénomanien du Var qui, sous tous les rapports, se rapproche beaucoup du nôtre.

P. dupiniana a été signalé par les auteurs dans beaucoup de localités, même éloignées, comme à Hauterive et au Mont-Salève en Suisse, dans le département du Doubs, etc. Dans l'Yonne, on l'a cité à La Chapelle, à Auxerre, Gy-l'Evêque et Saint-Sauveur.

Nous l'avons recueilli nous-même à la Cour-Barat, près Volvent.

A l'état de moule, l'espèce aurait été recueillie à Auxerre par M. Baudouin.

Il nous semble, toutefois, que le moule de cette coquille doit être bien difficile à distinguer de celui de *P. Robinaldi* puisque les deux espèces ne diffèrent que par une ornementation très superficielle qui ne laisse aucune trace sur le moule.

Pleurotomaria Bourgueti de Loriol.

Pl. III, fig. 9.

Pleurotomaria Bourgueti de Loriol, Descrip. fos. Néocomien du Mont-Salève, p. 38, pl. 3, fig. 5-7, 1861.
— Pictet et Campiche, Ste Croix, t. II, p. 429.

Pl. Bourgueti est un gastropode qui n'a été mentionné par

aucun des auteurs qui se sont occupés de la paléontologie de nos régions.

Tous semblent l'avoir confondu avec *P. neocomiensis*. Ce sont les paléontologues suisses, M. de Loriol, le premier, qui ont signalé l'existence de cette espèce dans le Néocomien de l'Yonne.

M. de Loriol dans son « Mémoire sur les fossiles du Mont Salève », a même fait figurer (1) un moule interne de *P. Bourgueti* provenant des environs d'Auxerre.

Après la publication des travaux des savants génevois, l'attention de Cotteau a été appelée sur cette espèce et, dès lors, il l'a distinguée dans sa collection. Nous y en avons trouvé un bon nombre de spécimens étiquetés de sa main au nom de *Pleurotomaria Bourgueti* Agassiz.

Nous-même avons recueilli, dans divers gisements, quelques bons exemplaires pourvus de leur test et nous sommes ainsi, pour faire connaitre l'espèce, en meilleure condition que les paléontologistes suisses qui n'ont eu à leur disposition que des moules internes, dont quelques échantillons seulement avaient conservé des fragments du test.

Malgré cette situation favorable, nous n'avons presque rien à ajouter à la bonne description que notre savant confrère, M. de Loriol, a donnée de l'espèce et qui a été à peu près reproduite par Pictet et Campiche.

L'expression « face ombilicale profondément concave » que nous relevons dans cette description ne s'entend, naturellement, que pour le moule interne. Quand la coquille elle même existe sur ce moule, cette concavité de la face antérieure se trouve très sensiblement réduite. L'ombilic qui est grand, en effet, comme le dit l'auteur, ne l'est qu'un peu plus que dans *P. neocomiensis*. Le dernier tour, même sur la face ombilicale, est toujours un peu convexe et cette face est partout sillonnée de costules spirales nombreuses, fines, semblales à celles qu'on distingue sur la face supérieure.

Ces costules, en outre, sont aussi croisées par de fines stries d'accroissement qui, au pourtour de l'ombilic, se réunissent pour former des plis assez prononcés.

Dans la partie élevée de la spire, c'est-à-dire dans la portion jeune de la coquille, le croisement des costules longitudinales et des plis d'accroissement dessine, comme dans *P. neocomiensis*, un véritable réseau. En résumé, l'ornementation de la surface est

(1) Loc. cit. pl. III, fig. 7.



fort semblable dans les deux espèces et c'est à ce fait, évidemment, qu'il faut attribuer leur confusion par les auteurs.

C'est surtout par la forme qui est plus surbaissée et par son dernier tour plus large, plus déprimé et plus caréné au pourtour que *P. Bourgueti* peut se distinguer de son congénère. Il y a bien aussi une certaine différence dans la dimension de l'ombilic, mais cette différence est bien moindre dans nos exemplaires qu'elle ne le paraît dans les figures données par M. de Loriol où le *P. neocomiensis* est représenté d'après un individu ayant un ombilic un peu exceptionnel.

Cotteau a recueilli des exemplaires de *P. Bourgueti* avec leur test à Gy-l'Evêque et des moules de la même espèce à Auxerre.

Nous avons nous-même recueilli de bons spécimens à la Métairie-Foudriat et aussi à Venoy près Auxerre.

Suivant M. de Loriol, c'est Agassiz qui, le premier, a employé, dans sa collection, le nom de *P. Bourgueti* pour désigner cette forme de gastropode, mais Agassiz ne l'a jamais décrite ni figurée.

Cette espèce n'ayant jamais été figurée dans les ouvrages français, nous jugeons utile pour la géologie locale d'en faire représenter un exemplaire.

Explication des figures. — Pl. III, fig. 9; *Pleurotomaria Bourgueti* de Lor. du Néocomien de la Métairie-Foudriat, individu de taille petite vu sur la face supérieure; fig. 9^1, le même vu sur la face inférieure; fig. 9^2, portion de la surface du même individu, grossie.

Pleurotomaria Defrancei Matheron.

Pl. III, fig. 10.

Pleurotomaria Defrancii Matheron, Catal. corps org. fos. Bouches-du-Rhône, p. 237, pl. 39, fig. 14, 1842.
— Pictet et Campiche, Ste Croix, p. 416, pl. 77, fig. 2.

Nous avons trouvé dans la collection Cotteau, avec les espèces néocomiennes, et portant la seule mention « Auxerre » sur l'étiquette, un exemplaire unique et à l'état de moule, d'un fossile intéressant qui n'a pas encore été signalé dans notre région.

C'est cependant avec une certaine réserve que nous inscrivons ce nouveau fossile parmi les espèces de notre Néocomien. Nous n'en n'avons jamais rencontré aucun autre reste et le moule de la collection Cotteau est le seul que nous connaissons. En outre, les renseignements fournis par l'étiquette trouvée avec le fossile sont

par trop vagues et on peut craindre un déplacement de cette étiquette.

Le moule en question est bien différent de tous ceux que nous connaissons dans nos terrains environnants. C'est une forme élevée, à tours hauts, carénés au bord inférieur, plans sur le milieu, arrondis au bord supérieur, bien séparés par la suture et placés un peu en gradins successifs.

A la partie antérieure et carénée des tours, il existe une série de tubercules nombreux et assez petits, puis, à la partie supérieure du tour, une deuxième série de tubercules, mais plus gros que les premiers, moins nombreux et un peu allongés transversalement.

L'ombilic est très petit. Vraisemblablement, sur la coquille il disparaissait complètement.

Ce moule nous paraît bien identique à une espèce du Midi de la France, également représentée par son moule interne, que Matheron a décrite sous le nom de *Pleurotomaria Defrancii*. Cette même espèce, d'ailleurs, se retrouve assez abondamment en Suisse où elle a été bien décrite et figurée par Pictet, et d'Orbigny l'a en outre signalée dans le Néocomien du Jura, qui, comme nous l'avons dit déjà, ressemble à celui de l'Yonne autant qu'à celui de la Suisse.

Il n'y a donc, en conséquence, rien d'extraordinaire à ce que *P. Defrancei* ait été réellement recueilli aux environs d'Auxerre, comme l'indiquait l'étiquette de Cotteau.

En tout cas il y est d'une rareté extrême.

EXPLICATIONS DES FIGURES. — Pl. III, fig. 10; *Pleurotomaria Defrancei* Matheron; moule interne du Néocomien d'Auxerre.

PLEUROTOMARIA sp.

Nous mentionnons ici pour mémoire, en attendant de meilleurs matériaux, plusieurs moules internes d'assez petite taille qui proviennent du calcaire gris à Spatangues des environs d'Auxerre. La forme, qui diffère sensiblement de la forme habituelle des *Pleurotomaria*, indique une coquille étroite et relativement allongée. La spire, élevée, est composée de tours arrondis, un peu anguleux au milieu et bien séparés par la suture. Une bavure, en forme de crête assez étroite, se montre bien conservée sur le dernier tour à l'approche de l'ouverture et nous indique que la coquille devait être pourvue d'un sinus longitudinal comme les Pleurotomaires.

Nous ne connaissons aucune espèce de ce genre possédant un

moule interne analogue à ceux qui nous occupent. Ces moules, en effet, par leur taille et par leur forme, ressemblent plutôt à ceux des *Turbo* qu'à ceux des Pleurotomaires.

HARPAGODES PELAGI Brongniart (*sub Strombus*).

Srombus pelagi BRONGNIART, Ann. des Mines, t. 6, p. 570, pl. 7, fig. 1, 1821.
Pterocera pelagi d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 304, pl. 212.
— COTTEAU, Prodr., p. 39.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 428.

La distinction de cette espèce si connue donne lieu cependant à quelques difficultés.

L'original décrit par Brongniart provient de l'étage urgonien supérieur de la Perte du Rhône et c'est en raison de leur analogie avec ce type que d'Orbigny a attribué à la même espèce les grands Pterocères digités de notre étage néocomien.

Notre coquille, dont d'Orbigny a donné une description complète et représenté un magnifique spécimen un peu restauré, n'a donc ni le même âge, ni la même origine régionale que le *Strombus pelagi* de Brongniart.

Pictet et Campiche, qui ont été en situation de bien étudier cette dernière espèce et toutes celles de ce groupe, ont émis des doutes sur son identité avec *Pterocera pelagi* d'Orbigny.

Pour ces savants, il y a dans ce groupe plusieurs formes successives assez voisines et souvent confondues entre elles, mais cependant distinctes.

La première est *Pterocera Desori*, propre à l'étage valenginien ; la seconde est le véritable *P. pelagi*, propre à l'Aptien et à l'Urgonien, et enfin, la troisième forme serait celle figurée par d'Orbigny et qui caractériserait le Néocomien proprement dit.

Malheureusement, l'insuffisance de leurs matériaux n'a pas permis aux savants génevois d'élucider cette question qui reste à l'état d'hypothèse. Ils annoncent même qu'ils possèdent des moules de Ptérocères provenant du Néocomien de Marolles qu'ils ne peuvent distinguer de ceux du véritable *P. pelagi*.

Nous sommes encore aujourd'hui, à ce sujet, dans la même situation que Pictet et que d'Orbigny. Quoique nos matériaux soient relativement bons et assez abondants, nous n'en sommes pas plus en mesure de résoudre le problème. Nos moules, en ce qui concerne le nombre et la forme des carènes, celui des côtes intermédiaires, etc., semblent bien conformes au type de d'Orbigny, sans

cependant posséder ses digitations si remarquablement conservées et d'autre part, il nous est impossible de les distinguer du spécimen de véritable *Pterocera pelagi* que MM. Pictet et Renevier ont décrit dans leur mémoire sur l'Aptien de la Perte du Rhône. Nous ne pouvons donc qu'accepter et maintenir l'assimilation qu'a opérée d'Orbigny.

Les dimensions du type figuré dans la *Paléontologie* sont de 210 millim. de longueur, en y comprenant les digitations, et on peut évaluer que la coquille, sans les digitations, doit avoir 120 millim., à en juger d'après la figure réduite à 2/1 qui en est donnée.

Or, nous avons recueilli nous-même à La Chapelle-Marolles un bon moule dont les digitations sont cassées au bord du labre et qui atteint 140 millim. de longueur pour 120 millim. de largeur.

Un de nos exemplaires possède de notables portions de la coquille elle-même. Ce test est d'apparence lisse, mais cependant les côtes longitudinales y sont distinctes. Elles sont obtuses, lisses, égales et peu séparées.

Le bord columellaire est recouvert par une callosité assez épaisse et on remarque, à la partie postérieure, les traces des côtes longitudinales. Vers le milieu, on distingue une assez forte saillie en forme de pli.

Harpagodes pelagi se trouve dans de nombreuses localités de notre département. Indépendamment du gisement de La Chapelle-Marolles déjà cité, on peut indiquer les localités suivantes : Auxerre, Saints, Leugny, Fontenoy et Saint-Sauveur.

Conformément à la manière de voir actuelle des spécialistes, nous avons adopté le classement du *Pterocera pelagi* dans le genre *Harpagodes* Gill, 1869, institué pour les coquilles à labre non palmé, pourvu de longues digitations canaliculées du côté de l'ouverture et dont la postérieure est appliquée contre la spire.

Harpagodes pelagi est un de ces fossiles assez nombreux qui relient les faunes du Jurassique supérieur à celles du Crétacique inférieur.

C'est une forme qui, dans notre région, s'éteint dans le Néocomien, mais qui, dans le bassin du Rhône, persiste jusque dans l'Aptien. Par le bas, elle se relie intimement à l'*Harpagodes Desori*, et toutes deux ont des rapports étroits avec quelques espèces du Jura supérieur, telles que *H. icaunensis* Cotteau, du Portlandien de l'Yonne, et *H. Oceani* Brongniart.

APORRHAIS DUPINIANA d'Orbigny (*sub Rostellaria*).

Rostellaria dupiniana d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 281, pl. 206, fig. 1-3.
Chenopus dupinianus d'ORBIGNY, Prodr., t. II, p. 71, étage 17, nº 166.
— COTTEAU, Prodr., p. 41.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 428.
Aporrhais dupiniana PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 589, pl. XCII, fig. 1-3.

Aporrhais dupiniana est une espèce qui a été bien décrite et bien figurée et sur laquelle nous n'avons, en conséquence, que peu de choses à dire. Elle est assez abondante et les auteurs qui l'ont fait connaître ont eu de bons spécimens à leur disposition. C'est ainsi que Pictet, après d'Orbigny, en a donné un très bon dessin. Il nous semble même que l'individu qu'il a représenté est plus typique et plus conforme à nos exemplaires que celui figuré par d'Orbigny. L'aile y est plus large, plus longue, plus appuyée sur le second tour de spire.

Nous ferons remarquer que, dans les individus bien conservés, on distingue sur l'aile, indépendamment des carènes principales, de nombreuses petites côtes, arrondies et inégales, qui se prolongent jusqu'au bord extrême.

Cette coquille, malgré qu'elle soit épaisse et résistante, est rarement intacte. En outre, sa surface est généralement fruste et usée comme si le fossile avait été roulé.

C'est une des formes fossiles qui se rapprochent le plus de *Aporrhais pespelicani* de nos mers actuelles que beaucoup de conchyliologistes citent comme le type du genre *Chenopus*. Dans la collection de l'école des mines, le type de l'espèce a été classé dans le genre *Arrhoges* Gabb, démembré de *Chenopus* et qui comprend les espèces à canal antérieur et postérieur très court.

D'après Pictet, cette forme aurait existé depuis l'étage valengien jusqu'à l'Aptien. Dans l'Yonne, nous ne la trouvons que dans le Néocomien. Les auteurs l'ont signalée à La Chapelle-Marolles, Gy-l'Evêque, Leugny, Saint-Sauveur et Auxerre. Nous l'avons, en outre, rencontrée à Saints, à Volvent et à Venoy. Dans les environs d'Auxerre, c'est seulement à l'état de moule qu'on rencontre cette espèce.

APORRHAIS MOREAUSIANA d'Orbigny (*sub Pterocera*).

Pterocera moreausiana d'ORBIGNY, Pal. fr. ,t. II, p. 301, pl. 211, fig. 1-2.
— — Prodr , t. II, p. 71.

Pterocera moreausiana COTTEAU, Prodr., p. 39.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p 428.
— PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 582.
— CHENU, Man. conchyl., t. I, p. 259

Cette espèce a été instituée pour un très bel exemplaire entier de la collection de M. Moreau, de la Meuse (1), qui nous montre les digitations dans tout leur développement. Nous sommes loin d'avoir des individus aussi bien conservés. Sur une vingtaine que nous possédons, quelques-uns seulement sont munis de leur test et aucun n'a conservé ses digitations. Nous ne pouvons donc en deviner la forme et c'est à peine si nous en pouvons estimer le nombre.

Ce que nous pouvons constater seulement, c'est que le nombre, la disposition et la grosseur relative des carènes sont bien tels que d'Orbigny l'a fait connaître. Nous ajouterons que tous nos individus ont des dimensions moindres que celles du type, qui doit être, par conséquent, d'une taille un peu exceptionnelle.

Pictet, qui a beaucoup remanié la classification des coquilles ailées placées par d'Orbigny dans les *Rostellaria*, *Pterocera*, *Chenopus*, etc., et qui a transporté les unes dans les *Aporrhais*, les autres dans les *Hippocrene*, a maintenu l'espèce qui nous occupe dans le genre *Pterocera* à côté des *P. pelagi* et autres actuellement classés dans le genre *Harpagodes*.

Nous trouvons que notre espèce a beaucoup plus de rapports avec celles du genre *Aporrhais* et nous la plaçons dans ce genre en même temps que les formes dont elle est si voisine.

Fischer nous a fait connaître (2) que l'*Aporrhais moreausiana* est un type du sous-genre *Ceratosiphon* Gill. (1870), lequel est caractérisé par un canal prolongé en une longue digitation courbée du côté gauche et par un labre ailé muni de digitations spiniformes, la digitation postérieure longeant toute la spire.

Les matériaux trop imparfaits que nous avons entre les mains ne nous permettent aucune observation nouvelle sur ces questions.

(1) Nous reproduirons l'observation déjà faite au sujet de certains noms imposés par d'Orbigny. L'espèce étant dédiée à M. Moreau, il eut été plus correct de l'appeler *P. Moreana* ou simplement *P. Moreaui*.

(2) Manuel de conchyliologie, p. 674.

APORRHAIS ROBINALDINA d'Orbigny (*sub Rostellaria*).

Rostellaria robinaldina d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 282, pl. 206, fig. 4-5.
— — Prodr , t. II, p. 71, nº 161.
— COTTEAU, Prodr., p. 40.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 428.
Aporrhais robinaldina PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 595, pl. XCII, fig. 9-10.

Aporrhais robinaldina est un des gastropodes les plus répandus dans notre Néocomien. Nous l'avons rencontré à peu près dans tous nos gisements, soit à l'état de moule interne, soit avec le test conservé.

La description qui en a été donnée dans la *Paléontologie française* est bonne. Il y a lieu cependant de faire une réserve en ce qui concerne certains détails de l'aile. Ainsi, c'est manifestement par erreur qu'il est dit que le canal est sans sinus marqué à la base. Il en existe, au contraire, un bien marqué.

Si la description est bonne, il n'en est pas de même de la figure de la coquille qui est, au contraire, très médiocre. Elle nous présente un individu considérablement grossi et les proportions relatives des diverses parties de la coquille n'y semblent pas avoir été bien observées. Ainsi, le dernier tour y est relativement trop haut en même temps que trop arrondi et trop gibbeux.

En outre, la forme de l'aile est mal rendue. Le bord postérieur est trop régulièrement concave ; la partie antérieure y est uniformément arrondie tandis qu'en réalité, il y existe toujours, comme nous venons de le dire, un sinus bien prononcé entre l'aile et le canal antérieur.

Enfin, l'écart entre la pointe digitée de l'aile et le corps de la spire et trop grand et le canal est trop long

Pictet et Campiche ont donné, dans le Mémoire sur Sainte-Croix, des figures de *Aporrhais robinaldina* qui, quoique dessinées d'après des spécimens imparfaits, donnent une meilleure idée de la forme ordinaire de ce gastropode. L'un des individus représentés provient d'ailleurs de notre Néocomien. Il est pourvu de son test et il n'y a aucun doute sur son identité avec les nôtres.

Comme nous, ces savants ont observé que leurs exemplaires avaient toujours une sinuosité à la base du canal et ils ont déclaré en outre, n'avoir jamais observé un canal aussi long que celui représenté dans le dessin donné par la *Paléontologie française.*

Il y a lieu encore de signaler un caractère assez important qui n'a été mentionné ni par d'Orbigny, ni par Pictet, c'est que, sur

les tours de spire, il existe fréquemment des varices transversales correspondant aux anciennes ouvertures.

En réalité, notre *A. robinaldina* a, sauf en ce qui concerne la taille, une très grande analogie avec *Aporrhais* (*Rostellaria*) *simplex* du grès turonien d'Uchaux. Le dessin de cette dernière espèce dans la *Paléontologie* donne incontestablement une meilleure idée de *A. robinaldina* que le dessin de ce dernier lui-même.

Nous avons enfin à rappeler que l'espèce de l'étage aptien de la Perte du Rhône que MM. Pictet et Renevier ont attribué au *Rostellaria robinaldina* d'Orbigny et qui a été figurée sous ce nom dans la pl. IV, fig. 8, du Mémoire de ces savants, présente avec le type de nos rcgions de notables différences.

Ainsi, les côtes transversales y sont plus nombreuses et moins courtes sur le dernier tour et le labre, sans aucune sinuosité, a une aile sensiblement différente.

C'est donc avec toute raison que Pictet est, depuis, revenu sur cette assimilation et, dans son ouvrage sur Sainte-Croix, le *Rostellaria robinaldina* d'Orbi., de la Perte du Rhône, est devenu une espèce nouvelle sous le nom de *Aporrhais Forbesi* Pictet et Campiche.

A. robinaldina a été mentionné par nos prédécesseurs à La Chapelle-Marolles, Auxerre, Gy-l'Evêque, Leugny, Fontenoy et Saint-Sauveur. Nous avons à ajouter à ces localités celles de la Cour-Barat, près de Volvent, et de Venoy, près Auxerre, où nous avons recueilli des individus pourvus de leur test.

Nous en avons également recueilli de bons exemplaires à la Métairie-Foudriat, dans les déblais des forages exécutés par M. Rapin.

APORRHAIS EURYPTERA Buvignier (*sub Rostellaria*).

Pl. IV, fig. 1.

*Rostellaria eurypt*e*ra* BUVIGNIER, Statistique géol., minér., etc., du dép. de la Meuse ; Atlas, p. 44, pl. XXVIII, fig. 20-21, 1852.
— COTTEAU, Prodr., p 40.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 428.
Aporrhais euryptera PICTET et CAMPICHE, Ste-Croix, t. II, p. 619, 1864.

Buvignier a défini ainsi qu'il suit, sous le nom de *Rostellaria euryptera*, un gastropode provenant du calcaire à spatangues de Baudonvilliers (Meuse) : « Coquille turriculée, allongée, fusiforme, « finement striée tranversalement : tours de spire convexes, le

« dernier bicaréné et chargé de trois tubercules, un peu avant « l'expansion du bord droit; labre très épais, arrondi, subangu- « leux à la rencontre de la carène antérieure; carène postérieure « se repliant en gouttière le long de la spire; canal droit et « allongé ? »

Grâce à cette description assez précise et grâce au dessin de l'Atlas de Buvignier qui a représenté un bel échantillon, bien conservé, Cotteau a pu reconnaître l'espèce de la Meuse dans quelques gastropodes du Néocomien de Leugny et de St-Sauveur. Nous avons retrouvé ces fossiles dans sa collection. Les individus ne sont ni aussi complets ni aussi bien conservés que le type de Buvignier, mais ils en possèdent bien les caractères et l'on ne peut qu'adopter sans hésiter la détermination de Cotteau.

La taille, relativement grande, de ces coquilles est bien celle indiquée par Buvignier. Elles n'ont pas de côtes transverses et leur ornementation consiste en de simples stries spirales fines et nombreuses. Le dernier tour porte deux carènes assez rapprochées, peu saillantes, qui, aux approches de l'expansion aliforme du labre, se chargent de quelques tubercules mousses un peu allongés dans le sens de la spire.

L'expansion aliforme n'est pas au complet dans nos individus. Mais, chez tous, on peut voir qu'elle s'étendait en arrière jusqu'à l'extrémité de la spire. Un moule interne, recueilli près d'Auxerre, et qui montre une bonne empreinte de l'aile, nous montre que cette aile est pleine, étendue, à bord arrondi, sans digitations saillantes.

L'ouverture est très étroite et le bord columellaire est couvert d'une callosité très étendue.

Par la forme de son ouverture et de son aile et par son labre dilaté et entier, cette coquille se rapproche des vrais *Rostellaria*.

Cependant l'existence, sur le dernier tour, de légères carènes peut faire penser qu'elles devaient donner naissance à quelques prolongements digitiformes ou, au moins, à quelques saillies du labre. Nos exemplaires imparfaits ne nous permettent pas d'être plus affirmatif à ce sujet et, en conséquence, conformément à la manière de voir de Pictet, nous maintiendrons, au moins provisoirement, l'espèce dans le genre *Aporrhais*.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 1; *Aporrhais euryptera*, individu du Néocomien de Leugny; le labre est incomplet.

Aporrhais speciosa d'Orbigny (*sub Pterocera*).

Pterocera speciosa d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 303, pl 211, fig. 3-4, 1843.
Strombus subspeciosus et *Pterocera speciosa* d'Orbigny, Prodr., t. II, p. 70, n°s 153 et 159, 1847.

Strombus subspeciosus COTTEAU, Prodr., p. 39.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 429.
Hippocrene speciosa PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 586.

Après ce que nous avons dit au sujet de *Aporrhais dupiniana*, la discussion relative à l'*Aporrhais speciosa* se trouve beaucoup simplifiée.

D'Orbigny a donné un beau dessin de cette coquille, mais l'individu est grossi et restauré d'après des échantillons de la collection Dupin et il semble que la restauration est un peu excessive. D'Orbigny lui-même, dans l'explication des figures, déclare que le dessinateur a eu le tort de circonscrire le labre de la coquille.

Quoiqu'il en soit, nos exemplaires, tous incomplets, ne nous permettent pas de voir si la forme des expansions latérales est ou n'est pas exacte. Tout ce que nous pouvons déduire à ce sujet de l'examen de nos matériaux, c'est que l'expansion du labre se produit bien des deux côtés de l'ouverture.

En ce qui concerne les digitations, quoique d'Orbigny, dans le texte, ait déclaré en avoir aperçu des indices, l'aile figurée dans la *Paléontologie française* semble en être complètement dépourvue. Cependant, il nous parait hors de doute qu'il devait en exister. Un de nos exemplaires, qui possède une portion notable du labre, montre sur cette portion quatre carènes divergentes, bien prononcées, entre lesquelles se montrent, en outre, quatre costules longitudinales et ces carènes devaient évidemment produire des prolongements digitiformes du labre. L'intervalle entre les carènes et costules est strié transversalement.

Dans ces conditions, c'est à tort que Pictet et Campiche, trompés par le dessin de l'espèce, ont déclaré que l'absence de côtes prédominantes dans *P. speciosa* excluait la possibilité de digitations et c'est à tort que ces savants ont classé ce fossile dans le genre *Hippocrenes* Montfort dont le caractère principal est, précisément, d'avoir une aile débordante, lisse et dépourvue de digitations.

D'Orbigny lui-même a été embarrassé pour la classification générique de son espèce.

Après avoir annoncé qu'il la classait dans les *Pterocera* sans pourtant connaître les digitations de son labre, dont il avait seulement aperçu des indices, il l'a plus tard transportée dans un autre genre. Tout en ayant déclaré (1) que le genre *Strombus* est une coupe purement artificielle qui n'est autorisée par aucun caractère zoologique et qui ne se distingue des Ptérocères que par

(1) Pal. fr., t. II, p. 313.

le manque de digitations au labre, c'est dans ce genre *Strombus* que l'ancien *Pterocera speciosa* a été placé. Dès lors, comme il existait déjà un *Strombus speciosus* Schlotheim, 1820, d'Orbigny a été obligé de changer aussi le nom spécifique de son fossile et c'est ainsi que *Pterocera speciosa* est devenu, dans le *Prodrome*, *Strombus subspeciosus*. Ajoutons, pour prévenir toute confusion, que, par une inadvertance inexpliquée mais manifeste, d'Orbigny, tout en opérant ces changements au sujet de *Pterocera speciosa*, a laissé dans son *Prodrome* subsister ce dernier nom, concurremment avec celui de *Strombus subspeciosus*.

Dans les conditions nouvelles où nous nous plaçons aujourd'hui, c'est-à-dire en faisant passer l'espèce qui nous occupe dans le genre *Aporrhais*, nous devons reprendre le nom spécifique primitif qui ne fait plus double emploi.

L'exemplaire type de l'*A. speciosa* a, d'après la description, 30 millim. de hauteur. C'est une taille supérieure à celle de tous nos exemplaires dont le plus grand n'atteint que 20 millim.

Dans tous ces exemplaires, la forme, très caractéristique, est bien la même, un peu ovoïde, en fuseau court et renflé, à flancs convexes, à tours arrondis, sans carènes et sans nodosités. L'ornementation, relativement simple, consiste en costules longitudinales fines, serrées, nombreuses. Sur la face antérieure du dernier tour, on distingue une côte un peu plus forte sur deux. Sur la face supérieure, certaines côtes deviennent plus grosses que les autres et se transforment en petites carènes.

Quoique la coquille soit mince, l'ornementation de sa surface est trop superficielle pour laisser aucune trace sur le moule interne. Aussi ce moule est-il entièrement lisse et ne se reconnaît-il qu'à sa forme courte et pupoïde qui est très caractéristique.

D'Orbigny a signalé Marolles et Saint-Sauveur comme gisements d'*Aporrhais speciosa*. Depuis, Cotteau en a recueilli d'assez nombreux spécimens à Gy-l'Evêque.

Le moule de cette coquille est assez fréquent aux environs d'Auxerre.

Aporrhais doctoris, Nov. sp.

Pterocera dupiniana d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 302, pl. 211, fig. 5-7.
— d'Orbigny, Prodr., t. II, p. 71.
— Cotteau, Prodr., p. 39.
— Leymerie et Raulin, Stat. Yonne, p. 428.
Aporrhais valangiensis Pictet et Campiche, Ste-Croix, p. 593 *(pro parte)*.

La classification générique et spécifique de cette belle coquille donne lieu à d'importantes observations.

Si l'on admet, avec les conchyliologistes les plus compétents, que les espèces fossiles classées par les auteurs dans le genre *Pterocera* n'appartiennent réellement pas à ce genre, il convient, pour l'espèce qui nous occupe, de chercher un cadre approprié à ses caractères.

Pictet, tout en déclarant qu'elle a des rapports incontestables avec le genre *Strombus*, dont elle diffère seulement par les digitations, l'a classée dans les *Aporrhais*, en raison de son extrême analogie avec d'autres espèces déjà classées dans ce genre.

Il est avéré, cependant, que *Pterocera dupiniana*, tout en se rattachant aux *Aporrhais* par des liens étroits, présente, avec les espèces typiques de ce genre, des différences telles, qu'on peut leur attribuer légitimement une valeur générique. Ces mêmes différences se retrouvent dans une autre espèce de d'Orbigny, *Pterocera speciosa*, devenu dans le *Prodrome*, *Strombus subspeciosus*, et ces deux espèces forment un petit groupe bien homogène, ayant certains caractères spéciaux qui semblent suffisants pour les faire distinguer des *Aporrhais*, aussi bien que des *Pterocera*, des *Strombus*, etc.

Il est à remarquer que, en ce qui concerne *Pterocera speciosa*, Pictet a cherché à donner satisfaction à ce besoin d'une classification spéciale. Cette espèce a été placée par lui dans le genre *Hippocrene* Montfort, mais, par une anomalie difficile à expliquer, cette classification n'a pas été étendue au *Pterocera dupiniana*.

Gustave Cotteau, toutefois, a été plus logique. Les deux espèces en question ont bien été désignées d'abord par lui, dans son *Prodrome*, sous les noms de *Strombus subspeciosus* et de *Pterocera dupiniana*, mais, ultérieurement, elles ont été, toutes les deux, placées par lui dans le genre *Hippocrene* et c'est sous les dénominations de *H. speciosa* et *H. dupiniana* que nous les avons trouvées étiquetées dans sa collection.

Cette solution qui semblerait devoir nous donner satisfaction, ne nous paraît cependant pas acceptable. Le genre *Hippocrenes* Montfort a été institué pour des coquilles ayant bien le labre ailé, étalé, s'étendant jusqu'au sommet de la spire et pourvu d'un sinus à sa partie antérieure, mais ces coquilles sont généralement lisses et, en tous cas, leur aile n'est jamais garnie de côtes longitudinales formant digitations.

Or ces caractères ne sont pas ceux de *Pterocera dupiniana*, non plus que de *P. speciosa* qui a aussi des côtes digitées et, en classant ces coquilles dans les *Hippocrenes*, Pictet et Cotteau paraissent

avoir outrepassé les limites au-delà duquel ce genre ne peut que se confondre avec les genres voisins.

Nous sommes donc ainsi amené, à défaut d'un cadre spécial que nous ne trouvons pas dans les auteurs, à revenir à la classification adoptée par Pictet, c'est-à-dire à placer notre espèce dans les *Aporrhais*.

Cette résolution ainsi prise, une première complication surgit. Comme nous avons, en effet, déjà fait passer dans le genre *Aporrhais* le *Chenopus* (*Rostellaria*) *dupinianus* d'Orbigny, il en résulte que nous allons avoir deux espèces au nom de *Aporrhais dupiniana*.

Cette observation a, naturellement, été faite aussi par Pictet et Campiche qui ont eu, comme nous, à étudier les deux espèces, et ces savants ont résolu la difficulté en remplaçant le nom d'*Aporrhais* (*Pterocera*) *dupiniana* par celui de *A. valengiensis*.

Pictet et Campiche, en effet, ont considéré l'espèce de d'Orbigny comme représentée en Suisse par quelques fossiles recueillis dans l'étage valengien, et ce sont ces fossiles qu'ils ont, dès lors, considérés comme les types de l'espèce. Par suite, toutes les citations de *Pterocera dupiniana* d'Orbigny, faites par les auteurs français, notamment Cotteau, Buvignier, Leymerie et Raulin, etc., sont portées par les savants génevois en synonymie de leur *Aporrhais valengiensis*.

Mais ici une nouvelle complication survient. *A. valengiensis* de Pictet ne peut être admis comme identique à notre *Pterocera dupiniana* d'Orbigny du Néocomien de l'Yonne.

Cette espèce de la Suisse n'est connue que par des moules internes qui, comme Pictet lui-même l'a reconnu (1), se présentent sous une apparence très différente de ceux de Marolles.

Trois de ces moules ont été figurés par le savant génevois et, en réalité, ces moules ne ressemblent nullement aux moules de *Pterocera dupiniana* que nous trouvons fréquemment dans notre Néocomien de l'Yonne. Ils sont plus grands, plus allongés, à angle spiral moins convexe, à tours moins convexes et moins gibbeux. En outre, tandis que nos moules sont complètement lisses, ceux de Pictet montrent tous des traces bien apparentes de côtes longitudinales.

Il nous apparaît en conséquence comme évident que Pictet, dans cette circonstance, a été induit en erreur, comme il l'avait été au sujet d'*Aporrhais acuta*, par des matériaux insuffisants.

Nous devons donc nous refuser à admettre la synonymie d'*A.*

(1) Loc. cit., p. 595.

valengiensis et de *Pterocera dupiniana* et, dès lors, en transportant ce dernier fossile dans le genre *Aporrhais* il devient indispensable, pour éviter le double emploi, de lui affecter un nouveau nom spécifique.

Ne pouvant plus lui conserver le nom de notre compatriote Dupin qui en a recueilli le prototype à Marolles, nous lui attribuerons un nom tiré du titre professionnel sous lequel il était généralement désigné.

La description et le dessin de *Pterocera dupiniana* dans la *Paléontologie française*, sont très satisfaisants. Suivant les explications données par d'Orbigny, le type figuré de cette espèce est restauré d'après des échantillons de la collection Dupin. Cette restauration alors a été très bien faite, car nous possédons un individu, bien conservé et presque complet, qui aurait pu servir de modèle pour la figure dessinée dans la *Paléontologie française*.

Cet individu, ainsi que d'autres que nous possédons, porte comme le type de d'Orbigny, sur le côté gauche de l'ouverture, un reste de crète lamelleuse qui, dans l'individu complet, devait rejoindre l'expansion aliforme vers l'extrémité de la spire, de manière à entourer complètement l'ouverture.

C'est ainsi qu'il en est dans *Aporrhais speciosa* dont nous avons parlé ci-dessus et ce point de ressemblance vient s'ajouter à d'autres analogies dans la forme pupoïde de la spire, dans l'ornementation, dans la profondeur du sinus antérieur pour justifier le groupement dont nous avons parlé, de ces deux gastropodes dans un cadre spécial.

Nos exemplaires d'*Aporrhais doctoris* pourvus de leur test ont été rencontrés par Cotteau dans les calcaires ferrugineux à polypien de la Métairie-Foudriat. Des moules assez nombreux de l'espèce ont été trouvés, non-seulement dans cette même localité, mais à St-Sauveur, à Volvent et à Auxerre même.

Aporrhais Cotteaui, Nov. sp.

Pl. IV, fig. 2.

Cotteau a laissé dans sa collection, désignés seulement sous le nom « *Aporrhais sp. nov* », un certain nombre d'exemplaires provenant de Leugny, Saint-Sauveur et Gy-l'Evêque.

Après les recherches nécessaires, nous avons reconnu que, comme le pensait notre ami, les exemplaires en question ne pouvaient être attribués à aucune des espèces connues. En conséquence, nous leur avons affecté un nom spécial et nous les décrivons ici.

Nombre d'exemplaires étudiés : sept pourvus du test et cinq moules internes. Ces exemplaires sont loin d'être tous en bon état.

Dimensions de l'exemplaire-type : Longueur, 34 mil.; largeur au dernier tour, aile non comprise, 13 mil. Angle spiral, 19°, environ. Un de nos exemplaires, incomplet à la partie antérieure, accuse des dimensions beaucoup plus grandes.

Coquille relativement grande, allongée, étroite, à angle spiral un peu convexe.

Tours élevés, anguleux, fortement carénés au milieu et ornés en outre à la partie antérieure, près de la suture, d'une côte tuberculeuse spirale.

Ornementation très complexe, comprenant par tour douze côtes transversales, peu prononcées à la base du tour, s'accentuant en avant, passant sur la carène médiane où elles déterminent un tubercule médiocre et se prolongeant jusqu'à la côte antérieure longitudinale.

Parallèlement à ces côtes transverses, se montrent de nombreuses stries qui, parfois, sont comme fasciculées vers les tubercules de la carène médiane.

Ces côtes et stries transversales sont croisées par des costules spirales bien prononcées qui, dans les endroits bien conservés, dessinent un treillis avec les stries d'accroissement.

Ces costules longitudinales semblent manquer ou, au moins, sont peu visibles sur les deux premiers tours de spire. Au-delà, on en distingue 3 ou 4 en arrière de la carène et 5 en avant. Ces dernières sont un peu plus fines et plus serrées que les premières.

Le dernier tour qui occupe à peu près la moitié de la hauteur totale est prolongé en avant par un canal droit assez long. On y distingue, indépendamment de la carène et de la côte antérieure tuberculeuses, signalées déjà sur les tours précédents, une troisième côte spirale plus petite, assez rapprochée de la seconde, et, en outre, plusieurs costules spirales en avant, sur la partie canaliculée de la coquille.

Aucun de nos spécimens ne nous permet de reconnaître la forme entière de l'aile et de ses digitations. Nous voyons seulement par la forme de la naissance de cette aile qu'elle n'avait aucun prolongement le long de la spire et qu'elle ne comportait aucune digitation dirigée en arrière.

Le labre est épais ; l'ouverture étroite et le bord columellaire couvert d'une callosité assez étendue.

Il paraît probable, d'après la conformation du bord postérieur de l'aile qui est un peu réfléchi et épaissi, que cette aile devait

être analogue à celle d'*Aporrhais dupiniana*, avec lequel, d'ailleurs, notre espèce a plusieurs caractères communs.

Cependant *A. Cotteaui* diffère nettement d'*A. dupiniana* par sa forme bien plus élancée et par son ornementation plus délicate et plus compliquée. Ses côtes transversales sont plus nombreuses et, au contraire, ses côtes longitudinales sont moins abondantes et plus fortes.

En outre, la carène médiane est plus saillante et plus régulièrement crénelée.

A. Cotteaui, par son ornementation, se rapproche sensiblement de certaines espèces du Crétacique inférieur de la Suisse comme *A. Rouxi* Pictet et Renevier et *A. Triboleti* Pictet et Campiche, mais il n'y a pas lieu de poursuivre plus loin la comparaison, car ces espèces se distinguent nettement de la nôtre sous beaucoup d'autres rapports.

Aporrhais Cotteaui n'est pas très rare dans notre Néocomien, notamment à Gy-l'Evêque et à Saint-Sauveur, mais les individus bien conservés ne sont pas fréquents.

Nous avons recueilli dans les environs d'Auxerre des moules internes qui se rapportent manifestement à la même espèce.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 2 ; *Aporrhais Cotteaui* individu de la plus grande taille, du Néocomien de Gy-l'Evêque, vu du côté de l'ouverture ; fig. 2[1], autre individu de la même localité, vu du côté externe.

Aporrhais foudriatensis, Nov. sp.

Pl. IV, fig. 3.

C'est encore là une coquille que Cotteau, dans sa collection, avait signalée comme espèce nouvelle mais sans lui attribuer aucun nom. Elle ne peut, en effet, être rattachée à aucun type connu et quoique les échantillons qui la représentent soient en médiocre état, nous pensons qu'ils peuvent suffire pour que l'espèce soit convenablement caractérisée.

Nombre d'exemplaires étudiés : huit, incomplets.

Dimensions du plus grand individu, sans le canal antérieur : Longueur, 34 millimètres ; largeur du dernier tour, aile non comprise, 17 millimètres.

Autre individu pris comme type de l'espèce : Longueur totale, 36 millimètres ; longueur du dernier tour seul, canal antérieur compris, 25 millimètres. Angle spiral, 30° environ.

Coquille fusiforme, allongée, mince, à angle spiral un peu con-

vexe, à tours en gradins très convexes, bien séparés, fortement carénés vers la partie postérieure.

Dernier tour élevé, absorbant les deux tiers de la longueur totale, terminé en avant par un canal long et droit. Comme les précédents, ce tour est fortement caréné en arrière et montre, en outre, vers le milieu, une partie renflée et subcarénée et vers la partie antérieure le commencement d'une troisième carène.

Surface de la coquille presque lisse et ornée seulement de stries d'accroissement.

La carène postérieure est parfois garnie de tubercules longitudinaux assez espacés. Aux approches de l'ouverture on distingue des indices de costules fines et assez serrées.

Le labre, un peu réfléchi, porte trois digitations minces, étroites, courtes, inéquidistantes, qui sont sillonnées par des costules longitudinales.

Autant que nous pouvons en juger, ces digitations se prolongent très peu au-delà du bord du labre.

Ouverture longue et rétrécie en avant ; bord columellaire un peu excavé, lisse, non plissé, recouvert d'une callosité épaisse peu étendue. Ombilic nul.

Aporrhais foudriatensis, assez analogue à l'espèce précédente par la forme très carénée et tuberculée de ses tours, s'en distingue très nettement par sa forme moins élancée, par ses tours croissant plus rapidement, par la digitation postérieure moins accentuée et enfin par son ornementation beaucoup plus simple.

Nous ne connaissons, au surplus, aucune autre espèce qui puisse être confondue avec notre *A. foudriatensis*.

Tous les exemplaires que nous possédons de cette espèce ont été trouvés dans le calcaire néocomien ferrugineux auprès de la Métairie-Foudriat, commune de Gy-l'Evêque.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. IV, fig. 3 ; *Aporrhais foudriatensis* ; individu du Néocomien ferrugineux de la Métairie-Foudriat, vu du côté de l'ouverture dont le labre est incomplet ; fig. 3[1], dernier tour d'un autre individu de la même localité.

ALARIA LONGISCATA Buvignier (*sub Rostellaria*).

Pl. IV, fig. 4.

Rostellaria longiscata BUVIGNIER, Stat. géol. Meuse ; Atlas, p. 44, pl. XXVIII, fig. 28-30, 1852.

Rostellaria acuta d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 298, 1843 (non figuré).

Non *Aporrhais acuta* PICTET et CAMPICHE, Sainte Croix, t. II, p. 597, pl. XCIII, fig. 1, 1864.

Rostellaria longiscata Cotteau, Prod., p. 40.
R. longiscata et *R. acuta* Leymerie et Raulin, Stat. Yonne, p. 428.
Aporrhais longiscata Pictet et Campiche, Sainte-Croix, t. II, p. 620.

Alaria longiscata est une espèce peu connue, qui donne lieu à quelques observations assez importantes. Elle a été définie ainsi qu'il suit par Buvignier :

« Coquille turriculée, très allongée, fusiforme, légèrement striée « transversalement ; tours de spire convexes, ornés de petites « côtes longitudinales nombreuses. Les côtes s'effacent sur le der- « nier tour qui est bicaréné ; expansion du bord droit triangu- « laire ; canal droit.

« Cette espèce diffère du *R. robinaldina* par sa forme plus « élancée, par la plus grande convexité de ses tours de spire, par « les deux carènes et l'absence de côtes du dernier tour... »

A l'appui de cette description, l'auteur de la *Statistique géologique de la Meuse* a donné le dessin un peu grossi d'un individu de *R. longiscata* qu'il considère comme n'étant pas complètement adulte.

Cette description, quoique incomplète, et cette figure ont permis à Cotteau de reconnaître *R. longiscata* parmi les coquilles de notre Néocomien de l'Yonne et notre ami, dans son *Prodrome*, a signalé l'existence de cette espèce à Leugny. Depuis cette époque, Cotteau et nous-même avons recueilli d'autres exemplaires assez nombreux à La Chapelle-Marolles, à Saint-Sauveur, à Gy-l'Evêque, et ces nouveaux matériaux sont venus confirmer pleinement la détermination indiquée par Cotteau.

Cette identité de nos exemplaires avec le type de la Meuse étant ainsi hors de doute il convient maintenant de rappeler que, dans la *Paléontologie française*, d'Orbigny avait déjà donné le nom de *Rostellaria acuta* à une coquille qui n'est manifestement pas autre que celle appelée *R. longiscata* par Buvignier.

Ce *R. acuta*, malheureusement, n'a pas été figuré. C'est dans le chapitre réservé aux espèces qui attendent de nouveaux renseignements que d'Orbigny l'a signalé en le définissant seulement ainsi qu'il suit : « Espèce voisine de *Rostellaria robinaldina*, mais « plus allongée, son angle spiral étant de 32°, à côtes plus arron- « dies, à varices aux premiers tours, tandis que le dernier est « presque bicaréné ; sa longueur est de 16 millim.

« Elle a été recueillie dans le Néocomien de Marolles. »

Cette description, si sommaire qu'elle soit, nous a suggéré la conviction que les coquilles de Marolles que nous assimilons au *R. longiscata* de Buvignier étaient en même temps identiques au

R. acuta de d'Orbigny. Nous avons donc recherché au Muséum le type de cette dernière espèce et quoique cet exemplaire-type soit incomplet, l'examen que nous avons pu faire de ses caractères visibles a pleinement confirmé nos prévisions et l'identité de *R. longiscata* et de *R. acuta* nous paraît incontestable.

Malheureusement l'espèce de d'Orbigny, insuffisamment décrite et non figurée, ne saurait être considérée comme bien établie et, quoiqu'elle soit plus ancienne que celle de Buvignier, c'est le nom adopté par ce dernier qui, d'après les règles actuellement admises, doit prévaloir.

Une preuve de l'insuffisance de la diagnose de d'Orbigny résulte bien nettement d'un fait que nous allons relater, lequel est venu compliquer la situation en ce qui concerne le fossile qui nous occupe.

En 1864, Pictet et Campiche, dans leur description des fossiles de Sainte-Croix, étudiant quelques spécimens de cette localité et les ayant comparés à certains fossiles recueillis par Pictet à Marolles, ont cru reconnaître dans ces fossiles le *Rostellaria acuta* d'Orbigny. Tout en déclarant qu'ils n'ont pas de preuves que ce nom leur soit bien applicable, ils disent que leur description pourra sans inconvénient servir de base pour fixer les caractères de *R. acuta* d'Orbigny et, pour plus de certitude encore, c'est un exemplaire de Marolles même qu'ils ont fait figurer comme le type de leur *Aporrhais* (*Rostellaria*) *acuta* d'Orbigny.

Malheureusement, Pictet a été manifestement induit en erreur par le mauvais état de ses exemplaires. La coquille qu'il présente sous le nom de *A. acuta* n'est pas celle que d'Orbigny a voulu désigner par ce nom. Elle en est même très notablement différente par sa taille plus grande, sa forme moins étroite et moins allongée, ses tours moins convexes et surtout par l'ornementation de son dernier tour qui est garni, comme les autres, de côtes transversales et non caréné, tandis que dans le véritable *A. acuta* les côtes transverses disparaissent sur ce dernier tour et y sont remplacées par deux carènes longitudinales dont la postérieure est plus saillante que l'antérieure.

Les autres caractères, comme les stries spirales, les varices aux premiers tours, etc., ont moins d'importance dans le cas qui nous occupe, car ils sont communs aux deux espèces voisines *A. acuta* et *A. robinaldina*.

En résumé, il est hors de doute pour nous que c'est un individu incomplet de cette dernière espèce que Pictet a décrit et figuré comme *Aporrhais acuta*. Nous possédons des individus parfaitement identiques à ce type de Pictet et la véritable détermination

en est si facile que l'on doit s'étonner que le maître s'y soit trompé.

Dans ces conditions, la description de *A. acuta* par Pictet ne peut être que très inexacte.

Celle de *Rostellaria longiscata*, par Buvignier, qui s'applique plus réellement à notre coquille, est un peu incomplète ; il convient d'y ajouter les détails nécessaires pour bien faire connaître l'espèce.

Nous possédons 10 exemplaires et des moules internes de *Rostellaria longiscata*. Tous sont de taille plus petite que tous nos *Aporrhais robinaldina*. Nos plus grands dépassent de quelques millimètres seulement la longueur de 16 millim. indiquée par d'Orbigny pour *R. acuta*, ce qui concorde parfaitement avec la grandeur naturelle de l'individu-type figuré par Buvignier.

Dans certains individus les tours de spire sont subcarénés et les côtes transverses deviennent un peu anguleuses. Quand l'individu est bien conservé, la carène postérieure du dernier tour est un peu tuberculeuse et comme crénelée.

Ce sont là les seules traces qui subsistent sur ce tour des côtes transversales si visibles sur les tours précédents.

Sur un de nos individus la carène postérieure se prolonge normalement à l'axe de la coquille en une digitation longue, étroite et effilée. Nous ne possédons pas l'extrémité de cette digitation et nous ne pouvons voir si elle se bifurque en deux branches très divergentes comme cela a lieu dans une autre espèce, *Rostellaria carinata*, avec laquelle *R. longiscata* a de grandes analogies.

Nous ne pouvons voir non plus si la petite carène antérieure du dernier tour donne naissance, comme il paraît probable, à une petite saillie du labre. Dans *R. carinata*, ou du moins dans les dessins qui en ont été donnés, il n'existe aucune saillie du labre au bout de cette carène, ni même aucune sinuosité antérieure. Il nous semble qu'il n'en doit pas être complètement ainsi dans la réalité.

Quoiqu'il en soit, l'existence, dans cette espèce, d'une aile formant digitation unique, l'absence de canal postérieur, latéral à la spire, et de sinus proprement dit au bord antérieur, etc., nous paraissent devoir entraîner le classement de *Rostellaria longiscata* Buvignier dans le genre *Alaria*, au voisinage des *A. carinata*, *A. calcarata* et *A. carinella*, avec lesquels il a manifestement une grande analogie.

Sa ressemblance est surtout frappante avec *A. carinata*, mais toutefois sa taille est plus petite.

En raison des difficultés d'interprétation que *Alaria longiscata* a rencontrées et pour achever d'établir son identité, il nous a paru utile d'en faire figurer un spécimen.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 4; *Alaria longiscata* Buvignier, individu de la plus grande taille, du Néocomien de Marolles; fig. 4[1], autre individu montrant une partie de l'aile.

Pyrula infracretacea d'Orbigny.

Fusus infracretaceus d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 332, pl. 222, fig. 2-5
Fusus ornatus d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 333, pl. 222, fig. 11-13.
Pyrula infracretacea d'Orbigny, Prodrome, t. II, p. 71.
Pyrula ornata d'Orbigny, Prodr., t. II, p. 71.

Sous le nom de *Fusus infracretaceus* d'Orbigny a décrit dans la *Paléontologie française*, une petite coquille, de 15 millim. de longueur, recueillie par Dupin à Marolles où elle est rare. Son ornementation consiste en fines costules longitudinales inégales et alternantes croisées par des stries fines transversales. L'individu figuré est dessiné à plus du triple de la grandeur naturelle et évidemment restauré.

Une seconde coquille, plus petite encore (11 millim.) provenant également de Marolles et également très rare, décrite sous le nom de *Fusus ornatus*, présente exactement la même forme que *F. infracretaceus* et ne s'en distingue que par ses côtes égales, formant un treillis plus régulier.

Ces deux gastropodes ont été ultérieurement classés par l'auteur dans le genre *Pyrula*.

Ce sont deux espèces, en résumé, peu connues. Cotteau n'en a fait aucune mention dans son *Prodrome* et aucun fossile étiqueté sous l'un ou l'autre de ces deux noms n'existait dans sa collection. Pictet, M. de Loriol, ni aucun des paléontologistes qui se sont occupés des faunes néocomiennes, n'ont donné de renseignements sur elles. Nous sommes donc mal documentés à leur sujet et les conclusions que nous allons faire connaitre ne peuvent par conséquent être prises qu'avec certaines réserves.

Nous avons recueilli nous-mêmes, au-dessus de Gy-l'Evêque et à Volvent, deux exemplaires que nous avons rapportés à *Pyrula infracretecea*. Un seul est en bon état et permet une étude comparative sérieuse.

Il a 20 millim. de longueur et est, par conséquent, notablement plus grand que le type de d'Orbigny. Mais cette différence est la seule que nous puissions signaler. La forme est bien la même ainsi que l'ornementation.

Cette dernière consiste, ainsi que l'a dit d'Orbigny, en côtes spirales fines qui alternent, une relativement grosse et une petite, et en costules ou stries transversales qui coupent les premières.

Une particularité importante de cette ornementation qui n'a pas été signalée, c'est que l'inégalité des costules longitudinales ne se montre que sur le dernier tour et surtout dans la moitié antérieure. De même, c'est seulement dans la partie postérieure de ce dernier tour que se montrent les stries transversales et que se dessine le treillis.

Sur les tours de spire antérieurs au dernier, les côtes longitudinales sont égales et régulières et, comme il en est de même des costules transversales, le réseau qui en résulte est régulier et bien accentué.

Il arrive ainsi que notre échantillon, par toute sa partie antérieure, ressemble parfaitement à *Pyrula infracretacea* et par sa partie postérieure à *P. ornata*. Si à cela on ajoute cette considération que le type de cette dernière espèce, qui n'a que 11 millim., n'est manifestement qu'un jeune individu relativement au nôtre, on arrive forcément à conclure que ces deux formes distinguées par d'Orbigny ne sont que deux stades successifs de la même espèce.

Enfin, nous ajouterons, mais avec plus de réserve, qu'il ne nous paraît nullement impossible que les *Pyrula* en question ne soient que des exemplaires incomplets et privés du labre de l'*Aporrhais speciosa* que nous avons étudié ci-dessus.

Evidemment, si le fossile représenté du côté de l'ouverture dans la figure 3 de la planche 222 de la *Paléontologie française*, était bien dessiné, le rapprochement que nous signalons serait inexact, mais nous pensons que, dans cette figure exagérément grossie, l'ouverture a dû être restaurée et peut-être un peu dénaturée.

En fait, si on compare des *Aporrhais speciosa* mutilés au dernier tour, avec *Fusus infracretaceus*, on est frappé de la similitude des formes et de l'ornementation.

Genre **Cerithium**.

Le genre *Cerithium* est l'un de ceux qui présente dans notre étage néocomien, les formes les plus variées. La *Paléontologie française* en a fait connaître dix espèces provenant de notre région et principalement de Marolles-La Chapelle. Ce sont les *Cerithium terebroides*, *C. marollinum*, *C. dupinianum*, *C. albense*, *C. Phillipsi*, *C. clementinum*, *C. Gaudryi*, *C. nassoides*, *C. neocomiense* et *C. Baudouini*.

Dans le *Prodrome* de d'Orbigny, *C. nassoides* devient *C. subnassoides* et, par une erreur inexpliquée, *C. Baudouini* y est désigné sous le nom de *C. subpyramidale*.



A ces espèces sont venues plus tard s'en ajouter deux autres mal connues et non figurées, *C. davoustianum* et *C. ricordeanum* Cotteau. Nous avons dû réunir ce dernier à *C. terebroides*, mais par contre, nous instituons ici deux espèces nouvelles, *C. Cotteaui* et *C. Gauthieri*. Enfin, il faut ajouter à la liste une espèce décrite dans la *Paléontologie suisse*, le *C. aubersonense* Pictet et Campiche, qui existe aussi dans l'Yonne et nous arrivons ainsi au nombre de quatorze espèces à examiner.

Une seule forme connue dans le Néocomien du bassin de Paris, le *C. disparile* Buvignier, du Néocomien d'Ancerville (Meuse), n'a pas encore été rencontrée dans l'Yonne.

Cerithium terebroides d'Orbigny.

Cerithium terebroides d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 352, pl. 227, fig. 1, 1843.
C. terebroide d'Orbigny, Prodr. pal univ., t II, p. 71, 1847.
— Cotteau, Prodr., p. 43, 1854
— Leymerie et Raulin, Stat. Yonne, p. 428, 1857.
— Pictet et Campiche, Sainte-Croix, t. II, p. 297, 1864.
C. ricordeanum Cotteau, Prodr. p. 43

D'Orbigny a décrit cette espèce, comme tant d'autres, d'après des exemplaires recueillis par Dupin à Marolles, où, dit-il, ils sont fort rares.

C'est cependant, au contraire, un des *Cerithium* les plus répandus dans nos gisements néocomiens. Nous l'avons rencontré à peu près partout et nous en possédons plus de 20 exemplaires plus ou moins complets.

Cette abondance de matériaux nous permet de compléter sur quelques points la description donnée par d'Orbigny qui, d'ailleurs, est bonne dans son ensemble.

Nous ferons remarquer notamment que la taille de plusieurs de nos spécimens dépasse d'une façon très notable celle du type décrit dans la *Paléontologie française* ; mais le caractère le plus important que nous avons à ajouter à ceux déjà signalés, c'est l'existence, à la surface des tours, de stries longitudinales fines et régulières. D'Orbigny ne les a pas remarquées, sans doute par suite de l'état de ses matériaux. Il faut, en effet, que les individus soient bien conservés pour qu'on puisse apercevoir ces stries, mais cependant, sur presque tous nos exemplaires, nous pouvons les distinguer, au moins par places.

Cette constatation ne manque pas d'une certaine importance. Elle nous permet d'abord de conclure que l'espèce nommée par

Cotteau, dans son *Prodrome*, *Cerithium ricordeanum* doit être réunie à *C. terebroides*. Cette espèce nouvelle de Cotteau est caractérisée par lui ainsi qu'il suit : « Espèce voisine de *C. terebroide* « mais qui s'en distingue par sa bouche moins allongée et ses « tours de spire marqués de stries longitudinales, fines et régu- « lières. »

La différence signalée en ce qui concerne la forme de l'ouverture nous paraît ne résulter que de l'état de conservation de cette ouverture dans le spécimen de *C. ricordeanum*. Quant à l'autre caractère différentiel, on voit, d'après ce que nous avons dit ci-dessus, qu'il n'y a plus lieu de le prendre en considération.

Les mêmes conclusions nous paraissent pouvoir être prises en ce qui concerne une autre espèce, voisine de *C. terebroide*, le *C. Sanctæ-Crucis* Pictet et Campiche, de l'Aptien inférieur de la Suisse. Cette espèce, en effet, dont les descripteurs n'ont eu que des échantillons fort incomplets, ne diffèrent, d'après eux, du *C. terebroide* que par ses tours relativement plus hauts et par les fines stries qui ornent la surface.

Il est à remarquer que Pictet compare aussi son espèce à *C. ricordeanum* dont il croit posséder de bons exemplaires de l'Yonne, si, toutefois, dit-il, il a bien interprété cette espèce, et il ne voit comme seule différence, que les stries longitudinales qui dans *C. ricordeanum* sont plus fines et plus écartées que dans *C. Sanctæ-Crucis*.

D'Orbigny après avoir, dans la *Paléontologie française*, orthographié le nom de son espèce *C. terebroides*, l'a, dans le *Prodrome*, écrit *C. terebroide*. Cet exemple a été suivi par Cotteau, par Pictet, etc.

Si ce changement est dicté par mesure d'ordre grammatical, on ne s'explique pas pourquoi d'Orbigny n'a pas appliqué cette même mesure à de nombreuses autres espèces de même désinance et tout d'abord à son *Cerithium nassoides* dont nous allons parler ci-après. Puisque pour toutes ces autres espèces il a conservé son orthographe première, il n'y a pas de raisons pour agir différemment en ce qui concerne *C. terebroides*.

L'espèce qui nous occupe a été signalée par les auteurs à La Chapelle-Marolles, Gy-l'Evêque, Fontenoy, Saints et Saint-Sauveur. Nous ajouterons à cette liste les localités de Volvent et de Venoy, près Auxerre.

CERITHIUM PHILLIPSI Leymerie.

Cerithium Phillipsi LEYMERIE, Crétac de l'Aube, *in* Mém. S. G. F., 1re sér., t V., 1re part., p. 14, pl. 17, fig. 11, 1842.

C. Phillipsi d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 356, pl 327, fig, 7-8, 1843.
— — Prodrome, t. II, p. 71, 1847.
— COTTEAU, Prodr., p. 43.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 428.

Leymerie, qui, le premier, a décrit *Cerithium Phillipsi*, ne l'a connu que très incomplètement et c'est avec doute qu'il en a attribué le type au genre *Cerithium*. Le dessin qui en a été donné ne représente, en effet, qu'un fragment où la forme de l'ouverture n'est pas visible. Ce dessin ne montre pas non plus les bourrelets variqueux irrégulièrement espacés qui jalonnent sur la coquille les ouvertures successives et qui, cependant, sont très constants dans cette espèce. La description de Leymerie n'en fait non plus, d'ailleurs, aucune mention.

Malgré ces lacunes de la description et de la figure, l'espèce de Leymerie est bien reconnaissable. D'Orbigny l'a consacrée en complétant cette description et en en donnant une meilleure représentation. Nous trouvons seulement que le dessinateur a donné à l'ouverture une forme trop arrondie et pas assez canaliculée.

En outre, d'Orbigny qui, sans doute, n'a eu entre les mains qu'un nombre insuffisant de spécimens, n'a pu signaler la grande variabilité que présente l'ornementation de la coquille. Dans l'exemplaire figuré, les tubercules des côtes spirales sont nombreux et serrés et n'engendrent pas de côtes transversales. En réalité, il n'en est pas toujours ainsi. Fréquemment, ces tubercules se trouvent disposés en lignées transversales formant des côtes assez saillantes qui se continuent plus ou moins régulièrement d'un tour à l'autre. Ces côtes transverses, parfois un peu torses, sont moins saillantes que les bourrelets variqueux qui les remplacent à intervalles irréguliers.

Leymerie a bien constaté, dans son échantillon-type, cette tendance des tubercules à s'aligner transversalement, mais il ne la signale que dans ce qu'il appelle le bas de la spire, expression impropre par laquelle il veut indiquer, au contraire, la partie haute ou le jeune âge de la coquille. En réalité, cette disposition persiste parfois dans l'âge adulte, c'est-à-dire qu'elle s'étend sur toute la coquille.

Leymerie, en décrivant son espèce, l'a dédiée au géologue anglais Phillips et l'a, en conséquence, appelée *Cerithium Phillipsi*. On ne s'explique donc pas bien pourquoi d'Orbigny a modifié l'orthographe de ce dernier nom en y ajoutant un second i final qui nous paraît inutile.

Son exemple a été suivi par Cotteau et, ce qui semble plus

extraordinaire, par Leymerie lui-même, dans la Statistique de l'Yonne.

Cerithium Phillipsi a été cité à La Chapelle-Marolles, à Saint-Sauveur et à Chenay. Je ne connais pas de gisement de ce dernier nom dans l'Yonne. Il faut ajouter à ces localités celles de Saints-en-Puisaye, de Leugny et de Volvent, près Diges.

Cerithium clementinum d'Orbigny.

Cerithium clementinum d'Orbigny, Pal. fr., t II, p. 357, pl. 258, fig. 1-3.
— — Prodr. pal. univ., t. II, p. 71.
— Cotteau, Prodr., p. 43.
— Leymerie et Raulin, Stat. Yonne, p 428.

Cette petite espèce, assez bien décrite dans la *Paléontologie française*, présente toutefois dans sa forme et dans son ornementation des variations importantes qui n'ont pas été signalées.

La forme générale, tout d'abord, n'est pas souvent aussi régulièrement conique que le montre la figure. Certains exemplaires ont un angle spiral assez aigu, mais, sur d'autres, l'accroissement en diamètre se fait d'abord rapidement, puis la coquille devient à peu près cylindrique, de telle sorte que les flancs sont convexes et que la coquille prend un aspect pupoïde.

D'Orbigny a signalé sur les tours cinq côtes longitudinales simples. En réalité, ce nombre n'est pas constant et s'élève parfois à six et même sept.

Ces costules sont régulières, mais un peu inégalement espacées. Les deux dernières, c'est-à-dire celles situées sur la partie postérieure du tour, sont parfois séparées par un sillon assez large et profond.

Elles sont, en outre, un peu plus fortes que les premières.

En ce qui concerne les côtes transversales que d'Orbigny a désignées sous le nom d'ondulations, elles sont très inconstantes et irrégulières. Ce savant en a signalé 13. Il est des individus sur lesquels nous en comptons 10 et 9 et d'autres sur lesquels on en voit à peine quelques indices.

Il est à remarquer, enfin, que ces côtes transversales sont bien plus accentuées près de la pointe de la spire que du côté de l'ouverture.

Elles tendent généralement à s'atténuer sur les derniers tours.

La *Paléontologie française* signale *Cerithium clementinum* comme une forme très rare. Nous en avons cependant sous les yeux une série de neuf individus et c'est ce qui nous a permis d'observer les variations dont nous venons de parler.

Indépendamment des localités de Marolles et de Saint-Sauveur, citées par d'Orbigny et par Cotteau, il faut signaler encore comme gisements de l'espèce, celles de Saints, de Volvent et de Gy-l'Evêque.

CERITHIUM DUPINIANUM d'Orbigny.

Cerithium dupinianum d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 354, fig. 4-6.
— d'ORBIGNY, Prodr., t. II, p. 71.
— COTTEAU, Prodr., p. 43.
— LEYMERIE et RAULIN, p. 428.

C'est là une espèce extrêmement rare, comme l'a dit d'Orbigny. Cotteau, qui, cependant, la signale à Saint-Sauveur, ne semble pas l'avoir jamais recueillie lui-même, car nous n'en n'avons trouvé aucun exemplaire dans sa collection.

Nous n'en n'avons nous-même jamais rencontré qu'un seul bon spécimen. Il provient de Volvent près Diges. Sa taille, sa forme générale et son mode d'ornementation sont bien celles du type décrit par d'Orbigny. Nous remarquons seulement les quelques différences suivantes dans les détails des ornements.

D'Orbigny a signalé, sur le type, 5 côtes longitudinales élevées qui se croisent avec les côtes transverses. Sur notre individu, nous ne comptons sur les tours postérieurs que 3 côtes bien distinctes dont la médiane est un peu plus accentuée que les autres. Cette différence nous paraît d'autant plus négligeable que dans la figure de *C. dupinianum* donnée dans la *Paléontologie française*, les tours ne portent que 4 côtes et non 5, comme le dit le texte.

Dans notre exemplaire, le canal antérieur est un peu mieux indiqué que dans le type.

Cette circonstance est de nature à justifier le classement de ce gastropode dans le genre *Cerithium*, classement qu'on pourrait considérer comme douteux, si l'on s'en tenait à la figure de la *Paléontologie*.

Sous le rapport de la forme et du mode d'ornementation, notre coquille ressemble singulièrement à celles du genre *Mathildia* Semper, mais le caractère particulier de ce genre, qui est d'avoir le sommet recourbé en crosse, est impossible à reconnaître dans notre exemplaire où l'extrémité de la spire fait défaut.

CERITHIUM ALBENSE d'Orbigny.

Cerithium albense d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 355, pl. 227, fig. 10-12 (1).

(1) Cette planche de l'*Atlas de la Paléontologie française* est remplie de

Cerithium albense d'Orbigny, Prodr., p. 71.
— Cotteau, Prodr., p. 43.
— Leymerie et Raulin, p 428.

Cette petite espèce est très rare. Le type décrit provient de Marolles et c'est également dans cette localité que nous avons recueilli les deux seuls exemplaires que nous possédons de cette espèce. Cependant Cotteau mentionne son existence à St-Sauveur, mais nous n'en avons pas trouvé d'individus dans sa collection.

Nos exemplaires réunissent bien les caractères signalés par d'Orbigny et ils ne nous ont suggéré aucune observation intéressante.

Cerithium Gaudryi d'Orbigny.

C. Gaudryi d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 358, pl. 238, fig. 4-6.
— d'Orbigny, Prodr., p. 72.

C'est sans certitude complète que nous attribuons au *C. Gaudryi* deux petits exemplaires que nous avons recueillis à Saints-en-Puysaie. Ces coquilles, tout en présentant la forme du type et ses tours carénés, disposés en gradins, s'en distinguent par un angle spiral moins aigu et des tours moins nombreux. En outre, la carène des tours et les côtes paraissent y être plus tuberculeuses.

Cotteau ne possédait aucuu échantillon de *Cerithium Gaudryi* et n'a, d'ailleurs, pas fait mention de cette espèce dans son catalogue.

C'est une forme très rare dont le type a été, comme la plupart des autres, recueilli par Dupin dans le calcaire néocomien jaune de Marolles-La Chapelle. Il ne nous paraît pas absolument démontré que cette coquille soit un *Cerithium*.

Cerithium neocomiense (1) d'Orbigny.

Cerithium neocomiense d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 360, pl. 232, fig. 8-10.
— d'Orbigny, Prodr., t. II, p. 72.

Cette espèce a été bien décrite et convenablement figurée dans la *Paléontologie française*. C'est encore une forme très rare,

fautes d'impression. Le nom de l'espèce qui nous occupe est écrit *Cerithum albensis*.

(1) Ici encore, nous relevons sur l'*Atlas de la Pal. fr.* l'incorrection signalée pour une des précédentes espèces. Le nom de cette espèce y est écrit *Cerithium neocomiensis*.

recueillie par Dupin à Marolles et que Cotteau n'a pas mentionnée dans son catalogue. Il en existait, cependant, dans sa collection, un très bon échantillon provenant de Saints-en-Puisaye. Sans doute Cotteau ne l'a trouvé que postérieurement à la publication de son catalogue. C'est un individu un peu plus petit que le type de d'Orbigny, mais bien semblable par sa forme et ses carènes aigües.

Cerithium neocomiense a de grands rapports avec certaines formes de l'étage albien, notamment avec *C. ervynum* d'Orbigny. Il semble évident que ces formes, fort peu différenciées, dérivent de l'espèce néocomienne.

Cerithium subnassoides d'Orbigny.

Cerithium nassoides d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 359, pl. 228, fig. 7-10 (non Grateloup, 1832.)
Cerithium subnassoides d'Orbigny, Prodr., t. II, p. 72.
— Cotteau, Prodr., p. 44.
— Leymerie et Raulin, Stat. Yonne, p. 428.
C. subnassoide Pictet et Campiche, Sainte-Croix, p. 299.

Nous possédons plusieurs bons exemplaires de cette petite espèce dont le type provient de Marolles comme les précédents. Cotteau l'a signalée à Saint-Sauveur et nos individus ont été recueillis par nous-même à Saints et la Cour-Barat, près Volvent. Ils ont bien la forme et l'ornementation signalées par d'Orbigny mais ils sont relativement plus ventrus et moins allongés. La partie antérieure de l'ouverture, bien conservée dans nos quatre spécimens, est un peu moins canaliculée que dans le dessin qui en a été donné. Elle se traduit, en réalité, par une simple sinuosité du labre, lequel est épaissi et vient rejoindre la callosité columellaire avec laquelle il se fond.

D'Orbigny signale aussi une sinuosité à l'arrière de l'ouverture, mais cette sinuosité est bien peu sensible.

En réalité, le bord postérieur de l'ouverture dessine une courbe courte, bien arrondie, qui rejoint la callosité de la columelle.

Pictet a écrit le nom de cette coquille *C. subnassoide*. Nous renvoyons à ce sujet à ce que nous avons dit plus haut.

Cerithium Baudouini d'Orbigny.

Cerithium Baudouini d'Orbigny, Pal. fr., t. II, p. 361.
Rostellaria pyramidalis d'Orbigny, Pal. fr., t. II, Atlas, p. 206, fig. 7-8.

Cerithium subpyramidale d'Orbigny, Prodr. pal. univ., t. II, p. 72.
— Cotteau, Prodr., p. 44.
— Leymerie et Raulin, Stat. Yonne, p. 328.

La *Paléontologie fran.aise* n'a donné qu'une description et une figure médiocres du *Cerithium Baudouini* qui n'a été connu sans doute que par le seul individu communiqué par Dupin. D'après le texte, cet individu est un jeune et le dessinateur en a donné un grossissement sans indiquer en regard la grandeur naturelle, comme il est fait habituellement.

La description, toutefois, indiquant, comme dimension de la coquille, une longueur totale de 22 millimètres, on peut calculer que la figure a été amplifiée de 1/3.

Contrairement à ce que pensait d'Orbigny, cette dimension de 22 millim. paraît correspondre très vraisemblablement à un âge adulte de la coquille. Nous en possédons, en effet, une bonne série de 7 individus, et un seul d'entre eux atteint cette longueur.

La figure grossie donne une idée un peu fausse de l'espèce. La coquille y est relativement trop allongée, l'angle spiral trop aigu et, par suite, les tours trop nombreux.

La surface du tour, en arrière de la maîtresse côte, est, en réalité, plus évidée qu'elle ne le paraît sur le dessin, et cette côte, très aigüe, forme saillie sur la partie postérieure du tour qu'elle recouvre comme un toit.

La petite côte qui occupe la partie antérieure des tours et le milieu de la dépression n'est pas assez indiquée dans le dessin.

Enfin, le canal antérieur n'est pas assez prolongé et la forme de l'ouverture ne semble pas avoir été connue.

C'est évidemment par suite de l'insuffisance de ses matériaux que d'Orbigny, influencé sans doute par la carène des tours, avait d'abord considéré cette coquille comme un *Rostellaria*. C'est évidemment pour le même motif que le savant paléontologue n'a pas été frappé de la ressemblance de cette coquille avec celle de l'étage albien qu'il a décrite sous le nom *Cerithium tectum*.

Cette ressemblance, en effet, est très grande. Les deux fossiles ne semblent guère se distinguer que par une accentuation plus prononcée, dans *C. tectum*, des stries longitudinales qui garnissent la surface des tours.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question quand nous étudierons les gastropodes de l'étage albien de l'Yonne.

Indépendamment du gisement de Marolles cité par d'Orbigny et de celui de Saint-Sauveur, où Cotteau mentionne la présence de *Cerithium subpyramidale*, nous devons signaler ceux de Saints-en-Puisaye et de Leugny où nous avons recueilli nos exemplaires.

CERITHIUM MAROLLINUM d'Orbigny.

Cerithium marollinum d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 353, pl. 227, fig. 2-3.
— d'ORBIGNY, Prodr. pal. univ., t. II, p. 71.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 428.

Jusqu'ici cette espèce n'a été signalée qu'à Marolles, par d'Orbigny et par Leymerie. Cotteau n'en a pas fait mention dans son catalogue. Cependant, il l'a connue ultérieurement à cette publication, car il en existait dans sa collection quelques spécimens étiquetés de ce nom. C'est une coquille peu ornée, à surface lisse, caractérisée surtout par quelques sillons qui garnissent la face antérieure du dernier tour et dessinent 5 ou 6 côtes plates, assez larges et inégales entre elles. Ces côtes, cachées par le retour de la spire, ne sont visibles que sur le dernier tour.

La forme de la coquille est relativement courte et son angle spiral est assez ouvert. Ses tours sont très convexes et bien séparés par le sillon sutural.

Dans la figure donnée par la *Paléontologie française* on voit des stries transversales très accentuées et subnoduleuses qui ressemblent presque à des côtes. En réalité, le dessinateur a exagéré ces stries. Sur nos exemplaires, la surface des tours paraît lisse et c'est seulement à la loupe que les stries d'accroissement sont bien visibles.

Comme gisements de *Cerithium marollinum*, il faut citer nonseulement Marolles-La Chapelle, mais Saints, Volvent et Gy-l'Evêque. A Marolles et à Volvent, nous avons rencontré des moules intérieurs assez fréquents qui, en raison de leur forme, nous paraissent représenter l'espèce.

CERITHIUM AUBERSONENSE Pictet et Campiche.

Pl. VI, fig. 5.

Cerithium aubersonense PICTET et CAMPICHE, Descrip. fos. ter. crét. de Ste-Croix, p. 280, pl. 70, fig. 12-13, 1864.

Le nom de *Cerithium aubersonense* a été attribué par Pictet à une espèce qui est annoncée comme provenant de l'étage valenginien d'Auberson (Suisse).

En réalité, cette espèce a été décrite d'après un type recueilli à Marolles-La Chapelle et faisant partie de la collection Pictet. Le savant paléontologue suisse a bien fait figurer aussi un deuxième individu provenant d'Auberson, mais cet individu unique semble

n'être qu'un moule intérieur, incomplet, qui ne montre ni canal antérieur, ni costules longitudinales et qui pourrait tout aussi bien représenter un *Scalaria* qu'un *Cerithium*. Ce n'est absolument qu'en raison d'une ressemblance, peut-être décevante, dans la forme et dans la disposition des côtes variqueuses transversales, que ce moule a été assimilé au type de Marolles.

Le nom de *C. aubersonense*, adopté par Pictet, est donc très mal justifié et même impropre.

On ne peut guère se l'expliquer que par la nécessité où se trouvaient ces savants de ne mettre en œuvre dans leur grand ouvrage que des matériaux provenant de la Suisse.

Quoiqu'il en soit, ce nom est actuellement acquis à la science, et nous n'avons pas la faculté d'en employer un autre. Il demeure entendu seulement que nous l'appliquons à la coquille de Marolles figurée par Pictet, laquelle reste le type de l'espèce, et non au fossile d'Auberson qui ne semble pas susceptible d'une détermination certaine.

C'est à un bon exemplaire recueillli par nous-même dans le Néocomien ferrugineux de Saints-en-Puisaye que nous appliquons le nom de *Cerithium aubersonense*. Cette espèce, n'ayant encore été ni décrite ni figurée dans nos ouvrages de paléontologie française, il est utile d'en reprendre la description d'après notre spécimen :

Longueur approximative de la coquille à laquelle manque l'extrémité : 15 millim.

Largeur au dernier tour : 6 millim.

Angle spiral : 25°. — Gisement : Saints-en-Puisaye.

Coquille scalariforme, à tours peu élevés, convexes, nettement séparés par la suture ; surface ornée, en travers, de 7 côtes saillantes, étroites, espacées, situées dans le prolongement les unes des autres, et, dans le sens spiral, de nombreuses costules longitudinales qui passent sur les côtes transverses sans s'atténuer. Ces costules sont inégales. On en distingue sur chaque tour cinq assez fortes entre lesquelles il s'en trouve une et, parfois, deux plus fines.

Sur la face antérieure du dernier tour se montrent, en outre, 3 côtes longitudinales supplémentaires.

Canal antérieur très prononcé. Dans le type décrit par Pictet, ce canal est droit mais, dans notre exemplaire, il est un peu sinueux.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux ne possède son test que sur une partie de sa surface. L'autre partie laisse voir le moule interne qui est lisse, avec des tours arrondis, montrant des traces fort atténuées des varices transversales.

Aucune espèce de *Cerithium* ne peut être confondue avec *C. aubersonense*.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 5; *Cerithium aubersonense* de Saints-en-Puisaye.

Cerithium davoustianum Cotteau.

Pl. IV, fig. 6.

Cerithium davoustianum Cotteau, Prod. mol. fos. de l'Yonne, p. 44, 1854.

Nous avons trouvé dans la collection Cotteau les types de cette jolie espèce que notre ami avait nommée dans son *Prodrome*, mais qu'il n'a jamais fait figurer. Les exemplaires, assez nombreux, qui, d'ailleurs, étaient accompagnés de leur étiquette, répondent très bien à la description sommaire insérée dans le *Prodrome*. Il n'y a donc aucun doute possible sur leur détermination. Cette description est rédigée ainsi qu'il suit: « Espèce remar- « quable par sa forme très allongée et aciculée. Tours de spire « ornés, à la partie buccale, d'une côte longitudinale, aiguë, com- « primée, très apparente et, sur le bord apical, de deux côtes « granuleuses, inégales. »

Nous n'avons plus qu'à compléter cette diagnose, pour faciliter la connaissance de cette intéressante coquille.

Nombre d'exemplaires étudiés: 7.

Gisements: calcaires néocomiens ferrugineux de Leugny, de Saints et de Gy-l'Evêque; ceux de cette dernière localité recueillis par nous-même près de la Métairie-Foudriat.

Dimensions du type figuré: Longueur, 21 millimètres; largeur au dernier tour, 4 millimètres. Nous avons des fragments qui annoncent des dimensions sensiblement plus grandes.

Coquille très allongée, à angle spiral aigu, à tours de spire nombreux, réguliers, plans, peu séparés les uns des autres par un léger sillon sutural.

Tours ornés, à la partie antérieure, d'une côte tranchante faisant une assez forte saillie et, à la partie postérieure, de quelques costules dont la première, un peu plus prononcée que les autres, porte une rangée de perles bien dessinées.

Face antérieure du dernier tour lisse, peu convexe, subcarénée au pourtour. Canal antérieur bien prononcé, tordu et recourbé.

A titre de variété nous rattachons à l'espèce ainsi définie un tronçon d'un assez gros individu qui se fait remarquer par la présence de costules spirales nombreuses sur toute la surface

externe du tour. Une de ces costules, vers la partie postérieure du tour est tuberculée comme celle signalée dans le type et la côte antérieure est saillante et carénée. Les costules secondaires, qui manquent dans les jeunes individus, se sont développées seulement sur le gros exemplaire qui nous occupe, lequel paraît âgé.

Cerithium davoustianum ne nous paraît pouvoir être confondu avec aucun autre gastropode de nos terrains. Le *Cerithium disparile* Buvignier, du Néocomien de la Meuse (1), qui a une ornementation analogue, se distingue du nôtre par un angle spiral plus ouvert, par la forme toute différente de son canal antérieur et par la disposition et la forme de ses côtes longitudinales.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 6 ; *Cerithium davoustianum* Cotteau, du Néocomien de Leugny ; fig. 6[1], fragment grossi du même individu.

Cerithium Gauthieri, Nov. sp.

Pl. IV, fig. 7.

Nombre d'exemplaires étudiés : 3.

Dimensions du type figuré : Longueur, 12 millimètres ; largeur du dernier tour, 6 millimètres ; hauteur du dernier tour, 4 millimètres.

Coquille légèrement pupoïde, courte, à flancs un peu convexes, composée de 6 tours de spire.

Tours très convexes, séparés par une suture profonde, croissant proportionnellement, subcarénés à la partie postérieure et faisant une forte saillie sur le tour précédent.

Surface ornée, dans le sens transversal, de 15 côtes régulières, situées sensiblement dans le prolongement les unes des autres d'un tour à l'autre, très saillantes, surtout vers la base des tours, et, dans le sens spiral, de côtes longitudinales nombreuses, parmi lesquelles on en distingue 5 principales, égales entre elles, qui croisent les côtes transversales et déterminent au point d'intersection un petit tubercule, accentué surtout vers la base des tours. Entre ces côtes principales on compte une et parfois plusieurs costules secondaires.

Canal bien déterminé, droit.

Columelle calleuse.

Cette jolie petite espèce, par son ornementation et son double

(1) *Cerithium disparile* est une des rares espèces connues dans l'étage néocomien du bassin parisien que nous n'ayons pas retrouvées dans l'Yonne. Elle provient d'Ancerville.

système de côtes, se rapproche de quelques-unes des espèces que nous avons précédemment énumérées, mais elle ne saurait être confondue avec aucune d'elles.

Celle qui en est la plus voisine est le *Cerithium aubersonense* ci-dessus décrit. Dans ce dernier, toutefois, le nombre des côtes transverses est moitié moindre et la forme générale est plus allongée et non pupoïde.

Des différences plus considérables encore séparent *C. Gauthieri* des *C. albense* et *C. subnassoides*.

Tous nos exemplaires ont été recueillis par nous-même dans les carrières de calcaire néocomien jaune exploitées entre La Chapelle et Marolles-sous-Lignères.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. IV, fig. 7 ; *Cerithium Gauthieri* Peron du Néocomien de La Chapelle-Marolles ; fig. 7[1], portion grossie du même individu.

CERITHIUM COTTEAUI, NOV. sp.

Pl. IV, fig. 8.

Nous avons trouvé dans la collection Cotteau, sous le nom de *Cerithium Viteli* Pictet et Campiche, d'assez nombreux individus d'une coquille qui ne nous paraît se rapporter ni à cette espèce ni à aucune de celles que nous connaissons déjà.

La détermination de *C. Viteli*, que Cotteau paraît leur attribuer, est si peu justifiée que nous avons dû conclure à un déplacement probable d'étiquette. Cette espèce, en effet, a été instituée par Pictet pour de simples moules internes, incomplets et de détermination indécise, dont le caractère principal consiste dans des impressions disposées de place en place sur les tours et correspond à des dents passagères du labre ou à des varices du test.

Rien de semblable n'existe dans les coquilles qui nous occupent. La plupart d'entre elles sont pourvues de leur test, au moins partiellement, et sur les portions du moule qui sont visibles on ne remarque aucune impression. Leur forme générale, d'ailleurs, ne ressemble pas à celle de *C. Viteli*.

Comme, d'autre part, il existait dans le même tiroir quelques moules sans étiquette à la surface desquels des impressions sont bien marquées, nous en avons conclu, quoique ces fossiles ne puissent non plus être assimilés sûrement à *C. Viteli*, que c'est à ces moules que Cotteau avait dû attribuer ce nom.

Il y avait donc, dès lors, à chercher la détermination des coquilles qui, en fait, accompagnaient l'étiquette.

Tout d'abord nous avons pensé qu'elles pouvaient représenter *Cerithium ricordeanum*, espèce instituée par Cotteau dans son *Prodrome* et dont aucune étiquette ne portait le nom dans la collection. Ce *C. ricordeanum* a été caractérisé ainsi qu'il suit : « Espèce voisine du *C. terebroide* mais qui s'en distingue par sa « bouche moins allongée et ses tours de spire marqués de stries « longitudinales fines et régulières. Etage Néocomien. Gurgy. « (M. Ricordeau). »

Nous avons déjà exposé précédemment, en traitant du *C. terebroide*, que, contrairement à ce que supposaient d'Orbigny et Cotteau, cette dernière espèce, quand son test est bien conservé, a sa surface garnie de fines stries longitudinales et que dès lors la distinction devenait impossible entre elle et *C. ricordeanum*.

En conséquence, nous avons conclu que cette dernière espèce doit être supprimée dans les catalogues.

Après examen de ces autres coquilles, étiquetées *C. Viteli*, nous n'avons pu que maintenir la même conclusion. Ces coquilles, à la vérité, possèdent le caractère principal du *C. ricordeanum*, c'est-à-dire les stries spirales fines, et elles sont, en outre, voisines, par leur forme, du *C. terebroides*, mais elles n'ont pas les tubercules suturaux de ce dernier et, d'ailleurs, leur angle spiral est plus ouvert et leurs tours sont moins hauts. Il nous paraît donc préférable de les considérer comme espèce nouvelle et de rattacher, comme nous l'avons dit, *C. ricordeanum* à *C. terebroides*.

Il nous reste dès lors à établir les caractères de l'espèce nouvelle à laquelle nous attribuons le nom de *Cerithium Cotteaui*.

Nombre d'exemplaires ou fragments étudiés : 18.

Dimensions du type figuré : Longueur, 40 millimètres ; largeur au dernier tour, 12 millimètres.

Angle spiral : 30° environ.

Coquille relativement courte, à flancs légèrement convexes, à spire croissant lentement, composée de 12 tours peu élevés.

Surface des tours assez convexe dans le jeune âge de la coquille mais devenant plane à l'âge adulte, lisse en apparence, mais garnie, en réalité, quand cette surface n'est pas fruste, de stries longitudinales très fines, serrées, égales, au nombre approximatif de 20 par tour de spire.

Suture peu profonde et cependant bien nette, au pourtour de laquelle il n'existe aucune trace de tubercules.

Stries transversales d'accroissement assez prononcées.

Canal antérieur assez long, droit, étroit.

Ouverture oblongue, un peu évidée et sinueuse vers la base. Labre mince et tranchant. Columelle un peu calleuse. Ombilic nul.

Comme nous venons de le dire, cette espèce, par sa taille et par la simplicité de son ornementation, se rapproche de *C. terebroides*.

Elle s'en sépare par son angle spiral plus ouvert, par sa forme moins allongée, par ses tours moins hauts et enfin par l'absence de tubercules transversaux à la base des tours sur la ligne suturale.

Cerithium Cotteaui est assez fréquent dans le Néocomien ferrugineux. Nous en avons rencontré plusieurs exemplaires à la Cour-Barat, près Volvent, et Cotteau l'avait recueilli à Gy-l'Evêque et à Leugny.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. IV, fig. 8 ; *Cerithium Cotteaui* du Néocomien de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle.

CERITHIUM sp.

Nous mentionnons ici, pour mémoire, un moule interne dont nous avons déjà parlé plus haut, à propos de *Cerithium Cotteaui*, et qui est peut-être celui que Cotteau considérait comme représentant *C. Viteli* Pictet et Campiche. Ce moule interne, en effet, montre sur chaque tour une impression assez profonde, courte, située au bord antérieur des tours et dénotant l'existence d'une dent à la partie interne du labre.

Cette impression est d'ailleurs le seul caractère commun qui existe entre notre exemplaire et le type connu du *C. Viteli* de la Suisse et encore cette impression n'est-elle pas semblable puisque dans cette dernière espèce elle s'étend transversalement sur toute la hauteur du tour et qu'elle semble indiquer non plus l'empreinte d'une dent mais celle d'un labre épaissi et variqueux.

La forme générale de notre moule est, au surplus, plus allongée que celle du *C. Viteli*, et ses tours sont plus nombreux et moins élevés, surtout le dernier.

Il n'est donc pas possible d'admettre l'assimilation de ces deux moules.

Nous serions plus disposé à voir dans le nôtre un représentant du *C. terebroides*, car nous avons de cette dernière espèce des individus partiellement privés de leur test, et le moule ainsi découvert est bien semblable, comme forme générale et comme forme particulière des tours, à celui qui nous occupe, mais ici nous ne distinguons aucune impression. Il ne nous semble pas, d'ailleurs, que le *C. terebroides* soit pourvu d'aucune dent pouvant produire une trace semblable à celle que nous signalons.

Le moule dont nous nous occupons a été recueilli dans le calcaire gris à spatangues des environs d'Auxerre.

PURPUROIDEA SUBGRACILIS, NOV. sp.

Pl. IV, fig. 9.

Dimensions du type : Longueur, 25 millim. ; largeur du dernier tour, 17 millim. ; angle spiral 60°.

Coquille de petite taille représentant sans doute un jeune individu. Spire élevée, composée de tours un peu convexes dans la partie antérieure et légèrement déprimés dans le tiers postérieur. Cette dépression se réduit sur le dernier tour à une sorte de canal près de la suture.

Sur le dernier tour, avant l'ouverture, dans la moitié de la dernière révolution spirale et en bordure de la partie déprimée du tour, se dresse une rangée de gros tubercules mousses, un peu allongés transversalement. Dans la seconde moitié du tour de spire, de même que sur les tours précédents, ces tubercules ne se montrent pas ou du moins ne se manifestent que par des ondulations peu sensibles du test. On remarque aussi quelques plis de la surface qui dessinent des traces peu accentuées de varices transversales.

Partout où la surface de la coquille est bien conservée, on y distingue des stries longitudinales nombreuses, rapprochées, très fines, peu visibles à l'œil nu, apparentes principalement près de la suture, dans la partie déprimée du tour.

Ouverture assez grande, à bord droit arrondi, rétrécie en arrière, canaliculée en avant, à bord columellaire simple, sans plis et sans callosité. Canal antérieur incomplet dans l'exemplaire. Ombilic nul.

Notre *Purpuroidea subgracilis* est extrêmement voisin de *P. gracilis* de Loriol, des calcaires blancs de Valfin et du Rauracien du Jura bernois. Il nous est même bien difficile, d'après la description et la figure de cette espèce, de signaler une différence réellement appréciable. Peut-être, seulement, dans la coquille de Valfin, les stries spirales sont-elles moins nombreuses que dans la nôtre.

Sous le rapport de la forme générale et du mode d'ornementation, notre coquille se rapproche aussi de *Fusus valengiensis* Pictet et Campiche, mais cette similitude dans l'ensemble ne subsiste pas dans les détails. Le *Fusus valengiensis* est plus court, plus ventru, à angle spiral plus ouvert, à canal antérieur plus droit et plus fusiforme. Enfin, les tubercules suturaux y sont visibles sur tous les tours, et les stries longitudinales y sont plus accentuées et inégales.

Notre *Purpuroidea subgracilis* n'est représenté jusqu'ici que par

un seul exemplaire bien déterminé. Cependant, il se pourrait que cette coquille ne soit que le jeune d'un autre *Purpuroidea* que nous allons examiner ci-après et qui, jusqu'ici, ne nous est connu que par des moules internes atteignant une grande dimension. L'impossibilité où nous nous trouvons de comparer avec fruit ces grands moules avec une petite coquille comme la nôtre, nous a conduit à les séparer jusqu'à découverte de matériaux plus probants.

L'exemplaire de *Purpuroidea subgracilis* a été recueilli par nous à Volvent.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 9; *Purpuroidea subgracilis* du Néocomien à polypiers de Volvent, en grandeur naturelle.

Purpuroidea infracretacea, Nov. sp.

Pl. IV, fig. 10.

L'espèce que nous présentons sous ce nom n'est connue, jusqu'ici, que par des moules internes. C'est par dérogation à la règle que nous avons adoptée, et en raison de l'intérêt particulier qui s'attache à ces moules, que nous croyons devoir leur attribuer un nom et en donner une description.

Ces moules sont de grande taille et, de plus, ils sont assez fréquents dans notre étage néocomien puisque nous en avons sous les yeux sept exemplaires. Il est donc bien étonnant qu'ils soient demeurés inaperçus et qu'aucun des auteurs ne les ait signalés.

En raison de leur complète ressemblance avec les moules des coquilles de *Purpuroidea* qui abondent dans les calcaires blancs coralligènes du terrain jurassique supérieur, c'est à ce genre de gastropodes que nous devons les attribuer.

Or, l'existence de ce *Purpuroidea* à l'époque néocomienne est un fait important qui n'a pas encore été signalé et qui établit un lien nouveau entre les faunes des grandes périodes jurassique et crétacique, considérées, jusqu'ici, comme si complètement distinctes.

Déjà nous venons, ci-dessus, de décrire un spécimen remarquable, quoique de petite taille, de ce genre de fossiles. Peut-être les moules internes dont nous nous occupons sont-ils en rapport avec l'espèce représentée par ce petit spécimen, mais nos matériaux ne nous permettent à ce sujet rien autre que cette simple conjecture. En l'état de cette question, il est plus prudent de les considérer comme représentant une espèce distincte, et à ce titre, nous les décrivons ici et nous leur attribuons un nom spécial.

L'espèce atteint une grande taille, car deux de nos échantillons, quoique incomplets, mesurent 130 millimètres de longueur et 85 millim. de largeur.

La forme est élancée comme dans *Purpuroidea Lapierrea* Buvignier et dans *P. Oosteri* Zittel, et la spire est assez longue et dégagée du dernier tour.

Les tours sont élevés et font fortement saillie les uns au-dessus des autres. Le dernier, dans notre plus grand individu, a 85 millimètres de hauteur.

La base des tours est garnie, par révolution spirale, de 11 gros tubercules un peu allongés transversalement. Une zone lisse, assez étroite et un peu déprimée existe près de la suture, en arrière de la couronne de tubercules.

Quelques restes de test subsistent sur quelques exemplaires, mais ce test est altéré et nous n'y pouvons distinguer aucun indice de stries longitudinales.

L'ouverture, autant que nous en pouvons juger par nos matériaux incomplets, n'était pas très grande, un peu rétrécie en arrière et subcanaliculée en avant.

Un ombilic assez profond se montre sur nos individus, mais il faut remarquer encore qu'il s'agit ici de simples moules internes et il est fort possible que la coquille ne fut pas ombiliquée ou que son ombilic fut masqué par une callosité.

Comme on le voit, d'après cette sommaire description, il n'existe rien dans ces moules qui soit incompatible avec les caractères de notre *Purpuroidea subgracilis*. La taille, toutefois, est très disproportionnée et nous avons besoin de rencontrer des échantillons intermédiaires pour établir le lien entre ces deux fossiles.

Quant aux rapports entre les moules des *P. Lapierrea* qu'on rencontre dans le corallien et ceux de notre *P. infracretacea*, ils sont assurément fort étroits, mais la similitude de simples moules ne nous autorise pas à en déduire l'identité des coquilles.

Parmi nos exemplaires de *P. infracretacea* il en est que nous avons recueillis dans le calcaire blanc de Bernouil à *Cidaris Lhardyi*. Les autres proviennent de La Chapelle, de Saints-en-Puisaye et un d'eux a été recueilli à Auxerre même.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 10; *Purpuroidea infracretacea* de Saints-en-Puisaye, moule interne, un peu incomplet.

Columbellina monodactylus Deshayes (*sub Rostellaria*).

Rostellaria monodactylus Deshayes *in* Leymerie, Ter. crét. Aube, *in* M. S. G. F., 1re sér., t. V, p. 14, pl. 17, fig. 15, 1842.

Colombellina monodactylus d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 347, pl. 226, fig. 2-5.
— d'ORBIGNY, Prodr. pal. univ., t. II, p. 72.
— COTTEAU, Prodr., p. 45.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 429.

Cette jolie espèce a été très bien figurée dans le Mémoire de Leymerie sur le département de l'Aube. La coquille toujours assez petite est cependant épaisse et résistante. Il en résulte qu'elle est fréquemment en bon état de conservation et que par suite elle a été immédiatement bien connue. D'Orbigny en a également donné une bonne représentation, mais ce dessin, comme beaucoup d'autres de la *Paléontologie*, a le tort d'être inutilement et exagérément amplifié. Cette pratique, en effet, indispensable, dans beaucoup de cas, pour faire connaître les détails de l'ornementation, a l'inconvénient, quand elle s'applique à l'ensemble de la coquille, de fausser la notion des dimensions et, en outre, de donner lieu trop souvent à des inexactitudes dans la reproduction.

En ce qui concerne la description, il est un petit détail qu'elle a négligé relativement aux côtes longitudinales qui garnissent la surface de la coquille. Le descripteur les a signalées seulement comme inégales et alternantes. En réalité, quand la surface est bien conservée, elles sont toujours fortement granuleuses et perlées par suite du croisement des stries transverses.

Ce caractère, qui ne laisse pas que d'avoir une certaine importance pour la distinction des diverses espèces de *Columbellina*, n'avait pas échappé au premier descripteur, Deshayes. Il est donc étonnant que d'Orbigny ait négligé d'indiquer ce détail, aussi bien que Pictet qui, cependant, en reproduisant la description de l'espèce, annonce qu'il en possède des échantillons provenant de notre région.

Dans la collection de l'Ecole des mines, l'espèce a été placée dans le genre *Columbellaria*.

C'est de Marolles-La Chapelle que proviennent les types de *Columbellina monodactylus* décrits par les auteurs. L'espèce a été, en outre, trouvée à St-Sauveur, Fontenoy, Leugny et Gy-l'Evêque.

COLUMBELLINA NEOCOMIENSIS d'Orbigny (*sub Fusus*).

Pl. IV, fig. 11.

Fusus neocomiensis d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 331, pl. 222, fig. 1.
— d'ORBIGNY, Prodr., p. 71.
— PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 642.

Columbellina neocomiensis PICTET et CAMPICHE, Sainte-Croix, p. 665, pl. XCVI, fig. 4-5, 1864.

Le type du *Fusus neocomiensis* d'Orb. a été figuré dans la *Paléontologie française* avec un grossissement considérable sans que, sur la planche, aucune indication fasse connaître cette circonstance. Il en résulte que les personnes qui se bornent à examiner l'atlas ont une notion très inexacte de cette coquille.

En fait, dans le cas qui nous occupe, l'erreur n'a pas grand inconvénient, car l'espèce atteint des dimensions égales même à celles de la figure grossie Nous possédons, en effet, provenant de la collection Cotteau, un très bel exemplaire, étiqueté par notre ami « *Fusus neocomiensis* », qui atteint 58 millimètres de longueur alors que la grandeur naturelle du type n'est que de 30 millimètres et que sa figure grossie en a, environ, 60.

Ce type de d'Orbigny ne nous est présenté dans l'atlas que du côté opposé à l'ouverture. Cette circonstance, qui nous autorise à supposer que l'ouverture était mal conservée dans cet exemplaire, a, dans le cas présent, une importance réelle, car nous allons voir qu'en réalité, la forme de cette ouverture a été complètement méconnue et que le classement générique qui s'en est suivi s'est trouvé inexact.

Le grand échantillon de la collection Cotteau dont nous venons de parler, quoique plus complet que le type de l'espèce, notamment en ce qui concerne le canal antérieur, n'a pas, non plus, son ouverture intacte. Il en est résulté que Cotteau, de même que d'Orbigny, a été induit en erreur au sujet de ce fossile et qu'il l'a étiqueté *Fusus neocomiensis*.

Cependant l'attention de notre ami avait été appelée sur la ressemblance de ce fossile avec les *Columbellina* par les sagaces observations de Pictet à ce sujet, et la preuve en est dans ce fait, que d'autres exemplaires du même fossile, mais chez lesquels l'ouverture est intacte et dégagée, ont été étiquetés par Cotteau, dans sa collection, sous le nom de *Columbellina neocomiensis* Pictet et Campiche.

De ces diverses circonstances on peut induire que Cotteau, à l'exemple de Pictet, a jugé devoir maintenir provisoirement *Fusus neocomiensis* parallèlement avec l'espèce des paléontologistes suisses.

Au sujet de cette espèce, Pictet avait dit qu'elle lui avait présenté une difficulté que ceux qui possèdent des collections suffisantes de Marolles pouvaient seuls résoudre.

« La coquille, a-t-il dit, appartient incontestablement au genre



Columbellina, mais elle est identique, sauf en ce qui concerne la bouche, au *Fusus neocomiensis* d'Orbigny. La question qui se présente est donc celle-ci : Le *Fusus neocomiensis* n'a-t-il point été établi sur des échantillons incomplets qui, s'ils avaient été entiers, en auraient fait une colombelline ? Ne doit-il pas, par conséquent, disparaître de la liste des fossiles ? Nous n'osons pas l'affirmer..... Nous nous sommes donc décidé à conserver provisoirement le *Fusus neocomiensis* et notre Colombelline comme deux espèces distinctes, mais nous avons donné à cette dernière, le même nom spécifique pour qu'elle ne soit pas appelée à le perdre si l'identité est reconnue. »

Cette précaution, en effet, était sage et elle a semblé à Pictet d'autant plus nécessaire que, malgré les quelques restrictions que nous venons de reproduire, ce savant semble avoir été convaincu de l'identité réelle des deux fossiles. Il nous semble du moins qu'on peut présumer ce fait puisque, plus loin, dans le même ouvrage (p. 671), il place *Fusus neocomiensis* comme synonyme de *Columbellina neocomiensis*.

En résumé, puisque, suivant Pictet, il n'y a aucun moyen de distinguer les deux espèces, autrement que par la forme si caractéristique de la bouche, il reste, pour établir si *Fusus neocomiensis* est une réalité, à savoir s'il existe des échantillons de ce gastropode dont l'ouverture intacte soit simple et large comme l'a pensé d'Orbigny.

Or, il résulte de l'examen minutieux de nos nombreux individus de cette espèce que tous ont l'ouverture étranglée, sinueuse, bicanaliculée et à labre épaissi, qui caractérise le genre *Columbellina*.

Le grand exemplaire lui-même, dont nous avons parlé ci-dessus, qui parait pouvoir être considéré comme un plesiotype de *Fusus neocomiensis*, obéit à cette loi commune. Nous avons pu dégager son ouverture. Le bord extrême du labre n'y existe plus, mais on voit nettement que ce bord est rentrant, déprimé au milieu, de manière à rétrécir l'ouverture et que son extrémité postérieure déborde largement sur le second tour, de manière à y dessiner nettement la naissance du canal postérieur.

Plusieurs autres exemplaires qui, manifestement sont identiques à ce même individu, nous montrent, d'ailleurs, leur ouverture parfaitement conservée et cette ouverture est exclusivement celle des *Columbellina*.

De ces faits nous sommes obligé de conclure que, comme l'a pensé Pictet, *Fusus neocomiensis* est une espèce établie sur un mauvais échantillon et qu'elle doit être remplacée par *Columbellina neocomiensis*.

En ce qui concerne la description de nos coquilles il convient, pour l'avoir complète, d'ajouter à la diagnose donnée par d'Orbigny, les renseignements fournis par Pictet, notamment en ce qui concerne la forme de l'ouverture. En outre, nous devons faire remarquer que c'est à tort et par suite sans doute de l'insuffisance de ses matériaux, que d'Orbigny a signalé le canal antérieur comme droit et court. En réalité, il est plus développé que ne le montre le dessin du type et, en outre, il est assez fortement contourné. Il nous paraît utile, d'ailleurs, de faire figurer à nouveau cet intéressant fossile d'après les spécimens de notre collection.

Le type de l'espèce, d'après d'Orbigny, provient de Marolles où elle serait rare, et de son côté, Pictet affirme que *Columbellina neocomiensis* est, au contraire, fréquent dans cette localité et il le signale, en outre, à Jonches (Yonne).

En ce qui concerne ce dernier gisement, Pictet n'y a évidemment recueilli que des moules internes de son espèce, comme nous en avons nous-même rencontré fréquemment dans les environs d'Auxerre.

Quant aux exemplaires bien conservés et pourvus de leur test que Cotteau a réunis, ils proviennent tous des calcaires néocomiens ferrugineux de la Métairie Foudriat.

Explication des figures. — Pl. IV, fig. 11 ; *Columbellina neocomiensis* d'Orbigny, individu de grande taille, vu du côté externe, du Néocomien de Gy-l'Evêque ; fig. 11[1], autre individu vu du côté de l'ouverture.

Colombellaria subaloysia, Nov. sp.

Pl. IV, fig. 12.

Nombre d'exemplaires étudiés : deux.

Dimensions du type ; Longueur, 30 millimètres ; largeur, 20 millimètres.

Coquille épaisse, oblongue. à angle spiral un peu obtus, à spire peu développée, à dernier tour haut, enveloppant, absorbant les 2/3 de la longueur totale.

Tours de spire garnis, par révolution spirale, de 12 côtes transversales, saillantes surtout vers le milieu du tour qui est subcaréné. Sur le dernier tour, ces côtes transversales disparaissent complètement.

Toute la surface de la coquille est garnie, en outre, de côtes longitudinales, élevées, égales entre elles, équidistantes, au nombre de 4 sur la portion visible des premiers tours et de 11 sur

EXPLICATION DE LA PLANCHE I.

FIGURE 1. — *Belemnites cfr. binervius* Raspail, du calcaire gris de Chevannes. — Fig. 1[1], section de la partie antérieure du même.

FIG. 2. — *Nautilus autissiodorensis* Peron, du Néocomien d'Auxerre, zone à *Echinospatangus cordiformis*, en grandeur naturelle. — Fig. 2[1], portion de la surface externe du même.

FIG. 3. — *Turritella orbignyana* Cotteau, du Néocomien ferrugineux de Leugny, en grandeur naturelle. — Fig. 3[1], portion grossie du même individu.

FIG. 4. — *Turritella robineausa* d'Orbigny, du Néocomien ferrugineux de Volvent, en grandeur naturelle.

FIG. 5. — *Turritella neocomiensis* Cotteau, de Leugny, en grandeur naturelle. — Fig. 5[1], portion grossie d'un autre individu de la même localité.

FIG. 6. — *Turritella autissiodorensis* Peron, du calcaire gris d'Auxerre, en grandeur naturelle. — Fig. 6[1], portion du même grossie.

FIG. 7. — *Turritella pseudodupiniana* Peron, du calcaire gris d'Auxerre, en grandeur naturelle. — Fig. 7[1], portion du même grossie.

FIG. 8. — *Turritella planicostata* Peron, du Néocomien ferrugineux de la Métairie-Foudriat, fragment en grandeur naturelle. — Fig. 8[1] portion grossie du même individu.

FIG. 9. — *Turritella sublævigata* Peron, du Néocomien ferrugineux de Leugny, individu entier, en grandeur naturelle.

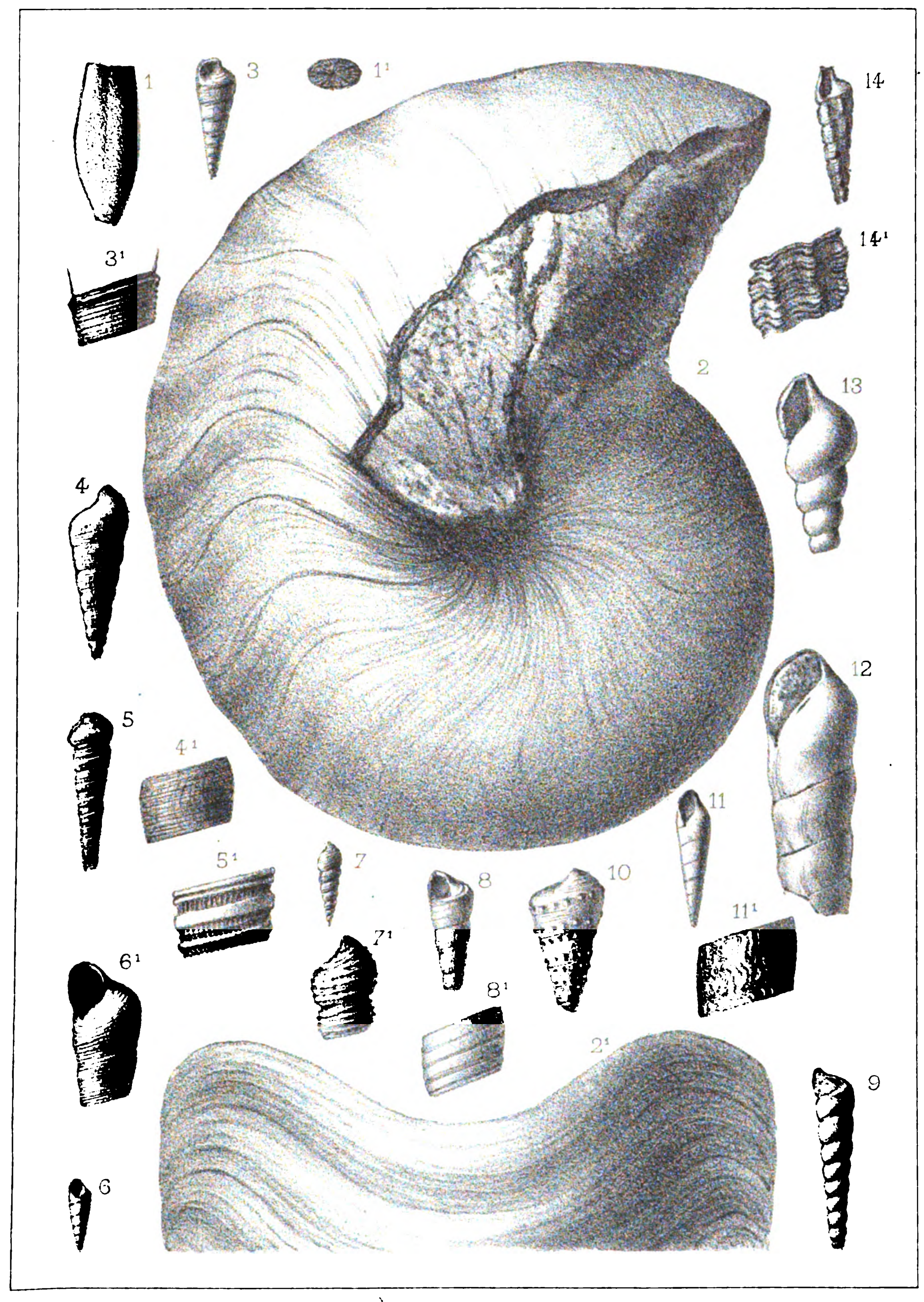
FIG. 10. — *Glauconia cfr. Lujani* de Verneuil, du calcaire ferrugineux de Saints-en-Puisaye, en grandeur naturelle.

FIG. 11. — *Pseudomelania albensis* d'Orbigny, individu entier, en grandeur naturelle. — Fig. 11[1], portion grossie montrant les flammules colorées qui ornent la surface.

FIG. 12. — *Pseudomelania moreana* Cotteau, portion antérieure d'un individu de la plus grande taille, du calcaire ferrugineux de Gy-l'Evêque.

FIG. 13. — *Pseudomelania bernouilensis* Peron, individu du calcaire blanc (néocomien inférieur) de Bernouil, en grandeur naturelle.

FIG. 14. — *Cryptaulax angustatum* d'Orbigny, du calcaire ferrugineux de Volvent, en grandeur naturelle. — Fig. 14[1], portion grossie du même individu.



F. Gauthier, del. et lith. Impᵉˢ Lemercier Paris

Céphalopodes et Gastropodes de l'étage néocomien de l'Yonne

EXPLICATION DE LA PLANCHE II

Fig. 1. — *Nerinella dupiniana* d'Orbigny, individu du calcaire jaune de Volvent, en grandeur naturelle. — Fig. 1[1], portion grossie du même individu.

Fig. 2. — *Nerinella royeriana* d'Orbigny, du Néocomien marneux de la Métairie-Foudriat, en grandeur naturelle. — Fig. 2[1] portion grossie d'un autre individu. — Fig. 2[2], ouverture d'un autre individu de la même localité.

Fig. 3. — *Nerinella fontanetana* Peron, du Néocomien de Fontenoy, en grandeur naturelle. — Fig. 3[1], portion grossie du même.

Fig. 4. — *Actæonina Nerei* d'Orbigny, du calcaire jaune de La Chapelle ; individu un peu grossi. — Fig. 4[1], grandeur naturelle.

Fig. 5. — *Actæonina icaunensis* Cotteau, du calcaire ferrugineux de la Métairie-Foudriat. — Fig. 5[1], le même grossi.

Fig. 6. — *Acera neocomiensis* Cossmann, du calcaire ferrugineux de la Métairie-Foudriat, en grandeur naturelle. — Fig. 6[1], le même grossi. — Fig 6[2], le même vu du côté de la spire.

Fig. 7. — *Retusa tenuistriata* Cotteau, du calcaire ferrugineux de la Métairie-Foudriat, en grandeur naturelle. — Fig. 7[1], autre individu vu du côté de la spire.

Fig. 8. — *Retusa Jaccardi* Pictet et Campiche, du calcaire jaune de Saints en Puisaye, en grandeur naturelle. — Fig. 8[1], le même vu du côté de la spire.

Fig. 9. — *Ampullina Cotteaui* Peron, du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle.

Fig. 10. — *Ampullina flognyensis* Peron, du calcaire jaune de Flogny. — Fig. 10[1], le même individu vu du côté externe.

Fig. 11. — *Tylostoma prælongum* Deshayes, moule interne de taille moyenne du calcaire gris à spatangues des environs d'Auxerre. — Fig. 11[1], portion antérieure d'un autre individu du Néocomien supérieur (argiles ostréennes) d'Auxerre.

Fig. 12. — *Tylostoma ricordeanum* d'Orbigny, du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque, vu du côté de l'ouverture. — Fig. 12[1], le même vu sur le côté droit de l'ouverture, en grandeur naturelle.

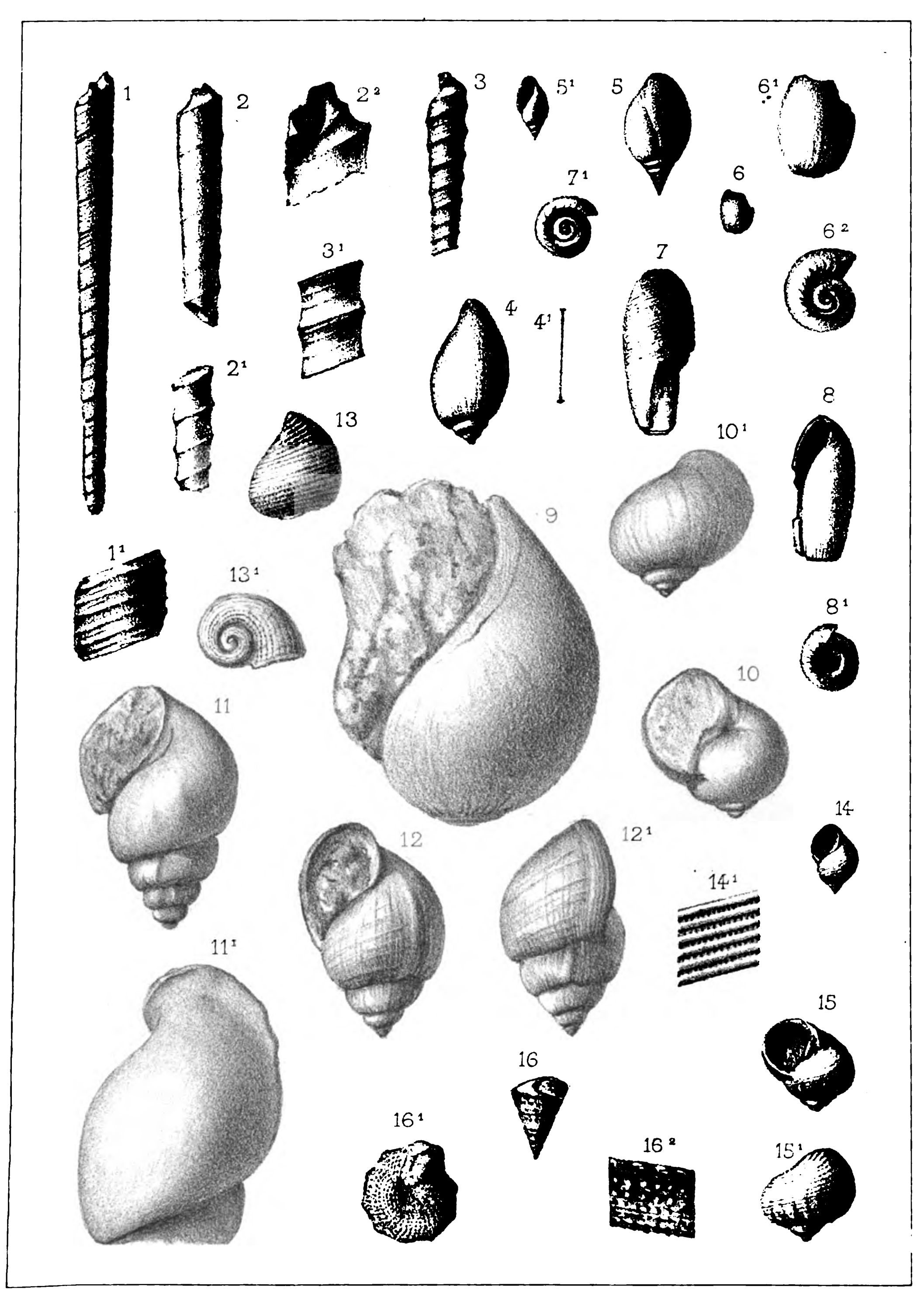
Fig. 13. — *Neritopsis Mariæ* d'Orbigny, du calcaire jaune de la Métairie-Foudriat. — Fig. 13[1], le même individu vu du côté de la spire.

Fig. 14. — *Neritopsis textilis* Cotteau. du Néocomien de Fontenoy, en grandeur naturelle. — Fig. 14[1], portion du même grossie.

Fig. 15. — *Neritopsis episcopalis* Peron, du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque, vu du côté de l'ouverture. — Fig. 15[1], le même vu du côté externe, en grandeur naturelle.

Fig. 16. — *Hamusina morteauensis* Pictet et Campiche, du calcaire ferrugineux de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle. — Fig. 16[1], autre individu vu sur la face antérieure. — Fig. 16[2], portion grossie du même.





F. Gauthier, del et lith. Imp^ies Lemercier, Paris

Gastropodes de l'étage néocomien de l'Yonne

EXPLICATION DE LA PLANCHE III

FIG. 1. — *Trochus haimeanus* d'Orbigny, du calcaire jaune de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle. — Fig. 1', autre individu vu sur la face antérieure. — FIG. 1², portion grossie de la surface.

FIG. 2. — *Onustus tortilis* Peron, du calcaire ferrugineux de Gy-l'Evêque, vu de profil. — Fig. 2', le même vu sur la face supérieure. — Fig. 2², le même vu sur la face antérieure, grandeur naturelle.

FIG. 3. — *Chilodonta Cotteaui* Bayan, du calcaire ferrugineux de Gy-l'Evêque, vu du côté de l'ouverture. — Fig, 3', autre individu du même gisement, vu du côté externe, grandeur naturelle.

FIG. 4. — *Turbo fenestratus* d'Orbigny, du calcaire ferrugineux de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle. — Fig. 4', portion grossie de la surface d'un antre individu.

FIG. 5. — *Turbo grasianus* Cotteau, du calcaire ferrugineux de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle. — Fig. 5', le même vu sur la face antérieure — Fig. 5², autre individu vu sur le côté droit de l'ouverture.

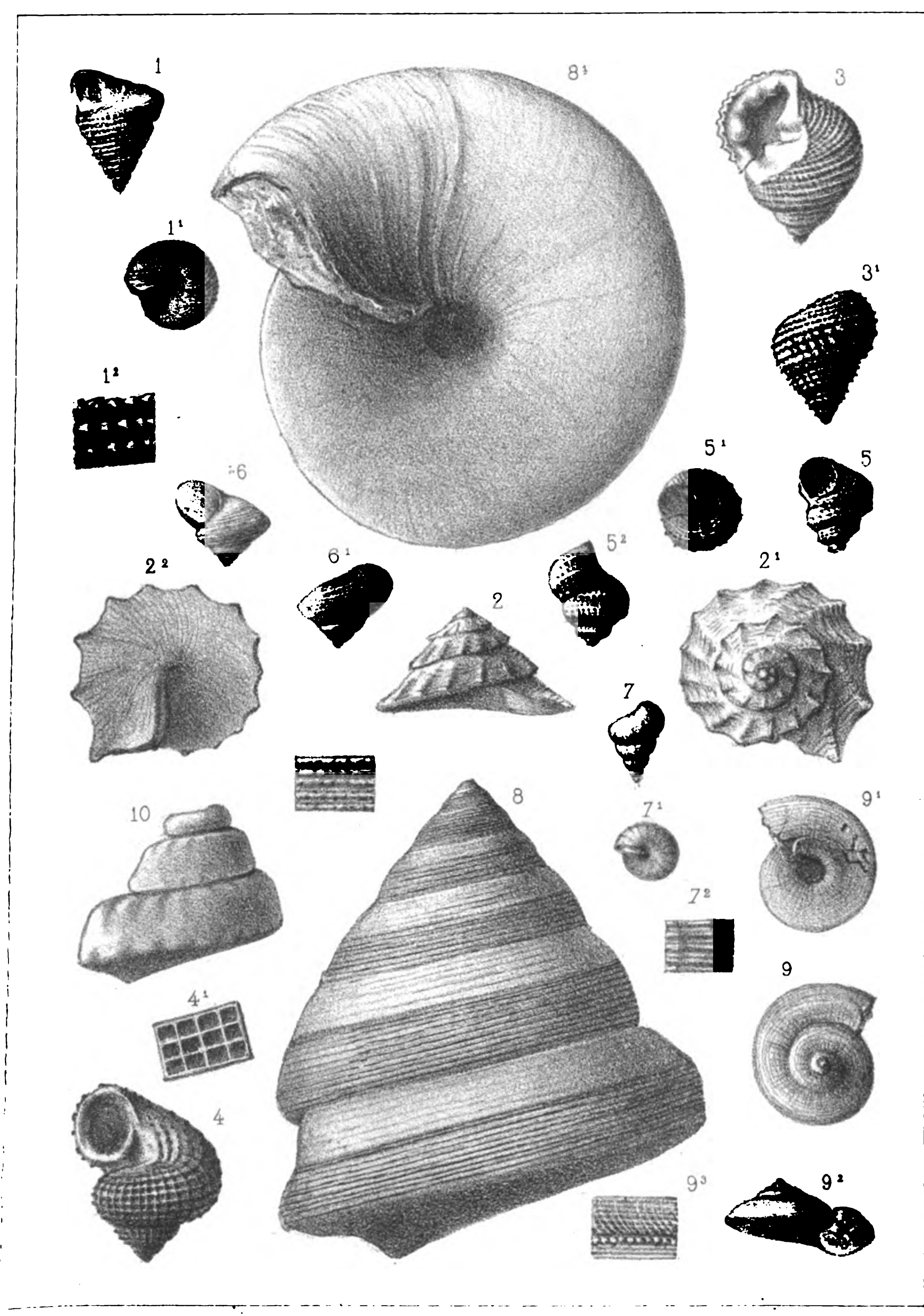
FIG. 6. — *Turbo Cotteaui* Peron, du calcaire jaune de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle. — Fig. 6', le même vu du côté externe.

Fig. 7. — *Turbo Rapini* Peron, du Néocomien jaune de la Métairie-Foudriat, en grandeur naturelle. — Fig. 7', le même vu sur la face externe. — Fig. 7², portion grossie.

EIG. 8. — *Pleurotomaria Robinaldi* d'Orbigny, individu de grande taille, type de *P. icaunensis* Cotteau, du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque. — Fig. 8', le même vu sur la face antérieure.

FIG. 9. — *Pleurotomaria Bourgueti* de Loriol, du Néocomien marneux de la Métairie-Foudriat, individu de petite taille, en grandeur naturelle. — Fig. 9', le même vu sur la face antérieure. — Fig. 9², le même de profil. — Fig. 9³, portion grossie.

FIG. 10. — *Pleurotomaria Defrancei* Matheron, moule interne du calcaire gris des environs d'Auxerre.



Gauthier, del et lith. Imp^ies Lemercier, Paris

Gastropodes de l'étage néocomien de l'Yonne

EXPLICATION DE LA PLANCHE IV.

FIG. 1. — *Aporrhais euryptera* Buvignier, du calcaire jaune de Leugny, en grandeur naturelle.

FIG. 2. — *Aporrhais Cotteaui* Peron, du Néocomien ferrugineux de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle. — Fig. 2', autre individu de la même localité, vu du côté externe.

FIG. 3. — *Aporrhais foudriatensis* Peron, du calcaire ferrugineux de la Métairie-Foudriat, en grandeur naturelle. — Fig. 3', dernier tour d'un autre individu du même gisement.

FIG. 4. — *Alaria longiscata* Buvignier, individu de la plus grande taille du calcaire jaune de La Chapelle. — Fig. 4', autre individu possédant une partie de l'expansion aliforme, grandeur naturelle.

FIG. 5. — *Cerithium aubersonense* Pictet et Campiche, du calcaire jaune de Saints-en-Puisaye, en grandeur naturelle. — Fig. 5', portion grossie du même.

FIG. 6. — *Cerithium davoustianum* Cotteau, du calcaire jaune de Leugny, en grandeur naturelle. — Fig. 6', portion du même grossie.

FIG. 7. — *Cerithium Gauthieri* Peron, du calcaire jaune de La Chapelle, en grandeur naturelle. — Fig. 7', portion grossie du même individu.

FIG. 8. — *Cerithium Cotteaui* Peron, du calcaire jaune de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle.

FIG. 9. — *Purpuroidea subgracilis* Peron, du calcaire à polypiers de Volvent, en grandeur naturelle.

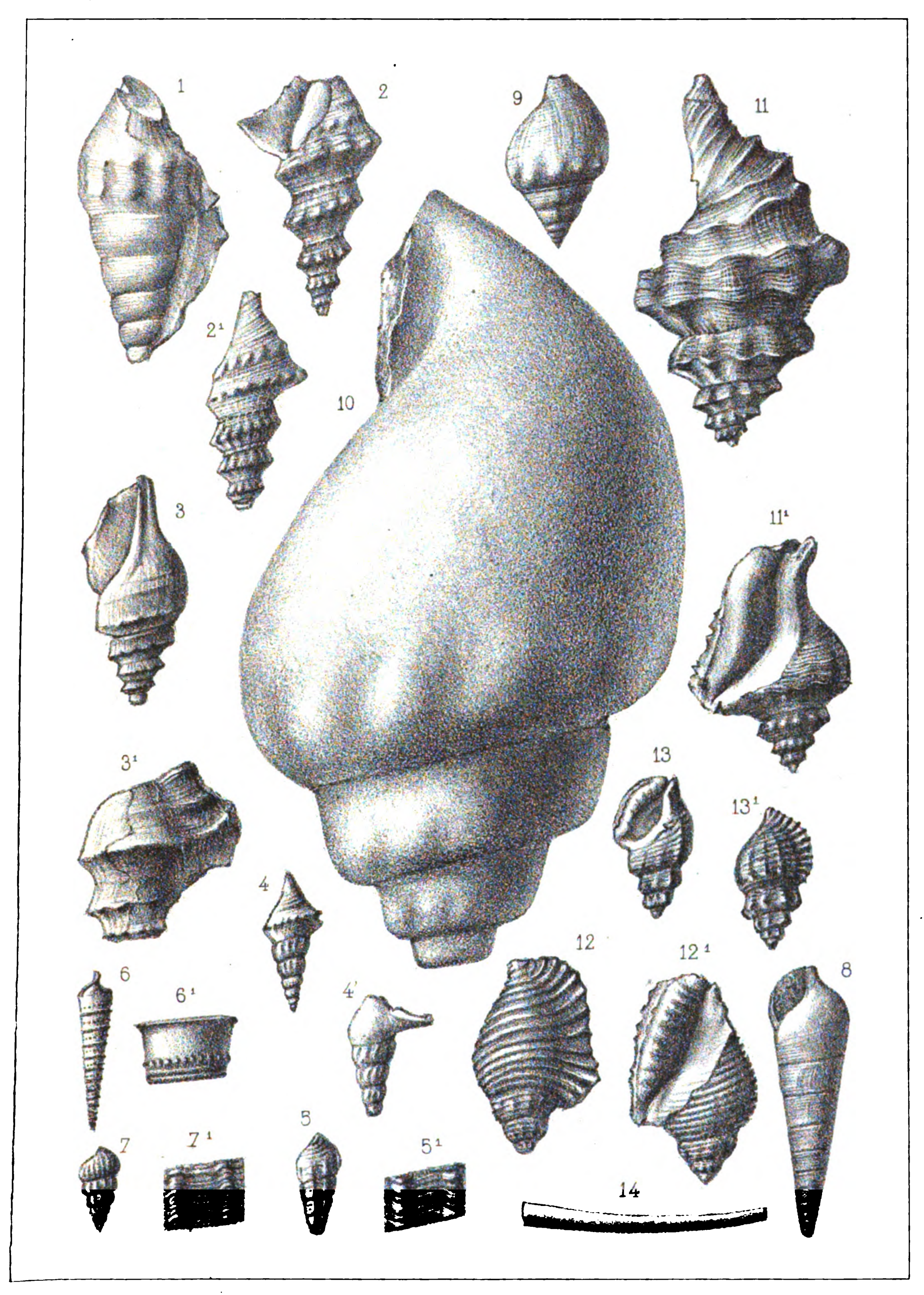
FIG. 10. — *Purpuroidea infracretacea* Peron, moule interne de Saints-en-Puisaye.

FIG. 11. — *Columbellina neocomiensis* d'Orbigny du calcaire ferrugineux de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle. — Fig 11', autre individu vu du côté de l'ouverture.

FIG. 12. — *Columbellaria subaloysia* Peron, du calcaire jaune à polypiers de Volvent, en grandeur naturelle. — Fig. 12' le même vu du côté externe.

FIG. 13. — *Diartema subranelloides* Peron, du calcaire ferrugineux de Gy-l'Evêque, en grandeur naturelle. — Fig. 13', le même vu du côté externe.

FIG. 14. — *Dentalium neocomiense* Peron, du calcaire jaune de Volvent, en grandeur naturelle.



F. Gauthier, del. et lith. Imp^ies Lemercier, Paris

Gastropodes de l'étage néocomien de l'Yonne

le dernier. Ces côtes, aux approches de l'ouverture, divergent en éventail. Elles sont, sur l'un de nos exemplaires, un peu tuberculeuses à la base du tour par suite du croisement de quelques rides d'accroissement.

Ouverture étroite, peu sinueuse, canaliculée à l'avant et à l'arrière, les canaux restant courts et peu développés. Labre très large, épais, garni sur le bord interne de sillons longitudinaux assez espacés et peu profonds. Bord columellaire recouvert d'une large callosité.

Ombilic nul.

Cette coquille, par son ouverture peu sinueuse, par son labre costulé intérieurement, par sa large callosité ombilicale, etc., nous paraît réunir les caractères attribués au genre *Columbellaria* que Roll a institué en 1861 pour recevoir certaines coquilles jurassiques distraites des *Columbella* et distinguées par lui des *Columbellina* crétacées de d'Orbigny. Les caractères différentiels invoqués ne semblent pas d'une importance bien grande et peut-être toutes ces coquilles pourraient-elles être classées dans le même genre.

Par sa forme subovoïde, notre espèce est voisine de *Columbellina monodactylus*, mais elle est plus grande, son canal postérieur est moins long, ses côtes longitudinales plus grosses et plus égales que dans ce dernier. Elle est assez semblable à *C. hebertina* de Loriol, de l'Urgonien de la Suisse, mais ce dernier se distingue facilement par le prolongement postérieur large et recourbé de son labre.

L'analogie la plus complète que nous ayons remarquée est celle de notre coquille avec une espèce du Rauracien de l'Yonne, que nous avons trouvée indéterminée dans la collection Cotteau.

Cette espèce du jurassique supérieur qui paraît très voisine de *Columbellaria aloysia* dont elle se distingue, cependant, par sa spire plus courte et qui rappelle également *C. dentata* Zittel de Stramberg, présente avec notre fossile néocomien une ressemblance allant jusqu'à l'identité, même dans les détails.

Cette affinité de notre coquille néocomienne avec une espèce du Jurassique coralligène supérieur est un fait intéressant à joindre aux autres analogies que nous avons déjà constatées.

Nos deux exemplaires de *Columbellaria subaloysia* ont été recueillis par nous dans les calcaires ferrugineux néocomiens à polypiers du hameau de Volvent, commune de Diges.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. IV, fig. 12 ; *Columbellaria subaloysia* Peron, du Néocomien à polypiers de Volvent, vu du côté externe ; fig. 12^1, le même, vu du côté de l'ouverture.



Diartema subranelloides, Nov. sp.

Pl. IV, fig. 13.

Nombre d'exemplaires étudiés : 5.

Dimensions du type : Longueur 21 millimètres; largeur au dernier tour, 11 millim.

Coquille fusiforme, à spire allongée, à angle spiral assez aigu.

Tours convexes, bien séparés par la suture, ornés de côtes longitudinales saillantes, au nombre de 5-6 sur les premiers tours et de 13-14 sur le dernier.

Une de ces côtes, un peu plus forte que les autres, dessine sur les premiers tours une sorte de petite carène. Les autres sont quelque peu inégales entre elles, surtout sur le dernier tour.

Ces côtes spirales sont coupées par 8 ou 9 côtes tranversales, assez minces, inégales, qui se correspondent d'un tour à l'autre. Deux de ces côtes, plus saillantes que les autres, forment de chaque côté de la coquille une série de varices un peu irrégulières.

Au croisement de ces varices et des côtes transversales avec les côtes spirales, il se développe souvent un tubercule épineux. Ce tubercule est surtout accentué sur la petite carène médiane que nous avons signalée.

Ouverture ovale au milieu, terminée en avant par un canal profond, court, recourbé à gauche et, en arrière, par un petit canal court, peu visible sur la face dorsale du dernier tour, mais cependant, échancrant notablement la partie postérieure du labre.

Labre épais, renflé extérieurement et crénelé par la série des côtes longitudinales qui y aboutissent, garni intérieurement d'une série de sillons peu profonds qui correspondent aux côtes externes. Bord columellaire recouvert par une large callosité.

Le fossile que nous venons de décrire était classé dans la collection Cotteau, sous le nom de *Murex nov. sp.* Il présente, en effet, sous le rapport de la forme générale, de l'ornementation et des varices, une grande analogie avec les coquilles de ce genre et particulièrement avec celle de l'Aptien de la Suisse que Pictet et Campiche ont décrite sous le nom de *Murex prestensis*. Mais, même en admettant la possibilité de l'identité de notre coquille avec *Murex prestensis*, nous ne pourrions, en raison de ses varices peu nombreuses, se continuant sensiblement d'un tour à l'autre et en raison, surtout, de son ouverture munie d'un canal postérieur, la classer dans le genre *Murex*.

Sous ce dernier rapport, c'est-à-dire en ce qui concerne la

forme de l'ouverture c'est du genre *Columbellina* et surtout du genre *Ranella* que nos fossiles se rapprochent, mais le cadre qui leur convient mieux encore est celui du genre *Diartema* Piette, assez répandu dans le terrain jurassique.

Il existe même dans le Rauracien supérieur de la vallée de l'Yonne une espèce, *Diartema ranelloides* Sauvage, qui parait avoir avec la nôtre les analogies les plus étroites. En dehors de la couleur, les caractères des deux coquilles sont tellement conformes qu'on pourrait les identifier.

C'est un nouveau lien à ajouter à tous ceux que nous avons déjà signalés entre la faune de gastropodes de notre Néocomien et celle du Jurassique supérieur coralligène de notre région.

Le *Diartema subranelloides* a été rencontré à La Chapelle-Marolles, à Leugny et à Gy-l'Evêque.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. IV, fig. 13 ; *Diartema subranelloides*, du Néocomien de Gy-l'Evêque, vu du côté de l'ouverture, en grandeur naturelle ; fig. 13[1], le même individu vu du côté externe.

EMARGINULA NEOCOMIENSIS d'Orbigny.

Emarginula reticulata LEYMERIE, Crét. Aube, *in* M. S. G. F., t. V, 1re sér., p. 30 (Non Sowerby 1818).
E. neocomiensis d'ORBIGNY, Pal. fr., t. II, p. 392, pl. 234, fig. 4 8.
— COTTEAU, Prodr., p. 45.
— LEYMERIE et RAULIN, Stat. Yonne, p. 129.

Le type de cette espèce a été recueilli à Marolles par Leymerie qui l'a assimilé à l'*Emarginula reticulata* Sowerby du Crag de l'Angleterre. D'Orbigny n'a pas admis cette assimilation et a considéré l'exemplaire de Leymerie comme constituant une espèce nouvelle. C'est cet exemplaire lui-même qui a été décrit et figuré dans la *Paléontologie française* sous le nom d'*Emarginula neocomiensis*.

C'est un individu de petite taille mais assez bien conservé pour que l'espèce ait pu être bien connue quoique l'échantillon fût unique.

D'autre part, Pictet, dans sa Monographie des fossiles de Sainte-Croix, à défaut de bons exemplaires du Néocomien de la Suisse, a fait dessiner, concurremment avec des moules internes recueillis dans cette région, un exemplaire d'*E. neocomiensis* avec son test provenant de Marolles et c'est surtout d'après cet exemplaire qu'est faite la description de Pictet.

Dans ces conditions, malgré que Cotteau ait recueilli plus de

15 individus ou fragments d'*E. neocomiensis* dans les calcaires ferrugineux de Gy-l'Evêque et de Saint-Sauveur, nous n'avons rien d'important à ajouter à la description de cette espèce.

D'Orbigny qui, comme nous l'avons dit, n'a eu sous les yeux qu'un seul individu, a bien signalé le défaut de symétrie de la coquille par rapport à la fissure, mais il a émis des doutes sur la réalité de ce caractère et il s'est demandé si ce n'était pas l'effet d'une difformité.

Depuis, Pictet a fait observer que ce caractère était bien réel et constant et c'est avec raison car, en effet, presque tous nos exemplaires montrent leur fissure un peu déviée du côté droit.

Cet asymétrie de la coquille constitue pour un *Emarginula* un caractère exceptionnel, aussi Paul Fischer, a-t-il établi, en 1885, pour *E. neocomiensis,* une section spéciale sous le nom de *Loxotoma* qui est démembrée des *Emarginula* (*sensu stricto*).

Dentalium neocomiense, Nov. sp.

Pl. IV, fig. 14.

Aucun des auteurs qui se sont occupés de la paléontologie de notre étage néocomien n'y ont signalé de coquille du genre *Dentalium.* Ces fossiles, cependant, n'y sont pas très rares et, après Cotteau, qui en a recueilli d'assez nombreux exemplaires dans les fouilles qu'il a faites à Gy-l'Evêque, nous en avons nous-même rencontré plusieurs individus à Volvent et à Auxerre même.

N'ayant pu trouver dans aucun des *Dentalium* des étages voisins, non plus que dans les divers ouvrages de paléontologie, un type spécifique auquel nous puissions rapporter nos échantillons, nous sommes obligé de les considérer comme espèce nouvelle et de leur attribuer un nom particulier.

C'est, d'ailleurs, à regret que nous prenons cette détermination, car notre coquille, en l'absence de toute ornementation et de tout caractère saillant, est difficile à bien définir et, d'autre part, il existe déjà dans les catalogues un trop grand nombre de *Dentalium* mal définis au milieu desquels le paléontologiste ne peut se reconnaître.

Les dimensions de nos individus sont très variables. Le plus grand de ceux qui sont à peu près complets mesure 50 millimètres de longueur, mais nous possédons des fragments dont la section, d'un diamètre sensiblement plus considérable, indique que l'individu devait être beaucoup plus long.

L'individu que nous choisissons comme type de l'espèce a 35 millim. de longueur, 4 millim. 1/2 de diamètre à l'extrémité antérieure et 2 millim. à l'autre bout.

La coquille est épaisse, en tube rond, médiocrement arqué, diminuant assez rapidement, entièrement lisse et ne laissant voir ni côtes, ni stries longitudinales, ni anneaux d'accroissement.

Parmi les espèces qui peuvent être comparées à notre *Dentalium neocomiense*, il faut citer tout d'abord *D. cylindricum* Sowerby, dont la présence a été signalée par d'Orbigny et par Cotteau dans les argiles aptiennes de Gurgy.

Il ne paraît pas impossible, en effet, que cette espèce soit la même que la nôtre. Seulement, elle est définie et figurée de telle façon qu'on ne peut avoir à ce sujet aucune certitude. Les spécimens figurés dans le *Mineral Conchology* de Sowerby sont très petits. Ils sont, d'après la description, cylindriques ou à peine coniques, lisses et presque droits ; l'ouverture est ronde. Nos *Dentalium neocomiense* ne répondent que très partiellement à ce signalement.

D'autre part, nous possédons un *Dentalium*, recueilli à Gurgy, qui est évidemment un de ces exemplaires auxquels on a attribué la détermination *D. cylindricum*. Il est très peu arqué, mais il n'est nullement cylindrique et, au contraire, sa pointe est sensiblement amaincie. Sa taille est petite et sa surface est fruste.

Dans ces conditions, il est prudent de s'abstenir d'une assimilation aussi peu justifiée, surtout alors qu'il s'agit d'espèces d'étages différents, comme facies, et dont les faunes respectives sont entièrement distinctes.

Le seul *Dentalium* signalé jusqu'ici dans l'étage néocomien est *D. valengiense* Pictet et Campiche, de la Suisse. Cette espèce, toutefois, n'est connue que par des fragments de moule interne tellement insuffisants que les auteurs ne l'ont inscrite qu'avec doute et qu'ils l'ont déclarée insuffisamment caractérisée.

Dans l'étage albien de notre département, Leymerie a mentionné et figuré un *Dentalium*, à surface lisse, qu'il rapporte cependant au *D. decussatum*, mais en le distinguant sous le nom de *D. decussatum var. læve*. Ces exemplaires, en réalité, ne sont que des tronçons de la grosse extrémité de la coquille et il suffit d'examiner une série de *D. decussatum* pour constater que, dans les gros individus adultes, l'extrémité buccale du tube ne montre plus les costules longitudinales qui ornent le reste de la coquille. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à comparer notre espèce au fossile signalé par Leymerie.

EXPLICATION DES FIGURES. — Pl. IV, fig. 14 : *Dentalium neocomiense* Peron, du Néocomien de Volvent, en grandeur naturelle.



TABLE DES MATIÈRES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE

TROISIÈME PARTIE

—

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES



CINQUANTE-TROISIÈME VOLUME

TOME III DE LA 4e SÉRIE

—

1900

MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1899.

	MM.
Président	E. Petit.
Vice-Présidents	Péron.
—	Joly.
Secrétaires..............	H. Monceaux.
—	E. Drot.
Archiviste...............	U. Richard.
Archiviste honoraire.....	Lorin.
Trésorier	Dehertog.
Membre honoraire	Poubeau.

COMMISSION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

(Beaux-Arts et Archéologie)

Directeur-Conservateur :

M. H. Monceaux.

Conservateurs :

MM. Biard, Peinture et Sculpture.
Monceaux, Archéologie et Céramique.
Manifacier, Numismatique.

SALLE D'ECKMÜHL

Conservateur honoraire :

M. le marquis D'Avout, à Vignes.

Conservateur titulaire :

M. Ch. Joly.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1899

—

III

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES (1)

SÉANCE DU 8 JANVIER 1899.

PRÉSIDENCE DE M. PERON, VICE-PRÉSIDENT.

Mort d'un membre. — Le procès-verbal de la séance du mois de décembre étant lu et adopté, M. le président annonce la mort de notre collègue M. Pinard, décédé subitement. M. Pinard, quoique ne prenant point part à nos travaux, les suivait avec beaucoup d'intérêt.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par une circulaire spéciale, invite les Sociétés savantes de Paris et des départements à prendre part, sous ses auspices, à l'Exposition universelle de 1900 et à répondre au questionnaire adressé en même temps, afin de se rendre compte des éléments que pourront fournir les différentes Sociétés.

M. le Ministre demande en même temps, en vue de l'Exposition, que les publications de la Société depuis 1889 (Bulletins et annexes) lui soient envoyées.

Il sera répondu aux articles du questionnaire par MM. les secrétaires, et l'envoi des bulletins demandés sera fait en temps utile.

— M. Marlot, notre collègue d'Arleuf, envoie des renseignements intéressants sur les mines de plomb argentifère du Haut-Morvan et sur l'exploitation qui va en être commencée prochainement par une compagnie dont il a été nommé directeur.

(1) Les publications des Sociétés correspondantes, au lieu d'être insérées aux procès-verbaux seront, à l'avenir, indiquées en petit texte au-dessous du titre des Sociétés dont la liste est publiée chaque année.



Congrès des Sociétés savantes. Session de 1899 à Toulouse. — M. le président rappelle que la session du Congrès des Sociétés savantes aura lieu, cette année, à Toulouse dans la semaine de Pâques, et il invite les membres de la Société qui seraient disposés à y assister à se faire inscrire pour que la liste en soit envoyée à M. le Ministre. Jusqu'à présent, M. l'abbé Parat seul s'est fait inscrire pour une nouvelle communication sur les grottes du département.

— M. le Ministre donne avis également que la 23e session des Sociétés des Beaux-Arts aura lieu, cette année, à Paris le 23 mai et jours suivants (semaine de la Pentecôte). Les membres de la Société qui pourraient y assister sont priés de se faire connaître. M. Monceaux est désigné pour représenter la Société.

Distinction accordée à un membre. — M. le président annonce que M. Lasnier, notre collègue, vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole ; il lui adresse les félicitations de la Société à ce sujet.

Élection d'un membre. — M. Tissier, greffier du Tribunal de Commerce, présenté par MM. Milliaux et Peron à la dernière séance, est élu membre titulaire.

Présentation d'un membre. — M. Sappin, président du Tribunal de Commerce, est présenté comme membre titulaire par MM. Bouché et Lasnier ; il sera statué sur cette présentation, conformément au règlement.

Renouvellement du Bureau. — M. le président rappelle que la liste préparatoire des membres à présenter pour l'élection des membres du Bureau, dont les pouvoirs sont expirés, sera dressée à la prochaine réunion, conformément au nouveau règlement. Il invite les membre de la Société qui seraient dans l'intention de se porter candidats à se faire inscrire.

Dons à la bibliothèque de la Société. — M. Lasnier offre pour la bibliothèque de la Société le bulletin de la Société d'Instruction populaire qui vient de paraître.

— Notre nouveau collègue M. Schmidt, archiviste de l'Yonne, offre également à la Société, pour sa bibliothèque, un exemplaire d'une note (extraite de la *Bibliographie moderne*, 1898) sur le *stammbuch* (album) d'un étudiant allemand voyageant en France au XVIe siècle, tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Cassel (Hesse). On y remarque, notamment, la reproduction d'autographes de Cujas, Scaliger, Muret, Hotman père et fils, etc.

— M. Drot offre un exemplaire de la *Biographie de M. Molard* extraite du bulletin de la Société.

Musée. — M. Mignot dépose un certain nombre de pièces et médailles acquises par la commission de numismatique pour le Médaillier bourguignon à la vente Poncet, de Lyon.

Ces pièces seront décrites et cataloguées. On y remarque 7 jetons fort rares des maires de Beaune, 1 jeton de la cathédrale d'Auxerre, et 1 de celle de Sens de la plus grande rareté.

Communication et lectures. — M. Ch. Moiset, qui avait promis de faire un compte-rendu des *Souvenirs de J. Moreau*, historiographe de France, bibliothécaire de la reine Marie Antoinette, publiés par notre collègue M. Hermelin, de Saint-Florentin, donne lecture de ce compte-rendu où il donne des aperçus sur le caractère de Moreau et sa manière d'apprécier les événements.

Ces Mémoires ont un cachet de sincérité qui en font un document précieux pour l'histoire de la fin du XVIIIe siècle. Un second volume qui paraîtra bientôt donnera la fin des Mémoires qui intéressent l'époque de la Révolution.

— M. Demay, qui ne perd point de vue tout ce qui peut intéresser l'histoire du vieil Auxerre, annonce que les derniers vestiges de nos anciens remparts vont disparaître. Ce sont les bancs en pierre de taille bombés qui se trouvent actuellement sur le boulevard Vauban et qui servaient autrefois de couronnement aux murs qui entouraient la ville.

— M. Fr. Lasnier fait le récit d'une excursion faite, en compagnie d'un grand nombre de touristes, dans le Haut-Morvan, jusqu'au lac des Settons. Il fait part des péripéties de ce voyage, dont il a eu soin de tracer l'itinéraire au tableau. De nombreuses photographies, prises au cours du voyage, rappellent les traits des touristes et les principaux sites dont M. Lasnier donne la description.

Après cette communication, M. Peron prend la parole un instant pour donner l'exacte configuration des différentes couches de terrains. Il rappelle qu'à l'occasion de l'Exposition de 1900, des excursions seront sans doute dirigées sur les plateaux du Haut-Morvan, et que les membres de la Société auront le devoir d'accompagner les savants qui viendront les visiter.

Après cette communication, l'heure avancée fait renvoyer les autres lectures à la prochaine séance qui est fixée au dimanche 5 février.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1899.

PRÉSIDENCE DE M. PERON, VICE-PRÉSIDENT.

Correspondance. — M. le président donne connaissance d'une circulaire de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie à propos de l'exposition rétrospective de la classe 118 qui comprend l'histoire et les progrès de l'assistance publique et privée en France, ainsi que des institutions pénitentiaires et des œuvres de relèvement des prisonniers. La Commission fait appel aux membres des différentes Sociétés scientifiques, afin d'obtenir leur concours, et M. le président invite les membres de la Compagnie qui auraient à communiquer des renseignements ou des collections intéressant ces différentes questions à le faire connaître le plus tôt possible.

Comptes de 1898. — M. le président donne lecture du rapport suivant de la Commission des comptes du trésorier pour l'année 1898. Ce rapport est conçu en ces termes :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous exposer que les comptes de la Société des sciences pour l'année 1898 ont été examinés par MM. Raoul, Le Blanc Duvernoy et moi, qui en avons été chargés par la Société.

Les recettes s'élèvent à	7.453 fr. 60
Les dépenses à	6.820 39
Il reste donc en caisse	633 fr. 21

Nous avons approuvé d'une façon complète ces comptes présentés avec la plus grande régularité par notre honorable trésorier, M. Dehertog, auquel nous croyons devoir adresser, au nom de la Société, nos vifs remerciements.

Veuillez agréer, je vous prie, monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

AMÉDÉE BIGAULT.

A la suite de cette communication, M. le président met aux voix l'approbation du compte de M. le trésorier. L'assemblée l'adopte à l'unanimité et, suivant la proposition de la Commission, elle vote des remerciements à M. Dehertog, son trésorier.

Budget de 1899. — M. Monceaux donne ensuite communication, au nom du Bureau, des propositions de budget pour l'exercice courant. Les différents articles de recettes et de dépenses sont lus successivement et adoptés dans les termes suivants :

RECETTES

§ I. Solde de compte 1898	1	Reliquat en caisse au 31 déc. 1898.	633	20
	2	Cotisations arriérées..............	»»»	»»
§ II. Produits ordinaires.	3	Cotisations de 295 membres à 12 fr.	3540	»»
	4	— de 22 membres correspondants à 6 fr..................	132	»»
	5	Diplômes de 15 nouveaux membres à 6 fr.........................	90	»»
§ III. Publications.......	6	Produit des publications..........	35	»»
§ IV. Capitaux placés....	7	Arrérages de rentes 3 1/2. (Legs Chaillou des Barres)............	200	»»
	8	Arrérages de rentes 3 0/0. (Legs Challe)........................	147	»»
	9	Arrérages de rentes 3 0/0, 2 ans, (Legs Cotteau)..................	90	»»
	10	Intérêts de capitaux à la Caisse d'épargne (1898)................	22	»»
§ V. Subventions	11	Subvention du ministère de l'instruction publique pour 1898	400	»»
	12	Id. pour 1899...........	400	»»
	13	Subvention du Département.......	1000	
	14	Subvention de la Ville pour le Musée	400	»»
	15	Subvention de la Ville pour le médaillier. (Legs Gariel)...........	500	»»
	16	Arrérages du legs de Blocqueville pour la salle d'Eckmühl.........	500	»»
		Total des recettes..	8089	20

DÉPENSES

§ I. Passif.	1	Solde du compte dû à l'imprimeur .	2450	»»
§ II. Publications........	2	Impression du Bulletin...........	2600	»»
	3	Planches	550	»»
§ III. Frais de bureau...	4	Frais de bureau et d'affranchissem[t]	250	»»
	5	Frais de recouvrement	100	»»
	6	Garçon de salle	325	»»
§ IV. Jetons de présence.	7	Rachat de jetons.................	250	»»
§ V. Musée et Collections	8	Entretien du Musée et fouilles.....	400	»»
	9	Entretien du médaillier et acquisit.	500	»»
	10	Conservation du Musée d'Eckmühl.	500	»»
§ VI. Dépenses diverses.	11	Dépenses imprévues..............	125	»»
		Total des dépenses..	8050	»»

Élection d'un membre titulaire. — Il est procédé à l'élection d'un membre titulaire présenté à la séance de janvier. M. Sappin, banquier à Auxerre, président du Tribunal de Commerce, est élu membre titulaire.

Présentation d'un membre. — M. Jaouën, conducteur des ponts et chaussées, est présenté comme membre titulaire par MM. Peron

et Raoul. Il sera statué sur cette élection conformément au règlement.

Renouvellement du Bureau. — M. le président rappelle que, conformément à l'avis qui en a été donné à la séance de janvier, la Compagnie doit procéder au vote pour la confection de la liste préparatoire des candidats pour le renouvellement du Bureau qui est arrivé à l'expiration de son mandat. Il donne en même temps lecture de la lettre qu'il a reçue de M. Petit, président, lequel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de cé jour et exprime le désir de se voir remplacé au fauteuil de la présidence, son éloignement d'Auxerre ne lui permettant pas d'en exercer les fonctions. Il l'informe également que M. Monceaux désire être relevé des fonctions de secrétaire qu'il occupe depuis près de quarante ans et que ses nombreuses occupations l'empêchent de conserver.

La séance est suspendue pour permettre aux membres de l'assemblée de se concerter et de préparer leurs bulletins. La séance étant reprise et les bulletins recueillis, il est procédé au choix de trois scrutateurs. Sont désignés : MM. Manifacier, Pavaillon et Richard fils.

Communications et lectures. — La séance continue par la lecture de la note suivante par M. Demay, au sujet de la communication faite à la dernière séance par notre collègue M. Marlot, relative à la formation d'une Compagnie pour l'exploitation des minerais de plomb argentifère du Haut-Morvan, à Saint-André-en-Terre-Plaine en particulier :

« A plusieurs reprises, on a eu l'idée d'exploiter les minerais de plomb argentifère de notre région. On trouve dans les comptes de Bourgogne, conservés aux archives de la Côte-d'Or, plusieurs mentions qui en font foi. Dans les comptes de 1417-1420 (B. 11,331), on trouve un marché entre Amyot et Pierre Meard, bourgeois d'Auxonne et Joshang de Burembert en Allemagne, pour la visite et l'exploitation, s'il y a lieu, de plusieurs mines de plusieurs métaux assises au bailliage d'Avallon.

« Dans un cahier coté B. 1,691 (année 1443-1444) est relaté l'état des frais faits pour la mine d'argent qu'on disait exister à Avallon. « On a enlevé des terres, on recueille du minerai qu'on « fait fondre et essayer à Dijon pour savoir ce qu'il contient « d'argent et de plomb. »

— La parole est donnée à M. Drot pour la lecture de la première partie du travail qu'il a préparé : ***Inventaires après décès du XVe au XVIIe siècle***, d'après le dépouillement des anciennes minutes de notaires déposées aux archives de l'Yonne. La lecture

de M. Drot fait ressortir toute l'importance de ce travail qui met au jour des documents d'un réel intérêt sur l'histoire des mœurs et des familles de la contrée. Ce recueil se composera de onze chapitres qui formeront un tout précieux qui sera consulté avec fruit et en toute sécurité d'origine. Il faut donc remercier son auteur, qui n'a pas craint de se livrer à un travail long et fatigant dans ce dépouillement de vieilles minutes si difficiles à lire.

— M. U. Richard a la parole à son tour pour sa lecture sur l'œuvre du IXe siècle à la basilique de Saint-Germain d'Auxerre.

Résultat du scrutin préparatoire. — Les scrutateurs ayant terminé le dépouillement des bulletins, en remettent le résultat à M. le président qui en donne lecture à l'assemblée.

Votants : 36.

Ont obtenu :

Président	M. Peron	35 voix.
Vice-Présidents	M. Ch. Joly	34 —
—	M. H. Monceaux	31 —
Secrétaires	M. E. Drot	35 —
—	M. Pavaillon	34 —
Trésorier	M. M. Dehertog	34 —
Archivistes	M. U. Richard	20 —
—	M. Ch. Schmidt	13 —

M. Schmidt, archiviste de l'Yonne, déclarant ne pas maintenir sa candidature, son nom ne sera pas indiqué sur la liste qui sera envoyée à tous les membres.

— L'heure étant avancée, la séance est levée et la prochaine réunion fixée au dimanche 5 mars.

SÉANCE DU 5 MARS 1899.

PRÉSIDENCE DE M. E. PETIT, PRÉSIDENT.

A l'ouverture de la séance, le scrutin est ouvert pour l'élection des membres du Bureau dont les pouvoirs sont expirés. M. le secrétaire dépose les bulletins de vote sous enveloppe cachetée qui lui sont parvenus par la poste ou qui ont été déposés chez lui.

Il est ensuite procédé au choix de quatre scrutateurs. Sont désignés par l'assemblée : MM. Manifacier, Pavaillon, Richard fils et Guillemain.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance. — M. le président donne communication de

l'envoi par le Ministère de l'Instruction publique de l'ampliation du décret autorisant la Société à accepter le legs de 1,500 francs qui lui a été fait par M. Molard, et d'une lettre par laquelle M. Marlot, membre correspondant, fait connaître l'importance des objets archéologiques que des fouilles faites au mont Beuvron viennent de mettre à jour.

Congrès des Sociétés savantes de 1899. — Circulaire ministérielle rappelant qu'il se tiendra à Toulouse, hôtel d'Assézat, du 4 au 8 avril, et que les conditions de voyage des congressistes seront les mêmes que lorsque les réunions avaient lieu à Paris. M. le Ministre présidera la séance générale de clôture.

Décès d'un membre. — M. le président annonce la mort de M. Buttner, ancien notaire à Leugny. M. Buttner s'intéressait vivement aux travaux de la Société et a publié quelques notes dans notre bulletin.

Échange de publications. — La Société d'études scientifiques de l'Aude, fondée en 1889, demande l'échange des bulletins. Renvoyé au Bureau pour examen et décision.

Élection d'un nouveau membre. — Il est procédé à l'élection de M. Jaouën, conducteur des ponts et chaussées à Auxerre, présenté à la dernière séance. M. Jaouën est admis membre titulaire.

Dons à la bibliothèque de la Société. — M. le président offre une jolie réédition de sa notice sur le colonel Goureau, de Santigny, et un tirage à part du *Recueil de Chartes originales de la Commanderie des Templiers de Saint-Marc à Nuits-sur-Armançon* conservées à la fabrique de l'église dudit lieu et du prieuré de Jully-les-Nonnains, que possède M. Piat, propriétaire des bâtiments de ce prieuré. Ce recueil a été publié dans le Bulletin historique et philologique de 1897.

Il offre ensuite, au nom de M. Crédé, de Saint-Julien-du-Sault, ancien instituteur, une notice sur les écoles de cette localité.

Don au Médaillier bourguignon. — M. le président fait don pour le médaillier d'une collection de centimes frappés dans les quatre derniers jours de 1898 et qu'il doit à l'obligeance de M. le Directeur de la Monnaie.

Dons au Musée. — M. Manifacier présente et offre de la part de notre collègue M. Plait, pharmacien à Auxerre, deux stèles funéraires encastrés dans un mur de sa cave.

M. Manifacier fait don, de la part de M. Dubois, directeur de l'usine à gaz d'Auxerre, d'un fragment de chapiteau orné de feuillages, trouvé dans les substructions de l'éperon de l'ancienne tour de Villiers, lors des fouilles faites pour asseoir la construction de l'usine destinée à fournir l'électricité. Ce fragment pro-

vient probablement d'un des édifices religieux du faubourg de Saint-Julien, détruits en 1591 par les ligueurs pour ne pas nuire à la défense de la ville menacée par l'armée royale commandée par Henri IV.

— M. Monceaux offre un chat nouveau-né ayant deux corps parfaitements distincts.

Communications et lectures.— La parole est donnée à M. Schmidt, archiviste de l'Yonne, pour lire un travail sur les origines de l'opinion républicaine dans l'Yonne et les royalistes et anti-royalistes en 1791.

— M. Monceaux lit, au nom de M. Veulliot, de Cusy, une note sur les découvertes archéologiques faites sur le territoire de Cusy.

Élection du Bureau. — Les scrutateurs ayant terminé le dépouillement des bulletins, le résultat du scrutin est prononcé :

Votants : 156.

Sont élus :

Président......	M. Peron.............	153	voix.
Vice-Présidents.	M. Joly................	147	—
—	M. Monceaux.........	139	—
Secrétaires.....	M. Drot...............	150	—
—	M. Pavaillon..........	143	—
Trésorier......	M. Dehertog..........	154	—
Archiviste......	M. Richard...........	143	—

M. Petit déclare le Bureau constitué, remercie les membres de la Société de la bienveillance qu'ils lui ont toujours témoignée et invite les nouveaux élus à prendre place au Bureau.

Allocution du nouveau président. — M. Peron, en prenant le fauteuil de la présidence, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Au nom de mes collègues du nouveau Conseil d'administration et en mon nom personnel, j'adresse à la Société tout entière l'expression de notre gratitude pour le témoignage de confiance qu'elle vient de nous donner. Vous pouvez être convaincus que nous ferons tous nos efforts pour justifier cette confiance. Nous nous attacherons avec un soin constant à assurer le bon fonctionnement de notre chère Société et à développer le bon état de prospérité qu'elle doit au zèle et au dévouement de nos prédécesseurs.

La prospérité d'une Société savante, Messieurs, doit être envisagée de deux manières. Il y a, tout d'abord, la prospérité qu'on peut appeler matérielle et qui se traduit par la situation financière. Celle-là, vous avez pu voir, par le rapport que la Commission spéciale vous a lu dans la dernière séance, qu'elle est assez satisfaisante.

Cependant, il ne faut pas nous exagérer le bon état de nos finances. Notre budget, comme celui de certains États, ne s'équilibre que grâce à un petit artifice. En fait, nos règlements de comptes avec l'imprimeur sont en retard et nous payons avec les ressources de l'exercice courant des dépenses afférentes à l'exercice précédent.

Cette situation, je l'espère, n'est que momentanée et n'a rien d'alarmant ; mais elle appelle, néanmoins, notre attention et entraîne l'obligation fâcheuse de restreindre nos dépenses de publication.

Le meilleur moyen de remédier à cet état de choses, c'est d'accroître nos ressources par le développement numérique de notre Société. Nous faisons, pour cela, appel à votre zèle à tous. Notre cher président sortant, grâce à ses relations étendues et grâce à son dévouement aux intérêts de la Société, a contribué plus puissamment que nous ne pourrons le faire à cet accroissement numérique de nos membres titulaires.

Nous espérons qu'il nous continuera son précieux concours, et avec vos bons offices à tous, nous parviendrons peut-être encore à augmenter le chiffre de nos adhérents.

J'ai idée, d'ailleurs, qu'en mettant en pratique, de temps en temps, la faculté de déplacer nos séances, qui a été prévue dans notre règlement, nous parviendrons à recruter un bon nombre de membres. C'est par ce moyen que l'Association française pour l'avancement des sciences est parvenue à cette magnifique situation que vous connaissez et qu'elle dispose actuellement d'un budget annuel de plus de 80,000 francs. Donc, si vous le voulez bien, nous reviendrons prochainement sur cette question.

Je voudrais maintenant, Messieurs, envisager avec vous l'état de prospérité de notre Société au second point de vue, c'est-à-dire au point de vue de la production scientifique. Sous ce rapport, il nous faut bien le reconnaître, la situation pourrait être beaucoup meilleure. Notre Société ne possède pas assez de travailleurs. Elle compte, si je ne me trompe, plus de 300 membres et, sur ce nombre, il n'existe guère plus d'une vingtaine de producteurs sérieux, contribuant, dans une certaine mesure, aux progrès de la science. Ce n'est pas assez.

Les sciences historiques, je le reconnais, sont relativement bien partagées ; mais, en ce qui concerne les sciences physiques et naturelles, notre pauvreté est déplorable. Certaines branches entières de l'histoire naturelle, comme la biologie, la zoologie, la minéralogie, etc., ne sont plus représentées parmi nous. J'ai connu des Sociétés d'études où certaines parties de ces sciences, l'entomologie par exemple, réunissaient, à elles seules, de nombreux adeptes. Ce sont là des sciences dont la culture, relativement facile, ne réclame ni locaux spacieux, ni bibliothèque considérable, ni outillage onéreux. Elles peuvent s'exercer partout, et partout elles peuvent procurer de grandes jouissances à leurs adeptes.

C'est, d'ordinaire, par la pratique de la malacologie, de l'entomologie, de la botanique, etc., que débutent les jeunes gens. Dans les excursions collectives que certaines sociétés organisaient, nous aimions à les voir



partir pleins d'ardeur, équipés de marteaux, de boîtes à herborisation, de filets à insectes, etc. Pleins d'émulation, ils rivalisaient pour rapporter les échantillons les plus intéressants, et c'est ainsi que se développait en eux le goût de l'étude et des sciences d'observation.

Aujourd'hui, malheureusement, nos sociétés sont délaissées par les jeunes. Les plaisirs qu'elles leur offrent ne sont plus à la mode. Les sports divers, et surtout la bicyclette, nous ont fait grand tort. Il semble pourtant que ces distractions pourraient se concilier et même se combiner heureusement. Si, pour mon compte, j'avais été, il y a trente ou quarante ans, en possession d'un moyen de transport aussi commode, je l'aurais singulièrement mis à profit pour faciliter et pour étendre mes excursions.

Mais il n'y a pas à lutter contre un semblable courant. Il faut nous résigner et chercher à utiliser de notre mieux les éléments qui veulent bien encore venir à nous. Il faut chercher à développer les ressources que nous possédons, car ce ne sont pas les capacités qui manquent dans notre Société. Beaucoup parmi nous pourraient produire de bons travaux qui, cependant, s'abstiennent par indifférence ou même parfois par excès de modestie.

Ainsi, par exemple, je vois, en face de nous, un très sympathique confrère qui, à ma connaissance, a depuis longtemps en portefeuille les éléments d'une étude sur l'hydrographie de notre région. C'est là, certes, un sujet intéressant que tous les membres de la Société aimeraient à voir traiter dans notre bulletin avec la compétence que possède notre confrère. Pourquoi ne nous donne-t-il pas ce travail ?

Je connais ainsi plusieurs confrères encore qui pourraient nous fournir des travaux précieux à la condition qu'ils soient sérieusement élaborés. Il faudra nous attacher à stimuler leur zèle et à vaincre leurs scrupules.

Nous tâcherons, d'ailleurs, nous membres du Bureau, de donner le bon exemple et, en ce qui concerne votre nouveau président, il s'engage à donner à notre bulletin quelques travaux de fond plus importants que les comptes-rendus de Congrès ou d'excursions qu'il est d'usage de vous donner. Je sais bien que ces comptes-rendus peuvent intéresser un bien plus grand nombre de nos confrères et que la lecture, soit en séance, soit dans le bulletin, en est relativement facile, mais ce ne sont pas là de ces travaux originaux susceptibles de rehausser la valeur scientifique de notre bulletin. Ce que nous devons rechercher, dans une assez large mesure, ce sont des travaux qui appellent sur notre Société l'attention du monde savant. La lecture de ces mémoires très spéciaux est, habituellement, impossible dans nos séances. Ce serait le moyen de les faire déserter par nos confrères ; mais, on peut se contenter d'en donner un aperçu et c'est seulement dans le bulletin, où ne le lisent que ceux qui le veulent bien, que l'on peut imprimer le texte *in extenso*.

Maintenant, Messieurs, avant de finir, il me reste un devoir à remplir. J'ai, en effet, à adresser, au nom de la Société tout entière dont je suis actuellement l'interprète, nos profonds remerciements d'abord à notre éminent président sortant pour les importants services qu'il nous a

rendus pendant les quatre années où il a si bien dirigé nos travaux, et ensuite à M. Monceaux qui, avec un dévouement que nous reconnaissons tous, a assumé pendant de si longues années, la lourde tâche du secrétariat.

M. Monceaux reste avec nous au Bureau de la Société et, comme vice-président, nous fera profiter encore de son expérience et de sa compétence, mais, en ce qui concerne M. Ernest Petit, il n'en peut être de même. Notre savant confrère a renoncé à exercer plus longtemps la présidence pour la laisser à un membre résidant à Auxerre. Nous ne pouvons que le remercier des bonnes intentions qui lui ont dicté cette résolution et lui exprimer tous nos regrets de le voir quitter ces fonctions qu'il remplissait si dignement et à la satisfaction générale.

Mais il ne faudrait pas, cependant, que le souvenir des services rendus à la Société par M. E. Petit disparaisse ainsi en même temps que ses fonctions.

Notre règlement nous donne la possibilité de perpétuer ce souvenir et de témoigner notre reconnaissance à notre ancien président. Pour cela, nous n'avons qu'à le nommer président honoraire et c'est ce que je vous propose de faire séance tenante. Je mets donc aux voix cette proposition.

C'est avec plaisir que je constate que nous sommes unanimes pour l'accueillir et, en conséquence, je proclame M. Ernest Petit président honoraire de la Société des sciences de l'Yonne.

Nomination d'un président honoraire. — M. le président propose de nommer M. E. Petit président honoraire. La proposition, mise aux voix, est adoptée par acclamation.

L'heure étant avancée, la séance est levée et la prochaine fixée au dimanche 9 avril 1899.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1899.

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination des Commissions. — M. le président rappelle les dispositions des articles 31 à 34 du nouveau règlement et invite les membres présents à désigner ceux de leurs collègues qui devront faire partie des diverses commissions adjointes au conseil d'administration de la Société. — Sur les présentations faites par le Bureau et par divers membres, voici les résultats obtenus :

Commission de comptabilité. — Sont nommés membres : MM. Raoul, Leblanc-Duvernoy, Bigault, Sappin et Pavaillon ;

Commission des publications. — Sont nommés membres : MM. Joly, Monceaux, Drot, Lasnier, Demay et Petit ;

Commission des acquisitions pour le musée et la bibliothèque, sous la présidence de M. Monceaux, conservateur du musée. — Sont nommés membres : MM. Manifacier, Biard, Navarre, Mignot, Dougy et Guillemain.

Décès d'un membre. — M. Lasnier annonce le décès d'un collègue, M. Gillet, qui fut pendant longtemps directeur de l'école annexe à Auxerre, puis inspecteur primaire, et s'était retiré, lors de sa retraite, à Clamecy, où il fut élu maire. Quoique éloigné d'Auxerre, M. Gillet assistait assidûment aux séances de la Société auxquelles il s'intéressait beaucoup et au sein desquelles il se plaisait à rencontrer ses anciens amis.

Don à la bibliothèque de la Société. — Notre collègue, M. G. Gauthier offre trois notes intéressant l'histoire de la Nièvre publiées par la Société nivernaise et dont il est l'auteur.

Don au Musée. — M. le président fait connaître ensuite à l'assemblée que M. Philippart a offert pour le Musée une très belle peinture, l'une de ses meilleures œuvres, et il remercie autant qu'il félicite notre collègue d'avoir mis à contribution son talent pour enrichir le Musée de sa ville natale, Musée que la Société a fondé il y a cinquante et un ans et à l'embellissement duquel elle porte toujours le plus grand intérêt.

Lectures et communications. — M. le président, au nom de M. Lambert, président du tribunal civil de Troyes, présente un important mémoire sur quelques échinides de l'infra-lias et du lias.

— M. Demay donne ensuite lecture d'une notice sur la crypte de la cathédrale d'Auxerre et le caveau des Dinteville, évêques.

L'heure étant avancée, la séance est levée et la prochaine fixée au dimanche 7 mai 1899.

SÉANCE DU 7 MAI 1899.

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. le secrétaire, est adopté sans observations.

Présentations. — M. Urbain Dufresse, directeur de l'École pratique d'agriculture de Labrosse, est présenté comme membre titulaire par MM. Peron et Th. Petit, et M. Philippe Thomas, vétérinaire militaire principal de 1re classe, est présenté comme membre correspondant par MM. Peron, Victor Gauthier et Dehertog.

Au sujet de cette dernière candidature, M. le président la justifie ainsi :

Messieurs,

De concert avec nos collègues, MM. Victor Gauthier et Dehertog, j'ai l'honneur de vous proposer d'admettre comme membre correspondant de notre Société M. Philippe Thomas, vétérinaire militaire principal de 1re classe, attaché au ministère de la Guerre.

Aux termes de nos statuts, pour être membre correspondant, il faut être domicilié hors du département, être connu par ses travaux scientifiques ou avoir rendu des services à la Société et être nommé par elle sur la présentation de trois membres.

M. Philippe Thomas est actuellement domicilié à Paris. Quand il sera en retraite, il viendra habiter vers les confins de notre département, sur les bords du Morvan, et tout nous fait espérer qu'il prendra, dès lors, une part active à nos travaux. Il est un des savants qui ont bien voulu répondre à notre appel lors des fêtes de notre Cinquantenaire, et ceux d'entre vous qui ont assisté à ces fêtes se rappellent qu'il a pris part à nos séances extraordinaires et à notre excursion dans l'Avallonnais.

En ce qui concerne ses travaux scientifiques, ils sont de tout premier ordre. A la suite de nos fêtes, M. Thomas a bien voulu offrir à notre Société un certain nombre de ses publications et, à ce moment, j'ai eu l'occasion d'insister sur le mérite de ses œuvres et de mettre en relief ses importantes découvertes qui font honneur à la science géologique.

M. Thomas a été membre de la mission de l'exploration scientifique de la Tunisie. Appelé moi-même à prendre part aux travaux de cette mission et chargé par lui de la description paléontologique des matériaux recueillis, j'ai été à même, mieux que personne, d'apprécier l'importance des résultats acquis par mon éminent collaborateur.

Mais la découverte dominante à laquelle son nom restera attaché est celle de ces magnifiques bancs de phosphate de chaux qui sont interstratifiés dans les assises du terrain tertiaire inférieur de la région des hauts plateaux, tunisiens et algériens.

Je vous ai déjà parlé de cette importante découverte en vous présentant les mémoires qui nous ont été offerts par M. Thomas. C'est, du reste, une question bien connue depuis les retentissants débats auxquels a donné lieu, dans les Chambres, la concession des gisements algériens de Tebessa et de ses environs. Je veux, cependant, y revenir en quelques mots en ce jour où l'on vient d'inaugurer en Tunisie le chemin de fer de Gafsa à Sfax, construit spécialement pour rendre possible l'exploitation des immenses gisements de chaux phosphatée de Gafsa. Ce chemin de fer a été construit par une société qui, après renseignements pris auprès de M. Thomas et après avoir fait faire les études préliminaires indispensables, s'est constituée avec de puissants capitaux pour entreprendre l'extraction et l'exportation des phosphates.

Vous avez pu voir que, tout récemment, le ministre des travaux publics, M. Krantz, s'est rendu en Tunisie pour l'inauguration de ce



chemin de fer. Il est allé en personne voir les gisements de Gafsa et est revenu émerveillé de leur richesse et de leur étendue. A la suite de cette visite et de cette inauguration, un télégramme officiel de félicitations a été adressé à M. Philippe Thomas et je ne puis résister au plaisir de vous en donner lecture :

« Ministre des travaux publics et résident général de France à Tunis, « inaugurant ligne ferrée de Sfax à Gafsa, sont heureux de vous « adresser, après visite des gisements de phosphates dont la découverte « vous est due, les félicitations et l'expression de la gratitude du gouver- « nement français et du gouvernement tunisien. Votre nom restera « étroitement associé à l'ère de prospérité qui s'ouvre pour cette ré- « gion.

« Son Altesse le Bey a bien voulu, à cette occasion, vous conférer le « grand cordon de l'ordre du Nicham Iftikar. »

Je n'ajouterai rien, Messieurs, à ce télégramme si flatteur et si élogieux qui est plus que suffisant pour nous montrer quels sont les titres scientifiques de M. Thomas et combien sera honorable pour nous sa coopération à nos travaux.

Correspondance. — M. le président donne connaissance de la correspondance :

1° Lettre-circulaire pour la réunion du *Congrès géologique international de 1900*, avec la nomenclature des excursions qui auront lieu sous la conduite de géologues français ; nous y relevons, notamment, l'excursion, d'une durée de dix jours, qui sera faite dans le Morvan, sous la conduite de MM. Vilain, Peron et Bréon ;

2° Lettre-programme du *Congrès scientifique de France* qui sera tenu à Mâcon du 14 au 21 juin 1899 ;

3° Programme du *prix Lamayran* à décerner en 1900 par la Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

Dons à la bibliothèque. — 1° M. le président offre à la bibliothèque l'exemplaire de l'*Inventaire des Archives départementales* qui lui a été adressé par M. le Préfet à titre personnel ;

2° M. Le Tainturier, sous-préfet de Châteaudun, fait hommage à la Société de son ouvrage littéraire intitulé *Réalités*. Cet ouvrage est remis à M. Moiset chargé d'en faire un compte-rendu ;

3° M. Schmidt, archiviste départemental, adresse le premier exemplaire (février 1899) de la *Revue des Études historiques* publiée par la Société des Études historiques et demande que notre Bulletin soit échangé avec cette Société. La demande de M. Schmilh est renvoyée au Bureau pour examen.

A ce sujet, M. le président fait connaître que, sur une demande de M. Schmith tendant à faciliter la consultation des ouvrages qui sont adressés à la Société, le Bureau a décidé que tous les



ouvrages reçus pourront être consultés au cabinet de l'archiviste de la Société tous les jeudis, de 2 à 4 heures.

— M. Monceaux offre, au nom de l'auteur M. l'abbé Mémain, chanoine de Sens, un exemplaire de l'étude qu'il vient de publier dans les *Annales du Bureau des Longitudes* sur l'*Unification du Calendrier* et *la véritable échéance de Pâques*.

Dans ce savant travail, qui a reçu l'approbation des membres du Bureau des Longitudes, M. Mémain démontre d'abord que l'unification du calendrier, tout autant que celle des poids et mesures, est un progrès désirable, aujourd'hui que les relations des peuples ont pris une immense extension et que cette unification, longtemps repoussée par des préjugés qui vont en diminuant tous les jours, ne paraît plus être aujourd'hui une utopie irréalisable. Il va de soi qu'il ne s'agit ici que des deux calendriers en usage parmi les nations civilisées, le calendrier Grégorien et le calendrier Julien. Il y a donc lieu de laisser de côté le calendrier chinois et ses similaires, qui sont d'une imperfection notoire. Le calendrier Grégorien, adopté en 1582, est suivi par la grande majorité des peuples. Le Japon lui-même, voulant faciliter ses relations extérieures, vient de l'adopter officiellement.

Seuls, parmi les nations civilisées, les Gréco-Russes suivent encore le calendrier Julien. Ainsi que l'a judicieusement compris M. Mémain, il n'y a point ici à s'occuper des questions religieuses qui ont divisé jusqu'à ce jour les églises grecque et latine ; il n'y a qu'une question, celle de l'unification.

Le calendrier Julien, qui a pour base l'année lunaire, retarde sur l'année solaire véritable adoptée par le calendrier Grégorien, et ce retard qui, depuis le IVe siècle, s'élevait à douze jours vers l'an 1800, s'élèvera bientôt à treize jours. Ce retard est la seule différence entre le calendrier Julien et le Grégorien. Si on le supprimait, les deux calendriers s'identificraient sans aucune complication. Il ne s'agit donc pas de créer un calendrier nouveau ou de bouleverser les deux calendriers pour les fondre en un seul.

C'est pour montrer que la tradition et les faits s'accordent pour faciliter une entente nécessaire que l'auteur a entrepris sa savante étude. Un seul calendrier pour tout l'univers, voilà le but proposé. Arrivera-t-on à surmonter les difficultés qui viennent surtout de préjugés de race et de religion ? C'est une question que l'avenir seul pourra résoudre. En attendant, M. Mémain aura grandement facilité le travail aux promoteurs de la mesure en apportant une étude consciencieusement faite, sans aucun parti pris. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans son historique des règles pascales

adoptées par le concile de Nicée, pas plus que de celles de la Bible, du calendrier des Juifs et de celui des Chrétiens des trois premiers siècles. Nous vous engageons à lire ces chapitres intéressants qui vous mettront rapidement au courant de cette question du calendrier, connue par un si petit nombre de personnes et qui actuellement est à l'ordre du jour.

Le livre de M. l'abbé Mémain, tout à la fois si savant et si clair, établit la supériorité du calendrier Grégorien pour tout lecteur impartial, l'équinoxe du printemps étant la limite initiale de Pâques dans l'année et le 21 mars Julien ayant cessé depuis longtemps de coïncider avec l'équinoxe. Aussi, peut-on espérer avec l'auteur, que les Gréco-Russes réaliseront bientôt, par leur accession au calendrier Grégorien, « un progrès considérable dans les voies de la civilisation et de la fraternité des peuples. »

Lectures. — La parole est donnée à M. Monceaux qui fait la communication suivante :

Notes sur le BRÉVIAIRE AUXERROIS *publié à Chablis en 1483.*

Nous avons reçu tout dernièrement d'un libraire de Munich l'offre de nous céder, pour la bibliothèque d'Auxerre, un exemplaire manuscrit de la partie d'Eté du *Bréviaire auxerrois* exécuté en 1483. Le prix élevé demandé (350 marks) ne nous permettant pas de faire supporter cette dépense à notre maigre budget, nous avons écrit immédiatement pour décliner l'offre qui nous était faite. M. L. Rosenthal, le libraire en question, a fortement insisté, dans une nouvelle lettre, pour nous faire changer d'avis, en nous disant que c'était une très belle occasion de placer dans notre dépôt une pièce très précieuse pour la liturgie et l'histoire locale. Il a consenti même à en abaisser le prix à 300 marks et, pour nous convaincre de l'importance du manuscrit, il nous l'a envoyé en communication.

C'est cette pièce que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux et que j'ai voulu vous communiquer avant de la retourner à son propriétaire actuel, n'ayant point trouvé de combinaison qui me permette de la garder.

C'est, en effet, un très beau manuscrit sur vélin réglé, avec lettres ornées et une page encadrée de fleurs et arabesques dont voici la description :

— Breviarium secundum usum ecclesiae Autissiodorensis. Pars œstivalis : Proprium de Tempore et Proprium de Sanctis.

xve siècle (1483). Manuscrit sur vélin petit in-4° à longues lignes de 25 à la page pleine, 403 ff. Belles et nombreuses initiales en couleur et bordure d'un feuillet (fleurs et arabesques polychrômes). Rubr. r. et n.

Rel. maroq. brun (moderne).

F^{os} 1 r°. In Vigilia pasche ad vesperas.
1 v°. In die pasche ad matutin. — Le *Bréviaire* commence ici.
37 v°. In Vigilia Ascensionis.



48 v°. In Vigilia Penthecostes.
58 r°. In Vigilia Sancte Trinitatis.
64 v°. In die Corporis chrti.
77 r°. Regum.
83 v°. Sapientia.
86 r°. Job.
90 r°. Thobias.
92 v°. Incipit historia de libris Machabeorum.
97 r°. — — de libro Ezechiel.
100 r°. — — — Danielis prophetæ.
101 v°. Evangelia Dmcc.
120 r°. Evangelium de Trinitate.
129 r°. Incipit proprietas sctorũ a pascha usqz ad adventũ domni secdm̃ usũ eccliẽ autissiodorensis. — Ce feuillet est complètement encadré dans une jolie bordure de fleurs et arabesques polychrômes avec des pointes d'or du plus joli effet.
130 r°. In die Anũntiationis.
133 r°. Comne peschalis temporis.
134 r°. In vigilia s^{ti} Ambrosii.
136 r°. Sctor. Mamertini et Mariani.
148 r°. In vigilia s. Stephani.
171 r°. In vigilia Nativitatis s^{ti} Johañis baptẽ.
182 r°. — apostolorum Petri et Pauli.
203 v°. Reliquar. scti Amatoris.
228 r°. In vigilia s. Germani.
236 r°. — Stephani martyr.
245 r°. — Trãsfigurationis.
263 r°. — Assũptionis.
280 r°. Ludovicus.
285 r°. Augustinus.
293 v°. Lupus senoñ.
297 r°. In vigilia Nativ. B^{te} M^{e}.
328 v°. Germanus.
354 r°. In vigilia omnium sanctor.
400 v°. Expliciunt ꝑpetates festinitatũ sctor. pro tempore estivali.
401 r°. In vigilia bti francisci confessoris qd celebratur q̃rta die mẽsis $octob^{rs}$. In sinodo per dm̃ Johẽm dei et ste sedis apostolice grãã tissiodorẽn eꝑm. Anno dm̃ $m^{o}cccc^{o}$ octugesiõ teĩo celebrata. de mãdato et ordiãciõe sctssmi ĩ xɫo p̃rĩs et dõ.dmi sixti ꝑpi q̃rti ĩstituti et sub precepto ordĩati. Quiquid sctssimz dñs ñx papa cõcessit oĩbz idem festũ sub duplici $offi^{o}$ celebrãtibz et observãtibz decẽ annos et totide quadragenas ĩdulgẽtiar/. Ut cõstat per aplĩcas trãs sub bulla plũbea ĩ dictio sinodo publicatas.....

On lit en note manuscrite sur ce feuillet d'une écriture paraissant du XVIIe siècle : « En 1482, Pâques fut le 7 avril. En 1409, il fut le 30 mars. Ainsi, le synode se tint le 15 avril, qui est le mardi de *pastor bonus*. »



Autre note d'une autre écriture : « Cette Bulle est de 1472, la 2e année du pontificat de Sixte 4. Elle donne 50 années d'indulgences et non pas dix seulement. » Cette note indique que son auteur a mal lu le texte que nous avons transcrit plus haut et qui indique bien 50 années d'indulgences.

La bibliothèque d'Auxerre possède en manuscrit la partie d'Hiver de ce Bréviaire sur papier seulement. Cet exemplaire est bien moins beau que celui de la partie d'Eté que nous venons de décrire.

Comme on le voit, la fête de saint François ne figure sur ce Bréviaire qu'à la fin du volume et en supplément. Il en est de même du Bréviaire imprimé à Chablis en 1483.

Il est donc certain que ce Bréviaire fut commandé par l'évêque Jean Baillet pour être distribué au synode de 1483 qui ouvrit le 15 avril. La distribution a bien dû avoir lieu et le supplément fut composé et ajouté aussitôt après la clôture du synode, ainsi qu'il résulte de l'explicit du Bréviaire de Chablis : ***Completum Chableys XXIV aprilis 1483, in domo Petri Le Rouge.***

Le Missel manuscrit ayant appartenu à Jean Baillet et légué par lui à son Chapitre, figure parmi les plus belles pièces de la bibliothèque d'Auxerre. Il a dû être exécuté un peu plus tard que le Bréviaire de 1483, car la fête de saint François figure à sa place dans le Propre des Saints, au mois d'octobre. Nous avons apporté ce beau volume afin de vous le faire admirer.

Ce Missel ne fut imprimé, du reste, qu'en 1490, à Paris. Le seul exemplaire que nous connaissions se trouve à la bibliothèque de l'Institut, où il nous a été communiqué. Nous n'avons point encore trouvé le nom de l'imprimeur parisien qui exécuta cette impression.

Le Bréviaire manuscrit que nous avons décrit, et qui est d'une très belle exécution, est peut-être bien celui qui fut offert à l'évêque Jean Baillet. Comme il n'a que 403 ffos, on peut supposer que le premier feuillet (avec bordure de fleurs et armoiries du prélat comme au Missel) a été arraché et détruit.

La partie d'hiver, qui formait un autre volume, devait contenir, en sus du titre, les feuillets du Calendrier et ceux contenant les parties du ***Bréviaire auxerrois*** qui ne figurent pas à la partie d'Eté que nous avons sous les yeux. Cette partie nous a servi à constater ce qui nous manque de la partie imprimée du ***Bréviaire de Chablis*** que nous possédons à la bibliothèque, en attendant que nous puissions la collationner avec l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, lui-même incomplet, je crois.

En voyant réunis une dernière fois sur cette table les deux beaux manuscrits qui ont fait partie autrefois de la bibliothèque de l'évêque d'Auxerre, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer que des questions d'argent dispersent au loin tous les objets d'art qui faisaient autrefois la gloire de nos provinces. Les belles tapisseries représentant la légende de saint Etienne que le même évêque Jean Baillet avait fait exécuter en Flandre et offertes au Chapitre étaient restées jusqu'à ces dernières années à Auxerre. Elles ont été vendues au musée de Cluny par l'hospice d'Auxerre.



Nous ne pouvons blâmer qu'on ait cherché à augmenter le patrimoine des pauvres. Il nous sera permis, cependant, de regretter qu'un Auxerrois riche et charitable ne se soit point trouvé, à cette époque, pour désintéresser l'hospice et conserver pour le musée ou la cathédrale ces pièces d'une valeur artistique incomparable, comme nous regrettons, à l'heure actuelle, que, faute d'une modique somme de 3 à 400 francs, nous soyons obligé de renvoyer à Munich le manuscrit auxerrois que nous vous avons présenté aujourd'hui.

— M. Pavaillon, au nom de M. l'abbé Parat, lit le compte-rendu ci-après de l'excursion aux grottes d'Arcy des élèves du cours de géographie physique de la Sorbonne sous la direction de M. le professeur Vélain :

Excursion des élèves du cours de géographie physique de la Sorbonne, sous la direction de M. le professeur Vélain, aux grottes d'Arcy.

Il y a trois ans, M. Stanislas Meunier, professeur de géologie au Muséum, commençait l'une de ses excursions de vacances par la vallée de la Cure ; et cette année, la semaine précédant Pâques, M. Vélain, professeur de géographie physique à la Sorbonne, y conduisait ses élèves comme sur un champ d'observations des plus attrayants.

Il avait déjà, en effet, pour le professeur, l'attrait des souvenirs ; car c'est en 1884 qu'il terminait ses études sur le terrain sédimentaire de l'Avallonnais, dont la carte d'état-major géologique a fixé les résultats. C'était, pour le maître et les élèves, l'attrait d'une nature qui semble composée d'après les indications mêmes des géologues, tellement ils y trouvent une variété inépuisable de sujets d'études. Avec ce tableau sous les yeux et ce moniteur compétent, la séance devait être intéressante : M. Raoul et moi nous pouvons en témoigner, car nous nous étions entendus pour aller saluer ce maître de la science géologique, et son accueil des plus flatteurs et ses causeries charmantes nous ont amplement dédommagé de notre déplacement.

Disons tout de suite que ces sortes d'excursions se font à la vapeur et que, par suite, les étudiants sérieux, s'attachant aux pas du professeur, provoquant ses explications et notant ses remarques, ne forment pas la moitié du groupe. La leçon de choses se ressent de ce passage rapide et de ce milieu moins attentif ; ce sont des notes sommaires jetées çà et là et dont les développements formeraient une heure de cours qu'on aimerait à entendre les pieds sur le gazon.

Le programme était nouveau, car il s'agissait de la géographie telle que la géologie l'a faite dans la nature ; on devait étudier dans la région les méandres encaissés de l'Yonne dans le calcaire corallien de Mailly-le-Château et du Saussois ; les méandres encaissés de la Cure dans les calcaires oolithiques, etc. Je n'ai pu assister, avec M. Raoul, qu'à la visite des grottes et à la promenade le long des escarpements ; et ce sont les réflexions suggérées à l'éminent professeur par la vue de ces divers

objets que je transmets simplement à nos collègues pour que les enseignements relatifs à nos curiosités naturelles ne soient pas perdus.

M. Vélain dit que la Grande Grotte, comme les autres, est due primitivement aux diaclases que la corrosion a agrandies, continuant même de le faire et que les eaux courantes ont traversées en les élargissant par érosion. Tantôt il n'y a qu'une fente médiane, tantôt il y a deux parties latérales, laissant entre elles un plafond plan. Il donne une explication des vagues de la mer : ce serait un plancher stalagmitique dont la formation coïncidait avec le passage des eaux violentes et comprimées ; leur empreinte restait sur la nappe encore tendre des concrétions fraîchement déposées.

J'ai été heureux d'entendre M. Vélain rendre justice à nos grottes même après des découvertes retentissantes faites dans le Midi. Plusieurs élèves en arrivaient justement avec des préventions qu'ils avaient trouvées traduites dans les « *Abîmes* de M. Martel », en cette phrase inconcevable : La grotte d'Arcy, « un indifférent souterrain noir, fumeux et boueux » (1889). Or, j'ai pu écrire dans un article de journal, aussitôt après l'excursion, que tous les élèves, sans exception, l'ont visitée avec le plus vif intérêt et avec une certaine surprise agréable, après le fâcheux et maladroit coup de pinceau du maître des *Abîmes*. M. Vélain, en sortant, a insisté auprès de ses élèves groupés ; il a fait ressortir « les caractères qui font de ces grottes d'Arcy un sujet complet d'études et en même temps un objet de curiosité méritée qu'on ne trouve peut-être nulle part réunis avec autant d'expression. » Ce sont ses propres paroles.

D'autres remarques en petit nombre ont été faites sur certains points du paysage. Ainsi, les cuvettes qui émaillent les escarpements de Saint-Moré seraient, comme les cannelures des rochers du Saussois, les traces de la rivière quand elle ébauchait ses méandres.

La coupe géologique de la côte de Saint-Moré a fait l'objet d'une petite digression qui se rapporte exactement aux données de la carte géologique faite par M. Vélain il y a quinze ans. La base appartient au bathonien dont les calcaires à silex rubanés forment le couronnement ; la partie moyenne, qui contient des ammonites nombreuses, se rapproche des calcaires lithographiques de Vermenton ; la partie supérieure n'est que le dépôt coralligène, très développé dans la vallée de l'Yonne.

M. Vélain ne croit pas aux glaciers du Morvan, dont la théorie brillamment exposée autrefois par M. Collenot vient d'être reprise par M. de Lapparent. Les preuves font défaut, et des actions glaciaires et des dépôts sédimentaires recouvrant le Morvan et capables de lui donner la hauteur nécessaire à un condensateur. Tous les grès sauvages et autres dépôts qui avoisinent ses montagnes sont un produit de l'époque tertiaire qui se relie à des similaires du bassin de la Seine.

— M. Drot rend compte, au nom de M. H. Marlot, notre collègue, d'une notice biographique sur Antoine Wechte, graveur, né en 1800 à Maison-Dieu, commune de Vic-sous-Thil (Côte-d'Or), mort et inhumé en 1868 à Avallon, où il s'était retiré depuis



quelques années seulement. Cet artiste a dû jouir d'une certaine célébrité, car il a été décoré de la Légion d'honneur en 1848, après une exposition au Salon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine fixée au jeudi 8 juin 1899.

SÉANCE DU 8 JUIN 1899.

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Décès d'un membre. — M. le président annonce la mort de M. Veulliot, de Cusy, aux obsèques duquel M. le docteur Thierry, d'Ancy-le-Franc, fut délégué pour représenter la Société.

Election d'un membre titulaire et d'un membre correspondant. — Il est procédé à l'élection des membres présentés à la séance précédente. Sont élus : M. Urbain Dufresse, directeur de l'Ecole pratique d'agriculture de Labrosse, membre titulaire ; M. Thomas Philippe, vétérinaire principal de 1re classe, membre correspondant.

Correspondance. — M. le président procède au dépouillement de la correspondance et donne connaissance d'une lettre de M. Bouguin qui fait part à la Société des dispositions testamentaires de notre collègue M. Veulliot en faveur de la Société, à laquelle il lègue ses collections archéologiques et ses monnaies. Le Bureau examinera si le legs peut être accepté.

M. de Chastellux envoie une suite d'extraits de la Bibliothèque nationale. Des remerciements seront adressés à l'auteur et M. H. Monceaux, vice-président, est chargé d'en présenter une analyse.

M. Maluille, président de l'Association amicale des anciens élèves de l'école normale, demande à faire reproduire dans le bulletin de cette association une notice sur M. Badin, l'un des premiers directeurs de l'Ecole normale d'Auxerre, insérée au bulletin de la Société des sciences. MM. Munier et Lasnier insistent pour que cette demande soit favorablement accueillie. La reproduction de cette notice est autorisée et il sera répondu en ce sens à M. Maluille.

M. le président signale une circulaire d'un libraire d'Autun annonçant la mise en vente de l'ouvrage de M. Bulliot, président de la Société Éduenne, sur les fouilles du Mont Beuvray, ouvrage



qui se recommande à ceux qu'intéressent l'histoire et l'archéologie de la Gaule.

Enfin, M. Ch. Moiset s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance pour y lire le mémoire annoncé à l'ordre du jour.

Dons à la bibliothèque. — M. Schmith, archiviste départemental, offre une notice sur le *Voyage d'un prince allemand en France de 1646 à 1648*, dont il est l'auteur.

M. Monceaux dépose sur le Bureau cinq notices qu'il a publiées dans l'*Annuaire de l'Yonne* pour 1899 et offre de plus, au nom de l'auteur, M. Amédée Lhote, l'*Histoire de l'Imprimerie à Châlon-sur-Marne*.

M. l'abbé Parat fait don de deux notices dont il est l'auteur et publiées, l'une dans la *Revue archéologique*, intitulée : *La Villa gallo-romaine de Saint-Moré*; l'autre dans le compte-rendu du 4e Congrès scientifique international des catholiques tenu à Fribourg, ayant pour titre : *Les Primitifs de la Cure*.

M. Demay offre un exemplaire d'un travail : *l'évêque d'Auxerre et le Chapitre cathédral au XVIIIe siècle*.

M. le président adresse des remerciements aux donateurs.

Lectures. — M. l'abbé Parat a la parole pour sa lecture sur la grotte de Nermont, à Saint-Moré.

M. le président, au nom de M. Raoul, conducteur principal des ponts et chaussées, donne communication d'une note relative au profil géologique de la voie ferrée d'Ouanne à Toucy-Moulins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine fixée au 2 juillet 1899.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1899

PRÉSIDENCE DE M. PERON

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Correspondance. — M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Malluile qui remercie la Société de l'autorisation de reproduire une notice sur M. Badin, premier directeur de l'Ecole normale, publiée dans notre bulletin. Il signale ensuite les principaux ouvrages imprimés adressés à la Société.

Don à la Bibliothèque. — M. le Président fait don à la Bibliothèque de deux brochures qu'il a publiées dans le Bulletin de la Société géologique de France et se rapportant à la géologie de l'Afrique du Nord, l'une sur l'*âge des couches d'El Goléa*, l'autre sur *la zone à placenticeras uhligi et la zone à marsupites ornatus dans le cretacé de l'Algérie.*

Don au Médaillier. — M. Manifacier dépose sur le bureau deux monnaies gauloises des Senones. Ces monnaies, offertes par notre collègue M. Edmond Feineux, de Sens, proviennent d'une trouvaille faite en 1898 en face la gare de Sens, à trois mètres de profondeur, en creusant les fondations d'une maison. M. Feineux a pu recueillir une trentaine d'exemplaires des types suivants : *1er type :* Tête échevelée à droite ; au revers, cheval à gauche et trois globules ;

2e type : Même tête à droite, mais beaucoup plus fine d'exécution, entourée d'un cercle de perles ; au revers, oiseau, étoile à 5 pointes terminées par des perles.

Des remerciements sont adressés à M. Feineux.

Communications et lectures. — M. le Président donne ensuite la parole à M. Moiset pour la lecture d'un travail sur Théodore de Bèze. M. Moiset ne s'en tient pas à une sèche et froide biographie du célèbre calviniste, mais fait un exposé substantiel, quoique rapide, des nombreux et importants événements auxquels de Bèze a participé. Par ce moyen, le rôle qu'a joué l'apôtre protestant se trouve retracé nettement dans toute son ampleur, et sa figure apparait avec un relief qu'une simple nomenclature de ses actes n'eût pu produire. La communication de notre collègue est donc à la fois un portrait de de Bèze et une étude sommaire sur l'époque où il a vécu. Ajoutons que ce travail est empreint d'autant d'impartialité que de ménagement pour toutes les croyances.

M. Drot donne communication d'un travail sur des *marchés de*

travaux de construction des XVe *au* XVIIe *siècle*, et dans l'avant-propos qui accompagne la collection de ces très intéressants documents, M. Drot en fait connaître l'importance et signale les curieux traits qu'on y rencontre.

M. le Président adresse des remerciements et des félicitations aux auteurs des communications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine fixée au dimanche 13 août 1899.

SÉANCE DU 13 AOUT 1899

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

M. le Secretaire lit le procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté sans observations.

Présentation. — M. le vicomte Gautron du Coudray, propriétaire à Grandry (Nièvre), est présenté comme membre correspondant par MM. Peron, Joly et Monceaux.

Congrès des Sociétés Savantes. — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique faisant connaître que l'ouverture du Congrès qui aura lieu à Paris en 1900, est fixée au 5 juin et que le texte des mémoires et des analyses devra parvenir au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur avant le 30 mars prochain. Il joint à sa circulaire un certain nombre de programmes qui seront mis à la disposition de ceux de nos collègues qui en manifesteront le désir.

Correspondance. — M. le Président donne communication d'une lettre de l'*Association française pour l'avancement des sciences* sollicitant le coucours de ceux des membres de la Société qui s'intéressent à ses travaux, attendu que cette année elle tiendra son congrès à Boulogne à la même date que l'*Association britannique pour l'avancement des sciences* tiendra le sien à Douvres et que les deux Sociétés se réuniront.

Puis il informe l'assemblée qu'à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, le *Congrès géologique international* se réunira à Paris et que des excursions seront faites simultanément par ses soins dans diverses régions de la France, et qu'en particulier la VIIe excursion aura lieu dans le Morvan sous la conduite de MM. Velain, Bréan et Peron. Le point de départ sera Auxerre, et l'objet principal de cette excursion sera l'étude des terrains secondaires de la vallée de l'Yonne et la région de l'Avallonnais, la série liasique et infraliasique de Semur. — On visitera les collections

paléontologiques d'Auxerre et de Semur ; puis, dans la traversée du Morvan, les failles limitatives, les structures zonaires, la succession des formations éruptives, les bassins permiens d'Autun et le massif volcanique de la Chaume, près Gornay. Le rendez-vous de cette excursion est fixé au mercredi 29 août, à Auxerre, hôtel de l'Epée, à 7 heures du soir.

Enfin, il annonce que notre collègue, M. Schmdit, archiviste du département, est nommé correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

Dons à la Bibliothèque. — M. du Coudray de Grandry offre trois opuscules dont il est l'auteur : Etude du Gîte métallifère de Dun-sur-Grandry ; une notice sur Ougny et une monographie de Dun-sur-Grandry.

Médaillier bourguignon. — M. Mignot dépose sur le bureau des monnaies de Charles-le-Chauve, frappées à Auxerre.

Lectures. — M. le Président expose le résultat de ses études paléontologiques sur le département de l'Yonne.

La parole est ensuite donnée à M. Richard pour lire son travail sur l'église carolingienne bâtie par le comte Conrad (abbaye Saint-Germain).

M. le Président termine la séance en faisant connaître dans ses détails l'organisation de l'excursion dans l'Avallonnais et dans le Morvan, à l'occasion du Congrès international de géologie en 1900.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine fixée au dimanche 12 novembre 1899.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1899

PRÉSIDENCE DE M. PERON, PRÉSIDENT

M. le Secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance ; il est adopté sans observations.

Mort de deux membres. — M. le Président fait part du décès de M. Massot, ancien maire de la ville d'Auxerre, et Merle, de Guilbaudon. Le premier était membre de notre Société depuis 1865, le second depuis 1882. Il adresse aux familles l'expression des sentiments de condoléances de la Société.

Elections. — Il est procédé à l'admission d'un membre correspondant présenté à la dernière séance. M. Gautron du Coudray est élu.

Présentations. — Sont présentés comme membres titulaires : 1° M. Paul Lemoine, licencié ès-sciences naturelles, domicilié à Paris, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, et pendant les vacances à

Tonnerre, 8, rue Saint-Michel, par MM. Peron et Camille Rouyer ; 2° M. Goussard, président du Tribunal civil à Avallon, par MM. Peron et l'abbé Parat ; est présenté par MM. Monceaux, Fauchereau et Drot, comme membre correspondant, M. Colas Fernand-Alexandre, clerc de notaire, 19, boulevard Malesherbes, à Paris.

Correspondance. — M. le Président donne ensuite communication de la correspondance. Elle consiste : 1° dans l'envoi de programmes de congrès pour 1900. Le premier convie à un congrès de l'art public organisé par la ville de Paris ; le deuxième, à un congrès international de numismatique et le troisième, à un congrès international des traditions populaires. Ces programmes seront mis à la disposition de ceux de nos collègues qui auraient le désir d'y participer ; 2° dans une lettre qui lui est adressée personnellement par un membre de l'Institut, par laquelle il est informé que les sections de minéralogie et de géologie le présentent comme membre correspondant de l'Académie des Sciences.

L'assemblée formule le souhait que cette docte Académie ratifie les propositions qui lui sont faites en faveur de son président qui y trouvera la récompense de ses longues et patientes études.

Dons à la Bibliothèque. — M. le Président offre pour la Bibliothèque de la Société : de la part de M. Ernest Petit, une jolie édition publiée à Dijon en 1899 des « Souvenirs d'un président au Grand Conseil sous Louis XIV », Joly de Blaisy (1649-1725) ; de celle de M. Drot, une note sur la construction en 1550 de divers bâtiments au château de Montigny-le-Roi (Haute-Marne), publiée dans le bulletin archéologique de 1898.

Médaillier. — *Acquisitions.* — M. Mignot dépose sur le bureau un certain nombre de monnaies et médailles acquises pour le médaillier bourguignon et donne sur elles quelques détails intéressants.

Communications et lectures. — M. le Secrétaire a la parole pour lire, au nom de M. l'abbé Parat, un charmant récit de la visite qu'il a faite au musée de Saint-Germain-en-Laye et au muséum de Paris.

M. Lasnier, au nom de notre collègue M. Ravin, donne communication d'une note comprenant quelques additions à la Flore de l'Yonne.

Enfin, M. le Président, dans une conférence pleine d'intérêt, expose « la théorie nouvelle sur les mouvements de l'écorce terrestre d'après les géologues allemands. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine fixée au jeudi 7 décembre.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1899

PRÉSIDENCE DE M. PÉRON, PRÉSIDENT

Lecture par M. le Secrétaire du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Décès de Membres. — M. le Président fait part de la mort de M. Paul Boise, d'Etivey; de M. Barillot, professeur départemental d'agriculture, membres titulaires de notre Société, et de M. Habert, conservateur du musée de Reims, membre correspondant.

Elections. — M. le Président soumet au vote de l'assemblée l'admission des candidats présentés à la séance précédente. Sont successivement élus : membres titulaires : MM. Goussard, président du Tribunal civil à Avallon ; Paul Lemoine, licencié ès-sciences naturelles, à Paris; membre correspondant : M. Colas Fernand, clerc de notaire à Paris.

Présentation. — M. Daumin, notaire à Charbuy, est présenté comme membre titulaire par MM. Mignot et Drot.

Correspondance.— M. le Président donne connaissance: 1° d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, invitant à nouveau les Sociétés savantes à participer à l'exposition qu'il se propose de faire en 1900 ; 2° du programme des cours publics et gratuits organisés, pour 1899-1900, par la Société d'anthropologie de Paris, dont notre collègue M. Ph. Salmon est sous-directeur ; 3° d'une lettre de M. Trutat, docteur ès-sciences à Paris, qui, préparant une nouvelle édition des musées, demande des renseignements sur celui d'Auxerre et sur l'état de son catalogue. Cette lettre est transmise à M. Monceaux, conservateur, pour lui donner la suite qu'il convient. Profitant de ce qu'il est incidemment question du catalogue du musée, M. Amand fait observer qu'il y aurait lieu de saisir une commission pour sa réfection. A cette observation, M. le Président répond que le moment est quelque peu inopportun. Il a la certitude, après des démarches faites à ce sujet, que la Société n'a pas à compter, cette année, sur la subvention du Ministère, et que nos ressources ne font que suffire pour parer aux frais de la publication du bulletin, toujours chargé.

Dons au Musée. — M. Protat, entrepreneur de charpente à Auxerre, offre pour le musée un mortier en pierre, trouvé vers 1840, dans les terres de remblai touchant au chemin de ronde des murs de la ville d'Auxerre, près de la Tour appartenant aujourd'hui à l'usine à gaz. (Tour Savoyarde).

M. Peron offre une figurine en plomb de facture rudimentaire,

trouvée dans la collection de M. Cotteau. Le personnage, qui tient une clef à la main, pourrait bien être un Saint-Pierre.

M. l'abbé Parat offre le moulage d'un mercure en bronze de la collection de M. Maison, de Châtel-Censoir. Le musée de Saint-Germain reconnaissant de l'intérêt à ce petit sujet, en a conservé un moulage et donné à M. l'abbé Parat l'exemplaire qu'il cède au musée.

Communications et lectures. — M. l'abbé Parat lit sa notice sur les petites grottes de Saint-Moré et de Voutenay. Puis, M. le Président, au nom de M. l'abbé Bouvier, empêché, donne lecture d'une note sur l'existence d'une station préhistorique à Bassou, sur le bord de l'Yonne.

Des remerciements sont adressés aux donateurs et aux auteurs de communications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine fixée au dimanche 14 janvier 1900.

II

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

En outre des ouvrages qui lui sont parvenus pendant l'année, soit à titre de don, soit à titre d'échange, la Société a placé dans sa bibliothèque : 1° Deux exemplaires de son Bulletin, t. LIII (3ᵉ de la 4ᵉ série) divisé en deux semestres ; 2° un exemplaire de chacun des tirages à part des articles parus dans le corps du Bulletin.

La Société délivre gratuitement à chaque auteur de mémoires publiés dans le Bulletin, 40 exemplaires de son travail, sous forme de tirage à part, avec couverture imprimée et sans remaniements.

Lorsque des changements de texte seront apportés par l'auteur après le tirage du Bulletin, le tirage spécial qu'il aura fait faire à ses frais, ne devra point porter la mention : *Extrait du Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, obligatoire pour tous les tirages conformes au Bulletin.

III

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1899.

§ I. — *Dons en argent.*

1° Le Département de l'Yonne............................ 1000
2° La ville d'Auxerre, pour le Musée..................... 400

§ 2. — *Dons au Musée départemental placé sous le patronage de la Société.*

Les noms des donateurs sont inscrits sur les objets d'art.

Le Conservateur du Musée rappelle que des vitrines spéciales sont consacrées à l'archéologie régionale et départementale. Il invite les membres de la Société, ainsi que toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la contrée, à coopérer à l'augmentation de ces collections, en prévenant le conservateur, soit des trouvailles qui pourront être faites sur le territoire des diverses communes, soit en signalant la présence d'objets intéressants entre les mains de personnes disposées à les offrir ou à les céder au Musée.

Une croyance, malheureusement trop répandue, c'est que les trésors ou objets anciens découverts appartiennent à l'État. Aussi combien d'objets sont-ils vendus en secret et à vil prix par les ouvriers et terrassiers, et échappent ainsi aux collections publiques.

Nous croyons devoir rappeler le texte de la loi qui règle cette question, afin que nos collègues puissent le faire connaitre à l'occasion :

Art. 716 du Code civil. — La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds ; si le trésor est trouvé dans le fonds

d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert et pour l'autre moitié au propriétaire du fonds. Le trésor est toute chose cachée ou enfouie, sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété et qui est découverte par le pur effet du hasard.

ARCHÉOLOGIE.

Plait, pharmacien à Auxerre. — Deux stèles funéraires qui étaient encastrées dans un mur de sa cave.

Dubois, directeur de l'usine à gaz d'Auxerre. — Fragment d'un chapiteau orné de feuillages, trouvé dans les substructions de l'éperon de la tour de Villiers à Auxerre. (Provient probablement d'un édifice religieux détruit en 1591.)

Protat, propriétaire à Auxerre. — Mortier en pierre, trouvé dans les remblais du chemin de ronde d'Auxerre, près la tour Savoyarde.

Peron, président de la Société. — Figurine en plomb, représentant probablement un Saint-Pierre ; provient de la collection Cotteau.

Parat (abbé), curé de Bois-d'Arcy. — Moulage d'un Mercure en bronze, de la collection Maison, de Châtel-Censoir.

BEAUX-ARTS.

Nº 1355. — Etat. *Le Soir à l'étang de Cerney.* Peinture à l'huile signée : Henri Saintin. Envoi de l'Etat.

Nº 1356. — Guillon Adolphe, peintre à Vézelay. *Etude d'arbres à Vézelay.* Pastel signé : Guillon. Don de Mme Guillon.

Nº 1357. — Deux plats, terre de pipe blanche, avec ornements en relief. Don de Mme Guillon.

Nº 1358. — Un grand plat ovale en faïence, à dessous noir, à bords boursouflés. Don de Mme Guillon.

Nº 1359. — Onze assiettes communes à dessins et fleurs polychromes. Don de Mme Guillon.

Nº 1360. — Assiette à décor bleu jaspé avec cette inscription :

Chansons d'amour
Tous les huit jours
Car durer plus
Est un abus.

Don de Mme Guillon.

Nº 1361. — Assiette espagnole, décor polychrome. Don de Mme Guillon.

Nº 1362. — Petite brique faïencée, ayant fait partie d'une bordure au palais de l'Alhambra. Don de Mme Guillon.

Nº 1363. — Quatre carreaux espagnols faïencés, à décor polychrome, dans un cadre de bois. Don de Mme Guillon.

Nº 1364. — Six carreaux espagnols faïencés, à décor polychrome, dans un cadre de bois. Don de Mme Guillon.

Nº 1365. — Deux carreaux de fabrication hispano-mauresque, dans un cadre de bois. Don de Mme Guillon.

Nº 1366. — Deux petits carreaux de fabrication hispano-mauresque, dans un cadre de bois. Don de Mme Guillon.

Nº 1367. — Carreau faïencé de fabrication hispano-mauresque, dans un cadre de bois. Don de Mme Guillon.

Nº 1368. — Deux carreaux de faïence espagnole, polychrome sur fond blanc, représentant un homme et une femme, dans un cadre de bois. Don de Mme Guillon.

Nº 1369. — Un grand carreau à décor polychrome sur fond blanc, fabrication persane, dans un cadre de bois. Don de Mme Guillon.

Nº 1370. — Autre carreau, mêmes provenance et style. Don de Mme Guillon.

Nº 1371. — Dessin à la plume, rehaussé de sépia, représentant, dans un cercle, un combat naval à l'entrée d'un port. Dessin ancien (XVIe siècle) Dans le haut on lit, d'une écriture du temps : « Polidor, élève de Raphaël, 1521 ». Ancien fonds de la bibliothèque.

Nº 1372. — Joli dessin à la sanguine, représentant huit petits anges se jouant dans une frise, XVIIIe siècle. Ancien fonds de la bibliothèque.

Nº 1373. — J. B. Moreau, historiographe et bibliothécaire de la reine. Dessin d'après nature, par Pujot, 1781, reproduit en photogravure, t. I des *Souvenirs de Moreau*, par M. Hermelin. Don de M. Hermelin.

Nº 1374. — Portrait du même (Moreau), d'après le tableau de Greuze, peint vers 1800. (Ce portrait sera placé en tête du second volume des *Souvenirs de Moreau*, par M. Hermelin.) Don de M. Hermelin.

NUMISMATIQUE.

Vente du 20 juillet 1899 (Serrure, expert).

Denier d'Auxerre, édit de Pitres.
— d'argent de Tournus.

Vente du 30 octobre 1899.

Philippe et Jeanne (Brabant), gros roosebecker.
Philippe de Saint-Pol, gros cromsteert.

Vente du 12 novembre 1899.

Concours musical de Sens en 1878, médaille de vermeil.

Médaille uniface à l'effigie de Théodore de Bèze.	bronze.
— à l'effigie du R. P. Lacordaire	argent.
— — de Voltaire	laiton.
Essai de jeton maçonnique à l'O.·. de Mâcon	laiton.
Médaille du Conservatoire de Dijon	bronze.
Jeton de Jehan Jaquinot (1600).	cuivre.
— Mre AC. DE. HARLAY (1672)	cuivre.

Achat fait à M. Boudeau, de Paris.

Médaille de 1851. Inauguration du chemin de fer de Dijon . .	bronze.

IV

LISTE

DES

OUVRAGES, BULLETINS, MÉMOIRES ET PUBLICATIONS DIVERSES

Adressés à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne

PENDANT L'ANNÉE 1899.

I

PUBLICATIONS PARISIENNES

§ I. — *Publications et Envois du Ministère de l'Instruction publique* (1).

Annuaire des bibliothèques et des archives.
Année 1899.

Comité des travaux historiques (Publications du).

Bulletin des travaux archéologiques.
Année 1898, numéros 1, 2, 3, 4.
Année 1899, numéros 1, 2, 3, 4.

Bulletin des travaux historiques et philologiques.
Année 1898, numéros 1, 2, 3, 4.

Bulletin de la section des Sciences économiques et sociales.
Congrès de 1898.

Compte-rendu des réunions de la section des Beaux-Arts.
Année 1898, numéros 7 et 8.
Tables analytiques raisonnées.

Revue des travaux scientifiques.
Tome XVIII, numéros 8, 9, 10, 11, 12.

(1) La Commission de publication ayant jugé à propos de substituer à l'ancien mode des listes mensuelles, perdues dans les procès-verbaux, une liste unique à la fin de chaque année, il nous a paru normal aussi de lui donner un nouveau cadre et de rapprocher les publications et envois du ministère comme envoi de l'année et pour tenir lieu de récépissé, les Sociétés dont le siège est à Paris, comme étant plus nombreuses et généralement plus importantes, au lieu de noyer parmi les autres départements français celui de la Seine, qui ne contient guère que la capitale et sa banlieue.

CATALOGUE GÉNÉRAL des manuscrits des bibliothèques de France :

1° Bibliothèques de Paris ;

Bibliothèque Sainte-Geneviève, année 1896, tome X.

2° Bibliothèques des départements.

Bibliothèque de Besançon, année 1897, tome I.

GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE (Nouveau dictionnaire de), par Vivien de Saint-Martin, continué par Louis Rousselet.

Numéros 13, 14, 15, 16.

JOURNAL DES SAVANTS.

Année 1898, numéros 11 et 12 ; 1899, numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

REVUE des bibliothèques et archives.

ENVOIS divers.

Liste des nouveaux membres du Comité des travaux historiques pour 1899.— Discours au Congrès de Toulouse de MM. Héron de Villefosse, Baillaud, Gaston Paris et Leygues.

§ 2.— *Sociétés savantes, Revues et Publications parisiennes et périodiques échangeant leurs productions contre le Bulletin de la Société.*

ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-Lettres.

Comptes-rendus des séances. Tome XXVII, septembre à décembre. 1898.

— — Tome XVIII, janvier à août. 1899.

ANNUAIRE. Bulletin de la Société de l'Histoire de France.

Année 1898, tome XXI, numéro 291.

Année 1894, tome XXIII, janvier et février.

ANTHROPOLOGIE de Paris (Société d').

Année 1898, tome VI, fascicules 3 à 12.

Année 1899, tome X, fascicules 1, 2, 3 et fascicule supplémentaire.

ANTIQUAIRES de France (Société des).

Mémoires de l'année 1896.

Bulletin de l'année 1896, tome VIII, numéros 1, 2, 3 et mettensia 1899.

ARCHÉOLOGIE (Société française d'). Fondée à Caen par M. de Caumont pour la conservation des monuments.

ASSOCIATION scientifique de France.

BIOLOGIE (Société de).

Bulletin annuel.

ENTOMOLOGIQUE de France (Société).

Bulletin de l'année 1898, tome XVII. Bulletins 17 à 24.

— — 1899, tome XVIII. — 1 à 28.

GÉOLOGIQUE de France (Société).

Année 1898, tome XXVI, numéro 15.

Année 1899, tome XXVII, numéros 1 à 23 et 24 à 28.

HISTOIRE du Protestantisme français (Société de l').

Années 1898, numéro 12 ; 1899, numéros 1 à 12.

JEUNES Naturalistes (Feuilles des). Revue mensuelle de botanique.

Bulletin mensuel, numéros 339 à 350.

MONUMENTS parisiens (Société des).

Musée Guimet.

Philomatique de Paris (Société). Publication annuelle.
Année 1898.

Philotechnique de Paris (Société).
Annuaire de 1898, tome VI, et de 1899, tome VII.

Revue des Etudes grecques. (Trimestrielle).
Années 1898, tome X, 4e trimestre, et 1899, tome XI, 1er et 2e trimestres.

Revue des Etudes historiques. (Annuelle).
Année 1898, tome LXX (64e année), et 1899, tome LXXI (65e année).

Revue historique. Publication bi-mensuelle.
Tome LXIX, numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6 ; tome LXX, numéros 7 à 10.

Revue de l'histoire des Religions.
Année 1899, tome XXIX. Janvier, février, mars.

Zoologique de Paris (Société).
Mémoires, tome XXIII.
Fascicules mensuels, années 1898, tome XI, numéros 1 à 12, et 1899, tome XII.

II

SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
avec lesquelles il y a échange de Bulletins.

---

§ I. — *Sociétés et Revues françaises des départements et d'Algérie.*

AISNE. . . . Chateau-Thierry. Société historique et archéologique.
1 volume, année 1898.

— Laon. Société académique de Laon.

— Soissons. Société archéologique et historique.
Année 1897.

— Saint-Quentin. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie.
1897-98, tome XII.

ALLIER. . . Moulins. Société d'émulation des Beaux-Arts. Bulletin. Revue.
Année 1898.

ALPES (Basses). Digne. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Bulletin trimestriel, 1er, 2e, 3e, 4e ; année 1898.

ALPES (Hautes). Apt. Société d'Etudes.
Bulletin trimestriel, 1898, 1er, 2e, 3e, 4e ; 1899, 1er, 2e, 3e.

ALPES-MARITIMES. Nice. Société des Lettres, Sciences et Arts.
Année 1898.

AUBE. . . . . Arcis-sur-Aube. Revue de Champagne et Brie. Bulletin bi-mensuel.
Années 1898, numéros 7 à 12 ; 1899, numéros 1 à 6.

AUBE. . . . . TROYES. Société académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Mémoires, tome XLII.

BELFORT (Territoire de). Société belfortaine d'émulation.
Année 1899, numéro 18.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Académie des Lettres, Sciences et Arts.

— — Société de Statistique (répertoire de travaux de la).
Année 1899, tome XLIV.

CALVADOS. . CAEN. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Mémoires de l'année 1898.

— — Société linnéenne de Normandie.
Année 1898, tome II, 5ᵉ série.

CHARENTE. ANGOULÊME. Société d'histoire et d'archéologie (Bulletin de la).
Année 1897, tome VII. Album (dit trésor liturgique).

CHARENTE-INFERIEURE. LA ROCHELLE (Académie de). Annales.
Année 1897, numéros 31 et 32 ; année 1898, tome V.
Flore française, par Roger Fourcand.

— SAINTES. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Tables de 1898. Année 1899, tome XIX ; 1ᵉʳ, 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ trim.

CHER. . . . . BOURGES. Société des Antiquaires du Centre.
Année 1897-98, tome XXII.

— — Société historique, littéraire, artistique et scientifique.
Année 1898.

CORSE. . . . BASTIA. Société des Sciences historiques et naturelles.
Année 1898-1899, numéro

COTE-D'OR. . BEAUNE. Société archéologique de l'arrondissement.

— CHATILLON. Société archéologique du Châtillonnais. Bulletin bis-annuel.
2ᵉ série ; année 1895-96, numéros 5 et 6.

— DIJON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Année 1897-98, tome VI des mémoires.

— — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

— — Revue bourguignonne de l'enseignemᵗ supérieur.
Année 1899, tome IX, 1ᵉʳ, 2ᵉ et 3ᵉ trimestres.

— — Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire.
Tome XV.

— SEMUR-EN-AUXOIS. Société des Sciences historiques et naturelles.
Année 1897.

CREUSE. . . GUÉRET. Société des Sciences naturelles et archéologiques.
Tome VII, 1898, 2ᵉ semestre.

DOUBS. . . . BESANÇON. Société d'Émulation du Doubs.
Année 1897.

— MONTBÉLIARD. Société d'Émulation de Montbéliard.
Année 1898.

DROME. . . . VALENCE. Bulletin d'Histoire et d'Archéologie religieuse du diocèse.
Années 1898, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres ; 1899, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

EURE-ET-LOIR. CHATEAUDUN. Société dunoise d'Archéologie et d'Histoire, Sciences et Arts.
Années 1898, 4e trimestre ; 1899, 1er, 2e, 3e trimestres.

FINISTÈRE. BREST. Société académique.
Année 1897-98, 2e semestre, tome XXIII.

GARD. . . . NIMES. Académie du Gard
Mémoires, tome XXI, 7e série.

— NIMES Société d'études des Sciences naturelles.
Année 1898, 3e et 4e trimestres ; 1899, 1er, 2e, 3e, 4e trimestres.

GARONNE (HAUTE-). TOULOUSE. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
Année 1898, tome I.

— TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
Série in-8°. Année 1898, numéro 23.

— TOULOUSE Société des Sciences naturelles de Toulouse.
Année 1896, numéros 2, 3, 4.

— TOULOUSE. Société des Sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— TOULOUSE. Bulletin de l'Université.
1899, avril à juillet.

GIRONDE. . BORDEAUX. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Année 1896.

— BORDEAUX. Société linnéenne de Bordeaux
1898, tome III, 6e série.

HÉRAULT. . BÉZIERS. Société d'Histoire naturelle.

— MONTPELLIER. Académie des Lettres.
1899, tome II, numéro 2.

— MONTPELLIER. Académie des Sciences.
1898, numéros 1, 2, 3.

— MONTPELLIER. Académie de Médecine.
Tome V, numéro 3.

ILLE-ET-VILAINE. RENNES. Société archéologique du département.
1898 (64e année), tome XXXVII ; 1899 (65e année), tome XXXVIII,

ISÈRE. . . . GRENOBLE. Académie delphinale.
1899, tome XXI, 2e série.

JURA. . . . . LONS-LE-SAULNIER. Société d'Émulation.

LOIR-ET-CHER. BLOIS. Société des Sciences et des Lettres.
1897, métiers de Blois. 2 volumes.

LOIR-ET-CHER. VENDOME. Société archéologique et littéraire du Vendômois.
Année 1898, tome XXXIX ; 1er et 2e semestres.

LOIRE (HAUTE-). LE PUY. Société agricole et scientifique.

LOIRE-INFÉRIEURE. NANTES. Société archéologique de Nantes.
1897, tome XXXVIII ; 1898, tome XXXIX ; 1er et 2e semestre.

— NANTES. Société académique des Sciences et des Arts.
1898, tome IX, et Bulletin du Cinquantenaire.

— NANTES. Société des Sciences naturelles du Sud-Ouest.
1898, tome VIII, numéros 3 et 4 ; 1899, tome IX, 1er, 2e et 3e trimestres.

LOIRET. . . ORLÉANS. Société archéologique de l'Orléanais.
Bull. et procès-verb., nos 163, 164, 165. Table des mémoires.

LOZÈRE. . . MENDE. Société d'Agriculture Industrie, Sciences et Arts.
1898, tome L, numéros 10, 11 et 12.

MAINE-ET-LOIRE. ANGERS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Année 1898, 5e série, tome I.

— ANGERS. Société d'Études scientifiques d'Angers.
1898, série nouvelle, 28e année.

MANCHE. . . CHERBOURG. Société académique.

— CHERBOURG. Société des Sciences naturelles.

MARNE. . . . CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
1896-99, 1re partie.

— VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts.

MARNE (HAUTE-). LANGRES. Société d'Histoire et d'Archéologie de Langres.
1897, tome IV, numéro 58 ; mémoires in-f°, tome IV, feuilles 1 à 4. Centenaire de l'église Saint-Pierre.

MEURTHE-ET-MOSELLE. NANCY. Académie Stanislas.
Année 1896, tome XVI.

— NANCY. Société d'Archéologie lorraine et du Musée Lorrain.
1899, 2e série, tome XXVI Bulletin du Cinquantenaire.

MEUSE. . . BAR-LE-DUC. Société des Lettres, Sciences et Arts.
1898, tome VIII, 3e série.

MORBIHAN . VANNES. Société polymathique.

NIÈVRE. . . NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
1899, tome VIII, fascicule 2.

NORD. . . . DOUAI. Société d'Agriculture et Arts.
Année 1899.

— DUNKERQUE. Société dunkerquoise des Lettres, Sciences, et Arts.
1898-99, tome XXI, 1er et 2e fascicules.

— LILLE. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Année 1895, découverte épigraphique, émeute à Avesnes, etc. 1896, faune des eaux douces des Açores.

NORD . . . . LILLE. Société géologique du Nord.
1898, tome XXX.

OISE. . . . . BEAUVAIS. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts
Mémoires, année 1896, tome XVII, 1re partie.

PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie des Sciences et Arts d'Arras.
1898. 2e série, tome XXIX.

— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrondissement.
Années 1896 à 98.

— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie.
Année 1898, tome XXV, fascicules 3, 4, 5, 6, 7, 8; 1899, tome X et XI. Chartes de Saint-Bertin, tome IV, fasc. in-4°.

PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences et des Lettres.
Tomes X et XI.

— Bulletin, revue historique et scientifique de l'Auvergne.
Année 1898-1899, numéros 1, 2, 3, 4.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire.
Année 1899, tome XL.

RHONE. . . . LYON. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Année 1898, tome V, 3e série.

— LYON. Société d'Agriculture, Sciences et Arts utiles.
Année 1897, tome V, 7e série.

— LYON. Société littéraire, historique et archéologique.
Années 1896, 1897.

SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne.
Mémoires, année 1898, tome XXVI.

— AUTUN. Société des Sciences naturelles.
Année 1899, tome XI et 1re partie.

— CHALON-SUR-SAONE. Société d'Histoire et d'Archéologie.

— CHALON-SUR-SAONE. Société des Sciences naturelles.
Année 1899, tome V, numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

— MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Année 1898, tome III, 3e série.

SAONE (HAUTE-). VESOUL. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Année 1899, tome XXIX. 5e série.

SARTHE . . . LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Année 1898, 4e fasc., 1899-1900, tome XXVIII.

— LE MANS. Société historique et archéologique du Maine.
Année 1898, tome XIV, 2e semestre ; 1899, 1er semestre.

SAVOIE. . . CHAMBÉRY. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Année 1899, 4e série, tome VII.

— CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Mémoires et documents, tome XII, 2e série.

SAVOIE . . . CHAMBÉRY. Société d'Histoire naturelle de la Savoie.
Année 1897-98.

SAVOIE (HAUTE-) ANNECY. Société florimontane de la Haute-Savoie.
1898, 4e trimestres ; 1899, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

SEINE-INFÉRIEURE. LE HAVRE. Société hâvraise d'études diverses.
1898, 1er 2e 3e et 4e trimestres : 1899, 1er trimestre.

— LE HAVRE. Société géologique de Normandie.
Année 1897-98.

— ROUEN. Société des amis des Sciences naturelles.

— ROUEN. Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie.

SEINE-ET-MARNE. FONTAINEBLEAU. Société historique et archéologique du Gâtinais.
1898, 4e trimestre ; 1899, 1er, 2e, 3e trimestres.

SEINE-ET-OISE. RAMBOUILLET. Société archéologique de Rambouillet.
Série in-octavo 1898 tome XXIII.

— VERSAILLES. Société d'Agriculture et des Arts.
Année 1898-1899.

SOMME. . . ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville.
1894, comptes-rendus 1 à 4 ; 1898, mémoires tome XXIV 1, 2, couverture et table ; 1899, comptes-rendus 1 à 2.

— AMIENS. Académie des Sciences, Lettres et Arts.
1898, tome XIV.

— AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie.
1898, Bulletin 1, 2, 3, 4 ; 1899, Bulletin 1 et 2.

— AMIENS. Société linnéenne du Nord de la France.
1899, numéros 293 à 313.

TARN-ET-GARONNE. MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
1898, tome XXVII ; 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

VAR. . . . . DRAGUIGNAN. Société d'études scientifiques et archéologiques.
1898, tome XIV ; 1899, tome XV, numéros 1, 2, 3.

— TOULON. Société académique du Var.
1898, tome XXI, nouvelle série.

VIENNE . . . POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest.
1898, tome XXII.

VIENNE (HAUTE). LIMOGES. Société historique et archéologique du Limousin.
Année 1898.

VOSGES. . . ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges.
1899, tables de 1870 à 1897.

YONNE.. . . AVALLON. Société d'études de l'Avallonnais.
37e, 38e et 39e années 1895 à 1897.

— JOIGNY. Société d'Agriculture de l'arrondissement.
Année 1897, 53e.

YONNE . . . SENS. Société archéologique de Sens.
Année 1895.

ALGÉRIE. . . ALGER. Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger.

— BONE. Académie d'Hippone.
Compte-rendu des séances de 1897 et table.

— CONSTANTINE. Société archéologique de la province. Recueil de notices.
Année 1898.

§ II. — *Sociétés correspondantes étrangères, de langue française.*

ALSACE-LORRAINE. — METZ. Académie des Lettres, Sciences et Arts.

— METZ. Société d'Histoire et d'Archéologie.

— METZ. Société d'Histoire naturelle.

— COLMAR. Société d'Histoire naturelle.
Année 1897-98.

— STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.
Année 1899, 24 fascicules.

BELGIQUE. . BRUXELLES. Analecta Bollandiana.
1899, tome XVIII, fascicules 1, 2, 3, 4.

— — Société royale belge de géographie.
1897 et 1898 (jusqu'à avril 1899).

— — Société belge de microscopie
1897-98, annales tome XXIV. Bulletin 1898-99, tome XXV.

— LIÈGE. Institut archéologique de Liège.
Année 1896, tome XXV.

— MONS. Cercle archéologique de Mons.
Annales 1896-97.

— MONS. Société des Sciences, Arts, Lettres du Hainaut.

SUISSE. . . . FRIBOURG. Société fribourgeoise des Sciences naturelles.

— GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie.

— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.
Année 1898-99, tome XXI, numéro 227.

— NEUFCHATEL. Société des Sciences naturelles de Neufchâtel.

— Société Murithienne de botanique.

§ III. — *Sociétés correspondantes, de langues et pays divers.*

ÉTATS UNIS (langue anglaise).

COLUMBIA. . WASHINGTON. Smithsonian Institution. Géological Survey.
Annal report of the smith institution 1898.
Annal report of the secrétary of agriculture numéros 6 à 8.

18[e] report of the secrétary général. 2[e] partie.
Yearbook of the départlement of agric. 1898.
Eigteenth ann. rep. of the geological Survey.
North american Faüna 1899, numéros 14 et 15.

CONNECTICUT. New Haven. Academia of arts and sciences.
MASSASUCHETS. Boston. Society of Natural History. Proceddings.
1898-99, tome XXVIII, numéros 13, 14 15, 16.
Mémoirs of natural history, tome V, numéros 4 et 5.
— Salem. — Association for Advencement of Sciences.
MISSISSIPI . . Saint-Louis — Academy of Sciences.
Transaction of Sciences.
Transaction for the yeard.
Botanical Garden 1897.

NEW-YORK New-York. Annals of the Academy of Sciences.
Vol. X, part. II, numéros 1 à 12. — Vol. XI, 1892.
— New York. Lyceum of Natural History.
NOUVELLE-CALIFORNIE. San Francisco. Academy of Sciences.
PENSYLVANIE. Philadelphie. — Academy of Natural Sciences.
Proceddings 1897, numéros 1 et 2.
BRÉSIL (langue espagnole). Rio de Janeiro. — Revista trimensal do Instituto historico e geographico brazilero.
CHILI (langue espagnole). Santiago. — Societa scientific del Chili.
AUTRICHE (langue allem) Vienne. Verhandlungen der k. k, Geologischen reischsanstalt.
ITALIE (langue ital) Modène. Academia dei Scienze, Lettere et Arts.
RUSSIE (langue russe). Moscou. Société des Naturalistes de Moscou.
— Kiew. Société des Naturalistes de Kiew.
SUÈDE et NORWÈGE (langue suéd) Stockholm. Académie royale des Sciences.
— Stockholm. — (Académie royale de) Belles-Lettres, Histoire et antiquités.
— Christiania. Université royale de Norwège.
— Upsal. Institut géologique de l'Université.

III

ENVOIS DIVERS

Œuvres privées, Bulletins de Sociétés non-correspondantes; publications périodiques, spécimens de journaux, revues et autres productions littéraires, adressés à la Société à titre gracieux par leurs auteurs ou éditeurs.

---

§ I. — *Publications périodiques, de langue française*

PARIS . . . . Amateur d'autographes, revue rétrospective contemporaine.

PARIS. . . . . Monde Moderne (le), nouvelle revue illustrée.
— Mélusine, recueil de mythologie.
— Ornis, bulletin du comité ornithologique international.
— Revue Française de l'étranger et des colonies (Gazette géographique 1899).
— Revue rétrospective (nouvelle).
1887, numéro 37.
— Secours mutuels (Société de) des amis des Sciences.
Bulletin de 1899.
— Spelunca, Bulletin trimestriel de la société de spéléologie, 4e année.

ANGERS . . . Société d'horticulture, annales trimestrielles.
Année 1898 numéros 1, 2, 3, 4.

BEAUNE (Côte-d'Or) Association horticole.
Année 1899, numéro 2.

BOURG (Ain) . Bulletin de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.
1898, 3 et 4 ; 1899, 1 et 2.

DIJON (Côte-d'Or) Société horticole et viticole de la Côte-d'Or.
Année 1899.

MEAUX. . . . Syndicat agricole
Bulletin numéros 1 à 12 ; année 1899.

NANCY. . . . Société médicale

GENÊVE (Suisse) Procédés modernes d'illustration (spécimen).

§ II. — *Publications de langues étrangères*

BRUNN (Moravie). Ver hand lungen naturforchen.
Année 1897 ; Bericht 1896.

BUENOS-AYRES La Plata (Amérique du Sud). — Communicacions del museo nacional
Tome 1, numéro 2.

CHAPEL-HILL (Etats-Unis). Elitah mitchell scientific society journal.
1898-1899.

CHICAGO (Etats-Unis). Academy of Sciences
Tome VIII numéros 10 à 12 ; tome IX, numéros 1 à 5.

HALIFAX (Nouvelle-Ecosse. - Etats-Unis d'Amérique Nord). — Proceddings and transactions.
1897-1898 ; tome IX, numéros 3, 4, 5.
— — Academy and transactions.
1897-98, tome IX numéros 3, 4, 5.

HEIDELBERG (Duché de Bade. - Allemagne). Verhandlungen der naturistorich médic
1899.

INNEHALL (Suède). Konglika svenska vedenskaps.
Tome XXIV, 1 à 4.

KOENISBERG (Prusse orientale) Scriften physicalisch eranomischen.
1898.

MONTEVIDEO (Uruguay) Annales del museo national.
1899, tome II, fasc. II; tome III, fasc. V.

ROME (Italie) . . Vox urbis (Journal scientifique, texte latin).

§ III. — *Publications privées sous noms d'auteurs ou d'éditeurs*

(NOTA. — L'éditeur du Bulletin est tenu de fournir à l'archiviste deux exemplaires de tout tirage à part.)

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE. Inventaire sommaire des archives départementales jusqu'en 1789. Etablissements hospitaliers du département de l'Yonne. Procès-verbaux de l'administration départementale de 1790 à 1800. Période du 29 octobre 1791 au 16 août 1792.

CHAMBON . . . Notice sur la Bibliothèque d'Avallon par son bibliothécaire.

CHASTELLUX. . Copies de pièces (Extraites du trésor des Chartes).
Envoi du mois de mai, 14 pièces ; juin, 15 pièces; octobre 19 pièces ; novembre, 21 pièces.

CHEVALIER (le chanoine Ulysse).
Nominations épiscopales du XIII[e] siècle.
L'abbaye de Silos.

CHERVIN (le docteur), directeur de l'Institut des Bègues.
Démosthène était-il bègue ?

GAUTHIER . . . . Notes nivernaises
Donations au XVI[e] siècle. — Les protestants nivernais.
Droits d'usage. — Dicton populaire.

JANET CHARLES . Travaux présentés à l'académie au concours Thore.
Etude sur les fourmis ; numéros 12, 14, 16 et 18.
Réactions alcalines sur les chambres des fourmis.
Sur l'emploi des désinances pour les classifications zoologiques.
Sur l'habitat à bon marché dans les villes de peu d'importance.

MARLOT HIPPOLYTE.
Des carrières et des mines du Morvan.
Rapport de l'ingénieur et du directeur sur le gisement.

MOLARD FRANCIS. Notices diverses extraites de l'*Annuaire de l'Yonne* déposées par M Drot, secrétaire.
Les musiciens d'Auxerre au XVI[e] siècle (ext. de l'Annuaire de l'Yonne, 1886).

Une émeute religieuse à St-Mathurin de Larchant	id.	1887
Copeaux d'un atelier révolutionnaire	id.	1890
La léproserie et l'hôpital de Maligny	id.	1895
Curiosités judiciaires	id.	1895
Vendanges dans le Sénonais en 1399, et l'Auxerrois en 1757.	id.	1896
Glanures d'hist. départementale au XIV et XV[e] siècle	id.	1897

Notes sur l'origine et le développement du protestantisme dans le Sénonais (Cinquantenaire de la société de Sens). id. 1895
Esquisses des mœurs Sénonnaises aux XIVe et XVe siècles. id. 1895

MONCEAUX. . . . Notes (Extraites de *Annuaire de l'Yonne*).

Notice sur le comte Tryon de Montalembert.
3 pièces révolutionnaires du Musée d'Auxerre.
Les Tanneries de Sens au XIVe siècle.
Les Pêcheurs de Sens en 1392.
Ordonnances sur la vigne et sur la culture avant la Révolution.

PIETTE ET LAPORTERIE.

Etnographie préhistorique.
Fouilles de Bassampouy 1897.

PETIT ERNEST.

Souvenirs de Joly de Blaisy, président au grand Conseil 1649 à 1725. Notes et introduction d'Ernest Petit.

RENAUD, instituteur, à Chitry.

Chitry au XVIIIe siècle. Procès entre le receveur des tailles et divers habitants.

REY PAILHADE. . Congrès des sociétés savantes de Toulouse en 1899.

Rapport sommaire sur l'exposé d'un système pour la mesure du temps des angles et des jours.
Décimalisation du jour et du cercle. Table à 9 chiffres.
Projet d'établissement du mètre-gramme-Jour.
Extension du système métrique à la mesure du temps et des angles.

SALMON PHILIPPE.

Le Compinian ; âge de la pierre ; habitations néolithiques.
Fouilles d'un four à chaux par Salmon et d'Ault du Mareuil.

THIL (Baron Joseph de).

Les missions catholiques à l'Exposition de 1900.

THIERRY EMILE.

Le merinos bourguignon au concours de Dijon en 1898.

VILLETARD (l'abbé)

Manuscrit de chant liturgique du XVe siècle à la bibliothèque d'Avallon.

V.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT LE BULLETIN.

ALGÉRIE. — CONSTANTINE. Bibliothèque du cercle militaire de la Ville.
ARDENNES. — SEDAN. Bibliothèque du Cercle des officiers.
COTE-D'OR. — DIJON. Bibliothèque de l'Université.
— — Archives de la Côte-d'Or.
SEINE . . . . PARIS. Bibliothèque nationale.
— — Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
— — Bibliothèque de l'Institut.
— — Bibliothèque de la Sorbonne.
YONNE. . . AUXERRE. Bibliothèque de la Ville.
— — Bibliothèque du Collége.
— — Bibliothèque du Lycée de jeunes filles.
— — Bibliothèque de l'École normale.
— — Bibliothèque de la Ferme-École de La Brosse.
— — Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
— — Bibliothèque de l'église cathédrale (ancienne Bibliothèque du Chapitre).
— AVALLON. Bibliothèque de la Ville.
— JOIGNY. Bibliothèque de la Ville.
— — Bibliothèque du Petit-Séminaire.
— PONTIGNY. Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
— SENS. Bibliothèque de la Ville.
— — Bibliothèque du grand Séminaire.
— TONNERRE. Bibliothèque de la Ville.

VI.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

AU 31 DÉCEMBRE 1899 (1).

MEMBRES D'HONNEUR

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Mgr l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur d'Académie.
M. le comte de CHASTELLUX.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM.

CHAILLOU DES BARRES (baron), premier Président de la Société (1847-1858).
CHALLE Ambroise, second Président de la Société (1858-1883).
COTTEAU Gustave, troisième Président de la Société (1883-1894).

MEMBRES DU BUREAU

	MM.
Président	PERON.
Président honoraire	PETIT.
Vice-Présidents	JOLY. MONCEAUX.
Secrétaires	DROT. N.....
Archiviste	RICHARD.
Archiviste honoraire	LORIN.
Trésorier	DEHERTOGH.
Membre honoraire	POUBEAU.

---

(1) Dans sa réunion du 29 avril 1899, le Bureau a décidé que la liste complète des Membres de la Société ne serait publiée que tous les deux ans, mais que le bulletin de l'année intermédiaire comprendrait celle des Membres admis et décédés durant cette année.

MUTATIONS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1899

I — Membres admis.

MM. Dufresse, directeur de l'école d'agriculture de La Brosse.
Goussard, président du tribunal civil d'Avallon.
Lemoine, licencié ès-sciences naturelles, à Paris.
Sappin, banquier à Auxerre.
Tissier, greffier du tribunal de commerce, à Auxerre.

II. — Membres décédés.

MM.
1892. Barillot, professeur départemental d'agriculture, à Auxerre.
1891. Boise, propriétaire, à Etivey.
1872. Habert, conservateur du musée archéologique de Reims.
1865. Massot, ancien maire d'Auxerre.
1882 Merle, propriétaire, au château de Guilbaudon.
1897. Pinard, directeur d'assurances, à Auxerre.
1897. Veulliot, propriétaire, à Cusy.
1862. Vincent, propriétaire, à Brion.

QUATRIÈME PARTIE

—

I.

TABLE GENÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE LIIIe VOLUME, IIIe DE LA IVe SÉRIE.

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE LIIIe VOLUME, IIIe DE LA IVe SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*

II. — *Sciences naturelles.*

III

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE LIIIe VOLUME, IIIe DE LA IVe SÉRIE.

I. — *Sciences historiques.*



II. — *Sciences naturelles.*

INDEX POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES

Sciences historiques.

Sciences naturelles.

8

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le Bulletin de la Société paraît depuis 1847, époque de sa fondation. Il ne reste plus de collections complètes. L'Archiviste de la Société s'efforcera de procurer aux personnes qui le désireraient les volumes disponibles.

Les membres de la Société auxquels il manquerait une ou plusieurs années trouveront les volumes disponibles au prix de 6 fr. le volume.

Les personnes étrangères à la Société pourront se procurer chaque volume annuel au prix de 10 fr., au siège de la Société.

Par exception, le 2e semestre 1894, le 1er et 2e semestres 1895, et le 1er semestre 1896, contenant un grand nombre de planches, seront vendus aux membres de la Société 10 fr. chaque, et 15 fr. aux personnes étrangères à la Société.

Dans sa réunion du 8 octobre 1899, le Bureau a fixé la remise aux libraires à 25 0/0. Dans la réunion du même jour, il a décidé qu'à l'une des premières séances de l'année, le prix de vente du Bulletin sera fixé.

OUVRAGES EDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ DONT IL RESTE DES EXEMPLAIRES DISPONIBLES :

1° **Cartulaire général de l'Yonne**, Recueil général de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des Sciences, sous la direction de M. QUANTIN, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Le *Cartulaire général* est précédé d'une Introduction sur les institutions et les coutumes du moyen-âge. La première charte est de 510; le premier volume va jusqu'en 1156; le second volume conduit jusqu'à la fin du XIIe siècle. Le troisième concerne le XIIIe siècle. — Auxerre, 1854-1873, Perriquet et Rouillé. Trois beaux volumes in-4° avec planches. — Prix de chaque volume pour les membres de la Société et les libraires, 10 fr.; pour les personnes étrangères à la Société, 14 fr.

2° **Les Insectes nuisibles** *aux Arbres fruitiers, aux Plantes potagères, aux Céréales et aux Plantes fourragères*, par M. G. GOUREAU, colonel du génie en retraite, officier de la Légion d'Honneur, membre de la Société des Sciences de l'Yonne, etc. (Extrait du *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne.*) Auxerre, Perriquet et Rouillé; Paris, Victor Masson; un beau volume in-8°. — Prix : pour les membres de la Société et les libraires, 5 fr.; pour les personnes étrangères, 6 fr.

3° **Les Insectes nuisibles** *aux Forêts et aux Arbres d'avenues*, par le même, 1 vol. in-8°, 1867. — Prix, 4 fr. et 5 fr.

4° **Vézelay**, étude historique par Aimé CHEREST, vice président de la Société des Sciences de l'Yonne. 3 vol. in-8°. — Prix, 3 et 4 fr. — Le premier volume est épuisé.

5° **Lettres de l'abbé Lebeuf**, publiées par la Société, sous la direction de MM CHÉREST et QUANTIN, 2 vol. in-8°, plus une table analytique tirée à part. — Prix du volume : papier ordin., 4 et 6 fr.; papier fort, 6 et 7 fr. 50. — Vol. de tables, 1 et 2 fr.

6° **Correspondance de l'abbé Lebeuf et du président Bouhier**, avec préface et notes sur les tombeaux de Quarré, Sarry, etc. par E. PETIT (de Vausse), membre du Conseil académique de Dijon, conseiller général de l'Yonne, in-8°, 1885. — Prix, 2 et 3 fr.

7° **Cahiers des Paroisses du bailliage d'Auxerre pour les États-généraux de 1789,** texte complet d'après les manuscrits originaux conservés à la bibliothèque de la Société, avec une préface, par M. Ch. DEMAY, in-8°, 1885. — Prix, 5 et 7 fr.

8° **Catalogue annoté des Oiseaux** *qui vivent à l'état sauvage dans le département de l Yonne*, par le Dr Félix RABÉ, 1 vol. in-8°, Auxerre, 1887. — Prix, 4 et 5 fr.

9° **Études hagiographiques**. — *Saint-Pélerin, 1er évêque d'Auxerre*, par M. Fr. MOLARD, vice-président de la Société des Sc. de l'Yonne, in-8°, 1896. — Prix, 1 fr. 50.

DISTRIBUTION DU BULLETIN

Les Membres de la Société sont prévenus de la distribution de chaque Bulletin par un avis joint à la prochaine lettre de convocation. Les personnes qui ne l'auraient pas reçu au bout d'un mois sont priées d'en aviser MM. les Secrétaires. Pour les Membres habitant Paris, la distribution est faite par M. DELAGRAVE, libraire, à Paris, chez lequel ils pourront réclamer le volume qui ne leur aurait pas été envoyé.

Extrait du Règlement, ARTICLE 54.

« Les exemplaires tirés à part d'un mémoire inséré dans le Bulletin doivent être entièrement conformes au texte inséré. Aucune modification n'y peut être apportée, même aux frais de l'auteur, sans l'approbation du Conseil. Ils portent toujours la mention : « Extrait du Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles « de l'Yonne ». Ces exemplaires ne seront remis à l'auteur qu'après la distribution du volume qui contient le mémoire. Toutefois, le Conseil peut, sur une demande motivée de l'auteur, en autoriser la remise dès que le mémoire est intégralement tiré. »



TABLE DES MATIÈRES.

I. — **SCIENCES HISTORIQUES** (PAGES 261 à 347).

II. — **SCIENCES NATURELLES** (PAGES 59 à 219).

III. — **COMPTES-RENDUS** (PAGES XXVII à LVI).

AUXERRE. — IMPRIMERIE DE LA CONSTITUTION.




UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 111917594


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 111917594

